

## BAILLIAGE DE MÂCON

B. 829. (Cahiers.) — In-folio, 482 feuillets, papier (incomplets).

1551-1552. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean de Thyard, seigneur de Bissy et Sennecey, lieutenant général, puis Jean Boyer, seigneur de Trémolles, son successeur, et par Geoffroy Charpy, lieutenant particulier. — Causes civiles : pour Philibert de Busseul, seigneur de Saint-Sernin ; — pour messire Claude de Messey, chapelain de la chapelle Saint-Ardain, fondée en l'abbaye de Tournus ; — pour Jean de Mincé, seigneur de Vaux-sous-Targe ; — pour Marc Cochin, écuyer, seigneur de la Grange-Gorremond (paroisse de Tournus), archer de la compagnie du duc de Montpensier ; — pour François Fustaillier, licencié en loi, héritier d'Etienne Fustaillier, son oncle ; — pour Louis de Chabot, chambrier du prieuré de Saint-Pierre ; — pour les chapelains des églises Saint-Pierre et Saint-Vincent ; — pour messire François de Faucon, évêque de Mâcon, etc.

B. 830. (Registre.) In-folio, 310 feuillets, papier (lacéré en partie).

1551-1554. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire du chasteaul royal, par Jean de Thyard, seigneur de Bissy et Sennecey, lieutenant général, puis Jean Boyer, seigneur de Trémolles, son successeur, et par Geoffroy Charpy, lieutenant particulier. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, meurtres, port d'armes prohibées, émission de fausse monnaie ; — information au sujet d'une rixe survenue entre les habitants du village de Saint-Clément et une troupe de bohémiens logés dans ledit village ; — interrogatoires : d'un particulier prévenu d'avoir mangé gras pendant le carême ; — de plusieurs habitants de la paroisse de Bussières, accusés d'avoir fréquenté des hérétiques qui venaient prêcher dans ladite paroisse et d'avoir tenu certains propos scandaleux contre les Saints, contre la Vierge Marie et contre les cérémonies du culte catholique ; — ordonnances portant : que des prévenus, enfermés dans les prisons dudit bailliage, tiendront la ville pour prison ; — que d'autres seront élargis sous caution, etc.

B. 831. (Registre.) — In-folio, 862 feuillets, papier (incomplet et lacéré en partie).

1552. — Bailliage royal. — Carnet du possessoire. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général, et par Geoffroy Charpy, lieutenant particulier. — Requêtes et procédures tendant à obtenir maintenue en la possession, jouissance et saisine ou quasy de biens meubles et immeubles : pour Jean de Messey, écuyer, seigneur dudit lieu et de Rains ; — pour Antoine de Semur, seigneur de Trémont et Sancenier ; — pour François Bernard, écuyer, seigneur de Chaintré ; — pour André de Sagie, seigneur de Saint-Léger ; — pour Nicole de Grandvaux, dame de la Bruyère ; — pour François d'Amazé, seigneur de Chauffailles ; — pour les chapelains des églises Saint-Pierre et Saint-Vincent ; — pour Aimé de Tenay, seigneur de Bezanceuil ; — pour les religieux des abbayes de Cluny et Tournus ; — pour Callixte de La Barre, commandeur de Montbellet ; — pour Philibert Escoffier, seigneur de Chavannes ; — pour François Margot, archidiacre du Rousset, chanoine de Saint-Vincent, curé de Fuissé ; — pour Antoine de Rougemont, seigneur de Pierreclos ; — pour Georges de La Guiche, seigneur de Sivignon, bailli de Chalon, etc.

B. 832. (Registre.) — In-folio, 680 feuillets, papier.

1554. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général, et par Geoffroy Charpy, lieutenant particulier. — Jugements de causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — acte constatant que lecture a été faite à haute voix, dans l'auditoire du château royal de Mâcon, de certaine proclamation sur le fait du quartoyement fait du pris de la chastellenie du Bois-Sainte-Marie ; — réception d'Aimé Ballon, notaire royal, procureur postulant audit bailliage ; — publication des foires de Pierreclos, obtenues du Roi par messire Antoine de Rougemont, chevalier, seigneur dudit Pierreclos, lesquelles foires se tiendront le 20 février, le 24 août et le 4 décembre ; — procédures civiles : pour François Bourgeois, seigneur de Molleron ; — pour Guillaume de Maugiron, seigneur d'Igé et Montbellet ; — pour Jean de Simon, seigneur de la Chapelle-de-Bragny, et Aimée de Charnot, sa femme, etc.

B. 833. (Registre.) — In-folio, 462 feuillets, papier (incomplet).

1559. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général civil et criminel, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Jean de Pise, archidiacre et chanoine en l'église cathédrale Saint-Vincent, chapelain de la chapelle Saint-Blaise, fondée en ladite église ; — pour noble Jean Florette, conseiller au parlement de Paris, et Catherine Dauphin, sa femme ; — pour Renaud Dandelot, religieux et pitancier de l'abbaye de Tournus ; — pour le cardinal de Tournon, abbé de ladite abbaye ; — pour noble François Dormy, président en la cour dudit parlement ; — pour les chapelains des églises Saint-Pierre et Saint-Vincent ; — pour le curé et les chapelains de l'église paroissiale Saint-Mayeul de Cluny, contre Pétrarque du Blé, écuyer, seigneur de Cormatin ; — pour Antoine de L'Aubespain, chanoine et sacristain du chapitre Saint-Pierre de Mâcon ; — pour messire Antoine de Rougemont, chevalier, seigneur dudit lieu et de Pierreclos, etc.

B. 834. (Registre.) — In-folio, 850 feuillets, papier (incomplet).

1559. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Pierre de Musy, seigneur de Satonnay ; — pour Philibert de Chabeu, seigneur de la Collonge ; — pour Bertrand de Chandieu, seigneur de Chabotte ; — pour Antoine Morin, notaire royal, châtelain de Vérizet, demandant paiement d'une rente annuelle de 20 livres de cire que les habitants de Montbellet doivent à ladite châtelainie ; — pour Jean Seyvert, seigneur d'Hurigny ; — pour le cardinal de Tournon, abbé de Tournus, seigneur temporel de Plottes ; — pour Humbert de La Platière, seigneur de Bourdillon ; — pour Bonaventure Ochier fermier du droit de rêve qui se lève au profit du Roi sur les marchandises qui traversent la Saône, passant du royaume à l'empire ; — pour Philibert Geoffroy, seigneur de Dinechain ; — pour Jacques de Salornay, seigneur de Serrières ; — sentence permettant l'entérinement des lettres patentes obtenues par Marc Lourdin de Saligny, pour rétablissement de trois foires qui se tiendront à Cray, le 2 avril, le 3 mai et le 11 juin, permettant de faire crier et publier à son de trompe et cry public lesdictes foyres ès lieux circonvoysins, pour l'effect desquelles foyres est permis audict seigneur Marc Lourdin faire dresser et construyre halles, estaux, bancz, longes et aultres choses en tel cas requises ; — procédures criminelles pour vols, meurtres, coups et blessures ; — entérinement des lettres de grâce et rémission obtenues : par ledit Pierre de Musy, coupable d'homicide, lequel devra tenir prison jusqu'à ce qu'il ait payé à la partie civile 150 livres de dommages-intérêts ; — par Claude de Vigoussat, écuyer, homme d'armes de la compagnie du duc de Guise, et ses complices, pour l'homicide fait à la personne de feu noble Jehan de Buxeul, le quatorziesme de juillet, l'an mil cinq cens cinquante-six, les dommages-intérêts au profit de la famille dudit de Busseul ayant été réglés à la somme de 750 livres ; — les pêcheurs de Mâcon sont contraints de réparer à leurs frais la porte, le porche et les degrés qui mènent à la pêcherie ; — plainte portée par Jean Ligeret, archidiacre et chanoine en l'église cathédrale Saint-Vincent, procureur général de l'évêque, contre aucuns estans en cette ville de Mascon, qui font assemblées, conventicules illicites, où font lecture de livres censurez, réprouvés et hérétiques, se moquant et ayant en dérision les prebtres et gens ecclésiastiques, ensemble les sacrements de

l'église, et aussy ne célébrant les festes commandées, ains à iceulx jours de festes ouvrent publiquement de leurs mestiers, mesmes en une rue nommée la rue Franche, là où ledict Ligeret trouva en une boutique de cordonnier une multitude de jeunes gens à lui incongneuz, lesquels chantoient les pseaulmes de David traduitz en françoys par Théodoric de Bèze et aultres hérétiques demeurans à Genève ; et au milieu d'eulx estoit ung qui tenoit, chantoit et lisoit un petit livre couvert de rouge, contenant lesdicts pseaulmes en leur notte, appostilles et argumens, le catéchisme de maistre Jean Calvyn, prières et aultres telles quelles oraisons, lequel livre ledict Ligeret arracha d'autorité des mains de celluy qui le tenoit ; — noble Philibert de La Guiche, à présent bailly, demande estre attesté que feuz Pierre de La Guiche, son père-grand, et Gabriel de La Guiche, son père, ont jouy du pré du Breuil et ont tousjours prins l'erbe, tant à cause de bailly que comme cappitaines du chastel de Mascon ; — requête du procureur du Roi, tendant à ce que le curé et les paroissiens de Varennes-sous-Dun soient contraints, par voie de justice, à faire réédifier leur église qui est tombée en ruine ; — jugement déclarant un notaire convaincu d'avoir faulsement fabricqué une obligation de trente-cinq livres, pour réparation duquel cas l'avons banny perpétuellement de ce pays et comté du Masconnois, luy défendant de s'y trouver à peyne de la hart, et, à mesme peyne, de plus recepvoir aulcungs contractz ; — sommation signifiée audit Jean Boyer par Jean d'Amanzé, comte de l'église de Lyon, seigneur d'Arcinges, qui déclare vouloir racheter, par retrait lignager, les terres et seigneuries de Plain-Chassagne, Chapendy et la Chapelle, que ledit Boyer a acquises au prix de 2,000 livres de Pierre d'Amanzé, écuyer, seigneur dudit lieu ; — permission demandée par les échevins de Mâcon, d'imposer sur les habitants la somme de 300 livres, prix de deux milliers de salpêtre que la ville a dû fournir, en 1558, pour les armées du Roi ; — sentence condamnant les marchands de ladite ville à payer à Claude Bulyon, tenant par achapt du Roy les halles de ladite ville, les droits accoutumés, savoir : les cordonniers et les marchands drapiers, chacun 20 sols par an, les fabricants de drap et les merciers, 10 sols ; les apothicaires, 5 sols ; les potiers d'étain et les pelletiers, 2 sols 6 deniers ; les chaudronniers, 2 sols ; et pour ce est permis aux marchans d'aller vendre ausdictes halles, ès jours de foyres et marchez ; et ores qu'ilz ne voidroient aller vendre ausdictes halles, ilz sont tousjours tenuz audict poyement ; — jugements des causes venant en appel des justices inférieures ; — procédures d'où il résulte que Pierre Vernissat, charpentier à Chasselas, a été condamné à faire amende honorable pour avoir séduit Anne, sœur de Charles du Roux, écuyer, seigneur de la Combe et dudit Chasselas qu'il en a appelé au parlement de Paris ; qu'il a été élargi sous caution et que ladite Anne s'est réfugiée avec lui en Bresse, etc.

B. 835. (Registre.) — In-folio, 816 feuillets, papier (incomplet).

1559-1561. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures relatives à des complainctes en cas de nouvelleté : pour noble Jean du Mas, abbé de Saint-Rigaud ; — pour Jacques du Rousset, seigneur de Malfontaine ; — pour messire Charles de Saint-Léger, baron de Rully, et Philippe de Lugny, dame d'Igé et de Flacé ; — pour Claude de Montchanin, seigneur de la Garde, juge royal en la châtellenie de Bois-Sainte-Marie ; — pour messire Jean de Myolans, chevalier, enseigne de la maison du Roi, et Françoise Maréchal, sa femme, seigneur et dame du Parc ; — pour Philibert de Montrichard, seigneur de Grenot ; — pour Philibert Babon, seigneur de Collange, et Anne de Royer, sa femme ; — pour les religieux de la commanderie Saint-Antoine, établie à Mâcon ; — pour Jean Florette, seigneur de Bussy ; — pour Denis Geoffroy, écuyer, seigneur du Petit-Bois ; — pour Léonard de Damas, baron de Vau-de-Chizeuil ; — pour messire Jacques de La Madeleine, aumônier du Roi, seigneur de la Bazolle et de Bosdemont ; — pour Pontus de Thyard, pitancier du Saint-Siège apostolique et recteur de l'église paroissiale de Saint-Gengoulx-de-Scissé ; — pour François Dormy, président au parlement de Paris ; — pour François Bernard, écuyer, seigneur de Chaintré, etc.

B. 836. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets, papier (incomplet).

1560. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Causes civiles : pour le cardinal de Châtillon, prévôt du chapitre de Saint-Pierre, demandeur en reconnaissance de cens et servis ; — pour Claude Pascaud, recteur de l'hôpital Saint-Blaise de Cluny ; — pour Jean Florette, conseiller du Roi au parlement de Paris ; — pour François Margot, seigneur de la

Villière, — pour les religieux du couvent des Frères-Prêcheurs de Mâcon ; — pour Nicolas de Franc, seigneur d'Essertaux ; — pour les chapelains des églises Saint-Pierre et Saint-Vincent ; — procurations passées aux procureurs postulants près ledit bailliage, par des particuliers demandeurs en matière de criées et subhastations ; — distributions des deniers produits par la vente d'immeubles saisis à la requête de créanciers ; — sentence déclarant deux vignes sizes près la ville de Mascon, lieu dict au territoire de Montjuif, alias vers le Sabbat des Juifs, chascune de la contenance de huict ouvrées, estre et mouvoir de la censive et directe de messire Anthoine de L'Aubespain, secrettain et chanoyne de Saint-Pierre, à cause de son dict office de secrettain, etc.

B. 837. (Registre.) — In-folio, 472 feuillets, papier (incomplet).

1561. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Georges de La Guiche, seigneur de Sivignon, vice-bailli, par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procuracion passée, pour la poursuite de certains procès, par noble Guillaume de Contour, contrôleur pour le Roi en Languedoc, censier et amodiateur du prieuré Saint-Pierre de Mâcon ; — causes civiles contenant saisies et ventes d'immeubles : pour François Tartaret, curé de la paroisse Saint-Étienne ; — pour les chapelains des églises Saint-Pierre et Saint-Vincent ; — pour Baptiste Alamanni, évêque de Mâcon ; — procès-verbal constatant que la place où était autrefois la grange de la Monnaie, aboutissant sur la place de la Barre, n'est plus d'aucune utilité au chapitre de Saint-Pierre et n'a jamais servi que pour fendre les cloches de l'église paroissiale ; ce qu'il est bien nécessaire, pour le bien et prouffit de la chose publicque et emparement de la ville, qu'icelle place soit amazagée et baillée à quelqu'ung, à la charge de paier quelque rente pour ayder et satisfaire aux charges de l'anniversaire perpétuel et solemnel pour le remède des âmes des feuz roys et ducs de Bourgongne et leurs prédécesseurs et successeurs, lequel anniversaire est célébré le vingt-troisième jour de chascun moys de janvier, en présence et deument appelez les officiers du bailliage, etc.

B. 838. (Registre.) — In-folio, 428 feuillets, papier (incomplet et lacéré en partie).

1563-1564. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles et Champlecy, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Jugements des causes produites par appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — la plupart de ces jugements confirment simplement la sentence des premiers juges et condamnent les appelants aux dépens de l'instance en appel ; quelques uns annullent la première sentence, déclarent qu'il a esté mal jugé ou appointé par le juge, *a quo* bien appellé, et renvoient l'affaire devant un autre juge ; — élargissement sous caution de prisonniers qui s'engagent à se représenter en justice, quand ils seront assignés, etc.

B. 839. (Registre.) — In-folio, 625 feuillets, papier (incomplet et lacéré en partie).

1565. — Bailliage royal. — Carnet du possessoire. — Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles et Champlecy, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Causes civiles : pour François de Polignac, dame de Lugny ; — pour Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin ; — pour Edouard de Salornay, seigneur dudit lieu et de Murzeau ; — pour messire Léonard de Damas, chevalier, seigneur de Thianges et de Vau-de-Chizeuil ; — sentences confirmant à Antoine Gay, prêtre, curé de Joncy, le droict et faculté de lever et percevoir annuellement sur les habitans du village de Rains, parroissiens dudict lieu, sçavoir : sur chascun tenant bœuf ou aultre bestail à charrue, une quarte bled froment, estant de deux boisseaulx, mesure du Mont-Saint-Vincent, et sur ceulx non tenans bœuf ou aultre beste à charrue, ung boisseau, excepté les vefves ne lyans bestes laborables ; — lesdits habitans en appellent au parlement de Paris ; — maintenue accordée à François de Montaudry, chanoine de l'église cathédrale Saint-Vincent, curé de Châne, en la possession du droit de Moisson et du droit de la Gerbe de la Passion, que les habitans de Dracé voulaient lui contester, etc.

B. 840. (Registre.) — In-folio, 778 feuillets, papier (incomplet et lacéré en partie).

1566. — Bailliage royal. Audiences tenues par Jean Boyer, seigneur de Trémolles et Champlecy, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Publication du testament de Françoise Touillon, femme de noble Charles du Roux, seigneur de Chasselas ; — permission de partir avec leurs armes est accordée à Louis de Salornay, écuyer, seigneur de la Plotte, et à André de Salornay, son frère, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, après déclaration par eux faite qu'ils sont en délibération et volonté aller au lieu de Malte, pour illec faire service à Dieu, au Roy et à la religion, d'autant que ilz creignent volleurs et brigans entre cy et Lyon, où ils entendent se mectre sur Saône ; — assemblée de parents pour régler la succession de Claude de Feurs, seigneur des Tours ; — procédures criminelles instruites contre des voleurs de grands chemins et des assassins qui sont condamnés à être pendus ; — plainte des habitants de Romenay contre un sergent royal, qui, accompagné de six ou sept ses complices, preignent par force et violence les beufz, vaches et aultres meubles des expousans, sans déclaire pour qui ny à la requeste de qui, et moings en vertu de quelle commission ; baptent et outraigent lesdits paouvres supplians, ne les veullent ouyr à opposition ny appellation quelconques ; — condamnation au supplice de la roue, prononcée contre un homme convaincu d'avoir assassiné plusieurs soldats de la garnison de Mâcon, et d'avoir occis messire Jehan Bourdon, prebtre, d'ung coup d'arquebust, ainsi qu'il célébroit messe en l'autel de l'église Saint-Pierre de Senozan ; — caution présentée par Robert de Contour, marchand de Mâcon, qui a affermé pour six ans le péage du Roi sur la rivière de Saône, au prix total de 31,800 livres ; — ordonnance enjoignant à tous hôteliers et marchands, de prendre et recepvoir en tous payementz tous douzains vieulx à la grande croix, qui n'auront apparence aulcune d'estre roignez ; — il est enjoinct à tous manans et habitans de la ville de Mascon, de vivre en paix, union et concorde les ungs avec les autres ; très expresses inhibitions et deffances faictes à tous de ne se injurier, quereller ou provoquer de faict ou de parole, soubz quelque coulleur, prétexte ou occasion que ce soit ny sous ombre de la relligion, à peine d'estre pendus et estranglez ; aussy sont faictes très expresses inhibitions et deffances à toutes personnes et à tous manans et habitans de la ville, de quelque estat, qualité, condition, relligion ou jurisdiction qu'ilz soient, de porter espées et dagues par ladicle ville, et très-exprès commandement et injonction à ung chascun qui en aura les poser incontinant et laisser en sa maison, à peine de confiscation d'icelles et de prison ; — plaintes des protestants contre certains catholiques, qui ont cherché à exciter une sédition dans l'intérieur de la ville ; — défense de faire bruict, tumulte ou scandalle, lorsque passera la procession piéça vohée par les prédécesseurs habitans de la ville, au dix-huictiesme jour de juillet ; — protestation de Jacques de Bellecombe, écuyer, baron de Vinzelles, au sujet de l'emprisonnement de sa personne et la saisie de son château à la requête de François Dormy, président au parlement de Paris ; — attestation du clergé de Cluny, contenant que le 22 septembre (1566) ceulx de la relligion prétendue reformée, demeuranz en ladicle ville de Cluny, le matin, se seroient assemblez et transportez en une maison appellée de Vaux (Mazille), appartenant à maistre Gilbert Régnaud ; là auroienl fait une conspiration et détermination délibérée entre eulx, l'exécution de laquelle seroit esté que, sur l'heure de vespres dudict jour, seroient venuz au nombre de deux centz et plus, prez les portes de ladicle ville de Cluny, et là, ayantz avec eulx le seigneur de Pole et deux aultres ministres estrangers, auroient fait prescher au scandalle des habitantz de ladicle ville, observateurs de la loy romayne ; furent troublez les catholicques non seulement de cella, mais aussi que ceulx de ladicle relligion prétendue refformée avoient des armes et des gens en sentinelles aux portes de ladicle ville ; — appointements entre Marc de Chantemerle, baron de Vougy et la Clayette, Antoine de Chantemerle, seigneur de Montplaisantin, et Louise de Chantemerle, dame de Dyo, au sujet de la succession d'Humbert de Chantemerle, leur père ; — opposition de Françoise de Polignac, dame de Lugny, à l'insinuation de l'acte de mariage de Françoise de Lugny, sa fille, qui est décédée, avec messire François Chabot, seigneur de Brion, etc.

B. 841. (Registre.) — In-folio, 516 feuillets, papier (incomplet et lacéré en partie).

1566-1567. — Bailliage royal. — Audiences tenues par messire Philibert de la Guiche, bailli, par Jean Boyer, seigneur de Trémolles, Champlecy, Baron et Savigny, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier ; — saisies et ventes d'immeubles à la requête de créanciers ; — réception de Claude Malot, messenger ordinaire dudit bailliage ; — règlement présenté par Hugues Dauphin, greffier en chef, lequel il vouloit et entendoit estre observé par

ses clerz à l'exercice de son greffe ; — ordonnance portant que les quatre commis greffiers se conformeront audit règlement ; — élargissement de Pierre de Musy, seigneur de Satonnay, qui avait été mis en prison, pour avoir porté des armes prohibées ; — protestation de Jacques Descrivieux, avocat du Roi, au sujet d'une donation faite au profit de Jean Florette, seigneur de Bussy, conseiller au parlement de Paris, par noble Louis de Charnot, seigneur de Faverges, prisonnier ès prisons du chastel royal de Mascon, accusé de meurtre, volleries, cas de lèze-majesté ; — requête des boulangers de Mâcon, tendant à obtenir augmentation du prix du pain ; — ordre à un notaire de donner une expédition authentique d'un contrat passé entre Jean de Lugny, seigneur de Loize, Antoinette de Cheminant, sa femme, et François de Cheminant, seigneur de Verneuil ; — attestation de témoins, contenant que l'abbé de Tournus est seigneur direct d'Uchizy, avec toute justice, haute, moyenne et basse, sans que aultres seigneurs ayent audict lieu aulcune justice, en façon que ce soit ; — déclaration de noble François Touillon, seigneur de Pouilly, portant qu'il estoit obéissant serviteur du Roy, qu'il résidoit à présent à Chasselas et qu'il ne se faisoit aulcungs presches en sa maison en cette ville, laquelle il avoit louée ; s'y faisoient seulement leçons tant de grec que hébreu, ausquelles se trouvoient ceulx qui y vouloyent assister, la pluspart enfants, vieilles gens, boyteux que aultres endommaigés, simples gens ; — requête adressée au lieutenant particulier par les habitants de Mâcon faisant profession de la religion réformée, lesquels demandent une information judiciaire sur ce fait que, malgré l'expulsion de tous étrangers et l'expresse défense signifiée aux habitants de la Bresse de pénétrer dans la ville, ce néantmoins aulcungs dudict pays de Bresse, jeudy XIII<sup>e</sup> du moys de fevrier (1567), soient comme l'on dict magistrats dudit pays ou aultres, seroient arrivez en ceste ville, accompagnez de gens embastonnez et habillez en habitz dissimulez, du nombre d'environ quarante ou cinquante, en deux ou troys troppes, se seroient acheminés droict en la maison et demeure de noble et vénérable messire Jehan Boyer, lieutenant général de ce dict bailliage, avec lequel ilz auroient demeuré et séjourné environ une heure ; — procès-verbal de lecture des lettres patentes par lesquelles le Roi dispense Baptiste Alamanni, évêque de Mâcon, de l'obligation où il était de résider dans son diocèse ; — sentence portant entérinement des lettres de grâce, obtenues par Jean de La Garde, écuyer, seigneur dudit lieu, coupable d'homicide, etc.

B. 842. (Registre.) — In-folio, 996 feuillets, papier (incomplet).

1572-1572. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal accommodé pour l'expédition des causes dudict bailliage, par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général civil et criminel, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Pierre de Musy, seigneur de Satonnay ; — pour Bénigne Du Rousset, seigneur de Malfontaine et de Burzy ; — pour Jean Bridet, prêtre, curé de Brandon ; — pour messire Jean Du Bost, chevalier, seigneur du Moulin et de Viry ; — pour Alix de Nagu, dame de Faulin et des Loges ; — pour Jean de Myolans, seigneur du Parc ; — pour Philibert de Fougères, seigneur de l'Étoile ; — pour Laurent de Maugiron, seigneur d'Igé ; — pour François de La Madeleine, seigneur de Ragny ; — pour Philibert de Rymon, capitaine de la ville de Saint-Gengoux-le-Royal ; — pour Claude Bulyon, seigneur de Layé ; — pour Antoine Naturel, seigneur de la Plaine ; — pour Antoine de Ténarre, seigneur de Souterrain et de Martigny en partie ; — requêtes en compulsoire ; — règlements de comptes, etc.

B. 843. (Registre.) — In-folio, 654 feuillets, papier.

1572. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal, à cause de la ruine de l'auditoire royal, par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Consultations et plaidoiries d'avocats ; — jugements qui admettent ou rejettent les requêtes en entérinement de lettres royaulx, pour rescision de contract ; — attestation de témoins portant estre chose toute notoire que tant en la ville de Mascon, ville de Cluny que plat pays de Mâconnois, il y a heu et a encores grande mortalité, principalement de vieilles gens ; a esté et est tel jour que, en ladicte ville de Cluny, se meurent dix et douze personnes, voire plus, comme aussi en ladicte ville de Mascon ; et meurent lesdictes personnes sans estre malades longtemps, tellement que l'on estime que ladicte maladie et mortalité est une fiebvre pestilentielle procédant, comme l'on dict vulgairement, de la famine notoire esdictz lieux et de quelque infection d'air ; — déclaration contradictoire d'autres témoins, assurant

que dès l'an 1565, ils n'ont sceu, veu ny entendu qu'en la ville de Mascon ny en tout le bailliage, il y ayt heu aulcune peste, contagion ny mortalité, hors de quelques fiebvres et maladies ordinaires, dont quelques-uns sont morts et meurent tousjours, selon la loy de nature par laquelle est statué aux hommes de mourir une fois ; — intervention des prêtres chapelains de la paroisse de Saint-Pierre de Mâcon, qui affirment que dez l'année 1565, la peste fut fort violente en ce pays de Masconnois, et principalement en ladicte ville de Mascon n'a esté veu telle et si grande mortalité de personnes qu'elle a esté en temps d'esté et autone de ceste présente année (1573), jaçois que ladicte mortalité ne fust appellée contagion de peste ; ont dict le sçavoir, parce que ils auroient assisté avec le curé ou vicaire d'icelle paroisse ez sépultures qui se faisoient esdictz temps d'esté et d'autone en ladicte église et cimetières d'icelle, voire tel jour a-il esté esdictz temps que l'on en y auroit enterré dix-huict, aultres jours plus, aultres jours moins ; — on fait observer que la plus grande partie de ceulx qui sont décédez au temps mentionné estoient de tous petits enfants qui sont morts de faim et pauvreté, pour la grande cherté et pénuries des vivres estant en ce pays de Masconnois, etc.

B. 844. (Registre.) — In-folio, 856 feuillets, papier (lacéré en partie).

1573. — Bailliage royal. — Carnet du possesseur. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal, par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Antoine Naturel, seigneur de la Plaine ; — pour Antoine de Vichy, seigneur de Champrond ; — pour Claudine de Fautrières, dame d'Aynard ; — pour Jean Bernard, seigneur de Chatenay ; — pour Claudine Damas, veuve de messire Marc de La Clayette, seigneur dudit lieu et de Molles ; — pour Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle ; — pour René de Rochebaron, seigneur de Berzé ; — pour Claude Naturel, chanoine, curé et recteur de l'église paroissiale de Gibles ; — pour Jean Ochier, seigneur de Villeret ; — pour Philibert Bureteau, seigneur de Jugy et en partie de Vers, du Chêne et de Sens ; — pour noble Claude Laborier, seigneur de la Vallée ; — sentences : maintenant le doyen et le chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent en possession, saisine et jouissance du droit de prendre et percevoir les diesmes de tous légumes comme pois, febves, lentilles, gesses et aultres semblables croissans et provenans es terres qui seront cultivées en la paroisse de Saint-Clément, à raison de la quinziesme partie ; — confirmant au curé de Saint-Léger-sous-la-Bussière, le droit d'exiger, chaque année, le jour de Saint-Martin, deux coupes de seigle de chaque paroissien tenant charrue, et une coupe seulement de ceux qui ne possèdent aucune beste arable, etc.

B. 845. (Registre.) — In-folio, 720 feuillets, papier (lacéré en partie).

1573. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Jugements des causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — confirmation ou infirmation des sentences rendues par les juges desdites justices ; — requête de Claude Colas, fermier du temporel de l'abbaye de Tournus, remontrant qu'il est chargé de payer les décimes et aultres subventions deues à Sa Majesté par le seigneur abbé dudict Tournus ; item, est chargé de alimenter tous les jours les relligieux et officiers de ladicte abbaye, estans en nombre de trente-neuf, aussy de distribuer aux pouvres qui affluent ordinairement en ladicte abbaye en grand nombre, en ce temps de cherté, pour la nourriture des quelz pouvres a esté ordonné par le conseil du seigneur abbé que mil livres seroient payées promptement et prises dudict fermier, etc.

B. 846. (Cahiers.) — In-folio, 675 feuillets, papier (incomplets).

1574. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Attestation de témoins, portant que

depuis quatorze ou quinze ans en ceste ville de Mascon a esté assignée par diverses foyes, tant par le seigneur de Tavannes et itérativement par le seigneur de Nevers, avec grand nombre de gendarmerie qui ont passé et repassé continuellement, en sy grande multiplicité que les villages circonvoisins en sont encores à présent ruinés, mesmes les plus proches de ceste ville ; — appels de jugements rendus dans les justices inférieures, soit en matière civile, soit en matière criminelle ; — consultations et plaidoiries d'avocats ; — sentences qui confirment lesdits jugements ou les annullent et renvoient les parties devant d'autres juges.

B. 847. (Registre.) — In-folio, 530 feuillets, papier (incomplet).

1574. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour noble Jean de Saint-Clément, prêtre, archiprêtre du Rousset, curé de Saint-Martin-de-Croix ; — pour les religieuses du prieuré du Villars ; pour le curé et les chapelains de Saint-Gengoux-le-Royal ; — pour Philibert de Paffy, baron de la Bussière ; — pour François de La Guiche, prévôt du chapitre Saint-Pierre-de-Mâcon ; — pour le doyen et les chanoines du chapitre de Semur-en-Brionnais ; — pour Antoine de Rougemont, seigneur de Pierreclos ; — pour Jacques de Salornay, seigneur de Champerny ; — pour Jean Florette, seigneur de Bussy, conseiller du Roi au parlement de Paris ; — pour Bernard de Salornay, seigneur de Serrières ; — pour Pierrette de Chaintré, dame de Varennes ; — pour Philibert de Challes, seigneur dudit lieu, demandeur en paiement d'une obligation de 700 livres, souscrite au profit de Jean de Challes, son père, par Guillaume d'Amanzé, etc.

B. 848. (Registres) — In-folio, 828 feuillets, papier.

1574. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert de Paffy, seigneur de Néronde, baron de la Bussière, bailli et juge royal, par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général civil et criminel, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Quittance de 8 livres 15 sols, passée aux habitants de Charnay par Jean Raffort, messenger ordinaire de Mâcon à Paris, pour la moytié du port des sacz du procès desdictz habitans et messieurs de Saint-Pierre ; — procédures au sujet de requêtes en compulsoire ; — consultations et plaidoiries d'avocats ; — sentences sur différends entre particuliers.

B. 849. (Registre.) — In-folio, 530 feuillets, papier (incomplets).

1574. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures, sur requêtes en cas de nouvelleté ; — sentences : maintenant Claude Bulyon, seigneur de Layé, en possession d'aller par luy ou ses commis, chascun an à chascune vigille de feste Nativité Nostre Seigneur, heure de sept du matin ou environ, chercher et visiter en la boucherie de Mascon le meilleur beuf après le premier de ceulx que l'on expose en vente en ladicte boucherie de Mascon, et de marquer et croiser un boujon de cuisse dudit beuf ; les tenementiers (de certains fonds sis à Sancé et à Sennecé) sont et seront tenuz en commung et universel se trouver, ou leurs commis, en ladicte boucherie, ledict jour et heure, pour faire pris et marché au bouchier à qui appartiendra ledict boujon et cuisse, et de contenter, payer et satisfaire ledict bouchier ; en possession et saisine, après qu'iceulx tenementiers auront payé et satisfait ledict bouchier, de prendre et emporter ledict boujon et cuisse de beuf et l'appliquer à luy et à son proffict ; — réglant à la onzième gerbe et à la onzième benne de vendange le droit de dîme que le chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent possède dans toute l'étendue de la paroisse de Saint-Clément, etc.

B. 850. (Registre.) — In-folio, 768 feuillets, papier.

1575-1576. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert Barjol, seigneur de la Salle, lieutenant général, civil et criminel, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles intentées à la requête de particuliers impétrans de lettres royaulx en rescision de contract ; — consultations et plaidoiries d'avocats ; — sentences définitives portant entérinement ou annulation desdites lettres.

B. 851. (Cahiers.) — In-folio, 516 feuillets, papier (incomplets et lacérés en partie).

1575-1577. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjol, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — L'on fait assavoir que, pour obvier aux dangers et inconvéniens qui pourroient advenir à la ville de Mascon, de la maladie de peste estant ez villaiges circonvoisins, tant dedans que dehors le royaulme, la foyre ordinaire se tenant le vingtiesme jour de may sera tenue hors les portes de la ville ; — que tous manans et habitans de ceste ville ayent à nettoyer les rues, chascung au droict de leurs maisons, et icelles tapisser, pendant que la procession générale de la feste-Dieu se fera, ensemble que tous les dictz habitans ayent à y assister honorablement ; — il est enjoinct à tous estrangiers estans en cette ville et non résidans en icelle, de vuider et sortir dehors de ladicte ville, deans demain six heures du matin, à peyne de la hard ; — enjoinct à tous catholiques de se trouver demain à la procession générale qui sera faite, pour fayre prières à Dieu pour le Roy, qu'il luy plaise assister en la convocation générale de ses estatx (17 novembre 1576) ; — défenses : de faire baptr le tambour par la ville, soit de jour ou nuict, et marcher en assemblée, enseigne déployée, soit jour de feste, nopces ou aultrement, sans permission et licence de nous lieutenant général ; — de aller la nuict par ceste ville, sans porter feu et lumière pour se veoir conduire, à peine d'estre les contrevenans penduz et estranglez sans rémission, et, sous les mesmes peines, est semblablement faite inhibition et deffense à toutes personnes de porter armes aucunes par ladicte ville, sinon à ceulx à qui la garde sera commandée et qui seront destinez à faire la patrouille ; aussi est enjoinct très expressément à tous les habitans, à la moindre clameur et bruiet qui se fera en ceste ville la nuict, de mectre de la lumière aux fenestres de leurs maisons, à ce que les coureurs de pavé puissent estre recongneuz et appréhendez ; — sentence condamnant un femme à être pendue, pour avoir frappé un homme d'un coup de couteau ; — procédures criminelles ; — publications de testaments ; — ventes judiciaires, etc.

B. 852 (Registre.) — In-folio, 750 feuillets, papier.

1576. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert Barjol, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Requête de Jean Delavigne, prêtre, recteur de l'hôpital Saint-Blaise de Cluny, représentant que combien qu'il soit esté bien et canonicquement pourveu de ladicte rectorie, et d'icelle prins et appréhendé possession, jouissance et saisine des fruitz, prouffictz, revenus et émolumens en deppendans, sans y estre empesché, ce non obstant, puis peu de temps en ça, ung nommé messire Benoist Lermite, prebtre, de son auctorité privée ou autrement indheument, auroit fait telle quelle prinse de possession de ladicte rectorie ; — sentence qui donne assignation aux parties et maintient provisoirement ledit Jean Delavigne en son office de recteur ; — procédures sur requêtes en trouble : pour Claude de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac ; — pour Louis de Franc, seigneur d'Essertaux et de Loize ; — pour Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle, demanderesse et complaignante en cas de saisine et nouvelleté, contre noble Humbert Gaillard, seigneur en partie de Fragne et du Vernay ; — pour Jean de Foudras et Jeanne de Trave, sa femme, seigneur et dame de Matour ; — pour Philibert de Gilbertet, commandeur de Mâcon ; — pour Pierre de Chassipol, seigneur de Mirande ; — pour Lionel de Challes, seigneur de Beaumont et Chasselas, et Judith du Roux, sa femme ; — requêtes et mémoires au sujet du refus fait par Humbert Moisson, enquêteur audit bailliage, de se rendre à Saint-Clément-sur-Guye pour procéder à une enquête dans un procès entre le curé et les habitants de ladite paroisse, obstant les incursions et cas d'hostilité qui journallement se commectent par ceulx qui occupent les chasteaulx de Lourdon et la Rochette, etc.

B. 853. (Registre.) — In-folio, 618 feuillets, papier (lacéré en partie).

1576. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire épiscopal par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles: pour Claudine Serre, veuve de noble François Darmy, président au parlement de Paris ; — pour Jean de Messey, écuyer, seigneur dudit lieu ; — pour Philibert de Sagie, seigneur de Saint-Léger ; — pour Jacques de Salornay, écuyer, seigneur de Champerny ; — pour Philibert de Fautrières, seigneur d'Audour ; — pour Antoine Des Fossés, seigneur de Fuissé ; — pour Claude Colas, dit Champagne, ayant cy-devant eu charge de messeigneurs les grand vicaire et deputés du clergé du diocèse de Mâcon, pour faire la cuillette et recepte des décimes et subventions accordées au Roy par le clergé de Masconnois, etc.

B. 854. (Registre.) — In-folio, 785 feuillets, papier (incomplet et lacéré en partie).

1577. — Bailliage royal. — Audiences tenues au logis de la Trinité, maison empruntée pour servir d'auditoire, par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Aimée de Charnot, dame de la Chapelle-de-Bragny ; — pour Françoise de Polignac, dame de Lugny ; — pour Antoinette de Saligny, dame d'Amanzé ; — pour Philibert de Gilbertet, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon ; — pour noble Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, capitaine de la ville de Mâcon ; — pour Pierre Le Roux, écuyer, seigneur du Terreau ; — pour Anne Garnier, dame de Chaintré et de Bellegarde ; — pour François de Nanton, seigneur de Pizay, Noble et Estours ; — pour les chanoines du chapitre de Saint-Pierre, demandeurs en paiement de droits de lods et servis, etc.

B. 855. (Registre.) — In-folio, 876 feuillets, papier (lacéré en partie).

1577. — Bailliage royal. — Audiences tenues en la maison de la Trinité, hostel emprunté par faute d'auditoire, par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Sentences : maintenant Philibert de Gaillon, cellérier de l'abbaye de Tournus et ses successeurs audit office, en la possession, jouissance et saisine de lever et percevoir, avec les sieurs doyen et chanoines du chapitre Saint-Vincent de Chalon, prévost et chanoines du chapitre Saint-Pierre de Mascon, pour les portions qui leur compétent, le diesme et droict de diesme de tous bledz, vin, chenesve et aultres fruitz qui croistront ez terres et héritages estans en l'estendue et dismerie des villages de Gratay et Ozenay, à raison de la quinzième parti ; — confirmant à Bernard de Salornay, écuyer, seigneur de Serrières, le droit de justice sur certains fonds joignant le chemin de Pierrecloix à la Grange-du-Bois de soir et à la fontaine des Vernay de vent, malgré les prétentions contraires d'Antoine de Rougemont, seigneur de Pierreclos ; — procédures civiles : pour Claude de Molles, seigneur de Villorbaine ; — pour Jean de Foudras, seigneur de Courcenay ; — pour les frères Dagoneau, seigneurs de Scivolière ; — pour Jacques de Létouf, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Pradines et Sirot ; — pour Philippe de Foudras, pitancier de l'abbaye de Tournus, etc.

B. 856. (Registre.) — In-folio, 712 feuillets, papier.

1577-1578. — Bailliage royal. — Audiences tenues au logis de la Trinité par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles instruites à la requête de particuliers impétrans de lettres royaulx en rescision de contract et demandans l'entérinement d'icelles, notamment de

noble Pierre de Robelet, écuyer, demeurant à Uchizy, lequel nous a dict et remonstré que, le unziesme de juillet mil soixante et quinze, il fut prins et enlevé par force de sa maison, et comme prisonnier mené et conduit à Tournus, à la suscitation de Philibert de Gaillon, religieux en l'abbaye dudict Tournus, et de feu lors vivant Anthoine de Gaillon, son frère, lesquelz l'auroient induict et contrainct de passer contract avec eulx, et ce, par devant maistres Georges Enjorant et Claude Martin, notaires royaulx, par lequel cantract ledict de Robelet promet célébrer mariage en face de sainte église avec Estiennette de Gaillon, leur sœur, et advouer les enfans de ladicte Estiennette comme siens ; — assignation aux parties ; — renvois de l'affaire de quinzaine en quinzaine ; — sentence définitive condamnant ledit de Robelet à tous dépens, sans avoir esgard esdictes lettres royaulx impétrées, de l'effect desquelles nous l'avons débouté ; — ledict de Robelet à d'icelle sentence appellé et appelle ; — attestations de témoins déclarant qu'en 1564, que furent les pestes en ce pays, pour cela ne cessa l'exercice de la justice ; vray est que le siège fut transporté au lieu de Prissé, où les ploictz ne se tenoient que de XV jours en XV jours, et que cela dura environ l'espace de six mois ; qu'en 1562 et en 1567, pendant l'occupation de la ville par les protestants, les officiers du bailliage ne tinrent aucune audience, etc.

B. 857. (Registre.) — In-folio, 804 feuillets, papier.

1578. — Bailliage royal. — Audience tenues en la maison de la Trinité, à deffault d'auditoire, par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, civil et criminel, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Philibert de Gilbertet, commandeur de Mâcon ; — pour Jean Dormy, avocat au parlement de Paris, fermier des aides et gabelles du Mâconnais ; — pour Claude Berthet, aumônier de l'abbaye de Tournus ; — pour Claude de Montrichard, sacristain de ladite abbaye ; — pour le curé et les sociétaires de l'église Notre-Dame de Cluny ; — pour Jacques de Salornay, seigneur de Champerny ; — pour Nicolas Naturel, dit de la Plaine, seigneur de Dulphey ; — pour Henriette des Maillards, veuve de Pierre de Bedel, seigneur du Buisson ; — pour Pétrarque du Blé, seigneur de Cormatin ; — pour François de Nanton, seigneur de Pizay, Noble et Estours ; — pour noble Jean Fustaillier, seigneur du Mont ; — pour Anne Garnier, dame de Bellegarde et de Chaintré ; — pour François de Ciry, seigneur de Charnailles ; — pour Laurent de Maugiron, baron de Montbellet ; — enquête tendant à prouver que Benoît Chanuet, seigneur de Brisolle, et Philippe Decret, seigneur de la Tour, archers dans la compagnie du seigneur de La Guiche, furent occis et tués les armes au poing et vivement se deffendant contre l'ennemy, en ung rencontre et bataille au camp de Brouage ; — sentence portant que certains fonds sis en la paroisse de Vinzelles, jouxte le chemin tendant de la fontayne de Maisie au chastel de Banens de matin, sont mouvants de la directe de Jean et Claude Bulyon, frères, seigneurs de Layé ; — assignation donnée à Marie de Saint-Point, dame de la Salle, et à Claudine de Seyssel, sa fille, mariée à Pierre Dormy, seigneur de Vinzelles et de Beauchamp, pour dire cause pourquoi elles ne payeront à André Gratier, marchand de Mascon, demandeur, la somme de soixante-trois escuz sol et ung tiers qu'elles luy doibvent pour marchandise de draps de soye et aultres, prinse en la bothicque dudict Gratier, pour les accoustrements de ladicte demoiselle de Seyssel ; — jugement qui déclare le moulin de Chaumois, paroisse de Saint-Boil, affecté envers les seigneurs doyen et chapitre Saint-Vincent de Chalon, à la rente annuelle et modérée de douze bichets froment, mesure de Saint-Gengoulx, etc.

B. 858. (Registre.) — In-folio, 855 feuillets, papier.

1578. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Carnet des appels ; — confirmation ou infirmation de sentences rendues par les juges des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — les gens du Roy, tant pour l'intérêt de Sa Majesté que des habitants du village de Burnant, ont dict qu'ilz sont appelans de l'appointement prononcé par ung se disant juge ordinaire de noble Philibert Cajot, seigneur dudict Burnant, ayant ledict prétendu juge faict deffences esdictz habitans, sur peine de cent solz d'amende, de subir jugement ailleurs que par-devant luy, estant tel appointement nul pour avoir ledict prétendu juge parlé de cent solz au lieu d'ung escu et deux tiers, contre l'édicte moderne de Sadicte Majesté sur le faict des monnoyes ; en second lieu et pour leurs griefz, auroyent soubstenu lesdictz habitans qu'ilz sont justiciables de la chastellenye royalle de Saint-Gengoulx et non d'ailleurs, estant le

village et paroisse dudict Burnant l'ung des unze villages d'icelle chastellenie ; — jugement qui met lesdits habitants sous la sauvegarde du Roi ; — requête desdits habitants, remontrant que, malgré ladite sauvegarde, le fils dudict Philibert Cajot et le seigneur de Malfontaine, son gendre, sont entrés par force dans les maisons de plusieurs d'entre eux, et y ont outragé à coups d'épées et de bâtons les hommes, les femmes et les enfants, ne se contentant ledict sieur de Burnant d'avoir usurpé les communaultés desdictz habitans, mesmes leurs propres terres et les grandz chemins publiez dont il a faict garenne (affaire non terminée).

B. 859. (Registre.) — In-folio, 486 feuillets, papier (lacéré en partie).

1578. — Bailliage royal. — Audiences tenues en la maison de la Trinité, auditoire emprunté, par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Ventes judiciaires ; — immeubles rachetés par Jacques de Damas, écuyer, seigneur de Vertpré ; — saisie faite à la requête du clergé du diocèse de Mâcon, des biens qui appartiennent à Olivier, Gabriel, Jean et Toussaint Dagoneau, frères, ayans cy-devant fait la recepte des décimes ; — déclaration desdits biens sis à Cluny et aux environs ; — opposition à la saisie de la seigneurie de Scivolière (Jugy), signifiée par lesdits Olivier, Gabriel et Toussaint, remontrant qu'ils ne se sont jamais présentés comme cautions de leur frère Jean ; et disent que vous, messieurs les lieutenans général, particulier et aultres de vostre siège, leur estes très-suspectz pour les animositez et inimitiez que de long temps leur portez, joinct qu'ilz sont et font profession de la religion réformée et vous d'oppinion contraire, etc.

B. 860. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, papier.

1578-1582. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Carnet des causes du Roi. — Défense de ne laisser aller ny mener par la ville de Mascon aulcung porceaulx, à peyne de confiscation desdictz porceaulx et d'amende arbitraire, et ce, pour raison de la contagion de peste qui en porroit advenir ; — ordonnance portant que les habitants notables de Mâcon feront guet et garde, nuit et jour, et veilleront spécialement à ce qu'il n'entre dans la ville ni vagabonds ni voyageurs venant des villes de Chalon et Dijon où règne la peste ; — ordre à tous les habitants de Mâcon, de se présenter en armes, la veille de la foire de Saint-Laurent, sur le gravier de la rivière de Saosne, heure de deux heures après midy, pour assister et faire compaignie aux gens du Roy, à la publication des ordonnances ; — procédures criminelles pour injures, meurtres, blasphèmes ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 861. (Registre.) — In-folio, 528 feuillets, papier.

1579. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour François de La Guiche, protonotaire du Saint-Siège, abbé de Saint-Satur, prévôt de l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon, prieur de Perrecy ; — pour Antoine d'Amanzé, abbé commendataire de Saint-Rigaud ; — pour messires Claude et Jean de La Chambre, frères, chevaliers de l'ordre du Roi, conseillers et chambellans ordinaires du duc d'Anjou, seigneurs et barons de Ruffey et Savigny-en-Revermont ; — pour noble Louis de L'Étanche et Marie de Bellecombe, sa femme ; — pour Françoise de Polignac, dame de Lugny, comtesse de Brancion ; — pour Pontus de Thyard, évêque de Chalon, cessionnaire de messieurs de la Sainte-Chapelle de Paris et Chambre des comptes dudict lieu, prétendans droict de régale sur les biens délaissés par feu messire Jacques Fourrier, évesque de Chalon ; — pour messire Pétrarque du Blé, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Cormatin, baron d'Uxelles ; — pour Anne de Seneton, veuve de Guillaume Barjot, seigneur de la Palud, etc.

B. 862. (Registre.) — In-folio, 870 feuillets, papier.

1579. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Jean d'Amanzé, seigneur d'Arcinges ; — pour André de Tenance, commandeur du temple de Chalon et de Sainte-Catherine de Montbellet ; — pour noble Philibert Babon, seigneur de Colange ; — pour messire Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, École et la Bâtie ; — état des biens, droicts, proffictz, revenuz et émolumens estans et appartenans au prévost de Cluny, à cause de sadicte prévosté, lesdits droits consistant principalement en pain, vin, chair, lard, harengs, bois de chauffage, foin, etc., que les religieux de l'abbaye dudit Cluny doivent lui fournir à certaines époques déterminées ; — sentences: maintenant Catherine Porchier, veuve d'Antoine Crochet, en la possession, jouissance et saisine de ladicte prévosté ; — confirmant à l'abbé de Tournus le droit de pêche dans la rivière de Saône, dez le bief Chamby ou autrement de Loye jusques au bief Parizy et tout au long les terres de Saint-Romain, estans en la totale justice dudit seigneur abbé ; — mettant sous séquestre la terre et seigneurie de Mercey, qui avait appartenu à Jean de Ciry, seigneur de Charnailles, décédé au camp d'Issoire, et à la possession de laquelle prétendaient Marie de Ciry, dame de Charnailles, femme de noble Philippe de Mirebeau, d'une part, et Jean de La Baume, seigneur d'Ormes, Ratte et Saint-Germain, d'autre part, etc.

B. 863. (Registre.) — In-folio, 428 feuillets, papier.

1579. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures et longues plaidoiries au sujet de l'évasion d'un novice du couvent des Jacobins de Mâcon ; — sentence qui enjoint audit novice de soy représenter audit couvent, assisté de deux ou trois de ses parens ou proches voisins, pour en leur présence faire déclaration de sa volonté et intention sur la continuation de profession ou département d'icelle, auquel cas l'avons condamné à rendre et restituer l'habit novitial duquel il estoit vestu et saisy lors de son despart dudit couvent, et à poyer la somme de six escus deux tiers par an, pour le temps qu'il auroit esté instruit, nourri et entretenu audit couvent ; — entérinement des lettres de grâce obtenues par Jean Desmarquets, secrétaire du duc de Mayenne, au sujet d'un homicide qu'il avait commis à Mâcon ; — règlement d'un différend entre Philibert de Bellecombe, écuyer, seigneur de Vinzelles, et noble Pernet Bergeret, écuyer, seigneur de la Villière ; — réceptions de notaires royaux ; — jugement qui condamne à être pendus plusieurs hommes convaincus de vols par escalade, pour vingt-quatre heures après leurs corps estre portez sur les grands chemins, aux lieux les plus commodes, pour illec demeurer à la terreur des meschantz et malvivans ; — enregistrement du testament de messire Georges de La Guiche, chevalier, seigneur de Sivignon, Saint-Aubin, Garnerans, Nanton et autres lieux ; — ceux qui résident au pays de Bresse, hors la souveraineté du Roy de France, venans plaider rière ce bailliage de Mascon, sont tenus de cautionner rière icelluy *de expensis refundendis*, et au réciproque, ceux de France qui vont plaider audit pays de Bresse, rière la souveraineté du prince de Savoye, sont semblablement tenuz de cautionner pour la restitution des despens qui seroient adjugez à leurs parties adverses, etc.

B. 864. (Registre.) — In-folio, 775 feuillets, papier (incomplet).

1580. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Charles de Saint-Léger, baron de Rully ; — pour Guillaume de Drée, seigneur de la Serrée ; — pour Antoine de Chandieu, seigneur de Paule et de Chabotte ; — pour Bernard de Salornay, seigneur de Serrières ; — pour Baptiste Barthelot, seigneur de Cray ; — pour Claude de Liobard, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de l'Aumusse ; — pour Hector de Cheminant, seigneur de Verneuil ; — supplyent les seigneurs de Layé et Sennecé en Masconnoys, disans que rière la seigneurie dudit Sennecé sont assis et situez les bois vulgairement appellez de Nesse, de grande estendue et contenue, voire de quinze cens meyerées et plus, tenus et possédez de la censive et directe, comme aussi en la totale justice, haulte, moyenne et basse des supplyans, par les habitans et communauté du village dudit Sennecé, qui

journallement coupent, dissipent et deffrichent les dictz boys sans discrétion, et ne les laissent croistre ny convertir en nature de boys de haulte fustaye, comme requis est par l'ordonnance, non pas mesmes de boys taillis, etc.

B. 865. (Registre.) — In-folio, 1065 feuillets, papier (lacéré en partie).

1586. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles en matière de possessoire ; — sentences : déclarant estre du domeyne et patrimoyne de la cure de Jalloigny, le pré situé au finage de Vaulx-sous-Mazilles appelé le pré des Volzet, contenant la place d'une charrée et demye de foing ou environ ; — maintenant Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, Corcelles et Layé, et Toussaint Guillemaud, prêtre, curé de Vinzelles et Loche, en la possession, jouissance et saisine, droict et faculté de lever et percevoir le dixme du village de Loche, comme aussy le droict de suytte de la dismerie de Vinzelles, des terres que les habitans dudict Loché vont cultiver audict Vinzelles ; confirmant à Antoine Robert, religieux, prieur de la Barberandière, la possession de certains immeubles que lui disputait Claude de Molles, seigneur de Villorbaine, etc.

B. 866. (Registre.) — In-folio, 538 feuillets, papier (lacéré en partie).

1589. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire du bailliage, par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles poursuivies à la requête de particuliers impétrans de lettres royaulx en forme de rescision de contracts ; — sentences définitives qui déclarent lesdicts impétrans non recepvables en leur impétration, les déboutant de l'entérinement desdictes lettres, ou, au contraire, annulent lesdits contrats de vente, d'échange, d'acensement, etc., remettant les parties en tel estat qu'ilz estoient auparavant la passation d'iceulx.

B. 867. (Registre.) — In-folio, 564 feuillets, papier.

1589. — Bailliage royal. — Audiences tenues en l'auditoire dudit bailliage, par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour noble Nicolas Naturel, dit de La Plaine, seigneur dudit lieu et de Dulphey ; — pour dom Gabriel de Saint-Belin, doyen de Cluny ; — pour Philibert Bugnyon, avocat en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon ; — pour messire Claude de La Chambre, chevalier, baron de Ruffey, et messire Jean de La Chambre, chevalier, seigneur de Savigny-en-Revermont ; — pour Philibert Bureteau, seigneur de Jugy ; — pour Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, École et la Bâtie, bailli de Mâcon ; — pour Antoine de Vichy, seigneur de Champrond, etc.

B. 868. (Registre.) — In-folio, 490 feuillets, papier lacéré en partie.

1581. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Jugemens rendus sur des causes venant en appel des juridictions inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — protestation de deux habitans de Bussièrès contre les violences du seigneur de Serrières, qui les avait assignés à comparoir devant son juge, parce qu'ils avaient prêté main-forte au prévôt des maréchaux du Mâconnais, qui les en avait requis, contre une compagnie de Sarrazins vagabonds, lesquelz commettoient infinies volleries audict lieu de Serrières, distant de Bussièrès seulement d'un quart de lieue, pillans et saccageans les maisons où ils pouvoient entrer, etc.

B. 869. (Cahiers) — In-folio, 476 feuillets, papier (incomplets).

1581. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures à la requête de messire François de Mandelot, seigneur dudit lieu et de Passy, gouverneur de Lyon, contre Gabrielle de Colombier, femme de Michel de Clugny, seigneur de Montachon, au sujet du testament de François de Colombier, frère de ladite dame, seigneur de Colombier, Savigny, Saint-Loup et Saint-Remy ; — assignation donnée par Benoît Pelletier, soy disant de Villefranche, à Aurélia Salla ou de Salles, joueuse de commédie, faisant partie l'une troupe de comédiens venus à Mâcon pour jouer des commédies à la manière ancienne ; ledit Pelletier appelant d'une sentence rendue par l'official en la primatie de Lyon, touchant la séparation de mariage ; — intervention de l'abbé Maugouvert (joyeuse association de jeunes gens), remontrant que cette cause doit être portée devant le baillif de Maugouvert ; — les gens du Roy ont dict que lesdicts Aureille et Pelletier se sont quitez l'ung l'autre, comme appert par contract receu par-devant notaire en la ville de Lyon ; quoy attendu et n'obstant tout ce qui s'est passé, ledict Pelletier usant de force, veult ravoir ladicte Aureille, commectant en ce ung rapt et viol, de quoy la congnoissance nous appartient ; — comparution de Barthélémy Chambellot, au nom de damoiselle Oreillya Salia, sa femme ; — sentence portant que icelles parties se pourvoiront par-devant leur juge compectant, heu esgard au contract d'accord et sentence rendue par l'official de la primace à Lyon, et cependant avons ordonné ausdicts commédiens de vuidier la ville dans le terme à eulx préfigé, et ce pendant mis, mettons iceulx commédiens en la saulvegarde du Roy et de Nous, avec inhibitions et deffences audict Pelletier de les suyvre icy après à la part où ilz tireront, pour leur faite, médyre ny molester en leurs personnes et biens, directement ou indirectement, soit par luy ou interposite personne, à peine de pugnition exemplayre et aultres plus grandz peines, s'il y eschet ; — s'est présenté maistre François de Saint-Loup, procureur scindicq de la ville de Mascon, lequel a dict qu'il est tout notoire que la contagion commence à prendre, pied en ceste ville et que les eschevins ne peuvent s'acquicter de leur charge et prévoir aux inconvéniens qui se présentent, s'il n'y a quelque fond de deniers pour survenir tant aux pauvres affligés de la contagion estans en l'hospital des caducqs, ceulx qui sont dans la ville que ceulx qui se présentent ordinairement aux portes ; qu'il fault de nécessité bailler gaiges à ung cyrurgien et barbier et avoir apothicaires qui fornisent aux drogues pour les nécessiteux, salariez, malgoguetz, faiseurs de fosses, enterreurs, et préveoir à la santé de la ville. Nous, lieutenant général, avons dict et ordonné que ladicte requeste seroyt représentée en pleyne assemblée de ville, pour de l'advis et consentement des habitans, par forme d'aulmosne ou advance, pourveoir par contraincte de contribution sur tous les principaulx desdictz habitans, jusques et à la forme qui se trouvera requise et nécessaire, pour subvenir aux malades et ceulx qui seront attainctz de ladicte contagion et maladie de peste qui notoirement pullule ; — défense aux habitans de Mâcon d'aller aux champs et mesmes à la foire de Tornus ; — réceptions : de Geoffroy Noblet, receveur des aides et du domaine en Mâconnais ; — de Jean Laurent, avocat, garde du grenier à sel de Mâcon ; — ordonnance portant que ledit receveur doit, lorsqu'il siégera audit bailliage, avoir sa place immédiatement après le procureur du Roi, place que lui contestaient les avocats dudit bailliage ; — entérinement de lettres de grâce ; — requête d'un serviteur de Philibert de Bellecombe, seigneur de Vinzelles, Chasselas et Pouilly, portant que dame Claudine Serre et Pierre Dormy, son fils, l'ont fait mettre en prison sans sujet et seulement pour luy faire supporter la peine de la hayne qu'ilz portent audict sieur de Bellecombe, son maistre ; — procédures entre lesdits de Bellecombe et Dormy, au sujet de la seigneurie de Vinzelles ; — attestation portant que dès cinq ou six mois en ça le village de Sologny a esté tellement infecté que presque n'y est demeuré personnes et mesme en la maison de noble Pernet Bergeret, sieur de la Villière, etc.

B. 870. (Cahiers.) — In-folio, 450 feuillets, papier (incomplets).

1581. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles poursuivies à la requête des chanoines des chapitres de Saint-Pierre et Saint-Vincent, et des chapelains des chapelles fondées dans lesdites églises, demandeurs en recongnoissance de pensions et payement des arrérages d'icelles ; — défense à toutes personnes, de ne vendre pain, chair et vin, donnans à manger et boyre en leurs maisons aux allans et venans, sinon ceulx qui auront et seront pourvus de lettres de l'estat et office de cabarriers ; — publication du testament d'Henriette Ducret, femme de

messire Claude de Mazilles, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Vaubresson et du Villars ; — sentence déclarant le droict de jauge et Visitation des tonneaux, tant en la ville de Tournuz que faubourgs et bastys d'icelle, estre et appartenir au sieur abbé dudict Tournuz, pour ses officiers prendre garde à la mesure des tonneaux, et par les tonneliers prendre la mesure desdictz officiers ; et en cas de malversation, abus et contravention faicte par lesdicts tonneliers, les confiscations desdicts tonneaux et émendes qui seront jugées par lesdictz officiers estre et appartenir audict sieur abbé ; — réception d'un particulier en la charge de trompette de ceste ville de Mascon, à faire les bans, cryes et proclamations qu'il y convient publier ; — présentation d'un arrêt du parlement de Paris, par lequel est mandé de faire inhibition et deffense au seigneur de Rochebaron et tous aultres qu'il appartiendra, de troubler Philibert de Bellecombe, ce seigneur de Vinzelles, ny de fait ny de force, en la terre et seigneurie dudict Vinzelles ; — requête des échevins de Mâcon, remontrant que, ayant pleu à Dieu affliger l'hospital de ceste ville du mal contagieux et quelques aultres maisons, l'on auroit mis hors icelle ville tous ceulx desdictes maisons infectées, en nombre de trente-six ou quarante ; — ordonnance permettant auxdits échevins de lever le roolle fait, encore pour ung mois, pour fournir à la despense desdicts malades estans hors la ville et aultres nécessitez des passantz non receuz en l'hospital, pour le danger qui y est, etc.

B. 871. (Registre.) — In-folio, 835 feuillets, papier.

1581. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles en matière de possessoire ; — sentences : adjugeant la terre et seigneurie de Mercey avec ses dépendances à messire Antoine de Châtenay, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Saint-Vincent, agissant comme curateur de Jean-Baptiste de La Baume, seigneur d'Ormes et Saint-Germain, et déboutant de toutes prétentions sur ladite terre Marie de Ciry, femme de noble Philippe de Mirebeau ; — maintenant Jean Bernard, écuyer, seigneur de Châtenay, au droit de prendre l'eau provenant des fontaynes de ce Vinzelles, depuis le lundy matin jusques au samedy midy, pour mener et conduire ladicte eau dans un sien pré appelé Laly, situé à Varennes, de la contenance de quarante charrées foin ou environ ; aussi au droit, puissance et faculté d'empescher que, en aucuns héritages aboutissans aux rayes et esgoulx desdictes eaux, ne se fasse crot, rayes ou aultres exploitz pour, détourner ladicte eau, qu'elle ne descoule et tire droict par son ancien conduit audict pré Laly ; — confirmant à Jean Ligeret, chanoine et official de Mâcon, le droit de patronage sur la chapelle fondée en l'église de Salornay-sur-Guye, sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié ; — à Jean de Salornay, écuyer, seigneur dudit lieu et de Villeret, le droit de toute justice, haute, moyenne et basse, dans toute l'étendue de la terre et seigneurie de Villeret, paroisse de la Vineuse, etc.

B. 872. (Registre.) — In-folio, 756 feuillets, papier.

1581. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles poursuivies à la requête de particuliers impétrans de lettres royales en rescision de contracts, et demandeurs en entérinement d'icelles ; — jugemens qui confirment ou infirment lesdicts lettres ; — sentence déclarant nul le contrat d'une vente en forme d'amazage (ou arrentement perpétuel), passé par Claudine de Vaudrey, mère de Guillaume de Drée, écuyer, seigneur de la Serrée, etc.

B. 873. (Registre.) — In-folio, 708 feuillets, papier.

1582. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles en matière de possessoire ; — sentences : reconnaissant, malgré les prétentions contraires de messire René de Rochebaron, baron de Berzé, Cerve et Joncy, à Claude de Bordes, écuyer, seigneur de Mauvoisin, la Crotte et Rains, le droict de faire exercer toute justice, haulte,

moyenne et basse, ez terres situées au finage de Rains, lieu dict ez-Condemines *aliàs* en la Charrière, et à messire Charles de Saint-Léger, chevalier, seigneur de Rully, le droit de moyenne et de basse justice dans son arrière-fief de Balay ; — décidant en faveur de l'un des deux prêtres qui se disputaient la possession de la cure de Saint-Jean-le-Priche ; — confirmant à Philibert de Gaillon, hôtelier et cellérier de l'abbaye de Tournus, les droits de dîmes sur certaines terres sises à Dulphey, etc.

B. 874. (Registre.) — In-folio, 1058 feuillets, papier.

1582. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles pour Jean-Baptiste Galand, capitaine de la ville de Tournus ; — pour Philibert de Challes, seigneur dudit lieu ; — pour Claude Berthet, aumônier de l'abbaye de Tournus, — pour Philibert Bureteau, seigneur de Jugy, le Chêne, Sens, partie de Vers et autres lieux ; — pour Louis de Mazilles, écuyer, seigneur de Vaubresson ; — pour Nicolas Naturel, seigneur de Dulphey ; — pour Jean Laurent, seigneur de Beaulieu, avocat audit bailliage ; — maistre Humbert Moisson, substitut du procureur du ce Roy, nous a remonstré qu'en vertu de la commission de Messieurs des Grands-Jours, il nous estoit mandé procéder au recollement des tesmoins ouïs en l'information faicte sur le meurtre perpétré en la personne du feu sieur de Saint-Point ; et, parce que maistre Estienne Jaillard, l'ung desdictz tesmoins, estoit demeurant au païs de Dombes, hors l'obéissance de Sa Majesté, que difficilement il le pourroit faire venir en ceste ville, aus fins dudict recollement, sinon qu'il nous pleust donner asseurance audit Jaillard que, venant en ceste ville, il ne luy seroit donné aucun empeschement, mais que librement il luy seroit permis de s'en retourner, etc.

B. 875. (Registre.) — In-folio, 728 feuillets, papier.

1582. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Jugements rendus sur des causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — opposition à l'exécution de certaines sentences rendues par le juge de Châtillon (Viré), signifiée à la requête du doyen et du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, tenant la régalle par le décès de feu révérend père en Dieu messire Baptiste Alemani, évesque quand vivoit dudict Mascon ; — lesdits opposants allèguent que noble Jacques Demeaux, seigneur dudit Châtillon, n'a droit de justice que dans le pourpris de sa mayson et appertenances joignant à icelle, jusques au lieu commung appelé Vers-la-grande-Fontayne-de-Viré ; que l'évêque de Mâcon est le seul seigneur justicier en toute la terre de Vézizet, et que les prédécesseurs évesques, comme seigneurs dudict Vézizet, auroyent associé le Roy en partie des émolumens de ladicte seigneurie, pour par Sa Majesté estre soubstenu contre les incursions des gens de guerre, etc.

B. 876. (Cahiers.) — In-folio, 612 feuillets, papier (incomplets).

1582-1587. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — lettres du Roy pour la réformation de l'armée ; — lettres de grâce obtenues par des particuliers accusés de meurtre ; — commissions pour renouveler terriers obtenues : par François de Nanton, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Pizey, les Devants, Noble, Gratay, Dulphey en partie et autres lieux ; — par Claude de Guise, abbé de Cluny — par Guy de La Tournelle, doyen en l'église cathédrale d'Autun, prieur de Saint-Germain-en-Brionnais et de Saint-Sernin-des-Bois ; — lettres d'offices : de l'estat notarial, pour Jean Enjorant de Tournus, Antoine Desvignes de Mâcon et autres ; — de procureur du Roi en la châtellenie royale de Saint-Gengoux, pour Philibert Mercier ; — de lieutenant en la citadelle de Mâcon, pour le capitaine de Paisselay ; — de gouverneur de la ville et de la citadelle de Mâcon, pour Georges de Bauffremont, comte de Cruzilles ; — de lieutenant particulier audit bailliage, pour Thomas Chandon, en faveur duquel

Gratian Chandon, son père, a résigné (1584) ; — de juge en la châtelainie du Bois-Sainte-Marie, pour Henri Barthelot ; — de prévôt des maréchaux, pour Denis Mercier ; — d'avocat du Roi audit bailliage, pour Christophe Descrivieux, en faveur duquel Charles Descrivieux, son père, a résigné ; — d'adjoint audit bailliage, pour Valentin Siraudin ; — lettres de sergenterie et de cabarriers ; — commission donnée par le roi Henri III à plusieurs officiers d'épée et de robe qu'il envoie par les provinces de cestuy nostre royaume, pour veoir et visiter noz subjectz, sçavoir et entendre, comme les choses qui touchent le service de Dieu et les charges ecclésiastiques sont faites, tenues, maniées et exercées, quelz sont les déportemens de la noblesse et comme la justice et noz finances sont régies et administrées ; — lettres dudit Roi : portant ordre de recruter des soldats de pied dans la province de Bourgogne ; — confirmant la réunion de la charge de prévôt royal de Mâcon à celle de lieutenant général, en faveur dudit Philibert Barjot ; — accordant l'exemption des droits de péage au sire de Mandelot, gouverneur de Lyon ; — touchant la cinquième partie des espices que Sa Majesté lève ; — touchant les garnisons et gendarmerie ; — reconnaissant pour ses sujets les enfants de Claude Bulyon, seigneur de Sennece, et de Marguerite de La Porte, dame de Chaveyrieu-en-Dauphiné, bien que lesdits enfants soient nés hors du royaume ; — pour empescher la levée de la gendarmerie ; — pour la démolition de la citadelle de Mascon ; — pour empescher l'entrée des reistres en France ; — pour la convocation des compagnies d'ordonnances pour s'opposer aux reistres ; — pour la convocation du ban et de l'arrière-ban ; — pour la traicte des grains et vins hors le royaume ; — arrêts de la cour des Grands-Jours séant à Troyes ; — lettres par lesquelles François de La Rochefoucaud, abbé commendataire de Tournus, nomme pour son vicaire spirituel et temporel Mathieu Naturel, prêtre, grand prieur et chambrier de ladite abbaye ; — provisions accordées par le pape et le Roi à Luc Alamani, pour le siège épiscopal de Mâcon ; — acte de prise de possession, pour Claude Deslaurens, nommé grand prieur de l'abbaye de Cluny par Claude de Guise, abbé ; — transaction entre Pierre Dormy, écuyer, baron de Beauchamp et la Salle, et Philibert de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas, au sujet de la terre et seigneurie de Vinzelles que ledit de Bellecombe consent à céder audit Dormy, moyennant certaines indemnités ; — lettres de légitimation en faveur de Benoît Buchet, avocat, fils d'Antoine Buchet, prêtre ; — édits et ordonnances : pour le fait des conseingz faitz en justice ; — portant révocation des édictz, commissions, impositions, augmentations de gages, créations d'offices nouveaux et aultres charges qui avoient esté mises sur le peuple pendant la nécessité du temps, avec deffence de n'en poursuivre le rétablissement ; — contenant règlement entre les juges, les enquêteurs et les greffiers ; — sur la rényon de tous les subjectz à l'esglise catholique, apostolicque et romaine ; — concernant ceulx de la religion prétendue réformée et ceulx qui ont suivi M. le prince de Condé ; — sur le décri des monnaies légères et rongnées ; — lettres de prolongation de délai, accordées à Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle et de la Ferté-Loupière, pour obéir à l'édit d'union ou sortir du royaume, comme estant de la nouvelle opinion ; — instruction pour l'exécution des édictz et déclarations du Roy sur la saisie et vente des biens de ceulx de la nouvelle opinion et leurs adhérens ; — testaments : de Jean de Messey, écuyer, seigneur dudit lieu ; — de Gabriel de Molles, écuyer, seigneur de la Motte-Reuillon et de Putières ; — de Jean Bernard, seigneur de Châtenay, écuyer de l'écurie de la Reine-mère ; — de Claude de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac ; — d'Antoine Des Fossés, écuyer, seigneur de Fuissé ; — de Jeanne de Sarrazin, dame de Givry (Laize), femme de Lionel de Chambes, seigneur de Villaneuf ; — de Catherine Faye, femme de Christophe de Damas, écuyer, seigneur de Bernay et de Royères ; — de Françoise de Chanay, femme d'Hector de Loizy, seigneur d'Effondrey ; — de Louise de Mandelot, dame de Savigny, Saint-Remy et Saint-Loup, veuve d'Antoine de Colombier, etc.

B. 877. (Registre.) — In-folio, 1120 feuillets, papier (incomplet).

1582. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Philibert de Bellecombe, écuyer, seigneur de Vinzelles et Chasselas, et Judith Du Roux, sa femme ; — pour Jean de Rougemont, seigneur de Pierreclos ; — pour Antoine de Chandieu, seigneur de Paule et de Chabotte ; — pour Claude Bulyon, seigneur de Layé ; — pour Jean de Saint-Léger, seigneur de Rainset de la Cour ; — pour les sociétaires, concurés et chapelains de l'église de Saint-Gengoux-le-Royal, demandeurs en revendication du dixme Faulvernier, qui est une pourtion et branche du diesme de la paroisse de Curtil et Munot, contre noble Guillaume de Drée, seigneur de la Serrée ; — ordonnance rendue à la requête de dom Philibert Joly, prieur de Marcigny-les-Nonains, et portant défense aux bouchers dudit Marcigny de tuer et macter aucunes bestes ou chaires pour exposer en vente publiquement, hors l'ancienne boucherie et du cousté du ruisseau coulant et fluant de tout temps et ancienneté destiné à cestuy effect ; — sentence portant le droit

de paier par chascung habitant et parrochien de la paroisse d'Uchizy, une coupe tierce froment, mesure de Tournuz, chascun an à chascune feste Saint Martin d'hivert, competter et appertenir au curé dudict Uchizy, etc.

B. 878. (Registre.) In-folio, 908 feuillets, papier.

1583. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles poursuivies à la requête de particuliers impétrans de lettres royaulx en rescision de contractz, ou demandeurs en cas de nouvelleté ; — sentences : maintenant Benoît Guyonnet, prêtre, en la possession de la cure et de l'église Notre-Dame de Berzé-la-Ville, malgré les prétentions contraires de Victor Guénebaud, religieux de l'ordre du Val-des-Choux, ledit Guyonnet ayant été régulièrement pourvu de ladite cure, par suite de l'incapacité et inhabileté de messire Guillaume Auvolat, soy disant curé de ladite cure, et ce, comme estant prévenu et accusé du crime de lèze-Majesté et fabrication de fausse-monnoye ; — confirmant à Pierre de Saint-Julien, le jeune, seigneur de Châtenay, chanoine en l'église Saint-Pierre de Mâcon, le canonical et presbende, fruitz, profictz, revenus et esmolumens d'icelle, vacante cy-devant par le décedz de feu noble et vénérable messire Louis de Chabot, dernier paisible possesseur, etc.

B. 879. (Cahiers.) — In-folio, 515 feuillets, papier (incomplets).

1583. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Jugement des causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — requêtes en compulsoire ; — procédures civiles : pour Barthélémy de Daron, écuyer, seigneur dudict lieu, agissant tant en son nom qu'en celui d'Antoine de Daron, son oncle, abbé de Saint-Gildas, au diocèse de Bourges ; — pour Louise de Chantemerle de la Clayette, veuve de messire Jean, palatin de Dyo, demanderesse en payement d'une somme de 2,000 livres qu'elle avait prêtée à Anne de Bellenaves, sa mère, veuve de messire Humbert de Chantemerle, seigneur de La Clayette, contre Péronne de Chantemerle, sa nièce, fille de Marc de Molles de Chantemerle et de Claudine de Damas, ladite Péronne ayant été instituée héritière universelle par ladite Anne de Bellenaves, sa grand-mère, etc.

B. 880. (Cahiers.) — In-folio, 578 feuillets, papier (incomplets).

1583. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, lieutenant particulier. — Requêtes en compulsoire ; — jugements par appel ; — fins de non-recevoir proposées par Jean Lévêque, marchand de Tournuz, contre Philibert Bureteau, seigneur de Jugy, qui lui avait donné assignation pour comparoir audit bailliage : ledict Bureteau est subject et justiciable du révérend abbé de Tournuz, estant ledict Bureteau habitant et bourgeois dudict Tournuz, et non noble ; et quand bien il seroit noble (que non), toutes fois encores estant domicilié rière la jurisdiction dudict sieur abbé, il y doit subir jugement, selon l'édicte fait à Crémieu et déclaration faite sur iceluy ; mais il est purement routurier et s'en suyt, pour tant qu'il n'a peu obtenir lettres de Chartres ou bien en forme de renouvellement de terriers, lesquelles lettres sont concédées seulement ez nobles et aux églises et non ez rouluriers qui ne peuvent obtenir sinon simples lettres de debitis ; — à quoi ledit Bureteau répond que estant seigneur direct, il a peu appeller son censable de premier coup par-devant nous, en vertu des lettres obtenues de Sa Majesté pour faire reconnoistre toutes debtes, cens et servis, ayant plusieurs terres et seigneuries esquelles toutes justices, haulte, moyenne et basse luy appartiennent, etc.

B. 881. (Cahiers.) — In-folio, 612 feuillets, papier (incomplets).

1584. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Gratian Chandon, puis Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Requêtes en compulsoire ; dom Claude de Guise, abbé de Cluny, demandeur en recongnissance de cédula, contre messire René de Rochebaron, seigneur de Berzé et de Joncy ; — pour Louis de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux ; — pour Claude de Vauzelles, seigneur de Vigousset ; — pour messire Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, École, Corcelles, Germolles et la Bâtie, bailli de Mâcon ; — pour Georges de Chanay, seigneur d'Ozenay et en partie de Gratay ; — pour messire Léonard de Damas, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi sous la charge du duc de Mayenne, baron et seigneur de Thianges, Fleury-la-Tour, le Vau-de-Chizeuil et Charency, etc.

B. 882. (Cahiers.) — In-folio, 675 feuillets, papier (incomplets).

1584. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon docteur en droit, lieutenant particulier. — Jugements rendus sur les causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — carnet de l'église, contenant procédures civiles : pour les chanoines des chapitres de Saint-Pierre et Saint-Vincent ; — pour les abbés et les religieux des abbayes de Cluny et de Tournus ; — pour les chapelains des chapelles érigées dans l'église collégiale Saint-Pierre et dans l'église cathédrale de Saint-Vincent ; — pour les curés des paroisses du diocèse, etc., tous demandeurs en paiement de droits de lods, rentes, cens ou servis.

B. 883. (Cahiers.) — In-folio, 652 feuillets, papier (incomplets).

1584. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Causes civiles ; — sentences : condamnant Etiennette de Gaillon, sœur et héritière universelle d'Antoine de Gaillon, seigneur de la Gaillardière, à payer et nantir par provision à noble Hector de Cheminant, escuyer, seigneur de Vernus, impétrant de compulsoire, la somme de trente-six escus d'or sol, en cautionnant néanmoins par ledit de Cheminant de la restitution, si le cas y échet ; — ordonnant le paiement de droits de lods, de cens ou de servis, au profit : de Philibert du Rousset, seigneur d'Amarains — de Jean de Rougemont, seigneur dudit lieu, Pierreclos, Bussy et Bussières ; — procuration passée par Claudine de Brèche, veuve de Claude de Joux, seigneur de la Bruyère, etc.

B. 884. (Cahiers.) — In-folio, 870 feuillets, papier (incomplets).

1584. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Causes civiles ; — procédures poursuivies à la requête de particuliers demandeurs en trouble et cas de nouvelleté ; — assignations données aux parties ; — consultations et plaidoiries d'avocats ; — jugements provisoires ; — sentences définitives, etc.

B. 885. (Registre.) — In-folio, 780 feuillets, papier.

1585. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Jugements des causes venant par appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — sentences infirmatives : le tout veu et considéré, heu sur ce meure délibération du conseil, il est dict qu'il a esté mal jugé par le juge *a quo*, bien appellé par l'appellant ; refformant par tant le jugement dont est appel, en faisant ce que le juge *a quo* a dehu faire, nous avons condamné l'inthimé, etc. ; — sentences confirmatives : il est dict qu'il a esté bien jugé et sentencié par le juge *a quo*, mal et sans grief appellé par l'appellant ; ordonné par tant que ce dont est appel sortira son plain et entier effect, etc.

B. 886. (Cahiers.) — In-folio, 985 feuillets, papier (incomplets).

1585. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Sentence condamnant Philibert de Mincé, seigneur de Péronne, à payer 96 écus, restans de cent escus constitués en doct par ledict sieur à Isaac, donné de Mincé ; — procédures civiles : pour messire Antoine de L'Aubespain, seigneur de Clessé et en partie de Vitry, à la portion que soloit appartenir ez nobles et vénérables chanoynes de l'esglise Saint-Pierre de Mascon ; — pour Philibert Pelez, seigneur de Marigny, Fleurville et de Viré en partie ; — pour Guyot de Beugne, seigneur dudit lieu ; — pour Antoinette de Sainte-Colombe, veuve de Pierre de Musy, seigneur de Satonnay ; — pour Barthélémy de Baron, écuyer, seigneur dudit lieu ; — pour Claude de Molles, seigneur de Villorbaine, et Claudine de Mazilles, sa femme ; — pour Pierrette de Mazilles, veuve de Benoît Barthelot ; — le procureur scindicq des procureurs du siège remonstre que le jour d'hier la compagnie desdictz procureurs ayant prins assignation d'aller gouster en la maison de maistre Denis Demontmessin, l'un d'iceulx, à peyne contre le contumax d'une collation, en l'assemblée desquelz estoit présent maistre Anthoine Decrivieux, qui, au lieu de suivre la troupe, se retira en sa botique, quoy qu'il fust duement sommé par ledict procureur scindicq, présence de deux tesmoins, d'assister ; occasion de quoy, pour sa contumace, il fut condamné à bailler la collation à icelle compagnie dimanche prochain, que luy fut dénoncé l'issue dudict gousté par maistre Pierre Botton, avocat en ce siège, présence du sieur procureur du Roy et de tous lesdictz procureurs ; ledict sieur Botton, en signe de ce, présenta audict sieur Decrivieux un arveaul ou eschaudé avec ung bocquet ; ledit Decrivieux de despit gecta ledict arveaul et bocquet parmy la rue, en quoy il a commis une grande faulte tant à l'endroit de celluy qui le luy presentoit que pour le mespris dudict eschaudé ou arveaul, qui est pain destiné pour la nourriture des créatures raisonnables ; si requiert que ledict Decrivieux soit condamné, pour réparation envers lesdicts procureurs et pour tous dommaiges intérestz, à leur faire un bancquet honorable, auquel assistera ledict sieur Botton, etc.

B. 887. (Cahiers.) — In-folio, 528 feuillets, papier.

1585. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ordonnance qui décharge messire Jean de Nagu, chevalier, lieutenant de cent hommes d'armes du Roi, seigneur de Varennes et de Paulin, baron de Lurcy, de ses fonctions de subrogé tuteur d'Antoine de Vichy, fils de Karados de Vichy, seigneur de Cucurieux, et d'Anne de Montjournal, mariée en secondes noces à Jean de Namy, seigneur de la Forêt, l'administration des biens dudit mineur étant remise aux mains d'Antoine de Vichy, son aïeul, seigneur de Champrond et Cheveniset ; — ordre donné au prévôt des maréchaux, d'expulser de la ville de Mâcon une famille de gens sans aveu, et aux échevins de prendre garde et avoir l'œil par cy-après que aucuns estrangiers soient introduictz en icelle ville, sans avoir attestation suffisante du lieu d'où ilz sont et l'occasion de leur despart ; — attestation de témoins, portant qu'à Mâcon, au carrefour Saint-Estienne, en descendant au porche Guyot qu'est l'endroit où tous les bapteurs arrivent, il y a deux tableaux carrés, en l'ung desquelz sont escriptz les droictz deubz au péage du Roy, et en l'autre sont escriptz les droictz deubz au péage des seigneurs ayans péages sur la rivière ; — main-levée du legs de 200 écus contenu au testament de Gabriel de Molle, écuyer, seigneur de la Motte-Reuillon et de Putières, au profit de Claude de Molles, écuyer, seigneur de Villorbaine ; —

acceptation signifiée par Christophe de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac, et Françoise d'Amanzé, sa femme, du legs contenu en leur faveur au testament de Claude de Montchanin, père dudit Christophe et juge royal en la châtellenie du Bois-Sainte-Marie ; — réceptions de notaires royaux, d'avocats et de sergents ; — sentences : accordant à Barthélemie Du Martel, veuve de Claude de Vigoussel, main-levée de la somme de 5,000 écus, consignée par Pierre de Loges, seigneur dudit lieu, demandeur en retrait lignager, pour après et moyennant ce passer contract de revente de la terre et seigneurie de Frouges (Dompierre-les-Ormes) ; — condamnant un homme convaincu de fabrication de fausse monnaie, à être pendu et estant mort son corps réduit en cendres qui seront après gectées en l'air, sa femme et sa fille âgée de 13 ans étant condamnées à assister à son exécution, à être fouettées et ensuite bannies ; — le 29 avril et le 4 mai, toutes les causes vieilles remises en l'estat à la quinzaine, pour raison des troubles ; — visite des murs de Mâcon dont un pan est tombé entre le pont et le porche du Maure ; devis des réparations ; — publication de l'édit de pacification ; — serment d'union prêté par Jean de Salornay, écuyer, seigneur dudit lieu ; — permission accordée à Gabriel de Chevrier, écuyer, seigneur de Saint-Mauris-es-Prés et du Thil (Beaujolais), de redresser et relever au territoire de sa seigneurie dudit Saint-Mauris, le signe patibulaire à deux piliers qui y estoit érigé d'ancienneté ; — procès-verbal de l'élection faite par les habitants de Mâcon, de six échevins, un procureur-syndic, un secrétaire, six électeurs pour la provision des tours qui vacqueront en l'église paroissiale Saint-Pierre, un parementier en ladite église, sept auditeurs des comptes communaux et six députés pour la police, etc.

B. 888. (Registre.) — In-folio, 1036 feuillets, papier (incomplet).

1585. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Hector de Cheminant, seigneur de Verneuil et de Vergisson ; — pour Philibert et Jeanne, enfants d'autre Philibert de Montrichard, seigneur de Grenot, contre Bénigne Du Bousset, seigneur de Malfontaine, Philibert et Pierre de Mincé, seigneurs de Péronne ; — pour Georges de Chanay, écuyer, seigneur d'Ozenay et en partie de Gratay, etc.

B. 889. (Registre.) — In-folio, 782 feuillets, papier.

1585. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour messire Jacques de Létouf, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Pradines ; — pour Françoise de La Baume, dame de Carnavallet, comtesse de Montrevel, demanderesse en trouble contre messire François de Nanton ; — pour François d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, baron de Corcheval ; — pour noble Jean Fustailier, seigneur du Mont ; — pour messire René de Rochebaron, chevalier, seigneur et baron de Berzé-le-Châtel, Cenves, Joncy, lieutenant de cent hommes d'armes sous la charge du duc de Mercœur ; — pour messire Jean de Salornay, chevalier, seigneur dudit lieu et de Villeret ; — sentence confirmant à l'évêque de Mâcon, conjointement avec le Roy, le droit exclusif de justice haute, moyenne et basse, sur la terre de Vérizet et ses dépendances comprenant Burgy, Cray, Quintaine, Fleurville et autres lieux, etc.

B. 890. (Registre.) — In-folio, 820 feuillets, papier (lacéré en partie).

1586. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Sentences : déclarant le prez situé au territoire de Pouilly, lieu dict en Mazille, estre et mouvoir de la directe et censive de noble Philibert de Bellecombe, sieur de Chasselas, et damoiselle Judie Du Roux, sa femme ; — condamnant au paiement de certaines obligations Claude de L'Hospital, procureur du Roi au bailliage de Semur, et Françoise Boutier, sa femme, sœur et héritière de Claude Boutier, seigneur du Bief ; — requêtes : d'un particulier qui a été à l'improviste constitué prisonnier pour une dette de trois écus, qu'il n'a moyen de

payer sans aller en sa maison ; — de François Meyssonier, docteur en droit, seigneur du Mont par héritage de Jean Fustaillier, son cousin germain se plaignant d'une saisie indûment faite à son préjudice au nom de Jean Ligeret, chanoine, archidiacre official et vicaire général de l'évêché de Mâcon, père spirituel et par alliance de fraternité dudit sieur Barjot, etc.

B. 891. (Cahiers.) — In-folio, 576 feuillets, papier (incomplets).

— Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — sentences : confirmant à Philibert Joly, prieur du couvent de Marcigny-les-Nonains, le droit de justice haute, moyenne et basse, tant en la ville de Marcigny que rivaige et balmes de la rivière de Loire proche d'icelle ville, au droict et faculté que n'est loisible à aulcungs d'attacher sur ladicte balme et bord de rivière aulcung molin, ny faire en icelle balme édifier ou construire aulcunes choses sans la permission dudit sieur ; — maintenant messire François de Nanton, chevalier, en possession et saisine du droict d'arrivaige, sur les fondz qui sont de son domayne (seigneurie d'Estours), à le prendre par les mains des fermiers du port d'Arciat ; — adjugeant par provision à Françoise Des Fossés, veuve de Jean Fustaillier, seigneur du Mont, la jouissance de tous les biens laissés par son mari, jusqu'à ce que François Meyssonier, héritier testamentaire, lui ait compté la somme de 2,250 livres qui lui revient aux termes de son contrat de mariage ; — acte de la consignation de la somme de 1,200 écus, faite par messire Laurent de Maugiron, chevalier des ordres du Roi, conseiller en son conseil privé et d'État, comte de Montléans, baron de Montbellet, seigneur d'Ampuis et d'Igé, lieutenant général au gouvernement de Dauphiné, qui avait engagé la terre et seigneurie de Flacé à noble Antoine de Pise, à condition de pouvoir la racheter jusqu'à une époque déterminée, ladite consignation étant faite, attendu qu'Antoine de Pise est absent du royaume, à l'occasion de la religion ; — élargissement de prisonniers pour dettes, à cause des maladies contagieuses qui régnent dans la prison, etc.

B. 892. (Cahiers.) — In-folio, 548 feuillets, papier.

1586-1592. — Bailliage royal. — Carnet de l'église ou procédures civiles poursuivies à la requête des membres du clergé, chanoines, religieux, curés, chapelains, etc., demandeurs en payement de cens, rentes ou servis, pardevant Philibert Barjot, lieutenant général, ou Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet de la police ; — audiences tenues par les officiers de police élus tous les six mois par les habitants de Mâcon ; — condamnations à l'amende prononcées : contre ceux qui louent des logements à des étrangers ; — contre ceux qui travaillent les jours fériés ou qui mangent de la chair les jours maigres ; — contre les boulangers dont les pains n'ont pas le poids requis ; — précautions prises à cause de la peste ; — adjudications faites aux enchères de la boucherie de carême ou droit exclusif accordé à un boucher de vendre de la chair, pendant le carême, aux malades et à ceux qui ont la permission de faire gras ; — mesures prises pour que la ville soit approvisionnée de blé ; — billet par lequel le comte de Charny, grand écuyer de France, sénéchal héréditaire de Bourgogne et lieutenant général au gouvernement de ladite province, autorise un marchand à vendre son blé hors de la Bourgogne, malgré les ordonnances qui défendent l'exportation ; — mercuriales ; — taxes du pain, etc.

B. 893. (Registre.) — In-folio, 520 feuillets, papier (incomplet).

1587. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour noble Philibert Bureteau, seigneur de Jugy, le Chêne, et en partie de Vers ; — pour Marc de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, la Loge et Maltaverne ; — pour Claude de Merzé, seigneur de la Bruyère ; — pour messire François de Nanton, chevalier,

seigneur de Pisay et Estours ; — pour Antoinette de Gorrevod, femme de messire Charles de Busseul, chevalier, seigneur de Saint-Sernin, Corcelles, École et la Bâtie, bailli de Mâcon, etc.

B. 894. (Registre.) — In-folio, 816 feuillets, papier.

1587. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire ; — procédures civiles : pour messire Jean Rajaud, prieur du prieuré de Saint-André-le-Désert ; — pour Claude Bullion, seigneur de Layé ; — pour Claude Laborier, seigneur de la Vallée (Trambly) ; — pour Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et d'Anglure ; — pour Marguerite de Paffy, dame de la Bussière ; — tant en considération de la venue et arrivée de monseigneur le duc de Mayenne en ceste ville, que moissons, les causes vielles et nouvelles assignées à ce jourd'hui (20 juillet), n'ont esté tenues, ains ont esté données fériés jusques à trois sepmaines, sauf de parmy temps estre appointé sur les provisions, procureurs des partyes ouys ; — requête d'un particulier, emprisonné pour une dette de 5 écus, représentant que depuis huit jours il est dans la prison du bailliage et qu'il y serait mort de faim, si ce n'estoit l'aumolne des gens de bien ; et demandant qu'on l'élargisse ou que son créancier pourvoie à sa nourriture, etc.

B. 895. (Registre.) — In-folio, 806 feuillets, papier.

1588. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire ; — procédures civiles : pour noble Pierre de Marcilly, contre Jean de Loisy, seigneur d'Effondré ; — pour Philippe de Marcilly, écuyer, seigneur de Crécy et Saily ; — pour messire Léonard Damas, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant de cent hommes d'armes ; — pour Anne de Seneton, dame de la Palud ; — pour Salomon Geoffroy, seigneur de Dinechin et du Vignaux ; — pour Philibert Pelez, seigneur de Marigny, Fleurville et en partie de Viré, prévôt de Vérizet ; — pour Bénigne Du Rousset, seigneur de Malfontaine et en partie de Crépigny, et pour Antoine Chevreau, coseigneur dudit Crépigny ; — pour Jacques de Damas, seigneur de Vertpré et Vanoise, etc.

B. 896. (Cahiers.) — In-folio, 823 feuillets, papier (incomplets).

1588. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Claude Aucler, seigneur de l'Orme ; — pour Philibert de Musy, seigneur de Satonnay ; — pour Philibert Joly, docteur en théologie, prieur de Marcigny, demandeur en compulsoire contre François de Savary, seigneur d'Artaix ; — pour messire Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux ; — pour Philippine, fille de Philibert de Sagie, écuyer, seigneur de Saint-Léger, femme de noble Philippe de La Porte, homme d'armes de la compagnie du duc de Mercœur ; — inventaire des biens immeubles laissés par ledit Philibert de Sagie, etc.

B. 897. (Cahiers.) — In-folio, 850 feuillets, papier.

1588-1589. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général ; par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier, et par Charles Descrivieux premier en ordre et juge commis audict bailliage, en l'absence de messieurs les lieutenantz général et particulier. — Ce jourd'hui (14 mars 1588), pour révérence du Jubilé et pardon de nostre Sainct-Père le Pape, n'ont esté tenues aulcunes causes vielles et ont esté

continuées à la VIII<sup>e</sup>, ayant esté tenues seulement les nouvelles et insinuations ; — procédures civiles : pour Anne Garnier, dame de Chaintré, demanderesse en pétitoire, contre l'abbé de Tournus ; — pour Moïse de Rymon, seigneur de la Courtine, etc.

B. 898. (Registre.) — In-folio, 630 feuillets, papier.

1589. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier, puis par Charles Descrivieux, premier en ordre et juge commis audit bailliage. — Procédures civiles : pour Benoît Nompère, écuyer, seigneur de Mont, agissant pour damoiselle Philiberte de Berzac, sa femme, vefve en premières nopces de noble Claude de Vauzelles, pour avoir poyement et restitution de la somme de neuf cent treze escus et tier, des deniers de mariage de ladicte Philiberte, contre Antoine de Berzac, seigneur de Tallant, tuteur de Vivante de Vauzelles ; — pour Philiberte de Vigousset, tutrice de François Guillemin, son fils ; — pour Jean de La Goutte, seigneur de la Sarre ; — pour César de La Bondue, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Chalon, Metz et du temple Sainte-Catherine de Montbellet ; — pour messire Jacques de Miolans, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur de Chevrières, du Parc, de Saint-Pierre et Saint-Martin de Senozan ; — pour Jean de La Garde, seigneur de Varanges ; — requête de Pierre Du Meix, seigneur de la Grange, exposant qu'ayant retiré en sa maison située à Tornus soixante dix-huit asnées froment, six asnées febves et dix asnées d'avoine, il en auroit fait vente à ung marchand de la ville de Cluny, qui auroit fait porter lesdictes graines de ladicte maison en ung bateau estant au port dudict Tornus, en espérant de les faire descendre à Mascon, ce qu'il eut fait n'eust esté que maistre Philibert Dejoux, procureur d'office pour le sieur abbé dudict Tornus, de son autorité privée et sans commission ou mandement de justice, a fait saisir lesdictes graines et estably à la garde d'icelles cinq soldats qui les détiennent, etc.

B. 899. (Cahiers.) — In-folio, 705 feuillets, papier.

1589. — Bailliage royal — Audiences tenues par Philibert Barjot, lieutenant général, et Thomas Chandon, lieutenant particulier, puis par Charles Descrivieux, premier en ordre et juge commis audit bailliage, et par Nicolas Ligeret, licencié en droit, vice-gérant. — Procédures civiles : pour Claude de Chantemerle, baron de La Clayette ; — pour messire Jean de Rougemont, chevalier, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussières ; — pour Gabriel de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris, et Claude de Chevriers, seigneur de Marmont ; — pour Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle et de la Ferté, demanderesse en compulsoire contre Claudine de Brèche, veuve de noble Claude de Joux ; — pour Robert de Belleperche, écuyer, seigneur d'Aynard ; — pour Philibert de Fautrières, seigneur d'Audour et Frouges ; — pour Gaspard de Tintry, seigneur dudict lieu, etc.

B. 900. (Registre.) — In-folio, 896 feuillets, papier.

1590. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Charles Descrivieux, docteur en droit, avocat, juge commis audit bailliage, et par Nicolas Ligeret, vice-gérant. — Procédures civiles : pour Philibert de Musy, seigneur de Satonnay, la Roche, Milly, Armans et Vauzelles, et Philiberte d'Arod, sa femme ; — pour Jacques Babon, écuyer, seigneur de Collange ; — pour Claude de Merzé, seigneur de la Bruyère et d'Aigueperse ; — pour noble Antoine de Pise, capitaine de la ville de Mâcon ; — pour Jean Des Fossés, écuyer, seigneur de Fuissé ; — pour Claude Fougear, seigneur d'Avaise, la Vesvre et Montgesson ; — pour Pierre Dormy, baron de Vinzelles et la Salle ; — pour Marc de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, la Loge et Maltaverne ; — pour Antoine de Mazilles, seigneur de Vaubresson ; — le 14 mai, attendu les troubles et passage de l'armée de M. le baron de Sennecey en ce pays, et de l'avis de ceulx du siège, les causes continuées à la quinzaine ; — requête d'un particulier, remontrant qu'il lui est impossible, pour son extrême pauvreté, mendiant son pain, faire venir les tesmoingtz par-deça, attendu mesmes la calamité du

temps, voyre ce que les tesmoingtz ne se vouldroient bazarder de venir en ce lieu à leurs fraiz et despens, encores moins les sieurs enquesteurs, greffier et adjoinct ne se vouldroient acheminer de par-delà à leurs fraiz, pour le peu d'assurance de leurs vaccations ; sy a requis luy estre permis faire ouyr tesmoingtz par le sieur juge de Saint-Gengoulx ; — sentences : condamnant les habitants de Bussy et Bussières, tant rière le Masconnois que Beaujolois, à faire le guet et garde au chastel de Pierrecloux, en temps de guerre et éminent péril, ensemble de faire les rateaulx et eschelles, les remplir de pierres, continuer la prestation annuelle pour les réparations dudict chasteau, à chascun feu trois deniers tournois ; — décidant que les habitants de Chalenforge, paroisse de Trivy, feront guet et garde au château de Sivignon, etc.

B. 901. (Cahiers.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1591. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Charles Descrivieux, puis par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, juges commis. — Main-levée de l'hoirie de Pierre Tamisier, président en l'Élection du Mâconnais ; — règlement portant que doresnavant les advocatz, ayantz plaidé verbalement, régleront leurs dictz plaidoyez par escript par ung seul plaidé, qu'ilz remectront devers le greffe, sans pouvoir demander communication l'ung à l'autre, par replicques ny aultrement, et ce, dans trois jours ; — deffenses à tous sergens royaux de mectre à exécution lectres de précise où y aura rature en la somme ou date ; — remontrances du procureur du Roi, au sujet d'un ordre donné par le duc de Nemours aux habitants de Prisse, Azé, Verzé, Berzé-la-Ville, Sologny, Saint-Sorlin, Pierreclos et Bussière, de transporter à Cluny certaines quantités de paille et d'avoine pour le service de son armée ; — opposition à l'installation d'Aimé de Rymon, signifiée par Philibert Barjot, lieutenant général, qui déclare que par damnables artifices, accusations, calomnies et impostures, il auroit esté retiré de la ville de Mascon par Monseigneur le duc de Nemours ; — requête des enfants d'Humbert de Chardonnay, seigneur des Épaux, et de Claudine de Laye représentant qu'ils sont tous majeurs et que cependant leur père refuse de leur donner l'autorisation nécessaire pour qu'ils puissent administrer les biens provenant de la succession de Louis de Laye, baron de Saint-Lagier, leur oncle maternel ; — ordonnance qui les déclare émancipés — enjoinct au concierge de l'auditoire, reffaire les châssis de céans de toile cirée, et rapportant l'estat des fraiz, luy sera pourveu sur son remboursement, etc.

B. 902. (Cahiers.) — In-folio, 754 feuillets, papier.

1591-1592. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrepon et de la Tour-Saint-Micaud, conseiller du Roi, juge commis. — Procédures civiles : pour César de Sagie, seigneur de Saint-Léger ; — pour messire Georges de Bauffremont, chevalier de l'ordre du Roi, comte de Cruzilles, contre Nicolas Naturel, seigneur de Dulphéy ; — pour Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères, contre Marguerite de Paffy, dame de la Bussière et de la Garde ; — pour messire Claude de Bauffremont, baron de Sennecey ; — jugements des causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage, etc.

B. 903. (Registre.) — In-folio, 630 feuillets, papier.

1592. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, conseiller du Roi, juge commis. — Procédures civiles : pour Claude Bullion, seigneur de Layé ; — pour Pierre Dormy, écuyer, baron de Vinzelles, Beauchamp et la Salle ; — pour Françoise de Polignac, dame de Lugny, contre Véronique Aroux de Rozières, veuve de Philibert de Sagie, seigneur de Saint-Léger ; — pour Hugues de Mazilles, seigneur de Villers, contre Louis de Mazilles, seigneur de Vaubresson ; — pour François Coppier, seigneur de Varennes-lès-Mâcon ; — pour François de Sainte-Colombe, seigneur du Poyet ; — pour messire Jacques de Miolans, chevalier, seigneur de Chevrières, du Parc, de Saint-Pierre et Saint-Martin de Senozan, en partie baron de la Salle ;

— pour Marc de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, la Loge et Maltaverne, et Philiberte Du Molard, sa femme, demandeurs en paiement d'une somme de 3,000 écus, contre Jean de Mincé, écuyer, seigneur de Besanceuil, et Aimée Du Molard, sa femme, lesquels proposaient le paiement de ladite somme en pièces de six blancs appelées communément nesles ou autrement pinatelles ; lesdits demandeurs soutenaient qu'on ne pouvait les obliger à recevoir de telles espèces que pour le tiers de la somme ; — sentence arbitrale portant que lesdits demandeurs accepteraient ladite monnaie, plus 50 écus pour tous dommages-intérêts, etc.

B. 904. (Cahiers.) — In-folio, 816 feuillets, papier.

1592. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, conseiller du Roi, juge commis. — Sentence condamnant les habitants de la Chapelle-de-Guinchay, à paier par cy-après, perpétuellement à chascune feste Saint-Michel archange, au curé de l'église Notre-Dame dudict Guinchay et à ses successeurs, sçavoir : ceulx tenantz feu, lieu et ayans beufz labourables, deux coppes froment ou trois coppes seigle, mesure dudict Guinchay, au choix desdictz parrochiens ; chascung d'iceulx parrochiens tenantz seulement vaches labourables, une coppe froment ; et chascung tenant feu et lieu et n'ayant beufz ny vaches labourables, une coppe seigle, mesure sus dicte ; — causes civiles ; — carnet de l'église ou procédures poursuivies à la requête des chapitres de Saint-Pierre et Saint-Vincent, des religieux de Cluny et de Tournus, des chapelains, des curés, etc., demandeurs en paiement de cens ou servis.

B. 905. (Cahiers.) — In-folio, 682 feuillets, papier (incomplets).

1592. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, conseiller du Roi, juge commis, puis lieutenant général, civil et criminel, ayant été installé en cette dernière qualité, le 31 octobre, par Jean de Nagu, seigneur de Varennes, gouverneur de Mâcon. — Procédures civiles : pour Philiberte de La Forest, femme de Philippe de Marcilly, seigneur de Crécy, fille et héritière de Mathias de La Forest, seigneur du Côté ; — pour Claudine d'Orge, veuve de messire Léonard de Damas, chevalier, seigneur de Thianges ; — pour Jean Sévert, seigneur d'Hurigny ; — pour noble Pierre Du Puget et Guillemette de Chassipol, sa femme, héritière de Nicolas de Chassipol, seigneur de Colombier ; — pour Claude Auclerc, écuyer, seigneur de l'Orme et de la Guillermière, contre Guillaume d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, qui contestait audit Auclerc sa qualité de noble et lui réclamait le paiement de certains droits ; — plaidoiries à ce sujet, etc.

B. 906. (Cahiers.) — In-folio, 728 feuillets, papier.

1592-1593. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, lieutenant général, civil et criminel. — Procédures civiles ; — requêtes présentées par messire Rollin de Semur, baron de Sarry, seigneur de l'Aubespain, héritier plus proche et habille à succéder, pour la moictié, en l'hoirie de feu damoiselle Françoise de Semur, vivant dame de Fougères, Anglure et Orval, et par Claudine de Semur, femme de Jacques de Sainte-Colombe, contre Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et Anglure ; — protestation dudict seigneur d'Amanzé, portant que, puisque le différend est entre parens, il doit estre ordonné que les parties conviendront de parens et amis commungs, au dire desquelz elles compromettront et par-devant lesquelz elles déduyront leurs faitz et moyens, produyront leurs tiltres, pour estre par euh leurs différendz jugez et terminez, etc.

B. 907. (Registre.) — In-folio, 812 feuillets, papier.

1592-1604. — Bailliage royal. — Carnet de la police, pour la ville de Mâcon. — Mercuriales ; — procédures contre les boulangers, les bouchers, les cabaretiers, les accapareurs de grains, les marchands qui se servent de faux poids, et contre ceux qui contreviennent aux ordonnances générales de police ; — taxes du pain et de la viande ; — les taverniers et cabarettiers ne pourront recevoir que les étrangers passans, et useront de toute seurté en leurs logis, tiendront trein honeste et sans suspicion d'aucune lubricité et paillardise, à peine de punition exemplaire ; deffences très-estroittes sont faictes aux manans et habitans de ceste ville, de n'aller de nuict par ladicte ville sans feu, et ne porter espées et aultres armes, que ceulx commis et ordonnez pour la garde de ladicte ville ; tarif pour le salaire des portefaix ; — ordonnances concernant l'enlèvement des fumiers, le balayage des rues et les précautions à prendre à cause de la peste ; — préparatifs ordonnés sur ce que bien tost le Roy (Henri IV) doit estre en ceste ville (25 juillet 1595) ; — refus signifié par les habitans qui sont de la religion réformée, de tapisser leurs maisons pour l'entrée de l'évêque Gaspard Dinet ; — plaintes contre les marchands de bois de foin et de paille, qui obstruent la rue de la Barre et la place de la Cour-au-Prévôt, les jours de marché, c'est-à-dire le mercredi et le samedi de chaque semaine ; — ordre aux dits marchands de mener leurs chars soit sur la place de la Porcherie, soit sur l'emplacement de la citadelle ; — toutes blanques ou loteries sont prohibées ; — défense aux villageois d'apporter des raisins pour les vendre dans la ville ; — avons fait inhibitions et deffences à toutes personnes, de quelque qualité qu'ilz soient, de mener ou envoyer despaistre leur bestail en la prairie de ceste ville, du costé de Bresse, qu'après que l'herbe en sera levée, etc.

B. 908. (Registre.) — In-folio, 953 feuillets, papier (incomplet).

1593. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, lieutenant général, civil et criminel. — Procédures civiles : pour Jacques Berthet, écuyer, seigneur du Tillac, tuteur de Jean Des Fossés, écuyer seigneur de Fuissé ; — pour noble Jacques Levêque, seigneur de l'Epine ; — pour noble Christophe Cavalier, seigneur de la Roche ; — pour Philibert de Mincé, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe et Péronne ; — pour Jeanne de Pignon, veuve de Benard de Salornay, seigneur de Serrières ; — pour Annibal de Varax, seigneur de Peyssolle ; — Pour Claude de Bauffremont, seigneur de Sennecey, gouverneur d'Auxonne ; — pour Françoise de Nagu, femme de Gabriel de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris, et François de Chevriers, seigneur de Tenay ; — pour Guyot de Beugne, seigneur dudit lieu et de Mussy ; — pour Claude de la Roche, seigneur dudit lieu et de Gornon ; — pour François Royer, capitaine de Saint-Gengoux-le-Royal ; — pour Antoine Du Puget, seigneur de Mirande ; — pour Robert de Belleperche, seigneur d'Aynard et Chassignolles ; — pour Pierre Le Roux, seigneur du Terreau, etc.

B. 909. (Cahiers.) — In-folio, 794 feuillets, papier.

1594. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour Saint-Micaud, puis par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, rétabli dans sa charge de lieutenant général après la soumission de Mâcon à Henri IV. — Procédures civiles : pour Claude Barthelot, seigneur en partie de Gratay et Ozenay, conseiller et contrôleur pour le Roi aux aides du Mâconnais ; — pour noble Antoine de Pise, président en l'Élection ; — pour Jean-Baptiste de Locatel, écuyer, seigneur de Varanges ; — pour Claude Auclerc, seigneur de l'Orme, Montbernier et la Guillermière ; — pour messire Jean de Saux, vicomte de Tavanès, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne ; — pour messire Claude de Chantemerle de Moles, seigneur et baron de la Clayette, Vougy et Marchangy, prenant la cause en main pour Pierre Comte, son procureur d'office en la baronnie de la Clayette, contre Guillaume Descombes, clerc tonsuré, accusé de vols, etc.

B. 910. (Registre.) — In-folio, 1020 feuillets, papier (lacéré en partie).

1594. — Bailliage royal, — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Tour-Saint-Micaud, lieutenant général, civil et criminel, puis par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vemette, qui reprit ladite charge. — Carnet du compulsoire ; — procédures civiles : pour Guy de Fautrières, seigneur d'Audour ; — pour Guillaume d'Amanzé, seigneur de Chauffailles ; — pour le grand prieur et les religieux de l'abbaye de Saint-Rigaud, demandeurs en reconnaissance de directe et droit de justice, contre Jacques Babon, écuyer, seigneur de Collange ; — pour Claude Bullion, seigneur de Sennecé ; — pour Georges de Chanay, écuyer, conseigneur d'Ozenay et Gratay, et Lazare de Ferrières, sa femme, tant en leur nom qu'en celui de Philiberte de Chanay, leur fille, héritière de Philibert Monin, écuyer, seigneur de la Chapelle-sous-Brancion, et au nom de Jean de Loisy, seigneur d'Effondrés, leur gendre ; — pour Jean-Baptiste Galand, écuyer, seigneur de Venières, capitaine de la ville de Tournus ; — pour Éléonore de Robertet, dame de Saint-Loup et Savigny, veuve de messire François de Mandelot, gouverneur de Lyon, etc.

B. 911. (Registre.) — In-folio, 856 feuillets, papier (lacéré en partie).

1594. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Louis de Bernaud, seigneur de Chambly, l'un des gentilshommes de la vénerie du Roi, lieutenant du grand louvetier de France, et Claudine de Nanton, dame de Vernollet, sa femme ; — pour noble Antoine Du Puget, poursuivant le paiement de la somme de 352 écus deux tiers sur les biens de noble Pierre de Robelet et Jeanne Du Verdier, sa femme, contre lesquels la sentence de mort a été rendue et exécutée, lesdits biens ayant été acquis par Jean-Baptiste de Locatel et Claudine de Roux, sa femme ; — pour messire Jean de La Chambre, chevalier, seigneur et baron de Montfort, Branges, Ruffey et Savigny, et Claude de Nanton, sa femme, fille et héritière universelle de messire François de Nanton, contre François de Poisieu, seigneur de Varennes ; — pour Baptiste Barthelot, seigneur de Cray ; — pour Marguerite de Laurencin, veuve d'Etienne de Foudras, seigneur de Château-Thiers et Matour ; — pour Claudine de Damas, veuve de Claude de Semur, chevalier, seigneur de Cercy ; — pour Françoise de La Guiche, veuve de Guillaume d'Amanzé, seigneur de Chauffailles et de Vis, contre noble Jacques Babon, seigneur de Collange ; — procuration passée par deux laboureurs de Saint-Clément-sur-Guye, pour déclarer et faire offre au sieur de Bourges, leur maistre, qu'ilz veulent et entendent satisfaire à tous les pointz et conditions portez et narrez par le bail et grangeage passez entre ledict sieur et eulx, à la charge toutes fois que ledit sieur ne les molestera et baptra ny oultragera, faisant sadicte besongne, comme journellement il faict, cuidant se ayder de l'injure du temps, etc.

B. 912. (Registre.) — In-folio, 796 feuillets, papier (incomplet).

1595. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles et la Salle, seigneur de Fuissé et Beauchamp, capitaine du château et de la ville de Mâcon, bailli et juge royal ; par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Jugement des causes venant par appel des justices inférieures ressortissant audit bailliage ; — plaidoiries d'avocats ; — de tout temps les sieurs du chapitre de l'esglise cathédrale de Mascon et les aultres prebtres habitans en l'enclos des cloistres de ladicte esglise, jusques au nombre de vingt-cinq, sont exemptz de la jurisdiction du révérend évesque de Mascon, laquelle il faict exercer par son official sur toutes les personnes ecclésiastiques de son diocèse, sinon ès causes où il est purement question de censures ecclésiastiques, tellement que pour l'exercice de cette particulière jurisdiction des cloistres, lesdictz sieurs du chapitre ont leur juge qui cognoist des causes personnelles entre les ecclésiastiques ; et quant il est question de punir quelque délict perpétré en l'enclos desdictz cloistres, alors lesdictz sieurs députent un juge séculier et personne laïque, tellement que ès causés où il s'agit d'action pure personnelle qui ne peut estre introduicte que par-devant un juge ecclésiastique, s'il y intervient jugement dont il y ait appel, il a esté de tout temps relevé par-devant le sieur official métropolitain ; et quant les causes menés en ladicte jurisdiction des cloistres sont réelles, comme quant il s'agit de réparations de maison ou de discussion de l'hoirie d'aulcung habitant dans ledict cloistre, ou bien

quant la cause a esté intentée criminellement, et qu'il y a appel d'aulcung appointement rendu par ledict juge commis, alors l'appellation a toujours esté relevée en ce bailliage, etc.

B. 913. (Cahiers.) — In-folio, 710 feuillets, papier (lacérés en partie).

1595. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles et la Salle, seigneur de Fuissé et Beauchamp, capitaine du château et de la ville de Mâcon, bailli et juge royal ; par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernet, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour messire Jean d'Amanzé, chevalier, seigneur d'Amanzé, des Feuillées et du Montet, capitaine de cinquante lances, gouverneur de Bourbon-Lancy, contre les habitants de Saint-Gengoux-le-Royal, qui refusent d'exécuter un traité qu'ils ont conclu avec ledit seigneur ; — pour Pierre Arnoud, curé de Saint-Étienne de Mâcon, habitué en l'église cathédrale Saint Vincent, concathédrin de ladite église ; — requête présentée en commun par Claude de Chantemerle de Moles, baron de la Clayette, seigneur de Vougy, et par Claudine de Damas, veuve de Claude de Semur, dame de Trémont, pour obtenir la prompte instruction d'un procès pendant audit bailliage, au sujet de leurs droits de dîmes dans la paroisse de Dun-le-Roi, etc.

B. 914. (Cahiers.) — In-folio, 818 feuillets, papier.

1595. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles, bailli et juge royal ; par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernet, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Claude Fougéard, seigneur d'Avaise, la Vesvre et Montgesson, contre le vicaire de la paroisse de Varennes-sous-Dun ; — pour messire François de la Rochefoucaud, évêque de Clermont, abbé commendataire et seigneur temporel de Tournus ; — pour noble Gengoux Laprat, seigneur du Verne, capitaine de la ville de Saint-Gengoux ; — pour Louis de Rymon, seigneur de la Rochette ; — pour Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, capitaine de la ville de Mâcon ; — pour messire Charles de Montjouvent, seigneur et baron dudit lieu, Messey, Nant, la Motte-de-Bruailles et l'Abergement ; — pour Antoinette de Gorrevod, veuve de Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, femme en secondes noces de messire Antoine de Vichy, seigneur de Champrond ; — pour Marguerite de Messey, veuve d'Antoine de Chapon, seigneur de Culles et en partie de Charbonnières ; — procuration passée par Jacques de la Guiche, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Sivignon, les Murgers, Nanton, la Garde, Garnerans et Saint-Aubin, pour régler les affaires de Jacques, palatin de Dyo, baron de Montperroux, dont il est le tuteur et qui a hérité de messire Jacques de Dyo, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de l'Aumusse, etc.

B. 915. (Registre.) — In-folio, 682 feuillets, papier, incomplet.

1596. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernet, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour messire Claude d'Oncieux, chanoine en l'église Saint-Vincent ; — pour Claude Dormy, greffier en l'Élection du Mâconnais ; — pour Philippe de Marcilly, seigneur de Crécy et du Côté, tuteur de Jean de Chambes, seigneur de Givry ; — pour Christophe Cavalier, seigneur de la Roche ; — pour messire Jean de Saux, vicomte de Tavanès, agissant comme tuteur de Charles de Saux, son fils, seigneur de Lugny, héritier universel de Françoise de Polignac, dame dudit Lugny ; — pour Noël Denamps, chanoine en ladite église Saint-Vincent, poursuivant contre le corps du clergé du diocèse le paiement des frais faits par Eustache de Gouy, prêtre, chanoine et archidiacre, prieur du prieuré Saint-Fiacre et Saint-Julien, communément dit de la Grange-du-Bois, lequel avait été député à Paris par ledit clergé, pendant les guerres de la Ligue ; — opposition de plusieurs membres du clergé, qui prétendent que la cause doit être portée devant leur juge ecclésiastique ; — déclaration des gens du Roi portant qu'il n'est pas question, au fait qui se présente, d'une simple

action personnelle et purement spirituelle, mais purement profane, et, en conséquence, que la cause doit être retenue audit bailliage, etc.

B. 916. (Registre.) — In-folio, 1108 feuillets, papier.

1596. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Philibert Cajot, seigneur de Burnand ; — pour messire Georges de Villeneuve, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, bailli de Beaujolais, baron de Joux, deffendeur à l'encontre de noble Pierre de Marcilly, escuyer, demandeur et poursuivant l'annulation et révocation du fidéicomis et substitution apposée au testament de feu damoyelle Philiberté de La Forest, leur mère commune ; — pour François Royer, seigneur des Autels, guidon de la compagnie de Jean de Nagu-Varennnes ; — pour Christine Chandon, admodiatrice de la baronnye de Montbellet ; — pour François Ligeret, avocat audit bailliage, donataire de François Dulyon, premier président en la Chambre des monnaies de Paris ; — pour Jean Ligeret, chanoine et archidiacre de Saint-Vincent, et Suzanne Moissonnier, sa sœur utérine, héritiers *ab intestat* de François Margot, seigneur de la Villère ; — pour Philibert de Fautrières, seigneur d'Audour, Frouges et la Motte ; — pour Philibert de Bellecombe, seigneur de Chasselas ; — requêtes : d'un marchand de Mâcon, demandant renvoi d'une cause, parce qu'il n'est saisi des papiers desquelz il s'entend ayder pour ses deffences, lesquelz sont en sa mayson qui est infecte de contagion et dedans laquelle sont mortz trois siens enfans, tellement que, jusques à ce qu'il aye heu moyen de faire nettoyer sa dicte maison et esvanter ses papiers, il luy est impossible de pouvoir deffendre ; — de cinq habitants de Cluny, qui étaient échevins de ladite ville en 1594, représentant que, ladite année, les sieurs de Mayenne, filz, viscomte de Tavanés et marquis de Treffort, ayant jointz les reliques de la Ligue et forces de Savoye, se reconnoissans foibles pour attenter sur une ville de deffence avecq canon, s'acheminèrent et approchèrent de la ville de Cluny qui naguères avoit embrassé le party de Sa Majesté ; les habitants de laquelle ville, prévoyantz que leur ville estoit facile à expugner, plutôt que de se démarcher du serment que peu auparavant ils avoient juré au Roy, employèrent gens pour capituler à quatre mil escuz, qui estoit beaucoup plus que leurs facultés ne permettoient ; cependant les chefs de ladicte armée, se deffiant du pouvoir de ladicte ville, ne voullurent esloigner leurs forces, jusques à ce qu'ilz eussent touchez la plus grande partye de ladicte somme, en sorte que, pour faire cesser le ravage que recevoit le plat pays circonvoisin, lesdits échevins se rendirent à Lyon et y empruntèrent en leur propre et privé nom la somme de 400 écus, dont ils demandent à être remboursés au moyen d'une imposition extraordinaire sur la ville de Cluny ; — de trois bourgeois de Saint-Gengoux-le-Royal, demandant aussi à être remboursés de 4,500 écus qu'ils ont prêtés à leurs concitoyens, au mois de mars 1594, que le sieur d'Amanzé ayant forcé la ville de Saint-Gengoux et entré en icelle avecq deux centz hommes de cheval et aultant de pied, après qu'il y eust vescu par quelques jours à discrétion et espuisé tellement de moyens les habitans d'icelle ville, qu'où telle foule eust continué, il leur estoit impossible de subsister, pour s'en descharger, ilz entrèrent en capitulation et traictèrent à la somme de six mil escuz, etc.

B. 917(Cahiers.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1596. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour les religieuses du prieuré du Villars-lès-Tournus ; — pour Philibert de Mincé, religieux et pitancier de l'abbaye de Tournus ; — pour les chanoines de l'église Sainte-Marie-Madeleine d'Aigueperse ; — pour Luc Alamani, évêque de Mâcon ; — pour Claude de Guise, abbé de Cluny ; — requête d'un prisonnier pour dette, pauvre homme de labeur septuagénaire, demandant à être élargi pour qu'il puisse se faire traiter d'une maladie grave qui met ses jours en danger ; — certificat de deux chirurgiens ; — opposition audit élargissement signifiée par le créancier qui exige une bonne caution ; — main-levée de l'hoirie : de Barthélemie Caneaud, veuve de Claude de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac ; — de Jacques de Damas, seigneur de Vertpré ; — sentence portant entérinement des lettres obtenues par les recteurs et sociétaires des trois églises paroissiales de Cluny, pour la conservation de leurs privilèges, recouvrement de leurs debtz, renouvellement de leurs terriers, rentes et pensions, et payement des arrérages d'iceulx ; — dépositions de témoins

attestant que, au temps que l'armée du Roy, conduite par M. le mareschal de Biron fust en ce pays, les carrabins restèrent l'espace de trois semaines sans en embouer, où ils firent mille ravages indifféremment à tous ; — réception : de Guillaume Corvault, receveur commys par le Roy pour l'imposition nouvellement faite par Sa Majesté sur toutes denrées et marchandises entrans et sortans ez villes closes du duché de Bourgogne ; — d'Hector Morel, receveur des consignations audit bailliage ; — requête de Claude de la Gastine, veuve de Nicolas de Naturel, seigneur de Dulphey et de la Plaine, demandant à jouir des revenus de la terre de Dulphey, pour lui tenir lieu de la dot à elle constituée par Catherine de Charmazel, son aïeule, et s' élevant à la somme de 2,000 écus, plus 1,000 livres pour ses habitz parables, etc.

B. 918. (Cahiers.) — In-folio, 796 feuillets, papier.

1596. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles, bailli ; par Philibert Barjot, lieutenant général audit bailliage, juge mage pour Sa Majesté au pays de Bresse, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier audit bailliage, juge ordinaire de Pont-de-Veyle. — Jugemens des causes venant en appel des justices inférieures ; — déclaration dudit lieutenant général qui, étant parent au sixième degré d'une des parties, se desporte de la congnoissance de la cause pendante entre François de Rye, abbé d'Arcey, prieur de Dampierre, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon et prieur du prieuré de Saint-Oyen-lès-Montbellet, contre Daniel Laurent, chanoine de l'église Saint-Vincent de Mâcon, prétendant estre pourveu dudict prieuré de Saint-Oyen ; — réception de Jacques Verjus, greffier dudit bailliage ; — les procureurs de ce siège viendront céans avec la longue robe, le bonnet quarré et habitz décentz à l'estat ; — sentence déclarant ung nommé de Marchizeuil de Courtivron, conducteur des avant-coureurs de la troupe et compagnie conduite par le seigneur de Soirans, soubz la charge du seigneur baron de Senneccy, suffisamment atteint et convaincu d'avoir, en la prairie de Messey en ce bailliage, voulu assassiner et mettre à mort messire Charles de Montjouvent, seigneur et baron dudict lieu et de Messey, ayant le pistolet en main et le chien abattu, de quoy faire il auroit esté empesché par aulcung de la compagnie du seigneur de Montjouvent, et d'avoir commandé en ladicte troupe des six qui l'accompagnoient de tuer et mettre à mort ledict seigneur de Montjouvent, ayant réitérées foys fait ledict commandement avec blasphemes ; auroit ledict seigneur de Montjouvent esté blessé d'ung coup de pistolet aux reins, dont il seroit incontinent tombé par terre mort, par ung nommé La Desbauche, l'un desdicts six soldatz ; pour réparation de quoy avons condempné et condempnons ledict de Marchizeuil de Courtivron et ledict La Desbauche, d'estre rompus et brisez par l'exécuteur de la haute justice sur une croix, en la place de ceste ville de Mascon appelée la Court-du-Prévost, si appréhendez peulvent estre et après liés sur une roue, les visaiges tornés en hault, y demeurer jusques ad ce que mort s'ensuyve, les condempnant davantaige, chascung d'eulx seul et pour le tout, en l'amende de cinq cens escuz envers le roy et somme de quatre mil escuz envers dame Catherine de Bruges, veuve dudict seigneur de Montjouvent, et Marie-François, leur filz ; — acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'hoirie laissée par Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et d'Anglure, pour Diane d'Amanzé, sa fille, femme de Laurent de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, du consentement de Françoise de La Guiche, veuve de Guillaume d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, frère du défunt, agissant comme tutrice de ses enfants et de Françoise d'Amanzé, sœur dudict défunt, femme de Christophe de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac ; — serment de fidélité prêté au roi Henri IV : par messire Claude de Chantemerle de Moles, seigneur et baron de la Clayette et Vougy, lieutenant du prince de Mayenne ; — par Roland d'Aulnay, seigneur de Corcelles et de Chavannes ; — par Jean de Civry, écuyer, seigneur de Chassagnes ; — par Jean de La Franchise, capitaine du château de la Clayette ; ordre aux officiers de police de la ville de Mâcon, de mettre ordre et se prendre garde aux villages contagieux, aux brelantz, jeux de quilles et tavernes, lorsque le service divin se fait, et de ceulx qui baillent de la chair à manger les jours de sabmedy et aultres prohibez ; — partage entre Jeanne de Pignon, veuve de Bernard de Salornay, seigneur de Serrières, et Jacques de Salornay, seigneur de Pruzilly et le Fief ; — requête de deux laboureurs d'Ozenay, représentant que, pendant les troubles derniers, ung nommé La Fortune, lieutenant au chastel de Brancion, au moys de juing mil cinq cens nonante-cinq que ledict pays estoit réduit à l'obéissance du Roy, les auroit rendus prisonniers audict Brancion, où il les auroit rançonnés à composer à une somme d'argent, de laquelle il leur auroit fait passer obligations pour vente de vin ; et pour extorquer lesdictes obligations, il leur auroit fait infiniz tormentz ; en conséquence, ils demandent l'entérinement des lettres qu'ils ont obtenues du Roi, pour annuler lesdictes obligations ; — enjoinct aux procureurs du siège, juges de justices inférieures, de remectre les procédures criminelles entre les mains du procureur du Roy, pour estre portées à nos seigneurs des Grands-Jours à Lyon ; — ordre à tous manans et habitans, de ne refuser aucung douzains, de quelque marque qu'ilz soient ; —

déposition de témoins, attestant que, à l'occasion des derniers troubles et des incursions et ravages des gens de guerre, presque tous les habitans de Leynes s'estoient retirez au chasteau dudict lieu ; advint, sont environ trois ans, que le seigneur de Nogent avec ses troupes se saisirent dudict chasteau, pillèrent, vollèrent, prindrent et emportèrent tout ce qu'ilz treuvèrent dans ledict chasteau, et ce qu'ilz ne peurent emporter le brulèrent ou brizèrent, tellement qu'il n'y demeura que les murailles ; — publication du testament et main-levée de l'hoirie de Jean de Rougemont, seigneur dudict lieu, Pierreclos, Bussy et Bussières ; — ordonnance portant que le geôlier des prisons royales de Mâcon sera remboursé des frais de nourriture et d'entretien, qu'il a faits pour un prisonnier accusé de meurtre, lesdits frais calculés à raison de 5 sols par jour, etc.

B. 919. (Registre.) — In-folio, 840 feuillets, papier (incomplet).

1597. — Bailliage royal. — Audiences tenues par le bailli Pierre Dormy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de Vinzelles, Beauchamp et la Salle, seigneur de Banans, Fuissé et la Roche-de-Solutré ; par Pierre Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chaudon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour François Royer, seigneur des Autels et de la Tour-Saint-Micaud ; — pour Claude Fougeard, seigneur d'Avaise, la Vesvre et Montgesson ; — pour Philibert et Bernard de Chevriers, seigneurs de la Saugerée ; — pour Jean de Chardonay, coseigneur de Saint-Lager ; — pour messire Jean de La Chambre, comte de Savigny et Montfort ; — pour messire Claude de Rochefort, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Sigy-le-Châtel ; — pour François de Sainte-Colombe, seigneur du Poyet et de Saint-Priest ; — pour Antoine de Pise, président en l'Élection de Mâcon, seigneur de Placé ; — élargissement de prisonniers pour dette, auxquels les créanciers ne fournissent point d'aliments ; — accusation portée par plusieurs habitants de Gibles, contre noble Jean Siraudin, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Tavanès, portant que les demandeurs, après avoir souffert et receu tous les ennuictz qu'on pourroit excogiter par le deffendeur, soit en la prinse de leur bestail soit de leurs personnes, pendant et durant ces misérables troubles, non content de ce, en l'année mil cinq cens nonante et quatre, après la réduction de la ville de Mascon et Masconnois, icelluy deffendeur, accompagné de sept ou huit soldatz bien armez et embastonnez, gens de sa suite, s'achemine en la paroisse de Gibles, un jour de dimanche et ainsy qu'on célébroit le divin service, le peuple estant assemblé en l'église pour ouyr la messe parrochiale, où estant, les ungs ayants l'espée nue au poing, les autres le pistolet le chien couché, il entre accompagné comme ci-dessus en ladicte église, se saisit entre autres des demandeurs, les lie bras et mains, les garotte et comme forceats les mène et rend prisonniers au chastel de la Motte, distant dudict Gibles de sept grandes lieues, auquel lieu par surprinse il s'estoit estably affin de plus commodément exécuter ses violences ; les fait descendre dans des fosses, esquelles par espace de temps il les contient au pain et à l'eau et encores bien escharchement ; bref, il les tourmente de telle façon que les pauvres demandeurs sont contrainctz de condescendre à sa volonté et luy promettre ce qu'il demandoit, sçavoir la somme de cent quarante-trois escuz ; de laquelle somme se voulant asseurer, soubdain, assisté de six ou sept soldatz, il tire lesdictz demandeur hors de prison, les conduit jusques à Salornay-sur-Guye distant dudict chastel de la Motte d'une grande lieue et demye, là où par-devant ung nommé Terrier il les contrainct eulx obliger de la susdicte somme, etc.

B. 920. (Cahiers.) — In-folio, 878 feuillets, papier (incomplets).

1597. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Pierre Galopin, capitaine du château de Vérizet ; — pour Béatrix de Grolée, dame douairière de Pierreclos ; — carnets du possessoire et de l'église ; — sentences adjugeant certains cens, rentes ou servis aux Jacobins de Mâcon, aux Cordeliers de ladite ville, aux curés et aux chapelains du diocèse, au chapitre de Saint-Pierre, à celui de Saint-Vincent, etc.

B. 921. (Cahiers.) — In-folio, 915 feuillets, papier (incomplets).

1597. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles, bailli et juge royal ; par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Jacques Berthet, seigneur du Tillac, curateur de Catherine et Claudine Des Fossés, héritières testamentaires de Françoise Des Fossés, leur tante, veuve de Jean Fustaillier, contre Jean Meyssonnier, seigneur du Mont — pour Jean de La Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure ; — pour François Gratier, seigneur de Condemines ; — pour Moïse de Rymon, seigneur du Thil et de la Courtine, etc.

B. 922. (Registre.) — In-folio, 504 feuillets, papier.

1597. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Attestation faisant connaître que les officiers du Roi audit bailliage ont assisté, le 23 janvier, à l'anniversaire du Roy Saint-Louys, célébré en l'esglise Saint-Pierre par les seigneurs chanoynes et chappellains en icelle esglise, ainsy que de coustume ; — sentence portant que Jean Gagnepain, dit le capitaine La Violette, sera, selon la volonté du roi Henri IV, et en récompense de ses services militaires, installé et receu, comme nous le recepvens, en la place de relligieux lay en l'abbaye royalle et foncière de Tornus, pour y estre traicté charitablement et amiablement sa vie durant, luy faisant donner et administrer par chascung jour vivres, logis, vestiaires, chauffaiges, allimens et aultres nécessités, en faisant néanlmoings par luy service en ladicte abbaye, selon qu'en chose pareille il est accoustumé de faire ; — défense à François Gratier, de prendre la qualité de noble ; — accusation portée par un marchand de Curbigny contre noble Georges Des Prés, de l'avoir fait arrêter avec violence en 1595, et précipiter dans un crotton, où on l'auroit laissé cinq jours entiers sans qu'on luy présentast ung seul morceau de pain ; de ne l'avoir relâché qu'au bout de cinq mois, après lui avoir fait subir les plus cruels traitements et moyennant une rançon de 300 écus ; — jugement qui le condamne à payer ladite somme, comme ayant été fait prisonnier selon les lois de la guerre ; — sentence adjugeant les terres et seigneuries d'Asnières, le Sauget et la Tour-de-Replonges, à messire Jean de La Chambre, comte de Savigny, mari de Claudine de Nanton ; le 1<sup>er</sup> septembre, tant en considération de la malladie de contagion qui pullulle en la ville de Tournus et lieux circonvoisins, que selon l'ancien coustume et stil du bailliage, nous avons baillé fériés jusques après la feste Saint-Denys, etc.

B. 923. (Registre.) — In-folio, 886 feuillets, papier.

1597. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ventes judiciaires ; — l'usage et coustume de tout temps observé en ce bailliage est que *veniens ad forum* pour sa propre cause *non est incarcerandus*, et, pour ce motif, jugement qui ordonne l'élargissement d'un prisonnier pour dettes ; — sentence adjugeant certains sens et servis : à César de La Bondue, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Metz et de Chalon ; — à Jeanne, fille de Jean de Saint-Amour, seigneur de Foncrainne, légataire de Philiberte de Feurs, femme de feu François de Nanton, seigneur d'Estours ; — à messire Antoine du Blé, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et baron d'Uxelles, Cormatin et Janlis, guidon de la compagnie du duc de Guise ; — à Françoise de La Guiche, mère et tutrice de Claude d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, etc.

B. 924. (Registre.) — In-folio, 900 feuillets, papier.

1597. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Jugements des causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — plaidoiries d'avocats ; — avis des officiers du Roi ; — confirmations ou infirmations des jugements primitivement rendus ; — sentence déclarant Michel Mondon, laboureur d'Uchizy, coupable d'avoir insulté le curé dudit lieu dans l'intérieur de l'église paroissiale ; pour réparation duquel délict, nous avons icelluy Mondon condempné à se retrouver et représenter, le premier jour de dimanche après la prononciation de nostre présente sentence, en ladicte église d'Uchizy, pendant la grande messe, à deux genoux, teste nue, proche le grand hostel de ladicte église, et encores porter à l'offrande un cierge ardent de la pesanteur de dix livres, pour servir au luminaire d'icelle église, demeurant le surplus de la messe à deux genoux, teste nue, et encores avons icelluy condempné en l'amende de cent escuz, applicables le tiers au seigneur d'Uchisy (l'abbé de Tournus), les autres deux tiers au Roy, sur lesquels seront pris trente-trois escuz et tiers pour appliquer en la reparation de l'auditoire royal du présent bailliage ; et à tenir prison jusques à l'entier paiement desdictes amendes, etc.

B. 925. (Registre.) — In-folio, 486 feuillets, papier.

1598. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ventes judiciaires ; — procédures poursuivies à la requête : de messire Jean de La Chambre, comte de Savigny et Montfort, pour obtenir la vente aux enchères de la terre et seigneurie de Saint-Mauris, qu'il a fait saisir contre noble Gabriel de Chevriers ; — d'Anne de Senelon, veuve de Guillaume Barjot, seigneur de la Palud, Avenas et la Roche ; — sentence adjugeant à Jacques Quarré, seigneur de Loisy, une terre sise à Tournus, lieu dit en la Petite Condemine, etc.

B. 926. (Registre.) — In-folio, 1140 feuillets, papier.

1598. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, docteur en droit, lieutenant particulier. — Requêtes de prisonniers pour dettes, tendant à obtenir des provisions alimentaires ; — ventes judiciaires de fruits provenant de bien mis sous la main de justice ; — procédures civiles : pour messire René de Rochebaron, comte de Berzé ; — pour Claudine de Sivry, dame de Chassagnes en partie, femme d'Hugues de Mazilles, écuyer, seigneur de Villiers ; — pour Jean de La Cour, seigneur de Moulin ; — pour Éléonore de Robertet, dame de Mandelot, Passy et Savigny ; — pour Antoine de Pise, seigneur de Flacé, président en l'Élection de Mâconnais ; — pour messire Timoléon de Maugiron, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, baron de Montbellet ; — pour César de La Bondue, commandeur du temple de Chalon, seigneur de Sainte-Catherine-de-Montbellet ; — pour Jean de Saux, vicomte de Tavanès, au nom de Charles et Éléonor de Saux, ses enfants, héritiers de Françoise de Polignac, dame de Lugny ; — pour Philippe de Marcilly, écuyer, seigneur de Crécy et du Côté, tuteur de Jean de Chambes, seigneur de Givry (Laizé) ; — sentences : condamnant les propriétaires de la sixième partie de certain moulin assis sur la rivière de Natouze, finage de Lymones, appelé le moulin Panetier, à payer aux fermiers de la terre de Boyer, qui appartient au chapitre de Saint-Vincent de Chalon, les arrérages d'une rente annuelle de 14 boisseaux froment, 14 boisseaux seigle et 14 boisseaux avoine ; — retenant audit bailliage la connaissance du procès que messire Lourdon-Gaspard de Saligny, chevalier, baron de la Motte-Saint-Jean et du Rousset, soutient contre messire Georges de Bauffremont, comte de Cruzilles, au sujet de violences et de pilleries exercées par les gens dudit comte contre des habitants de Noireux, Cray et la Bussière ; — ordonnance dudit Thomas Chandon, portant que les débats d'un procès entre Philibert Barjot et Louis Laurent, prévôt en garde et juge royal de Mâcon, n'auront pas lieu publiquement mais dans son domicile privée, faisant néanmoins deffences à icelles parties, en leurs escriptures, plaidoiries ou autrement, d'user de parolles injurieuses ou calomnieuses, estantz hors de subject de la cause, etc.

B. 927. (Cahiers.) — In-folio, 788 feuillets, papier (incomplets).

1598. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernelte, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Sentences portant enthérinement des lettres royaux en rescision de contractz ; — procédures civiles : pour Gilberte Perrin, femme de François-Louis de Nompère, écuyer, seigneur de Chanteloup ; — pour Jacques Lévesque, seigneur de Beaumont ; — pour Claudine de La Gastine, veuve de Nicolas de Naturel, seigneur de Dulphey et de la Plaine ; — pour Jean-Baptiste Galand, écuyer, seigneur de Venières, capitaine de la ville de Tournus ; — pour Claudine de Damas, dame de Trémont ; — sentence maintenant Froment Jacquet, maître de chœur en l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, en la possession, jouissance et saisine du temporel de la chappelle et oratoire fondée en la maison de la Grange-Gormond, lez Tournus ; — ventes judiciaires d'immeubles, etc.

B. 928. (Cahiers.) — In-folio, 726 feuillets, papier.

1598. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Sentences : maintenant Jeanne de Salornay, femme de Philibert Bailly, seigneur de Dracé et Murzeau, en possession de César de Salornay, dit de Murzeau, son frère, malgré l'opposition formée par Guy de Fautrières, seigneur de Salornay ; — confirmant à l'abbé de Cluny le droit de collation et provision sur la chapelle Sainte-Catherine, fondée en l'église Notre-Dame-des-Panaux de Cluny, et sur la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, en l'église Saint-Odile, près de ladite ville, avec défense à dom Antoine Georges, prieur de Saint-Laurent-lès-Chalon, archidiacre en l'abbaye de Cluny, de chercher à s'attribuer l'exercice dudit droit ; — causes venant en appel des justices inférieures qui ressortissent audit bailliage ; — plaidoiries des avocats ; — conclusions du procureur et de l'avocat du Roi ; — jugements qui confirment ou infirment les sentences rendues par les premiers juges, etc.

B. 929. (Registre.) — In-folio, 1008 feuillets, papier.

1598. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Sentences : condamnant messire Jean de La Chambre, comte de Savigny-Montfort, et Claudine Nanton, sa femme, à payer à Jeanne, fille de Jean de Saint-Amour, seigneur de Foncrainne, la somme de cent écus à elle léguée par Philiberte de Feurs, Jeanne de La Chambre, leur fille, ayant hérité des biens de messire François de Nanton, seigneur d'Estours, héritier de ladite dame de Feurs ; — faisant droit aux réclamations d'Humbert de Lugny, seigneur de Combes, demandeur en paiement de dettes ; — condamnant Moïse Droyn, seigneur des Pierres, à payer certaines rentes, cens et servis, à Pierre Leroux, seigneur du Terreau ; — procédures civiles, règlements de comptes, etc.

B. 930. (Cahiers.) — In-folio, 890 feuillets, papier.

1598. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Permission accordée à François Daubas, d'exercer l'office de sergent royal, bien qu'il ne puisse produire ses lettres de provisions, expédiées et mises ez mains de maistre Abel Guérin, n'a guères greffier de ce bailliage, détenu prisonnier entre les mains de l'ennemy espagnol occupant le Catelet en Picardye, lequel, à raison de l'excessive rançon à laquelle l'on l'a fait composer ne pourra

estre icy de retour de six ou huit mois ; — réceptions de notaires et de sergents ; — publication du testament de Bénigne Du Bousset, écuyer, seigneur de Malfontaine, Burgy et en partie de Grenot ; — demande en séparation de biens, présentée par Claudine de Civry, dame de Chassagnes, femmes d'Hugues de Mazilles, seigneur de Villers, et sentence qui fait droit à sa demande ; entérinement des lettres de grâce, obtenues par Jean Moisy, maître écrivain, pour raison de l'homicide par luy commis et perpétré à la personne de messire Joachim Pavaillon, doyen de l'église Saint-Georges de Chalon ; — amodiation des biens : de Jean de Chambes, seigneur de Givry, à la requête de son tuteur Philippe de Marcilly, écuyer, seigneur de Crécy ; — des enfants de Jean de Florette, écuyer, seigneur de Bussy, gentilhomme de la maison du Roi, contrôleur général de ses guerres, à la requête de leur tuteur Robert Leclerc, écuyer, seigneur d'Arnouville ; — de Roland de Foudras, seigneur de Château-Thiers, à la requête de Marguerite de Laurencin, sa mère et sa tutrice ; — requête de Marguerite de Cippault, femme d'Antoine de Mazilles, conseigneur de Vaubresson, condempné à mort, par sentence de contumace, à raison de quelque crime duquel il est en prévention et néantmoins innocent, et sentence qui lui adjuge une provision alimentaire sur les biens de son mari, qui ont été confisqués ; — le lundi 15 juin, la paix a esté publiée par les quarrefours de la ville, à son de troys trompettes, par maistre Pierre Duperron, principal commis du greffe du bailliage, en présence des gens du Roy, des capitaines et eschevins de ladite ville, des seigneurs de Grandmaison et Beauregard, cappitaines de compagnies de la garnison, et plusieurs notables ; — procédures poursuivies par divers religieux, curés et chapelains, demandeurs en payement de rentes, cens ou rentes, etc.

B. 931. (Registre.) — In-folio, 876 feuillets, papier.

1593. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, seigneur et baron de Vinzelles, Banans et la Roche de Solutré, bailli et juge royal, par Philibert Barjot, lieutenant général, et Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Causes venant en appel des justices inférieures, tant en matière civile qu'en matière criminelle ; — déclaration de l'avocat du Roi, portant que le juge de Tournuz a fait et commis ung attemptat contre nostre auctorité en ce que, au préjudice de nostre appointement contenant permission de recouvrir et redresser la boucherie dudict Tournuz, nonobstant les deffenses précédentes dudict juge, il a, par autre appointement subséquent, faict deffenses à peine de cent escuz ; — sentence qui permet aux bouchers dudict Tournuz, de faire recouvrir et réparer la boucherie antienne, sans nouveau bastiment ; — mémoire attestant que, pour la somme promise au cappitaine La Fortune, naguères commandant pour la Ligue en la ville de Seurre, pour la réduction d'icelle en l'obéissance du Roy, le sieur révérent évesque de Mascon a esté imposé pour sa juste cotte à la somme de soixante-dix escuz ; — requête des justiciables de la seigneurie du Terreau, exposant que le seigneur dudict lieu a obtenu du juge commis en ses terres une sentence qui les contraint d'aller, tous les mardis, vendre leurs denrées au marché qui se tient au lieu appelé de Lautecourt, où ne rend presque aucun marchand ou acheteur, à cause de la proximité des lieux où se tiennent des marchés plus importants, comme la Clayette, Charolles, Cloudeau et autres endroits ; — jugement qui confirme ladite sentence et condamne lesdits justiciables aux dépens de l'appel, etc.

B. 932. (Registre.) — In-folio, 992 feuillets, papier.

1599. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vemette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Requêtes de prisonniers pour dettes, tendant à obtenir des provisions alimentaires ; — procédures civiles : pour Moïse de Rymon, seigneur du Thil et de la Courtine ; — pour Gaspard de Tintry, seigneur dudict lieu, Rains et Genouilly, — pour André de Noblet, écuyer, seigneur des Perrières ; — pour Louise de Seyturier, veuve de Claude de Laye, écuyer, seigneur de Meximieux et Albin ; — pour Jean-Baptiste de Locatel, écuyer, seigneur de Varanges ; — pour Jacques Quarré, seigneur de Pimont ; — pour Marc de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, baron de Montanet ; — pour Guillaume de Drée, écuyer, seigneur de la Serrée ; — sentences condamnant : les habitans de Sologny, à payer à Laurent de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, Fougères, Ecole et la Bâtie, le cheval qui luy fust tué à recource du bestail desdictz deffendeurs ; — Marguerite de Messey, veuve de noble Antoine Chapon, femme en secondes noces de François de Carondelet, à

payer à messire René de Rochebaron, comte de Berzé, et Françoise d'Aumont, sa femme, la valeur de certain dépôt de blé qu'ils avaient confié audit Chapon, soubz la promesse de faire bonne garde et restitution, etc.

B. 933. (Registre.) — In-folio, 933 feuillets, papier.

1599. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes, la Salle et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ventes judiciaires de fruits provenant de biens appartenant à des mineurs ou mis sous la main de justice ; — procédures civiles : pour Georges de Laurencin, seigneur de la Garde-sous-la-Bussière ; — pour Jean de Montcony, écuyer, seigneur de Bellefont ; — pour Claude Fougeard, seigneur d'Avaise, la Vesvre et Montgesson ; — pour messire Timoléon de Maugiron, chevalier des ordres du Roi, marquis de Saint-Symphorien, comte de Montléans, seigneur de la Palud, Ampuis et Igé, baron de Montbellet ; — pour Jacques, palatin de Dyo, seigneur de Montperroux, Boyer et la Vesvre ; — pour Pierre Galopin, capitaine du château de Vérizet ; — pour Antoine de Pise, président en l'Élection du Mâconnais, seigneur de Flacé ; — pour Anne de La Madeleine, dame de la Bazole et la Ferté ; — pour Philibert de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas ; — pour Philippe de Lagneau, écuyer, seigneur de Crépigny ; — pour messire Antoine de Vichy, chevalier, seigneur de Champrond, et Antoinette de Gorrevod, sa femme ; — acte par lequel Michel Mondon, laboureur à Uchizy, révoque une donation qu'il avait faite au profit de son fils, en espérance de recevoir de luy quelques secours et obéissance, mais, tout au contraire, il en a receu de grandes ingratitude et désobéissance, etc.

B. 934. (Cahiers.) — In-folio, 920 feuillets, papier.

1599. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles, bailli et juge royal, par Philibert Barjot, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Publication du testament et main-levée de l'hoirie : de Robert de Belleperche, écuyer, seigneur d'Aynard et Chassignolles ; — d'Ennemond Sévert, seigneur d'Hurigny et la Vernée ; — d'Humbert de Chardonnay, écuyer, seigneur des Époux ; — procès poursuivis pour Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon, fermier du péage de Mâcon ; — Requête de Jean de Saux, vicomte de Tavanès, seigneur de Lugny, tendant à être rayé des rôles de l'arrière-ban, où il a été compris, quoy que, pour les dignitez qu'il tient et services qu'il a faitz, il soit exempt, comme il a été déclaré en pareil cas par messieurs tenantz la cour de parlement à Dijon, pour les seigneuries qu'il a en Bourgogne ; — attestation des officiers du Roi, portant qu'en 1594, après la réduction de ceste ville en l'obéissance du Roy, sur l'émotion où se trouva le pays par la descente de l'armée de Savoye soubz la conduite du marquis de Treffort, il fut trouvé expédient, pour retenir les subjectz de Sa Majesté au devoir de leur obéissance, d'exiger et prendre le serment de fidélité tant du sieur de Varennes, gouverneur, des membres de sa compagnie, des gentilshommes du pays qui l'assistoient, que d'aulcungz des apparentz de l'ordre ecclésiastique ; — réception de François de Rymon, pourveu de l'estat de judicature de la chastellenye royale de Saint-Gengoulx ; — enregistrement : d'un arrêt du parlement de Paris, qui condamne Jean d'Amanzé, écuyer, seigneur dudit lieu, à 800 écus de dommages-intérêts envers Bernard Barthelot, curé du Bois-Sainte-Marie, pour raison des excédez, pillage de ses biens meubles, or, argent et rançon, commis et exigés deluy par ledit d'Amanzé et complices ; — d'une lettre de Luc Alamanni, évêque de Volterra en Toscane, donnant à Yves Lambertod, curé de l'église paroissiale Saint-Étienne de Mâcon, la permission de disposer à son gré des meubles que ledit évêque a laissés en l'évêché de Mâcon, où Gaspard Dinet vient lui succéder ; — demande de séparation de biens faite par Barthélemie du Martel, veuve de Claude de Vigoussot, femme en secondes noces de Lazare de Brazé, écuyer, seigneur dudit lieu ; — sentence portant que le nom de Benoît de Gonnet, seigneur de la Vigne, gendarme de la compagnie du duc de Mayenne, sera rayé des rôles des tailles où il avait été compris pour la paroisse de Meulin ; — opposition du baron de la Bussière à l'entérinement des lettres patentes obtenues par Mathurin Bullion, seigneur de Tramayes, lui permettant de faire autour de sa maison de Tramayes des fossez de telle grandeur qu'il avisera avec pont-levis, et la fortifier et flanquer de tours, tourelles, canonnières et autres choses en tel cas requises et accoustumées ; — contredits et plaidoyer pour ledit Bullion ; — procédures civiles ; — sentences faisant droit aux requêtes des membres du clergé, religieux, curés ou chapelains, demandeurs en payement de cens, rentes, servis, etc.

B. 935. (Registre.) — In-folio, 832 feuillets, papier.

1600. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, seigneur et baron de Vinzelles, la Salle et Beauchamp, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, bailli et juge royal, par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Guillaume Florette, conseiller en la cour du parlement de Paris, Catherine, sa sœur, et les enfants de Jean Florette, contrôleur général des guerres, tous héritiers d'autre Jean Florette, conseiller en ladite cour, prenant fait et cause pour Louis Laurent, fermier de la prévôté d'Uchizy, dont ils sont propriétaires ; — pour Jacques Quarré, seigneur de Loizy et de Pimont ; — pour Philippe de Laurencin, écuyer, seigneur de la Bussière ; — pour Jean Bureteau, seigneur de Jugy ; — pour Louis de Rymon, seigneur de la Rochette ; — pour Zacharie Pelez, seigneur de Marigny et en partie de Vérizet ; — pour Louise de Messey, veuve de Guyot de Beugne, écuyer, seigneur dudit lieu ; — ventes judiciaires ; — sentence condamnant Claude de Semur, seigneur de Trémont et Sancenay, à payer à Laurent de Busseul, écuyer, seigneur de Saint-Sernin, Ecole et la Bâtie, tant et si longuement qu'il jouyra du diesme de Sancenay, chacung an, la somme de huict escuz un tiers, en conséquence de la cense et ferme à perpétuité dudict diesme, passée audict noble de Semur par Charles de Busseul, père dudict demandeur, etc.

B. 936. (Registre.) — In-folio, 854 feuillets, papier.

1600. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Déclaration par laquelle lesdits lieutenants se déclarent incompetents pour juger le procès que Jean Thévenon, seigneur de Tavernost, a intenté à Philippe de Laurencin, seigneur de la Bussière, aux fins d'obtenir restitution d'une rançon de 800 écus payée en 1589, comme ledict sieur de Tavernost, lors lieutenant civil et criminel au bailliage de Dombes, se fut mis en chemin pour aller en la ville de Trévoux et y tenir le siège, proche qu'il fut du port de Belleville où il désiroit passer l'eau, il seroit esté prins et mené en la maison forte et chastel du dict sieur de la Bussière, combien que ledict sieur de Tavernost fust de mesme party que ledict sieur ; — procédures civiles : pour Claude Barthelot, contrôleur pour le Roi en Mâconnais, seigneur de Gratay et Ozenay ; — pour Aimée de Damas, dame de Vertpré ; — pour Jean de Létouf et Jacqueline de Fautrières, seigneur et dame d'Audour ; — pour Claude de Salornay, comte de Saint-Jean de Lyon, chanoine en l'église cathédrale de Saint-Vincent de Mâcon ; — requêtes de prisonniers pour dettes ; — défense faite à Valentin Siraudin, bourgeois et marchand de Mâcon, amodiateur de la terre de Saint-Point, de faire paiement des deniers de sa ferme en autres mains qu'en celles du seigneur abbé de Cluny, à la requête duquel ladite terre a été saisie, pour une créance de cinq mille écus, au préjudice de Claire de Saint-Point, dame de Saint-Vidal, vicomtesse de Beaufort, femme de Marcelin de Hautvilliers, seigneur dudit lieu, etc.

B. 937. (Cahiers.) — In-folio, 828 feuillets, papier.

1600. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Vente judiciaire du blé, du vin et des effets provenant de l'hoirie d'Antoine de L'Aubespain, seigneur de Clessé, chantre et chanoine de l'église cathédrale Saint-Vincent, prévôt et chanoine de l'église collégiale Saint-Pierre ; — réserves et intervention des chapitres desdites deux églises ; d'Antoinette de L'Aubespain, femme de Louis Desmarins, seigneur de Montgenoux et Chigy ; de Françoise de L'Aubespain, femme d'Antoine de Busseul, seigneur de Moulins-l'Arconce ; d'Antoine de Montjournal, seigneur de Cindré ; d'Antoine de Vichy, seigneur de Cucurieux, et de Claude de Namy, seigneur de la Forest, tous prétendant avoit des droits à la succession dudit chanoine ; — sentence renvoyant aux Requêtes du palais de Paris la connaissance d'un procès intenté par Jean et Aimé de Chardonnay, seigneurs de Saint-Lager, enfants et héritiers d'Humbert de Chardonnay, seigneur des Époux et en partie de Salornay-sur-Guye, ce demandeurs en sauvegarde et maintenue possessoire,

contre messire René de Rochebaron, comte de Berzé, baron de Cenve, Lys, Joncy et autres places ; — inventaire des pièces fournies par Catherine de Bauffremont, femme de messire Antoine Du Blé, baron d'Uxelles et Cormatin, et par ledit comte de Berzé, pour établir les droits de justice que lesdits seigneurs prétendent respectivement avoir sur le pré Gâteau, sis à Chazelle ; — procuration passée par Isabeau de Lugny, veuve de noble Claude Auclerc, seigneur de l'Orme, Montfermier et la Guillermière ; — jugements rendus sur les causes venant en appel des justices inférieures, etc.

B. 938. (Cahiers.) — In-folio, 815 feuillets, papier.

1600. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, seigneur et baron de Vinzelles, la Salle, Beauchamp et la Roche-de-Solutré, par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Refus d'entériner les lettres de provisions obtenues par François Tavan, pour l'office de jaugeur et grumeur des vins au pays de Masconnois ; — réceptions de procureurs, d'avocats, de sergents et de notaires royaux ; — opposition de Girard Dagoneau, receveur du domaine et des aides du Mâconnais, à la réception de Joachim Grillet, qui avait été pourvu du même office ; — Monsieur le bailly voyant les plaidoiries qui se faisoient par les procureurs, a ordonné que cy-après les causes se plaideront par advocatz ; — doresnavant il est ordonné au sergent audiencier de confisquer à luy les chappeaulx des procureurs qui les porteront au siège et audience ; — présentation des lettres de grâce obtenues par Isaac Bullion, qui avait tué un domestique de Claude Bullion, son père, seigneur de Layé ; — main-levée de l'hoirie de Philibert de Mincé, seigneur de Vaux-sous-Targe ; — nomination d'un curateur aux enfants d'Anne de Luppier, femme de noble Pierre de Marcilly, à la requête de ladite dame, pour débattre la nullité des exhérédation et substitution, faictes par le testament et codicille de feu damoiselle Philiberte de La Forest, mère dudict sieur, des enfans nez et à naistre du mariage dudict sieur et d'elle suppliante, contre tout droict de nature et équité, attendu que ledit Pierre de Marcilly avait refusé de poursuivre cette affaire, pour ne pas désobliger son père, Philippe de Marcilly, seigneur de Crécy ; — ordre aux officiers de la justice de Moroges, de tenir leurs assises au village de Vingelles et dans les autres hameaux qui dépendent du bailliage de Mâcon ; — condamnation aux verges et au bannissement, prononcée contre le colporteur d'un imprimé contenant une réponse feinte estre celle du sieur Duplexis au sieur évesque d'Évreux ; — déclaration des biens appartenant à Louis de Mazilles, conseigneur de Vaubresson ; — ventes judiciaires, etc.

B. 939. (Cahiers.) — In-folio, 793 feuillets, papier.

1600-1601. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. Carnet d'esglise, contenant les procédures poursuivies à la requête des religieux, des prêtres, curés ou chapelains, demandeurs en paiement de redevances, cens ou servis ; — sentence condamnant Philibert de Mincé, pitancier de l'abbaye de Tournus, à payer au grand prieur et aux autres religieux de ladite abbaye, les arrérages de leurs prébendes, sauf audict sieur pitancier son recours, et de se pourvoir envers le sieur révérend abbé de Tournus, pour estre récompensé des pertes par luy prétendues à l'occasion de la diminution des fondz et revenus affectés à ladicte pitancerie ; — carnets du possessoire ; — jugements rendus à la requête de divers particuliers, impétrants de lectres royaux, etc.

B. 940. (Registre.) — In-folio, 938 feuillets, papier.

1601. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Jean-Baptiste de Locatel, écuyer, seigneur de Varanges et des Écuyers, et Claudine Leroux, sa femme ; — pour Aimé de Salornay, écuyer, seigneur de Fuissé, et Catherine Des Fossés, sa femme ; — pour Jacques de Salornay, écuyer, seigneur de Serrières ; — pour

noble Antoine Fournier, seigneur de Champeau ; — pour Hector de Cheminant, seigneur de Verneuil ; — pour Jean de Létouf, écuyer, seigneur d'Audour et de Pradines ; — sentence condamnant Jacques Lect, docteur en droit, citoyen et seigneur lieutenant du droit de sommaire justice en la ville de Genefve, remettre à Mathurin Bullion, élu pour le Roi en l'Élection du Mâconnais, les papiers, documentz et enseignementz, terriers, receptes et autres papiers concernant les rentes, cens et servis, dheues ès villaiges de Sollutré, Poilly et Saint-Sorlin, et dont feu damoyse Esther Guillant, vivant femme dudict Lect, et ses deventiers jouyssoient comme despendantz de la seigneurie de Tramayes ; — requête de deux habitants de Saint-Germain-en-Brionnais, tendant à être déchargés de la commission à eulx donnée des revenus, fruitz, cens, rentes, justices et dixmes d'Amanzé, saisis au préjudice de Jean d'Amanzé, seigneur dudit lieu, et d'Antoinette de Saligny, sa mère, à la requête de messire François de Montcoquier, chevalier, seigneur dudit lieu, et d'Esther d'Amanzé, sa femme, pour avoir payement d'une somme de 7,000 livres avec intérêts ; — ventes judiciaires, etc.

B. 941. (Registre.) — In-folio, 1018 feuillets, papier.

1601. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Christophe de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac ; — pour Barbe de Létouf, femme de Jean de La Rivière, écuyer, seigneur dudit lieu et de Martenet ; — pour François de Nagu, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur et baron de Merzé, Varennes et Belleroche ; — pour Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot ; — pour Claude de Bordes, seigneur de Mauvoisin ; — pour Philibert de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay, la Roche, Milly, Armans et Vauzelle, et pour Émilande de Musy, sa sœur, femme de Jordan de Chanay, seigneur de Burat ; — pour François Royer, seigneur de Saint-Micaud ; — pour Marguerite Descousu, veuve de Philibert Bureteau, seigneur de Jugy ; — ventes judiciaires, etc.

B. 942. (Cahiers.) — In-folio, 832 feuillets, papier.

1601. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles, bailli ; par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Jugements des causes venant en appel des justices seigneuriales ressortissant audit bailliage ; — acte par lequel les protestants sont mis en possession d'une maison à Salornay-sur-Guye et d'une autre à Hurigny, pour l'exercice de leur religion ; — réception de caution pour Salomon Chesnard, pourvu de la charge de receveur ancien héréditaire des décimes du diocèse de Mâcon, en remplacement de Claude Néron, dernier titulaire ; — foi et hommage présentés au Roi par Mathias de Serraaize, écuyer, seigneur dudit lieu, pour le fief de la Vau, paroisse de Gible, qu'il a acquis du seigneur d'Amanzé ; — établissement de deux nouvelles foires qui se tiendront en la ville de Tournus, le 7 janvier et le 24 juillet de chaque année, — lettres de provisions obtenues de l'abbé de Cluny par Sébastien Leschère, notaire royal, pour l'office de juge et garde des sceaux en la juridiction dudit Cluny ; — jugement portant séparation de biens au profit de Marguerite de Messey, femme de noble François de Carondelet ; — procès-verbal constatant les dégradations faites au pont de Mâcon par l'incendie d'un moulin qui y était attaché ; — déclarations de témoins, attestant que Louis Furet, seigneur des Mottes, Georges de Galles, seigneur de Bellefontaine, et Louis de Bernod, seigneur de Chambly, séjournent depuis quatre mois à Mâcon, attendant de recevoir les arrérages de la provision à eulx adjudgée par la souveraine court de parlement, de cinq centz escuz pour chacune de leurs femmes, des seigneur et dame de Savigny Montfort, occupants des biens de feu messire François de Nanton, vivant seigneur de Pizay et d'Estours ; — sentence déboutant Pompée, advoué de La Guiche, d'une action qu'il a intentée contre Hugues de Mazilles, seigneur du Villard, etc.

B. 943. (Registre.) — In-folio, 1102 feuillets, papier.

1602. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier, ou, en leur absence, par Humbert Moisson, avocat, premier en ordre. — Sentence condamnant Brice Bauderon, docteur en médecine, à passer revente de la seigneurie de Sennecé, à Claude Bullion, seigneur de Layé, demandeur en retrait lignager ; — ventes judiciaires ; — procédures civiles : pour Georges de Bauffremont, marquis d'Alègre, comte de Cruzilles ; — pour François Ducret, seigneur de Cutigny, tuteur des enfants de Robert de Belleperche, seigneur d'Aynard et de Chassignolles ; — pour noble Pierre Quarré, seigneur de la Fin ; — pour Jacques de Salornay, seigneur du Fief, Pruzilly et Serrières ; — pour Claude Du Martel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon et d'Épinassy ; — pour Louis d'Oncieux, seigneur de Montiernoz, etc.

B. 944. (Registre.) — In-folio, 1050 feuillets, papier.

1692. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre Dormy, baron de Vinzelles, la Salle, Beauchamp, etc., bailli ; par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ventes et baux judiciaires ; — procédures civiles : pour Jean de Boyaud, seigneur de Franchesse et du Martray — pour Philibert de Musy, seigneur de Satonnay ; — pour Éléonore de Robertet, dame de Mandelot ; — pour messire François de La Madeleine, marquis de Ragny ; — pour Jean de Rovorée, seigneur de Montburon, et Antoinette de Salornay, sa femme ; — pour Louise de La Madeleine, abbesse de Saint-Jean-le-Grand ; — pour César Lemaire de La Bondue, commandeur du temple de Chalon ; — pour Lambert Croppet, seigneur de Saint-Romain et Couson, conseiller au siège présidial de Lyon ; — pour François de Lugny, écuyer, seigneur dudit lieu ; — écritures des Jacobins ou Frères-Prêcheurs de Mâcon, en réponse à une assignation qu'ils ont reçue du sieur Pavallier, aux fins de faire clore une fenestre de leur clocher nouvellement édifié, etc.

B. 945. (Registre.) — In-folio, 526 feuillets, papier.

1602. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier, ou, en leur absence, par Humbert Moisson, avocat, premier en ordre. — Jugements des causes venant en appel des justices seigneuriales ou juridictions secondaires ressortissant audit bailliage ; — confirmation ou infirmation des sentences rendues par les juges desdites justices ; — deffenses sont faictes à Guillaume de Drée, seigneur de la Serrée, cappitaine du chasteau de Saint-Gengoulx, d'appeller ou aulcunement contraindre les habilans des unze villages guettables et retraians audict chastel, sinon en cas d'éminent péril, etc.

B. 946. (Cahiers.) — In-folio, 633 feuillets, papier.

1602. — bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier, ou, en leur absence, par Humbert Moisson, avocat, premier en ordre. — Sentences : adjugeant le tiers des dîmes de la paroisse de Burgy aux chapelains de la chapelle fondée en l'église Sainte-Catherine du temple de Montbellet, sous le vocable de tous les saints, et condamnant Louis de Mincé, seigneur de Grenot, à restituer auxdits chapelains tout ce qu'il a perçu en s'appropriant ladite portion de dîmes ; — maintenant le propriétaire du moulin de Bettevoux (Uchizy) en la possession exclusive des cours d'eau qui alimentent l'écluse dudit moulin, faisant inhibitions et deffences à tous autres de user et divertir lesdictz cours d'eau de leur ancien cours, en quelque sayson et pour quelque cause que ce soit ; — confirmant à

Claude Du Martel, commandeur de Mâcon et d'Épinassy, la propriété de la chapelle Saint-Jean de Ventrigny, paroisse de Chauffailles, y joint divers fonds et une place balladoire ; — ventes et amodiation de biens saisis à la requête de créanciers, etc.

B. 947. (Registre.) — In-folio, 1126 feuillets, papier.

1603. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Jean de Mincé, seigneur de Péronne et Besanceuil ; — pour Philippe Gayand, seigneur de Jarnosse, élu pour le Roi en l'Élection de Mâconnais ; — pour Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle et la Ferté ; — pour Pierre Litaud, recteur du collège de la Clayette ; — pour François Damas, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes, seigneur de Thianges et du Vau-de-Chiseuil ; — pour Claude de Chantemerle, baron de La Clayette et Vougy ; — pour Pierre de Marcilly, seigneur de Crécy et du Côté ; — pour André de Beauvoir, seigneur de Varassieux et de Chaintré ; — ventes judiciaires, etc.

B. 948. (Registre.) — In-folio, 1054 feuillets, papier.

1603. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Philippe de Laurencin, écuyer, baron de la Bussière ; — pour Vivante de Vauzelle, femme de noble Anastase Du Petit-Bois ; — pour Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron ; — pour Philippe de Nanton, seigneur de Merzé ; — pour Philibert Cajot, seigneur de Burnand ; — pour messire Georges de Villeneuve, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, baron de Joux, seigneur de la Noyerie, Saily, Salornay-sur-Guye, bailli de Beaujolais, agissant comme tuteur de Jean de Chambes, seigneur de Givry ; — pour Philibert Guillemin, seigneur de Marchizeuil ; — pour Philibert Poivre, seigneur du Balay ; — pour Antoinette de Gorrevod, veuve de messire Antoine de Vichy, seigneur de Champrond, héritière de Claudine de Semur, veuve de messire Jean de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, etc.

B. 949. (Cahiers.) — In-folio, 928 feuillets, papier.

1603. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures poursuivies à la requête de particuliers impétrantz de lettres royaulx en rescision de contractz et demandeurs en entérinement d'icelles ; — jugement des causes venant en appel des justices seigneuriales qui ressortissent audit bailliage ; — sentence confirmant aux habitants de Saint-Oyen-de-Montbellel le droit de mener paître leur bétail en tous les prés de la praherie de Saint-Oyen, sy tost que la première herbe est levée et cuillie, notamment au pré appelé le grand pré Borron ; — plaintes des chanoines du chapitre Saint-Vincent de Mâcon, seigneurs en toute justice de la terre de Verzé, contre messire René de Rochebaron, seigneur de Berzé-le-Châtel, qui se seroit ingéré, au jour de la feste de Verzé, qu'est le jour fesle Saint-Jehan après Noël, de faire mener la feste dans ledict village de Verzé, y introduysant les ménestriers et les faisant jouer soubz l'appuy et faveur d'aulcuns ses officiers et domesticques, qu'est venir à rencontre de leur droict seigneurial d'establir feste audict lieu de Verzé ; — ordonnance portant que, pour éviter les querelles entre les parties, *ne veniant ad arma*, défenses leur sont faites de faire mener aucune feste balladoire, pour ceste année seullement, etc.

B. 950. (Registre.) — In-folio, 1012 feuillets, papier.

1604. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernet, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Marc de Tenay, écuyer, seigneur de Saint-Christophe ; — pour Léonard de Semur, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Trémont et Sercy ; — pour Denise Bourgeois, femme d'Henri de Thézut, seigneur de Juchaux, contre Jeanne Bourgeois, femme de Raymond de Montchanin, seigneur en partie de Saint-Clément-sur-Guye ; — pour Aimé de La Bergère, seigneur de la Villière ; — pour Pierrette de Chaintré, dame de Varennes ; — pour Jacques Régnaud, seigneur de Mépillat ; — ventes judiciaires, etc.

B. 951. (Registre.) — In-folio, 1076 feuillets, papier.

1604. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernet, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Hiéronime d'Oncieux, veuve de Jean de Salornay, seigneur dudit lieu ; — pour Louis de Rymon, écuyer, seigneur de la Rochette, maréchal des logis de la compagnie du gouverneur de Bourgogne ; — pour Brice Bauderon, docteur en médecine, seigneur de Sennecé ; — pour Claude de Salornay, chanoine de l'église Saint-Vincent de Mâcon, comte de l'église de Lyon ; — pour Jacques de Saint-Amour, écuyer, seigneur de Foncrainne ; — pour Béatrice de Grolée, dame douairière de Pierreclos ; — pour Jean de Rovorée, écuyer, seigneur de la Falconnière, et Antoinette de Salornay, sa femme ; — pour Claude Fougéard, seigneur d'Avaise, la Vesvre et Montgesson ; — pour Claude de La Beluze, écuyer, seigneur de la Brosse, etc.

B. 952. (Cahiers.) — In-folio, 728 feuillets, papier.

1604. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernet, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures poursuivies à la requête de particuliers impétrants de lettres royaux en rescision de contractz et demandeur en l'entérinement d'icelles ; — plaidés : pour François de Nagu, chevalier de la cour du parlement de Dijon, seigneur et baron de Varennes, Paulin, Merzé et Longecourt, qui voulait obtenir l'annulation d'une obligation de 1,060 écus, autrefois souscrite par lui au profit d'Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon ; d'après les allégations de son avocat, il était mineur à l'époque où il engagea ainsi sa signature, et d'ailleurs ledit de Rymon l'avait indignement trompé en se portant comme créancier de Jean de Nagu, son père, lequel s'était acquitté de toutes ses dettes dès l'an 1595, après qu'il eut reçu 21,000 écus pour la soumission du Mâconnais à l'autorité du Roi ; — pour Jeanne Bernardon, veuve dudit de Rymon, dont l'avocat soutient, au contraire, que ledit François de Nagu avait plus de 25 ans lorsqu'il souscrivit ladite obligation, et démontre péremptoirement la légitimité de la dette ; — sentence qui déboute de sa demande ledit François de Nagu ; — jugements des causes venant en appel des justices seigneuriales qui ressortissent audit bailliage, etc.

B. 953. (Cahiers.) — In-folio, 784 feuillets, papier.

1604. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernet, lieutenant général, civil et criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Main-levée de l'hoirie de Guy de Fautrières, écuyer, seigneur de Salornay, et assemblée de famille pour la nomination d'un tuteur de ses enfants ; réception : de Jacques de La Porte, avocat du Roi ; de Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel ; — d'Étienne Alamartine, avocat ; — procès-verbal contenant délimitation de la place accordée aux PP. Capucins, pour la construction de leur couvent, sur l'emplacement de l'ancienne citadelle de Mâcon ; — amodiation

de la terre et seigneurie de Givry (Laizé), appartenant à Jean de Chambes, passée au prix de 650 livres par an outre les autres clauses et conditions, etc.

B. 954. (Cahiers.) — In-folio, 215 feuillets, papier.

1604. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet de l'église : procès instruits à la requête des religieux et des prêtres, curés ou chapelains, demandeurs en paiement de redevances, cens et servis ; — carnet du possesseur contenant, entre autres affaires, une sentence qui confirme au chapitre Saint-Paul de Lyon le droit de dîme dans les paroisses de Saint-Martin-de-Lixy et Tancon, à la réserve des fonds composant l'ancien domaine de la seigneurie de Vertpré. — Carnet de la police, tenu par les officiers municipaux de Mâcon : visites chez les boulangers, pour s'assurer que leurs pains ont le poids requis et que leurs boutiques sont suffisamment garnies des différentes qualités de pain ; — défense de ne distraire ny sortir hors ceste ville aulcungz suifz ny chandoille, pour l'aller débiter ailleurs ; — procédures et condamnations à l'amende contre ceux qui ont mangé de la chair les jours maigres, ou travaillé les jours de fêtes ; contre les détenteurs de faux poids ou fausses mesures, etc.

B. 955. (Registre.) — In-folio, 830 feuillets, papier.

1605. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Sicard de Fabri, écuyer, seigneur de Brameloup, mari et maître des droits de Charlotte, fille d'Hector de Cheminant, écuyer, seigneur de Verneuil ou Vernus ; — pour Catherine Garadeur de Lescluse, femme dudit Hector de Cheminant ; — pour Urbain de Gabillaud, écuyer, seigneur dudit lieu et de Pain-Blanc ; — pour Louis de Pontoux, seigneur d'Aluze ; — pour Marc de Tenay, écuyer, seigneur de Saint-Christophe et du Molard, baron de Montenay ; — pour François de Franc, seigneur d'Essertaux et en partie de Serrières ; — pour Antoine de Champier, écuyer, seigneur de Faverge et de Feillens ; — ventes ou amodiations judiciaires, etc.

B. 956. (Registre.) — In-folio, 876 feuillets, papier.

1605. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molieron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Christophe Auclerc, seigneur de l'Orme et de Montbernier ; — pour Jean Du Bost, écuyer, seigneur de Moulins ; — pour Pierre de Grandval et Catherine de Pradines, sa femme, dame douairière de Boyer ; — pour François de Mollières, seigneur d'Essertines ; — pour Jeanne de Fautrières, veuve de Gabriel de Saint-Belin, seigneur de Cussigny ; — pour Frédéric Du Blanchet, seigneur de Daron ; — pour Guillaume de Ramezay, seigneur de Launay et de Ruffey, et Jeanne Bridet, sa femme ; — pour Octavien Burnot, seigneur de la Vallée ; — pour Claude Fougéard, seigneur d'Avaise, la Vesvre et Montgesson ; — ventes judiciaires, etc.

B. 957. (Cahiers.) — In-folio, 793 feuillets, papier.

1603. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Jugements des causes venant en appel des justices seigneuriales ou des juridictions secondaires qui

ressortissent audit bailliage ; — carnet des édits contenant les procédures poursuivies à la requête de particuliers, poursuivans criées et subhastations, etc.

B. 958. (Registre.) — In-folio, 1125 feuillets, papier.

1606. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernelte, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Requête de César de Belleperche, âgé de 17 ans, fils de feu Robert de Belleperche, seigneur d'Aynard et Chassignolles, tendant à avoir main-levée d'une somme de 404 livres 10 sols, consignée aux mains d'un marchand de Mâcon, attendu qu'il a l'intention de veoir les honnestes exercices sellon sa qualité, et, à ces fins, de faire voiage à Paris et ailleurs ; — sentences : déboutant Jérôme Geoffroy et Marguerite Dejoux, sa femme, seigneur et dame de Dinechain, de l'entérinement des lettres royaulx par eux obtenues, pour racheter la terre et seigneurie de la Bruyère (Chauffailles), qu'ils avaient précédemment vendue à Claude Fougéard, seigneur d'Avaise et Montgesson ; — renvoyant au bailliage du Forez la connaissance d'un procès intenté par messire Girard de Fougères, chevalier, seigneur dudit lieu, à Gilbert de Digoine, écuyer, seigneur du Palais, et Marguerite de Saint-Prix, sa femme ; — condamnant les tenanciers de certains fonds sis à Sancé, lieu dit en la Roche, à payer à Brice Bauderon, seigneur de Sennecé, une cuisse de bœuf d'annuel cens et servis portant laoudz, vendz, remuages et aultres droictz seigneuriaux, ladicte cuisse, sans distraction, du second bœuf, dict le Boujon, qui se tue à la grande boucherie de Mascon, le jour vigille nativité Nostre Seigneur, après le premier vulgairement appellé le bœuf couronné, etc.

B. 959. (Registre.) — In-folio, 938 feuillets, papier.

1603. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ventes ou amodiations judiciaires ; — procédures civiles : pour François Baudinot, écuyer, seigneur de la Brosse ; — pour Lionel Du Thil, écuyer, seigneur de Monternoz, et Philippe de Marchizeuil, sa femme ; — pour Philippe de Laurencin, écuyer, baron de la Bussière ; — pour messire Philibert d'Apchon, chevalier, seigneur de Montrenard, demandeur en payement de dettes, contre Marguerite de Saint-Prix, femme de Gilbert de Digoine, seigneur du Palais, et Louise de Saint-Prix, femme de René de Marcelange, seigneur de Chambon, sœurs uthérines d'Antoine de Saint-Prix, écuyer, seigneur de Bonvert ; — règlement de compte, contenant quittance au profit de messire Antoine Du Blé, chevalier, seigneur et baron d'Uxelles, l'un des lieutenants au gouvernement de Bourgogne, pour le fief du Petit-Colombier, tumbé en commise envers ledict seigneur pour devoirs non faitz, après la mort de Nicolas de Chassipol, dernier possesseur, et acheté par ledit baron, au prix de 2,000 livres, pour terminer tout différend avec Guillemette de Chassipol, fille et héritière dudit Nicolas, femme de noble Antoine Du Puget ; — procès-verbal de visite et devis des réparations à faire aux châteaux du Parc, de Saint-Martin et de Senozan, à la requête de Gabrielle de Gadagne, veuve de messire Jacques de Miolans, chevalier, lieutenant pour le roi au gouvernement de Lyonnais, seigneur et baron dudit Miolans, Saint-Chamond, Chevrières, le Parc, Saint-Martin, Senozan et la moitié de la baronnie de la Salle, etc.

B. 960. (Cahiers.) — In-folio, 582 feuillets, papier.

1606. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — procédures poursuivies à la requête de particuliers impétrans de lettres royaulx en rescision de contractz et demandeurs en entérinement d'icelles ; — jugement qui condamne messire François de Nagu, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes, seigneur et baron de Varennes, Merzé et Longecourt, à payer à Antoine de Pise,

président en l'Élection de Mâconnais, la somme de 770 écus, montant de deux obligations souscrites par ledit seigneur ; — carnet du possesseur, etc.

B. 961. (Cahiers.) — In-folio, 796 feuillets, papier.

1606. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant-général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Jugements des causes venant en appel des justices seigneuriales ou des juridictions secondaires qui ressortissent audit bailliage ; — réception de Nicolas Sorbier, puis d'Isaac Perrachon, prévôts des maréchaux au pays et comté de Mâconnais ; — déclaration des avocats et des procureurs, attestant que, jusques à présent, l'usage des constitutions de rentes a esté peu usité et comme incogneu en ceste ville et aultres villes et pays de Masconnois ; au lieu desquelles constitutions de rentes l'on a, par ung usage et coustume investérée, usé d'obligations personnelles, desquelles l'on tiroit proffict tout ainsi qu'il estoit loisible par les ordonnances de ce royaume de tirer des rentes constituées à prix d'argent, ce qui a esté praticqué jusques icy, sans qu'il se soit meue aucune difficulté et contestation pour ce fait ; — certificat portant qu'en 1591, les sols de Savoie avaient cours à Mâcon et dans tout le Mâconnais, 25 sols de Savoie valant 20 sols tournois ; — devis des réparations à faire au pont de Mâcon ; — permission accordée à un Italien de débiter l'huile de pétrole autrement dict naphta, servant à la guérison de plusieurs maladies provenans d'humeurs froides ; — adjudication au rabais des réparations à faire dans l'église des Cordeliers de Mâcon ; — nomination d'un curateur à Christophe, fils d'autre Christophe de Damas, écuyer, seigneur de Barnay, et de Philiberte de Montchanin, etc.

B. 962. (Registre.) — In-folio, 1092 feuillets, papier.

1607. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant-général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ventes ou amodiations judiciaires ; — procédures civiles : pour Pierre Fougard, seigneur de Grandvaux ; — pour Benoît Barjot, adjoint royal audit bailliage, cessionnaire d'Antoine Desbrosses, seigneur de la Bruyère et Aigueperse ; — pour Guillemette de Burnand, veuve de Bénigne Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine et Burzy ; — pour André de Beauvoir et Clémence Bernard, sa femme, seigneur et dame de Chaintré ; — pour Aimé de Salornay, écuyer, seigneur de Fuissé ; — pour Aimé de Chardonay, seigneur et baron de Saint-Lager ; — pour Gaspard de Tintry, seigneur et baron de Rully, Saint-Léger, Gergy et Rains, et Anne de Saint-Léger, sa femme ; — pour messire François de Rébé, abbé de Belleville, comte de l'église Saint-Jean de Lyon, prévôt de l'église Saint-Pierre de Mâcon, etc.

B. 963. (Cahiers.) — In-folio, 995 feuillets, papier.

1607. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant-général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet de l'église, où sont enregistrées à part les procédures poursuivies à la requête des religieux, des curés, des chapelains, etc., demandeurs en paiement de redevances, cens et servis ; — carnet du possesseur contenant, entre autres affaires, une sentence qui maintient et garde Philippe Hédelin, prêtre, habitué en l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon et curé de Saint-Sorlin, en la possession de la cure et bénéfice de l'église Saint-Martin de Nancelle ; — jugements des causes venant en appel des justices inférieures, etc.

B. 964. (Cahiers.) — In-folio, 625 feuillets, papier.

1607. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, contenant les procédures faites à la requête de créanciers poursuivans criées et subhastations des biens saisis ; — amodiation judiciaire : de la terre et seigneurie de Dulphé pour les enfants et héritiers de Nicolas de Naturel, seigneur de Gravains, la Plaine, Dulphé et en partie de Vers ; — de la terre et seigneurie d'Arcy (Vindecy), pour Marie Régnier, femme séparée de biens de messire Louis Guillard, chevalier, seigneur de l'Isle ; — sentence autorisant la séparation de biens demandée par Hélène de Longecombe, femme de François de Rolland, écuyer, seigneur de Grandmaison ; — ordonnances permettant l'élargissement provisoire de prisonniers atteints de la dysenterie ; — devis et adjudication des travaux pour la construction projetée à Mâcon d'une maison pour la retraite des pauvres malades en temps de contagion ; — requête d'Etienne Parent, porteur de lettres de provisions et demandant à être mis en possession de l'office de maistre visiteur des marchandises de grosserie, mercerie, joaillerie, drapperie, épicerie, pois, aulnes et mesures, pour toutes les villes, bourgs, bourgades, villages, foires et marchez du royaume ; — réquisitoire du procureur du Roi, au sujet d'un duel qui a eu lieu entre le seigneur de Crary et Pompée, bâtard de La Guiche ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, blasphèmes, etc.

B. 965. (Registre.) — In-folio, 1220 feuillets, papier.

1608. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Guillaume de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac ; — pour Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, Marbé et en partie de Saint-Léger ; — pour Jean-Chrysostome de Pontoux, écuyer, seigneur de Moisenans ; — pour Philibert Cajot, seigneur de Burnand ; — pour Jérôme Geoffroy, écuyer, seigneur de Joux et la Bruyère ; — pour Jean de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines et Audour ; — pour François de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux, et Jeanne de Foudras, sa femme ; — amodiation des terres et seigneuries de Montbellet et Igé, saisies à la requête des créanciers de messire Timoléon de Maugiron, marquis de Saint-Symphorien-d'Ozon, baron et seigneur desdits lieux, etc.

B. 966. (Registre.) — In-folio, 1002 feuillets, papier.

1608. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Marc de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, baron de Montanay ; — pour Jean de Mincé, seigneur de Péronne et Besanceuil ; — pour Samuel de Vichy, écuyer, seigneur de Berbizy, — pour Antoinette de Daillon du Lude, veuve de messire Philibert de La Guiche, chevalier, seigneur de la Guiche, Chaumont, Sigy et autres lieux ; — pour Jacques, palatin de Dyo, seigneur et baron de Montperroux, la Roche et Boyer ; — pour Angélique Du Blé, prieure de Lancharre ; — sentence confirmant à messire René de Rochebaron, comte de Berzé-le-Châtel, seigneur de Joncy, Cenves, Lys et autres places, le droit de péage ez lieux, endroitz et à la forme accoustumée, et condamnant les habitants de Cluny, défendeurs, aux dépens de l'instance, etc.

B. 967. (Cahiers.) — In-folio, 932 feuillets, papier.

1608. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant

particulier. — Carnet du possesseur, contenant les procédures poursuivies à la requête de particuliers, demandeurs en trouble, en cas de saisine et nouvelleté ; — jugements des causes venant en appel des justices seigneuriales ou des juridictions secondaires qui ressortissent audit bailliage ; — plaidoiries des avocats ; — confirmation ou infirmation des sentences rendues par les premiers juges, etc.

B. 968. (Cahiers.) — In-folio, 626 feuillets, papier.

1608. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Phiibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet des édits contenant autorisations de saisies et ventes judiciaires ; — livre du Roy ; quittance de 9,000 livres, passée à Guillaume de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac, par Jean de Damas, écuyer, seigneur d'Estieugues, Cours et Éguilly ; — réception de Philippe de L'Orme, écuyer, seigneur de Chenevières, lieutenant du grand louvetier de France au comté du Mâconnais ; — foi et hommage présentés au Roi par Jean de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin et Glux, pour le fief de Saint-Martin d'Ozolles, qu'il a acquis de demoiselle Georges de La Garde ; — assemblée de famille convoquée à la requête de messire Emmanuel-Philibert de Bruges de Poupet de Corgenon, dit de La Baume, comte de Saint-Amour, pour la nomination d'un curateur à Marie-François de Montjouvent, son frère utérin ; — Philiberte de Montchanin, veuve de Christophe de Damas, écuyer, seigneur de Barnay, est nommée tutrice de ses enfants ; — sentence condamnant au gibet Jacques Chassagnes, orfèvre demeurant à Saint-Gengoux, convaincu d'avoir fabriqué de la fausse monnaie ; — bail judiciaire de la terre et seigneurie de la Salle, saisie sur Pierre Dormy, baron de Vinzelles et autres lieux, bailli de Mâcon, à la requête de Philibert de Musy, seigneur de Satonnay, puis de Philiberte d'Arod, sa veuve ; — ordonnance portant que les habitants de Salornay-sur-Guye ayant racheté de leurs propres deniers la terre et seigneurie dudit Salornay, cy-devant aliénée au sieur président Chandon, qui en auroit fait remise à feu messire Anthoine de L'Aubespain, et ledit sieur de L'Aubespain à messire Georges de Villeneuve, baron de Joux, de nouveaux officiers seront établis audit lieu, pour y rendre justice au nom du Roi, à la place de ceux qui avaient été commis par ledit baron ; — attestation de témoins qui déclarent que Daniel Guichard, avocat audit bailliage, fut baptisé par un ministre nommé Monsieur de Polée, en un chasteau appelé Saint-Lager en Beaujolais, et depuis ce temps-là croissant en eage, il a tousjours continué, comme il faict encores, l'exercice de la religion prétendue réformée, etc.

B. 969. (Registre.) — In-folio, 1208 feuillets, papier.

1609. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Antoinette de Gorrevod, dame de la Bâtie, douairière de Champrond et Corcelles ; — pour messire Antoine Du Blé, chevalier, baron d'Uxelles, Cormatin, Rully, Saint-Léger-sur-Dheune, gouverneur de Chalon, l'un des lieutenants au gouvernement de Bourgogne ; — pour Joachim de Damas, écuyer, seigneur du Rousset ; — pour Jean Fyot, seigneur d'Arbois et Montjay, conseiller au parlement de Bourgogne ; — pour Antoine Du Puget, écuyer, seigneur du Buisson, et Guillemette de Chassipol, sa femme ; — pour Aimé de Rochefort, baron de la Boulaye ; — pour Guillaume Florette, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Bussy et Chardonnay ; — pour messire Léonor de La Madeleine, marquis de Ragny, et Hippolyte de Gondy, sa femme ; — pour Pierre de Marcilly, seigneur de Grécy, le Côté et Colombier ; — pour Aimé de Chardonnay, écuyer, seigneur de Saint-Lager en Beaujolais et des Époux au village de Salornay-sur-Guye ; — pour messire Laurent de Busseul, chevalier, baron de Corcelles, seigneur de Saint-Sernin, Fougères, École et la Bâtie, et Diane d'Amanzé, sa femme ; — pour messire Jean de Saux, vicomte de Tavanès, seigneur de Lugny, etc.

B. 970. (Registre.) — In-folio, 1158 feuillets, papier.

1609. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Amodiation des biens et revenus de la cure de Saint-Igny-de-Roche, saisis à la requête de Salomon Chesnard, receveur pour le Roi au pays de Mâconnais ; — procédures civiles : pour Rolin de Sainte-Colombe, seigneur de l'Aubespain, baron de Sarry, et Marguerite Bourgeois, sa femme ; — pour Zacharie Pelez, seigneur de Marigny, lieutenant en l'Élection de Mâconnais ; — pour Claude Gaspard, abbé de Saint-Rigaud ; — pour Jacques, palatin de Dyo, chevalier, baron de Montperroux, la Roche, Boyer et Sorbier ; — pour messire Jacques de La Guiche, chevalier, seigneur de Sivignon, les Murgers et la Vallée ; — ventes judiciaires, etc.

B. 971. (Cahiers.) — In-folio, 724 feuillets, papier.

1609. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet du possessoire ; — sentences : adjugeant à Jacques Sévert, official, une portion de la chapelle Saint-Sauveur, fondée en l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon ; — condamnant les habitants de Saint-Sernin (Vauban) à restituer à Claude Damas, prêtre, curé dudit lieu, les clefs de l'église paroissiale, les vases sacrés, les ornements du culte, les offrandes et oblations, etc., dont s'était emparé un autre prêtre pour lequel lesdits habitants avaient pris fait et cause ; — carnets des édits, contenant nombreuses procédures, instruites à la requête de créanciers qui ont obtenu saisie et poursuivent la vente de biens immeubles, etc.

B. 972. (Cahiers.) — In-folio, 710 feuillets, papier.

1609. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet de l'église, contenant les procédures poursuivies à la requête des religieux de Cluny et de Tournus, des chapitres Saint-Pierre et Saint-Vincent de Mâcon, des prêtres, curés ou chapelains du diocèse, demandeurs en paiement de redevances, cens et servis ; — jugements des causes venant en appel des justices seigneuriales ou des juridictions secondaires qui ressortissent audit bailliage, etc.

B. 973. (Registre.) — In-folio, 1126 feuillets, papier.

1610. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Nicolas Dauphin, procureur du Roi en l'Élection de Mâconnais et au grenier à sel de Mâcon, mari et maître des droits de Françoise, fille de Nicolas Bernard, seigneur de Marbé ; — pour Pierre de Longueville, prêtre, curé de Burnand, receveur des rentes, cens et servis appartenant à la chambre abbatiale de Cluny, contre Philibert Bailly, seigneur de Murzeau ; — pour Jean Esloy, seigneur du Fossé ; — pour Jean de La Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure (Mussy-sous-Dun) ; — sentence qui condamne Laurent de Chevrier, seigneur de Saint-Mauris, à payer la somme de 30 livres 6 sols, réclamée par un tailleur d'habits de Mâcon, etc.

B. 974. (Registre.) — In-folio, 1083 feuillets, papier.

1610. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Ventes ou amodiations judiciaires d'immeubles saisis ; — procédures civiles : pour Etienne de Roussillon, seigneur de la Vernouse ; — pour Jean de Cologne, écuyer, seigneur du Hart ; — pour Jean Raquin, juge de Marcigny et lieutenant au bailliage de Semur ; — pour messire Claude de Chantemerle de Moles de La Clayette, chevalier, seigneur et baron de La Clayette, Nay, Nagu et Montplaisantin ; — pour Jacques Teste, marquis de Bâgé, seigneur de Taney ; — pour Pierre Dubost, marchand de Beaujeu, amodiateur de la cure de Saint-Mauris-des-Prés, pour Philibert de Chevriers, prêtre, curé de ladite paroisse ; — pour messire Charles de Saux, baron de Tavanès, Montpont, Lessard, seigneur de Lugny, etc.

B. 975. (Cahiers.) — In-folio, 1012 feuillets, papier.

1610. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet de l'église où sont enregistrées les procédures poursuivies à la requête des membres du clergé du diocèse, contre les débiteurs de redevances, cens ou servis ; — livre des édits pour les créanciers demandeurs en criées et subhastations ; — carnet du possesseur, contenant, entre autres affaires, une sentence qui maintient Jean Barjot, prêtre, chanoine en l'église collégiale du château de Beaujeu et curé de Fleurie, en la possession de la chapelle ou commission de messes soubz le vocable de la Vierge Marie, fondée hors les murs et joignant l'esglise Saint-Germain de Fuissé, etc.

B. 976. (Cahiers.) — In-folio, 582 feuillets, papier.

1610. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet des appels ; — livre du Roi : sauf-conduit donné à Benoît Detel, praticien à la Chapelle-sous-Dun, qui prétendait avoir juste doute et soupçon d'estre offensé par Antoine Dechizelles, prêtre, curé de ladite paroisse, et Georges Dechizelles, son bâtard ; — sentence condamnant Alexandre Garnier, seigneur des Carets, à 300 livres d'amende, pour mauvais traitements exercés contre Claude Gobier, avocat au bailliage de Beaujolais ; — Claudine de Lugny, veuve de Louis de Franc, seigneur d'Essertaux, Loyse et la Salle-en-Bresse, est, sur sa demande, déchargée de la tutelle de ses enfants ; — entérinement des lettres d'émancipation obtenues par Jean de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf et de Givry ; — procuration passée par Charlotte de Simiane, veuve de messire Antoine de Vichy, chevalier, seigneur de Champrond, Chevenizet, Cucurieux, Rosne et Trézettes ; — sommation faite par Etienne Alamartine, avocat, auxdits lieutenants Barjot, Bourgeois et Chandon, ou de le rembourser des frais qu'il a déboursés pour être pourvu de l'un des offices de conseillers au bailliage de Mâconnais, ou de le réintégrer et maintenir audit office dont ils ont poursuivi et obtenu la suppression ; — amodiations judiciaires, à la requête de Marc de Vachon, seigneur de Veurey, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et d'Isabelle Bernard, sa femme, héritière d'Anne Garnier, dame de Bellegarde, etc.

B. 977. (Registre.) — In-folio, 998 feuillets, papier.

1611. — Bailliage royal. — Premier cahier du compulsoire ; — audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par

Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Joachim de Lambert, seigneur de Millery, contre Philibert de Loges, écuyer, seigneur de la Pérouze ; — pour Claude de Chemilly, seigneur de Pommier ; — pour François de Chevrier, écuyer, seigneur de Tanay ; — sentence condamnant à des dommages-intérêts envers un batelier de Tournus, Guillaume Baille, marchand de Mâcon, fermier du droit de péage de l'octroy que les habitans de Chalon ont sur la marchandise qui se charge sur la rivière de Saosne, jusques au portail de l'Espine, etc.

B. 978. (Registre.) — In-folio, 920 feuillets, papier.

1611. — Bailliage royal — Second livre du compulsoire ; — audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — sentence qui condamne les sujets et justiciables de Jean de la Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure, à faire moudre les bleds à eulx nécessaires pour l'entretien de leurs familles, au moulin bannal d'icelluy sieur et dépendant de son fief et seigneurie d'Anglure, et payer le droict de moulure selon l'ancien usage dudict lieu ; — plaidé d'où il résulte que le retraict lignagier n'a esté pratiqué au comté de Masconnois, régi par les maximes du droict escript, que depuis l'édict de l'an quatre-vingtz et un ; car auparavant il n'y avoit onques esté en usage, et le susdict édict fut révoqué par lettres de déclaration de quatre-vingtz et quatre et par l'édict de Chartres de quatre-vingtz et huict ; — procédures civiles : pour Antoine de Tardy, seigneur de Saint-Pierre-le-Vieux ; — pour François Bureteau, seigneur de Mercey, etc.

B. 979. (Registre.) — In-folio, 945 feuillets, papier.

1611. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet du possessoire ; — sentences : reconnaissant à Cornille Paget, marchand de Tournus, le droict de banc et siège au-devant la chappelle Saint Luc, fondée en l'esglise Saint-André audict Tournus ; — confirmant au curé de Dompierre-les-Ormes le droit de percevoir sur les habitans de ladite paroisse, sçavoir sur ceulx qui tiennent feu, lieu et labourage, deux mesures soille (seigle), à la mesure de Mazilles, et sur ceulx qui ne tiennent aulcung labourage, synon que feu et lieu, une mesure soille ; — maintenant les habitans de Sennecé en la possession, jouissance et saisine du droict de vaine pasture dans tous les bois de Naisse, tant ez trois quars à eulx appartenans en propriété, qu'en l'aultre quart appartenant à Gratian Bauderon, docteur en médecine et seigneur dudict Sennecé ; — carnet de l'église contenant les procédures poursuivies par les membres du clergé du diocèse contre leurs débiteurs ; — jugemens des causes venant en appel des justices inférieures, etc.

B. 980. (Cahiers.) — In-folio, 766 feuillets, papier.

1611. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet des édits contenant procédures poursuivies par les créanciers qui ont obtenu saisies d'immeubles ; — livre du Roi : réceptions de procureurs, d'avocats, de notaires, d'un sergent collecteur des décimes au diocèse de Masconnois ; — protestation de Christophe de Damas, écuyer, seigneur de Barnay, au sujet de l'emprisonnement de sa personne, opéré à Villefranche par l'ordre du prévôt des maréchaux du Mâconnais ; — séparation de biens demandée par Catherine de Bruges, comtesse de Grateneuse, baronne de Montmiral, la Bazoche et Faulton, femme en troisièmes noces de Scipion de Champier, marquis de Vaux, seigneur du Bouchot, capitaine de cent gentilshommes de la maison du Roi, colonel de l'infanterie italienne ; — tutelle des enfants mineurs de Benoit de Saint-Julien-Bayard, écuyer, seigneur dudict lieu, Ronzières et Allogny ; — permission accordée à François Perreaud, pasteur protestant, de résider à Mâcon, bien qu'il exerce son ministère à Hurigny ; — raisons pour

lesquelles ne doit et ne peut procéder par-devant les officiers au bailliage de Mascon Isaac Perrachon, prévôt des maréchaux de France au pays de Masconnois, sur l'ajournement personnel à luy donné ; — remontrances du geôlier des prisons royales de Mâcon, portant que les prisonniers exigeoient de ceux que l'on constituoit prisonniers certaine somme de deniers, et s'ils n'avoient les moyens, ils les despouilloient et les baptoient ; — défense aux prisonniers de continuer un tel usage ; — main-levée de l'hoirie de Suzanne de La Collonge, femme de Louis de Rymon, écuyer, seigneur de la Rochette ; — de Philibert Bailly, écuyer, seigneur de Murzeau ; — défense à Pontus de Thyard, écuyer, seigneur de Bissy, d'assigner les officiers de la châtellenie royale de Saint-Gengoux par-devant la cour des comptes de Dijon, au sujet de la justice de Fley ; — procédures criminelles pour injures, vols, fabrication de fausse monnaie, etc.

B. 981. (Registre.) — In-folio, 1018 feuillets, papier.

1612. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Etienne de Rébé, écuyer, seigneur de la Gardette ; — pour Claude de Noblet, seigneur des Ardillats, des Prés et de la Tour de Romanèche ; — pour Philiberte Baillet, baronne de Saint-Germain en Chalonnais ; — pour Antoine Chrestien, seigneur de Combelle ; — pour messire Léonard de Semur, chevalier, seigneur de Sercy, Semur et Sancenay, gouverneur de la ville de Mâcon et du pays de Mâconnais ; — pour Palamèdes Quarré, seigneur de la Palud ; — pour Jérôme Du Petit-Bois, seigneur de Dinechin et du Vignaux ; — pour François Guillemain, coseigneur de Marchizeuil ; — pour Georges de Galles, seigneur de Bellefontaine et de Vernouillet, mari et maître des droits d'Elisabeth de Nanton ; — pour Abraham Vallier, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon ; — pour Claudine de Nanton, dame d'Estours, veuve de messire Jean de La Chambre, comte de Savigny-Montfort, tutrice de Jeanne de La Chambre, sa fille ; — ventes judiciaires, etc.

B. 982. (Registre.) — In-folio, 1180 feuillets, papier.

1612. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général, puis par Hugues Foillard, en faveur duquel il a résigné ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Claude de Chemilly, écuyer, seigneur de Pommier ; — pour Hugues de Mazilles écuyer, seigneur du Villard ; — pour Lazare de Tircuir, écuyer, seigneur de la Barre, Corcelles et Arcis, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi ; — pour Claude de Liebard, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de l'Aumusse ; — pour Hugues de Rougemont, seigneur de Pierreclos ; — pour Antoine de Romanet, seigneur de la Moutonnière et de Moiziat ; — pour César de Belleperche, seigneur de Marchizeuil ; — pour Claude Alixant, seigneur du Cloudeau ; — pour Jacques de Bellecombe, seigneur de Chasselas ; — ventes ou amodiations judiciaires, etc.

B. 983. (Cahiers.) — In-folio, 925 feuillets, papier.

1612. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil, et par son successeur Hugues Foillard, par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet du possessoire : procès-verbal de visite faite à la requête d'Abel Joubert, commissaire de l'artillerie de France, en une isle estant en la rivière de Saosne et à l'endroit du port d'Asnières, pour recognoistre le dommage et dégast qui avoit esté fait enladicte isle, appelée l'isle Florette ; — rapport d'experts d'où il résulte que sur la roche de Solutré il y avait un ancien chemin, tirant de matin en soir dez la fontaine de Varenjoux, jusques aux vieilles ruynes de ladicte roche, et que le long de ce chemin se trouvaient diverses pièces de terres ou bois ayant appartenu à des particuliers, à présent délaissés et desguerpies ou bois taillis,

appartenans au Roy, conséquemment maistre Thomas Chandon, acquéreur de la chastellenie de Davayé ; — jugemens des causes venant en appel des justices inférieures ; — carnet des lettres royaulx en rescision de contractz, etc.

B. 984. (Cahiers.) — In-folio, 916 feuillets, papier.

1612. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général civil, et par son successeur Hugues Foillard ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Carnet des édits ; — livre du Roi : raisons alléguées par Hugues de Mazilles, écuyer, seigneur du Villard, pour récuser ledit Thomas Chandon comme juge dans un procès qu'il soutient contre Hélie de La Cour, femme de Georges de Laurencin, écuyer, seigneur du Vierre ; — amodiation de la maison seigneuriale de Curtin, sise à École et appartenant aux enfants et héritiers de Carados de Vichy, écuyer, seigneur de Luzillat ; — permission accordée à des comédiens ordinaires du Roi, de faire battre le tambour pour assembler le peuple au petit jeu de paume de Mâcon, où ils se proposent d'exhiber et représenter au peuple diverses histoires, commédies et tragédies, sous les promesses et protestations qu'ilz faisoient de ne exhiber aucune acte scandaleuse, notamment regardant l'honneur de Dieu et de son église, service et fidélité d'heure à leurs Majestés ; — devis et adjudication pour la reconstruction d'un pan des murailles d'enceinte, tombé entre le porche de l'Épée et celui de Saint-Étienne ; — sentence portant que Jean Gagnepain, dit le capitaine La Violette, religieux laïque en l'abbaye de Tournus, pourra résider ou non à son choix, à la charge que résidant il sera livré et payé de ses vivres, bled, vin, vestiaires et pitance et autres nécessitez accoustumées, comme l'un des religieux de ladite abbaye, et ne résidant pas sera payé à raison de soixante livres par an ; — procédures criminelles, etc.

B. 985. (Registre.) — In-folio, 1254 feuillets, papier.

1613. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel, et par Thomas Chandon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine ; — pour Claude de La Roche, seigneur de Jullie ; — pour Charlotte de Thyard, femme de François de Boucaud, écuyer, seigneur de l'Estang ; — pour Anne de Saint-Léger, dame de Rully, Gergy, Rains et la Cour-de-Genouilly, femme séparée de biens de Gaspard de Tintry ; — pour Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay, conseiller audit bailliage ; — pour Claude de Belleperche, seigneur de Chassignolles ; — pour François Royer, seigneur de Saint-Micaud ; — pour François de Marchizeuil, seigneur dudit lieu ; — pour Françoise de Moles, femme de Palamèdes Quarré, seigneur de la Palud ; sentence condamnant Laurent de Chevrier, écuyer, seigneur du Thil et de Saint-Mauris, à payer à Joachim Grillet, receveur pour le Roi en Mâconnais, la somme de 300 livres, montant d'une obligation souscrite par Gabriel de Chevrier et Françoise de Nagu, père et mère dudit Laurent ; — ventes judiciaires, etc.

B. 986. (Registre.) — In-folio, 1248 feuillets, papier.

1613. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur, et par Thomas Chandon, qui réunit les deux charges de lieutenant criminel et particulier. — Procédures civiles : pour Gabrielle de Gadagne, dame du Parc et de Senozan, mère et tutrice de Jean-François de Miolans ; — pour Jeanne Descrivieux, veuve de Jean Laurent, avocat audit bailliage, seigneur de Beaulieu ; — pour Claudine Mercier, veuve d'Octavien Burnot, seigneur de la Vallée ; — pour Jeanne de Nanton, veuve de Louis Furet, écuyer, seigneur des Mottes ; — pour Jean de Moles, seigneur du Martoret ; — pour Marie de Brichanleau, veuve et tutrice des enfants de messire Claude de Bauffremont, chevalier, baron de Sennecey ; — pour Abel Guérin, capitaine enseigne de la ville de Tournus ; — sentence condamnant un particulier à payer à un maître cordonnier, pour deux ans d'apprentissage de

son fils, 36 livres en espèces, deux charretées de bois et quatre cents fagots ; — requête de messire Louis Des Marins, chevalier, seigneur de Villeneuve, Montgenoux et Chigy, pour obtenir remise de certains papiers qu'il avait laissés entre les mains de Jean Pavallier, chanoine de Saint-Vincent, etc.

B. 987. (Registre.) — In-folio, 780 feuillets, papier.

1613. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur, et par Thomas Chandon, lieutenant criminel et particulier. — Carnet de l'église et possessoire ; — sentences : maintenant Jacob Conte, procureur du Roi au bailliage de Saint-Jean-de-Losne, Judith Conte, femme de Claude Languet, avocat à Chalon, et plusieurs autres héritiers de François Conte, bourgeois de Tournus, en la possession, jouissance et saisine de pouvoir pour eux, leurs femmes, enfans et domestiques, prendre place ez bancz et siège esstans en la chapelle Nostre-Dame de Bonnes Nouvelles, pour assister aux divins offices qui se font en l'église Saint-André dudict Tournus, comme aussy en la possession et jouissance des tombeaux et sépultures estans en ladict chapelle, et au droit d'y faire inhumer eux, leurs femmes, enfans et domestiques ; — confirmant aux habitants de la paroisse de Sennecé la possession des prés de la Léchère et de Prétoux, avec le droit d'y mener paître leurs troupeaux, après la première et grosse herbe levée ; — assurant à Gratian Grenelle, grènetier à Tournus, seigneur de Pimont, la propriété du pré de Nancy, en permettant toutefois à Jean-Baptiste Galand, seigneur de Venières, capitaine et gouverneur de la ville de Tournus, ainsi qu'aux habitants de Venières et Limone, de passer par le sentier ou chemin à talon qui sépare ledit pré de celui de Curtil, pour aller au moulin de Pimont ; — condamnant les habitants de la paroisse d'Azolette, à payer annuellement au curé de ladite paroisse, pour chacun feu et labourage, assavoir : cinq deniers et une fusée de fils raisonnable, à chascune feste de Pasques, et, à la feste Saint-Michel archange une coupe froment, troys gerbes seille et un bichet seille, mesure de Beaujeu, moyennant quoi, ledit curé sera tenu d'accomplir les droits curiaux dont le détail est porté dans la sentence, etc.

B. 988. (Registre.) — In-folio, 945 feuillets, papier.

1613. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur, et par Thomas Chandon, lieutenant criminel et particulier. — Carnet du Roy, appels et lettres royaux ; — entérinement des lettres d'émancipation obtenues par Roland de Foudras, écuyer, seigneur de Château-Thiers et Matour ; — réceptions d'avocats, de procureurs et de sergents ; — sentence enjoignant aux échevins et aux habitants de Marcigny, de rayer des rôles des tailles et autres impositions Claude Brenot, seigneur de la Barre, lieutenant d'une compagnie de gens de pied français, et Antoinette de L'Hospital, sa femme ; — publication des testaments : de Béatrice de Grolée, désignant pour son héritier Hugues de Rougemont, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussières, avec legs pour ses autres enfans, savoir : Balthazar de Rogemont, baron de Chandée ; Marie de Rougemont, femme de Jean de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin, et Sébastienne de Rougemont, femme de Claude de Brandon, seigneur de Visargent ; — d'Éléonore de Dyo, femme de messire Claude de Chantemerle, Moles et la Clayette, qu'elle institue son héritier ; — procédures criminelles, etc.

B. 989. (Registre.) — In-folio, 1196 feuillets, papier.

1614. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, conseiller du Roi, lieutenant général et commissaire examinateur, et par Thomas Chandon, lieutenant criminel et particulier. — Procédures civiles : pour Claude de Noblet, seigneur des Prés et de la Tour-de-Romanèche ; — pour Christophe Auclerc, seigneur de Montbernier ; — pour messire Léonard de La Madeleine, chevalier, marquis de Ragny ; — pour Hector de Franc, écuyer, seigneur de Loize ; — pour Anastase Du Petit-Bois, écuyer, seigneur de Vigousset ; — pour messire Joachim Damas, chevalier, seigneur du Rousset ; — pour Pierre Damas, écuyer, seigneur de Vertpré ; — pour Jean de Létouf,

seigneur de Pradines ; — pour Claude Barthelot, seigneur de Crary ; — pour Clude Cortot, écuyer, seigneur de la Motte, etc.

B. 990. (Registre.) — In-folio, 1012 feuillets, papier.

1614. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures criminelles : pour Claude de Naturel, seigneur du Verdier ; — pour Claude Vatron et Philippe de Lagneau, conseigneurs de Crépigny ; — pour Charlotte de Simiane, dame de Champrond, veuve et tutrice des enfants de messire Antoine de Vichy ; — pour François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay ; — pour François de Pise, protonotaire du Saint-Siège, chantre et chanoine de l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon ; — pour Jean Duperret, seigneur de Chavannes et des Noyers ; — pour Claude Bullion, seigneur de Layé ; — ventes ou amodiations judiciaires, etc.

B. 991. (Cahiers.) — In-folio, 927 feuillets, papier.

1614. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnets des édits, de l'église et du possessoire ; — sentences : confirmant à Catherin Ducloux, prêtre, curé d'Igé, le droit et faculté d'entretenir les fossez estans dans le pré appelé le pré Lariot, dépendant de ladict cure, pour iceux abbeuver ledict pré de l'eau du ruisseau fluan par icelluy, ez mois de fevrier, mars et avril, depuis les quatre heures du soir de chascun sabmedy jusques aux huit heures du matin de chascun lundy seulement ; — condamnant Jacques Demeaux, tuteur des enfants de Mathurin Bullion, à revendre au sieur évesque de Mascon la maison appelée de la Trinité, pour estre unie et jointe au bastiment du séminaire que ledict sieur évesque entend fonder en la ville de Mascon ; — maintenant Etienne Bordon, prêtre, en la possession et jouissance de la rectorie et commission de messes de l'hospital Saint-Blaise de Cluny, etc.

B. 992. (Registre.) — In-folio, 884 feuillets, papier.

1614. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet du Roi, des appels et des lettres royaux ; — déclaration portant que de 1595 à 1601, le siège du bailliage de Bresse fut transféré à Mâcon, à cause de l'hostilité, et que les juges commis à l'exercice dudict bailliage de Bresse estoient domiciliés audict Mascon ; — sentences : envoyant Hugues de Mazilles, écuyer, seigneur du Villard et de Cloudeau, en possession de l'hoirie de feu Claude de Sivry, sa femme ; — confirmant dans l'exercice de leurs charges les officiers de justice commis par Albert de Grillet, abbé et seigneur de la Chassagne, conseiller et aumônier du Roi, chanoine en l'église Notre-Dame de Paris, prieur du prieuré Notre-Dame du Villars ; — attestation dudit Thomas Chandon et de François Gratier, bourgeois de Mâcon, qui ont acquis du domaine royal la châteltenie de Davayé, ainsi que des chanoines de Saint-Pierre, seigneurs de Levigny, déclarant qu'il n'y a jamais eu de péage au village de Charnay-lès-Mâcon, le péage de Charnay, dont les habitants sont exemptés de payer les droits par un article de leurs privilèges, ne pouvant être que celui qui est perçu au hameau du même nom dépendant de la seigneurie de Berzé-le-Châtel, etc.

B. 993. (Registre.) — In-folio, 980 feuillets, papier.

1615. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles: pour Girard de Jacquot, écuyer, seigneur de Magny, Corcelles, Rains, Maizeray et Saugy, créancier de François de Musy, seigneur de Salonnay ; — pour dom Philibert Joly, prieur de Marcigny ; — pour Claude Alixant, écuyer, seigneur de Cloudeau, et Claudine de Mazilles, sa femme ; — pour Jean de Mincé, écuyer, seigneur de Péronne ; — pour Antoine Du Pugey, seigneur du Buisson ; — ventes ou amodiations judiciaires, etc.

B. 994. (Cahiers.) — In-folio, 875 feuillets, papier.

1615. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnets du compulsoire : requête de Jacques de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas, disant qu'il se seroit rendu caution de noble Nicolas de Thieriac et damoiselle Isabeau de Bellecombe, sa femme, envers noble Jehan de Maigret, seigneur de la Pinaudière, pour une somme de 345 livres qu'il a été obligé de payer et dont il demande le remboursement sur les deniers provenant d'un domaine que lesdits mariés possèdent à Pouilly ; — Procédures civiles : pour Henri de Thézut, seigneur de Juchaux ; — pour Philibert Cajot, écuyer, seigneur de Burnand ; — pour François Royer, seigneur de Saint-Micaud, etc.

B. 995. (Cahiers.) — In-folio, 842 feuillets, papier.

1615. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnets des appels, de l'église et du possessoire : procès-verbal d'enchères sur la terre de Sancé, appartenant à l'abbaye d'Ainay, à la requête de l'abbé Camille de Neuville, le dernier enchérisseur ayant été Claude de Salornay, comte de l'église Saint-Jean de Lyon et chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, qui en porta le prix à 8,000 livres ; — sentence déboutant Claudine de Mazilles de sa demande en séparation de biens, et la condamnant à se retirer avec Claude Alixant, son mari, avec défense à Hugues de Mazilles, son père, d'y donner empêchement, etc.

B. 996. (Cahiers.) — In-folio, 756 feuillets, papier.

1615. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur, par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnets des édits du Roi, etc. ; — certificat de chirurgiens fourni par Philippe de Laurencin, écuyer, baron de la Bussière, homme d'armes de la compagnie du gouverneur de Lyon, portant qu'il ne peut monter à cheval, attendu qu'il a subi à diverses reprises l'opération de la taille et qu'il est réduit à une extrême faiblesse, provenant principalement des fascheux symptômes qui estoient survenuz en la playe ou incision faite pour l'extraction des pierres, assavoir la gangrayne qui apporta redoublement de la fiebvre et excroissances de chairs mortes, pourries et baveuses, et la séparation ou cheute d'une pièce de l'os pubis de la largeur de l'ongle du petit doigt ; — élargissement de prisonniers pour dettes, qui ont été receus au misérable bénéfice de la cession de leurs biens, en faisant par eulx les solemnitez en tels cas requises, etc.

B. 997. (Registre.) — In-folio, 1145 feuillets, papier.

1616. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, conseiller du Roi, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, ancien lieutenant général ; — pour Louis de Mincé, écuyer, seigneur de Grenot ; — pour Laurent de Busseul, écuyer, seigneur de Saint-Sernin, Corcelles, École et la Bâtie, agissant au nom de Marc-Antoine de Busseul, son fils, héritier de Charles de Busseul, comte et grand custode de l'église Saint-Jean de Lyon, seigneur de Moulins-l'Arconce, Putières et la Motte-Reuillon ; — pour Antoine Des Broses, écuyer, seigneur de la Bruyère, et Claudine de Merzé, sa femme ; — ventes ou amodiations judiciaires, etc.

B. 998. (Registre.) — In-folio, 1089 feuillets, papier.

1616. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Amodiation de la terre et seigneurie de Berzé-la-Ville, appartenant à l'abbé de Cluny et saisie à la requête de Salomon Chesnard, receveur pour le Roi au pays de Mâconnais ; — procédures civiles : pour Charles de Damas, baron de Thianges, et Jeanne de La Chambre, sa femme ; — pour Abraham Vallier, conseiller au présidial de Lyon et au parlement de Dombes ; — pour Claude du Breuil, chevalier de la religion de Saint-Maurice, tuteur de la fille qu'il a eue de feu Péronne Dormy, sa femme ; — pour Charles-François Dormy, baron de Vinzelles ; — pour Noël Bottu, seigneur de la Barmondière ; — pour François de Chevriers, écuyer, seigneur de la Fléchère et de Tanay, etc.

B. 999. (Cahiers.) — In-folio, 820 feuillets, papier.

1616. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnets des édits, de l'église et du possessoire ; — inventaire des pièces produites par Louis Verchère et Guillaume Guilleminet, prêtres, pour parvenir à l'adjudication de la cure Saint-Nizier de Marcigny, par eux respectivement prétendue ; — rapport d'experts pour Jean Dormy, chapelain des chapelles Notre-Dame et Saint-Georges, en l'église de Vinzelles, demandeur en reconnaissances de cens et droits de lods ; — sentence confirmant à Guillaume de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac, le droict des mesures et eschantillons d'icelles des vins qui se vendent à destail au lieu et finage de Vers, en la paroisse de Santigny (Saint-Igny-de-Vers), chacung an aux jours de lundy de Pasques Nostre-Seigneur et festes d'assumption, nativité, conception, purification et annunciation de la Vierge Marie, et de lever et percevoir pour le dict droict de mesurage, d'ung chacung vendant vin à destail, aux jours susdictz lieu et finage de Vers, ung pot de vin, bon, pur et net, à la mesure dudict eschantillon, avec droict de pouvoir et faire punir et corriger par justice les non tenantz mesures de vin selon lesdictz échantillons, et de percevoir et prendre les amendes sur eux, telles qu'elles seront adjugées, etc.

B. 1000. (Registre.) — In-folio, 815 feuillets, papier.

1616. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du Roi, des appels et des lettres royaux ; — réceptions : d'avocats, après qu'ilz ont fait leur docte harangue ; — de procureurs et de sergents royaux ; — de Philibert Decret, juge de la ville de Tournus et des justices qui dépendent de l'abbaye, en remplacement de Claude Decret, son père ; — requêtes : des habitants de Colombier-en-Brionnais, tendant à obtenir

la permission de s'imposer les sommes nécessaires pour la restauration de leur église ; — de Jérôme Du Petit-Bois, écuyer, seigneur de Dinechin, requérant qu'il soit enjoint par voie de justice à Vivante de Vauzelles, femme d'Anastase Du Petit-Bois, seigneur de Vigousset, son frère, de laisser le suppliant pénétrer dans la chambre où elle tient reclus son mari, et qu'un juge soit commis pour dresser procès-verbal de l'état auquel est réduit ledit sieur de Vigousset, afin de faire cesser les rudes traitemens et sévices que l'on use en son endroit ; — de ladite Vivante de Vauzelles, représentant que son mari ne peut s'aider de ses membres, la parole en partie perdue, et mesmes il est parfois extravagant d'esprit, et demandant qu'elle soit autorisée en justice à poursuivre les droicts et actions de son dit mari, ce qui lui est accordé ; — règlement pour le service des messagers ; — défense à toute personne, de quelque qualité et condition qu'elle soit, de faire des levées de gens de guerre et d'enrôler des soldats, sans expresse commission du Roi ; — ordre à tous les habitants de la ville de Mâcon qui se sont absentés à cause des vendanges, de se retirer promptement en ladite ville et pour le moins y venir coucher par chacun soir, et se tenir prestz avec leurs armes à toutes les occasions qui peuvent importer au service du Roy et seureté de ladite ville ; — Adjudication de travaux à exécuter aux murs d'enceinte, etc.

B. 1001. (Registre.) — In-folio, 930 feuillets, papier.

1612-1617. — Bailliage royal. — Police de Mâcon. — Ordonnances publiées au nom du lieutenant général au bailliage et des échevins ; — audiences tenues par les officiers de police, élus en l'assemblée générale des habitants ; — procédures contre ceux qui travaillent les jours de fêtes, qui mangent gras les jours maigres, etc. ; — défense d'apporter en ladite ville, pour exposer en vente, soit à couvert ou à découvert, en place publique, aulcung œufz, fromages et autres viandes prohibées et deffendues en ce saint temps de caresme, afin de ne donner ou apporter scandalle à aulcung, à peine de confiscation au proffit des pauvres de l'hospital, d'amende arbitraire et de prison ; — visites faites chez les boulangers et les bouchers ; — ordre à tous les habitants de tenir les boutiques fermées et d'assister à la procession générale, le jour de la fête de Sainte-Symphorose, sous peine de 10 livres d'amende ; — information faite contre une femme qu'est notoirement recogneue pour femme impudicque et publique, à cause qu'elle a ordinairement servi des ecclésiastiques et mené mauvais train ; — mercuriales et taxes du pain ; — taxe donnée aux hôteliers : pour la journée d'hommes de cheval, à table d'hoste, quarente solz, depuis le premier octobre jusques à pasques, et depuis pasques jusques au premier octobre, trente-cinq solz 15 sols pour le dîner et 25 ou 20 sols pour le souper) ; nourriture et logement d'un cheval, pour la journée, ayant cinq picotins d'avoyné, douze solz, et sans avoyné huit solz ; la journée d'un homme de pied, à table d'hoste, en tout temps, vingt solz ; — défense aux bouchers de saler les peaux et de les garder chez eux plus d'une semaine ; — mesures sanitaires ; — ordonnances pour la garde de la ville ; — approvisionnements de charbon, etc.

B. 1002. (Registre.) — In-folio, 1125 feuillets, papier.

1617. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour messire Claude de Chantemerle Moles et La Clayette, seigneur et baron de la Clayette, Vougy, Nay, Nagu et Montplaisantin ; — pour Antoinette Cornu, veuve d'Antoine Chevreau, seigneur de Crépigny ; — pour Vivante de Vauzelles, veuve et héritière d'Anastase Du Petit-Bois, seigneur de Vigousset ; — pour Claude et Philibert de Charolles, écuyers seigneurs de Villaine et Mautpré, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Philiberte de Montchanin, leur mère ; — pour Marc de Tenay, seigneur de Saint-Christophe et la Matrouille, baron de Montanay ; — pour Jacques Richard, seigneur de Ruffey-lès-Beaune, conseiller du Roi, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, et Nicolas Chaumelis, conseiller du Roi, receveur général de ses finances au pays de Bourgogne et Bresse, agissant comme mari de Jeanne Richard, lesdits Jacques et Jeanne héritiers de Christine Ocquidem, femme en dernières nocces de Gobin de Reclesne, garde provincial de l'artillerie ; — pour Louise de Messey, veuve de Guyot de Beugne, dame de Beugne et de Massy ; — pour messire Henri de Bauffremont, marquis de Sennecey, etc.

B. 1003. (Registre.) — In-folio, 948 feuillets, papier.

1617. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Plaidoiries : pour Laurent Delavigne, principal du collège de Tournus, ayant porté plainte au sujet de l'inexécution d'une clause de son bail, portant qu'il était interdit à tout autre de tenir école dans la ville et qu'il aurait droit de poursuivre en justice le maître qui enseignerait et les pères qui lui enverraient leurs enfants ; — pour Antoine Courton, prêtre, précepteur des novices de l'abbaye, et plusieurs bourgeois de la ville qui lui avaient confié leurs fils, prétendant que ledit Delavigne était incapable d'enseigner le latin ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — procédures civiles : pour François de Thibaut, écuyer, seigneur de Saint-Simon, du Côté et de Champerny, gentilhomme ordinaire de la Reine, capitaine d'une compagnie au régiment de Champagne, et Philiberte de Marcilly, sa femme ; — pour Isaac de Chandieu, seigneur de Chabotte ; — pour Charles de Naturel, écuyer, seigneur de Dulphey ; — pour Claude Fougéard, écuyer, seigneur d'Avaise et Montgesson, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, etc.

B. 1004. (Registre.) — In-folio, 1212 feuillets, papier.

1617. — Bailliage royal. — Sentences : réglant un différend entre Antoinette de Gorrevod, dame de la Bâtie, douairière de Champrond, veuve en premières noces de Charles de Busseul, écuyer, seigneur de Saint-Sernin, et en secondes noces d'Antoine de Vichy, écuyer, seigneur de Champrond, demanderesse, et Charlotte de Simiane, veuve d'Antoine de Vichy, fils dudit Antoine, défenderesse ; — prononçant séparation de biens entre Laurent de Busseul, écuyer, seigneur de Saint-Sernin, et Diane d'Amanzé, sa femme ; — maintenant Lazare de Tircuir, écuyer, seigneur de la Barre, Corcelles, Arcis, Lancié et Fleurie, en la possession des rivières, ruisseaux, torrens et autres eaux coulantes dans l'estendue de sa haulte justice ; — confirmant à Jean de Baillon, prieur commendataire de Perrecy, le droit de dîme en la paroisse de Salornay-sur-Guye, à la raison, sçavoir : les vins, de onze beynes une et d'unze paniers ung, et des bleds de toute sorte, tant gros que menuz, légumes et chanvres, à la raison d'unze gerbes ou poignées une ; — maintenant à Gaspard Dubois, laboureur de Montbellet, le droit de prendre l'eau fluant du bief de Gravaise au moulin de Jonc, pour l'irrigation d'un sien pré appelé le Cloux ; — satisfaisant aux demandes de divers créanciers contre Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, ci-devant lieutenant criminel, père et légitime administrateur des biens d'Hippolyte Bourgeois, sa fille, héritière testamentaire de son aïeul maternel, Philibert Barjot, ancien lieutenant général ; — ordonnant la vente, au profit de messire Henri de Bauffremont, marquis de Sennecey, de deux moulins sis au hameau de Mouge et saisis sur les héritiers de Pierre Dormy, baron de Vinzelles ; — condamnant les détenteurs de certains fonds sis en la paroisse de Bourgvilain, à payer une rente de 15 livres à Antoine Carrige, abbé commendataire de Joug-Dieu, fils et héritier de Philibert Carrige, conseiller au grenier à sel de Beaujeu, etc.

B. 1005. (Registre.) — In-folio, 928 feuillets, papier.

1617. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnets des édits, de l'église et du possesseur ; — inventaire des pièces produites : par noble Loys Dinet, clerc du diocèse d'Aultung, étudiant en philosophie au collège des révérendz pères Jésuistes de la ville de Lyon, demandeur en maintenue et garde possesseur du canonicat et prébende de deffunct maistre Claude Libert, vivant chanoine de l'église cathédrale de ceste ville de Mascon, de laquelle prébende ledict Dinet est canonicquement pourveu, en vertu du brevet à luy accordé par Sa Majesté à son joyeux advènement à la couronne ; — par Louis Denamps, prêtre habitué en ladite église, prétendant qu'à lui seul devait appartenir ledit canonicat ; — requête de Jean Camus, prêtre habitué en l'église Saint-Pierre, représentant que Claude d'Oncieux *alias* de Montiernoz, trésorier et chanoine en ladite église, fonda et érigea quatre chevalliers en ladite esglise, soubz l'invocation et tiltre de la sacrée Vierge Marie, et quelque temps après, le 4 octobre 1602, créa un cinquième chevalier, en la personne dudit Camus, avec cette

réserve qu'il ne prendrait rang et titre qu'après la mort du fondateur ; demandant en conséquence l'insinuation de l'acte de fondation, attendu la mort récente dudit Claude d'Oncieux, etc.

B. 1006. (Registre.) — In-folio, 603 feuillets, papier.

1617. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet du Roi, des lettres royales et des appels — ordonnance qui admet un prisonnier pour dette au misérable bénéficiaire de cession de biens ; d'un créancier requérant estre dict qu'icelluy portera le bonnet verd, offrant luy en donner un, il n'en fut pas tenu compte, ouys les gens du Roy qui ont dict ledict débiteur n'estre marchand public et la cession n'estant frauduleuse, il ne doit porter le bonnet verd ; — plaidoirie d'avocat pour Henri Barthelot, seigneur de Rambuteau, juge royal de la ville et de la châtellenie du Bois-Sainte-Marie, opposant à la présentation des lettres de provisions obtenues dudit office de juge par maistre Vincent Paiseau, contre l'intervention formée par le seigneur marquis de Ragny, soy disant seigneur acquéreur de ladite châtellenie et ayant pris le fait et cause en main pour ledict Paiseau : la question qui se présente dépend seulement de sçavoir si les seigneurs chastellains, acquéreurs du domaine de la couronne, peuvent, toutes fois et quantes que bon leur semblera, destituer les officiers pourvez par le Roy, ce qui se trouve estre inaudit en France ; — réception au nombre des procureurs, après examen préalable, de Claude Bourchanin, François Vernier, Pierre Cajon, Jean Chaumont et Jacques Desvignes, clerks en ce bailliage, qui justifient par leurs lettres de becs jaunes avoir servy les procureurs beaucoup plus de temps qu'il n'est requis par l'ordonnance ; — publication du testament et main-levée de l'hoirie de François de Musy, seigneur de Satonnay, Milly et la Farge, en présence de Minerve-Marguerite d'Arcy, sa veuve, qui est nommée tutrice de ses enfants, et de Jean de Musy, écuyer, seigneur de Vauzelles, son frère, qui ratifie et approuve ladite nomination ; — requête présentée par Marie-François, seigneur de Messey, baron de Montjouvent, disant qu'il seroit tumbé soubz la férule et garde noble de haulte et puissante dame Catherine de Bruges, sa mère, et depuis de hault et puissant seigneur Emmanuel-Philibert de Bruges, comte de Saint-Amour, et encores depuis soubz noble Scipion de Champier, seigneur de Vault, et pour la quatriesme fois soubz la charge de noble Claude de La Roche, seigneur de Cornon, sans que jusques à ores, des uns ny des autres, il ayt peu avoir compte de l'administration de ses biens ; — ordonnance qui limite à 26 le nombre des procureurs audit bailliage ; — procès-verbal de l'ouverture d'un testament de Sicard de Fabry, écuyer, seigneur de Brameloup, à la requête de Charlotte de Cheminant, sa veuve, femme en secondes nocces d'Hector de Franc, écuyer, seigneur de Loize ; — Jacques d'Amanzé, comte et grand custode de l'église de Lyon, chanoine de l'église Saint-Pierre de Mâcon, cousin germain de Diane d'Amanzé, est nommé curateur de Marc-Antoine de Busseul, seigneur dudit lieu, baron de Moulins-l'Arconce, Putières et la Motte-Reuillon, fils de ladite Diane et de Laurent de Busseul, seigneur d'École et de Corcelles, pour l'autoriser à emprunter la somme de 33,100 livres, prix auquel la terre de Saint-Sernin, saisie sur ledit Laurent, a été adjugée à messire François de Savary, chevalier, seigneur de Brèves, ledit Marc-Antoine se proposant de racheter ladite terre en vertu du droit lignager ; — acte de consignation de ladite somme ; — publication de l'édit du Roy pour le reachapt et revente de tous greffes civils, criminels et des présentations, affirmations et insinuations en toutes les cours et juridictions de ce royaume, ensemble des places de clerks, tabellionnages, droictz de parisis, de petitz seaux, doublement d'iceulx, et des présentations, cy-devant vendus et engagés à faculté de reachapt perpétuel ; — assemblée de parents pour la nomination d'un curateur aux enfants d'Aimée de Cadenet, dame de Villars, veuve de Philibert Laurent, écuyer, seigneur de Beaulieu ; — Antoine Caillat, fils du bourreau de Lyon, est nommé exécuteur des hautes œuvres audit bailliage, en remplacement de Denis Gromon, décédé, moyennant le logement et 10 livres de gages, avec les autres droictz accoustumés ; — procédures criminelles, etc.

B. 1007. (Registre.) — In-folio, 1285 feuillets, papier.

1618. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour messire Charles-Emmanuel de Gorrevod, marquis de Marnay, comte de Pont-de-Vaux ;

— pour Marguerite de Messey, veuve d'Antoine de Chapon, femme en secondes noces de Lionnel de Thy, seigneur de la Douze ; — pour André de Beauvoir, écuyer, seigneur de Varassieux et de Chaintré ; — pour Jean Du Pioux, écuyer, seigneur du Terreau ; — amodiation judiciaire de la terre et seigneurie de Beaulieu ; — inventaire des biens, rentes et cens appartenant à Henri de Naturel, coseigneur de Dulphey ; — opposition des habitants de Saint-Mauris-des-Prés à la saisie que prétendaient faire sur les revenus de la cure de ladite paroisse, les créanciers de Philibert de Ghevriers, curé, lequel, depuis quelque temps en ça, s'est retiré de son bénéfice, et est le commung bruict qu'il s'est rendu du tiers-ordre Saint-François, etc.

B. 1008. (Registre.) — In folio, 1180 feuillets, papier.

1618. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Ventes judiciaires de biens saisis à la requête de Claude Fougéard, écuyer, seigneur d'Avaise, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; — procédures civiles : pour Pierre Fougéard, écuyer, seigneur de Grandvaux ; — pour François Gonthier, écuyer, seigneur des Durcaux ; — pour Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot, la Crotte, Mauvoisin et Rains ; — pour messire Jean de Boyer, chevalier, seigneur de Champlecycy ; — pour Gabriel de Beugne, écuyer, seigneur dudit lieu et de Massy ; — pour Antoine de Paisselet, seigneur de Saily, etc.

B. 1009. (Registre.) — In-folio, 954 feuillets, papier.

1618. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pontus de Cibérans, seigneur de Boyé, bailli et juge royal ; par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnets du Roi, des lettres royaux, et des appels. — Certificats de médecins, constatant les maladies dont sont atteints plusieurs détenus dans les prisons dudit bailliage ; — amodiation de la terre et seigneurie de Curtin, sise à École et appartenant aux enfants mineurs de Carados de Vichy, écuyer, seigneur de Lusillat, et d'Huguette Barjot, ladite amodiation faite à la requête de François de Reclesne, écuyer, seigneur de Lionne, tuteur desdits enfants ; — procès-verbal de l'ouverture du testament d'Henri Barthelot, seigneur de Rambuteau, juge de la châtellenie royale du Bois-Sainte-Marie, et main-levée de son hoirie en faveur de Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay et Gratay, son neveu ; — séparation de biens accordée à la demande de Charlotte de Cheminant, femme d'Hector de Franc, seigneur de Loize ; — main-levée de l'hoirie de Guillemette Cajot, veuve de Bénigne Du Rousset, au profit de François Du Roussel, son fils, écuyer, seigneur de Malfontaine et de Burgy, etc.

B. 1010. (Registre.) — In-folio, 887 feuillets, papier.

1618. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits de l'église, du possessoire et du criminel. — Attestation portant qu'au mois de septembre 1617, par un accident étrange et extraordinaire, la paroisse de Vergisson et toutes les circonvoisines en la longueur de plus de quatre et cinq lieues, furent affligées d'une tempeste et cheute d'eaux sy grande que, oultre la perte des fruitz, la face de la terre estoit de tous costés couverte d'eau qui couloit comme torrens rapides et emportoit les cloistures et murailles ; — entérinement des lettres de grâce obtenues par Philibert Chavot, notaire demeurant à Champvent, sur l'homicide commis et perpétré à la personne de Georges Dauphin ; — sentence déboutant Marcelin Préaud, prêtre, curé de la Chapelle-sous-Dun, de l'effect des lettres de grâce et pardon par luy obtenues, pour raison de l'homicide perpétré à la personne d'un nommé Claude Gallois, et le condamnant à faire amende honorable judiciairement, les ploidz tenans, teste nue, la torche au poingt et à genoux, à 5 ans de bannissement hors du bailliage, à 400 livres de dommages-intérêts envers la partie civile, à 100 livres d'amende envers le seigneur de la

Clayette, rière lequel a esté commis ledict meurtre, et aux dépens des procédures ; — défense à Madelon de Vichy, écuyer, seigneur de Maumont, et aux officiers par lui commis pour rendre la justice, de comparoir aux assignations qui leur seront données en dehors dudit bailliage, etc.

B. 1011. (Registre.) — In-folio, 1326 feuillets, papier.

1618. — Bailliage royal. — Sentences : condamnant Antoine de Labletonnière, juge en la châtellenie royale de Saint-Gengoux, à laisser passer les habitants de Besanceuil et ceux d'Angoin, après la première herbe coupée, dans son pré dit de Prenet, soit pour mener boire leur bétail à la fontaine qui est audit pré, soit pour aller avec leurs chars rouir leur chanvre dans la rivière de Guye, et dans son pré dit du Rut, pour aller moudre leur blé au moulin de la Vesvre, qui appartient à Jean de Mincé, écuyer, seigneur de Péronne, Besanceuil et Angoin ; — adjugeant certaines redevances : à Jacques Sévert, chanoine de Beaujeu, official de Mâcon et chapelain de la chapelle Saint-Sauveur fondée en l'église cathédrale Saint-Vincent ; — à Gratian Bernard, prieur de Saint-Germain-en-Laye, archidiacre et chanoine en ladite église ; — condamnant les habitants de Lancié à aller faire guet et garde au château de Corcelles, quand ils en seront requis par Lazare de Tircuir, seigneur dudit Corcelles, la Barre et Arcis, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; — enjoignant au fermier de la terre et seigneurie de Boyer-lès-Châteauneuf, de payer à l'abbé de Saint-Rigaud les servis affectés sur ladite terre, qui appartient à Catherine de Pradine, femme de Pierre de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise et Montrouard ; — maintenant Esmonde de Robelet, femme de noble Didier de Corcelles, en la possession du banc, tombeau et chapelle soubz le vocable Nostre-Dame, scituez en l'église parrochiale d'Uchizy, estant la plus haulte chapelle du costé de bize, etc.

B. 1012. (Registre.) — In-folio, 1176 feuillets, papier.

1619. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour François de Royer, seigneur de Saint-Micaud, Effondré et en partie de Rains ; — pour Antoine Berthet, seigneur de Gorze ; — pour Guillaume de Ramezay, seigneur de Molles, capitaine de la ville de Cluny ; — pour François de Thibaut, écuyer, seigneur de Saint-Simon, le Côté et Champperny, agissant au nom de Philiberte de Marcilly, sa femme ; — pour messire Hugues de Rabutin, chevalier, seigneur de Champvigny et Chigy ; — pour messire Léonard de Semur, chevalier, seigneur de Trémont, Sercy et Sancenay ; — ventes ou amodiations judiciaires, etc.

B. 1013. (Registre.) — In-folio, 1045 feuillets, papier.

1619. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général et commissaire examinateur ; par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possesseur. Requête des religieux de Cluny, demandant lettres d'attache et commission de notaires, conformément aux lettres royales qu'ils ont obtenues dès l'an 1600, aux fins de faire procéder à la vérification et rénovation des terriers rentiers de leurs seigneuries de la Tour-du-Bled, Massy, Vitry, la Nouvelle-Pictancerie, Baron, Montrachet, Massilly, Blanost, la Tour-des-Bois, Bassy, Montagny, Escusses, la Salle-de-Vaux, Pouilly et Quierre ; — inventaire des titres présentés par les PP. de l'Oratoire, recteurs du séminaire de Mâcon, demandeurs en sauvegarde pour le prieuré de Saint-Julien et Saint-Fiacre, dit la Grange-du-Bois, et par Moïse Mathoud, prêtre, curé de Chassigny-sous-Dun, opposant, etc.

B. 1014. (Registre.) — In-folio, 983 feuillets, papier.

1619. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, par Thomas Chandon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du Roi, des lettres royaux, des appels et du criminel. — Procès-verbal de publication et enregistrement du testament de messire Claude de Chantemerle Moles et La Clayette, chevalier, seigneur et baron de la Clayette, Vougy, Nay, Nagu et Montplaisantin, qui donne à Louise de Rivoire, sa femme, l'usufruit de ses terres de la Clayette et Vougy ; à Alix-Éléonore de Chantemerle, sa sœur, veuve de Jacques de Brèches, écuyer, seigneur dudit lieu et de Monlot, l'usufruit des terres de Nay, Nagu et Montplaisantin, et institue pour ses héritiers les enfants que ladite Louise de Rivoire a eus de son premier mari, Jacques de Lévis, baron de Cousan ; — requêtes : de messire François de Chevrier, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, libre seigneur de Saint-Mauris, demandant extraits et collation de plusieurs beaux documentz anciens, concernant la seigneurie de Saint-Mauris et le péage de Mâcon ; — de Pierre Germanan, curé de Varennes-lès-Mâcon, demandant à être mis sous la sauvegarde du Roi, à cause des menaces de mort contre lui proférées par François de Bessac, seigneur de Grandmaison et dudit Varennes ; — de Gratian Grenelle, grènetier au grenier à sel de Tournus, et Marguerite Quarré, sa femme, se plaignant d'être publiquement accusés de sorcellerie par une femme, dont l'avocat, dans sa défense, dit qu'ennuyée de la perte de cinq ou six enfantz qu'elle a faitz mortz de suite, combien qu'elle les ait portés la plupart à terme, n'y ayant peu trouver remède, elle auroit rencontré un jeune garçon faisant des cures merveilleuses, duquel s'estant enquis de la cause de son mal, il luy auroit dict qu'on luy avoit mis un sort dessus pour tous les enfans qu'elle feroit de sa vie, et il désigna le personnage à elle et à d'autres ; — réceptions de notaires, d'avocats, etc.

B. 1015. (Registre.) — In-folio, 1228 feuillets, papier.

1619. — Bailliage royal. — Sentences : condamnant Louis de La Roche-Gayant, seigneur du Sordet, à payer le montant de certaine obligation à Georges de Raffin, seigneur de la Vaux ; — reconnaissant à Claude Bullion, seigneur de Layé et Loche, la propriété d'un pré sis à Varennes, malgré les prétentions contraires du curé dudit lieu ; — adjugeant gain de cause dans différents procès contre des débiteurs, à Anne Picardet, veuve de François Mollière, seigneur d'Essertines ; — ordonnant main-levée au profit de Jean Du Roussel, écuyer, seigneur d'Amarains, héritier testamentaire d'Henri de Naturel, écuyer, conseigneur de Dulphey et de la Plaine ; — maintenant les habitants de Fley et ceux de Culles au droict et faculté d'uzer et jouir par commun des perrières estans au-delà le chemin tendant de Saules à Fley du costé de vent, et d'y prendre et tirer des pierres et laves pour leur usage et commode dite, etc.

B. 1016. (Registre.) — In-folio, 1194 feuillets, papier.

1620. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Requêtes de prisonniers pour dettes, tendant à être élargis ou à obtenir provisions alimentaires ; — procédures civiles : pour François-Louis de Nompère, écuyer, seigneur de Rongefier, et Gilberte Perrin, sa femme, contre noble Claude de Samion, seigneur de Vigousset, et Vivante de Vauzelles, sa femme, veuve en premières noces d'Anastase Du Petit-Bois ; — pour Jean de Musy, écuyer, seigneur de Vauzelles ; — pour François Alixant, seigneur de Diombe ; — pour Hector de Cheminant, écuyer, seigneur de Vernus ; — pour Jacques de Nagu, seigneur de Lurcy ; — pour Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot ; — pour Françoise d'Aumont, comtesse de Berzé, veuve de messire René de Rochebaron ; — pour Antoine de Foudras, écuyer, seigneur de Courcenay, la Chapelle, Mardore et la Bruyère ; — pour noble Jean Siraudin, seigneur de Saint-Léger, capitaine et châtelain royal de Cuisery ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1017. (Registre.) — In-folio, 1215 feuillets, papier.

1620. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Ventes ou amodiations judiciaires ; — procédures civiles : pour Jean de Nanton, écuyer, seigneur de Merzé, procédant de l'autorité de son curateur, Nicolas de Crapottes, seigneur de la Verpillière ; — pour Jacques de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas ; — pour Alix-Éléonore de Chantemerle, dame baronne de la Clayette et de Brèches ; — pour Benoît Barthelot, seigneur de Murzeau ; — pour Hugues de Rougemont, écuyer, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussières ; — pour Gabriel de Beugne, écuyer, seigneur dudit lieu ; — pour Guillaume de Drée, écuyer, seigneur de la Serrée ; — pour François de Bessac, écuyer, seigneur de Grandmaison et Varennes, et Hélène de Longecombe, sa femme, etc.

B. 1018. (Registre.) — In-folio, 1090 feuillets, papier.

1620. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possesseur. — Bail judiciaire du prieuré de la Grange-du-Bois ; — inventaire et examen des titres présentés : par Antoine Descousu et Philibert Delisle, prêtres, qui prétendent tous deux être en possession de la cure de Viré ; — par Etienne Flamand, clerc tonsuré, et Jean Buchet, chanoine en l'église cathédrale de Mâcon, compétiteurs pour une portion de la chapelle dite des Flamands fondée en ladite église sous le vocable de Saint-Claude et Saint-Vincent ; — procès-verbal contenant détails des réparations à faire en la maison presbytérale de Fuissé, etc.

B. 1019. (Registre.) — In-folio, 1036 feuillets, papier.

1620. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier, et Thomas Chandon, lieutenant criminel. — Carnet du Roi, des lettres royaux, des appels et du criminel. — Requête de plusieurs habitants de Chêne professant la religion réformée, tendant à obtenir des autres habitants de ladite paroisse un emplacement, dont ils pourront faire un cimetière particulier ; — procès-verbal qui leur assigne une place vide joignant au cimetière dudit Chasne du costé de soir, de largeur de quinze pieds et de longueur de quarante ; — déclaration de Marc-Antoine de Busseul, seigneur et baron de Saint-Sernin, Moulins-l'Arconce, Putières, Busseul et la Molle-Reuillon, portant que, lorsque fut passé son contrat de mariage avec Gabrielle, fille de messire Philippe Des Serpents, chevalier, baron de Lodde et Gondras, en considération des grandes donations et avantages que dame Antoinette de Gorrevod, son ayeulle, dame de la Bastie, luy faisoit en faveur de mariage, il auroit esté convenu et accordé, par les mémoires dressés, que la somme de trente mil livres constituée à ladite damoiselle Des Serpents, sa femme, seroit payée entre les mains d'icelle dame de Gorrevod, pour l'employer par elle à l'acquiescement des sommes empruntées et employées au reachapt de ladite terre et seigneurie de Saint-Sernin, et que du surplus, ledict acquiescement fait, elle pourroit disposer à sa volonté ; — requête de Benoît Buchet, procureur du Roi audit bailliage, et d'Antoine de Poncelet, bourgeois de Saint-Gengoux, acquéreur du doyenné de ladite ville, tendant à obtenir confirmation du droit de quintaine appartenant moitié au Roi, moitié au doyen, et consistant en a pouvoir nommer deux taverniers en ladite ville, pour vendre vin en destail aux habitans et aultres personnes, dez le premier mardy après Pasques inclusivement et pendant quatre semaines continues, avec deffenses à tous habitans et aultres généralement de vendre ny débiter aucun vin en la forme susdicte ; — procédures criminelles, etc.

B. 1020. (Registre.) — In-folio, 1280 feuillets, papier.

1620. — Bailliage royal. — Sentences : autorisant la vente par décret de la terre et seigneurie d'École, saisie au préjudice de Laurent de Busseul, écuyer, à la requête de messire Jacques Du Blé, marquis d'Uxelles ; — confirmant à Jean Decligny, prêtre, curé de l'église Saint-Paul de Châteauneuf, et à ses successeurs, le droit de percevoir la moitié de toutes les oblations et concessions qui se feront en l'esglise parroissiale de Tancon, au temps de caresme, advent, rogations et feste des trespassez, comme aussi la quarte partie des droictz de toutes les sépultures qui se feront en ladictes esglize en tout temps, sinon des enfans non ayans atteints un an entier, & et d'obliger le curé dudit Tancon ou son vicaire à venir assister en habit décent, aux vespres, matines, et autres heures canoniales, qui se diront en l'église de Châteauneuf à chaque fête principale de Dieu, de la Vierge et des Saints, sous peine de 100 livres pour chaque contravention, etc.

B. 1021. (Registre.) — In-folio, 1315 feuillets, papier.

1621. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Pierre Chesnard, grènetier au grenier à sel de Mâcon ; — pour François Royer, seigneur de Saint-Micaud, contre François Du Roussel, seigneur de Malfontaine ; — pour Anne de La Madeleine, dame de la Bazole et de la Ferté ; — pour François de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux et Serrières, contre Hector de Franc, écuyer, seigneur de Loize, son frère ; — pour Antoine de Sermant, écuyer, seigneur de Mornes et de Chavannes ; — pour Jean-François de Candie, seigneur de Loize en Bresse, tuteur des enfans de Françoise de Franc, veuve de Charles de Candie, seigneur de Léal et Varennes ; — pour Pierre Damas, écuyer, seigneur de Vertpré ; — pour Claude Naturel, seigneur de Valetine ; — pour messire Philibert de La Guiche, seigneur de Sivignon ; — pour Gilbert de Digoine, seigneur du Palais ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties ; — ventes ou amodiations judiciaires, etc.

B. 1022. (Registre.) — In folio, 1112 feuillets, papier.

1621. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Bail judiciaire de la terre et seigneurie du Villard, saisie à la requête de Claudine de Mazilles, veuve de Claude Alixant, seigneur de Cloudeau, au préjudice de François Alixant, écuyer, seigneur de Diombe et dudit Villard ; — procédures civiles : pour Denise de Naturel, femme d'Antoine de Chapon, écuyer, conseigneur de la Plaine, contre Jean Du Roussel, écuyer, seigneur d'Amarains et en partie de Dulphéy ; — pour Guillaume de Drée, seigneur de la Serrée ; — pour Guichard d'Alcamon, écuyer, seigneur de Chassereux et des Beraudières, homme d'armes des ordonnances du Roi, et Gilberte de Genelines, sa femme ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1023. (Registre.) — In-folio, 1127 feuillets, papier.

1621. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possesseur. — Requêtes : du grand prieur et des religieux de l'abbaye de Cluny, remontrant que plusieurs grandes et notables ruynes se trouvent dez longtemps et journellement croissent tant en l'esglise que bastimens et édifice d'icelle abbaye, menaçans presque la ruyne totale d'une bonne partie d'iceux, et demandant qu'il soit ordonné que sur les saisies que lesdictz supplians ont fait faire du temporel de ladictes abbaye rière le Masconnois, pendant la vacance de ladictes abbaye, sera prélevée la somme de six mil livres, pour estre employée promptement à la réparation desdictes ruynes ; — des

mêmes religieux, demandant une allocation de 600 livres sur les sommes saisies et consignées aux mains de la justice, pour subvenir aux frais du voyage de deux d'entre eux, délégués pour se rendre à la cour et faire valider par le Roi l'élection de leur abbé titulaire, qu'ils ont faite en la personne de dom Jacques Veny d'Arbouze, leur grand prieur ; ce qui leur est accordé ; — assignation donnée à messire Pierre-Antoine de La Tour-Saint-Vidal et à Marguerite de Châteauneuf, sa femme, au nom de Claire de Saint-Point, dame dudit lieu, aïeule dudit seigneur, qui demande à être maintenue et gardée en la possession du château, ainsi que de la terre et seigneurie dudit Saint-Point, etc.

B. 1024. (Registre.) — In-folio, 1048 feuillets, papier.

1621. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier ; par Thomas Chandon, puis par son successeur Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenants criminels, et par Claude Verjus, lieutenant particulier assesseur criminel et premier conseiller civil. — Carnet du Roi, des appels, des lettres royales et du criminel. — Réception : d'Antoine Albert et d'Abel Poncet, procureurs, pourvus de deux offices de certificateurs de criées et saisies d'héritages, avec pouvoir de postuler audict bailliage ; — de Louis de Poncelet, lieutenant particulier assesseur criminel en la Châtellenie royale de Saint-Gengoux ; — main-levée de l'hoirie de Jean-Baptiste Galland, seigneur de Venières, au profit de Christine de Boyer, sa veuve, et de Jean Galland, son fils ; — ordonnance portant que les protestations de Jacques Sévert, official de Mâcon depuis vingt ans, et qui, ayant été destitué par le nouvel évêque Louis Dinet, en appelle comme d'abus, seront dûment signifiées audit évêque, à Gratian Bernard, chanoine, qu'il a nommé official, et aux autres officiers de justice par lui commis ; — réponse de Louis Dinet, qui soutient n'avoir fait en toute circonstance qu'user légalement de son droit, et récuse le lieutenant général comme juge incompetent ; — requête de quatre religieux convers de l'abbaye de Cluny, remontrant que par certain règlement qui fut fait sont environ huit ans, ils furent injurieusement, contre toute sorte d'équité et raison, privés de leur prébende et entretien ordinaire, contrainctz de mandier leur vie parmy les séculiers, où ilz ont tousjours vescu avec toute sorte de retenue, portans l'habit de religieux et supportans avec patience une si cuisante affliction ; — ordonnance portant que lesdits quatre religieux recevront la prébende comme les autres convers ; — sentences rendues par vision de pièces, etc.

B. 1025. (Registre ) — In-folio, 1356 feuillets, papier.

1621. — Bailliage royal. — Sentences : maintenant à Claude Du Martel, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon, et au curé de la paroisse de Chaintré, le droit de dîme sur tous les biens fonds sis en ladite paroisse, réglé à raison de la douzième gerbe de tout blé et de la seizième benne de vendange ; — condamnant les habitants de Jugy à payer aux chanoines du chapitre Saint-Vincent de Chalon, chacun 30 sols par an au lieu de trois corvées, pour la permission à eulx accordée de mener despasturer leur bestail dans les boys appartenans auxdictz sieurs ; — autorisant la vente : de la baronnie de la Salle, saisie sur Claude Dormy, héritier de Claudine de Seyssel, sa mère, à la requête de Marie de Brichanteau, dame de Sennecey ; — des biens de Jean Desroches, avocat au bailliage de Semur, saisis à la requête de Charles-François Dormy, baron de Vinzelles, cessionnaire et ayant droit par transport de Charles de Postel, écuyer, seigneur d'Ailly, et Claudine de Nanton, sa femme ; — reconnaissant au profit d'Antoine de Sermant, écuyer, seigneur de Mornes et de Chavannes, la rente annuelle d'un denier parisis et d'une poule, payable par chaque habitant des divers hameaux qui appartiennent aux paroisses de Gibles et Dun-le-Roi (Saint-Racho), à cause du droit de pâturage dans les pâquiers ou bruyères appelées de Long-Vernay, des Bixières et des Mures ; — condamnant messire Claude de La Madeleine, évêque d'Autun et prieur de Charlieu, à payer à Antoine Jacquier, prêtre, curé de Saint-Laurent-en-Brionnais, les arrérages d'une rente due en vertu d'une transaction passée, le 20 avril 1567, contre le prieur de Charlieu et le curé dudit Saint-Laurent, etc.

B. 1026. (Registre.) — In-folio, 1132 feuillets, papier.

1622. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Françoise de Seyturier, veuve de Philibert Mareschal, seigneur de Montsimon ; — pour Méry de Collos, coseigneur de Saint-Clément-sur-Guye ; — pour Jean de Gilbert, écuyer, seigneur de Champfrecaud ; — pour François de Rébé, comte de l'église Saint-Jean de Lyon, prévôt de l'église Saint-Pierre de Mâcon, tuteur des enfants de messire Zacharie de Rébé, baron dudit lieu ; — pour Laurent de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, baron de Montanay ; — pour Charles de Damas, baron de Thianges, et Jeanne de La Chambre, sa femme ; — pour Honoré de Pellon, seigneur de la Charme ; — requêtes de prisonniers pour dettes, offrant caution pour leur élargissement ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1027. (Registre.) — In-folio, 1096 feuillets, papier.

1622. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et Pierre de Rymon, seigneur de Charapgrcnon, lieutenant particulier. — Réponse catégorique de Nicolas Dauphin, procureur du Roi en l'Élection de Mâconnais, portant qu'après le décès de Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, père de Françoise Bernard, sa femme, les cohéritiers se partagèrent à l'amiable les meubles et les immeubles provenant de la succession, et que dans la part échue à ladite Françoise, se trouvait une obligation de 1,200 livres souscrite par Philibert Barjot, ancien lieutenant général, de laquelle obligation, avec le montant des intérêts, il demande à être payé par Palamède Bourgeois, seigneur de Molleron ; — procuration passée par Hugues de Rabutin, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, receveur du trésor commun au grand prieuré de Champagne, pour procéder à la visite des réparations faites par le fermier du temple de Sainte-Catherine de Montbelle ; — procès-verbal de ladite visite faite en présence du procureur de Michel de Pontailler-Talmay, commandeur de Chalon ; — inventaire des terriers et autres titres concernant les biens sis à Saint-Clément-sur-Guye, Corcelles, Rains et Burzy, vendus, moyennant le prix de 6,500 livres, par Philibert Cajot, écuyer, seigneur de Burnand, à Françoise d'Aumont, dame des baronnies de Cenves, Jony et Rochetaillée ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — procédures civiles, etc.

B. 1028. (Registre.) — In-folio, 1054 feuillets, papier.

1622. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possesseur. — Requête de Pierrette de Chanay, religieuse professe au prieuré Notre-Dame du Villars-lès-Tournus, remontrant qu'en haine de ce que elle poursuit d'estre maintenue et gardée en l'office d'enfermière audict prieuré, comme en ayant obtenu provision de M. le grand vicaire en l'abbaye de Tournus, contre damoiselle Claude Mareschal, aussy religieuse audict prieuré dez environ deux ans en ça seulement, pourvue dudict office par messire Albert de Grillot, abbé de la Chassigne, prieur dudict prieuré, icelluy sieur prieur auroit interdit à Benoît Bressoud, son fermier du revenu dudict prieuré, de distribuer la prébende ordinaire pour la nourriture de ladicte suppliante, en quoy elle souffre grandement ; dont ayant fait plainte audict sieur grand vicaire, comme ledict prieuré despendant de ladicte abbaye, il auroit enjoinct audict sieur prieur ou à son fermier de distribuer ladicte prébende à la suppliante ; mais quoy que ladicte enjonction ayt esté signifiée audict Bressoud, il n'y a daigné satisfaire ; — ordonnance portant que ladite Pierrette de Chanay jouira de sa prébende par provision ; — ordre à Claude Tuppinier, commis à la recette du revenu de l'abbaye de Cluny, de distribuer la prébende ordinaire à dom François-Hugues Rosset, religieux, escollier poursuivant ses études par la permission de ses supérieurs, pendant le cours de sesdictes études, comme s'il estoit actuellement résidant en ladicte abbaye ; — inventaire des pièces produites par François Pisseaud, avocat au bailliage, chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste fondée en l'église paroissiale de Saint-Symphorien-d'Ancelle, pour être maintenu en la possession de ladite chapelle ; — procédures au sujet des réparations faites aux bâtiments de l'abbaye de Cluny ; — procuration pour l'abbé Jacques de Veny d'Arbouze ; — état général de la dépense annuelle de ladite abbaye,

comprenant le détail de la prébende d'un religieux, de celle d'un novice et de celle d'un convers, avec l'augmentation des officiers tant en pain, vin, pinctance, vestiaire, que gaiges ; rulle contenant le nom et surnom des religieux prestres, novice et convers, officiers régulliers et séculliers, curés et chappelains, pastenostriers et aultres, ausquels on doit distribuer prébendes, gaiges et augmentations, etc.

B. 1029. (Registre.) — In-folio, 886 feuillets, papier.

1622. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel, et par Claude Verjus, lieutenant particulier assesseur criminel. — Carnet du Roi, des appels, des lettres royaux et du criminel. — Réception de Claude Aubert, greffier des affirmations du bailliage, de la prévôté et autres juridictions royales de Mâcon, toutefois à la réserve que les parties luy payeront dix-huict deniers pour le premier acte d'affirmation et composition qu'elles feront au greffe, sans qu'il les puisse contraindre à prendre et lever le second acte du despart, qu'elles pourront lever volontairement, si bon leur semble, en payant semblable somme de dix-huict deniers ; — bail de la terre et seigneurie de Chaintré, saisie au préjudice d'André de Beauvoir, seigneur dudit Chaintré et de Varassieu, à la requête d'Antoinette de Pignières, sa seconde femme ; — procès-verbal d'ouverture du testament d'Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle, la Ferté, Bosdemont, Vareilles et le Bois-Sainte-Marie ; — adjudication de travaux à faire aux murailles d'enceinte de la ville de Mâcon ; — défense à tous marchands de spéculer sur le blé et d'en acheter en gros ; — remontrances du procureur du Roi et, à la suite, ordonnance portant que, pour ester tous moiens aux brigans et volleurs, de conspirer sur les pauvres passans, d'eux cacher et tenir dans les bois et lieux couvers, proches et joignans les grands chemins et passages, les grands chemins de Lyon en Bourgogne seront eslargis et rendus à vingt piedz de large, et que les boys, brussailles et buissons qui empescheroient ladicte largeur seront abattuz et coupez ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, etc.

B. 1030. (Registre.) — In-folio, 1386 feuillets, papier.

1622. — Bailliage royal. — Sentences : condamnant Jérôme-Geoffroy Du Petit-Bois, écuyer, seigneur de Dinechin, à payer la somme de 600 livres à François-Louis de Nompère, écuyer, seigneur de Rongefer ; — ordonnant la vente par décret des biens saisis au préjudice de Gédéon Arcelin et Louise Chambosse, sa femme, marchands de Cluny, à la requête d'Abel Guérin, bourgeois de Mâcon ; — décidant que les communes ou tasches de Fuissé seront partagées entre les habitants dudit lieu ; — ordonnant à Toussaint Bachelier, prêtre, de vider promptement la cure et bénéfice de Genouilly et de son annexe Vaux-en-Pré, et de remettre les clefs de l'église à Pierre Meunier, prêtre, curé titulaire ; — maintenant Hugues de Rougemont, écuyer, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussières, en la possession et jouissance des rivières, ruisseaux et autres eaux coulantes dans l'estendue de sa haute justice, avec défense aux habitants desdits lieux de divertir et destourner leur cours ordinaire, ny faire aucun ouvrage pour les conduire à leur usage et commodité, soit pour l'irrigation de leurs prez, ou pour faire fosses propres à rouir ou naiser leurs chanvres, sans permission dudict seigneur et asservisage, qu'il sera tenu leur donner à conditions raisonnables et accoustumées, etc.

B. 1031. (Registre.) — In-folio, 785 feuillets, papier.

1618-1622. — Bailliage royal. — Police de Mâcon. — Ordonnances générales et particulières, rendues par le lieutenant général au bailliage et par les officiers municipaux ; — audiences tenues par les officiers de police, élus en l'assemblée des habitants ; — mercuriales et taxes du pain ; — requêtes des boulangers, tendant à obtenir augmentation desdites taxes ; — ordonnances qui déterminent le poids de chaque pain ; — confiscation des pains qui

n'ont pas le poids requis ; — procédures contre les marchands de charbon qui passent sous le pont de Mâcon, sans avoir demandé et obtenu permission des échevins ; — il est enjoint à tous manans et habitans de ceste ville de Mascon et autres personnes, de quelque estat, qualité et condition qu'ilz soyent, de se tenir prestz avec leurs armes selon leur qualité et au meilleur équipage que faire se pourra, pour la revue extraordinaire du dimanche qui précède le jour de la foire de Saint-Laurent, après laquelle revue, chaque année, toute la troupe accompagne les officiers du Roi au bailliage jusqu'audit Saint-Laurent, où sont solennellement publiées les ordonnances de police qui concernent ladite foire ; — ordre aux habitants de tenir les boutiques et ouvroirs fermés à l'heure des prédications qui se font pendant l'octave de la fête-Dieu, et d'assister aux prênes, sous peine de 5 livres d'amende, etc.

B. 1032. (Registre.) — In-folio, 1382 feuillets, papier.

1623. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier ;— Procédures civiles pour noble Claude Blanchard, seigneur de Saint-Martin, contre Charles de Naturel, coseigneur de Dulphay ; — pour Benoît de Nompère, seigneur de Mont ; — pour Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay et Loche ; — pour Claudine de La Chambre, femme de messire Léonard de Saint-Maurice, baron de Montbarey ; — pour Yves Sauvajot, abbé de la Ferté-sur-Grosne ; — pour Claude de Chamilly, écuyer, coseigneur de Pommier ; — requête de Philippe de Laurencin, écuyer, seigneur de la Bussière et la Garde, tendant à faire signer et parafer les restes et fragments de papiers échappés à l'incendie qui a détruit son château de Bussière ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1033. (Registre.) — In-folio, 1120 feuillets, papier.

1623. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Ventes ou amodiations judiciaires ; — requêtes de prisonniers pour dettes, tendant à obtenir élargissement ou provisions alimentaires ; — procès-verbal de délimitation et de bornage de terres et autres fonds appartenant respectivement à Suzanne Gratier, veuve de Gratian Bauderon, seigneur de Sennecé, tutrice de ses enfants, et à Gratian Bernard, prieur de Saint-Germain, chanoine, archidiacre et official de Mâcon ; — déclaration des habitants du Villars-lès-Tournus, portant qu'ils interviennent en cause et qu'ils se joignent à messire Albert de Grillet, conseiller et aumônier du Roi, abbé de la Chassigne, prieur des prieurés d'Hennemont, Domsure et dudit Villars, chanoine en l'église Notre-Dame de Paris, demandeur en entretenement et observation de contract pour la desserte du portail du Villars, à rencontre de maistre Paul Vatron, notaire royal de Tournuz ; — procédures civiles, etc.

B. 1034. (Registre.) — In-folio, 1088 feuillets, papier.

1623. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possesseur. — Inventaire des pièces produites par Pierre Peault, pour être maintenu en la possession de la cure et bénéfice d'Igé et Domange ; — dépositions des principaux habitants de la paroisse de Vitry, portant qu'ils ont toujours payé à leur curé les dîmes à raison de la treizième gerbe, pour le froment, le seigle, l'orge et l'avoine, de la quinziesme gerbe, pour les fèves, de la vingtième, pour le chanvre, et de la troisième benne de vendange ; mais pour les autres légumes, comme pois blancs, gesses, lentilles, vesses, millet et autres qui ne se lient sur le champ, ains se chargent sur un char en forme de foing, la coutûme est audict Vitry de ne les payer sur le champ, ains dans le grenier, après que lesdicts menus tremis sont bapts, à la cottité de la quarantiesme ; que tant ledit curé que ses valetz, commis ou fermiers, ont prins cy-devant bien garde à recevoir ledict droict de dixme, en tous les héritages de chascun des particuliers ; qu'ils ne leur donnent pas la peyne de les appeller, car incontinent que quelcung a moissonné partie de ses fruitz, il se trouve un commis

qui prend son droit, sans que véritablement il soit besoing de le crier ; — plainte desdits habitants contre Antoine Dagoneau, leur curé, qu'ils accusent d'exercer sur eux toute espèce de vengeance et animosité, de fait que ung nommé Jehan Dauxois, charriant des gerbes en sa grange, dont il avait bien et fidèlement acquitté le diesme, fut arrêté par ledict Dagoneau avec ung grand paulx ferré par les deux boutz, disant audict Dauxois, avec blasphemes, qu'il le saisissoit avec son char, bled, harnois et bestail, et, d'autorité privée, réduisit dans le chastel dudict Vitry lesdictz bœufz, char et grains qui y sont encores ; — sentence décidant que les habitants de Saint-Jean-le-Priche doivent la dîme, à raison de la douzième gerbe, à Nicolas Chandon, prieur de Ratenelle, doyen de l'église de Mâcon et, en cette qualité, seigneur haut justicier dudit Saint-Jean, etc.

B. 1035. (Registre.) — In-folio, 1224 feuillets, papier.

1623. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel, et par Claude Verjus, lieutenant particulier assesseur criminel. — Carnet du Roi, des appels, des lettres royales et du criminel. — Requête de Nicolas Sauvage, tendant à être installé en son office de langueur et visiteur de pourceaux, dont il a été pourvu pour les pays de Mâconnais, Chalonnais, Beaujolais et Charollais ; — ordonnance portant défense d'achepter et faire achepter fustes et merrains, pour les distraire hors de ce pays et comté de Masconnois, à peyne de mil livres d'amende ; — requête de messire Marc de Vachon, seigneur de Vaurey, Écotier et Bellegarde, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, curateur d'Hélène et Anne, filles d'André de Beauvoir, écuyer, seigneur de Varassieu et Chaintré, et de feu Clémence Bernard, sa première femme, morte en 1613, remontrant que lesdites demoiselles se sont enfuies du château de Chaintré, pour échapper aux mauvais traitements que leur faisait subir leur père, et requérant la saisie de la terre et seigneurie de Chaintré, pour subvenir aux frais de leur entretien ; — requête responsive dudit André de Beauvoir, qui affirme que ses filles ont cédé aux mauvais conseils et aux coupables obsessions dudit Marc de Vachon et d'Isabelle Bernard, sa femme, qui depuis longtemps convoitaient ladite terre de Chaintré ; — rapport d'experts estimant à la somme de 300 livres une place publique et un chemin, qui ont été cédés à la ville de Mâcon par les religieux du couvent des Jacobins ; — liste des procureurs postulants audit bailliage, dont le nombre s'élève à 35 ; — sentence condamnant un particulier convaincu d'avoir tenu certains propos contre l'honneur et le respect d'ieu au Roy, — à l'amende honorable, au bannissement pour un an du pays de Mâconnais et à 50 livres d'amende ; — procédures criminelles, etc.

B. 1036. (Registre.) — In-folio, 1345 feuillets, papier.

1622. — Bailliage royal. — Sentences : ordonnant la vente par décret de la terre et seigneurie de Saily, saisie au préjudice de Gilbert Dubois, dit de Paiselet, seigneur dudit Saily, à la requête de Claude de Namy, écuyer, seigneur de la Forest et d'Espeisses ; — attribuant à messire Léonard de La Madeleine, marquis de Ragny, lieutenant général du Roi en Bresse et en Charollais, la pleine possession et jouissance de l'hoirie laissée par Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle et la Ferté, à l'exclusion de messire François de La Madeleine, marquis de Ragny, bailli d'Auxois, et de Jacques de La Madeleine, baron de Châteauneuf ; — autorisant au profit dudit messire Léonard de La Madeleine, la vente des biens saisis au préjudice de Jérôme-Geoffroy Du Petit-Bois, écuyer, seigneur de Dinechin, et de Marguerite Dejoux, sa femme, etc.

B. 1037 (Registre.) — In-folio, 435 feuillets, papier.

1615-1624. — Bailliage royal. — Livre du Roi. — Procès-verbal contenant délimitation de la justice des rues Franches, qui appartient à l'évêque, en la ville de Mâcon ; — enregistrement : des lettres de provisions de notaires, de sergents, d'huissiers audienciers, de geôlier des prisons royales ; — des diplômes de licence et de doctorat pour les

avocats ; — des lettres de rénovation de terriers obtenues : par Marc de Tenay, seigneur de St-Christophe, la Matrouille, Gollange, Noyers, Bouchenevoux et Maltaverne, baron de Montanay ; — par les chanoines du chapitre de Saint-Vincent de Chalon, pour la terre et baronnie de Boyer ; — par Claude Vatron, prêtre, curé de l'église Saint-Étienne d'Azé ; par messire René de Rochebaron, comte de Berzé, baron et seigneur de Joncy, Cenves, Lys, Rochetaillée, Saint-Sorlin et la Motte ; — par Claude de Noblet, écuyer, seigneur des Prés, les Ardillats et la Tour-de-Romanèche ; — par Benoit Giroud, président au parlement de Bourgogne, seigneur de Marigny ; — par Jacques du Blé, seigneur de Cermatin, baron d'Uxelles, Ameugny, la Roche et autres fiefs ; — par Gabrielle de Gadagne, dame de Chevières, le Parc, Saint-Martin et Saint-Pierre de Senosan, et moitié de la baronnie de la Salle ; — par François de Bessac, seigneur de Grandmaison et Varennes, gouverneur de Pont-de-Veyle ; — par Léonard de Semur, baron de Trémont, Sercy, Sancenay, Rouy et Saint-Hippolyte ; — par Antoine Pollet, bourgeois à Mâcon, seigneur direct de plusieurs fonds sis à Pouilly ; — par messire François Savary, chevalier, seigneur de Brèves, Artaix, Maulevrier, Curtil et Saint-Huruge ; — par Marie-François de Montjouvent, écuyer, baron dudit lieu, Messey-sur-Grosne et autres places ; — par messire Jacques de Souvré, chevalier, gouverneur de Touraine, marquis de Courtanvaux, vicomte de Chalon, seigneur de Passy, Saint-Loup, Saint-Rémy, Lux, Sevrey, Varennes, Saudon, Savigny, Cortevaix et Mont ; — testament de Sicard de Fabry, seigneur de Brameloup ; — arrêts du parlement de Paris : entre les religieux prieur, boursiers et escoliers du collège de Cluny en l'université de Paris, et le seigneur abbé dudit Cluny ; — nommant des commissaires spéciaux pour administrer les affaires de ladite abbaye ; — accordant droit de justice à Christine Bernard, veuve de Jacques Demeaux, dame de Châtillon ; — accord passé entre l'abbé de Cluny et messire Jean de Thyard, docteur en droit, seigneur de Bissy, Fley et Champagne, au sujet de la justice desdits lieux ; — provisions : de l'office de juge royal en la châtellenie de Saint-Gengoux, pour Antoine de Labletonnière ; — de procureur du Roi en ladite châtellenie, pour Jacques Mercier ; — de capitaine et gouverneur de Mâcon, pour Edme de Rochefort, chevalier, seigneur de la Boulaye, baron d'Aussé ; — de bailli de Mâcon, pour Pontus de Cibérans, écuyer, seigneur de Boyé et Jarnosse ; — de lieutenant particulier en ladite châtellenie de Saint-Gengoux, pour Louis de Poncelet ; — d'enquêteur au bailliage pour Valeaitin Siraudin et Nicolas Moisson ; — lettres de grâce oboleues : par Louis Alaberthe notaire royal et procureur à Cluny, au sujet de l'homicide d'un nommé Isaac Desvarennes ; — par Henri Bourchanin, avocat au bailliage, qui avait tué dans une querelle Claude Guénebaud, ménétrier ; — lettres du Roi et de Roger de Bellegarde, marquis de Seurre, grand écuyer de France, gouverneur de Bourgogne, donnant ordre de diriger sur Toulon et Marseille un envoi de 3,000 boulets de canon, 2,000 de coulevrine et 1,000 de bâtarde, tirés de l'arsenal de Lyon, avec un canon et deux coulevrines hors calibre, qui sont au château de Lourdon ; — lettres patentes concernant : l'édit de pacification ; — la surintendance de justice en Bourgogne, Bresse, Lyonnais, Beaujolais et Bourbonnais ; — ordonnance rendue par François Thevin, vicomte de Moureau, baron de Bohardy ; seigneur de Villerault et la Dublière, intendant de justice en Bourgogne, Bresse, Forez, Lyonnais, Beaujolais, Auvergne, Bourbonnais et autres lieux, et par Jacques Jaucourt, seigneur de Rouvray, Monnestreux, Saint-Andeux et Saint-Germain, commissaires royaux députés pour l'exécution de l'édit de pacification, portant que les protestants de Mâcon auront le droit de faire clore la place qui leur a été concédée pour leur servir de cimetièrre, près de la tour de Crèveœur, et pourront faire édifier un prêche, en remplacement de la maison qui leur en tenait lieu à Hurigny, soit sur le territoire dudit Hurigny, soit au lieu dit la Coupée ; — procuration passée audit Pontus de Cibérans par Anne de Chandon, sa femme, dame de la Montagne, Saint-Honoré, Marry, Montjoux et Montceau, héritière sous bénéfice d'inventaire de Jean de Chandon, conseiller du Roi en son conseil d'État et privé, seigneur de ladite Montagne au diocèse de Nevers ; — baux des péages, des aides et des gabelles du Mâconnais ; — lettres de naturalisation obtenues par François Faisselle, marchand demeurant à Tournus, né à Champagny en Tarentaise ; — lettres patentes accordant un octroi à la ville de Mâcon, pour subvenir aux frais que nécessitent l'entretien et les réparations de ses murailles ; — lettre missive du roi Louis XIII, adressée au marquis de Sennecey, touchant les affaires du royaume ; — bulle du pape Paul V, pour l'institution et érection de la religion de Sainte-Ursule, soubz la règle Saint-Augustin, en la ville de Mascon ; lettres patentes obtenues : par Roland de Foudras, écuyer, seigneur de Château-Thiers et Matour, pour la création de deux foires qui se tiendront annuellement audit Matour, le 21 mars et le lendemain de la Toussaint ; — par ledit Léonard de Semur, pour la création de quatre foires qui se tiendront à Sancenay (Oyé), le 24 mars, le 14 août, le 7 septembre et le 7 décembre de chaque année ; lettres d'exemption de gabelles, péages et autres subsides, pour le couvent des PP. Cordeliers de Pont-de-Vaux ; — contrat par lequel messire Charles-Emmanuel de Cornon, dit de Seyturier, seigneur et baron de Cornon et Montdidier, affranchit de l'état de mainmorte et serve condition, Benoit Coucheux, marchand tanneur demeurant à Macon, né dans le ressort de la seigneurie de Montdidier, qui achète sa liberté au prix de 60 écus d'or ; — lettres patentes donnant pouvoir à Jean-Baptiste Scarron, avocat au parlement de Paris, d'administrer le revenu temporel de l'abbaye de Cluny ; — acte de vente par lequel la châtellenie, terre et seigneurie de Vérizet, appartenant au Roi, est adjugée à Jean Gallopin, bourgeois de Cluny, au prix de 7,370 livres ; — contrat d'adjudication, au profit de messire Jacques Du Blé, marquis d'Uxelles, des greffes des présentations au bailliage, en la prévôté, en l'Élection et au grenier à sel de Mâcon, etc.

B. 1038 (Registre.) — In-folio, 1146 feuillets, papier.

1624. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champrenon et la Moussue, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Philibert de Vigousset, seigneur de Chapelle, — pour Claude de Samion, écuyer, seigneur de Vigousset ; — pour François de Thibaut, écuyer, seigneur de Saint-Simon, du Côté et en partie de Crépigny ; — pour Claude Blanchard, conseigneur de Dolphey ; — pour Claudine de La Chambre, femme de Léonard de Saint-Maurice, baron de Montbarey ; réponse catégorique de François de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux, interrogé à la requête de Christine de Franc, sa sœur, religieuse au prieuré de Salles ; on lui demanda s'il estoit présent lorsque ladicte dame Christienne de Franc entra en religion, et s'il vit que, n'estant son intention d'y entrer, elle pleuroit amèrement, et que lors elle feust forcée et violentée pour adhérer aux volontez de ses parents ; il répondit qu'il assista ladicte dame de Franc, sa sœur, en la cérémonie et solemnité de sa réception, pour luy faire honneur, et ne la veid plorer ny icelle forcer à entrer audict prieuré de Salles, au contraire, elle y feust conduite de gré à gré, et n'a ledict respondant jamais ouy parler ny sceu aucune violence luy avoir esté faicte ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1039. (Registre.) — In-folio, 1128 feuillets, papier.

1624. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Claudine de Rébé, veuve de Claude de Noblet, écuyer, seigneur des Prés, de la Tour-de-Romanèche et du Mont-de-France ; — pour Philibert Barthelot, conseiller audit bailliage, seigneur d'Ozenay et Gratay ; — pour messire Laurent de Chevrier, chevalier, libre seigneur de Saint-Mauris, la Thil, Salagny et les Chazeaux ; — pour Jean de La Franchise, seigneur d'Anglure ; — pour messire Claude d'Amazé, seigneur et baron de Chauffailles ; — pour Claudine de Sainte-Colombe, veuve de Pierre de Fougéard, écuyer, seigneur de Grandvaux ; — pour Aimé de Salornay, écuyer, seigneur de Fuissé ; — amodiation de la terre et seigneurie de Chaintré, saisie à la requête de Marc de Vachon, seigneur de Veurey et Bellegarde, curateur d'Hélène et d'Anne de Beauvoir, etc.

B. 1040. (Registre.) — In-folio, 1097 feuillets, papier.

1624. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnets des édits (ventes de biens saisis), de l'église et du possessoire. — Appointement qui confirme au curé de Vers le droict de dixme des fondz et héritages nouvellement deffrichés, communément appelé de novalaises, malgré l'opposition et les prétentions contraires de Jean de Létouf, religieux hôtelier et pitancier en l'abbaye de Tournus, seigneur en partie dudit Vers ; — procès-verbal de visite, constatant les malfaçons qui se trouvent dans la maçonnerie et la charpente de l'église nouvellement construite au couvent des Frères-Prêcheurs ou Jacobins de Mâcon ; — inventaire des titres présentés : par Jean Delasalle, prêtre sociétaire en l'église paroissiale Notre-Dame de Villefranche, chapelain d'une chapelle ou commission de messes, fondée en ladite église sous le vocable de la Vierge Marie, Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Jean l'Évangéliste, autrefois appelée des Gayants, dont il a été pourvu par Laurent de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, Saint-Fons, baron de Montanay, qui prétendait avoir droit de nomination et de présentation en ladite chapelle, comme fils et héritier de Marc de Tenay, adjudicataire par décret de tous les biens de Claude de Bourbon, seigneur dudit Saint-Fons ; — par les autres prêtres qu'avaient nommés chapelains de la même chapelle noble Jean-Charles de Gayant, écuyer, François Bellet, lieutenant particulier au bailliage de Beaujolais, et Angèle de Gaspard, veuve de Jean Du Sauzay, seigneur de Vaurenard, prétendant chacun en particulier jouir du même droit de nomination ; — par Jean Corton, Jacques Sévert, Paulin Quinson et Jean Péricaud, prêtres, tous prétendant être dûment pourvus de la cure Saint-Pierre de Romanèche, etc.

B. 1041. (Registre.) — In-folio, 936 feuillets, papier.

1624. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant criminel ; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel, et par Claude Verjus, lieutenant particulier assesseur criminel. — Carnet du Roi, des appels, des lettres royales en rescision de contractz et du criminel. — Réception de François Paiseaud, receveur du Roi en Mâconnais ; — bail judiciaire des revenus de la cure d'Azé, saisis au préjudice du curé Pierre Germanan, à la requête de François de Bessac, écuyer, seigneur de Grandmaison et de Varennes ; — appointment qui ordonne aux protestants domiciliés à Chânes, d'enterrer leurs morts dans une place dite Plâtre de la Croix, et non dans l'emplacement qui leur avait été d'abord désigné, contigu au cimetière de la paroisse, et leur permettant de faire clore ladite place à leurs frais ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, etc.

B. 1042. (Registre.) — In-folio, 1388 feuillets, papier.

1624. — Bailliage royal. — Sentences : ordonnant la vente des biens d'André Savoye, prêtre, curé de Saint-Léger, à la requête de Jean Siraudin, seigneur dudit Saint-Léger, capitaine et châtelain royal de Cuisery ; — autorisant la mise en vente : de la terre et seigneurie de Putières saisie au préjudice de Marc-Antoine de Busseul, baron de Saint-Sernin, à la requête de Palamèdes Gonthier, greffier civil au parlement de Bourgogne ; — de la terre et seigneurie de Fougères, saisie à la requête d'Alexandre de Garnier, écuyer, seigneur des Garets, au préjudice de Diane d'Amanzé, femme séparée de biens de Laurent de Busseul, seigneur de Corcelles ; — déclarant que le port de Bief (ou By), qui n'est qu'à demye lieue de Mascon, est notoirement assis au dedans des termes et limites du péage dudit Mascon, et que l'un et l'autre bord de la rivière de Saosne, tant à la part dicte du Royaume, qu'à la part dicte de l'Empire du costé de Bresse et de matin, appartient de toute ancienneté au Roy, sans que le duc de Savoye y ait onques prétendu ni querelé aucun droit, mesmes avant l'eschange du marquisat de Saluces, etc.

B. 1043. (Registre.) — In-folio, 1125 feuillets, papier.

1625. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour messire Charles de Saux, baron de Tavanès, comte de Brancion, seigneur de Lugny ; — pour Claude de Belleperche, écuyer, seigneur d'Aynard et Chassignolles ; — pour Marguerite-Minerve d'Arcy, dame de Satonnay ; — pour Aimé de Rugny, écuyer, seigneur de Lancray et Chassigny-sous-Dun ; — requête des PP. Minimes de la Guiche, cessionnaires et ayant droit par transport d'Antoinette de Daillon Du Lude, dame de la Guiche, Chaumont et Sigy, tendant à être payés des arrérages d'une rente de 312 livres 10 sols, sur les deniers qui proviendront de la vente de la terre et seigneurie de la Tour-de-Sailly, saisie à la requête de Claude Namy, seigneur de la Forest, au préjudice de Gilbert Dubois, dit de Paiselet, seigneur de Sailly, et de Catherine Du Verdier, sa femme ; — bail des terres et seigneuries de la Tour-de-Romanèche et du Mont-de-France, passé à la requête de Claudine de Rébé, veuve de Claude de Noblet, seigneur desdits lieux, tutrice de ses enfants ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1044. (Registre.) — In-folio, 1108 feuillets, papier.

1625. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Requête d'un laboureur de Milly, remontrant qu'il fust constitué prisonnier à requeste de messire Jehan Péricaud, prebtre, curé de Davayé, pour la somme de dix-huict livres, et demandant à être élargi, sous offre qu'il faict de payer icelle somme deans ung mois, et y à ses fins, est prest de bailler bonne et suffisante caution ; — appointment qui ordonne au meunier du moulin de Pontanevoux, dépendant de la terre et seigneurie de Chaintré, de payer 66 livres et 4 poulets, pour une année de l'asservisage dudit moulin, à Marc de Vachon, écuyer, seigneur de Veurey et Bellegarde, curateur d'Hélène et Anne de Beauvoir ; — exécutoire obtenu par François de Royer, seigneur de Saint-Micaud, contre Yves Sauvageot, abbé de la Ferté, pour diverses sommes s'élevant ensemble à 3,372 livres 16 sols 5 deniers ; — assignation donnée aux fabriciens de l'église paroissiale Saint-André de Tournus, par Guillaume Prisque, seigneur de Serville et de la Tour-de-Vers, lieutenant criminel au bailliage de Chalon, agissant tant au nom des enfants qu'il a eus de Françoise Burgat, sa femme, que comme cessionnaire et ayant droit de messire Aimé d'Estienne, chevalier, seigneur de Rasey et Châtellier, et Bonne Burgat, sa femme ; — bail de la terre et seigneurie de Satonnay passé à la requête de Joachim d'Arcy, écuyer, seigneur de la Varenne et de Coutouvre, tuteur des enfants de François de Musy, à Benoit Aujas, procureur, agissant au nom de Marguerite-Minerve d'Arcy, veuve dudit de Musy, femme en secondes noces de Claude de Foudras, écuyer, etc.

B. 1045. (Registre.) — In-folio, 1216 feuillets, papier.

1625. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possesseur. — Procès-verbal dressé à la requête de Claudine de Rébé, veuve de Claude de Noblet, seigneur des Prés, pour constater les usurpations et entreprises de plusieurs particuliers, habitants de Meulin, lesquels possédans plusieurs prez au long du bief qui sert à faire mouldre le moulin de Matour en la paroisse de Trivy, détournent l'eau dudict bief par des canaux, rayes et fossés ; — contredits desdits particuliers, prétendant que ce moulin n'est qu'un petit moulin à fuzeau n'ayant qu'une seule roue, qui ne sçauroit mouldre par chacung jour cinq ou six bichetx de bled, et n'est de revenu de vingt livres par an, l'escluze estant si petite que, quant elle est pleyne, il ne sçauroit mouldre deux ou trois coppes de bled, sans attendre ung aultre amas d'eaue, et qu'au contraire les prés qui sont au long dudict bief sont en conteneue de plus de soixante à quatre-vingtz chars de foing, et importent non seulement aux particuliers possesseurs mais aussy au public, d'autant qu'il n'y a presque point d'autres prez dans la présente paroisse ; — plainte des religieux de l'abbaye de Cluny contre Claude Tuppiniér, bourgeois dudit Cluny, commis à la recette du revenu de l'abbaye, et contre Michel Nonain, boulanger et garde des fours de ladite abbaye ; — à la suite, ordre audict Tuppiniér, de fournir audict Nonain du bled froment pur et net, bien conditionné, pour la provision de ladicte abbaye, qui sera veu et vizité en présence de deux bourgeois dudict Cluny, et audict Nonain, de fournir ausdictz religieux, tant prebtres que novices et autres prébendiers, par chacun jour, du pain de froment pur et de farine non empirée ny gastée, du poidz accoustumé, bien cuit, paneté et conditionné, à peyne de cinq cens livres d'amende, etc.

B. 1046. (Registre.) — In-folio, 728 feuillets, papier.

1625. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon, lieutenant criminel, et par Claude Verjus, lieutenant particulier assesseur criminel. — Carnet du Roi, des appels, des lettres royaux en rescision de contrats et du criminel. — Appointment rendu sur les plaintes que portaient l'un contre l'autre Guillaume Pascal et Louis Pasteur, chirurgiens à Matour ; les mettons respectivement au sauf conduit du Roy et de justice, leur faisant deffense de se provocquer ni attacquer de faict ou de parolles, par eulx ou interposites personnes, aux peynes

portées par les ordonnances ; : — règlement portant réception de Nicolas Sauvageot, langueur et visiteur des pourceaux, et fixant ses droits à 12 deniers pour chacun pourceau qui sera vendu ès foires et marchés de ce pays de Masconnoys et par luy ou ses commis vizité, et ce, au-dessus de quatre livres ; et pour ceulx au-dessoubz dudict pris, n'en sera payé aulcun droict ; et lequel droict de douze deniers ne pourra estre exigé de toutes personnes, pour les pourceaux qu'ilz feront tuer et auront nourry ou fait nourrir, seulement des pourceaux qui seront vendus, ès foires et marchés audict pris de quatre livres et au-dessus, et sera ledict Sauvageot et ses commis responsables de ceulx qu'ilz auront vizités, aux cas qu'ils ne se treuveroient sains et netz ; et pour ceulx langayés qui se treuveront infectz et gastés, seront renduz aux marchans qui néanlmoins payeront ledict droict de douze deniers pour chacun pourceau ; — permission accordée à Jean Fleuret, maître de la poste établie à Mâcon, chevaucheur de l'écurie du Roi, et à deux autres habitants de la ville par lui désignés, d'avoir et tenir en leurs escuries chascung six chevaux propres pour louage lesquels seuls et non autres les loueront à toutes personnes de cognoissance, au pris de douze solz pour chascune journée, et lesquelz ilz rendront en bon estat et semblable qu'ilz leur seront donnés, faisant deffense à toutes personnes de louer aulcung chevaux et prendre argent, à peyne de soixante livres d'amende et confiscation des chevaux ; — procès-verbal dressé par ledit lieutenant général, constatant qu'ayant cru devoir donner à deux procureurs l'ordre d'instruire gratuitement l'affaire d'un pauvre vieillard, il fut interrompu par ledit Claude Verjus, qui dit à haute voix que personne ne pouvait contraindre lesdits procureurs à servir sans payement ; auquel nous aurions remonstré qu'il ne devoit interrompre l'audience, luy en faisant deffense ; sur quoy il auroit dict que nous estions juge incompetent pour luy faire deffense et luy faire aulcun règlement en sa charge ; à quoy nous luy avons enjoinct de se taire et de n'interrompre cy-après l'audience avec scandale et mespris du lieu, à peyne d'interdiction de sa charge ; ledit Verjus répliqua en protestant de se pourvoir, et a interpellé l'audience de se souvenir des termes uzés par ledict sieur lieutenant général, pour s'en servir ainsy que de rayson ; tous les avocats et les procureurs qui étaient présents apposèrent leur signature au bas du procès-verbal, dont ils attestèrent l'exacte vérité ; — déclarations portant qu'Antoine de Tardy, écuyer, seigneur de Saint-Pierre-le-Vieux, est absent du royaume et s'est mis au service du Roi dans l'armée d'Italie ; — requête de Philippe de Laurencin, écuyer, seigneur et baron de la Bussière, la Garde et Saint-Léger-sous-la-Bussière, pour l'enregistrement des lettres patentes portant création de deux foires qui se tiendront audit Saint-Léger, le 6 juin et le 2 octobre, et de quatre autres foires qui se tiendront à Trambly, le 26 mars, le 20 mai, le 6 août et le 9 septembre de chaque année ; — sentence qui condamne Anne de Rochefort, veuve de messire Léonard de Semur, chevalier, seigneur de Trémont, gouverneur de Mâcon, à rembourser la somme de 848 livres, due par son dit mari, Jean Du Rochay-Quengo, seigneur de la Roche et de Banains, lieutenant pour le Roi au gouvernement de ladite ville ; — sentences criminelles, etc.

B. 1047. (Registre.) — In-folio, 1285 feuillets, papier.

1625. — Bailliage royal. — Sentences condamnant : les habitants d'Igé et Domange à payer au curé de leur paroisse le droict de feu, sçavoir, ceulx qui tiendront bestail arable, un quarteron froment, mesure de Cluny, et ceulx qui n'en tiendront aulcun, demy quarteron ; — Jean de La Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure et Survilly, à payer une somme de 813 livres 9 sols, réclamée par François de Thibaut, écuyer, seigneur de Saint-Huruge ; — maintenant Claudine de Rébé, veuve de Claude de Noblet, seigneur des Prés, en possession et jouissance du moulin dit de Matour, sis à Trivy, escluze, bief et canal d'iceluy, et des eaux fluans par ledit canal, avec défense à six habitants de Meulin, défendeurs au procès, de divertir le cours desdictes eaux pour l'irrigation de leurs prez, en quelque temps et saison de l'année que ce soit ; — confirmant au curé de Saint-Vincent-des-Prés le droit de dîme réglé à la 14<sup>e</sup> partie de tous fruits, excepté dans le hameau du Ramas, où il aura la 13<sup>e</sup> partie ; les paroissiens ne pourront prendre la gerbe de messeure, avant le prélèvement de la dîme, pour le salaire des valets ou domestiques qu'ils logent chez eux, mais ils pourront le faire pour les étrangers ou journaliers qu'ils auront à leur service ; ils seront tenus de faire annoncer au prosne de leur messe paroissiale, les dimanches avant les moissons et vendanges, les jours qu'ilz auront pris pour moissonner et vendanger ; et appelleront les dixmeurs par trois diverses fois, avant que de charrier ou enlever leurs fruictz, avec intervalle compétant, afin que les dixmeurs puissent aborder sur le champ auquel ilz auront esté appellez, et ne pourront charrier de nuict ny autre heure indheue, à peyne de l'amende de cent livres contre chascun d'eulx et de la confiscation de leur bestail, harnois et chariotz ; — enjoignant : à Guyon de Fabry, écuyer, seigneur de Durefort, héritier sous bénéfice d'inventaire de Sicard de Fabry, écuyer, seigneur de Brameloup, de payer à Charlotte de Cheminant, veuve dudit Sicard et femme en secondes noces d'Hector de Franc, écuyer, seigneur de Loize, la somme de 1,023 livres 16 sols, montant de l'estimation d'une chambre garnie qui lui a été

adjugée sur ladite succession ; — à André de Beauvoir, écuyer, seigneur de Varassieu, de délaisser l'administration des biens des damoiselles Hélène et Anne de Beauvoir, ses filles, à Marc de Vachon escuyer, seigneur de Bellegarde, leur curateur ; luy permettre la jouissance des fonds et fruits de la terre et seigneurie de Chaintré, moulin de Tuet, et des biens et héritages situés à Saint-Sorlin, appartenants auxdictes damoiselles, et vuidier la maison forte dudict Chaintré dans quinze jours y à faulte de quoy faire et ledict temps passé, il y sera contrainct par toutes voyes de justice, etc.

B. 1048. (Registre.) — In-folio, 1284 feuillets, papier.

1626. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Appointment qui condamne Claude de Collonges, écuyer, seigneur de Pressy-sous-Dondin, à rembourser à François Ducrest, écuyer, seigneur de Cutigny et du Brouillat, la somme de 187 livres 18 sols par lui payée à Jacqueline de Fautrières, veuve de Jean de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines, Audour et autres places ; — main-levée de la somme de 60 livres, judiciairement accordée à Jean Gagnepain, religieux laïque de l'abbaye de Tournus, pour sa prébende d'une année, contre Jean Pematon et Gilbert Delaval, fermiers et amodiateurs du revenu de ladite abbaye ; — procédures civiles : pour Charlotte Cajot, veuve d'Antoine de Tardy, écuyer, seigneur de Saint-Pierre-le-Vieux ; — pour Balthazar de Rougemont, seigneur et baron de Chandée ; — pour Jacques Charpin de Genetines, seigneur de Chassereux ; — pour Éléonore de Fougeard, veuve d'Antoine de Foudras, écuyer, seigneur de Courcenay, Ibrdore, la Chapelle et la Bruyère ; — pour Charlotte de Fougeard, fille et héritière de Claude de Fougeard, seigneur d'Avaise, femme d'André de Noblet, seigneur de Chenelettes et des Perriers ; — pour Pierre de Thy, écuyer, seigneur de Monternaud ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1049. (Registre.) — In-folio, 1228 feuillets, papier.

1626. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour messire Antoine de Rochebaron d'Aumont, chevalier, comte de Berzé, seigneur et baron de Joncy, Cenves et Rochetaillée, héritier de Françoise d'Aumont, sa tante, comtesse dudict Berzé ; pour Jean de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf et de Givry ; — pour Marguerite d'Aumont, dame usufruitière de la seigneurie de Lys ; — pour Antoine de Nioly, seigneur du Petit-Bois ; — pour Isabelle de Bourgogne, veuve de messire Charles-Emmanuel de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux, prince du Saint-Empire, marquis de Marnay ; — pour Gabriel de Beugne, écuyer, seigneur de Villard et de Vitry ; — pour Charlotte de Brie, veuve de Philibert Cajot, écuyer, seigneur de Burnand ; — requête de messire Laurent de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris et du Thil, tendant à obtenir extraits collationnés de certains titres qu'il a dû fournir comme preuves de noblesse, pour faire recevoir Léonard de Chevriers, son frère, chanoine en l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon, lesdits titres établissant les alliances de sa famille avec celles d'Achay de Perrenet, de Mouchet et de Bonvalot ; — ventes judiciaires, etc.

B. 1050. (Registre.) — In-folio, 966 feuillets, papier.

1626. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnets des édits et du criminel. — Procédures poursuivies à la requête de créanciers demandant la mise en criées des biens saisis sur leurs débiteurs ; — opposition des maîtres chirurgiens de Mâcon à la réception de Jean Olivier, l'un d'eux, en la charge de visiteur commis pour faire les rapports et visitations

des mortz, blessez, prisonniers, noyez et autres, qui se feront par aucthorité de justice, dans l'intérieur de la ville et dans les villages de la banlieue, à l'exclusion et privativement à tous les autres chirurgiens, suivant une commission qu'il a reçue du premier médecin du Roi ; — poursuites exercées contre des habitants de Bussières, accusés de s'être attroupés et d'avoir pris les armes, pour exciter des tintamares que l'on appelle vulgairement charivaries, au subject du remariage d'une vefve, etc.

B. 1051. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1626. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet de l'église et du possessoire. — Acte constatant que le 22 janvier, jour de Saint-Vincent, l'offertoire de la grand'messe célébrée en l'église cathédrale, le procureur fiscal et un sergent ordinaire du marquisat de Bâgé se sont présentés, pour l'offrande d'un pain de cire du poids de 30 livres, ledit procureur s'engageant à faire donner dans la journée le surplus de 72 livres qui sont dues annuellement par le seigneur de Bâgé, attendu qu'il est impossible qu'un homme seul, si ce n'est avec incommodité, puisse porter ladite quantité, et qu'alors les procureurs de l'évêque et du chapitre ont protesté du deffault de solennité, attendu que ledit offertoire a esté fait seulement par ledit procureur fiscal, et que les juge, greffier, bailli et curial y doibvent assister avec les violons sonnans, ce qui n'a esté fait, comme aussy de la qualité de la cire ; — procès-verbal contenant reconnaissance des travaux des réparations qui ont été exécutées dans les bâtimens de l'abbaye de Cluny ; — inventaire des titres présentés par Antoine de Poncelet, clerc tonsuré, et par François de Foudras, prêtre, sacristain en l'abbaye de Tournus, prétendant l'un et l'autre être dûment pourvus de l'office de chantre en ladite abbaye ; — déclaration des biens immeubles qui sont compris dans la seigneurie de Charbonnières appartenant à Claude Descrivieux, et qui sont exempts de toute servitude, etc.

B. 1052. (Registre.) — In-folio, 718 feuilles, papier.

1626. — Bailliage royal. — Sentences : réglant tout différend entre Anne de Rochefort, veuve de messire Léonard de Semur, chevalier, gouverneur de Mâcon, seigneur de Trémont, Sercy et Sancenay, et messire Girard de Jacquet, chevalier, seigneur de Magny, des Barres et de Fangy, agissant au nom de Claude de Jacquot, son fils, qu'il a eu de feu Jeanne Claudine de Semur, héritier sous bénéfice d'inventaire dudit seigneur de Trémont ; ladite Anne Rochefort jouira, sa vie durant, du château avec la terre et seigneurie de Sercy, ou de 1500 livres de rente ; ledit messire Girard lui restituera la somme de 48,000 livres à elle constituée en dot, plus 3,000 livres pour les bijoux qu'elle tenait de sa mère, 4,143 livres pour les droits successifs de Jean de Rochefort, son frère, 3,600 livres pour les bijoux que son mari lui a promis et 1,500 livres pour la valeur de la garniture d'une chambre et salle, et aura les carrosses, chevaux de carrosses et attelages d'iceux, hacquenée et litière, qui se sont trouvez ez maisons et puissance dudit seigneur de Trémont, lors de son décedz, tous les frais funéraires restant à la charge dudit héritier ; — condamnant les habitants de Dompierre à faire exécuter, dans leur église paroissiale, les réparations demandées par le curé ; — décidant que Jean de Rochay-Quengo, écuyer, seigneur de la Roche et Banains, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Mâcon, jouira par forme d'engagement des gaiges et esmolumens des greffes ancien et alternatif des greniers à sel de Saint-Gengoux ; — ordonnant à Pierre Préaud, marchand de Mâcon, de démolir et abattre un colombier qu'il avait fait construire à Somméré, sans la permission de Claude Boton, président en l'Élection du Mâconnais, seigneur de Salornay et dudit Somméré ; — portant que les habitants de Vérizet, Fleurville et Quintaine, paieront à Zacharie Pelez, seigneur de Marigny, sçavoir : ceulx qui tiendront bœufz arables, chascun maistre et chef d'hostel, six gerbes seigle après chascune moisson, et ceulx qui ne tiendront bœufz, trois gerbes, et tous tant tenans bœufz que n'en tenans point, six œufz de poule chascune feste de Noël, à la charge de fournir par ledit Pelez deux blayers pour la garde des bledz, etc.

B. 1053. (Registre.) — In-folio, 1235 feuillets, papier.

1627. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel ; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier, et par Claude Verjus, assesseur criminel. — Procédures civiles : pour Eléonore de Fougear, veuve d'Antoine de Foudras, seigneur de Courcenay, femme en secondes noces d'Antoine de Nioly, écuyer, seigneur du Petit-Bois, gendarme de la compagnie du Roi ; — pour Claude de Rébé, archevêque d'Héraclée, prévôt en l'église Saint-Pierre de Mâcon ; — pour Isaïe de Chandieu, écuyer, seigneur de l'Isle et de Chabotte ; — pour Pierre de Montferrand, écuyer, seigneur de Cormond et de Thoiriat ; — pour Jean-Baptiste Du Fournet, écuyer, seigneur de l'Alloize ; — pour Catherine de Pradines, dame de Fraise et douairière de Boyer ; — pour Claude Naturel, seigneur du Verdier ; — bail de la terre et seigneurie de Sailly, saisie au préjudice de Gilbert de Paisselet, à la requête d'Antoine de Paisselet, écuyer, seigneur de Saint-Martin-de-Salencey, puis à la requête des Minimes de la Guiche ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1054 (Registre.) — In-folio, 1278 feuillets, papier.

1627. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeanz, seigneur de Châtillon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour François de La Roche, écuyer, seigneur de Jullie, et Claudine-Philiberte de Cornon, sa femme ; — pour Jean de La Routière, écuyer, seigneur de Chassagne, l'Épervière et le Château-des-Prés ; — pour Anne de Louppier, veuve de Pierre de Marcilly, seigneur de Crécy, Colombier et Champerny ; — pour Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, Leynes et la Vernette ; — pour Philibert de Thibaut, écuyer, seigneur de Tulon ; — bail de la terre et seigneurie de Dinechin, appartenant aux enfants mineurs de Jérôme Du Petit-Bois, écuyer, et de Marguerite Dejoux ; — procès-verbal de visite faite en l'écluse du moulin de la Croix, à la requête de Claude Descrivieux, seigneur de Charbonnières ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1055. (Registre.) — In-folio, 1227 feuillets, papier.

1627. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeaux seigneur de Châtillon, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possesseur. — Protestation faite au nom de l'évêque de Mâcon et du chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent, contre le marquis de Bâgé ou ses officiers, au sujet du pain de cire dont il doit, chaque année, faire solennellement l'offrande ; — plainte des habitants d'Igé et de Domange, contre Pierre Peault, leur curé, qui ne réside pas à Igé, ne fait aucun service en la paroisse, et néanmoins prétend exiger les droits curiaux ; — requête de dom Gilbert de Massenet, religieux profès en l'abbaye de Cluny, chapelain de la chapelle Saint-Lazare-lès-Cluny, au sujet des revenus de ladite chapelle, qui ont été saisis à la poursuite de Salomon Chesnard, receveur pour le Roi des décimes du Mâconnais ; — devis et adjudication des travaux qui sont à faire en la maison presbytérale de Saint-Gengoux-de-Scissé, etc.

B. 1056. (Registre.) — In-folio, 1227 feuillets, papier.

1627. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général ; par Jacques Demeaux, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet des causes du Roi, des appels, des lettres royaux et du criminel. — Bail de la terre et baronnie de Montbellet, pour messire François de Maugiron, comte de

Montléans ; — déclaration de Marguerite Bureteau, femme de Pierre Chesnard, seigneur de Mercey, grènetier pour le Roi au grenier à sel de Mâcon, portant qu'elle renonce à toute part en la succession de Philibert Bureteau, son frère ; — requête de Claude Merlet, pour être installé dans son office de commissaire-receveur des saisies réelles audit bailliage ; — opposition et remontrances du procureur-syndic des États du Mâconnais ; — conclusions du procureur du Roi et ordonnance portant que ledit commissaire sera reçu en sa charge, avec cette réserve qu'il ne pourra s'entremettre aux saisies des fruits pendants par racine ; — appointment qui condamne messire Girard de Jacquot, seigneur du Magny et des Barres, à payer à messire Pierre de Castille, conseiller du Roi en ses conseils, seigneur et baron de Montjeu, la somme de 900 livres, montant d'une obligation souscrite par messire Léonard de Semur, dont Claude de Jacquot, son fils, est héritier ; — nomination d'un substitut dudit procureur du Roi, pour la justice de Salornay-sur-Guye, vu la requête présentée par Humbert de Chardonnay, écuyer, seigneur de Saint-Lager, coseigneur dudit Salornay, et par le fermier des revenus appartenant au Roi en ladite justice ; — plainte du procureur de l'abbé de Tournus, contre un habitant dudit Tournus, qui auroit fait vendanger les vignes qu'il a au climat de ladite ville, et fait conduire ses vendanges en ses tines et cuves, sans le faire sçavoir ny faire escrire aux portes, comme l'on a accoustumé de tout temps, affin d'en percevoir le droict de disme, pour recognoistre la quantité des vendanges et vin pour le ban d'aoust et quintaine deubz à mondict seigneur sur les habitants de Tournus ; — assignation donnée au prévôt du Charollais, pour comparoir sur les limites des deux bailliages, et s'expliquer au sujet de l'emprisonnement qu'il a ordonné des curés de Bergesserin et de la Chapelle-du-Mont-de-France ; — sentence contre divers habitants de Marcigny, convaincus de s'estre assemblez avec armes, bastons à feu, longs bois et pierres, le tambour battant et tocsin sonnante, tant de jour que de nuict, à diverses fois, et s'estre acheminez de ladite ville de Marcigny jusques sur le port de la rivière de Loyre, pour y saisir et arrester les bapteaux et marchandz qui avoient chargez des bledz sur ladite rivière, et ce, soubz prétexte du soulagement des pauvres et de vouloir empescher les ennarrementz et distractions de graines ; — procédures criminelles, etc.

B. 1057. (Registre.) — In-folio, 1286 feuillets, papier.

1627. — Bailliage royal. — Sentences : déboutant d'une demande en retrait lignager, Marguerite de Nioly, femme de Jean de Toulonjon, écuyer, seigneur de Limand et de l'Abergement ; — autorisant François Sévert, avocat audit bailliage, à faire vendre par décret les biens immeubles de Méry de Colos, écuyer, et de Jeanne Bourgeois, sa femme ; — déclarant, sans avoir égard à l'opposition prétendue par Claire de Saint-Point, dame dudit lieu, qu'il a esté loisible à Philippe de Laurencin, écuyer, seigneur de la Bussière, de faire poser une litre et ceinture funèbre en l'esglise de Trambly, et de faire tenir les foires dudict Trambly ès lieux et places où elles ont esté par luy establies, etc.

B. 1058. (Registre.) — In-folio, 1275 feuillets, papier.

1628. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, Jacques Demeaux, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Appointements : condamnant Suzanne Dupuis, veuve de Siméon Messonnier, bourgeois de Mâcon, à payer 600 livres, montant d'une obligation souscrite par sondit mari, à François Perreaud, ministre de la religion réformée, demeurant présentement au bailliage de Gex ; — faisant droit à la requête de François Bernard, marchand de Mâcon, créancier de Laurent de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris et du Thil, pour une somme de 93 livres ; il auroit, pour avoir payement en partie d'icelle somme, fait procéder par exécution sur ledit sieur de Saint-Mauris et fait saisir ès mains de Charles Barbier, maistre contrepointier de ceste ville, neuf aulnes de drap bure, lesquelles du despuis auroyent esté vendues le prix de dix-sept livres unze solz ; mais comme ledict Bernard en a voulu demander la main-levée, ledict Barbier l'a empesché, soubz le prétexte de ce que il prétend que ledict sieur de Saint-Mauris luy est débiteur de quinze livres cinq solz ; — adjugeant à Palamèdes Bourgeois, écuyer, seigneur de Molleron et de Sommery, les terres et seigneuries de Leynes et la Vernette, estimées 36,000 livres, plus une rente de 375 livres, autrefois constituée à Philibert Barjot, son beau-père, par Claude de Layé, seigneur de Messimy, et Louise de Seyturier, sa femme ; plus, une autre rente de 483 livres, au principal de 7,740 livres, constituée audit Philibert Barjot par Pierre de Seyturier, seigneur de la Verjonnière, baron de Châtenay et de Montfalcon, et Louise Monspey, sa femme, le tout en déduction de 58,311 livres qui lui sont dues, après reddition

de son compte tutélaire, par Hippolyte Bourgeois, sa fille, héritière de Claudine Barjot, sa mère, et dudit Philibert, son aïeul ; — Procédures civiles, etc.

B. 1059. (Registre.) — In-folio, 976 feuillets, papier.

1628. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, par Jacques Demeaux, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Jean, fils et héritier de Georges Maritain, seigneur d'Availly ; — pour Philibert de La Guiche, écuyer, comte de Sivignon, seigneur haut justicier de Trivy ; — pour François de Mincé, écuyer, seigneur de la Tour-de-Biaune, à Sologny ; — appointements : ordonnant aux habitants d'Ozolles de faire reconstruire leur maison presbytérale, avec une grange et une étable, pour la retraicte des dixmes, graines, pailles, fourrages et bestail du sieur curé, lequel y contribuera pour un sixiesme ; — condamnant Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, à payer au chapelain de la chapelle Saint-André, en l'église cathédrale Saint-Vincent, les arrérages d'une rente assignée sur une vigne qu'il possède à Chevagny-les-Chevrières ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1060. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1628. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, par Jacques Demeaux, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du Roi, des appels, etc. — Réception de Moïse de Rymon, avocat ; — défense à tous marchands de bois, de passer de nuit leurs bateaux soubz le pont de ceste ville, sans permission, à peyne de cinq centz livres d'amende et de punition corporelle ; — devis et adjudication des réparations à faire aux bâtiments de l'auditoire et de la prison ; — treize procureurs ayant paru à l'audience, sans la robbe et le bonnet à la forme accoustumée, sont condamnés chacun à 20 sols d'amende, au profit de la Charité instituée à Mâcon ; . — séparation de biens demandée par Barbe Fillotte, femme d'Aimé de La Bergère, écuyer, seigneur de la Grande-Combe, demeurant à Sologny ; — livre d'écrou contenant les noms de ceux qui ont été emprisonnés pour dettes ; — enquêtes, etc.

B. 1061. (Registre.) — In-folio, 1356 feuilles, papier.

1628. — Bailliage royal. — Sentences : adjugeant gain de cause dans certains procès : à Philippe de Foudras, écuyer, seigneur de la Tour-d'Ouilly ; — à Claude de Noblet, seigneur de Montgesson, fils d'André de Noblet, seigneur de Chenelettes, et de Charlotte de Fougéard, mari et maître des droits d'Aimée de Fougéard, fille et héritière de Pierre de Fougéard, seigneur de Grandvaux ; — à sœur Claudine de la Sainte-Trinité, supérieure des religieuses ursulines de Mâcon ; — permettant à Mancie de Rougemont, veuve de Jean de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin, tutrice de ses enfants, de faire parachever la litre et ceinture funèbre qu'elle auroit fait commencer autour de l'esglise d'Ozolles, malgré l'opposition du curé, soy disant seigneur hault justicier dudit Ozolles ; — condamnant Georges de Raffin, écuyer, seigneur de la Vaux, à payer à Antoine de Vaurion, écuyer, seigneur dudit lieu, le montant d'une obligation de 1,900 livres, etc.

B. 1062. (Registre.) — In-folio, 928 feuillets, papier.

1629. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général, et par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Jean de Musy, écuyer, seigneur de

Vauzelles ; — pour Alix-Éléonore de Chantemerle, baronne de la Clayette ; — pour Philippe de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize, et Claudine de Chemilly, sa femme ; — pour Vivante de Vauzelles, femme de Philibert de Gayant, écuyer, seigneur de la Roche et de Vigousset ; — assignation donnée à André de Beauvoir, seigneur de Varassieu et de Chaintré, par Jean de Nanton, seigneur de Marzé, mari d'Anne de Beauvoir, fille dudit André, lequel refuse de comparoir et fait répondre qu'il ne reconnaît pas ledit de Nanton pour son gendre ; — bail de la terre et seigneurie de Châtillon-lès-Viré, y compris la moitié de la seigneurie de la Douze, passé à la requête d'Aimé Demeaux, grand archidiacre et chanoine en l'église Saint-Vincent de Mâcon, tuteur d'Hugues, fils de défunt Jacques Demeaux, lieutenant criminel, etc.

B. 1063. (Registre.) — In-folio, 825 feuillets, papier.

1629. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Ventes ou amodiations judiciaires ; — plaidoiries et conclusions des gens du Roi pour plusieurs officiers de la châtellenie royale de Saint-Gengoux et certains bourgeois de ladite ville, contre Jacques Mercier, juge royal en ladite châtellenie, qui n'avait pas jugé à propos, en faisant refondre l'ancienne grosse cloche de la ville, de conserver l'inscription qu'on y lisait précédemment, savoir : LAUDO DEUM VERUM, VOCO PLEBEM, CONGREGO CLERUM, DEFFUNCTOS PLORO, PESTEM FUGO, FESRA DECORO. A la place de cette inscription, ledit Jacques Mercier avait graver ses noms, ses titres et ses qualités, en les faisant précéder de la qualification de noble, à laquelle les demandeurs prétendaient qu'il n'avait aucun droit ; — procédures civiles: pour Claude de Fautrières, écuyer, seigneur de Corcheval ; — pour Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay et Gratay, conseiller du Roi audit bailliage ; — pour messire Claude d'Amanzé, baron de Chauffailles ; — devis des réparations à faire en la maison seigneuriale de la Bruyère, paroisse d'Igé, appartenant aux enfants mineurs laissés par Antoine de Foudras, écuyer, seigneur de Courcenay, et Éléonore de Fougeard, sa femme ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1064. (Registre.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1629. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet de l'église, du possesseur, des causes du Roi et des appels. — Émilien Charpy, procureur audit bailliage, en vertu de la procuration à luy passée par nobles hommes Jehan-Baptiste Scarron, conseiller et secrétaire du Roy, et André Corberet, secrétaire de monseigneur le cardinal de Richelieu, aussy fondez de procuration de mondict seigneur le cardinal, a dict et remonstré que révérend messire Jacques de Veyny d'Arbouze, ci-devant abbé et général administrateur de l'abbaye de Cluny, s'est desmis de ladite abbaye, tant du temporel que du spirituel d'icelle, au proffit de monseigneur l'illustrissime messire Armand-Jehan Du Plessis, cardinal de Richelieu, grand maistre, chef et surintendant de la navigation et commerce de France, par traicté et concordat passé le troiziesme jour du moys de juillet ; en conséquence de quoy, icelluy Charpy, pour et au nom dudict seigneur cardinal de Richelieu, à présent abbé dudict Cluny, déclare qu'il révoque tous les vicariat, procurations et commissions cy-devant données et passées par ledict sieur d'Arbouze, à ce que, à l'advenir, personne ne puisse s'immiscer en l'administration, soit du temporel, soit du spirituel de ladite abbaye, ny en aucunes affaires, que par les ordres, mandementz et vicariat particuliers de mondict seigneur le cardinal ; — plaidoiries au sujet des statues des douze premiers Césars et de Cicéron, qui se trouvaient dans une galerie dépendant de la maison canoniale qu'habitait de son vivant François de Pise, chantre et chanoine de Saint-Vincent, les héritiers dudit de Pise prétendant que ces statues devaient être comprises dans le mobilier, et le chapitre soutenant, au contraire, qu'elles devaient être considérées comme faisant partie de l'immeuble ; — requête d'Hélène de Beauvoir, novice au couvent des Ursulines de Bourg-en-Bresse, et ordonnance qui l'autorise à disposer de ses biens soit par donations, testaments ou aultrement, ainsi qu'elle advisera ; — certificat d'un médecin, portant que en considération qu'aux environs des prisons royales de Mascon, plusieurs maisons se trouvent infectées de la maladie pestilente et contagieuse, il seroit à propos d'eslargir les prisonniers, pour empescher que ladite maladie ne se provignast jusques dans lesdictes prisons, tant pour le nombre desdictz prisonniers que pour les saletés, impuretés, puanteur et toute sorte de misère qui, de jour à autre, s'accroistra dans lesdictes prisons ; — ordonnance prescrivante l'élargissement de deux prisonniers pour dettes ; — ordre aux habitants de Mâcon de ne

receler aucuns soldatz, les sortir de leurs maisons et mesmes, s'il est possible, les livrer entre les mains du prévost des mareschaux ; — permission accordée à Mancie de Rougemont, dame de Moulin-la-Cour et de Saint-Martin-d'Ozolles, de faire relever les fourches patibulaires à deux piliers, qui existaient autrefois dans la terre dudit Saint-Martin, etc. (Les audiences furent suspendues à cause de la peste.)

B. 1065. (Registre.) — In-folio, 1032 feuillets, papier.

1629. — Bailliage royal. — Sentences : prononçant la séparation de biens entre Claude-Philiberte de Gorrevod, dame de Cornon, et François de La Roche, écuyer, seigneur de la Roche-Jullie ;— condamnant André de Beauvoir, seigneur de Varassieu, à remettre aux mains de Jean de Nanton, écuyer, seigneur de Marzé, son gendre, tout ce qui revient à Anne de Beauvoir, sa fille, en argent et en meubles, de la succession de Clémence Bernard, mère de ladite dame, ce à quoi proteste d'en appeler ledit seigneur de Varassieu ; — maintenant messire Philibert de La Guiche, seigneur de Sivignon, acquéreur d'une partie de la châellenie de Saint-André-le-Désert, en possession et jouissance de la justice haute, moyenne et basse, sur le bois Lantier, paroisse de Trivy, etc.

B. 1066. (Registre.) — In-folio, 1284 feuillets, papier.

1630. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Jean Du Puget, seigneur du Buisson ; — pour Claude Bullion, seigneur de Layé ; — pour Claude de Busseul, écuyer, seigneur de Corcelles ; — pour Marie-François de Montjouvent, écuyer, seigneur et baron de Montjouvent, Messey-sur-Grosne et autres places ; — pour Philibert Bullion, seigneur de Serrières et de France (Vergisson) ; — pour Claire de Nompère, veuve de Gilbert de Ponsard, coseigneur de la Fay ; — pour Claude Blanchard, seigneur de Saint-Martin et du Villars ; — pour Adrienne de La Porte, veuve de Claude de La Garde, seigneur du Clairon ; — pour Jean de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf et de Givry ; — enquêtes sommaires ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — requêtes de prisonniers demandant à être élargis à cause de la peste, etc.

B. 1067. (Registre.) — In-folio, 640 feuillets, papier.

1630. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet des édits, des causes du Roi et des appels. — Réception : de Louis de Poncelet, lieutenant particulier au siège royal de Saint-Gengoux, en la charge d'élu triennal pour le Tiers-État du Mâconnais ; — de Pierre Descrivieux, avocat audit bailliage ; — attestation donnée par Pierre Héliot, ministre de la religion réformée à Mâcon, et portant que la veuve de Simon Meyssonier, bourgeois de ladite ville, est et a toujours été de ladite religion ; — établissement d'un bureau pour la visite et la marque des cuirs en la ville de Cluny ; — ordonnance portant que les habitants du hameau de Monnet seront alternativement imposés à Matour et à Dompierre-les-Ormes ; — requête des échevins de Mâcon, disans que depuis deux ans en ça le pays du Masconnois, principalement ceste ville de Mascon, sont estés affligés, comme ilz sont encores à présent, de guerre, peste et famine, de manière que la pluspart du peuple meurent de faim et de peste, ce qui est cause que la plus grande partie des habitans de ladite ville ont esté contrainctz de se retirer aux champs, pour éviter plus grand mal ; et parce que lesdictz sieurs supplians ont appris qu'il y a grand nombre de prisonniers aux prisons de ceste ville, qui sont tellement pauvres et destitués de biens, qu'ils meurent de faim, estant en danger que telle calamité n'apporte quelque mal ausdictes prisons, en conséquence, ils demandent que tous les prisonniers pour dettes soient élargis provisoirement ; — il est fait droit à leur requête, sauf aux créanciers de faire réincarcarer leurs débiteurs, après la feste de Toussaintz ; — défense d'exporter des grains ou d'en faire le commerce en gros, etc.

B. 1068. (Registre.) — In-folio, 726 feuillets, papier.

1630. — Bailliage royal. — Sentences : maintenant Joachim Bonnet, docteur en médecine de la ville de Mâcon, en possession et jouissance du moulin, dit Deschamps, sur la Mauvaise, y compris écluse, douve et chaussée, avec chemin à talon sur ladite chaussée jusqu'à la rivière, plus un autre chemin de sept pieds et demi de large, pour la desserte dudit moulin, et faisant défense aux propriétaires des fonds voisins, de divertir l'eau à leur profit, en pratiquant dans l'écluse des raies, saignées ou ouvertures ; — autorisant la vente des biens provenant de la succession de Jérôme-Geoffroy Du Petit-Bois, seigneur de Dinechin, lesdits biens saisis à la requête de Guillaume d'Avallon, écuyer, seigneur de La Roche ; — condamnant Hélène de Longecombe, femme de François de Ressac, écuyer, seigneur de Grand-maison, à acquitter certaines dettes en qualité d'héritière de François Coppier, écuyer, et de Pierrette de Chaintré, seigneur et dame de Varennes-lès-Mâcon ; — mettant messire Charles Damas, baron de Thianges, en possession de la terre de Dyo, dont restent exclus, malgré leurs prétentions, messire Jacques Damas, baron de Chalencey, messire Claude Damas, seigneur de Quincey, et Éléonore Damas, dame de Remiremont, etc.

B. 1069. (Registre.) — In-folio, 914 feuillets, papier.

1631. — Bailliage de Mâcon. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général, Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Denis Aumônier, seigneur de Lessard ; — pour Pontus de Champlecy, écuyer, seigneur de Pluvault, tuteur des enfants de Charles de Champlecy, écuyer, seigneur de Commune ; — pour Isaac Baudinot, seigneur de Selore, la Brosse et Putières ; — pour Claire de Saint-Point, dame dudit lieu ; — pour messire Claude d'Amanzé, baron de Chauffailles ; — pour François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine ; — pour Jean de Nanton, écuyer, seigneur de Marzé et Chaintré, et Anne de Beauvoir, sa femme, donataires d'Hélène de Beauvoir, sœur de ladite Anne ; — pour François de Thibaut, écuyer, seigneur de Saint-Huruge, et Philiberte de Marcilly, sa femme ; — pour Pierre Damas, écuyer, seigneur de Vertpré ; — pour messire Antoine d'Aumont de Rochebaron, chevalier, comte de Berzé ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1070. (Registre.) — In-folio, 782 feuillets, papier.

1631. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Claude Gaspard, abbé de Saint-Rigaud ; — pour Suzanne Gratier, veuve de Gratian Bauderon, seigneur de Sennecé ; — pour Philippe de Foudras, écuyer, seigneur de la tour d'Ouilly ; — requête de Claudine de Sainte-Colombe, veuve de Pierre de Fougeard, écuyer, seigneur de Grandvaux, femme en secondes noces de Jacques-Antoine de Chavet, écuyer, seigneur de Saint-Nizy, Burat et la Prée, tendant à obtenir pour Louise-Antoinette-Hippolyte de Fougeard, sa fille, femme de Godefroy de Chavet, écuyer, seigneur de Saint-Nizy, le legs de 6,000 livres contenu au testament dudit Pierre de Fougeard, lequel legs doit être payé par Anne de Fougeard, son autre fille, femme de Claude de Noblet, écuyer, seigneur de Chenelettes ; — attestation de Jacques Pèlerin, docteur en médecine, portant qu'il était présent, lorsque Claude Gaspard, écuyer, seigneur de Marcilly, mari d'Hippolyte Bourgeois, dame de Leynes et la Vernette, entra dans la salle du château de Molleron, où était couché Palamèdes Bourgeois, son beau-père, et qu'il assista à une scène de réconciliation à la suite de laquelle ledit Bourgeois donna sa bénédiction à son gendre, etc.

B. 1071. (Registre.) — In-folio, 1084 feuillets, papier.

1631. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet des édits, ou jugements qui autorisent la mise en criées des biens saisis à la requête de créanciers ; — procédures intentées par les ecclésiastiques du diocèse, contre les débiteurs de cens, rentes ou servis ; — possessoire ; — acte par lequel trois habitants du village de Pouilly reconnaissant être assujettis au droit des langues, pour les bœufs et les vaches qu'ils ont tués et mis en vente, lequel droit est dû à Nicolas Chandon, doyen de l'église cathédrale, héritier de Thomas Chandon, son frère, qui avait acquis la châellenie royale de Davayé ; — procès-verbal constatant les défauts ou malfaçons dans une litière que Louis Dinet, évêque de Mâcon, s'était fait faire par un sellier de Lyon, moyennant le prix convenu de 300 livres, etc.

B. 1072. (Registre.) — In-folio, 635 feuillets, papier.

1631. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel ; par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier, et par Claude Verjus, assesseur criminel. — Carnet du Roi, des appels, des lettres royaux et du criminel. — Requête d'Etienne Riboud, dit La Roche, disant que, comme soldat estropié qu'il est, il a pleu au Roy le pourvoir d'une place de frère lai, autrement oblat, dans l'abbaye de Cluny, soubz la pension annuelle de cent livres tournois, en tant qu'il est marié et vivant en la foy et religion catholique, apostolicque et romaine ; — ordonnance qui envoie ledit Riboud en possession et jouissance de ladite place d'oblat ; — réception de Nicolas Charpy, avocat ; — appointment qui retient audit bailliage la connaissance d'un procès pendant entre Claire de Saint-Point, dame dudit lieu, et Pierre-Antoine de La Tour, son gendre, seigneur de Saint-Vidal, mari de Marguerite de Châteauneuf, fille de messire Hugues de Châteauneuf, chevalier, comte d'Oingt, baron de Rochebonne, etc.

B. 1073. (Registre.) — In-folio, 824 feuillets, papier.

1631. — Bailliage royal. — Sentences : adjugeant gain de cause dans divers procès : à Sébastien de Mille, écuyer, seigneur des Morelles ; — à Éléonore de Marcilly, veuve de Philibert de Mincé, écuyer, seigneur de Besanceuil ; — à Benoît Barthelot, seigneur de Murzeau ; — à Louis de Mincé, seigneur de Grenot ; — enjoignant aux orfèvres de la ville de Mâcon, de faire une planche sur laquelle sera affiché et posé le poinsson de chacun d'eux, laquelle sera mise dans un coffre à deux clefs en la maison de ville ; etc.

B. 1074. (Registre.) — In-folio, 1276 feuillets, papier.

1632. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Claudine Phelippeaux, veuve du marquis d'Uxelles, tutrice de ses enfants ; — pour Pierre Leroux, écuyer, seigneur du Terreau ; — pour Aimé de Rugny, écuyer, seigneur de Lancrey et Chassigny-sous-Dun ; — pour André Bernard, seigneur de Vaux, conseiller du Roi en la Chambre des comptes de Bourgogne ; — pour François Alixant, écuyer, seigneur de Diombe ; — pour Marc-Antoine de Digoine, écuyer, seigneur du Palais ; — pour Antoine de La Briffe, seigneur de la Bruyère, et Claudine de Merzé, sa femme ; — pour Claude Botton, seigneur de Salornay, président en l'Élection de Mâcon ; — pour Philibert de Thézut, écuyer, seigneur des Puits et de Montmurgier, et Vivante de Raffin, sa femme ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1075. (Registre.) — In-folio, 1288 feuillets, papier.

1632. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Ventes ou amodiations judiciaires ; — procédures civiles : pour Philippe de Foudras, écuyer, seigneur de la Tour-d'Ouilly et de Morland ; — pour Pierre de Montferrand, écuyer, seigneur de Cormond, mari et maître des droits d'Isabeau de Layé, dame de Thoiriat ; — pour Philibert de Thibaut, écuyer, seigneur de Tulon, et Isabelle de Noblet, sa femme ; — pour Antoine de Salornay, écuyer, seigneur de Champerny et Pruzilly ; — pour Marie-Catherine de La Rochefoucaut, veuve de messire Henri de Bauffremont, marquis de Sennecey, baron de Jugy ; — requête de messire François de Chevrier, chevalier, maître d'hôtel ordinaire du Roi, des libres seigneurs de Saint-Mauris, — demandant extrait authentique du testament de Guillaume de Perceval, seigneur de Corgenon, en date du 9 juillet 1446, lequel testament avait été présenté par Gaspard de Chevrier, écuyer, seigneur de la Saugerée, pour la réception de Gabriel de Chevrier, son frère, chanoine en l'église Saint-Pierre de Mâcon, etc.

B. 1076. (Registre.) — In-folio, 770 feuillets, papier.

1632. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnets des édits ; — jugements qui ordonnent la mise en criées et la vente des biens immeubles saisis sur divers débiteurs, après procédures instruites à la requête de leurs créanciers, entre autres : d'Hippolyte Bourgeois de Molleron, dame de Leynes et la Vernet, femme de Claude Gaspard, écuyer, seigneur de Marcilly ; — des religieux Jacobins de la ville de Mâcon ; — des prêtres chapelains de la chapelle Saint-Sauveur, fondée en l'église cathédrale Saint-Vincent, etc.

B. 1077. (Registre.) — In-folio, 1138 feuillets, papier.

1632. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet de l'église, du possessoire, des appels, des causes du Roi et des lettres royaux en annulation de contrats ; — requête de dom Claude Dagoneau, grand prieur de l'abbaye de Saint-Rigaud, demandant à être admis en qualité de député du clergé aux États du Mâconnais, comme ayant procuration de Claude Gaspard, abbé de ladite abbaye ; — bail de la terre et baronnie de Montbellet, appartenant à messire François de Maugiron, comte de Montléans, etc.

B. 1078. (Registre.) — In-folio, 1096 feuillets, papier.

1632. — Bailliage royal. — Sentences : concernant à Zacharie Pelez, seigneur de Marigny, le droit de blairie que refusaient de lui payer les habitants de Vérizet, Fleurville et Quintaine ; — réglant certains conflits et établissant les droits respectifs de justice entre Claire de Nompère, veuve et héritière de Gilbert de Ponsard, écuyer, seigneur de la Fay, et Jacqueline de Fautrières, dame d'Audour ; — condamnant Claude Du Martel, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon et d'Épinassy, à payer les arrérages de certaines rentes réclamées par Louis Denamps, prêtre, chanoine de l'église cathédrale Saint-Vincent, curé de Leynes ; — permettant à Frédéric Blanchet,

écuyer, seigneur du Quarré et de Daron, de faire procéder à la vente des biens saisis à sa requête sur des habitants de Chaumont, paroisse d'Oyé, etc.

B. 1079. (Registre.) — In-folio, 1332 feuillets, papier.

1633. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Angélique de Vienne, veuve de messire Marie-François de Montjouvent, tutrice de leurs enfants ; — pour Claude de Busseul, écuyer, seigneur de Corcelles ; — pour Hippolyte de Gondy, veuve de messire Léonard de La Madeleine, chevalier, marquis de Ragny ; — pour Philiberte d'Ancourt, veuve de messire Charles de Saux, chevalier, baron de Tavanès, Montpont et Lessard, seigneur de Lugny, Chérizet et autres places, bailli de Mâcon ; — pour François de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux ; — pour Anne Grandjean, veuve de Jean de La Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure et Montchanin, etc.

B. 1080. (Registre.) — In-folio, 816 feuillets, papier.

1633. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Lambert Du Fournier, écuyer, seigneur de Vaubresson et d'Azu ; — pour Pierre Bullion, seigneur de Layé et Reclainville, conseiller du Roi au parlement de Paris ; — pour Jean Gayant, seigneur du Sordet ; — pour Claude de Ponsard, écuyer, seigneur de la Motte, tuteur des enfants de feu Gilbert de Ponsard, seigneur de la Fay, et de Claire de Nompère, sa veuve, femme en secondes noces de Guillaume de La Salle, écuyer, seigneur de Genouilly ; — pour messire Antoine Damas, chevalier, baron de Marcilly ; — pour Antoine Mercier, seigneur du Thil, capitaine du château de Montcenis, etc.

B. 1081. (Registre.) — In-folio, 1270 feuillets, papier.

1633. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église et du possessoire ; — requête de dom Jean Richard, religieux profès en l'abbaye de Cluny, administrateur au spirituel et au temporel du prieuré Notre-Dame de Marcigny-les-Nonains, tendant à obtenir du receveur dudit prieuré, les sommes qui lui sont nécessaires, à lui et à deux autres religieux, pour leur nourriture et leur entretien ; — appointment qui décide qu'Antoine de Salornay, écuyer, seigneur de Pruzilly, remettra au curé dudit Pruzilly la maison dite la Grange-au-Procureur, avec les fonds qui la joignent, en remplacement de l'ancienne cure qui se trouve enclavée dans les bâtiments de la maison seigneuriale, etc.

B. 1082. (Registre.) — In-folio, 946 feuillets, papier.

1632. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet des causes du Roi, des appels, des lettres royaux et du criminel ; — sentence déclarant Marc-Antoine de Digoine, écuyer, seigneur du Palais, suffisamment convaincu d'avoir, par force, violences, grandes menasses et sans raison, retenu et fait garder au chastel du Palais, Marguerite Bonnefoy, femme de Léonard Bellot,

notaire royal de Marcigny, par l'espace de douze jours ; pour réparation de quoy et aultres cas mentionnez au procedz, nous avons icelluy de Digoyne condamné à la somme de trois cens livres tournois envers lesdictz mariez Bellot et Bonnefoy, pour dommages et intérestz, et à aulmosner la somme de deux cens livres aux pauvres prisonniers de ceste ville de Mascon ; — vente de biens immeubles saisis à la requête de messire Paul Damas de La Clayette, héritier testamentaire d'Alix-Éléonore de Chantemerle, etc.

B. 1083. (Registre.) — In-folio, 1305 feuillets, papier.

1632. — Bailliage royal. — Sentences : adjugeant gain de cause dans certains procès : à Jean de Labletonnière, bourgeois de Cluny, ayant droit par transport de Jeanne-Françoise Dubourg, religieuse prieure et supérieure du couvent des Bénédictines dudit Cluny ; — à messire Claude Gaspard, abbé commendataire de Saint-Rigaud, cessionnaire et ayant droit de Guichard Gaspard, écuyer, seigneur de Terzé ; — à Georges de Raffin, écuyer, seigneur de la Vaux ; — à messire Antoine d'Aumont de Rochebaron, chevalier, comte de Berzé, capitaine des gardes du corps du Roi ; — à Louis Dinet, évêque de Mâcon, seigneur de Vérizet en partie, et acquéreur de la part afférante à Sa Majesté en ladite seigneurie et chastellenie dudict Vérizet ; — à Antoine de Moras, prieur de Saint-Oyen ; — à Alexandre Bottu, écuyer, seigneur de la Barmondière, avocat du Roi au bailliage de Beaujolais ; — à Pontus et Louis de Thyard, frères, écuyers, seigneurs de Bissy et Bragny, etc.

B. 1084. (Registre.) — In folio, 1224 feuillets, papier.

1634. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Charlotte de Thyard, veuve de François de Bongard, écuyer, seigneur de l'Étang ; — pour François Daval, écuyer, seigneur du Péage ; — pour François Sévert, seigneur de Briand, conseiller du Roi audit bailliage, et Christine de Pise, sa femme, ayant droit par transport d'Abigaïlle Mathieu, veuve de Louis de Rymon, baron de Bellevestre, seigneur de la Rochette et autres places, contre Philibert Joubert, commissaire de l'artillerie de France ; — pour Etienne de Rébé, écuyer, seigneur de la Gardette et de Chevagny-le-Lombard ; — requête de Claudine, fille de François Champagne, bourgeois de Tournus, représentant qu'elle a été contrainte de signer des promesses de mariage, contre lesquelles elle désireroit de se pourvoir ; mais parce qu'elle est encore mineure et en la puissance de son père, elle craint de n'y estre receue sans vostre authorité ou d'un curateur qu'il vous plaira luy donner ; François Buffet, procureur audit bailliage, lui est donné pour curateur ; — plaidoierie contenant qu'il y a eu cy-devant de grandz tumultes et séditions entre les habitantz du Masconnois qui sont limitroffes à ceulx du Beaujolais, et ceulx du Beaujolais limitroffes au Masconnois, pour raison des tailles ; et comme les habitantz de Beaujolais, avec de grandz tumultes et séditions, et mesme le tambour battant, auroyent par force et violence enlevé des fondz que possédoyent ceulx du Masconnois en la province de Beaujolais, cela aurait causé de grandz excédz et outrages entre lesdictz habitantz limitroffes, jusques là qu'il en demeura sur la place ; — requête d'Humbert de Chardonay, écuyer, coseigneur de Salornay-sur-Guye, à lui joint le curé dudit Salornay, remontrant que les habitans dudict lieu, par une mauvaise et ancienne habitude, ont accoustumé, pendant les festes de Pentecoste, tous les ans, de faire exercer des jeux et une feste baladoire, mesme pendant les services divins, et demandant l'interdiction absolue desdits jeux ; à la suite, ordonnance qui défend auxdits habitants de jouer, et aux cabaretiers de donner à boire pendant les offices, etc.

B. 1085. (Registre.) — In-folio, 1182 feuillets, papier.

1634. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général, Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Enquêtes sommaires ; — procédures civiles : pour Claude Demeaux, seigneur de

Marbé et Saint-Léger ; — pour Philibert Bullion, seigneur de Serrières ; — pour Laurent Gaspard, abbé de Saint-Rigaud ; — pour messire Jacques de Saint-André d'Apchon, chevalier, marquis de Saint-André, baron de Montrond, se disant seigneur direct et propriétaire pour un quart du port et passage de Roanne, contre messire Henri Gouffier, duc du Roannais, marquis de Boisy, et encore contre Jean Beraud, trésorier de France en Lyonnais, et Christophe Marie, entrepreneur du pont de Roanne ; — vente de biens immeubles saisis sur Christophe Auclerc, seigneur de Montbernier, à la requête de Christophe Damas, écuyer, seigneur de Barnay et autres lieux, etc.

B. 1086. (Registre.) — In-folio, 855 feuillets, papier.

1634. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général, Thomas Bullion, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet des édits. — Procédures poursuivies à la requête de créanciers qui ont obtenu saisie des biens immeubles de leurs débiteurs et demandent l'autorisation de les mettre en criées ; — jugements qui accordent ladite autorisation ; — opposition ou intervention d'autres créanciers, qui requièrent d'être colloqués ; — description desdits biens, etc.

B. 1087. (Registre.) — In-folio, 1196 feuillets, papier.

1634. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet de l'église, du possessoire, des causes du Roi et des appels. — Devis des réparations à faire à la cure et à l'église de Saint-Clément-lès-Mâcon ; — requête d'Anne de Rochefort, dame de Sercy, tendant à être maintenue en possession du fond, canal, cours, droit de pesche et justice haulte, moyenne et basse, dans la rivière de Grosne, dans l'estendue de sa justice et particulièrement depuis l'endroit et lieu où le ruisseau de Messeau entre et coule dans ladite rivière de Grosne, jusques en descendant au pont de Grosne, appelle pont d'Espinay ; — procès intentée à Angélique de Vienne, veuve de Marie-François de Montjouvent, tutrice de François de Montjouvent, écuyer, leur fils, par François de La Roche, écuyer, seigneur de la Roche-Jullié, Cornon, Lissiat et Villard-Chapelle, dont la demande était basée sur cette allégation que feu Philibert de Montjouvent, vivant grand chambellan de Son Altesse et gouverneur de la citadelle de Bourg, en l'an mil cinq cens quatre vingt et neuf, fist son testament par lequel il institua son héritier universel Charles de Messey, son neveu, et les siens, à la charge de porter le surnom de Montjouvent sans autre surnom, se nommeroit et feroit nommer tel en tous lieux, tiltres, missives, cédulles et procédures, s'inscriroit et soussigneroit de Montjouvent, et porteroit ses armes sans y aucune chose adjoûter ny diminuer ; et où icelluy Charles ou les siens contreviendroient ou feroient quelque deffailance à ceste volonté, qu'en, ce cas il leur substituoit Claude de La Roche, escuier, père du demandeur, et les siens, aux mesmes charges ; en vertu duquel testament, ledict Charles de Messey et ledict Marie-François, son fils, successivement auroient appréhendé ladite succession, mais tellement négligé de porter le nom et armes dudict deffunct Philibert, que ledict sieur demandeur prétend qu'il y a ouverture de ladite substitution à son proffict, etc.

B. 1088. (Registre.) — In-folio, 1276 feuillets, papier.

1634. — Bailliage royal. — Sentences adjugeant certaines rentes, pensions, cens ou servis : à Claude Barthelot, écuyer, seigneur de Cray ; — à messire Hugues de Rabutin, seigneur de Champvigny ; — à Jean de Mincé, écuyer, seigneur de Péronne et Besanceuil ; — à François de Chevrier, écuyer, seigneur de la Fléchère et de Tanay ; — à Antoine de Niolly, écuyer, seigneur du Petit-Bois ; — à César, fils et héritier de Lazare de Tircur, écuyer, seigneur de la Barre et Corcelles ; — à Pierre Des Barres, seigneur de Ruffey et Échirey, président au parlement de Bourgogne ; — condamnant les habitants de Besanceuil à contribuer, pour leur part, aux réparations de la cure de Saint-Ythaire, etc.

1623-1635. — Bailliage royal. — Livre du Roi. — Lettres de provisions : pour François Paiseaud, receveur du domaine et des aides en Mâconnais ; — pour divers notaires, procureurs, sergents et huissiers ; — pour Gaspard Berthoud, procureur du Roi en la châtellenie de Saint-Gengoux ; — pour Jacques Mercier, juge royal en ladite châtellenie, puis pour Claude Mercier, son successeur ; — pour Vincent Paiseaud, juge en la châtellenie du Bois-Sainte-Marie ; — pour Hilaire de Brun, seigneur de la Rose, religieux lai en l'abbaye de Cluny ; — pour Charles de Saux, baron de Tavanès et de Lugny, nommé bailli de Mâcon à la place de Pontus de Cibrans, seigneur de Boyé, démissionnaire, et en récompense des services qu'il a rendus au Roi, particulièrement au combat naval contre ceux de la Rochelle que Dieu permist estre vaincus et auquel il commanda la proue du gallion de l'admiral ; — pour messire Claude Charles-Roger de Bauffremont, marquis de Sennecey, capitaine et gouverneur de Mâcon ; — pour Thomas Bullion, seigneur de Tramayès, lieutenant criminel ; — pour Jean Dupuis, avocat, juge de Marcigny ; — pour Antoine Grillet, lieutenant général, commissaire examinateur, prévôt en garde et juge royal de Mâcon, à la place d'Hugues Foillard, son beau-père ; — pour Abel Albert, receveur et contrôleur des consignations ; — pour Antoine Collot, maître de poste, messenger de Mâcon à Paris, messenger, roulier et voiturier de Mâcon à Lyon ; — pour Jean Grandjean, seigneur de Montrouan, juge royal en la châtellenie du Bois-Sainte-Marie ; — pour Claude Buchet, procureur du Roi au bailliage ; — brevets de licence et de doctorat pour avocats ; — lettres d'émancipation obtenues par messire César d'Aumont, chevalier, baron de Chappes, et par messire Antoine d'Aumont, chevalier, baron de Villequier ; — édits : concernant les postes et les relais ; — portant création des offices de commissaires receveurs des saisies réelles ; — interdisant dans les villes et les campagnes le port des pistoletz que l'on dict de poche ; — réglant les attributions du lieutenant général et du lieutenant particulier audit bailliage ; — réglant le commerce du fer et de l'acier ; — établissement : de foires qui se tiendront à Saint-Sorlin, le 24 juin et le 25 août de chaque année ; — de deux foires à Saint-Léger-sous-la-Bussière, le 6 juin et le 2 octobre ; — de 4 foires à Trambly, le 26 mars, le 20 mai, le 6 août et le 9 septembre ; — lettres de rénovation de terriers : pour Hugues de Rabutin, seigneur de Champvigny, Chigy, Plomb, Chassagne-lès-Oudry et Fissy-lès-Moroges ; — pour Antoine d'Aumont de Rochebaron, comte de Berzé, héritier universel de Françoise d'Aumont, sa tante ; — pour Antoine de Sermant, écuyer, seigneur de Chavannes et Noyers, et Barbe de Létouf, sa femme ; — pour Françoise de Dyo, dame dudit lieu ; — pour messire Laurent de Tenay, chevalier, baron de Montanay, seigneur de Saint-Christophe, Noyers, Fougères, Collanges, la Loge et la Matrouille ; — pour Claude Bullion, seigneur de Layé ; — pour Pierre Chesnard, grènetier au grenier à sel de Mâcon, seigneur de Mercey ; — pour André Bernard, seigneur de Vaux ; — pour les enfants de Claude de Saint-Georges, écuyer, seigneur de l'Étoile ; — pour Frédéric Blanchet, écuyer, seigneur de Daron, le Quarré et Orval ; — pour Charles Liétard, seigneur de la Roche, et Claudine de Rymon, sa femme ; — pour messire François de Bonne de Créquy, comte de Sault, gouverneur de Dauphiné, baron de Châteauneuf, seigneur de la Bazolle ; — lettres patentes approuvant et confirmant rétablissement : des PP. de l'Oratoire dans le séminaire de Mâcon ; — des religieuses carmélites dans diverses villes de France ; — désignant le mercredi, au lieu du vendredi, pour le jour du marché hebdomadaire à Saint-Christophe-en-Brionnais, reportant la foire qui se tenait audit lieu le jour Saint-François au lendemain du jour Saint-Mathieu, et créant une nouvelle foire qui s'y tiendra le 20 janvier ; — ordonnance contenant enregistrement des lettres par lesquelles Charles, duc de Bourgogne, accorda, en 1473, la justice de Messey-sur-Grosne à Guillaume de Messey, capitaine de Bourbon-Lancy ; — arrêt du conseil privé du Roi, maintenant les chanoines du chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, en la possession et jouissance d'aller, la veille et jour de Saint-Pierre, en l'esglise dudit Saint-Pierre, pour assister aux premières vêpres, grande messe et secondes vêpres, et d'y estre attendus jusques à l'heure accoustumée, et tenir, tant en ladite esglise de Saint-Pierre qu'en toutes processions publiques et généralles, les premiers rangs et séances ; — déclaration du Roi portant deffences de faire aulcung établissement de monastère, maison et communauté régulière et religieuse de l'un ou l'autre sexe, en quelque ville et lieu que ce soit de ce royaume, mesme des ordres cy-devant establys, sans expresse permission de Sa Majesté ; — bail à ferme des aides du Mâconnais et du péage de Mâcon, appartenant à Marguerite Chabot, dame d'Elbeuf, et à messire Jacques Le Veneur, comte de Carrouge ; — testaments : d'Alix-Éléonore de Chantemerle, dame et baronne de la Clayette ; — de Claire de Saint-Point, dame dudit lieu ; — arrêt du conseil décidant que le lieutenant général jouira, par provisions, des 4 deniers pour livre à lui attribués sur le montant des adjudications par décret ; — convocation du ban et de l'arrière-ban du Mâconnais, etc.

B. 1090. (Registre.) — In-folio, 865 feuillets, papier.

1635. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour les PP. de l'Oratoire, demandeurs en payement de légat, contre messire Hugues de Rougemont, seigneur et baron de Chandée et Pierreclos ; — pour André de Noblet, seigneur des Perriers et de Chenelettes, contre Claudine de Rébé, veuve de Claude de Noblet, seigneur des Prés ; — pour Claude de Naturel, seigneur de Valetine ; — pour François de Ganay, lieutenant en la justice et châtellenie royale de Cuisery ; — pour Charles de Naturel, coseigneur de Dulphey ; — pour Honoré de Chevriers, écuyer, seigneur de Saint-Mauris et du Thil, estant de présent en Allemagne pour le service du Roy, dans le régiment de M. le chevalier d'Alincourt, où il a l'honneur d'estre capitaine d'une compagnie ; — pour Claude Demeaux, seigneur de Marbé et Saint-Léger ; — pour Charles Chalon, écuyer, seigneur de Landreville ; — pour Gabrielle de Gadagne, dame de la baronnie de la Salle ; — pour Marie-Catherine de La Rochefoucauld, marquise de Sennecey, baronne de Jugy ; — pour Henriette Barthelot, veuve et héritière de Claude Boton, seigneur de Salornay ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1091. (Registre.) — In-folio, 924 feuillets, papier.

1635. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général, Thomas Bullion, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Réponses catégoriques de Claude Charmond, chirurgien demeurant en la paroisse de Saint-Amour ; de ses déclarations il résulte que pendant les maladies contagieuses ayant régné en cette ville, il fust invité par Guillaume Pascal, aussy chirurgien, de l'assister au traictement des malades qu'il s'estoit obligé de servir, tant à la maladrerye de ceste ville que lieux circonvoisins où les habitans de ceste ville affligez pourroient estre réduictz, moyennant la somme de six livres par moys, et oultre ce, la moytié du gain et esmolument qui proviendroit des cures où ledict Charmond seroit employé et apposerait le premier appareil ; — requête des bouchers de Mâcon, remontrant les incommodités du nouvel emplacement qui leur a été assigné pour servir de tuerie et écorcherie, et demandant à être remis en possession de l'ancien local ; — enquête, rapport et ordonnance en leur faveur ; — protestation des échevins qui en appellent au parlement de Paris ; — requêtes de prisonniers pour dettes, demandant à être élargis sous caution, etc.

B. 1092. (Registre.) — In-folio, 1028 feuillets, papier.

1635. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet des édits, de l'église et du possessoire. — Plaidoirie tendant à démontrer que les PP. de l'Oratoire ne peuvent exiger d'Hugues de Rougemont, seigneur de Pierreclos, les arrérages de la pension de 30 livres, qui leur a été léguée par le testament du seigneur de Chandée, son frère, attendu qu'il est expressément stipulé au codicille que cette pension leur sera payée tant qu'ils dirigeront le séminaire de Mâcon, et qu'ils ne font plus actuellement audit séminaire ni instruction ni exercice ; — réponse desdits religieux, alléguant que de leur part il n'avoit point tenu que l'on n'effectuast le traicté fait avec messieurs les évesques de ce diocèse, mais que n'ayant esté par eux fournie la somme de mil livres pour l'entretien de ceulx qui debvoient servir audit séminaire, ilz ne faisoient l'instruction des quatre séminaristes qui leur debvoient estre donnez par lesdictz sieurs révérendz évesques ; — ordonnance portant que le revenu du pré, dit Fondry, restera exclusivement affecté aux réparations de l'église et de la maison presbytérale de Saint-Clément-lès-Mâcon, etc.

B. 1093. (Registre.) — In-folio, 715 feuillets, papier.

1635. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet des causes du Roi, des appels et du criminel. — Protestation de Claude Verjus, conseiller du Roi, assesseur criminel audit bailliage, prétendant que les officiers du Roi lui ont refusé de se rendre à l'auditoire, pour procéder au jugement des procès dont la connaissance lui était confiée ; — réponse dudit Antoine Grillet et desdits officiers, contenant que ledit Verjus, ce qui se dict sy passionné pour le zèle de la justice, n'a pas paru dans la chambre du conseil depuis au moins 18 ou 20 mois, sans cause légitime, et que, de toute ancienneté, les rapports des procès à juger se sont toujours faits dans la demeure particulière du lieutenant général, où les autres officiers et ledit Verjus lui-même n'ont jamais fait difficulté de se rendre, attendu les incommodités de l'auditoire et notamment le voisinage de la prison ; car la salle d'audience prend ses jours, du costé du soir, sur la cour où se divertissent les prisonniers, ce qui faict qu'il est impossible de dire aulcune parole, dans ledit auditoire, qui ne soit ouye, oultre que les prisonniers, soit civilz soit criminelz, ayantz leur veue sur la rue, crians incessamment pour demander l'aumosne, interrompent la plus part du temps les audiences, plus que ledit auditoire est en lieu fort bas et humide, n'y ayant aulcune cheminée pour l'hiver, et la cour des prisonniers ayant plus de huict pieds par-dessus le rez-de-chaussée ; — défense est faite au marquis de Bâgé d'exiger aucun droit de péage, à la porte du pont de Mâcon, sur les marchandises venant de la Bresse et entrant dans ladite ville ; — requête de Guillaume de La Salle, écuyer, seigneur de Genouilly, et Claire de Nompère, sa femme, demandant que Claude de Ponsard, écuyer, seigneur de la Motte, soit tenu de représenter en justice les deux filles que ladite dame a eues de Gilbert de Ponsard, son premier mari ; — affaires criminelles, etc.

B. 1094. (Registre.) — In-folio, 920 feuillets, papier.

1635. — Bailliage royal. — Sentences: portant qu'il sera procédé à l'essai demandé par les boulangers de Mâcon, aux fins de déterminer le prix des différentes qualités de pain, conformément à la valeur du blé vendu au marché ; — réglant des contestations diverses entre particuliers ; — adjugeant des arrérages de rentes ou pensions, cens, servis ou droits de lods : à messire Paul Damas, chevalier, seigneur et baron de la Clayette ; — à Abraham Vallier, seigneur d'École ; — à Pierre de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines, etc.

B. 1095. (Registre.) — In-folio, 1032 feuillets, papier.

1636. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet du compulsoire. — Requête de messire Antoine d'Amanzé, seigneur d'Estieugues, Corcelles et autres places, à lui joint François d'Amanzé, son fils, seigneur d'Arcinges et baron de Chauffailles comme héritier de Claude d'Amanzé, demandant qu'il soit dressé un inventaire des effets provenant de ladite succession, trouvés au château de Chauffailles ; — procédures civiles : pour Salomon de Drée, écuyer, seigneur de la Serrée ; — pour François de Mincé, écuyer, seigneur de Péronne ; — pour messire Antoine Damas, baron de Marcilly, et Madeleine de Rymon, sa femme, cohéritière de Louis de Rymon, écuyer, seigneur de la Rochette ; — pour Antoinette Boton, veuve de messire Jean Damas, chevalier, seigneur de Montmort et Chassy, demanderesse en paiement de la somme de 6,000 livres, contre les enfants et héritiers de messire Antoine Damas, baron de la Clayette et de Clessy, etc.

B. 1096. (Registre.) — In-folio, 920 feuillets, papier.

1636. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et de Flacé, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet de l'église, du possessoire, des appels et du criminel. — Procédures poursuivies à la

requête des prêtres, curés ou chapelains du diocèse, des religieux de Cluny ou de Tournus, demandeurs en paiement de redevances, cens ou servis ; — plaidoiries sur les causes venant en appel des justices inférieures, etc.

B. 1097. (Registre.) — In-folio, 591 feuillets, papier.

1636. — Bailliage royal. — Sentences : ordonnant partage entre François de Thibaut, écuyer, seigneur de Saint-Huruge, Gournoux et Bragny, lieutenant-colonel au régiment de Champagne, et Robert de Mandelot, écuyer, seigneur de Valescot ; — condamnant au bannissement perpétuel Léonard Bernard, prêtre, curé de Saint-Julien-de-Civry, dénoncé par messire Charles Damas, marquis de Thianges, lieutenant pour le Roi en Charollais et en Bresse, ledit Bernard ayant été déclaré atteint et convaincu d'avoir, pendant trois ans ou environ, abusé par plusieurs et diverses foyes de l'honneur de Françoise Clerget, sa paroissienne, vefve de maistre Anthoine Geoffroy, vivant greffier de Vau-de-Chizeuil ; — enjoignant au fermier du couvent du Villars, de délivrer aux religieuses dudit couvent la valeur de 17 livres et demie de pain par semaine, en y ajoutant tout ce qui constitue leur prébende ordinaire, et ce, à compter du jour ou ledit fermier a discontinué d'en faire la distribution, c'est-à-dire depuis le 18 août, au subject de ce qu'elles ont esté nécessitées de sortir hors ledit couvent, à raison des incursions des ennemis, etc.

B. 1098. (Registre.) — In-folio, 335 feuillets, papier.

1633-1637. — Bailliage royal. — Police de la ville de Mâcon. — Ordonnances rendues par le lieutenant général audit bailliage ; — audiences et jugements rendus par les officiers de la police, nommés pour un an dans les assemblées municipales ; — mercuriales et taxes du pain ; — règlement relatif au balayage et à la propreté des rues ; — défense de faire aucun amas de pattes (chiffons propres à être mis en pâte, pour faire du papier), à cause du mal contagieux qui a régné par les années passées, et qui s'est peu conserver dans lesdictz linges et pattes ; — procédures contre ceux qui tiennent leurs ouvroirs ou leurs boutiques ouvertes pendant les offices du culte catholique ; ceux qui vont au-devant des marchands et des gens de la campagne, qui apportent des marchandises au marché, ou qui contreviennent à quelque article des ordonnances générales de police ; — requête des échevins, adressée audit lieutenant général, au sujet du procès intenté par la ville contre les bouchers qui refusent de se servir de la nouvelle tuerie, etc.

B. 1099. (Registre.) — In-folio, 1126 feuillets, papier.

1637. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Placé, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Claude de Gaspard, écuyer, seigneur de Marcilly, Leynes et la Vernette ; — pour Jeanne de Thy, veuve de Jean Naturel, femme en secondes noces de Jean de Grimeau, écuyer, seigneur de Serve ; — pour messire Antoine d'Aumont de Rochebaron, chevalier, capitaine des gardes du corps du Roi, gouverneur de Boulogne ; — pour Jean Arleloup, baron de Sainte-Péreuse, seigneur du Terreau ; — pour Adrienne de La Porte, veuve de Claude de La Garde, écuyer, seigneur du Clairon ; — pour messire Laurent de Tenay, seigneur et baron de Saint-Christophe, Sancenay, Fougères, Noyers, Saint-Fons, la Matrouille et autres places ; — pour Dominique de Chardonay, écuyer, seigneur des Époux ; — pour François Royer, seigneur de Saint-Micaud ; — pour François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine, et Anne Chandon, sa femme ; — pour Gilles de Castel, écuyer, seigneur de Chissant, et François de Castel, son fils, héritier d'Este de Beaujeu, sa mère, qui était elle-même héritière de Catherine Florette ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1100. (Registre.) — In-folio, 740 feuillets, papier.

1637. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général, Thomas Bullion, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet de l'église, du possessoire, des appels et du criminel. — Procédures instruites à la requête des membres du clergé contre des débiteurs de cens, rentes ou servis ; — plaidoiries sur les causes venant en appel des justices inférieures ; — requête du procureur d'office de la terre et seigneurie de Saint-Martin-de-Senozan, demandant qu'il soit sursis à la connaissance de certains procès, jusqu'au retour de messire Melchior de Mitte Saint-Chamond, chevalier, marquis de Saint-Chamond, héritier de Gabrielle de Gadagne, etc.

B. 1101. (Registre.) — In-folio, 838 feuillets, papier.

1637. — Bailliage royal. — Sentences: enjoignant à Antoine de Chapon, écuyer, seigneur de la Plaine, et Marie de Chardonnay, sa femme, de payer 450 livres, montant d'une obligation souscrite au profit de Pierre Desbois, conseiller et élu en l'Élection de Mâconnais ; — condamnant à 100 livres d'amende deux marchands de Saint-Vincent-de-Reins, entre les mains desquels avaient été trouvés des liardz vulgairement appelés Magnins, faussement fabriqués et de mauvaise étoffe, pour une valeur de 760 livres ; lesditz liardz confisqués seront fondus et réduits au billon, et ledit billon vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le pris en provenant être distribué aux prisonniers détenus dans nos prisons ; — adjugeant certaines rentes ou pensions : à Philippe de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize et Pommier, et à Claudine de Chemilly, sa femme ; — à Jeanne de Thélis, veuve et héritière de Pierre Des Assignaux, seigneur de l'Étang ; — à Jean de Joly, écuyer, baron de Challouvre, et Françoise de Gajot, sa femme ; — à Jean de Musy, écuyer, seigneur de Vauzelles et Musery, etc.

B. 1102. (Registre.) — In-folio, 916 feuillets, papier.

1638. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Joachim de Lombard, écuyer, seigneur de Millery, et Mathurine de La Garde, sa femme ; — pour François Roche, seigneur de Boyer et Taizé ; — pour Jean Aulas, commissaire de l'artillerie de la marine du ponant ; — pour les RR. PP. de la réforme de l'abbaye de Cluny ; — pour Nicole de Mincé, femme d'Humbert de Chardonnay, écuyer, seigneur des Époux ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1103. (Registre.) — In-folio, 670 feuillets, papier.

1638. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet des édits, de l'église, du possessoire et des appels. — Appointment qui déclare non fondée l'action en revendication de biens, intentée par Guillaume d'Alcanon, écuyer, seigneur de Chassereux ; contre Nicole de Mincé, veuve en premières noces de Guillaume de Ramezey et en secondes noces de Jacques Cherpin, dit de Genetines, seigneur de Chassereux, femme en troisièmes noces d'Humbert de Chardonnay ; — réception de Claude Demeaux, commissaire ordinaire des guerres, en l'office de conseiller honoraire en hérédité audit bailliage et aux autres juridictions royales de Mâcon, etc.

B. 1104. (Registre.) — In-folio, 742 feuillets, papier.

1628. — Bailliage royal. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — condamnant Antoine Ray, président au grenier à sel de Cluny et commis à la recette générale de l'abbaye, à payer certaines sommes et redevances réclamées par les religieux de ladite abbaye ; — permettant à Philibert de Bellecombe, écuyer, d'entrer en possession et jouissance de l'hoirie laissée par Jacques de Bellecombe, son père, écuyer, seigneur de Chasselas ; — autorisant messire Marc-Antoine de Busseul, chevalier, baron de Saint-Sernin et Moulins-l'Arconce, à poursuivre la vente de la seigneurie de Corcelles et les autres biens dépendant de la succession vacante de Laurent de Busseul, son père, lesquels biens sont situés à Bourgvilain, à Pierreclos et à Dompierre, etc.

B. 1105. (Registre.) — In-folio, 884 feuillets, papier.

1639. — Bailliage royal. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général ; par Thomas Bullion, lieutenant criminel, et Pierre de Rymon, lieutenant particulier. — Appointment qui condamne Jean de Nanton, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Marzé et Chaintré, et Anne de Beauvoir, sa femme, à payera Martin Pollet, bourgeois de Mâcon, les arrérages de plusieurs rentes constituées, et notamment de celle de 300 livres, au principal de 4,800 livres, qui auroit été payé par iceluy sieur Pollet, en l'acquict desdictz seigneur et dame de Chaintré, au couvent des religieuses Sainte-Ursulle de la ville de Bourg, pour la réception en iceluy de damoiselle Héleyne de Beauvoir ; — rapport d'experts constatant qu'il est nécessaire d'arracher plusieurs vignes à Laizé, parce que la gelée et la tempeste les a tellement endommagées qu'elles sont presque toutes mortes ; — requête de Claude de Branges, habitant de Saint-Amour en Franche-Comté, pour avoir permission de demeurer soit à Mâcon soit à Romenay, et présentant pour caution Bertrand de La Michaudière, maire et procureur d'office au bailliage de Louhans ; — testament de Frédéric Blanchet, écuyer, seigneur du Quarré, de Baron et d'Orval, instituant pour son héritière Anne de Daron, sa femme, etc.

B. 1106. (Registre.) — In-folio, 476 feuillets, papier.

1629. — Bailliage royal. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — adjugeant gain de cause dans divers procès : à François de Lugny, écuyer, seigneur de Fougères ; — à Jean de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf et Givry ; — à Claude de Noblet, écuyer, seigneur de Chenelettes et des Perriers ; — à Michel Sauvet, seigneur de la Tour-de-Mailly ; — condamnant dom Léonard Lecandrat, chambrier en l'abbaye de Saint-Rigaud, à fournir les vêtements réclamés par dom Antoine Voiret, grand prieur, par Pierre Voiret, chantre et sacristain, et par dom Renaud de Gayant, novice, tous religieux de ladite abbaye, etc.

B. 1107. (Registre.) — In-folio, 456 feuillets, papier.

1640. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, président et lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Placé, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Appointment qui condamne Claudine-Philiberte de Beaulieu, femme de Michel Nazarier, écuyer, seigneur de la Fayolle, à payer les arrérages d'une rente réclamée par Léonore de Roffetin, veuve de Benoît-François de Nompère, femme en secondes noces de Zacharie Du Villars, baron de Roche ; — requête d'Olivier Gregaine, avocat, receveur du revenu temporel appartenant au prieuré de Marcigny, tendant à ce qu'il ne puisse être contraint par emprisonnement de sa personne, au paiement d'une pension de 400 livres et d'une double prébende, réclamées par dom Jean Richard, religieux profès en l'abbaye de Cluny, en sa qualité d'économe et d'administrateur au spirituel dudit prieuré ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1108. (Registre.) — In-folio, 738 feuillets, papier.

1640. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet des édits et de l'église. — Jugements autorisant la mise en criées de biens immeubles saisis à la requête de créanciers ; — procédures poursuivies par les prêtres, curés ou chapelains du diocèse, et par les religieux des abbayes de Cluny et de Tournus, pour avoir paiement de redevances, cens ou servis, etc.

B. 1109. (Registre.) — In-folio, 684 feuillets, papier.

1640. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion et Pierre de Rymon. — Carnet des appels et du criminel. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — confirmant ou infirmant les jugements rendus dans les juridictions inférieures ; — adjugeant certaines pensions, redevances ou rentes : à Pierre de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines et Audour ; — à Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay ; — à Jean Desbois, receveur des amendes des eaux et forêts, en la table de marbre de Dijon ; — à Jacques de Bayard Marzac prieur du Mortier, etc.

B. 1110. (Registre.) — In-folio, 814 feuillets, papier.

1641. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, président et lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, lieutenant criminel, et par Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon et la Moussière, lieutenant particulier. — Carnet contenant les procédures relatives : aux causes venant en appel des justices inférieures ; — aux lettres patentes obtenues par les particuliers demandeurs en annulation de contrats ; — aux poursuites exercées par les membres du clergé contre leurs débiteurs laïques ; — aux causes du possessoire ; — aux affaires criminelles, etc.

B. 1111. (Registre.) — In-folio, 875 feuillets, papier.

1641. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences: condamnant Philibert de Gayant, écuyer, seigneur de Vigousset, à payer les arrérages de diverses rentes constituées en faveur de ceux des habitants de Cluny qui professent la religion réformée ; — enjoignant à François de Musy, écuyer, seigneur de Salonnay, de payer le montant d'une obligation souscrite par autre François de Musy, son père, à Jeanne de Nanton, veuve de Louis Le Furet, écuyer, seigneur des Mottes ; — maintenant François Du Bost, écuyer, seigneur de Moulin et la Guillermière, en la possession et jouissance de percevoir le quart des dixmes des bledz froment, seigle et chanvre, en la paroisse de Chastelneuf, comme aussy la moitié des dixmes du chanvre provenant ès terres de dessoubz le Terreau ; — réglant les différends entre particuliers, etc.

B. 1112. (Registre.) — In-folio, 836 feuillets, papier.

1642. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, président et lieutenant général, par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et de Flacé, lieutenant criminel, et par Claude de Rymon, seigneur de

Champgrenon, lieutenant particulier en remplacement de Pierre de Rymon, son père. — Procédures civiles : pour Jean de Macet, écuyer, seigneur du Sauzay, acquéreur de la seigneurie de Davayé que lui a vendue Thomas Chandon, chanoine en l'église cathédrale Saint-Vincent, héritier de Nicolas Chandon, doyen en ladite église ; — pour Antoinette de Chanay, abbesse au couvent Sainte-Claire de Decize, demanderesse en paiement des arrérages d'une rente contre Marguerite de La Rivière, veuve de Pierre de Reugny, écuyer, seigneur de Chassigny ; — pour Philibert Garnier, seigneur de Vemus (ou Verneuil, paroisse de Charnay) ; — enquêtes sommaires ; — requêtes en compulsoire ; etc.

B. 1113. (Registre.) — In-folio, 915 feuillets, papier.

1642. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — enjoignant aux habitants de Saint-Laurent-en-Brionnais, de faire reconstruire à neuf la maison presbytérale et de faire procéder, à leurs frais, aux travaux de réparations qu'il convient d'exécuter dans leur église et leur cimetière ; — adjugeant gain de cause dans divers procès : à Laurent de L'Aube, écuyer, seigneur et baron de Corcelles, cessionnaire de Claude de Naturel, seigneur de Valetine ; — à Benoît Barthelot, seigneur de Murzeau ; — à Charles de Naturel, écuyer, seigneur de la Plaine et Dulphey, etc.

B. 1114. (Registre.) — In-folio, 640 feuillets, papier.

1642-1643. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, président et lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Placé, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Ordonnance condamnant à trois livres d'amende un huissier ou sergent, qui devait, selon les attributions de sa charge, aller attendre ledit président à sa porte, chaque jour d'audience, pour l'accompagner jusqu'en l'auditoire, et avait négligé l'accomplissement de ce devoir ; — ordre au fermier général du revenu temporel de l'abbaye de Cluny, de délivrer la prébende accoutumée aux anciens religieux, qui, d'abord exclus par suite de réformes, avaient ensuite obtenu leur rétablissement dans ladite abbaye ; — procédures civiles ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1115. (Registre.) — In-folio, 716 feuillets, papier.

1642-1643. — Bailliage royal et siège présidial — Audiences tenues par Antoine Grillet, président, lieutenant général ; par Thomas Bullion, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour Antoine Lombard, écuyer, seigneur des Gardes et de Fuissé ; — pour Hugues de Rougemont, baron de Chandée, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussières ; — pour des particuliers demandeurs en règlement et en paiement de dettes, de montants d'obligations, en remboursement de capitaux de rentes ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1116. (Registre.) — In-folio, 406 feuillets, papier.

1642-1643. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences adjugeant des arrérages de rentes, pensions ou servis : à Philibert Droyn, seigneur des Pierres et de Dromvent ; — à Antoinette Ducarruge, veuve de Pierre Burnot, avocat du Roi à Charolles ; — à Éléonore Damas, comtesse de Montperroux, dame de Bresse-sur-Grosne ; — à Henriette de La Guiche, femme de Louis de Valois, comte d'Alais, colonel général de la cavalerie légère de France, gouverneur de

Provence ; — à Jean Arleloup, écuyer, seigneur de Sainte-Péreuse et du Terreau ; — à Antoine de Sermant, écuyer, seigneur de Mornes et de Chavannes ; — à Philibert Carrige, chantre et chanoine en l'église de Beaujeu, chanoine de Saint-Paul de Lyon et chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, fondée en l'église du Bois-Sainte-Marie, etc.

B. 1117. (Registre.) — In-folio, 1048 feuillets, papier.

1644. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, premier président, lieutenant général ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, second président ; par Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et par Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles : pour messire Antoine Damas, chevalier, baron de Marcilly, et Madeleine de Rymon, sa femme ; — pour Louis de Pluviers, écuyer, seigneur de la Roche-Saint-Michel, et Étienne Grillet, sa femme ; — pour Charlotte de Cajot de Burnand, veuve d'Antoine de Tardy, écuyer, seigneur de Saint-Pierre-le-Vieux ; — pour Jacques de Bretagne, baron de la Villeneuve ; — opposition de Claude Buchet, procureur du Roi, à la réception des échevins nouvellement élus par les habitants de Mâcon, ladite opposition basée sur ce que lesdits échevins n'ont dû leurs élections qu'à des mœuvres coupables, brigues, intrigues, monopoles ; — défense desdits échevins ; — ordonnance qui les admet à prêter serment, etc.

B. 1118. (Registre.) — In-folio, 833 feuillets, papier.

1644. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — adjugeant gain de cause dans divers procès : à Emmanuel Bernard, conseiller du Roi audit bailliage et siège présidial, fils et cohéritier de Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay et Loché ; — à Françoise Bernard, veuve et héritière testamentaire de Jean Du Rochay-Quengo, écuyer, seigneur de la Roche et Banains, lieutenant au gouvernement de la ville de Mâcon ; — aux religieuses Ursulines dudit Mâcon ; — aux chapitres de Saint-Pierre et Saint-Vincent, etc.

B. 1119. (Registre.) — In-folio, 318 feuillets, papier.

1636-1645. — Bailliage royal et siège présidial. — Livre du Roi. — Lettres de provisions : pour procureurs, notaires, sergents, etc ; — pour Thomas Dubois, prévôt des maréchaux ; — pour Pierre Sorbier, lieutenant en la maréchaussée du Mâconnais ; — pour Jean Chaumont, greffier des affirmations audit bailliage ; — pour Claude Demeaux, seigneur de Marbé et Saint-Léger, lieutenant au gouvernement de Mâcon, capitaine des chasses du Roi, dans le comté de Mâconnais ; — pour Jean-Baptiste-Gaston de Foix, comte de Fleix, gouverneur et lieutenant de Roi audit Mâconnais, en remplacement de Jean-Louis de Bauffremont, son beau-frère, qui avait été naguère pourvu de cette charge et qui fut tué au combat de la Marfée, près de Sedan ; — pour Émilian Tuppinier, lieutenant criminel ; — permission accordée à un marchand de Mâcon, de tenir chez lui et de débiter de la poudre à canon ; — lettres de rénovation de terriers: pour Antoine de Boucaud, écuyer, seigneur de Joux et du Vignaux ; — pour Lambert de Fournier, écuyer, seigneur de Vaubresson ; — pour Jean Morel, seigneur des Écuyers, prévôt d'Uchizy ; — pour Louis de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin, Saint-Martin-d'Ozolles et Chassignes ; — pour André Durier, seigneur de Malzard (ou Marzac), la Garde et Glène, paroisse de Saint-Martin-du-Lac ; — pour messire François de Bonne de Créquy, d'Agoust, de Vesc, de Montlor et de Montauban, comte de Sault et de la Bazolle, baron de Châteauneuf, gouverneur du Dauphiné ; — ordre aux habitants de chaque paroisse du bailliage, de contribuer aux dépenses que nécessitera le curement des fossés de Mâcon ; — lettres patentes accordant de nouveaux octrois à ladite ville, pour subvenir aux frais d'entretien de ses fortifications ; — arrêt qui confirme à Pontus de Thyard, écuyer, seigneur de Bissy, le droit de justice sur toute l'étendue des villages de Bissy, Champagne et Fley ; — édits portant création de plusieurs offices judiciaires ; — tire du duc d'Enghien, enjoignant au baron de Lugny, balli de Mâcon, de se rendre dans la ville de Cuisery, avec les soldatz et hommes à pied que Sa Majesté a ordonné estre fournis par les gentilshommes de ce

bailliage ; — acte de fondation pour la chapelle et ermitage de Notre-Dame de Montchéri, en la paroisse de Chauffailles, donné par Claude d'Amazé, seigneur et baron dudit Chauffailles ; — contrat d'affranchissement de tous lods, servis et autres droits seigneuriaux, consenti par Claude de Maugiron, baron de Montbellet et Igé, en faveur de Nicolas Charpy, conseiller du Roi et secrétaire des commandements du sire de Cinq-Mars, grand écuyer de France ; — diplômes de licence et de doctorat en droit, présentés par les avocats audit bailliage ; — acte de vente des greffes dudit bailliage et de la prévôté, acquis par Claudine Phelippeaux, marquise d'Uxelles ; — permission accordée à Antoine Moureaud, fondeur à Mâcon, de fondre, faire et fabriquer balances, poids de marcz, poids carrez et autres, pour peser or et argent ; — lettres d'honneur accordant le titre de lieutenant particulier honoraire, avec droit de séance, à Pierre de Rymon, seigneur de Champgrenon, qui s'était démis de cette charge en faveur de Claude de Rymon, son fils, après avoir exercée pendant 28 ans ; — Jacques Comte, fermier général du temporel de l'abbaye de Cluny, est commis à l'économat de ladite abbaye, après la mort du cardinal de Richelieu, puis est choisi pour procureur général et spécial par Armand de Bourbon, prince de Conti, nouvel abbé de Cluny, etc.

B. 1120. (Registre.) — In-folio, 1042 feuillets, papier.

1645. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, premier président ; Thomas Bullion, second président ; par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général ; par Émilien Tuppinier, lieutenant criminel, et par Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Philibert Arbaleste, seigneur de la Motte ; — pour Anne de Létouf de Pradines, religieuse professe au prieuré Saint-Martin de Salles en Beaujolais, autorisée par Pontus d'Arcy, prieur dudit couvent ; — pour messire Roger de Lévis, chevalier, marquis de Lévis et Poligny, baron de Montjouvent, et Jeanne de Montjouvent, sa femme ; — pour François Demeaux, conseiller du Roi au siège présidial de Lyon, seigneur des Chanaux ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1121. (Registre.) — In-folio, 936 feuillets, papier.

1645. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, premier président ; Thomas Bullion, second président ; Brice Bauderon, lieutenant général ; Émilien Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet des édits, de l'église, du possessoire et des appels. — Requête de Charles de Rochechouart, abbé, seigneur temporel de l'abbaye et de la ville de Tournus, tendant à faire nommer des experts qui seront chargés de visiter les bâtiments et dépendances de ladite abbaye et de constater l'état de ruine où se trouvent lesdits bâtiments ; — appointements ou sentences en faveur : de Claude Potet, seigneur et baron de Saint-Germain-du-Plain, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne, héritier de Nicolas Potet, son père ; — de Jeanne de Sarron, veuve de César de Tircur, écuyer, seigneur de la Barre et de Corcelles, etc., écuyer, seigneur de Pradines, Audour, Frouge, Dompierre et la Molle ; — à Jacques Naturel, prêtre, curé de Montmelard, chapelain de la chapelle Saint-François, fondée en l'église de Gibles, etc.

B. 1122. (Registre.) — In-folio, 832 feuillets, papier.

1646. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, premier président ; Thomas Bullion, second président ; Brice Bauderon, seigneur de Sennecé, lieutenant général ; Émilien Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Antoinette de Poinsard, femme de Jean Du Puy, comte de Ferracières et de Pont-de-Veyle ; — pour Nicolas de Rongefert, écuyer, seigneur des Fossés ; — pour Louis de Pluviers, seigneur de la Roche-Saint-Michel ; — pour Claudine de Marzé, veuve d'Antoine Desbrosses, seigneur de la Bruyère ; — pour Philibert Du Bost, écuyer, seigneur de Moulin et de la Guillermière ; — pour Antoine de Villard, écuyer, seigneur de la Chapelle, etc.

B. 1123. (Registre.) — In-folio, 915 feuillets, papier.

1646. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, Thomas Bullion, Brice Bauderon, Émilian Tuppiner et Claude de Rymon. — Carnet des édits, de l'église, du possesseur et des appels. — Requêtes : des habitants d'Ozolles, représentant qu'ils ont dépensé 240 livres pour les réparations faites à leur maison curiale, et demandant la permission de s'imposer extraordinairement pour le recouvrement de cette somme ; — de Jean Pelletier, prêtre, promoteur en l'évêché de Mâcon, tendant à obtenir que Pierre Lecandrat, prêtre, curé de Chassigny-sous-Dun, arrêté comme atteint de folie furieuse, soit reconduit chez Jean Lecandrat, son père, praticien à Saint-Rigaud ; — procédures entre particuliers ; — plaidoiries sur les causes venant en appel des justices inférieures, etc.

B. 1124. (Registre.) — In-folio, 876 feuillets, papier.

1646. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences réglant les différends entre particuliers ; — donnant gain de cause dans divers procès : à Claude de Noblet, écuyer, seigneur de Chenelettes, Avaise et Montgesson ; — à Hector de Franc, écuyer, seigneur de Loize ; — à François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay ; — à Pierre de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines, Audour, Frouge, Dompierre et la Motte ; — à Jacques Naturel, prêtre, curé de Montmelard, chapelain de la chapelle Saint-François, fondée en l'église de Gibles, etc.

B. 1125. (Registre.) — In-folio, 1044 feuillets, papier.

1647. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, premier président ; par Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, second président ; par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général ; par Émilian Tuppiner, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire. — Procédures civiles : pour Lucrèce de Sève, veuve et héritière testamentaire de Roland de Foudras, écuyer, seigneur de Matour et Château-Thiers ; — pour Jean de Thibaut, écuyer, seigneur de Tulon, et Isabeau de Noblet, sa femme ; — pour messire Guillaume d'Albon, chevalier, seigneur de Saint-Didier ; — pour messire Roger de Nagu, marquis de Varennes, seigneur de Belleroche et autres places, gouverneur d'Aigues-Mortes, maréchal de camp des armées du Roi, héritier d'Éléonore Du Blé, sa mère ; — pour Hippolyte de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde et Gâtelier ; — enquêtes sommaires ; — réponses catégoriques des parties, etc.

B. 1126. (Registre.) — In-folio, 1082 feuillets, papier.

1647. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : condamnant Antoine d'Amanzé, écuyer, seigneur et baron de Chauffailles, héritier de François d'Amanzé, son fils, à payer à Antoine Montillet, prêtre, ermite demeurant à l'ermitage de Notre-Dame de Montchéri, sa pension annuelle qui consiste en 10 mesures de blé froment, 30 mesures de seigle, mesure dudit Chauffailles, une botte ou deux tonneaux de vin clair, pur et net, un lard salé, deux pintes d'huile de noix, deux livres de cire et, en outre, la somme de 20 livres ; — enjoignant à François-Louis de Nompère, écuyer, seigneur de Rongefier, de payer à Gilbert Pajot, écuyer, seigneur de la Font, son gendre, les intérêts au denier dix-huit de la somme de 3,000 livres qu'il a constituée en dot à Éléonore de Nompère, sa fille ; — réglant les différends entre particuliers, etc.

B. 1127 (Registre.) — In-folio, 936 feuillets, papier.

1648. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par messire Pierre de Bessac, chevalier, seigneur de Varennes et Grandmaison, bailli ; par Antoine Grillet, premier président, Thomas Bullion, second président ; Brice Bauderon, lieutenant général ; Émilian Tuppiniér, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Appointement qui condamne Isabeau d'Albon, veuve et héritière testamentaire d'Hugues de Rougemont, seigneur de Pierreclos, baron de Chandée, à payer certaines rentes réclamées par les religieuses carmélites de Mâcon ; — procédures civiles : pour Antoinette Périer, veuve d'Hugues Bertet, seigneur de Gorze et de la Salle, chef de bouche de paneterie de la Royne mère ; — pour messire Honoré de Chevriers, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil ; — pour Claudine-Philiberte de Gorrevod, dame de Cornon ; — requêtes de prisonniers pour dettes, demandant leur élargissement sous caution ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1128. (Registre.) — In-folio, 916 feuillets, papier.

1648. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences donnant gain de cause dans divers procès : à la duchesse d'Aiguillon, qui agissait comme ayant l'administration de la personne et des biens de messire Armand-Jean Du Plessis, son neveu, duc de Richelieu, gouverneur du Hâvre de Grâce, légataire général et particulier du cardinal de Richelieu ; — à messire Melchior Mitte de Chevrières, chevalier, marquis de Saint-Chamont ; — à Yves Sauvageot, abbé de la Ferté-sur-Grosne ; — à Antoine de Sarron, écuyer, seigneur de Bacot et de Saint-Christophe-la-Montagne ; — condamnant Philibert Dubois, seigneur de Frettières et Salmagne, à payer certaines rentes réclamées par les religieuses Ursulines de Mâcon ; — renvoyant devant le lieutenant de la maréchaussée Benoît Nétien, vivandier au régiment du prince de Conti, accusé de violences, pillages et exactions ; — autorisant la vente du château et de la seigneurie de Thoiriât, saisis sur Claude de Montferrand, écuyer, à la requête de Bertrand de Grenaud, écuyer, seigneur de Rougemont, etc.

B. 1129. (Registre.) — In-folio, 884 feuillets, papier.

1649. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par messire Pierre de Bessac, chevalier, seigneur de Varennes et Grandmaison, bailli ; par Antoine Grillet, premier président ; Thomas Bullion, second président ; Brice Bauderon, lieutenant général ; Émilian Tuppiniér, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Appointement qui condamne Jeanne Austrein, dame de Barnay et Vertpré, à payer le montant de certaines obligations souscrites au profit de Claude de La Madeleine, évêque d'Autun, par Pierre de Létouf, seigneur d'Audour, dont elle est héritière ; — procédures civiles : pour messire François de La Poipe, chevalier, seigneur de Vertrieu en Dauphiné et de Messimy en Dombes, fils et héritier de Pierre de La Poipe et de Claudine de Laye ; — pour messire Gaspard de Vichy, comte de Champrond, seigneur de l'Étang ; — pour René-Emmanuel de Chambes, écuyer, seigneur de Givry ; — pour Pierre Barthelot, écuyer, seigneur de Beauregard, etc.

B. 1130. (Registre.) — In-folio, 506 feuillets, papier.

1649. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — autorisant la vente judiciaire des biens saisis sur des débiteurs à la requête de leurs créanciers ; — maintenant le chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, en la possession et jouissance du cours d'eau, revenus et émolumens de la portion de la rivière de Saosne, à commencer dès le pont de Mascon jusques au port de Bief, etc.

B. 1131. (Registre.) — In-folio, 632 feuillets, papier.

1650. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par messire Pierre de Bessac, chevalier, seigneur de Varennes et Grandmaison, bailli ; par Antoine Grillet, premier président ; Thomas Bullion, second président ; Brice Bauderon, lieutenant général ; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — appointment qui condamne le concierge des prisons de Tournus, à restablir auxdictes prisons un prisonnier pour dettes qu'il avait élargi sans ordre, ou à payer la somme de douze livres, pour laquelle il a esté emprisonné ; — carnet des édits, des appels, de l'église, du possessoire, etc.

B. 1132. (Registre.) — In-folio, 943 feuillets, papier.

1642-1657. — Bailliage royal et siège présidial. — Procédures criminelles. — Audiences tenues par messire Pierre de Bessac, chevalier, seigneur de Varennes et Grandmaison, gouverneur de Pont-de-Veyle, bailli de Mâcon ; par les lieutenants criminels Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, puis Émilian Tuppinier, et par Claude Verjus, lieutenant particulier assesseur criminel. — Procès-verbal relatif à l'évasion de deux prisonniers, vagabonds ou bohémiens ; — ordonnance par laquelle sont renvoyées à ce jourd'huy (18 janvier 1651) les présentations de toutes assignations données dez l'unziesme may de l'année dernière, jour de la cessation des audiences, jusques à présent, pour pendant la quinzaine suivante registrer icelles ; la cause de cette interruption n'est pas indiquée.

B. 1133. (Registre.) — In-folio, 1028 feuillets, papier.

1651. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par messire Pierre de Bessac, chevalier, seigneur de Varennes et Grandmaison, bailli ; par Antoine Grillet, premier président ; Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, second président ; Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général ; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et par Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles, appointments, sentences : pour Charlotte de Rabutin, dame prieure du couvent de Saint-Julien-sur-Dheune ; — pour Jean de Laurencin, écuyer, baron de la Bussière ; — pour Jeanne de Pise, veuve et héritière dudit Thomas Bullion ; — pour Péronne Des Marius, veuve de messire Hugues de Rabutin, dame de Chigy, Champvigny et autres places, etc.

B. 1134. (Registre.) — In-folio, 1187 feuillets, papier.

1652. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Pierre de Bessac, bailli ; Antoine Grillet, premier président ; Brice Bauderon, lieutenant général ; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; appointments, sentences : pour messire Jacques de La Fage, seigneur de Clermont et Péronne, et Éléonore de Marcilly, sa femme, contre Charles de Mincé, écuyer, seigneur de la Tour-de-Biaune, à Sologne ; — pour messire Jean-Marc de Priézac, chevalier, seigneur de l'Aumônerie, et Hippolyte Bourgeois de Molleron, sa femme, dame de Leynes et la Vernette ; — pour Jean de Noblet Des Prés, abbé de Fontfroide ; — pour Saladin de Fontette, écuyer, seigneur de la Fay, etc.

B. 1135. (Registre.) — In-folio, 382 feuillets, papier.

1643-1653. — Bailliage royal et siège présidial Livre du Roi. — Ordre donné au sieur Mangot d'Orgères, intendant de Bourgogne, de procéder à l'établissement du présidial de Mâcon ; — Philippe de Loynes, conseiller du Roi en son grand conseil, est député pour ledit établissement ; — opposition formée à ce sujet par Jacques Demeaux, seigneur des Chanaux, conseiller du Roi au siège présidial et en la sénéchaussée de Lyon, agissant au nom des autres officiers dudit siège ; — publication de l'édit qui crée ledit présidial de Mâcon ; — lettres de provisions : de l'office de premier président, pour Antoine Grillet ; — de second président, pour Thomas Bullion ; — de conseillers laïques et juges magistrats, pour Moïse de Rymon, Pierre Chesnard, François de La Porte, Hugues Foillard, Aimé Morel, Nicolas Chanuet ; — de procureurs postulants et de notaires ; — d'avocat du Roi, pour Alexandre de La Porte ; — d'adjoint aux enquêtes, pour Joachim Achaintre ; — de commissaire examinateur et enquêteur, pour Emmanuel Bernard, puis Claude Cajon ; — de receveur des épices, pour Georges Dessaignes ; — de lieutenant général, pour Brice Bauderon, — de lieutenant en la maréchaussée du Mâconnais, pour Philibert Duchassaing ; — de bailli de Mâcon, pour Pierre de Bessac ( 14 septembre 1646) ; — édits concernant les greffes des diverses juridictions ayant leur siège à Mâcon ; — lettres de rénovation de terriers: pour Armand de Bourbon, prince de Conti, abbé de Cluny ; — pour Antoine Mercier, écuyer, seigneur du Thil et des Filletières ; — pour Gilbert Pajot, seigneur de la Font-de-Trambly ; — pour Laurent Gaspard, abbé commendataire de Saint-Rigaud ; — pour les Augustins déchaussés établis à Burnand, possesseurs de la terre et seigneurie dudit lieu, qui leur a été donnée en fondation perpétuelle par Charlotte de Brie, veuve du dernier seigneur ; — procès-verbaux de l'élection : des députés du Mâconnais, pour les États généraux qui devaient se tenir à Orléans, le 15 mars 1649 (le député du clergé fut Louis Dinet, évêque de Mâcon ; celui de la noblesse, messire Just-Henri Mitte, marquis de Saint-Chamont, comte de Tournon, Roussillon, Miolans, Anjo et Montbrison, seigneur du Parc, la Salle et autres places ; celui du Tiers-État, Claude Mathoud, président en l'Élection du Mâconnais) ; — des députés pour les États généraux qui devaient se réunir à Tours, le 8 septembre 1654, pour le clergé, Gratian Bernard, prieur de Saint-Germain-en-Laye, doyen du chapitre Saint-Vincent de Mâcon ; pour la noblesse, le même Just-Henri Milte de Saint-Chamont, et pour le Tiers-État, Émilian Tuppiniér, lieutenant criminel au bailliage ; — des députés pour les États généraux qui devaient se tenir à Sens, le 1<sup>er</sup> février 1653 ; — lettres patentes relatives à l'économat de l'évêché de Mâcon, depuis la mort dudit Louis Dinet, jusqu'à la prise de possession de Jean de Lingendes, ci-devant évêque de Sarlat ; — arrêt du parlement de Paris, sur l'extrémité des désordres arrivés en ce royaume par les armées et troupes de gens de guerre, avec commission et règlement pour cet effet ; — création d'un marché hebdomadaire qui se tiendra, chaque jeudi, à Amanzé et de quatre foires qui se tiendront au même lieu, tous les ans, le mardi après Pâques, le 6 juin, le 2 août et le 11 novembre, etc.

B. 1136. (Registre.) — In-folio, 823 feuillets, papier.

1653. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; Brice Bauderon, lieutenant général ; Émilian Tuppiniér lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles, appointements, jugements par défaut : pour Jean-Baptiste Jolleaud, Seigneur des Forges ; — pour Louis de Beugne, écuyer, seigneur de Vitry et autres places ; — pour Jeanne Grandjean, veuve de Lambert de Fournier, écuyer, seigneur de Vaubresson, femme en secondes noces de Jean Baudinot, avocat en parlement ; — pour messire Marc-Antoine de Digoine, chevalier, seigneur du Palais, et Françoise de Drée, sa femme ; — pour Luc Desbrosses, écuyer, seigneur de la Bruyère, etc.

B. 1137. (Registre.) — In-folio, 645 feuillets, papier.

1653. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : condamnant Henri de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaise, à restituer les dîmes qu'il a perçues sur un certain fonds, aux seigneurs vrais décimateurs de ce fonds, savoir : l'évêque d'Autun, en qualité de prieur de Charlieu ; le chapitre de l'église collégiale Sainte-Marie-Madeleine d'Aigueperse ; Messire Jean-Léonard Damas, chevalier, baron de La Clayette, et Antoine de Sermant, écuyer,

seigneur de Mornes et de Chavannes ; — contraignant le tuteur de Guillemette, fille de Guillaume de Chardonnay, coseigneur de Salornay-sur-Guye, à payer les arrérages de la pension due pour l'éducation et l'entretien saditte pupille, aux religieuses du monastère de la Bruyère, au Franc-Lyonnais ; — adjugeant certaines pensions ou rentes : à dom Pierre Dormy, conseiller et aumônier du Roi, prieur de Marcigny ; — à Thomas Bridet, seigneur des Miards, avocat en parlement, procureur fiscal en la justice mage de Cluny ; — à Louis de Genestoux, écuyer, seigneur de Puyréel, héritier testamentaire de Louis Dinet, évêque de Mâcon, etc.

B. 1138. (Registre.) — In-folio, 1054 feuillets, papier.

1654. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; Brice Bauderon, lieutenant général ; Émilien Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Requête : de Jean de Noblet Des Prés, abbé de Fontfroide, représentant qu'une pension de 100 livres, admise en cour de Rome, lui est annuellement due sur le revenu temporel de la cure de Lancié, et qu'il a fait saisir ledit revenu pour les arrérages de cinq années de ladite pension ; — de Pierre Chauderon, marchand de Mâcon, disant qu'il a eu ordre de plusieurs marchands de la ville de Paris, de faire emplette de certaine quantité de vin blanc et claret de ce pays, ce qu'il auroit exécuté, et comme il s'est aussi chargé de la voiture dudict vin pour le rendre audict Paris, il auroit fait mettre icelluy deans des bateaux, pour le rendre au port de Belleville, et de là prendre terre pour faire la conduite dudict vin par charrois jusques à la rivière de Loire, et se plaignant de ce que les fermiers du péage de Mâcon ont obtenu saisie dudict vin, pour avoir paiement des droits par eux prétendus, nonobstant les privilèges d'exemption dont les citoyens de Mâcon ont toujours joui ; — intervention en sa faveur des procureurs-syndics de la ville de Mâcon et des Etats du Mâconnais ; — appointment qui lui accorde main-levée de ses vins ; — requête d'Anne de Beauvoir, dame de Chaintré, représentant qu'elle est en instance pour obtenir séparation de corps et de biens, contre Jean de Nanton, seigneur de Marzé, et demandant qu'une pension alimentaire, pour elle et ses quatre eufants, soit relevée sur le revenu de la terre de Chaintré, saisie à la requête de Martin Pollet, bourgeois de Mâcon ; — procédures civiles, jugements par défaut, etc.

B. 1139. (Registre.) — In-folio, 908 feuillets, papier.

1654. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : maintenant Jean Pellelier, prêtre, en possession et jouissance de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, fondée aux basses voulttes de l'église de Mascon ; — condamnant François de La Porte, écuyer, seigneur de la Place, et Anne de Daron, sa femme, à payer le montant d'une obligation souscrite au profit d'Antoine Blanchet, écuyer, seigneur de la Chambre, lieutenant général en Roannais ; — contraignant Philibert Gregaine, avocat et procureur fiscal de Marcigny, à payer aux religieuses du prieuré dudict lieu, la somme de deux cens trente-neuf livres 5 solz, d'une part, et cent deux livres 3 solz, d'autre, pour leur vestiaire de toile ; deux cens quarante livres, pour la communauté et lieux réguliers dudict prieuré ; dix-huict solz à chascune desdictes dames, pour leur prébende maigre de six jours ; cinq livres pour les beurres des potages desdictz six jours, et encores un demy minot de sel et quatre livres de cire ; — adjugeant une pension alimentaire sur les revenus de la terre de Chaintré, aux enfants d'Anne de Beauvoir, récemment décédée, et de Jean de Nanton, détenu aux prisons royales pour une multiplicité de dettes passives, etc.

B. 1140. (Registre.) — In-folio, 1026 feuillets, papier.

1655. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Étienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; Brice Bauderon, lieutenant général ; Emilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Acte par lequel ledit Brice Bauderon, François Desvignes, avocat du Roi, et Claude Buchet, procureur du Roi, remontrent que déjà, pour obtenir paiement des gages de leurs offices de neuf années

escheues à la fin de 1651, lesdits gages imposés sur le domaine du Roy possédé à tiltre d'engagement par Madame la duchesse d'Elbœuf ou ses héritiers, estans lesdits gages annuellement de cent livres, pour ledict sieur lieutenant général, de 40 livres pour ledict Desvignes, et trente livres, pour ledict sieur Buchet, ilz ont fait saisir les fruitz et revenus dudict domaine ; en conséquence, ils demandent qu'il leur soit donné un exécutoire pour les trois années nouvellement échues, ce qui leur est accordé ; — plainte d'Henri de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize et de la Roche, contre plusieurs de ses fermiers, qu'il accuse de déprédations ; — requêtes de prisonniers pour dettes, demandant à être élargis en faisant à leurs créanciers abandon et cession de leurs biens ; — procédures civiles, enquêtes, jugements par défaut, etc.

B. 1141. (Registre.) — In-folio, 855 feuillets, papier.

1655. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : maintenant Jean Dinet, doyen et chanoine de l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, en la possession et jouissance de pourvoir de la chapelle Sainte-Marie-Magdelaine, fondée en ladicte esglise ; — réglant la dîme due au curé de Saint-Igny-de-Roche, à raison de la seizième gerbe ; — autorisant Martin Pollet, bourgeois de Mâcon, à mettre en criées la terre et seigneurie de Chaintré, avec les moulins de Thuet et de Pontanevoux, qui en dépendent ; — condamnant Marguerite de La Rivière, veuve de Guichard de La Tour, écuyer, seigneur de Pelicieux, à payer la moitié de certaines obligations souscrites en faveur de François de La Porte, écuyer, seigneur de la Place ; — adjugeant des rentes ou pensions à Bernard de Gommeray, écuyer, seigneur de Préjelan, garde du corps du Roi, etc.

B. 1142. (Registre.) — In-folio, 982 feuillets, papier.

1655. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Élienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; Brice Bauderon, lieutenant général ; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Ordonnance portant que les audiences du présidial se tiendront les mercredis et celles du bailliage seront portées aux samedis, jours de marché à Mâcon, ausquels jours de samedy, les enchères seroyent plus fréquentes sur les biens mis en criées, fruits et revenus d'iceux, sur l'amodiation des biens des mineurs et autres délivrances qui se font par autorité de justice, et les cessions de biens plus solennelles ; — défense faite aux échevins de la ville du Bois-Sainte-Marie, de comparoir à une assignation qui leur a été donnée par-devant le bailliage de Semur, attendu que ladicte ville et la chastellenie dudict lieu est, dépend et ressortit au présent siège, en quelque matière que ce soit, notamment pour le fait des tailles ; — accord par lequel Isabeau d'Albon, veuve et héritière d'Hugues de Rougemont, écuyer, baron de Chandée, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussières, consent à payer 300 livres à Abel Perrier, procureur, pour ses salaires, journées, fournitures et vaccations, dans les procès qu'elle a eu à soutenir ; — procédures civiles, etc.

B. 1143. (Registre.) — In-folio, 702 feuillets, papier.

1656. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : autorisant Jacob Acéré, bourgeois et banquier de Lyon, à faire vendre par voies judiciaires la terre et seigneurie de Loize, saisie à sa requête au préjudice de Jean de Franc, écuyer, seigneur dudict Loize et d'Anglure ; — adjugeant certains cens, rentes ou servis : à Jean-Marc de Priezac, écuyer, et à Hippolyte Bourgeois, sa femme, seigneur et dame de Leynes et la Vernette ; — à Marc-Antoine de Digoine, écuyer, seigneur de la Serrée et Saint-Marcelin ; — dispensant Antoine de La Forest, seigneur des Blancs, de remplir la charge d'échevin et de répartiteur des impôts, à laquelle les habitants du Bois-Sainte-Marie prétendaient astreindre, etc.

B. 1144. (Registre.) — In-folio, 831 feuillets, papier.

1657. — Bailliage royal et siège présidial. — Procédures civiles ; — sentences : condamnant messire Henri-François de La Guiche, comte de Sivignon, à payer à Anne-Charlotte de Champlecq, veuve de messire Jean-Éléonor de Damas, baron de La Clayette, la somme de 5,540 livres, montant de six obligations qu'il avait souscrites au profit dudit baron ; — adjugeant certaines rentes, pensions, cens ou servis : à messire Antoine Damas, chevalier, baron de La Clayette ; — à Roland, fils d'autre Roland de Foudras, écuyer, seigneur de Château-Thiers, Matour et autres places ; — à Pierre de Saint-Rigaud, avocat en parlement, seigneur du Maupas et Launay ; — autorisant Urbain Menant, qui a traité avec Sa Majesté des droictz de francz-fiefz, nouveaux acquestz et amortissemens deubz en l'eslection de Mascon, à mettre en criées la terre de Vernus ou Verneuil, paroisse de Charnay, laquelle terre il a fait saisir au préjudice de Claude Garnier ; — maintenant Jeanne de Mincé, veuve de Louis de Franc, seigneur de Grenot, dans le droit de nommer et présenter les chapelains de la Chapelle de Notre-Dame et de Tous les Saints, fondée en l'église Sainte-Catherine du temple de Montbellet, malgré les prétentions contraires de René de Chérizet, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Chalon, etc.

B. 1145. (Registre.) — In-folio, 576 feuillets, papier.

1658. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : contraignant les habitants de Saint-Gengoux-le-Royal, au paiement de 300 livres pour cinq années, pendant lesquelles Claude Thillier a été recteur des écoles de ladite ville, à raison de 60 livres par an ; — déclarant Marguerite Auclerc de Montbernier, substituée à la place de Christophe Auclerc, son frère, en la succession de Claude Auclerc, leur père, écuyer, seigneur de la Guillermière ; — accordant gain de cause en différents procès : à Jean d'Ougny, écuyer, seigneur de la Douze, secrétaire du Roi, premier président en l'Élection de Roannais ; — à Louis-François de Beugne, écuyer, seigneur de Villerest et Vitry, etc.

B. 1146. (Registre.) — In-folio, 1142 feuillets, papier.

1651-1659. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Grillet, premier président, puis Etienne Mathoud, son successeur ; par Thomas Bullion, second président, puis Hugues Demeaux, son successeur ; par Brice Bauderon, lieutenant général, Émilien Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Jugements qui annulent ou confirment les sentences rendues par les juges des justices inférieures ; — plaidoiries des avocats ; — actes de dépôt des procédures criminelles venant en appel desdites justices, etc.

B. 1147. (Registre.) — In-folio, 640 feuillets, papier.

1659. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : prononçant la séparation de biens demandée par Lucrece Galin, femme de Jacques-Pétrarque Bernard, procureur d'office à Tournus ; — condamnant les habitants de la Vineuse, à verser entre les mains de leur curé le montant des réparations qu'il a cru devoir faire exécuter dans leur église paroissiale, suivant que lesdictes réparations seront estimées par experts dont les parties conviendront, si mieux n'aiment les deffendeurs payer la somme de cinq centz livres, ce qu'ils seront tenus opter dans la quinzaine, sinon l'option restera au demandeur ; — donnant gain de cause dans différents procès : à Philibert de Thibaut, chevalier, seigneur de Tulon ; — à Guillaume de Rougemont, écuyer, fils d'Isabeau d'Albon, dame et baronne de Pierreclos et Chandée ; — à Philippe Moisson, seigneur de Montceau ; — à Gaspard de Chevrier, écuyer, seigneur de la Saugerée ; — à Marguerite de La Rivière, veuve d'Antoine de Rugny, seigneur de Chassigny, etc.

B. 1148. (Registre.) — In-folio, 554 feuillets, papier.

1652-1660. — Bailliage royal et siège présidial. — Livre du Roi. — Lettres de provisions : pour notaires, procureurs, sergents ou huissiers ; — pour Pierre Barjaud, certificateur et rapporteur des criées et des saisies réelles ; — pour Jacques Ray, enquêteur, commissaire examinateur ; — pour Etienne Mathoud, premier président ; — pour Philibert Desir, juge, lieutenant civil et criminel en la châtellenie royale de Saint-Gengoux ; — pour Nicolas Verjus, conseiller, garde-scel audit bailliage ; — pour Jean-Baptiste-Victor-Amédée de Crémeaux, chevalier, marquis d'Entragues, gouverneur de Mâcon, lieutenant général pour le Roi en Mâconnais, à la place de Jean-Baptiste-Gaston de Foix, qui s'est démis en sa faveur ; — Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général audit bailliage, est nommé conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé ; — diplômes de licence et de doctorat, pour les avocats dudit siège ; — procès-verbal de présentation de députés, faite par les trois ordres des États du Mâconnais ; — ordre envoyé par le Roi au bailli de Mâcon, de se trouver à l'assemblée des États de Bourgogne ; — lettres de rénovation de terriers, obtenues par Charles de Naturel, écuyer, seigneur de Vers ; — établissement d'un marché hebdomadaire qui se tiendra tous les mardis à Saint-Mauris-des-Prés, et de deux foires qui s'y tiendront chaque année, le jour de la fête de la Trinité et le jour de fête Saint-Denis, etc.

B. 1149. (Registre.) — In-folio, 616 feuillets, papier.

1660. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences donnant gain de cause dans divers procès : à Claudine Grandjean, femme de Claude Loreton, avocat en parlement, tutrice de leurs enfants à cause de l'infirmité d'esprit survenue audit Loreton ; — à François de Rébé, archidiacre, comte de Lyon, prévôt de l'église Saint-Pierre de Mâcon ; — à Pierre de Barthelot, écuyer, seigneur de Beaugard ; — à messire Hippolyte de Montchanin La Garde, chevalier, seigneur de Gastelier, Mars et autres places, et Catherine de Gayant, sa femme ; — à Philibert Des Poulains, veuve de Louis Dinet, écuyer, seigneur de Saint-Romain et de Chassimpierre ; — à Philiberte Alamartine, veuve d'Antoine de La Bletonnière, lieutenant en l'Élection du Mâconnais, femme en secondes noces de Louis Droyn, seigneur des Landes ; — à Charles-François Dormy, écuyer, baron de Vinzelles et Beauchamp ; — à Annonciade de Sainte-Colombe, veuve de Gabrielle de Beugne, écuyer, seigneur de Beugne, Villerest et Vitry ; — à Claude Burnot, écuyer, seigneur de Blaizy ; — à Daniel de Priezac, écuyer, seigneur de la Chapelle, curateur des filles et héritières de Claude de Gaspard de Marcilly et d'Hippolyte Bourgeois, etc.

B. 1150. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1661. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences adjugeant, dans divers procès, certaines pensions, rentes, cens ou servis : à François Régnaud, seigneur de Mépillat ; — à Jacques de L'Orme, écuyer, seigneur du Villard, et Huguette Alixant, sa femme ; — à Hugues de La Tour, écuyer, seigneur de Moulin, et Françoise de Létouf, sa femme ; — à Lucrece de Romanet, veuve de Claude-Philippe Volatier, écuyer, seigneur de la Train ; — à Jean-Baptiste-Gaston de Maugiron, chevalier, comte de Montléans, seigneur et baron de Montbellet et autres places ; — aux RR. PP. de l'Oratoire de Jésus, établis à Mâcon, curés de Pruzilly ; — à Marie Le Bailleul, veuve de Louis-Chalon Du Blé, marquis d'Uxelles et Cormatin, lieutenant général des armées du Roi ; — à messire François de Rochefort, marquis de la Boulaye, seigneur de Sercy et autres places ; — à Philibert Perreault, seigneur de la Tour-de-Sailly ; — à Marc-Antoine Perrachon, écuyer, seigneur de la Salle et Senozan, etc.

B. 1151. (Registre.) — In-folio, 737 feuillets, papier.

1662. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : condamnant Isabeau d'Albon, dame de Pierreclos, à payer certaines sommes dont elle est débitrice, à Guillaume de Rougemont, son fils, écuyer, seigneur de Bussière ; — autorisant la vente des biens saisis à la requête de messire Marc-Antoine de Boulery, chevalier, seigneur de l'Hôpital et de l'Aire, et Jeanne de Pluviers, sa femme, sur messire Louis de Pluviers, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de la Roque-Saint-Michel, père de ladite dame, pour avoir payement de 12,000 livres qu'il lui avait constituées en dot ; — donnant gain de cause dans divers procès : à Catherine de Laurencin, sœur et héritière de Jacques de Laurencin, écuyer, seigneur du Vierre et la Douze ; — à Laurent de L'Aube, écuyer, seigneur de Corcelles ; — à Anne Galoche, veuve de noble Etienne Alamartine, conseiller et secrétaire du Roi, juge mage de la ville de Cluny ; — à Claude de Noblet, écuyer, seigneur de Chenelettes, et Anne de Fougéard, sa femme ; — à messire Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, chevalier, marquis de Villequier, comte de Berzé ; — à Louis Droyon, seigneur des Landes et Igé ; — à Pierre Damas, seigneur de Barnay, etc.

B. 1152. (Registre.) — In-folio, 1160 feuillets, papier.

1657-1663. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; Brice Bauderon, lieutenant général ; Émilien Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet d'expédients ; — ordonnance rendue sur la requête de messire Marcelin Damas, chevalier, baron de Digoine, fils unique et héritier de messire Théophile Damas, demandeur en revendication d'héritage, contre messire Antoine Damas, chevalier, baron de la Clayette, laquelle ordonnance porte que les parties escripent de huictaine en huictaine respectivement, pour estre appointées au mois ; — appointements : condamnant messire François de Busseul, chanoine en l'église Saint-Pierre de Mâcon, et messire François de Foudras, chevalier, seigneur de Morland et Oully, à payer le montant de certaines obligations qu'ils ont souscrites au profit de l'Hôtel-Dieu dudit Mâcon ; — reconnaissant la justice des réclamations présentées : par messire Claude Damas, comte de Thianges, baron de Quincey et Ballon, contre Jeanne Austrein, veuve de messire Pierre de Létouf, seigneur d'Audour ; — par Jean-François de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf, contre messire Jacques de Létouf Pradines, seigneur et baron dudit Pradines, Sirot, la Crotte et Montvoisin, héritier bénéficiaire de Jean Sévert, seigneur d'Hurigny ; — par messire Hector Andraux de Langeron, chevalier, marquis de Maulevrier, baron d'Oyé, seigneur d'Artaix, Chaumont, Daron et autres places, contre plusieurs de ses débiteurs ; — par Georges de Berbisey, écuyer, conseiller au parlement de Bourgogne, contre François de Rochefort, marquis de la Boulaye, etc.

B. 1153. (Registre.) — In-folio, 1244 feuillets, papier.

1661-1664. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; Brice Bauderon, lieutenant général ; Émilien Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire ; — procédures civiles, enquêtes sommaires, jugements par défaut : pour Daniel de Priezac, écuyer, seigneur de la Chapelle, tuteur et curateur des filles qu'Hippolyte Bourgeois, dame de Leynes et la Vernette, a eues de son premier mari, messire Claude de Gaspard de Marcilly, chevalier, seigneur dudit Marcilly, Molleron et autres places ; — pour messire Roland de Foudras, chevalier, comte de Matour, seigneur de Château-Thiers, Chénas, le Fief et le Pont-à-Mailly, héritier de Lucrece de Sève, sa mère ; — pour Claudine de Léger-Testenoire, veuve de messire Aimé de Salornay, chevalier, seigneur de Pruzilly, Malatray et autres lieux, etc.

B. 1154. (Registre.) — In-folio, 892 feuillets, papier.

1664. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : condamnant messire Alexandre de Velaines, chevalier, seigneur de Ronceray, et Jeanne de Létouf, sa femme, à payer 1,250 livres à messire Claude Damas, chevalier, seigneur de Dompierre, ayant droit de messire Pierre Damas, chevalier, seigneur de Barnay, donataire universel de Jeanne Austrein, sa mère, et ce, pour la jouissance des trois quarts escheus à ladite dame Austrein, des terres d'Audour, Dompierre, Frouges et la Motte ; — portant règlement de comptes entre Jean-Marc de Priezac, écuyer, seigneur de l'Aumônerie, et les filles que feu Hippolyte Bourgeois, sa femme, avait eues d'un premier lit ; — donnant gain de cause dans différents procès : à Laurent de Gaspard, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Rigaud ; — à messire Charles de La Baume, marquis de Saint-Martin ; — à Jacques Ray, procureur audit bailliage, propriétaire de la seigneurie de Beaulieu ; — à Pierre Chesnard, seigneur de Salornay ; — à Pierre de Particelli, seigneur de Chaintré ; — à Huguette Alixant, dame de Villard et Cloudeau, veuve de Jacques de L'Orme ; — à Marie Du Rosier, femme de François Mignot, écuyer, seigneur de Bussy et la Martesière, lieutenant général au bailliage de Beaujolais ; — à Claudine Grandjean, veuve de Claude Loreton, femme en secondes noces de Joseph Marque, écuyer, seigneur des Coindry ; — à Claude de Belleperche, écuyer, seigneur de Chassignolles et Aynard ; — à Marie-Claire de Bauffremont, comtesse de Fley, marquise de Sennecey, dame d'honneur de la Reine, — à Claude Bonin, prêtre, chapelain de la chapelle Sainte-Claire de Plantequitte, en la paroisse de Santilly ; — aux religieuses Bénédictines établies à Tournus, etc.

B. 1155. (Registre.) — In-folio, 902 feuillets, papier.

1662-1665. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; par Hugues Demeaux, second président ; par Brice Bauderon, seigneur de Sennecey et Condemines, lieutenant général ; par Émilien Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles, jugements par défaut ; — appointements rendus sur requêtes des parties, etc.

B. 1156. (Registre.) — In-folio, 604 feuillets, papier.

1665. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : autorisant la mise en criées et la vente des terres et seigneuries de Pierreclos, Bussy et Bussière, saisies au préjudice d'Isabeau d'Albon, à la requête d'un marchand de Lyon ; — ordonnant que Gabriel Colas jouyra des droictz et esmolumens attribués à son office de greffier des affirmations, et que, pour chascun des actes, il lui sera payé six sols trois deniers, sçavoir, trois sols pour le droict ancien, un sol pour le controolle, un sol pour le paris et un sol huit deniers pour le quart en sus, sans qu'aucuns voyages ni vin de messenger puissent estre tirés et alloués en taxe ni autrement, que par un préalable l'on ne justifie des actes d'affirmations levés, signés dudict Colas ou de ses commis ; — donnant cette conclusion, Claude Boisson, marchand voiturier, à deffaut d'avoir ce fait sa déclaration au bureau estably en ceste ville pour la perception des droicts de péage, représenté ses lettres de voiture ou certificat des officiers du lieu où le vin avoit esté chargé, et acquitté le droict, avoir encouru la confiscation de deux batteaux chargés de trente-huit poinssons de vin, et amende portée par les règlemens ; — adjugeant des rentes, pensions, cens ou servis : à Jacques de Létouf de Pradines, écuyer, seigneur d'Hurigny et autres places ; à Henriette de La Guiche, duchesse douairière d'Angoulême ; — à messire Claude de Lévis, chevalier, seigneur et baron de Lugny et en partie de Nay ; — à Philippe de Raffin, écuyer, seigneur de Pommier ; — à messire Philippe-Emmanuel de Royer, chevalier, seigneur de Saint-Micaud, Effondré et autres lieux, maréchal de camp, colonel du régiment d'infanterie du prince de Condé, gentilhomme de sa chambre, etc.

B. 1157. (Registre.) — In-folio, 996 feuillets, papier.

1639-1666. — Bailliage royal et siège présidial. — Carnet des expédients. — Acte par lequel Antoinette de La Barre, veuve de Dominique de Chardonnay, tutrice de ses enfants, demanderesse en liquidation de ses droits contre Adrien-Nicolas de Chardonnay, fils d'un premier lit et héritier testamentaire dudit Dominique, consent à accepter provisoirement la jouissance des biens que sondit mari possédait à Salornay-sur-Guye, avec la seigneurie des Époux, sise audit Salomay, bien que le tout ait peu de valeur, ladite seigneurie n'ayant été amodiée que 60 livres, au subject de ce que les héritages despendantz de ladite seigneurie sont demeurés comme incultes, par les fréquens passages de gens de guerre, qui ont causé l'abandonnement de la pluspart des habitantz (1652) ; — jugemens rendus après accords entre les parties, etc.

B. 1158. (Registre.) — In-folio, 776 feuillets, papier.

1666. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général ; Émilien Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Carnet du compulsoire ; — règlements de comptes entre particuliers ; — procédures civiles, requêtes, jugemens par défaut, appointements, etc.

B. 1159. (Registre.) — In-folio, 728 feuillets, papier.

1666. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : condamnant les héritiers d'Henri Barthelot, écuyer, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau, à payer à Marguerite Chappuis, sa veuve, la somme totale de 134,212 livres 9 sols 11 deniers, pour liquidation de ses droits ; — ordonnant à Charles de Lingendes, écuyer, maître ordinaire de l'hôtel du Roi, héritier universel d'autre Charles de Lingendes, ecclésiastique, qui lui-même l'était de Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, à remettre au trésor des archives de l'évêché tous les titres, papiers et documents, réclamés par Antoine d'Auteroche, avocat en parlement, commis à l'économat dudit évêché ; — accordant gain de cause dans différens procès : à Jean de Noblet Des Prés, abbé de Fontfroide, chantre et chanoine en l'église cathédrale de Mâcon, et, en cette qualité, seigneur terrier de Blany ; — à Claude de Carbonnet, écuyer, seigneur de la Motte-des-Bois et de Montpatey ; — à Jeanne Grandjean, veuve de Jean Baudinot, seigneur de Champ-Jacob ; — à Eustache Chavry, seigneur de Rivoire et Cornon, président au bailliage et siège présidial de Bresse ; — à François de Sirvinges, écuyer, seigneur de Maumont et la Charnée, etc.

B. 1160. (Registre.) — In-folio, 624 feuillets, papier.

1667. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : maintenant Louis Bernardon, prieur de Denicé, en qualité de curé primitif de l'église paroissiale dudit Denicé, et enjoignant à Laurent Seignerain, prêtre, vicaire perpétuel, de remettre dans le chœur le banc qu'il en a enlevé, et de faire rétablir les armoiries qu'il a effacées en ladite église ; — donnant à Claudine-Hippolyte de Gaspard de Marcilly, femme de Claude de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin, main-levée de l'hoirie et succession de Marie-Éléonore de Gaspard de Marcilly, sa sœur, femme de Barthélémy de Fauveau, écuyer, seigneur de Fronton ; — condamnant Charles de Lingendes, écuyer, maître d'hôtel du Roi, à payer 40,000 livres à Jean Aleaumé, seigneur de Bondemange, et à Marguerite-Charlotte Aleaumé, sa sœur, femme de Jacques Chenebrard, écuyer, seigneur de Condin ; — défendant à Mathieu Des Balmes, écuyer, seigneur de la Bernardière, et à Marguerite Croppet, sa femme, veuve en premières noces de Philippe Croppet, seigneur de Pontournier, de troubler Anne Fermont, veuve d'Alexandre Philibert, bourgeois de Lyon, dans la jouissance des eaux

de la fontaine de Trion, sortantes du pré de l'hospital, pour irrigation de ses près tant anciens que nouveaux, situés au territoire de Veyse (Vaise-lès-Lyon) ez Gorges-de-Loup ; — adjugeant certaines pensions, rentes, cens ou servis : à Pierre de Mandelot, écuyer, seigneur de Valescot ; — à Nicole Bayard, femme de Jean-Chrysostome de Thibaut, seigneur de Bellefont ; — à noble Jean Michon, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussière ; — à Michel Colbert de Saint-Pouange, évêque de Mâcon, etc.

B. 1161. (Registre.) — In-folio, 675 feuillets, papier.

1664-1668. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président, Hugues Demeaux, second président ; Brice Bauderon, seigneur de Sennecé, lieutenant général ; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles, — appointements rendus sur requêtes verbales ou écrites des parties, etc.

B. 1162. (Registre.) — In-folio, 808 feuillets, papier.

1668-1669. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : faisant défense à Samuel Uchard, de prendre la qualité de pasteur ou ministre de la parole de Dieu et toute aultre que celle de ministre de la religion prétendue réformée ; et lui enjoignant en même temps d'adjouxtier le mot de prétendue en tous les actes esquelz il sera parlé de la religion réformée, particulièrement aux actes des registres baptistaires et mortuaires, et expéditions d'iceulx ; — donnant gain de cause dans différents procès : à Pierre Gregaine, avocat en parlement, cessionnaire de la cotte morte de dom Pierre Dormy, prieur de Marcigny ; — à Etienne de Lamartine, écuyer, seigneur du Verne ; — à Laurent de L'Aube, écuyer, seigneur et baron de Corcelles, Bourgvilain et en partie de Pierreclos ; — à messire Charles de Chandieu, chevalier, marquis de Chappes, baron de Proprières, seigneur d'Apagnié et autres places, coseigneur décimateur de Poule ; — à Gaspard Du Bost, chevalier, seigneur de Moulins et autres lieux ; — à Françoise de la Tour de Rochefort d'Ailly de Saint-Vidal, femme de messire Laurent de La Vehue, seigneur comte de Chevriers, baron de Curis, etc.

B. 1163. (Registre.) — In-folio, 820 feuillets, papier.

1669. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; Brice Bauderon, lieutenant général ; Émilian Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — enquêtes sommaires ; — Jugements par défaut ; — appointements rendus entre les parties, etc.

B. 1164. (Registre.) — In-folio, 915 feuillets, papier.

1661-1670. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par les présidents et les lieutenants. — Carnet du compulsoire ; — procédures civiles ; — certificat délivré par Antoine de Neuville, abbé de Saint-Just, vicaire général de Camille de Neuville, archevêque de Lyon, et portant que Marc-Hilaire de Tenay Saint-Christophe, clerc du diocèse d'Autun, pourvu d'un canonicat et d'une prébende en l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon, a signé le formulaire publié par l'ordre de mondict seigneur l'archevesque contre la doctrine de Jansenius, et a mis son nom au bas du mandement sur ce fait (1666) ; — requêtes de particuliers ; — enquêtes sommaires ; — appointements, etc.

B. 1165. (Registre.) — In-folio, 882 feuillets, papier.

1669-1670. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; par Hugues Demeaux, second président ; par Brice Bauderon, lieutenant général ; Émilien Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Jugements rendus sur requêtes verbales des parties ; — procédures civiles : pour messire René de Chérizet, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Chalon et Rougepont ; — pour Jacques d'Escotay, écuyer, seigneur de la Pomière et de Montrouge, lieutenant général au bailliage de Forez, veuf et héritier de Catherine Chirat ; — pour messire Philippe de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux, etc.

B. 1166. (Registre.) — In-folio, 852 feuillets, papier.

1670. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud premier président ; Hugues Demeaux, second président ; Brice Bauderon, lieutenant général ; Émilien Tuppinier, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Plainte et attestation de Martin Chavannes, tonnelier de Mâcon, portant qu'il avait mis son fils en pension chez Lazare Forin, recteur du collège de Bâgé-le-Châtel à raison de 5 livres par mois ; qu'au bout de six mois, il crut devoir redemander son enfant que ledit recteur refusa de lui renvoyer ; que l'enfant ayant cherché à s'échapper, d'après son ordre, ledit Forin luy fut après, le fit retourner et luy osta ses habitz ; — procédures civiles ; — enquêtes sommaires ; — jugements par défaut, etc.

B. 1167. (Registre.) — In-folio, 928 feuillets, papier.

1669-1670. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Jean de Bellecombe, seigneur de Chasselas, bailli, et par les autres officiers, présidents ou lieutenants. — Ordre à Louis Tasnière, habitant à Varennes-sous-Dun, de rapporter incessamment au greffe de ce siège, les lettres de provisions de l'office de notaire royal par luy obtenues, pour estre registrées sur le livre du Roy, avec, jusques à ce, deffences d'exercer à peine de nullité et de tous despens, dommages et intérestz ; — procédures civiles : pour messire Léonard de Traves Choizeul, seigneur et baron de Vauthot, la Vesvre, Fleurette et Blanzay, héritier d'Adrien de Traves, son frère ; — pour Marc de Saint-Georges, écuyer, seigneur de Montceaux ; — pour Claude-Elisabeth Damas, comtesse de Sivignon ; — pour Pierre de Bessac, écuyer, seigneur de Grandmaison et Varennes ; — pour Philibert Bertet, écuyer, seigneur de la Salle, Gorze et Combe ; — pour messire Léonard Damas, marquis de Thianges, messire Léonard de Rochechouard, marquis de Monpipeau, le lieutenant général audit bailliage, et autres comportionnaires du droict des langues des bestes bovines qui se tuent et mactent en la boucherie de cette ville ; — pour Madeleine Canat, veuve d'Antoine Burnot, seigneur de la Boulaye ; — pour Jean Barjot, seigneur de Montfavier, chanoine de Beaujeu ; — pour messire Noël-Éléonore palatin de Dyo, marquis de Montperroux, seigneur de Corcelles (Saint-Clément-sur-Guye) ; — pour Thomas Lachapelle, professeur aux bonnés lettres à Chalon, cy-devant recteur littéral au collège de la ville de Tournus, contre les échevins dudit Tournus ; — pour Louis de Cotton, seigneur de Valplaisant, bourgeois de Lyon ; — pour Louise-Marguerite Volatier Du Biolay, dame de la Train, femme de François Aymon, écuyer, seigneur de Montépin ; — pour messire Jacques de Boyveau, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, président en la Chambre des comptes de Bourgogne ; — pour messire Philibert Potet, chevalier, conseiller du Roi, maître ordinaire des requêtes de son hôtel, curateur de messire Bernard Potet, son frère, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne, seigneur et baron de Saint-Germain-du-Plain, etc.

B. 1168. (Registre.) — In-folio, 918 feuillets, papier.

1670-1671. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : condamnant Gaspard Du Bost, écuyer, seigneur de Moulins et la Guillermière, à payer à Antoinette de Marcalange de Chambonnet, abbesse de Saint-Just de Romans (Drôme), la somme de 1,600 livres, avec intérêts, pour la nourriture et l'éducation de Gabrielle Du Bost, sa fille, pendant l'espace de 16 ans ; — ordonnant, sur la requête de messire François-Gabriel de Busseul, tendante à ce que, sur les droictz à luy eschez en l'hoirie de dame Catherine de Serpens, sa mère, provision luy soit adjugée de la somme de trois mil livres, pour estre employée à sa nourriture, entretien et exercices de sa profession, au payement de laquelle messire Henri-François de Busseul, son père, sera contrainct en ses biens, que quatre des plus proches parentz paternelz et maternelz seront appelez, pour estre deslibéré sur l'entretien et éducation du demandeur, et cependant, par manière de provision, sera prise la somme de six centz livres sur les biens et revenus des père et mère du demandeur, considération faicte de son aage et de sa qualité, et encores plus de la mauvaise conduite du sieur de Busseul, son père, qui dissipe les revenus de deux terres très considérables dont la jouissance ne luy appartient en aucune façon, puisqu'il est de notoriété qu'il est mort civilement ; — permettant à Jean Guyot, maître de forges à Fresne-les-Mamès, ressort d'Auxonne, de passer ses bateaux chargés de fer, guises et autres marchandises, en payant les droits sur le fer demandés par le fermier du péage de Mâcon, et en cautionnant bien et dheument du droict prétendu sur les guises qu'il soubstient estre fontes et n'en estre dheu aucune chose ; — enjoignant à Philippe-Guillaume d'Angeville, vicomte de Longpont, curateur de messire Jean Philippe de Champier, fils et héritier institué de messire Philippe-Charles de Champier, chevalier, comte de Juys, bailli de Beaujolais, de remettre à Antoinette-Louise de Rabutin, veuve dudit comte, les effectz mobilières contenus en l'inventaire faict après le décedz d'Hugues de Rabutin, son ayeul, qu'elle justifiera tant par titres que tesmoins avoir esté au pouvoir de son mary, ou luy en payer la valeur ; luy délaisser la libre possession et jouissance en toute propriété de la terre de Chigy et moityé de celle de Fissy-lès-Moroges, avec les dépendances ; luy payer la somme de trois mil livres qui luy ont esté données par sondict mary pour joyaux et survie, et celle de mil livres pour sa chambre garnie, comme aussy la valeur d'un carrosse à six chevaux, et de luy payer annuellement le quart du revenu de la terre de Vaux, etc.

B. 1169. (Registre.) — In-folio, 926 feuillets, papier.

1664-1672. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; par Hugues Demeaux, second président ; par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé, lieutenant général ; Maurice-François Vallier, seigneur de Baleine, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Réception de Philibert Delavigne, praticien à Saint-Gengoux, comme fermier des greffes desdits bailliage et présidial, en vertu d'un bail à lui passé par Antoine-François Canat, avocat à Chalon, tuteur onéraire de messire Louis-Chalon Du Blé, chevalier, seigneur et marquis d'Uxelles et Cormatin ; — procédures civiles ; — dits et contredits des parties ; — plaidoiries des avocats ; — appointements, jugements par défaut, etc.

B. 1170. (Registre.) — In-folio, 794 feuillets, papier.

1668-1672. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences des matières sommaires. — Sentences par épices : maintenant les doyen, chanoines et chapitre de l'église Saint-Philibert de Tournus, titulaires de la chappelle Nostre-Dame de l'Isle, lez Mascon, et leurs fermiers, en la possession et jouissance du droict de pesche dans la rivière de Saosne, de part et d'autre de l'isle Nostre-Dame, scituée au-dessus de Mascon, et à la teste d'icelle ; — enjoignant aux habitants de Poule en Beaujolais, de se conformer aux anciens usages, pour le payement des dîmes qu'ils doivent à messire Charles de Chandieu, chevalier, marquis de Chappes, seigneur décimateur dudit Poule en totalité, à l'exception des hameaux de Pey, Longefay, Chanrion, Ratigny et Lafond, auxquelz il partage la dixme par moityé avec le sieur curé dudict Poule ; — prononçant diverses condamnations pour affaires criminelles, etc.

B. 1171. (Registre.) — In-folio, 326 feuillets, papier.

1651-1673. — Bailliage royal et siège présidial. — Livre du Roi. — Transaction entre les officiers dudit présidial et ceux du présidial de Lyon, dans laquelle il est dit que ledit siège de Mâcon fut créé par édits de juin 1639 et juillet 1640, avec réunion tant au bailliage qu'au présidial d'icelle ville, de la chastellenie de Charlieu, qui estoit lors de la sénéchaussée et présidial de Lyon ; que les officiers de ladite sénéchaussée s'y opposèrent de tous leurs efforts, et finirent par obtenir, en septembre 1648, un édit qui révoquait les précédents et supprimait le présidial de Mâcon, et qu'au mois de novembre de la même année, cet édit de suppression fut rapporté ; la transaction contient que lesdits officiers de Lyon, à eux joints François-Thomas de Savoie, prince de Carignan, et Marie d'Orléans, fille d'Henri d'Orléans, duc de Longueville, propriétaires engagistes des greffes de ladite sénéchaussée et siège présidial de Lyon, consentent à l'établissement du présidial de Mâcon, à condition que la châteltenie de Charlieu en sera désunie, pour faire retour à son ancien ressort, et que les officiers de Mâcon leur payeront la somme de 8,000 livres, par forme de desdommagement ; — la création du présidial de Mâcon est confirmée par arrêt du conseil et lettres patentes du mois de septembre 1651 ; — arrêt du grand conseil, qui commet le lieutenant général audit bailliage pour l'établissement d'un séquestre au revenu du prieuré conventuel de Charlieu ; — Simon Mariage est commis à l'administration du revenu de l'abbaye de Cluny, en attendant que le cardinal Mazarin, élu abbé par les religieux de ladite abbaye, ait obtenu les bulles de provisions apostoliques ; — procuration passée par Jean-Armand Mitte de Chevrières-Saint-Chamont, comte de Miolans et Anjo, premier baron de Savoie, seigneur de Châtelard, le Parc, Sancé, Saint-Martin et Saint-Pierre de Senozan, etc., pour faire couper et vendre la coupe du bois de haute futaie, estant autour dudict chasteau du Parc ; — envoi en possession de la baronnie de la Salle, ainsi que desdites terres du Parc, Saint-Martin et Saint-Pierre de Senozan, pour Pierre Perrachon, seigneur de Saint-Maurice, qui s'en est rendu acquéreur ; — serment de fidélité au Roi prêté par messire Jean-Marie Prisque, chevalier, seigneur de la Tour-Serville, Vers, Bezanceuil et Angoin, qui avait suivi le parti du prince de Condé, en qualité de lieutenant-colonel du régiment de Bouteville ; — réception de Vincent Barolet, bourgeois de Beaune, qui a acquis la charge de contrôleur des actes des notaires dans toute l'étendue du Mâconnais ; — lettres de provisions : pour Jean Boyer, Antoine Paiseaud, Antoine Magnin, Mathieu Foillard, conseillers, juges magistrats audit bailliage ; — pour Hugues Demeaux, second président en remplacement de Thomas Bullion ; — pour Claude Berruyer, avocat du Roi ; — lettre missive du Roi, adressée au marquis d'Entragues, lieutenant général en Bourgogne pour l'étendue du Mâconnais, gouverneur de Mâcon, qui est vivement invité à s'intéresser dans la grande compagnie des Indes, et à user de toute son influence pour faire intéresser dans ladite compagnie les officiers de justice, les nobles, les bourgeois et les principaux habitants du pays ; — lettres patentes érigeant en baronnie la terre et seigneurie du Thil, en Beaujolais, y compris les terres et seigneuries de Vauxrenard, Changy, Selangy et autres, pour récompenser les services militaires d'Honoré de Chevrier, libre seigneur de Saint-Mauris ; — arrêt portant réduction du nombre des notaires ; — établissement : de quatre foires et d'un marché hebdomadaire à Saint-Clément-sur-Guye ; — de six foires et d'un marché hebdomadaire à Mussy-sous-Dun ; — lettres à rénovation de terriers obtenues par messire François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, pour sa terre et seigneurie de Savigny-sur-Grosne ; — arrêt du parlement de Paris, en faveur des Minimes de la Guiche, contre la duchesse d'Angoulême, les habitants de la Guiche et le curé de Champvent, au sujet de la possession de l'ancienne église appartenant à leur couvent, une nouvelle église ayant été construite audit lieu de la Guiche, pour servir d'annexe à celle de Champvent ; — lettres de grâce et de pardon, obtenues par des particuliers qui s'étaient rendus coupables de meurtres, etc.

B. 1172 (Registre.) — In-folio, 1322 feuillets, papier.

1673. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; par Brice Bauderon, lieutenant général ; Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Jugement qui condamne Jacques de La Fage, seigneur de Clermont et Vaux-sous-Targe, et Éléonore de Marcilly, sa femme, à payer la somme de 1,000 livres, réclamée par messire Claude-Joseph de Chevrier, comte de Saint-Mauris ; — procédures civiles, enquêtes, jugements par défaut : pour les directeurs de la religion prétendue réformée de la ville de Mascon ; — pour Elisabeth de Noblet Des Prés, veuve et héritière de Philibert de Thibaut, seigneur de Tulon ; — pour messire Pierre Damas, chevalier, seigneur de Barnay, Vertpré et autres places, etc.

B. 1173. (Registre.) — In-folio, 524 feuillets, papier.

1673. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : condamnant, sans donner les motifs, Pierre Besserat, scieur de long, à servir le Roy dans ses armées, pendant cinq ans, et en trente livres d'aumosne à la chapelle du palais ; à la suite est le procès-verbal de remise dudit Besserat aux mains d'un sergent du régiment de Picardie ; — prononçant qu'Antoine Lavergne, soldat audit régiment, servira pendant quatre ans, pour avoir assisté, l'espée à la main, dans une rixe, et avoir juré et blasphémé le saint nom de Dieu ; — condamnant à l'amende les curés de paroisses, les notaires, les échevins des villes, les receveurs des impositions, etc., qui se sont servis, pour leurs actes, de papiers non timbrés, et qui ont été poursuivis à la requête de Michel de Prasly, adjudicataire général des formules de France, etc.

B. 1174. (Registre.) — In-folio, 1260 feuillets, papier.

1671. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences pour les causes civiles ; — sentences : adjugeant certaines rentes, pensions, cens ou servis : à messire Guillaume de Sève, seigneur de Laval, l'Orme et Montchausson, ancien président au présidial de Lyon, premier président au parlement de Dombes ; — à messire Charles de Crémeaux d'Entragues, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon ; — à Aimée de Tenance, veuve d'Emmanuel de Royer, seigneur de Saint-Micaud ; — à Pierre de Laurencin, chevalier, baron de la Bussière ; — à Jean Des Brosses, écuyer, trésorier de France en la Généralité de Lyon, frère et héritier de Claude Des Brosses, seigneur d'Escrots et Malleval ; — condamnant les habitants du hameau de Verchizeuil à payer les droits curiaux qui leur sont demandés par Pierre Chuffin, prêtre, curé de Verzé ; — Faisant défense aux procureurs du corps et communauté de ceux de la religion prétendue réformée, de se qualifier directeurs de l'esglise de ladite religion, au préjudice d'un article exprès de l'édit de Nantes, qui leur défend de qualifier leur temple du nom d'esglise, etc.

B. 1175. (Registre.) — In-folio, 1297 feuillets, papier.

1675. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences des causes civiles, appointements, jugements par défaut ; — sentences : réglant les différends entre particuliers ; — donnant gain de cause dans divers procès : à messire Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont, comte de Berzé et autres places — à Claire de Nompère de Rongfert, veuve et héritière d'Antoine Des Boucaud, seigneur de Joux ; — à François de Franc, écuyer, seigneur d'Anglure et Essertaux ; — à Pierre de Massol, seigneur de Collonge, président en la Chambre des comptes de Bourgogne ; — à messire Jacques d'Amanzé, comte de Chauffailles ; — à Antoinette-Louise de Rabutin, comtesse de Chigy ; — à Jean de La Garde de Cadenet, chevalier, seigneur du Clairon, Chazelles, Beaumont et autres places, lieutenant pour le Roi en la ville de Chalon ; — à Henri de Macet, écuyer, seigneur de Davayé, etc.

B. 1176. (Registre.) — In-folio, 1569 feuillets, papier.

1676. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par les divers officiers présidents ou lieutenants ; — sentences : prononçant que le curé de Verzé est tenu de faire le service dans la chapelle de Verchizeuil ; — condamnant les habitants de Maizeray, hameau de Saint-Martin-du-Tartre, à payer deux boisseaux d'avoine par feu à Madeleine Fouquet, veuve du marquis de La Boulaye, dame propriétaire de la seigneurie de Sercy et du doyenné de Saint-Gengoux-le-Royal, ayant droit à ladite redevance comme engagiste du domaine de la châtellenie dudit Saint-Gengoux ; — enjoignant à Anne de Foudras, veuve de messire Claude de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac,

de faire jouir messire Jean-Éléonor de Noblet, chevalier, seigneur de Chenelettes et autres places, du quart du grand dixme de la paroisse de Varennes-soubs-Dun ; — adjugeant certaines rentes à Philippe-Etienne de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny ; — permettant aux protestants qui habitent Cluny et les villages circonvoisins, de faire, si bon leur semble, construire un lieu pour l'exercice de leur religion dans l'estendue de la justice royale de Salornay-sur-Guye, à la distance néanmoins de cinq centz pas géométriques tant de l'église que des maisons dudict Salornay, pour le choix duquel lieu ils seront tenus d'appeller par-devant nous les curé, seigneurs et habitans dudict Salornay, etc.

B. 1177. (Registre.) — In-folio, 1291 feuillets, papier.

1677. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences des causes civiles, appointements, jugements par défaut ; — sentences : ordonnant la mise en criées et la vente judiciaire des biens de Jacques Chapuis, notaire royal à la Guiche, saisis, à la requête de Jean et Archambaud Chavot, praticiens, fils et héritiers de Pierre Chavot, notaire à Champvent ; — condamnant messire Claude de Talaru de Chalmazel, marquis de Chalmazel, et Louise-Marie de Champagne, sa femme, à payer la somme de 18,939 livres 16 sols, qui leur était réclamée par messire Jean de Fenoyl Thurey, chevalier, comte desdits lieux, seigneur de Serezin et autres places ; — réglant le douaire de Charlotte de Thélis, veuve de Gaspard Du Bost, seigneur de Moulin, le Bost et autres lieux ; — adjugeant gain de cause dans divers procès : à Charlotte de Létouf de Sirot, veuve et héritière de messire Jacques-François de Létouf, chevalier, comte de Pradines, baron de Sirot, la Motte, Marcilly, Valorge et autres places, héritier lui-même de Catherine de Létouf de Pradines, sa mère ; — à Anne Gambin, veuve de messire Pierre Damas, chevalier, seigneur de Barnay et Vertpré, etc.

B. 1178. (Registre.) — In-folio, 1232 feuillets, papier.

1678. — Bailliage royal et siège présidial — Audiences tenues par Jean de Bellecombe, chevalier, seigneur de Chasselas, gouverneur de Pont-de-Veyle, bailli de Mâcon, et par les autres officiers, présidents ou lieutenants ; — requêtes en compulsoire ; — appointements ; — jugements par défaut ; — sentences : prononçant des condamnations à l'amende, dans les procès intentés par les fermiers généraux des octrois qui se perçoivent sur la Saône ; — décidant que l'usage de la province de Bourgogne et comté de Masconnois est et a esté, depuis l'établissement desdits droicts d'octrois, de composer le millier de marrein propre à faire des tonneaux, de deux mille quatre cents pièces, outre trois autres pièces par chaque cent, appelées vulgairement le jet et la demande, et le millier du petit marrein propre à faire des fillettes ou demi-tonneaux, appelé marcandise, de trois mille six cents pièces, outre les susdites trois pièces pour lesdits jet et demande par chaque cent ; — condamnant un homme convaincu de meurtre, à servir le Roy par force dans ses armées pendant trois années ; — ordonnant à Jean-Baptiste Dulieu, écuyer, seigneur de Charnay, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Lyon ; Marthe d'Autun, veuve de messire Charles de Bron, chevalier, comte de la Liègue, seigneur et baron de Riverie et autres places ; messire Camille d'Autun, marquis de la Baume, et Catherine de Bonne, sa femme, à rembourser la somme de 100,000 livres, montant de deux obligations souscrites au profit de Jean et François Bénéon, frères, seigneurs de Châtelus, Saint-Denis et autres lieux ; — maintenant Jean-Chrysostome Bernard, seigneur de Vaux, Montchanin et Crépigny, dans le droit de percevoir le servis annuel d'un sol tournois, sur chaque habitant du hameau de Rizerolles, paroisse d'Azé ; — adjugeant certaines rentes, pensions, cens ou servis : à messire Antoine de Montchanin, chevalier, comte de la Garde-Marzac ; — à messire Claude de Bessac, seigneur de Varennes et Grandmaison ; — à messire Claude-Joseph de Chevriers, écuyer, seigneur de Saint-Mauris et du Thil, etc.

B. 1179. (Registre.) — In-folio, 802 feuillets, papier.

1660-1679. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par les officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles ; — jugements par expédients ; — appointements qui règlent les différends entre particuliers, avec le consentement des deux parties ; — instructions des affaires, etc.

B. 1180. (Registre.) — In-folio, 778 feuillets, papier.

1667-1679. — Bailliage royal et siège présidial. — Recueil de requêtes adressées soit au bailli, soit au premier ou au second président, le plus souvent au lieutenant général ou au lieutenant criminel, avec ordonnances y relatives ou observations desdits officiers ; — plainte du procureur-syndic de la ville de Mâcon, contre les marchands qui refusent de recevoir les pièces dites de quatre sols pour quelque prix que ce soit, ce qui réduit les pauvres habitants de cette ville à une dernière nécessité, parce qu'ils n'ont d'autre argent ni deniers que de ces pièces de quatre sols, qui se trouve la monnaie la plus commune et presque l'unique ; — ordonnance qui enjoint à toutes personnes, de recevoir les pièces appellées de quatre sols, à raison de trois sols six deniers, etc.

B. 1181. (Registre.) — In-folio, 984 feuillets, papier.

1673-1679. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général ; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et par Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles peu importantes réglées par appointements et accord entre les parties.

B. 1182. (Registre.) — In-folio, 1281 feuillets, papier.

1679. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : déclarant le fonds possédé par Claude Carbonnet, écuyer, seigneur de la Motte, juxta la rivière de Parisenot, de soixante, jusques à la fontaine appelée de Maillot-Pendu, estant de la contenance de vingt bichetées ou environ, appelé anciennement le meix Cotassot, estre dans la totale justice de Monay, appartenant à dame Marie de Ganay, veuve de messire Charles de Damas, vivant comte de Marcilly et seigneur dudit Monay, et néanmoins du territoire de Chaumont et du bailliage de Masconnois, qui est limité par ladite rivière de Parisenot, devers occident, et le chemin tendant du molin de Parisenot à Saint-Eusèbe et Montchanin, de septentrion ; — remettant messire François-Gabriel de Busseul chevalier, comte de Saint-Sernin, en tel estat qu'il estoit auparavant la nomination faicte de sa personne par Henry-François de Busseul, son père, à l'hoirie de dame Catherine de Serpents, sa mère ; — adjugeant gain de cause dans différents procès : à Jean-Baptiste Michon, écuyer, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussières, conseiller du Roi et son procureur général au bureau des finances de la Généralité de Lyon ; — à Jean-Christophe Bernard, écuyer, seigneur de Chaintré, etc.

B. 1183. (Registre.) — In-folio, 864 feuillets, papier.

1680. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général ; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et par Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon,

lieutenant particulier. — Carnet des expédients ; — procédures civiles ; — jugements réglant les différends entre particuliers, selon les conclusions prises d'un commun accord.

B. 1184. (Registre.) — In-folio, 1128 feuillets, papier.

1672-1681. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Jean de Bellecombe, bailli, et par les autres officiers, présidents et lieutenants. — Procédures civiles, appointements, jugements par défaut ; — protestation signifiée par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, prétendant que Claude de Rymon, lieutenant particulier, entreprend tous les jours sur les droits de sa charge, ayant tesmoigné que non seulement il prétend avoir le droit d'allumer les feux de joye, mais mesme qu'il prétend, dans les occasions et en l'absence de M. le lieutenant général, porter les parolles d'honneur au nom de la compagnie ; — sentences : défendant aux habitants de Davayé de nourrir des chèvres ou des moutons, faisant considération que ladicte paroisse est de petite estendue, pays de vignoble, et qu'il n'y a des pâturages suffisans pour la nourriture et entretien des animaux servant à la culture des héritages ; — prononçant la séparation de biens demandée par Nicole de La Souche, femme d'Hugues de Collonges, écuyer, seigneur de Pressy et Cutigny ; — adjugeant certaines rentes ou pensions à Laurent de L'Aube, écuyer, seigneur et baron de Corcelles, Bourgvilain et en partie de Pierreclos ; — donnant acte à Anne, fille d'Antoine de Poncelet, capitaine et gouverneur de la ville de Saint-Gengoux, de l'assignation qu'elle a fait signifier à ses parents de trouver bon qu'elle contracte mariage avec Claude Balard, escuyer, seigneur de Fortunet, l'un des vingt-cinq gentilshommes de la garde de la marche du Roy ; — condamnant un homme accusé de violences et viol, à servir le Roy par force dans ses armées, en qualité de fantassin, pendant neuf années ; :— nommant un curateur à messire Henri-François de Busseul, chevalier, comte de Busseul, à cause de son incapacité ; — enjoignant à messire Jean d'Amanzé, chevalier, seigneur d'Arcinges, de relâcher la douzième partie des biens laissés par messire Antoine d'Amanzé, son père, seigneur de Chauffailles, à Gabrielle d'Amanzé, femme de messire Marc de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Montceaux, Versaugues et autres places ; — procès-verbal de visite du collège nouvellement construit par les PP. Jésuites de Mâcon, etc.

B. 1185. (Registre.) — In-folio, 842 feuillets, papier.

1681. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par messire Jean de Bellecombe, seigneur de Chasselas, gouverneur de Pont-de-Veyle, bailli de Mâcon ; par Etienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général ; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — requêtes en compulsoire ; — enquêtes sommaires ; — jugements par défaut ; — appointements rendus après accord entre les parties, etc.

B. 1186. (Registre.) — In-folio, 554 feuillets, papier.

1682. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par les officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles entre particuliers ; — requêtes ; — jugements par défaut ; — appointements, etc.

B. 1187. (Registre.) — In-folio, 1025 feuillets, papier.

1680-1683. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par les officiers, présidents ou lieutenants. — Causes civiles de peu d'importance ; — appointement rendus selon les conclusions préalablement consenties entre les parties ; — jugements par défaut, etc.

B. 1188. (Registre.) — In-folio, 1224 feuillets, papier.

1682-1683. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : adjugeant gain de cause dans différents procès à messire Philibert Potet, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître ordinaire des requêtes de son hôtel, curateur de messire Anne-Bernard Potet, son frère, conseiller au parlement de Bourgogne, seigneur et baron de Saint-Germain-du-Plain, Ouroux et dépendances ; — à Philibert Chavot, avocat en parlement, prévôt de Saint-André-le-Désert ; — à Noël Mignot, écuyer, seigneur de Bussy et la Martizière, lieutenant général au bailliage de Beaujolais ; — à messire Jean-Philippe de Champier, chevalier, comte de Chigy ; — condamnant les religieuses du prieuré de Lanchare, établies à Chalon ; les curés des paroisses de Meulin, Dompierre et Trivy ; Claude Damas, écuyer, seigneur de Dompierre et Audour ; les religieux de l'abbaye de Cluny l'abbé de Saint-Rigaud et le curé de Montmelard, tous seigneurs décimateurs de ladite paroisse de Dompierre, à faire rétablir le clocher de l'église paroissiale dudit lieu, en y contribuant chacun à proportion de la part qu'il a dans les dîmes ; — prononçant la séparation de biens demandée par Jeanne Damas, femme de messire René de Drée de La Serrée, etc.

B. 1189. (Registre.) — In-folio, 699 feuillets, papier.

1684. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; par François Paiseaud, lieutenant général en remplacement de Brice Bauderon ; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et par Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — requêtes en compulsoire ; — jugements par défaut ; — appointements réglant les différends entre particuliers, avec le consentement des parties, etc.

B. 1190. (Registre.) — In-folio, 778 feuillets, papier.

1685. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; par François Paiseaud, lieutenant général, Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — instruction sommaire d'affaires peu importantes ; — jugements par défaut ; — appointements rendus entre les parties par voie de conciliation, etc.

B. 1191. (Registre.) — In-folio, 1185 feuillets, papier.

1684-1685. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : prononçant sur les différends entre particuliers ; — donnant gain de cause dans différents procès : à messire Guillaume Arod, chevalier, seigneur de Mezieux, Bay, Morland, Oully et autres places ; — à messire Jean-Eléonor de Noblet, chevalier, seigneur de Chenelettes, Montgesson, Avaize, Grandvaux et autres lieux ; — à Marie Mignot, femme d'Antoine de Roussillon, écuyer seigneur

de Beau-Retour ; — à messire Etienne Du Sauzey, abbé de Saint-Rigaud ; — à messire Barthélémy Mascranny, chevalier, seigneur de la Verrière, lieutenant criminel à Lyon ; — à messire Jean-Baptiste Terrat, chevalier, seigneur de Chantome ; — à Louis Dugas, écuyer, conseiller du Roi en la sénéchaussée de Lyon, seigneur de Savonost et Bois-Saint-Just ; — à messire Philibert-Hubert de L'Aube, chevalier, seigneur et baron de Corcelles ; — à messire Antoine de Pouchon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Romain-en-Gal, du Montel-au-Temple et de Brousse ; — à messire Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, duc et pair de France, comte de Berzé, seigneur de Lys et autres places ; — requête des protestants de Mâcon et des lieux circonvoisins, remontrant que, par l'arrêt du Conseil qui leur a été signifié le 28 août 1685, leur exercice est interdit au lieu de la Coupée, sauf à leur estre pourveu par Sa Majesté un autre lieu à une lieue de distance de la ville de Mascon, et demandant la permission de faire baptiser leurs enfants dans leurs maisons, par le premier ministre qu'ils inviteront à s'y transporter, et ce, en la présence d'un de messieurs les eschevins, ce qui leur est accordé par provision et jusqu'à ce qu'il ait esté pourveu autrement ; — jugement qui permet aux directeurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Mâcon, d'entrer en possession des biens qui ont appartenu au consistoire protestant de cette ville, et qui ont été octroyés audit Hôtel-Dieu par lettres patentes du Roi, etc.

B. 1192. (Registre.) — In-folio, 780 feuillets, papier.

1686. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; Hugues Demeaux, second président ; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier, charge de lieutenant général, vacante par le décès de François Paiseaud. — Procédures civiles ; — instruction sommaire d'affaires peu importantes ; — jugements par expédients, etc.

B. 1193. (Registre.) — In-folio, 924 feuillets, papier.

1680-1687. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par les officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles ; — affaires de peu d'importance réglées avec le consentement des parties, etc.

B. 1194. (Registre.) — In-folio, 1072 feuillets, papier.

1686-1687. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — adjugeant certaines rentes, pensions, cens ou servis : à Claude de La Ronzière, seigneur de la Douze, juge châtelain de Charlieu, tuteur onéraire de Jean d'Amanzé, comte de Chauffailles, héritier testamentaire d'Antoine-Jean d'Amanzé, chevalier, seigneur d'Arcinges ; — à Louise-Françoise Perrachon, femme de messire Gabriel, comte de Briord, premier écuyer du duc d'Enghien ; — à Marie-Anne Rolin, veuve de messire Jacques d'Amanzé, chevalier, comte de Chauffailles ; — à Gaspard de Ballore, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon ; — à messire Alexandre de Nagu-Varenes ci-devant abbé de Joux-Dieu ; — condamnant les seigneurs décimateurs des paroisses, à payer une portion congrue de 300 livres aux curés desdites paroisses, qui leur ont fait abandon des revenus temporels de leurs cures ; — ordonnant aux religieuses Ursulines de Mâcon, de remettre Anne Dombey à Philiberte Garnier, sa mère, nouvellement convertie, femme séparée de biens de Samuel Dombey, à la charge qu'elle prendra seing que sadicte fille continuera d'estre eslevée dans la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'elle payera aux susdictes religieuses, à raison de septante-cinq livres par année de pension, dez le vingt-quatrième juillet 1684 ; — décidant que généralement toutes les avances, saillies, pailliers, escaliers, ouvertures de caves prises sur les rues et places, mesmes les bans à s'asseoir, seront retranchés dans toute l'étendue de la ville, à fleur de mur ; — requête des échevins de Mâcon, et, à la suite, ordonnance portant que les bancs à s'asseoir seront, démolis dans les endroits seulement où il n'y aura pas seize pieds francs, pour le passage des carosses, chariots et charettes, sans néanmoins qu'en nul cas les bancs pour s'asseoir, non plus que les bancs à étalage, entrées de

caves et degrés servans à monter dans certaines maisons, puissent avoir plus de quinze poulces de saillie dans la rue, etc.

B. 1195. (Registre.) — In-folio, 876 feuillets, papier.

1685-1688. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Jean de Bellecombe, seigneur de Chasselas, bailli ; par Etienne Mathoud, premier président ; Jean-Baptiste Colin, second président en remplacement d'Hugues Demeaux ; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé lieutenant général en remplacement de François Paiseaud, décédé ; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des procès ; — jugements par défaut ; — appointements rendus avec le consentement des parties, etc.

B. 1196. (Registre.) — In-folio, 884 feuillets, papier.

1681-1689. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par les officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles de peu d'importance ; — jugements par expédients, après les plaidoiries des avocats, etc.

B. 1197. (Registre.) — In-folio, 996 feuillets, papier.

1688-1689. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : homologuant le traicté en séparation d'habitation et de biens, entre messire Jean d'Ougny, chevalier, vicomte de Mably, seigneur d'Origny, Anglure, Essertaux, Vergisson, Serrières, Bussières et autres places, écuyer ordinaire du Roi, et Isabeau de Thibaut de Noblet Des Prés ; ledit traité portant que, mariés en 1678, ils n'ont habité ensemble que pendant peu de temps, sans qu'il en soit venu aucuns enfans, et ayans recogneu d'abord que par bien des raisons, il leur estoit impossible de vivre dans la concorde et union qui faict le bonheur des mariages, ladicte dame se retira chez le seigneur baron Des Prés, son père ; — adjugeant à Léonard de La Menue, écuyer, une pension alimentaire de 100 livres sur ses biens paternels et maternels, saisis à la requête de divers créanciers, ledit seigneur écuyer ayant remontré que Claudine de Belleperche, sa mère, luy ayant refusé son entretien et nourriture, il se seroit vu contrainct de se mettre dans la compagnie des gardes de Sa Majesté, quoyque auparavant il eust desjà servi en qualité d'officier au régiment de Condé ; mais à présent, ne pouvant subsister, il a esté obligé de retourner en province, dans l'espérance d'y trouver quelques secours, mais inutilement, en sorte qu'il se voit en estat d'être contrainct de quicter le service et de mandier ; — déclarant la terre de Thoiriat, dont Antoine Lachard est seigneur propriétaire, hypothéquée pour une somme de 1,400 livres, au profit des religieuses Bénédictines de Tournus ; — maintenant Pierre de Saint-Belin de Vaudremont, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Chalon et du temple Sainte-Catherine de Montbellet, en pleine possession et jouissance des eaux du bief de Gravaize, pour l'irrigation des prés du grand et petit Marais ; — plainte du procureur du Roi, au sujet d'une affiche ou placard, par lequel il paroît que le sieur Gauchat, se disant conseiller du roi, maistre des eaux et forests en Chalonnais, prétend estendre ses qualités et jurisdiction dans les provinces voisines et particulièrement en celle-cy ; ordonnance, à la suite, défendant à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, en l'estendue de ce bailliage, de reconnoistre la jurisdiction dudit Gauchat, et de procedder par-devant luy, pour le fait de chasse, pesche et autres matières, à peine de cinq cens livres d'amende ; — requête de Claude de Belleperche, écuyer, seigneur de Chassignolles et Aynard, représentant que tous ses biens sont saisis depuis trois ans, et qu'il est sans ressources pour la subsistance de sa nombreuse famille ; cependant, par un surcrois de malheur, deux de ses enfans, l'une âgée de onze ans, qui est une fille, et l'autre de neuf ans, sont depuis plus de huit à dix mois possédez par le malin esprit, et le sont encore présentement, quoyqu'il ait cherché tous les moyens possibles, par des exorcismes faites par ordonnance de Monseigneur de Mâcon ; mais enfin il a appris qu'il n'y avoit point de meilleur moyen que par le vœux qu'il a faict, de faire conduire

lesdicts deux enfans au tombeau de Saint Aimable, à Riom ; — appointment qui accorde audit suppliant une provision de 100 livres, pour accomplir son voyage ; — ordonnance qui, vu la requête de messire Nicolas-Marie de La Guiche, comte de Sivignon, remontrant qu'il ne peut se rendre aux armées du Roi, à cause d'une grande fièvre tierce dont il est atteint, le déclare exempt du service personnel, à la charge de donner un homme pour luy, avec armes, chevaux et équipage convenable, qu'il sera tenu soldoyer ; — messire Claude-Joseph de Chevrier, seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil et d'Émeringes, est également, sur sa demande, exempté de se rendre en personne aux armées du Roi, à la condition qu'il enverra un gentilhomme, pour servir à sa place, avec équipage et solde convenables, etc.

B. 1198. (Registre.) — In-folio, 917 feuillets, papier.

1690-1691. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; Jean-Baptiste Colin, second président ; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général ; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Charles de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — instructions sommaires ; — jugements par défaut, etc.

B. 1199. (Registre.) — In-folio, 978 feuillets, papier.

1690-1691. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : faisant deffences à toutes personnes, de quelle qualité et condition qu'elles soyent, de donner à jouer et jouer dans leurs maisons aux jeux d'hazard, et particulièrement ceux appellés le hoca, la bassette et le lansquenet, à peine contre les contrevenans de trois mille livres d'amende, applicables un tiers au Roy, un tiers à l'Hôtel-Dieu et l'autre tiers aux dénonciateurs ; — défendant à tous marchands et négociants de cette ville de Mascon, pays et comté de Masconnois, d'acheter des vins estrangers et de les faire conduire tant en cette dite ville qu'audit pays, pour les y vendre et débiter, en gros ou en détail, et de négotier d'autre vin que de celui du crû de cedit pays, à peine de confiscation des vins, batteaux, chars, charrettes, chevaux, bestail et harnois, et de mille livres d'amende, payables sans déport et applicables moitié au Roy, un quart au dénonciateur et l'autre quart aux pauvres de la Charité de cette ville ; — condamnant Louis de Busseul, écuyer, abbé de Saint-Sernin, héritier testamentaire de Gabrielle Des Serpents, sa mère, à payer un legs de 10,000 livres à Henri-François de Busseul, son frère, chevalier, comte dudit Busseul, seigneur de Moulin l'Arconce et autres lieux ; — envoyant les parents les plus habiles à succéder, en possession des biens de divers particuliers déclarés absents du royaume, etc.

B. 1200. (Registre.) — In-folio, 1052 feuillets, papier.

1658-1692. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par les officiers ordinaires, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles pour partages de successions, discussions d'hoiries et règlements de créances ; — plaidoiries d'avocats ; — appointments, etc.

B. 1201. (Registre.) — In-folio, 1024 feuillets, papier.

1691-1692. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Mathoud, premier président ; Jean-Baptiste Colin, second président ; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général ; Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Charles de Rymon, lieutenant particulier. — Procédures

civiles ; — instructions sommaires ; — jugements par défaut ; — appointements rendus avec le consentement préalable des deux parties, etc.

B. 1202. (Registre.) — In-folio, 986 feuillets, papier.

1693-1694. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Etienne Demeaux, premier président en remplacement d'Etienne Mathoud ; par Etienne Dumont, second président en remplacement de Jean-Baptiste Colin ; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général ; par Maurice-François Vallier de Baleine, lieutenant criminel et par Claude Bernard, lieutenant particulier en remplacement de Charles de Rymon. — Procédures civiles ; — ordonnances renvoyant les affaires à la huitaine, à la quinzaine ou au mois ; — jugements par défauts ; — sentences par expédients, etc.

B. 1203. (Registre.) — In-folio, 1245 feuillets, papier.

1692-1694. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : permettant à Jean, fils et successeur de Simon Bonard, libraire et imprimeur à Mâcon, de s'établir en cette ville conformément au brevet du Roi dont il est porteur, et d'ouvrir boutique en qualité de libraire et imprimeur, moyennant le serment par luy présentement presté d'observer les réglemens concernans ledit art ; — adjugeant gain de cause dans différents procès à messire François-Amédée de Rochefort d'Ailly, comte de Saint-Point, fils et héritier de messire Jean-Baptiste de Rochefort de Saint-Point ; — déchargeant Madeleine Fouquet, veuve de messire François de Rochefort, chevalier, marquis de la Boulaye, dame de Sercy, de la taxe de 200 livres, à laquelle elle avait été imposée pour le ban et l'arrière-ban du Mâconnais, attendu qu'elle en doit être exemptée, en sa qualité de bourgeoise et habitante de Paris ; — autorisant la mise en criées et la vente judiciaire des biens saisis sur divers débiteurs, à la requête de leurs créanciers ; — défendant, vu la meschante récolte qui s'est faite dans l'étendue de ce bailliage (en 1693), à toutes personnes de s'attrouper et d'empescher, sous quel prétexte que ce puisse estre, le passage et la conduite des bleds ; — enjoignant à tous les habitants de Mâcon qui en ont les moyens, de faire leurs provisions de céréales pour un an, avant le premier décembre, et à ceux qui ont laissé leurs récoltes dans leurs propriétés rurales, de faire amener tout le blé qu'ils ont et de exposer en vente au marché de cette ville, après avoir mis en réserve tout ce qui sera nécessaire pour ensemercer leurs terres, et leur provision déduite pour la nourriture d'une année d'eux et de leur famille ; ordonnant, en outre, qu'une recherche exacte sera faite dans toutes les villes et les villages du Mâconnais, de tous les bleds vieux et nouveaux, et des autres grains battus et non battus dont il sera dressé un estat ; — donnant acte aux médecins de la ville de Mâcon, de la nomination qu'ils ont faite de Jean Dumont, l'un d'eux, pour faire, pendant une année, les fonctions de l'office de conseiller du Roi, médecin ordinaire de Sa Majesté, dans l'estendue de cette ville et faubourgs, ordonnant qu'il assistera aux visites et rapports qui seront faits par les chirurgiens jurés, et jouira des droits et privilèges attachés audit office, et les autres supplians alternativement les années suivantes, etc.

B. 1204. (Registre.) — In-folio, 848 feuillets, papier.

1695-1696. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Etienne Demeaux, premier président ; Etienne Dumont, second président ; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général ; par Émilien Vallier de Baleine, lieutenant criminel en remplacement de Maurice François, son père, et par Claude Bernard, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — jugements par défaut ; — sentences par expédients ; — appointements, etc.

B. 1205. (Registre.) — In-folio, 756 feuillets, papier.

1695-1696. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : maintenant les habitants de Chêne et de Dracé-les-Ollières, en la pleine possession de mener paistre leurs bestiaux dans les prairies et pascage de Cresche, la première herbe levée, de mesme que ceux de Cresche le sont respectivement d'user des bruyères et des communaux des Fouilloux, sis rière Chêne et Dracé, avec défense de se troubler respectivement dans ledit droit de parcours ; — déclarant François de Thy, seigneur de Milly, exempt du service et de la contribution de l'arrière-ban, comme ayant été nommé major de la bourgeoisie de la ville de Cluny ; envoyant Guillaume Lhuillier, vu son acte d'abjuration, en possession des biens d'Abraham Lhuillier, son père, — ordonnant au receveur des consignations, de payer certaines sommes qui lui restaient entre les mains, après le paiement des créanciers de Jean de Franc, écuyer, seigneur d'Anglure, Essertaux et autres lieux, dont les biens furent saisis et vendus par autorité de justice, lesdites sommes étant réclamées par Gabrielle de Rougemont, veuve dudit de Franc, et par Claude-Antoine de Franc, abbé d'Anglure ; — condamnant trois accusés à se représenter à l'issue de la messe paroissiale de Verzé, un jour de dimanche, à la porte de l'église, et là, dire à haulte et intelligible voix qu'ils sont fâchés d'avoir insulté Pierre Chuffin, curé dudit Verzé, qu'ils luy en demandent pardon et le reconnoissent pour homme de bien et d'honneur ; — enjoignant à Jacques Dombey, maître apothicaire, agissant comme recteur de l'Hôtel-Dieu de Pont-de-Veyle, et aux Cordeliers de Bourgen-Bresse, de partager avec les chanoines du chapitre d'Ainay, curés primitifs dudit Pont-de-Veyle, tous les biens qui ont autrefois appartenu au consistoire protestant de cette ville ; — confirmant aux habitants de Jugy le droit d'envoyer et mener paistre leurs bestiaux dans le bois de Sevy et le parcours qu'ils ont avec les habitans de Boyer, respectivement les uns sur les autres, dans les vaines pâtures des terres contiguës desdictes deux paroisses et qui se joignent les unes aux autres, etc.

B. 1206. (Registre.) — In-folio, 920 feuillets, papier.

1689-1698. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par les officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles peu importantes, instruites sommairement et terminées soit par le désistement des parties, soit par des appointements rendus selon des conclusions respectivement consenties, etc.

B. 1207. (Registre.) — In-folio, 882 feuillets, papier.

1697-1698. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : annulant les condamnations prononcées à la guerie du Chalonnais contre divers justiciables dudit bailliage ; — accordant la séparation de biens demandée par Claudine Quiny, femme de Brice Bauderon, seigneur de Sennecé ; — adjugeant certaines rentes, pensions, cens ou servis : à Madeleine Maire, veuve de Jean-Christophe Bernard, écuyer, seigneur de Chaintré ; — à Jean-Baptiste Giraud, écuyer, seigneur de Saint-Try, baron de Montbellet ; — défendant à tous tonneliers de la ville et de la campagne et autres, dans l'étendue dudit bailliage, de vendre les tonneaux qu'ils façonnent et ceux qu'ils feront à l'avenir, ensemble les ozières, à des marchandz étrangers, ny d'en faire aucun trafic ny transport hors de ce pays, et aux bourgeois et hostelliers, de vendre les vieux tonneaux ; — ordonnance faisant très expresses deffenses à toutes personnes, de quelle qualité et condition qu'ils puissent estre, de courir les rues la nuit, donnant de fausses allarmes ; de crier au feu ; insulter, maltraiter ou outrager personne ; de jeter des pierres contre les fenestres ; d'enfoncer ou briser les portes des cabaretiers, caffetiers et autres vendeurs de liqueurs, pour y entrer à des heures indues ; de jeter des ordures dans les puits publics, et d'user d'autres et pareils carrillons, à peine d'estre procédé extraordinairement contre les contrevenants, etc.

1672-1699. — Bailliage royal et siège présidial. — Livre du Roi. — Lettres de provisions, pour messire Pierre de Bessac, seigneur de Varennes et Grandmaison, lieutenant de Roi au gouvernement de Mâconnais, capitaine de la tour du pont de Mâcon, en remplacement de Claude Demeaux, seigneur de Marbé, décédé ; — pour Jacques de La Page, écuyer, seigneur de Clermont et Vaux-sous-Targe, lieutenant des chasses du Mâconnais ; — pour Philibert Bernard, Thomas Chanuet et Claude Tuppiner, avocats en parlement, conseillers, juges magistrats audit bailliage ; — pour messire Amédée de Crêmeaux, marquis d'Entragues, gouverneur de Mâcon, pourvu de la charge de capitaine de la tour du pont ; — pour Claude Buchet, procureur du Roi, à la place d'autre Claude Buchet, son père ; — pour Claude-Antoine de Saint-Mauris, grand chantre et grand prieur de l'abbaye de Saint-Claude, au comté de Bourgogne ; — pour Philibert Barthelot d'Ozenay, seigneur de Rambuteau, lieutenant de Roi au gouvernement de Mâconnais, en remplacement de Joachim de Guillermin, seigneur de l'Assurance, démissionnaire en sa faveur ; — pour François Paiseaud, lieutenant général ; — pour Jean Deschizeaux, conseiller et enquêteur ; — pour Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général, prévôt, juge royal et commissaire examinateur ; — pour Emmanuel Chesnard, secrétaire du Roi ; — pour Etienne Demeaux, premier président ; — pour Etienne Dumont, second président ; — pour Claude Bernard, lieutenant particulier, à la place de Charles de Rymon ; — pour Jacques Duvernay, receveur des consignations ; — pour Antoine Desbois, bailli et capitaine du château de Mâcon ; — pour Émilien Vallier de Baleine, lieutenant criminel ; — pour notaires, procureurs, huissiers, sergents, etc. ; — diplômes de licence en droit pour avocats ; — certificats constatant les services militaires de Philibert Berthet, écuyer, seigneur de Gorze ; — lettres à rénovation de terriers : pour Claire-Françoise de Saux-Tavanes, veuve de messire Charles-François de La Baume, marquis de Saint-Martin, dame de Lugny ; — pour messire Marc de Saint-Georges, chevalier ; seigneur de Montceau, Verdet, Versaugues et le Lac ; — arrêt du Conseil d'État ordonnant que tous les bancs des temples de ceux de la religion prétendue réformée, qui sont destinés aux officiers des compagnies de justices, eschevins, consuls des villes et autres corps et communautés, seront ostés et tirés desdits temples, sauf aux particuliers, officiers desdites compagnies ou faisant partie desdits corps et communautés, d'y faire mettre, aux lieux d'iceux, chacun séparément pour leurs personnes et familles, un banc esgal aux autres desdits temples, sans aucune marque de distinction ; — déclarations du Roi, portant que les relaps seront bannis du royaume et leurs biens confisqués ; — interdisant les fonctions de juge à ceux qui professent la religion réformée ; — accordant aux protestants qui auront abjuré, un délai de trois ans pour le paiement de leurs dettes ; — portant que les juges ordinaires de chaque localité, ou, à leur défaut, les syndics ou marguilliers des paroisses, se présenteront chez les protestants qui seront malades, pour savoir de leur bouche s'ils veulent mourir dans leur religion ; — défendant d'augmenter le nombre des ministres de ladite religion réformée ; — faisant défense aux protestants de faire élever leurs enfants dans les pays étrangers, et portant que lesdits enfants, dès leur septième année, pourront être admis à abjurer ; — décidant que les bâtards des protestants seront élevés dans la religion catholique ; — défendant auxdits ministres, d'instruire dans leur religion les idolâtres ou les mahométans qui veulent se convertir au christianisme ; — réunissant aux hôpitaux les biens légués aux pauvres de la religion réformée ; — ordonnant que les ministres qui auront fait embrasser leur religion par des catholiques, seront condamnés à l'amende honorable et au bannissement ; — portant que lesdits ministres ne pourront exercer leurs fonctions, plus de trois ans dans un même lieu ; — que les consistoires ne pourront être tenus que tous les quinze jours, et en présence d'un juge royal, commis à cet effet ; — ordonnant la démolition de tous les temples où les ministres auront laissé pénétrer les enfants des nouveaux convertis, si ces enfants sont âgés de moins de douze ans ; — faisant défense aux protestants de tenir chez eux des domestiques catholiques ; — prononçant la révocation de l'édit de Nantes ; — prescrivant diverses mesures de rigueur contre ceux qui persévéreront dans la religion réformée ; — règlement général pour les monnaies (1679) ; — édits sur les duels ; — établissement de six foires et d'un marché hebdomadaire à Senozan ; — serment de fidélité au Roi, prêté par Michel Cassagnet de Tilladet, évêque de Mâcon ; — lettres patentes érigeant en comté la seigneurie de Château-Thiers, en faveur de messire Roland de Foudras ; — édit décrétant la peine de mort contre les faussaires ; — ordre du Roi pour l'élargissement de Bernard-Joseph de Pascher, écuyer, seigneur d'Autreval et Moleynes, détenu dans les prisons de Mâcon depuis plus de trois ans, en vertu d'une lettre de cachet ; — déclaration du clergé de France, touchant la puissance ecclésiastique ; — édit contre les magiciens, sorciers, empoisonneurs, etc. ; — suppression des octrois de la Saône ; — lettre missive du Roi, ordonnant de chanter Te Deum et de faire des feux de joie, pour la prise de Luxembourg ; — interdiction des pèlerinages entrepris sans permission du Roi et des évêques ; — brevet de libraire-imprimeur, pour Robert Piget, établi à Mâcon ; — permission accordée à Philibert Tondu, greffier de l'Élection du Mâconnais, de prendre le nom de La Balmondière ; — érection en comté de la terre de Senozan, en faveur de messire Gabriel de Briord ; — arrêt du parlement de Paris modifiant la manière de donner la question aux

criminels dans le bailliage de Mâcon, les officiers dudit bailliage ayant représenté que les moyens employés étaient trop cruels ; — règlements concernant l'orfèvrerie ; — arrêts contre les mendiants valides ; — arrêt du Conseil qui défend l'usage des toiles peintes de lin ou de chanvre ; — création de nouvelles charges judiciaires et fiscales ; — édit pour maintenir et conserver la bonne qualité des chapeaux qui se fabriquent dans le royaume ; — déclaration du Roi concernant l'étude du droit, etc.

B. 1209. (Registre.) — In-folio, 815 feuillets, papier.

1699-1700. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : ordonnant aux sociétaires et concurés de l'église Saint-Gengoux-le-Royal, de faire un inventaire des titres qu'ils possèdent et de faire remettre aux échevins de la ville une clef du lieu où ces titres sont déposés ; ordonné que lesdits concurez seront tenus de faire l'employ, en présence et avec lesdits échevins et le substitut du procureur du Roy, dans deux mois, des principaux qu'ils ont touchés et non employez, sinon et à deffaut, qu'ils y seront contraints par saisie de leur temporel ; ordonné, en outre, qu'à l'avenir lesdits concurez seront tenus d'appeler lesdits échevins et ledit substitut aux employs qu'ils feront des principaux qui seront racheptez, et de prendre leurs avis ; — autorisant la vente de la terre et seigneurie de la Bussière, saisie sur messire Pierre de Laurencin, chevalier, à la requête de messire Louis de Foudras, chevalier, seigneur comte de Château-Thiers et autres places ; — adjugeant certaines rentes ou pensions à Claudine-Catherine de Charpin Des Halles, dame de Saint-Marcelin-en-Forez, veuve et héritière de Claude-François de Fournier de Montagnac, femme en secondes noces de messire Anne de Chavagnac, comte dudit lieu ; — permettant à Claude Cadot, notaire à Chânes, d'exercer les fonctions de juge de Pruzilly, sur la demande qui en a été expressément faite par Aimé de Salornay, écuyer, seigneur dudit Pruzilly ; — condamnant une femme convaincue de faux témoignage, à estre mise au carcan, le jour de marché de cette ville, portant un écriteau dans lequel sera écrit : *Faux témoin*, et, en outre, bannie du pays et comté de Masconnois, pendant trois ans ; — enjoignant à messire Alexandre de Nagu-Varennnes, prévôt de l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon, de payer à un prêtre, chapelain tourniste de ladite église, la somme de 1,500 livres, montant de ses appointemens de quinze années, à raison de cent livres par année, pour l'avoir servy en qualité d'aulmonier et intendant de ses affaires, etc.

B. 1210. (Registre.) — In-folio, 1052 feuillets, papier.

1699-1706. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Etienne Demeaux, premier président ; Etienne Dumont, second président ; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général ; par Émilien Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude Bernard, lieutenant particulier. — Procédures civiles, etc.

B. 1211. (Registre.) — In-folio, 708 feuillets, papier.

1702-1703. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents ou lieutenants. — Instruction sommaire des causes civiles ; — jugemens par défaut ; — appointemens rendus sur les conclusions consenties entre les parties, etc.

B. 1212. (Registre.) — In-folio, 1004 feuillets, papier.

1701-1704. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : réglant la succession de Joseph de Montréal, lieutenant de Roi en Bresse, entre Denise-Geneviève Grollier de Servières, femme de messire Jacques Grillet, trésorier de France en la Généralité de Lyon, tante dudit de Montréal, et Marie-Anne Grollier de Servières, sa veuve, femme en secondes noces de messire Melchior de Joly, baron de Choin, gouverneur de la ville de Bourg ; — condamnant messire Antoine d'Amanzé, comte de Chauffailles, héritier de Jean d'Amanzé, seigneur d'Arcinges à relâcher la terre et seigneurie de la Guillermière à Claudine Dubost, femme d'Henri de Lévis, écuyer, capitaine des vaisseaux du Roy entretenus dans le département du Havre de Grâce, en Normandie ; — enjoignant à Etienne de Viau, écuyer lieutenant criminel de robe courte à Lyon, de donner par provision, sur ses biens paternels et maternels, une somme de 2,000 livres à Pierre de Viau, son frère, écuyer, seigneur de Bassompierre, major au régiment d'Artagnan ; — attribuant à un religieux profès en l'abbaye de Saint-Rigaud, pour provision alimentaire, la somme de 50 livres, plus trois poinçons de vin, fût beaujolais, seize boisseaux de froment et six boisseaux de seigle, mesure de Marcigny ; — ordonnant à damoiselle Marguerite-Melchior de La Baume-Montrevel, héritière de Claire-Françoise de Saux-Tavanes, sa mère, de remettre à messire Melchior-Esprit de La Baume, chevalier, comte de Montrevel, son neveu, les titres, papiers et documents concernant la terre de Lugny, à la possession de laquelle il est substitué, par suite du décès de messire Nicolas-Auguste de La Baume, son frère aîné, mort en Italie au service du Roi ; — émancipant messire Claude-Elisabeth de La Guiche, pour qu'il puisse accepter la donation entre vifs que messire Nicolas-Marie de La Guiche, son père, chevalier, comte de Sivignon et Hartigny, seigneur de Souterrain, Commune, Chassy et autres places, et Jeanne-Baptiste Giraud, sa mère, ont l'intention de lui faire de tout ou partie de leurs biens, et lui décernant pour curateur, Benoit Degouvenain, avocat ; — condamnant Léonard de Garnier, seigneur des Garets, Colombier et autres places, payer au couvent des religieuses Ursulines de Mâcon, la pension annuelle de 175 livres, pour Marie-Marguerite de Garnier des Garets, sa sœur, religieuse audit couvent ; — permettant à Grégoire de La Forge, prêtre, général de l'ordre de la très-Sainte-Trinité et rédemption des captifs, et ministre particulier du couvent royal fondé au chasteau de Fontainebleau, seigneur des terres de Varennes et Beaulieu, de faire rétablir le signe patibulaire de la justice de Varennes-lès-Mâcon, dans l'endroit même où il était auparavant, etc.

B. 1213. (Registre.) — In-folio, 898 feuillets, papier.

1704-1706. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Etienne Demeaux, premier président ; par Etienne Dumont, second président ; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général ; par Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et par Claude Bernard, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des affaires, etc.

B. 1214. (Registre.) — In-folio, 1026 feuillets, papier.

1689-1707. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par les officiers, présidents et lieutenants. — Procédures civiles ; — plaidoiries d'avocats ; — appointements réglant des affaires de peu d'importance, etc.

B. 1215. (Registre.) — In-folio, 1050 feuillets, papier.

1707-1710. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Etienne Demeaux, premier président ; par Etienne Dumont, second président ; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général ; par Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et par Claude Bernard,

lieutenant particulier. — Procédures civiles — instruction sommaire des procès ; — jugements par défaut ; — appointements rendus avec le consentement des parties, etc.

B. 1216. (Registre.) — In-folio, 982 feuillets, papier.

1705-1710. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : envoyant en possession de la terre et seigneurie de Vinzelles, Françoise Des Crots d'Estrées, veuve de Charles-François Dormy, seigneur dudit Vinzelles et de Beauchamp ; — homologuant une délibération présentée à l'approbation du lieutenant général par la communauté des procureurs de Mâcon, contenant, entre autres articles, que chaque procureur entrant en charge devra payer au receveur de la communauté la somme de 100 livres, pour droit d'introge ; lesdits procureurs sont de plus convenus de plaider, autant qu'il leur sera possible, de leur place et chacun à son rang, sans s'interrompre ny railler pendant que l'un d'eux parlera, et se sont tous promis de ne se dire aucune parole indécente, par écrit ny autrement ; — adjugeant à Esther Lhuillier, veuve de Philippe Desmaizeaux, maître apothicaire à Bourbon-Lancy, la succession des enfans de deffunt Daniel Perraudin, vivant apothicaire de Mâcon, comme estant ladite Esther leur plus proche successible, du jour qu'ils sont sortis du royaume, contre les deffenses portées par les édits de Sa Majesté ; — défendant d'abattre aucun arbre dans les bois de haute futaie qui dépendent de la terre et seigneurie de Lugny, sur une requête présentée par messire Jean-Baptiste de La Baume Montrevel, portant que messire Melchior-Esprit de La Baume, son frère, fait, de son autorité privée, sans permission du Roy et sans visite, exploiter partie desdits bois, desquels les arbres les plus beaux s'abattent petit à petit, se débitent par des fendeurs qui en font du merrein, dont on a tiré de grandes sommes ; — apurant les comptes de Pierre Decourt, écuyer, seigneur de Charbonnières, qui a eu la gestion de l'hoirie de messire François-Gabriel de Busseul, abandonnée par Anne-Henriette de Busseul, sa fille, femme de messire Antoine Le Prêtre Du Puis Vauban, brigadier des armées du Roi, directeur des fortifications de la province d'Artois, etc.

B. 1217. (Registre.) — In-folio, 308 feuillets, papier.

1672-1712. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences de miséricorde, tenues annuellement dans la chambre de la Geolle, par le lieutenant général et les autres officiers ; — ordonnances : déclarant nul l'emprisonnement d'un débiteur, pour avoir esté fait le jour de Nostre-Dame ; — enjoignant aux créanciers de fournir des aliments aux débiteurs qu'ils font incarcérer ; — prononçant l'élargissement d'un étranger arrêté comme mendiant valide, attendu qu'il a un métier et qu'il déclare vouloir travailler ; — faisant ouvrir les portes à plusieurs prisonniers convaincus d'avoir volé du pain ou de l'argent pendant la mauvaise année (1708-1709) ; — visite des différentes parties du local qui sert de prisons, etc.

B. 1218. (Registre.) — In-folio, 952 feuillets ; papier.

1711-1714. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Etienne Demeaux, premier président ; par Etienne Dumont, second président ; par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général, puis Abel-Michel Chesnard, son neveu ; par Émilien Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude Bernard, seigneur de Joux et du Vignaux, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — jugements par défaut et par expédient, etc.

B. 1219. (Registre.) — In-folio, 815 feuillets, papier.

1711-1715. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : condamnant Joseph de La Balmondière, pour réparation des excez et voyes de fait commises à coups d'espée à la personne de Louis Pelleterat de Bordes, aumosner la somme de six livres au pain des prisonniers ; — autorisant une enquête demandée par messire Claude-Marie de Fautrières, chevalier, seigneur de Corcheval, et Elisabeth Perreaud, sa femme, subrogés à la poursuite des criées interposées sur la terre de Sailly et dépendances, contre Marie Boyveau, veuve de Lazare Rochemont ; — enjoignant aux procureurs, de faire signer par les avocats les écritures qui seront par eux dressées, et de faire mention de leur nom dans les copies qu'ils en feront signifier, et ce, sur une requête des avocats dudit bailliage, qui représentaient que certain avocat, d'un esprit inquiet et tumultueux, profitant de la nonchalance des procureurs, donne des écritures remplies d'invectives et de calomnies contre les autres avocats, sans craindre d'en être repris, son nom ne paraissant pas dans ses écrits, etc.

B. 1220. (Registre.) — In-folio, 1186 feuillets, papier.

1715-1718. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Etienne Demeaux, premier président, qui cessa de siéger en 1716, ayant traité avec Abel-Michel Chesnard pour la réunion de leurs charges ; par Etienne Dumont, second président ; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général ; Émilien Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude Bernard, seigneur de Joux et du Vignaux ; lieutenant particulier. — Procédures civiles, etc.

B. 1221. (Registre.) — In-folio, 714 feuillets, papier.

1729-1720. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des procès ; — jugements par défaut ; — appointements réglant les différends entre particuliers, avec leur mutuel consentement, etc.

B. 1222. (Registre.) — In-folio, 832 feuillets, papier.

1616-1720. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : adjugeant certaines rentes ou pensions à messire Claude-Bertrand de Villebussière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon ; — ordonnant la mise en criées et la vente judiciaire de biens sis à Meulin, appartenant à Renée de Colombet de Gissé, veuve de messire François de Saint-Belin ; — condamnant Salomon Pelleterat de Bordes, maire de Bâgé-le-Châtel, à payer certains servis ou redevances que lui réclamaient François de Raffin, écuyer, seigneur de Pommier, et Marie Anne de Franc, sa femme ; — autorisant la vente d'immeubles saisis à la requête de messire Aimé de Salornay de Champemy, chevalier, seigneur de Pruzilly ; — réglant, pour l'an 1700, le prix de la coupe de noix à 12 sols, et celui du pot d'huile à 8 sols, parce que la gelée de mil sept cent neuf (1709) fit périr la plus grande partie des arbres noyers, et endommagea ceux qui restent, de telle manière qu'ils périssent encore chaque jour, et donnent peu de fruit ; défendant de donner à jouer aux jeux de dés, du hoca, du pharaon, du lansquenet et autres jeux de hasard, à peine de mil escus d'amende contre le propriétaire de la maison et rasement de ladite maison, et pareille amende contre ceux qui seront surpris jouants lesdits jeux ; — déclarant les habitants d'Arbigny, Sermoyé et Sainte-Bénigne, convaincus de s'être attroupés en 1709, d'avoir couru tous ensemble, tant contre deux huissiers qui signifioient et exécutoient une ordonnance du juge de Tournus dans les communes (terrains communaux) d'Uchizy, et qui n'évitèrent leur fureur que par la fuite, que contre plusieurs des habitants dudit Uchizy, qu'ils poursuivirent jusque sur le bord de la rivière de Saône, armés de fourches, faux et longs bois ; d'en avoir battu et tellement excédé plusieurs,

que l'un d'eux fut par eux tué sur le champ, un autre mourut peu de jours après de ses blessures, et plusieurs autres furent cruellement maltraités et blessés ; de s'estre de rechef attroupés au son de la cloche, au nombre d'environ deux cents, d'avoir couru sus à un huissier porteur d'une commission de prise de corps, qui n'évita leur furie et la mort que par la vitesse de son cheval ; d'avoir battu et excédé les trois archers, ses assistants ; de leur avoir enlevé leurs armes, bandouillères et chevaux ; de les avoir liés sur un charriot et, en cet état, conduits dans les prisons de Pont-de-Vaux ; pour réparation de quoi, la paroisse d'Arbigny est condamnée à 3,000 livres de dommages-intérêts ; celles de Sainte-Bénigne et Sermoyé, chacune à 500 livres ; en outre, chacune des trois paroisses à 100 livres d'amende envers le Roi et solidairement aux dépens de toutes les procédures faites à ce sujet ; — ordonnant diverses mesures de précaution, au sujet de la maladie contagieuse qui s'est répandue dans la ville de Marseille et aux environs, etc.

B. 1223. (Registre.) — In-folio, 975 feuillets, papier.

1721-1722. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Etienne Dumont, second président, par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général ; Émilien Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude Bernard, seigneur de Joux et du Vignaux, lieutenant particulier ; — procédures civiles ; — instruction sommaire des procès, etc.

B. 1224. (Registre.) — In-folio, 908 feuillets, papier.

1722-1724. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par le lieutenant général et les autres officiers ; — procédures civiles ; — jugements par défaut ; — appointements rendus après consentement mutuel des parties, etc.

B. 1225. (Registre.) — In-folio, 812 feuillets, papier.

1721-1725. — Bailliage royal et siège, présidial. — Sentences : enjoignant à tous gens sans aveu et vagabonds mendiants, valides et autres personnes de pareille qualité ; de se retirer dans le lieu de leur naissance, à peine des galères contre les hommes, et du fouet et de la flétrissure contre les femmes ; — faisant défense aux habitants de la ville de Marcigny, de courir à travers les rues pendant la nuit ; — enjoignant à ceux de la Clayette, de sanctifier les festes, comme il leur est prescrit par les saints canons et les ordonnances du Roy ; — maintenant les vrais et naturels habitants de Sennecé, faisant chefs d'hostel, dans la propriété et jouissance des bois de la commune de Naisse, à l'exclusion des bourgeois, fermiers, grangers, vigneron, locataires et tous autres forains ; permis aux dits habitants d'avoir dans leurs maisons des armes pour leur deffense seulement, et de nourrir des chèvres et moutons, sans pouvoir néanmoins les mener paistre que sur leurs propres fonds ; — ordonnant à plusieurs habitants de Saint-Julien-de-Civry, d'aller faire moudre les blés qui servent à la nourriture de leur famille, dans le moulin banal de la seigneurie de Vau-de-Chizeuil, appartenant à Marie-Élisabeth, palatine de Dyo, dame de Montperroux, veuve de messire Joseph-Louis-Antoine de Damas, chevalier, comte de Montperroux, seigneur d'Anlezy, Fleury, la Tour et autres places, lequel était légataire universel de messire Éléonor-François, comte palatin de Dyo, son frère, etc.

B. 1226. (Registre.) — In-folio, 340 feuillets, papier.

1664-1726. — Bailliage royal et siège présidial. — Affaires criminelles ; — jugement des causes venant en appel des justices inférieures, ressortissant audit bailliage ; — protestations présentées par Jacques Grenelle, lieutenant

particulier, assesseur criminel, au sujet d'un procès dont Claude de Rymon, lieutenant particulier audit bailliage, prétendait prendre connaissance, en l'absence d'Émilian Tuppinier, lieutenant criminel ; — procédures et sentences prononçant l'élargissement de divers particuliers coupables d'homicide, qui se sont constitués prisonniers après avoir obtenu des lettres de grâce et pardon, les condamnant toutefois à certaines amendes et à des dommages-intérêts envers la partie civile, etc.

B. 1227. (Registre.) — In-folio, 826 feuillets, papier.

1725-1726. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Etienne Demeaux, premier président ; Etienne Dumont, second président ; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général ; par Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude Bernard, seigneur de Joux et du Vignaux, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des affaires ; — jugements par défaut et par expédient, etc.

B. 1228. (Registre.) — In-folio, 910 feuillets, papier.

1727-1728. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Etienne Demeaux, puis Jean-Étienne Demeaux de Marbé, son fils, premier président ; par Etienne Dumont, puis autre Etienne Dumont, son fils, second président ; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général ; Émilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude Bernard, seigneur de Joux et du Vignaux, lieutenant particulier. — Procédures civiles, etc.

B. 1229. (Registre.) — In-folio, 898 feuillets, papier.

1729-1730. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles ; — jugements par défaut ; — appointements rendus avec le consentement préalable des parties, etc.

B. 1230. (Registre.) — In-folio, 584 feuillets, papier.

1726-1730. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : réglant que doresnavant les commissionnaires de vin délivreront à chaque vendeur un extrait de leur livre, en une feuille contenant la quantité de pièces, le prix et les paiements datés à fur et à mesure qu'ils se feront ; moyennant quoy, et faute par les vendeurs de rapporter leurs feuilles, les livres desdits commissionnaires feront pleine et entière foy ; — liquidant les droits de Marie-Anne de Saux-Tavanes, veuve et héritière bénéficiaire de messire Claude-Joseph de Digoine, chevalier, marquis du Palais, seigneur de Mailly, Charancy, le Montet et autres lieux, savoir : à 62,000 livres pour ses droits paternels et maternels ; à 33,000 livres, pour le prix de vente de la terre et seigneurie du Montet ; à 10,000 livres, pour gain de survie, stipulé dans son contrat de mariage ; à 1,000 livres, pour ses bagues et bijoux, et à 6,000 livres, tant pour son année de viduité que pour ses habits de deuil, le tout, malgré l'opposition des créanciers dudit sire de Digoine, au nombre desquels figuraient principalement messire Claude d'Albon, comte dudit lieu, prince d'Yvetot, seigneur de Saint-Marcel-en-Forez et autres places, et messire François-Alexandre d'Albon, archidiacre et comte de l'église de Lyon, baron d'Anse, Lentilly, etc.

B. 1231. (Registre.) — In-folio, 934 feuillets, papier.

1731-1732. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli ; par Jean Etienne Demeaux de Marbé, premier président ; par Etienne Dumont, second président ; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général ; Émilien Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Claude Bernard, seigneur de Joux et du Vignaux, lieutenant particulier. — Procédures civiles, etc.

B. 1232. (Registre.) — In-folio, 976 feuillets, papier.

1733-1734. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents ou lieutenants. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des procès ; — jugements par défaut ou par expédients, etc.

B. 1233. (Registre.) — In-folio, 976 feuillets, papier.

1710-1734. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences pour les procédures civiles ; — appointements réglant les différends entre particuliers, dans des causes de peu d'importance ; — jugement des affaires venant en appel des justices inférieures, etc.

B. 1234. (Registre.) — In-folio, 613 feuillets, papier.

1731-1734. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : condamnant les habitants de Burgy à payer les cens et les droits de lods réclamés par messire Victor-Amédée de La Page, chevalier, seigneur et baron de Vaux-sous-Targe, Saint-Huruge, Saint-Martin, Burgy et Valescot, sur un fonds qu'ils ont nouvellement acquis, pour y bâtir leur presbytère ; — maintenant Pierre Desburnay, contrôleur des fortifications de Bourgogne, en la possession et jouissance de faire digues et saignées, pour conduire dans son pré partie des eaux de la fontaine de Bellange, au hameau de Blany, paroisse de Laizé ; — envoyant messire Léonard-François de Chevriers de Saint-Mauris, vicomte du Thil et Émeringes, en possession des biens qui proviennent des successions de Claude-Joseph de Chevriers de Saint-Mauris, et Marguerite Grollier Du Soleil, ses aïeux ; de Philibert-Alexandre de Chevriers de Saint-Mauris, prévôt de l'église collégiale de Saint-Pierre de Mâcon, et Alexandre de Chevriers de Saint-Mauris, évêque de Saintes, ses grands-oncles ; enfin, de Claude-Joseph-François de Chevriers de Saint-Mauris et de Madeleine-Elisabeth de L'Hôpital, son père et sa mère, etc.

B. 1235. (Registre.) — In-folio, 735 feuillets, papier.

1700-1736. — Bailliage royal et siège présidial. — Livre du Roi. — Arrêts du conseil d'État, du parlement de Paris, édits, lettres patentes : commettant le lieutenant général audit bailliage, pour la connaissance des affaires relatives à la régie des biens provenant de la succession de messire Philippe-Eugène de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux ; — remettant en possession de ses biens Zacharie Perreaud, qui a justifié avoir abjuré la religion protestante ; — érigeant en marquisat la terre et seigneurie de Gorze, à laquelle sont unies celles de Nagu, Combe, Germolles et partie de Nay, en faveur de Jean-Joseph de Bertet, écuyer ; — amodiant la ferme générale du tabac ; — approuvant et confirmant l'établissement d'un hôpital général de la Charité à Mâcon ; — confirmant l'érection en comté des terres

réunies de Senozan, la Salle, Saint-Martin et le Parc, sous le nom de comté de Senozan, au lieu de celui de comté de Briord, qui leur avait été donné en 1690 ; ladite confirmation accordée à la requête de David Olivier, écuyer, qui a acquis lesdites terres de Françoise-Louise Perrachon, veuve de Gabriel, comte de Briord, ancien ambassadeur en Savoie et en Hollande, lesquelles quatre terres contiguës contenant quatre grosses paroisses, peuplées d'un grand nombre d'habitans, avec chacune un château, celui de Senozan bâti à la moderne et d'une structure qui marque autant que les plus grandes terres de nostre royaume (il fut brûlé en 1789 par les paysans révoltés) ; — érigeant en comté, sous le nom de Vauban, les terres réunies de Saint-Sernin et de Boyer, en faveur d'Antoine Le Prêtre de Vauban, qui sert depuis cinquante-deux années, et s'est trouvé en quarante-quatre sièges, attaques ou deffenses de places, villes, citadelles et châteaux, et dans un grand nombre d'actions, où il a reçu, en divers temps, seize blessures considérables ; — portant règlement entre les curés primitifs et les vicaires perpétuels des églises paroissiales ; — déterminant les cas prévôtaux ou présidiaux ; — condamnant un libelle intitulé *Lettre de Louis XIV à Louis XV*, à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice ; — érigeant en comté, sous le nom de comté d'Hénin, en faveur de Jean-Louis d'Hénin-Liétard, la terre et seigneurie de la Rochette, à laquelle sont unies celles de Saint-Maurice, Saint-Martin-du-Tartre, Saules et Collongette ; — confirmant la création de quatre foires annuelles à Varennes-lès-Mâcon ; — érigeant en comté la baronnie de la Clayette, en faveur de Bernard de Noblet de Chenelettes ; — lettres de provisions : pour François Genestier, substitut du procureur et de l'avocat du Roi audit bailliage ; — pour messire Bernard de Noblet, chevalier, comte de Chenelettes, baron d'Anglure, seigneur de Mussy, Serrières, Essertaux, etc., lieutenant des maréchaux de France ; — pour Emmanuel Viard, procureur du Roi ; — pour Jacques-Marie Barjot, lieutenant particulier, assesseur criminel, puis pour Brice Barjot, son fils, qui lui succéda ; — pour Nicolas de Lamartine, Girard Chanuet, Jacques Dumont, Claude-Antoine Laborier, Nicolas Dondin, Claude Patisier, conseillers audit bailliage ; — pour Hugues Foillard, président en l'Élection du Mâconnais ; — pour Abel-Michel Chesnard, lieutenant général, prévôt et juge royal ; — pour Valentin Siraudin, contrôleur des guerres ; — pour Eustache Chanorrier, président en ladite Élection ; — pour Marcelin Dumont et Jean-Baptiste Laborier, avocats du Roi ; — pour Claude Barthelot d'Ozenay de Rambuteau, lieutenant de Roi en Mâconnais, à la place de Philibert Barthelot, son père ; — pour Louis-César de Crémeaux, marquis d'Entragues, gouverneur de Mâcon, lieutenant général du Roi en Mâconnais, puis pour son successeur, Charles-Henri-Gaspard de Saux, vicomte de Tavanès ; — pour Pierre Desvignes, conseiller et secrétaire du Roi au parlement de Paris ; — pour Etienne Dumont, second président, à la place d'autre Etienne Dumont, son père ; — pour Jean-Étienne Demeaux de Marbé, premier président, à la place d'Étienne Demeaux, son père ; — pour Pierre-Salomon Desbois, bailli et capitaine du château de Mâcon, en remplacement d'Antoine Desbois, son père ; — pour Jean-Daptiste Denamps, lieutenant particulier ; — pour notaires, procureurs, sergents, maîtres de poste, juges des justices seigneuriales ; — diplômes de licence pour avocats ; — lettres à rénovation de terriers : pour Louis, comte d'Amanzé, gouverneur de Bourbon-Lancy ; — pour Marc-Hilaire de Tenay, comte de Saint-Christophe, seigneur de Sancenay, Fougères, Foux, Noyer, Sainte-Foix et autres lieux ; — pour Pierre Chesnard de Layé, prieur et seigneur de Ratenelle ; — pour Henri Royer de Saint-Micaud, seigneur de Rains, Genouilly, Balay et Montvoisin ; — lettres d'émancipation : pour Georges-Melchior de Champier, comte de Chigy ; — pour Marie Desbois de Pise, fille et héritière de Gabriel Desbois de Pise et Marie de La Balmondière ; — règlement fait par les directeurs de la Charité de Mâcon, pour empêcher la mendicité ; — récédos de particuliers qui changent de domicile ; — lettres de grâce et de pardon, obtenues par des meurtriers, etc.

B. 1236. (Registre.) — In-folio, 976 feuillets, papier.

1735-1736. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Antoine Desbois, bailli, puis par Pierre-Salomon Desbois, son successeur ; par Jean-Étienne Demeaux de Marbé, premier président ; par Etienne Dumont, second président ; par Abel Michel Chesnard, lieutenant général ; Émilien Vallier de Baleine, lieutenant criminel ; par Claude Bernard, lieutenant particulier, puis par Jean-Baptiste Denamps, son successeur. — Procédures civiles ; — jugemens par défaut ou par expédient, etc.

B. 1237. (Registre.) — In-folio, 1240 feuillets, papier.

1689-1737. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents ou lieutenants. — Causes civiles ; — discussions d'hoiries ; — partages de successions ; — jugements après plaidoiries des avocats, etc.

B. 1238. (Registre.) — In-folio, 1092 feuillets, papier.

1737-1738. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli ; par Jean-Étienne Demeaux, premier président ; Etienne Dumont, second président ; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général ; Émilien Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier, — Procédures civiles ; — instruction sommaire des affaires ; — appointements rendus avec le consentement préalable des parties, etc.

B. 1239. (Registre.) — In-folio, 586 feuillets, papier.

1735-1738. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : apurant les comptes de Marc-Hilaire Perret, châtelain royal du Bois-Sainte-Marie, receveur pour Charlotte de Lorraine, princesse d'Armagnac, comtesse de la Bazolle, baronne de Châteauneuf, le Banchet et autres lieux ; — condamnant les habitants de Pierreclos, à faucher, faire sécher et charroyer, tous les ans, les foins des prés de réserve appartenant à messire Antoine-Alexandre Michon, seigneur du comté de Berzé, Pierreclos et autres places, de mesme qu'à charroyer les bois nécessaires pour le chauffage dudit sieur de Pierreclos, en par luy les nourrissant, suivant ses offres, lorsqu'ils feront lesdites journées et charrois ; — maintenant le doyen et les chanoines du chapitre Saint-Philibert de Tournus, dans le droit et possession de se dire curés primitifs de la paroisse de Saint-André de Tournus ; d'occuper la place la plus honorable aux enterrements qui se font dans la paroisse de Saint-André desquels ils seront appelés ; d'avoir la prescérance dans toutes les processions générales et autres assemblées et cérémonies du clergé de Tournus, comme aussi d'aller processionnellement dans ladite église Saint-André, le dernier jour des rogations, et y célébrer la messe, plus d'y entrer encore processionnellement le jour de la fête-Dieu, etc.

B. 1240. (Registre.) — In-folio, 1358 feuillets, papier.

1739-1740. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli ; par Jean-Étienne Demeaux de Marbé, premier président ; Etienne Dumont, second président ; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général, Émilien Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier. — Procédures civiles, etc.

B. 1241. (Registre.) — In-folio, 1462 feuillets, papier.

1740-1741. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli, et les autres officiers, présidents ou lieutenants. — Instruction sommaire des procédures civiles qui sont renvoyées de huitaine en huitaine ; — jugements par défaut ou par expédient, etc.

B. 1242. (Registre.) — In-folio, 488 feuillets, papier.

1741-1742. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents, lieutenants et conseillers. — Procédures civiles ; — jugements par défaut ; — appointements rendus avec le mutuel consentement des parties, etc.

B. 1243. (Registre.) — In-folio, 1375 feuillets, papier.

1736-1743. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : maintenant les habitants du hameau de Mercey, dans le droit et possession où ils sont, de faire paître leurs bestiaux dans toutes les communes (fonds communaux), pasquiers, places et vaines pastures dépendantes de la baronnie de Montbellet, notamment celles du hameau de Saint-Oyen, mesme dans les terres, lorsqu'elles ne sont pas ensemencées ;— apurant les comptes de Thomas Monnier de Boisfranc, seigneur des Hauts, ancien garde du corps du Roi, demeurant à Charolles, et de Catherine-Claudine de Thibaut de Noblet Des Prés, sa femme, pour la tutelle des enfants que ladite dame a eus de Georges-Melchior de Champier, seigneur de Chigy, son premier mari, lesdits comptes rendus à la requête d'Henriette-Brigitte de Martel, veuve de messire Philibert-Joseph de Thibaut de Noblet Des Prés, tutrice subrogée auxdits enfants mineurs ; — déclarant qu'Etienne de Thomassin, écuyer, n'est tenu de payer, pour un domaine qu'il possède à Bourgueil (Mont-Saint-Vincent), ni les servis ni les droits de lods réclamés par messire Claude de Thézut, chevalier, seigneur d'Aumont, Ragy, Bourgueil, Maumont, Quintry et autres lieux, etc.

B. 1244. (Registre.) — In-folio, 1350 feuillets, papier.

1743-1744. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli ; par Jean-Étienne Demeaux de Marbé, premier président ; Etienne Dumont, second président ; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général ; Émilien Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier. — Procédures civiles, etc.

B. 1245. (Registre.) — In-folio, 1284 feuillets, papier.

1732-1745. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents, lieutenants ou conseillers. — Causes civiles ; — plaidoiries d'avocats ; — appointements réglant les différends entre particuliers ; — jugements par défaut, etc.

B. 1246. (Registre.) — In-folio, 1382 feuillets, papier.

1745-1746. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli ; par Jean-Étienne Demeaux de Marbé, premier président ; Etienne Dumont, second président ; par Abel-Michel Chesnard, lieutenant général, puis Pierre-Anne Chesnard, son fils, écuyer, seigneur de Layé, qui lui succéda ; par Émilien Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier. — Procédures civiles, etc.

B. 1247. (Registre.) — In-folio, 840 feuillets, papier.

1733-1748. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par le bailli et les autres officiers, présidents, lieutenants ou conseillers. — Causes civiles jugées après plaidoiries d'avocats ; — discussions d'hoiries ; — partages de successions, etc.

B. 1248. (Registre.) — In-folio, 992 feuillets, papier.

1747-1748. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli ; par Jean-Étienne Demeaux de Marbé, premier président ; Etienne Dumont, second président ; par Pierre-Anne Chesnard, écuyer, seigneur de Layé, lieutenant général ; Emilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des procès ; — jugements par défaut ; — appointements rendus avec le mutuel consentement des parties, etc.

B. 1249. (Registre.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1745-1748. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : maintenant les habitants de la paroisse de Senozan, dans le droit et possession de mener paistre leurs bestiaux dans les bois, bruyères, pasquiers et pâturages de ladite paroisse, à l'exception du bois de Bletonnay, comme aussy de prendre de tout bois pour leur chauffage et usage, dans lesdits bois, à l'exception du chesne et du chatagnier, et couper tous bois morts, si ce n'est dans ledit bois de Bletonnay, comme encore de prendre de la pierre ès perrières du seigneur dudit Senozan, tant pour leur usage que pour vendre, en payant à dame Jeanne-Anne-Magdelaine de Grolée de Viriville, veuve de messire François Olivier de Senozan, tutrice de Jean-François-Ferdinand Olivier de Senozan, son fils, sçavoir : ceux desdits habitants qui tiendront bœufs, une géline à chaque premier jour de caresme ; huit œufs, chaque jour de Pâques ; trois poulets, à chaque jour de Saint-Jean-Baptiste, et à chaque jour de Saint-Martin, trois coupes de froment, mesure de Mâcon, et trois sols parisis ; et de deux mois en deux mois, une corvée de bœufs ; et de mesme pour ceux desdits habitants qui ne tiendront aucuns bœufs, si ce n'est qu'au lieu de trois, ils ne devront que deux coupes de froment, deux sols parisis, et de quatre mois en quatre mois, deux corvées à bras ; — adjugeant certaines pensions ou rentes aux créanciers qui justifient de leurs titres ; — réglant les différends entre particuliers, etc.

B. 1250. (Registre.) — In-folio, 742 feuillets, papier.

1749-1750. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli ; par Jean-Étienne Demeaux, premier président ; Etienne Dumont, second président ; par Pierre-Anne Chesnard, écuyer, seigneur de Layé, lieutenant général, puis par Brice Barjot de La Combe, qui lui succéda ; par Émilien Vallier de Baleine, lieutenant criminel, et Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des affaires, qui sont rappelées d'audience à audience, jusqu'à ce qu'elles soient prêtes à juger ; — jugements par défaut ; — appointements, etc.

B. 1251. (Registre.) — In-folio, 976 feuillets, papier.

1745-1751. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon Desbois, bailli, et par les autres officiers, présidents, lieutenants ou conseillers. — Procédures civiles ; — discussions d'hoiries ; — partages de successions ; — jugements rendus après plaidoiries des avocats, etc.

B. 1252. (Registre.) — In-folio, 584 feuillets, papier.

1749-1751. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentences : enjoignant au chapitre de l'église royale et collégiale Saint-Philibert de Tournus, de tenir Jean-Pascal Garraud, prêtre, trésorier en dignité dudit chapitre, présent à tous les offices de leur église, tant et si longuement que dureront les infirmités et indispositions énoncées dans le certificat par luy rapporté des médecins et chirurgiens ; — décidant que les habitants de Solutré et Pouilly seront tenus de fournir et administrer à Claude-François-Joseph Desvignes, écuyer, seigneur de la Cerve, Davayé, Solutré, Pouilly, Rossant et autres lieux, quatre d'entre eux, pour servir de tesmoins et indicateurs des usurpations faites sur les communes dudit Solutré, descquelles, ainsy que de la carrière de marbre qui y a esté découverte, ledit demandeur est propriétaire, en sa qualité de seigneur engagiste de la châtellenie de Davayé, sauf et sans préjudice des usages dont lesdits habitants jouissent dans lesdites communes ; — approuvant le rapport des experts qui ont été nommés par les administrateurs des hôpitaux de Mâcon, héritiers de l'évêque Cassagnet de Tilladet, en ce qu'ils ont estimé qu'il convenoit de combler la voûte qui étoit sous la terrasse qui règne sur le jardin du palais épiscopal, et de démolir le dôme qui étoit sur le couvert du corps de logis ; et en ce qu'ils ont trouvé plus avantageux de faire construire une glacière dans le château de Romenay, au lieu et place de celle qui étoit à Mâcon ; en conséquence, déchargeant lesdits hôpitaux, tant envers Monsieur l'Évêque que de ses successeurs, de la reconstruction desdits articles, de mesme que de celle de la tour ancienne, appelée Boucarde, tombée de vétusté ; — maintenant les chanoines du chapitre de Saint-Philibert de Tournus, en la possession de se dire patrons de l'église paroissiale de Grevilly et seigneurs hauts justiciers dudit Grevilly ; en conséquence, défendant à Eugène Conte, écuyer, de se dire seigneur de Grevilly, mais seulement seigneur en partie dudit lieu, à cause de ses terriers de Chabotte et de Méré, et ordonnant que les mots seigneur de Grevilly, mis et inscrits sur la cloche de ladite église, seront limés et enlevés, etc.

B. 1253. (Registre.) — In-folio, 520 feuillets, papier.

1733-1754. — Bailliage royal et siège présidial. — Livre du Roi. — Édits, déclarations, arrêts, lettres patentes : concernant la manière dont les curés doivent tenir les livres de baptêmes, mariages et sépultures ; — en faveur des Bénédictins de la congrégation d'Angleterre, établis à Paris, au faubourg Saint-Jacques : — contenant divers règlements en matière judiciaire ; — portant création d'une loterie royale ; — défendant aux nouveaux convertis de vendre leurs biens, sans permission du Roi ; — ordonnant la suppression de plusieurs livres ou écrits ; — interdisant les pèlerinages ; — concernant les faillites et les banqueroutes ; — faisant défense de fabriquer de la bière, pendant un an, et d'employer de l'orge, soit pour la fabrication de l'amidon, soit pour la préparation des cuirs (22 septembre 1740) ; — réglementant la fabrique et le commerce des ouvrages de chaudronnerie ; — établissant de nouveaux droits ou impositions ; — portant création d'une noblesse militaire (novembre 1750) ; — lettres de rémission et de pardon, obtenues par des particuliers coupables de meurtres ; — traité de commerce, navigation et marine, conclu entre la France et les Pays-Bas (21 décembre 1739) ; — lettres de provisions pour notaires, procureurs, sergents, juges de justices seigneuriales ; — pour Pierre-Anne Chesnard, écuyer, seigneur de Layé, avocat du Roi audit bailliage, puis pour Claude-Antoine Laborier, son successeur ; — pour Claude-Philibert Bernard de La Vernette, lieutenant de Roi au gouvernement de Mâcon, à la place de Philibert Bernard de La Vernette, son père ; — pour François-Emmanuel Viard, procureur du Roi, à la place d'Emmanuel Viard, son père ; — pour ledit Pierre-Anne Chesnard, ancien avocat du Roi, nommé lieutenant général, prévôt, juge royal et commissaire examinateur, à la place d'Abel-Michel Chesnard de Layé, son père, puis par Brice Barjot de La Combe, en faveur duquel il a résigné lesdites

charges ; — lettres à rénovation de terriers : pour messire Anne-Claude de Thyard, chevalier, marquis de Bissy ; — pour François Perrin, seigneur du Lac, etc.

B. 1254. (Registre.) — In-folio, 876 feuillets, papier.

1737-1760. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par le bailli ou ses lieutenants. — Procédures civiles ; — instructions sommaires des procès ; — jugements après plaidoiries des avocats ; — procès-verbaux de saisies d'immeubles, entre autres : de ceux de Marie-Renée de Collombet de Gissé, veuve de messire Joseph-François de Saint-Belin, chevalier, seigneur de Fontaine-en-Duesmois, lesdits biens saisis à la requête de messire Gabriel de Saint-Belin-Malin, chevalier, comte de Biesle, seigneur de Voudenay et Villeberny ; — de ceux de Sibille de Montillet, veuve et héritière de Philippe-Etienne de Lamartine, seigneur du Montceaux, à la requête de divers créanciers, etc.

B. 1255. (Registre.) — In-folio, 635 feuillets, papier.

1754-1770. — Bailliage royal et siège présidial. — Livre du Roi. — Lettres de provisions : pour notaires, procureurs, sergents, huissiers, juges des justices inférieures ou seigneuriales, messagers, etc. ; — pour Jean-Baptiste de Combrat, seigneur de la Chassagne, juge de Marcigny ; — pour Philippe-Christophe-Amateur, comte de Galiffet, baron de Dampierre, lieutenant au régiment de la Reine, nommé en remplacement du vicomte de Tavanès, décédé, gouverneur de Mâcon, capitaine de la tour du pont de ladite ville, lieutenant général pour le Roi en Mâconnais, puis pour son successeur, Jules-César de Crémeaux, marquis d'Entragues ; — pour messire Claude-Alexis de Noblet, marquis de la Clayette, lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Mâconnais ; — pour Jean-Marie Cellard, procureur du Roi audit bailliage ; — pour Émilien Noly, premier président en l'Élection du Mâconnais ; — pour Etienne Cellard, seigneur des Tours, conseiller et secrétaire du Roi, greffier en chef en la Chambre des comptes et cour des finances du Dauphiné ; — pour Claude Chandon, avocat du Roi audit bailliage ; — pour Adrien Moreau, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel et premier conseiller, à la place de Brice Barjot ; — pour Benoît-Marie Lacoste, seigneur du Puy, président aux traites foraines de Mâcon ; — pour Jean-Baptiste Monnot, lieutenant criminel, à la place d'Émilien Vallier de Baleine ; — pour Jean-Baptiste Laborier, correcteur en la Chambre des comptes de Dijon ; — pour Joachim Denamps, lieutenant particulier, à la place de Jean-Baptiste Denamps, son père ; — pour Pierre-Salomon-Antoine Desbois, grand bailli du Mâconnais, capitaine du château de Mâcon, à la place de Pierre-Salomon Desbois, son père ; — pour Joseph Bourdon, avocat du Roi, à la place de Claude-Antoine Laborier ; — pour Emmanuel-Aimé-Marie Chesnard de Montrouge, lieutenant général, commissaire examinateur, prévôt, juge royal et président, à la place de Brice Barjot de La Combe ; — pour Philibert Bureau, lieutenant de Roi à Mâcon ; — lettres de licence pour avocats ; — brevets de maîtres en chirurgie ; — concordats entre débiteurs et créanciers ; — lettres à rénovation de terriers : pour Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, seigneur de Mazoncle, l'Heuretière, le Thil, les Filletières, Saint-Boil, Étivaux, etc., conseiller en tous les conseils du Roi, maître ordinaire de son hôtel ; — pour Georges Giraud, baron de Montbellet, seigneur de Chambost, Lys et Saint-Oyen ; — pour Claude de Thyard, comte de Bissy, maréchal de camp, gouverneur d'Auxonne ; — pour Gaspard de Vichy, chevalier, comte de Champrond, seigneur de Ligny, Villeret, Montceaux, Verdets, Versaugues et dépendances ; — pour Jean-Baptiste-Augustin de Salignac de Fénelon, seigneur et prieur commendataire des prieurés de Saint-Sernin-des-Bois et Saint-Germain-en-Brionnais ; — pour Anne-Nicole de La Queuille, prieure titulaire de Marcigny ; — lettres d'émancipation : pour Jean-Baptiste-François de Barthelot, fils de François-Laurent de Barthelot, chevalier, seigneur d'Ozenay ; — pour Constance-Louis-Claude-Joseph-Benoît de Berthet de Gorze ; — baux à ferme des droits d'aides et de la marque des cuirs ; — lettres patentes, édits, arrêts : autorisant le transfèrement de l'Hôtel-Dieu de Mâcon dans le jardin de la Moussière ; — réglant le service des huissiers audit bailliage ; — approuvant rétablissement d'une loterie de la Compagnie des Indes ; — supprimant divers écrits ou imprimés ; — concernant la vente des biens que les Jésuites possèdent à la Martinique et à la Guadeloupe ; — portant règlement pour la communauté des architectes, entrepreneurs et ouvriers en bâtiment ; — érigeant en marquisat, sous le nom de marquisat de Drée, la terre et

seigneurie de la Bazolle, appartenant à Etienne, comte de Drée ; — supprimant et unissant à la charge de lieutenant criminel, celle de premier président, vendue par Jean-Étienne Demeaux audit Jean-Baptiste Monnot, etc.

B. 1256. (Registre.) — In-folio, 588 feuillets, papier.

1767-1775. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par le bailli et ses lieutenants. — Plumitifs des procédures civiles. — Livre du Roi. — Lettres patentes, déclarations, édits, arrêts : assignant un délai pour la remise des titres de créance contre les Jésuites ; — concernant les remboursements à faire par la caisse des amortissements ; — portant suppression réciproque du droit d'Aubaine entre la France et différents pays ; — supprimant divers imprimés ; — portant règlement : pour la prise d'habit dans les ordres religieux des deux sexes ; — pour l'administration générale de la compagnie des Indes ; — pour la nouvelle forme qui doit être donnée au collège de Mâcon, dont les Dominicains avaient été chargés après l'expulsion des Jésuites ; — pour les collèges qui ne dépendent pas des universités ; — pour certaines parties de l'administration judiciaire ; — pour le commerce des grains ; — établissant la liberté du commerce des cuirs de province à province ; — défendant aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens meubles et immeubles, sans en avoir obtenu permission du Roi ; — augmentant les finances et les gages des anciens officiers et en créant de nouveaux ; — créant des rentes sur les aides et les gabelles ; — portant établissement de conseils supérieurs dans les provinces et supprimant la cour des aides de Paris ; — décrétant la suppression du siège présidial de Mâcon, avec attribution des matières présidiales au conseil supérieur de Lyon (1771) ; — suppression et création d'offices, etc. ; — diplômes de licence pour avocats ; — lettres de provisions: pour notaires, procureurs, sergents, huissiers, juges de justices seigneuriales ; — pour Claude-François Picard, substitut du procureur du Roi ; — pour Claude Laroux, commis greffier, scelleur et chauffe-cire en la chancellerie dudit bailliage ; — pour Jean-Marie Cellard, lieutenant général civil ; — pour Claude-Gaspard Bauderon, lieutenant criminel ; — pour Jean-Baptiste-Valentin Siraudin, procureur du Roi audit bailliage ; — pour Antoine-Nicolas Focard, procureur du Roi en la maréchaussée de Mâcon ; — pour Aimé-Gabriel-Antoine Jourdan, chef ordinaire de panneterie et échansonnerie ; — statuts et règlements : pour la communauté des tailleurs d'habits de Mâcon ; — pour celle des maîtres cordonniers et savetiers de ladite ville ; — lettres à rénovation de terriers : pour Claude-Gabriel-Amédée de Rochefort d'Ailly, marquis de Saint-Point ; — pour le marquis de Castellane, propriétaire du comté de Château-Thiers et des terres et seigneuries de Saint-Pierre-le-Vieux, Montprésentin, et de la baronnie de la Bussière ; — pour François-Emmanuel de Naturel, chevalier, seigneur de Dulphey, Vers, Nanton, Champlieu, Balleure et de la prévôté héréditaire de Brancion ; — pour Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Chabot, duc de Rohan, pair de France, pour les terres et seigneuries qu'il possède en Mâconnais et en Chalonnais ; — brevet qui accorde aux chanoines du noble chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon, le droit de porter partout une croix d'or émaillée à deux faces, sur l'une desquelles sera représentée l'image de Saint-Pierre, patron de ladite église, avec la légende *Ecclesia Comitum Sancti Petri Matis conensis*, et sur l'autre, l'image de Saint-Louis, avec la légende *Ludovicus decimus quintus instituit* ; laquelle croix sera suspendue au col par un ruban moire bleu céleste, de trois pouces quatre lignes de largeur ; — lettre du duc de La Vrillière, qui fixe à 10 sols le droit d'entrée et de sortie, que le geôlier des prisons de Mâcon peut exiger de chacun des corvéables que l'on est forcé de faire emprisonner, pour avoir manqué au service des chemins, etc.

B. 1257. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier.

1771-1781. — Bailliage royal et siège présidial. — Livre où sont transcrits les édits, les arrêts, les lettres patentes, les déclarations du Roi : portant réunion de la sénéchaussée de Villefranche à celle de Lyon ; — confirmant les lettres d'anoblissement accordées en 1715, à condition que les titulaires ou leurs héritiers directs payeront certaines sommes, et, en conséquence, quittances de 6,000 livres délivrées à Pierre-Abel Desvignes, seigneur de Rossan, Davayé et la Cerve ; — à François-Charles-Albert de Labletonnière, écuyer ; — à Claude-Marie Paiseaud de Chasselas ; — à François-Charles-Marie Perrier, écuyer, seigneur de Marigny ; — à Philibert Pâtissier de La Forestille ; — à François Pelleterat de Borde, etc. ; — établissant de nouvelles impositions ou de nouveaux droits ; — supprimant la cour des Monnaies de Lyon et le parlement de Dombes ; — permettant aux particuliers de clore leurs

fonds ; — contenant évaluation des offices anciens et de ceux qui sont nouvellement créés ; — concernant : l'administration des collèges ; — l'étude de la Chirurgie ; — L'ordre de Saint-Lazare ; — les religieux et les couvents ; — le commerce du sel ; — la circulation des grains ; — l'école royale militaire ; — la corvée et les grandes routes ; — l'échenillage ; — les communautés d'arts et métiers, etc. ; — créant une sénéchaussée à Trévoux ; — rétablissant le présidial de Mâcon, supprimé trois mois auparavant ; — réglant certaines formes de procédure ; — portant que les aréomètres ou pèse-liqueurs, inventés et fabriqués par le sieur Cartier, seront employés pour la vérification des eaux-de-vie simples, rectifiées ou esprits de vin ; — créant une commission royale de médecins pour l'examen des remèdes particuliers ou spéciliques, et pour la distribution des eaux minérales en bouteilles ; — rétablissant le siège de l'Élection de Mâcon, supprimé quatre ans auparavant ; — condamnant à être brûlés par la main du bourreau deux livres intitulés, l'un *Catéchisme du Citoyen* et l'autre l'*Ami des Lois* ; — créant une loterie en rentes viagères et perpétuelles, etc.

B. 1258. (Registre.) — In-folio, 856 feuillets, papier.

1770-1780. — Bailliage royal et siège présidial. — Audiences tenues par Pierre-Salomon-Antoine Desbois, bailli ; par Antoine Viard, écuyer, seigneur de Sercy, lieutenant général, et par Joachin Denamps, lieutenant particulier, puis lieutenant général à la place dudit Viard. — Procédures civiles : pour messire Esprit-François, marquis de Castellane, chevalier d'honneur de madame Sophie de France, gouverneur de Niort, maréchal de camp des armées du Roi, seigneur du comté de Château-Thiers, de la baronnie de la Bussière, de Nay, Montprésentin, Saint-Point et autres lieux ; — pour les filles de messire Maurice Luisard de La Chasse de Morland, avocat du Roi au bureau des finances de Lyon, demanderesses en annulation du testament de Jeanne Petiot, leur mère ; — pour Charles-Etienne de Noblet, marquis d'Anglure, seigneur de Serrières, Mussy-sous-Dun et autres lieux ; — pour messire Pierre-Anne Chesnard, chevalier, seigneur de Layé, Vinzelles, Fuissé, Saint-Léger, etc., conseiller d'État et président au parlement de Bourgogne ; — pour messire Claude Mathieu, comte de Damas, chevalier, seigneur d'Audour, Dompierre, Tramayes, la Varenne et autres lieux ; — pendant les fériés, il ne sera donné d'audience que le premier samedi après la Nostre-Dame de septembre et les premiers samedys des mois d'octobre et novembre ; auxquelles audiences ne seront portées que les affaires concernant les lettres et billets de change, celles concernant les vendanges et vente de vins de la récolte de l'année, et les proclamats pour vente de fruits, lorsque le premier proclamat aura été rapporté avant les fériés, etc.

B. 1259. (Registre.) — In-folio, 476 feuillets, papier.

1770-1790. — Bailliage royal et siège présidial. — Jugements de la police, à l'exercice de laquelle les officiers dudit bailliage ont été établis, de 1770 à 1773, par arrêt du parlement de Paris. — Ordonnances générales et particulières ; — il est enjoint à tous propriétaires des maisons des rues de Bourgneuf, des Cordonniers et de la Barre, de faire tendre devant chez eux, pour la procession générale, de baisser les auvents dans lesdites rues et de faire balayer ; deffenses sont faites à toutes personnes de conduire des voitures ou des chevaux dans lesdites rues, pendant la durée de la procession ; — à dix heures du soir, les portes des maisons doivent être tenues fermées, sous peine d'amende ; — défense aux habitants de la campagne d'apporter des raisins dans la ville pour les vendre ; — il est permis à un étranger de débiter un baume de sa composition après examen fait des différentes drogues qui le composent ; — ordonnons en cas d'incendies, aux charpentiers, maçons et couvreurs, de se rendre, aussitôt qu'ils seront avertis par le son de la cloche ou autrement, au lieu où sera l'incendie, d'y porter avec eux leurs instruments nécessaires, mesme des échelles, à peine d'amende de cent livres ; — enjoignons à tous huissiers ou sergents et autres personnes qui seront requises, de tuer les chiens qui vagueront dans la ville, sans avoir de colliers ; — mesures prises contre ceux qui spéculent sur la cherté des vivres ; — règlement proposé par M. le comte de Montrevel, pour la police qui doit estre observée dans la salle de spectacle qu'il a fait construire à costé de son hostel ; — taxes du pain et de la viande ; — déclarations faites par les marchands de grains et de farine. — Registre des saisies réelles, etc.

B. 1260. (Cahiers.) — In-folio, 508 feuillets, papier.

1784-1790. — Bailliage royal et siège présidial. — Plumitifs des audiences tenues par Joachim Denamps, lieutenant général, et par Benoit Rozier de La Cardonnière, lieutenant criminel.

B. 1261. (Cahiers.) — In-folio, 620 feuillets, papier.

1766-1790. — Bailliage royal et siège présidial. — Déclarations de défrichement faites au greffe dudit bailliage par les propriétaires désirant profiter des avantages et encouragements accordés à ceux qui défrichent et mettent en rapport les landes, teppes et terres incultes.

B. 1262 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1568-1617. — Bailliage royal. — Minutes. — Édits de Charles IX et de Henri IV, portant suppression de l'office de prévôt et juge ordinaire de Mâcon, et réunion de cet office à celui de lieutenant général audit bailliage ; — inventaire de ce qui a été trouvé sur le corps de maistre Pierre Solvy, occis auprès de la porte de Bourgneuf ; — inventaire des livres trouvés en la maison de dame Catherine de Guttery, vefve de feu maistre François Garin, enquesteur ; — règlement relatif au commerce de l'orfèvrerie dans la ville de Mâcon, fait par Simon Lizeul, général de la cour des Monnaies ; — quittance de 200 écus, délivrée à Philibert Barjot, pour son office de commissaire examinateur audit bailliage ; — compte présenté par Guillaume de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac, tuteur de Christophe de Damas, écuyer, seigneur de Barnay ; — arrêt du grand conseil, donnant gain de cause aux habitants d'Uchizy, dans un procès qu'ils soutenaient contre ceux d'Arbigny en Bresse, pour la propriété de certains bois situés sur la rive gauche de la Saône ; — procédures incomplètes au sujet : du meurtre commis sur un domestique d'Antoine de Pise, président en l'Élection du Mâconnais ; — de la spoliation de l'hoirie de Philibert Grangier, bourgeois de Mâcon ; — de la grossesse de Catherine Charvin, chambrière, qui accuse Blaise Dubief, vigneron de Chaintré, de l'avoir séduite en lui promettant le mariage, malgré les protestations contraires dudit accusé ; — de querelles, coups et blessures ; — information relative à la mort de Philibert Privage, clerc, trouvé percé d'un coup d'épée ; — sentences entre particuliers, etc.

B. 1263. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

1623-1628. — Bailliage royal. — Minutes. — Plainte des échevins et des officiers de police de Mâcon, contre un boucher qui les a insultés dans l'exercice de leur charge ; — provisions de l'office d'enquêteur, pour Valentin Siraudin, en faveur duquel Nicolas Moisson a résigné ; — quittances de 112 livres 10 sols, somme payée par ledit Siraudin pour la résignation et de 54 livres, pour le droit de marc d'or dudit office ; — procédures incomplètes pour vols, meurtres, coups et blessures ; — inventaire des papiers qui n'ont été produits en l'inventaire de production par le scindic et député du clergé de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, deffendeurs contre le sieur grand vicaire de monseigneur l'archevesque de Lyon, les scindics et députés de Lyon, Mascon et Chalon ; — acte de résignation de l'office d'enquêteur, consenti par Valentin Siraudin au profit de Philippe Cadot, qui eut à payer 400 livres pour la résignation et 54 livres pour droit de marc, etc.

B. 1264. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1629-1633. — Bailliage royal. — Minutes. — Requête tendant à appel d'un jugement rendu par Vincent Paiseaud, juge en la châtellenie du Bois-Sainte-Marie, vu l'animosité dont il a fait preuve contre le prévenu ; — procès-verbal contenant levée du corps d'un enfant nouveau-né, trouvé dans la Saône ; — requête d'Etienne Lhuillier, bourgeois de Mâcon, demandant que Jeanne, sa fille, accusée de cet infanticide, soit visitée par des matrones commises à cet effet ; — procès-verbal de ladite visite, en suite de laquelle les matrones concluent à l'innocence de ladite Jeanne ; — procédures incomplètes : contre Isaac Lhuillier, orfèvre, accusé d'avoir attaqué une chambrière dans la rue, pendant la nuit, d'avoir voulu la violer, et de l'avoir excédée de coups ; — contre Jean Berthault, marchand de Lyon, que les officiers de police voulaient faire sortir de la ville, parce qu'il avait été vu conversant, mangeant et buvant avec les chirurgiens chargés de soigner les pestiférés, et qui, au lieu d'obéir, avait insulté et frappé André Gratier, l'un des échevins ; il fut condamné à 40 livres parisis d'amende et à 80 livres parisis de dommages-intérêts envers ledit Gratier ; — contre Martin Salmon, sergent d'infanterie, accusé d'être entré dans la maison de Philibert Duplan, sergent royal, et d'avoir cherché à violer sa femme ; — contre Jean Roux, tisserand, accusé d'avoir débauché une fille qui s'est déclarée enceinte de ses œuvres ; avons dict que ledit Jehan Roux sera mené et conduit par devant un notaire, pour stipuler le mariage lequel il a consenti, et ladite stipulation faite, sera réintégré ez prisons jusques après la bénédiction nuptiale ; — contre Pierre Forest, laboureur de Vergisson, dénoncé par Nicolas Barbier, laboureur de Charnay, comme entretenant des relations adultères avec sa femme ; l'affaire est portée par appel au parlement de Paris, etc.

B. 1265. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1633-1637. — Bailliage royal. — Minutes. — Plaintes : de maistre Philibert Machoud, prince et bailly en la basoche Masconnoise, disant que, suivant les anciennes coutumes, la veille Saint-Nicolas, faisant reveue en armes avec les basochiens, un particulier s'est répandu contre eux en injures et en menaces ; — de Catherine Bornier, veuve de Pierre Duchassaing, procureur audit bailliage, contre une femme qui a fait courir le bruit qu'elle avoit vendu sa fille quatre livres à un laquais ; — de Benoît Buchet, procureur d Roi, contre une chambrière qui praetextant la grosseur et enfleure de son ventre d'une hydropisie nommée tympanite, aurait pris occasion de faire par vœu et dévotion le voyage de Saint-Mayeul, à Cluny, par invocation duquel plusieurs alteincts d'enfleure et hydropizie en ont reçu des signalées guérisons, voulant couvrir son crime et son impiété par le voile d'une religieuse dévotion qui est sy véritable que la nuit du jour qu'elle arriva de Saint-Mayeul, elle dellivra et accoucha d'un filz, ayant pendant sa grossesse, pour détruire sa conception et perdre son fruct, pratiqué plusieurs remèdes et pris des potions à cet effect, faisant entendre à son médecin et apothicaire qu'elle tombait hydropicque ; — de Robert Quiclet, prêtre, chapelain en l'église cathédrale Saint-Vincent, contre François Pollet, médecin, qui l'a battu en plein jour et sur une place publique, sans motif connu ; — dudit procureur du Roi, contre un étranger qui a dit dans une auberge, que le Roy de France tenoit les terres du prince de Lorraine, ce qu'il n'eust fait s'il ne l'eust trahy, mais que, par la mort-Dieu, ledit prince de Lorraine auroit ses villes et ses terres et y rentreroit ; — d'un grand nombre de filles enceintes, contre ceux qu'elles accusent de les avoir séduites ; — procédures criminelles: pourvois, coups et blessures ; — pour tentative d'empoisonnement par une femme sur son mari, laboureur à Charnay ; — pour émission de fausse monnaie, etc.

B. 1266. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier.

1638-1640. — Bailliage royal. — Minutes. — Procédures incomplètes pourvois, blasphèmes et scandale, coups et blessures, assassinat, duel, infanticide, exposition d'enfants, etc. ; — requête de Pierre Joton, gardien du couvent des Cordeliers de Mâcon, demandant qu'on fasse les perquisitions nécessaires pour découvrir et ramener audit couvent Claude Raffet, religieux profès dudit ordre ; — plaintes : de plusieurs filles enceintes contre leurs séducteurs ; — de Claude Buchet, procureur du Roi, au sujet des excès et violences que commet et exerce tous les jours Pierre Defranc, concierge des prisons de cette ville, en la personne des prisonniers qui sont en sa garde ; par une cruauté

inouye, il force lesdicts prisonniers à prendre leur nourriture et aliment de sa main à un prix excessif, sans qu'ils osent ny puissent s'adresser à d'autres qu'à luy ; il arreste et se prévaut des aumosnes et charités que l'on fait ausdicts prisonniers, et ceux qui en veulent faire plainte ou qui veulent faire leur provision ailleurs, ils sont maltraités, les mettant le plus souvent, de son autorité, dans les cachots les faisant languir les jours entiers, sans leur fournir aucune nourriture ny boisson, etc.

B. 1267. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1641-1645. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Sentence condamnant Jacques Cottier, boulanger de Mâcon, à 8 livres d'amende et 160 livres de dommages-intérêts, pour rébellion et violences exercées contre un huissier qui procédait à une saisie de ses biens ; — distribution faite entre divers créanciers, de la somme de 63,150 livres, provenant de l'adjudication des biens ayant appartenu à feu Nicolas Chandon, doyen du chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent, lesdits biens saisis sur Thomas Chandon, chanoine en ladite église et héritier dudit doyen sous bénéfice d'inventaire, à la requête de Lucrèce de Sève, veuve de Roland de Foudras, écuyer, seigneur de Château-Thiers ; — procès-verbal tendant à constater les agrandissements ou nouvelles constructions qui ont été exécutées dans le château de la Clayette et celui de Vougy, pendant le mariage de feu Claude de Moles Chantemerle et d'Éléonore de Dyo ; — visite et prise de possession de la terre et seigneurie de Villette-lès-Montmerle, pour Louis de Renaud, écuyer, seigneur de Champagnieu, ayant obtenu gain de cause contre Pierre de Sève, seigneur de Fléchères, lieutenant général au présidial et en la sénéchaussée de Lyon ; — acte de dation de tutelle et main-levée de l'hoirie de feu Hugues Berthet, seigneur de Gorze, Combe et la Salle, chef de paneterie bouche de la Reyne ; — procédures criminelles pour vols, infanticide, meurtre, etc.

B. 1268. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1615-1646. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pourvois, coups et blessures, assassinat, faux en écriture privée ou publique, attroupements en armes, etc. ; — requêtes de filles enceintes, tendant à obtenir provisions de ceux qui les ont séduites ; — procès-verbal d'assemblée de famille, dation de tutelle et main-levée d'hoirie, après le décès de messire Hugues de Rougemont, baron de Chandée, seigneur de Pierreclos, Bussy et Bussière, — plainte de Pierre de Létouf, écuyer, seigneur d'Audour, contre les cavaliers d'une compagnie appartenant au régiment du marquis de Gèvre, laquelle compagnie est venue se loger sans ordre au village de Dompierre, où ils ont exercé toutes sortes de violences, baptu et exceddé les habitans, rançonné iceux, essayé de violer les femmes, gasté et corrompu les denrées et fourrages ; — information à ce sujet ; — procédures au sujet de la mort des sieurs de Gazeran et de Chantelot, capitaines au régiment, tués dans une rencontre avec une troupe de gens armés, à la tête desquels était ledit seigneur d'Audour, etc.

B. 1269. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1639-1651. — Établissement du siège présidial. — Edit de Louis XIII, portant création dudit siège qui sera joint et annexé au bailliage, où, par le moyen de ce, nos subjects recevront toute sorte de soulagement en l'administration de la justice, qui leur sera plus promptement et à moindres frais rendue, joint que nous serons secourus des deniers qui proviendront de la finance des offices à y établir ; en conséquence, outre les offices du bailliage qui consistent en un grand bailli, un lieutenant général, un lieutenant criminel, un lieutenant particulier civil, un conseiller lieutenant assesseur criminel, trois conseillers, un conseiller honoraire, un avocat substitut du procureur du Roi, deux enquêteurs, un adjoint aux enquêtes, un commissaire examinateur, un garde-scel, un huissier audiencier, un receveur des consignations, un contrôleur des consignations, un receveur des épices, un greffier des présentations, un greffier des affirmations, un contrôleur auxdits greffes et trente-six procureurs postulants, sont créés les offices héréditaires

qui suivent, savoir : deux présidents, douze conseillers juges magistrats, un avocat du Roi, un procureur du Roi, un substitut dudit procureur, un commissaire examinateur et enquêteur, un adjoint aux enquêtes, un receveur des épices, trois receveurs et payeurs des gages et amendes, trois receveurs des consignations, six contrôleurs, deux clerks gardes-sacs, un clerc d'audience, un greffier des présentations, un greffier des affirmations, un greffier en chef, trois contrôleurs desdits greffes, trois maîtres clerks desdits greffiers, un premier huissier, deux huissiers audienciers, priseurs et vendeurs de biens, douze huissiers présidiaux et vingt procureurs postulants, enfin, pour la chancellerie établie audit siège, un conseiller garde-scel, un clerc commis d'audience, un conseiller secrétaire, un conseiller audiencier, un conseiller contrôleur, un chauffe-cire et un huissier ; — quittances : de 8,000 livres, pour l'office du premier président ; de 5,000 livres pour celui du second président ; — de 2,000 livres, pour chaque office de conseiller, etc. ; — lettres de provisions ; — procès-verbal de l'installation du présidial ; — rachat de six offices de conseiller ; — procédures contre les officiers de la sénéchaussée de Lyon, qui obtiennent, en septembre 1648 ; un édit portant suppression dudit présidial ; — édit qui révoque le précédent au mois de novembre de la même année ; — traité et transaction, etc.

B. 1270. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

1648-1651. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procès-verbal d'assemblée de parents, dation, tutelle et main-levée d'hoirie, après le décès de Robert de Mandelot, écuyer, seigneur de Valescot ; — apposition de scellés, inventaire et main-levée d'hoirie, après le décès de messire Pierre de Létouf de Pradines, seigneur d'Audour ; — information contre une compagnie de gens de guerre, qui séjournèrent deux jours à Plottes, pendant lequel temps ils firent plusieurs désordres et violences ; — intervention de Lucrèce de Sève, veuve de Rolland de Foudras, seigneur de Château-Thiers, afin d'être colloquée sur le prix d'adjudication de la terre et seigneurie de Cornon, saisie à la requête de Jean de Seyturier, écuyer, seigneur du Tillet, sur Claude-Philiberte de Gorrevod, veuve de François de Montjouvent, seigneur de la Roche et autres lieux ; — arrêt du grand conseil pour les habitants d'Uchizy, contre ceux d'Arbigny ; — procès-verbal de la levée du corps d'une jeune femme trouvée noyée dans un puits ; plaintes : de Simon Decourt, prêtre, curé de Salonnay contre des habitants de Mâcon, qui l'ont fait sortir par force d'une maison de la ville, où ils l'avaient vu entrer, l'ont maltraité et lui ont enlevé son manteau ; — des échevins de Mâcon, au sujet de désordres commis par des soldats logés dans la ville ; — d'une chambrière, contre Jacques Decligny, prêtre, curé de Saint-Martin-de-Lixy, qu'elle accuse de l'avoir débauchée ; — de messire Etienne de La Palud, chevalier, comte de Mély, cornette de la compagnie colonelle des cheveu-légers de France, contre plusieurs habitants de Tournus, qui l'ont poursuivi jusqu'au port d'Asnières, fut blessé de plusieurs coups de fusil et de pistolet, et l'ont forcé de revenir à Tournus ; — information tendant à prouver que lesdits habitants ont voulu tirer vengeance dudit comte, parce qu'en passant à Tournus, il avait insulté et frappé le premier échevin de cette ville ; — procédures au sujet de l'exposition de plusieurs enfants ; — testament de messire Jean de Laurencin, chevalier, seigneur et baron de la Bussière, la Garde, Cruis, Chanzé et autres lieux, etc.

B. 1271. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1652-1653. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour injures, mauvais traitements, malversations, vols, émission de fausse monnaie, assassinat, etc. ; — appositions de scellés, assemblées de parents, dations de tutelle, publications de testaments, main-levée d'hoiries, après le décès de Claudine de Mucie, veuve de François Ducret, écuyer, seigneur de Cutigny, femme en secondes noces d'Antoine de Chapon, écuyer, seigneur de Rizière ; — de François Du Bost, seigneur de Moulin ; — de Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot ; — de Benoît Barthelot, seigneur de Murzeau ; — d'Antoine de Nioly, seigneur du Petit-Bois ; — de Pierre de Rugny, seigneur de Chassigny-sous-Dun ; — de Salomon de Drée, écuyer, seigneur de la Serrée ; — requête des habitants de Solutré, représentant que les troupes qui ont ordre de prendre l'estappe ès lieux assignez dans la province, ne suivent pas les ordres du Roy et s'espanchent ça et là dans les villages que pour divertir la marche des régiments de Ville et Carignan, qui se dispoient à prendre leurs logements audict Solutré, ilz furent nécessitez de faire présent au commandant desdictz régiments, d'un cheval du prix de douze pistoles ; et depuis,

vinrent loger en ce village, sans aucun ordre du Roy ny attache de monseigneur le duc d'Espéron, cent quatre-vingts maistres ou environ du régiment de cavalerie de Cœuvres et y ont séjourné environ trois jours, pendant lequel temps ilz ont rançonné, rompu et bruslé les meubles, emporté linges, joyaux, papiers, contractz, fondu la vaisselle d'estain, battu et exceddé plusieurs laboureurs à coup de bastons et d'espées, mesmes attaché l'un d'iceux par derrière les bras à un van, et l'ayant mis en estat de ne pouvoir changer de posture luy ont fait boire du vin par force, jusques à regorger et perdre toutes cognoissances, et après, luy ont attaché une corde au col, avec laquelle ilz le tirassoient pour le faire lever, et enfin, l'ayant détaché, le portèrent dans la cour de la maison où il estoit, et là, le dépouillèrent, tout nud et luy donnèrent les estrivières ; adjoutent encor que bien qu'on leur fournist suffisamment d'aveyne pour leurs chevaux, ilz ne laissoient pourtant de leur donner à manger du froment, de l'orge et autres grains, et ce que les chevaux ne pouvoient manger, ilz l'espanchoient ça et là dans les chemins ; et outre tous les désordres cy-dessus, ils se sont mis en devoir de caresser et forcer des femmes et des filles, ce qu'ils auroient exécuté, si elles n'eussent prins la fuitte ; — sentence portant que le corps de Jean Favre, clerc tonsuré, accusé de s'estre homicide, sera privé de sépulture en terre sainte, et, à cest effect, délaissé aux parents, pour estre inhumé ailleurs qu'au cimetièrre, etc.

B. 1272. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1652-1655. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Requêtes des habitants de Jugy, Vers et Dulphey, au sujet de la grêle qui a détruit leurs récoltes ; — plainte d'Hélye Claret, prêtre, curé de Plottes, contre plusieurs particuliers qu'il accuse d'avoir voulu l'assassiner ; — procès-verbaux constatant l'évasion de divers prisonniers ; — requête de messire Jean de Nanton, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Marzé, Chaintré, Saint-Amour et autres places, tendant à être élargi des prisons de Mâcon, où il a été incarcéré pour avoir, au mépris de la juridiction du bailliage, obtenu du présidial de Lyon un exécutoire, en vertu duquel il fit saisir par un sergent étranger deux bœufs appartenant à Claude Berruyer, bourgeois de Mâcon ; il fut relâché sous caution et, bientôt après, saisi de nouveau et emprisonné pour dettes ; — partage de la seigneurie d'Audour entre Alexandre de Villaine, écuyer, seigneur de Rouvray, mari de Jeanne de Létouf, et Jeanne Austrein, dame de Vertpré, veuve et héritière sous bénéfice d'inventaire de Pierre de Létouf, seigneur dudit Audour ; — procès-verbal contenant que Pierre Billot, aveugle et âgé de 20 ans, ayant manifesté le désir de s'instruire dans la religion catholique, a été retiré, par autorité de justice, de chez ses parents qui professaient la religion réformée et conduit dans l'hôtel-Dieu ; — testaments : de Jean-Léonard Damas, seigneur de la Clayette, Clessy et Trémont ; — de messire Hugues de Rabutin, chevalier, seigneur de Champvigny, Chigy et autres places, et Péronne Des Marins, sa femme ; — appositions de scellés, inventaires, datons de tutelle, main-levée d'hoirie après le décès de Thomas de Paulat, écuyer, seigneur de la Tour et de Collange (Saint-Racho) ; — de Claude de Bellecombe, seigneur de Chasselas ; — de Guichard de La Salle, écuyer, seigneur de Pelussieux ; — plainte en spoliation d'hoirie, présentée par messire Jean de Noblet, seigneur des Prés, les Ardillats et autres places, abbé de Fontfroide, contre messire Philibert de Thibaut, seigneur de Tulon, Isabeau de Noblet, sa femme, et Claude de Thibaut, leur fils ; — procédure commencée contre Joachim Guérin, prêtre, vicaire de Verzé, accusé d'avoir enlevé une fille ; enfermé dans les prisons du bailliage, il fut remis aux mains de l'official, etc.

B. 1273. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1655-1657. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procès-verbal et déclaration du geôlier des prisons royales de Mâcon, concernant l'évasion du seigneur de Chaintré et de deux autres prisonniers ; — appositions de scellés, inventaires, assemblées de parents, datons de tutelle, publications de testaments, main-levée d'hoiries, après le décès : d'Anne de Beauvoir, femme dudit seigneur de Chaintré ; — de Philibert de Chevrier de Saint-Mauris, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; — d'Hippolyte Bourgeois, femme de Jean-Marc de Priezac, dame de Leynes et la Vernette ; — de Nicolas Desvignes, ancien échevin de Lyon ; — de Marc-Antoine de Busseul, baron de Saint-Sernin ; — de Jean de Chambes, seigneur de Villaneuf et de Givry ; — d'Henri de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize ; — de Jean Sévert, écuyer, seigneur d'Hurigny ; — procédures criminelles pour libertinage, mauvais

traitements, vol, faux en écriture publique ; — plaintes de filles enceintes contre leurs séducteurs ; — procès-verbal de la visite faite au château de Chaintré, etc.

B. 1274. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 103 pièces, papier.

1658-1660. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Vente des effets d'un homme inconnu, mort subitement dans une auberge ; — appositions de scellés, ouverture de testaments, main-levée d'hoiries après le décès : de Guillaume de La Salle, chevalier, seigneur de Vigousset ; — de Gabrielle de Grandval, femme de François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay ; — de messire Claude de Rochefort d'Ailly, seigneur de Saint-Point ; — procédures au sujet d'accès de folie furieuse auxquels s'est livré Jean-Baptiste Chambre, bourgeois de Mâcon ; — requête de Pierre de Nanton, âgé de 17 ans, exposant que le seigneur de Herzé, son père, s'estant évadé par le bris de vos prisons, il prit de là occasion de tirer le suppliant de la maison du sieur Parizet, maistre d'eschole de cette ville, où il avoit esté conduit pour son éducation et l'obliger, à mesme temps, de le suivre à pied en la ville de Paris, où estant arrivé, l'auroit forcé à tester en sa faveur ; et depuis, se dépouillant de toute compassion l'auroit contrainct de continuellement marcher à pied à sa suite, la plus part du temps sans pain, usant parfois de scélices telles que la bienséance et le respect filial l'oblige de taire ; en conséquence, il révoque ledict testament et demande que sur le prix du bail de la terre de Chaintré, saisie à la requête des créanciers de son dit père, on lui alloue une pension de 600 livres, pour sa nourriture, entretien et instruction aux bonnes lettres ; on lui accorde 200 livres ; — réquisitoire de Claude Buchet, procureur du roi, contenant que frère Nicolas Canard, jésuite, luy a dénoncé qu'estant à la porte du collège de cette ville, le fils ainé d'un nommé Raffet, s'estant adressé à luy, luy dit en ces termes : Que dites-vous, sac de charbon ? Je veux vous donner cent coups de bâton ; — testament mutuel d'Aimé de Salornay, écuyer, seigneur de Champerny, Pruzilly, Malatrait, coseigneur de Trades, et Claudine de Ligier Testenoire, sa femme ; — nomination d'un curateur pour Catherine-Françoise de Rugny, âgée de 18 ans, recherchée en mariage par messire André Des Barres, chevalier, seigneur de Ruffey, laquelle recherche est approuvée par les parents les plus proches et considérables de ladicte damoiselle ; — visite faite en l'abbaye de Tournus et dans les bâtiments qui en dépendent ; — vente judiciaire des meubles et des effets laissés par messire Louis de Rochechouard, abbé dudit Tournus ; — déclaration du Roi, contenant la défense du port d'armes à feu, pistolets de poche, poignards et cousteaux en forme de bayonnettes ; — procès-verbal au sujet des dégâts produits par la gelée et par la grêle dans les paroisses de Chassigny-sous-Dun et de la Clayette ; — sentence condamnant un incendiaire à la peine de mort ; — accord et transaction entre les habitants de Boyer et les chanoines du chapitre Saint-Vincent de Chalon, seigneurs et barons dudit Boyer, au sujet de l'exploitation des bois communaux, etc.

B. 1275. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1661-1664. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Transaction au sujet de dîmes, entre messire Laurent de Gaspard, abbé de Saint-Rigaud, et Claude Sève, prêtre, curé de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf ; — appositions de scellés, assemblées de parents, datons de tutelle, ouvertures et publications de testaments, main-levée d'hoiries, après le décès : de messire Claude de Sainte Georges, seigneur de Montceaux, Verdet et Versaugue, puis de Marie de Crémeaux, sa veuve ; — de Catherine Des Serpents, femme de messire Henri-François de Busseul, chevalier, baron de Saint-Sernin ; — de messire François de Foudras, chevalier, seigneur de la Tour-de-Morland et Oully ; — de messire Marc-Antoine de Digoine, chevalier, seigneur du Palais ; — d'Éléonor-Louis de Gaspard, écuyer, seigneur du Pomey et autres lieux ; — procédures criminelles contre Pierre Grenelle, procureur fiscal de la justice de Tournus, accusé d'avoir séduit Anne, fille d'Etienne Corneille, épicier à Mâcon ; — plaintes de Pierre Buffet, chanoine et diacre de l'église cathédrale Saint-Vincent, au sujet des injures et des coups qu'il a reçus de François Dumont, élu en l'Élection du Mâconnais, avec lequel il avait soupé dans une auberge et joué aux dés dans la boutique d'un confiseur ; — sentence condamnant une femme convaincue d'avoir volé 3 serviettes et 6 nappes dans l'église Saint-Pierre, à estre tirée des prisons de cette ville par l'exécuteur de justice, menée devant la principale porte de ladicte esglise, pour, à genoux, une torche allumée en main, demander pardon à Dieu du vol et sacrilège par elle commis, et de là estre par ledict exécuteur conduite dans le carrefour le plus près du palais de justice, pour y estre fouettée et battue

à coups de verges, ainsi que sur le ravelin de la porte du pont, bannie du pays et comté de Masconnois pour le temps de cinq années, et condamnée en l'amende de trente livres ; — plainte des comédiens de la troupe du Roy estant de présent en cette ville, au sujet de désordres dans le tripot de Saint-Anthoine où est leur théâtre ; — poursuites exercées contre plusieurs habitants de Romenay et lieux circonvoisins, au sujet de dégradations dans les bois de l'évêque de Macon ; — expositions d'enfants à la porte de l'hôpital ; — rébellions contre les sergents opérant des saisies de meubles ; — jugement condamnant à 9 ans de galère un homme convaincu d'inceste avec sa fille, etc.

B. 1276. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1664-1665. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procès-verbal de visite de la terre et seigneurie de Chassignolles ; — déclarations des officiers de la maréchaussée, concernant la date de leurs lettres de provisions ; — plainte d'une femme de la Chapelle-de-Guinchay contenant qu'elle afferma sa fille âgée d'environ vingt-deux années, pour servante à messire Jean Boucher, prestre, curé de Saint-Symphorien, au prix de douze livres, cinq aulnes de thuille et quelques langes, pour la première année ; ce qu'elle fit d'autant plus librement le ledict sieur Boucher garde et nourrit avec luy, en son presbytère, une sienne sœur âgée d'environ vingt-huict années, croyant par ce moyen qu'elle estoit en seureté de son honneur ; néanmoins ledict Boucher l'a poursuivie et sollicitée si vivement de condescendre à ses impudiques passions, qu'il abusa d'elle et la cogneut charnellement, en sorte qu'elle est devenue grosse et enceinte d'enfant de ses œuvres ; information sommaire à ce sujet et interrogatoire dudit Boucher, qui est, sur sa demande, délaissé au sieur official, son juge naturel, pour luy estre fait et parfaict son procès, à la forme des ordonnances ; procédures criminelles pour coups et blessures, diffamations, vols avec effraction, vols domestiques, attentats aux mœurs, adultère, infanticide, etc. ; — plainte de Jean-Baptiste Joleaud, sieur des Forges, au sujet de coups de pistolet et d'épée, donnés à Alexandre Joleaud, son fils, soldat cadet aux gardes de Sa Majesté, par François-Henry, comte de Busseul, et avec luy un de ses frères soit disant chevalier, assisté de leurs domestiques et estaffiers ; — jugement qui condamne à estre décollé sur un eschaffault, Louys de Busseul, dict chevalier de Saint-Sernin, déclaré vray contumax et défailant, atteincte et convaincut d'estre entré avec armes dans le chasteau où sont les prisons de Chasteauneuf, fait perquisition d'une femme, pour l'emmener desdictes prisons, menacé les officiers de les assassiner s'ils ne la luy remettoient, recouru et enlevé un prisonnier, exigé de luy une obligation de cent-vingt livres pour l'avoir remis en liberté, osté le fusil du concierge, blessé le curé dudit Chasteauneuf en la main d'un coup de pistolet, etc. etc. ; — main-levée d'hoirie et lecture du testament de messire Charles de Lingendes, ecclésiastique, conseiller du Roi en ses conseils, héritier de Jean de Lingendes, évêque de Mâcon ; — procédure au sujet d'un duel où furent blessés Jean Bernard et Philibert Pelleterat avocats au bailliage, etc.

B. 1277. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1665-1667. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Plaintes : de Gabriel Constantin, sieur de la Bonde, au sujet des mauvais traitements qu'il a reçus d'Isaac Guichenon, doyen de l'église Saint-André de Châtillon-les-Dombes, et de Joseph Guichenon, châtelain de la même ville ; — de Florent Esbrayat, prêtre, curé d'Hurigny, contre François Duperron, bourgeois de Mâcon, fermier de la seigneurie dudit Hurigny, qui publioit hautement et scandaleusement que la gresle qui estoit tombée provenoit de la mauvaise vie du suppliant, à l'occasion de ce que, lorsque ladicte gresle tomboit, il estoit couché avec une p... en son presbytère ; — procédures contre Jean Denamps, prêtre, curé de Chaintré, accusé d'avoir débauché sa servante ; — visite de l'église Saint-Étienne et du couvent des PP. de l'Oratoire de Mâcon ; — requêtes : de François Berthier, recteur du collège des Jésuites établi à Mâcon, demandant à prouver que la charpente du palais épiscopal acheté pour rétablissement dudit collège, ne vient pas exclusivement des bois de Romenay, attendu que les successeurs évêques, sur ce faux bruit, pourroyent inquiéter par cy-après le suppliant et ses successeurs ; — de Guillaume Lebox, évêque nommé de Mâcon, revendiquant la possession dudit palais ; — factum pour les Jésuites ; — arrêt du conseil d'État, qui leur enjoint de vuidier incessamment ladicte maison, sans rien innover en icelle, jusques à ce que par justice il en ait esté autrement ordonné ; — bail des terres de Pierreclos, Bussy et Bussières, saisies à la requête des créanciers d'Isabeau d'Albon ; — procédures criminelles pour vols, homicide, adultère, bigamie, séduction de jeunes filles, etc. ; — appositions de

scellés, publications de testaments, main-levée d'hoiries, après le décès : de Marie-Éléonore de Marcilly, dame de Leynes et la Vernet, femme de Barthélémy de Fauvau, écuyer, seigneur de Fronton ; — de Christine-Claude, fille de Renaud Goz, écuyer, seigneur de Nouean ; — de Jacqueline de Sommièvre, veuve de Pierre de Belriant, écuyer, seigneur de l'Angle et Villaine ; — de Claude de Montchanin, chevalier, seigneur de la Garde-Marzac, Thury, les Prés et les Feuillées ; — procès-verbaux constatant les réparations qui sont à faire à l'Hôtel de Ville et au pont-aux-Juifs de Mâcon ; — jugement qui déclare deux femmes atteintes et convaincues d'estre bohémiennes et d'en avoir fait l'exercice, pour raison de quoy icelles condamnées à estre razées par l'exécuteur de justice et par luy conduites hors ce ressort, pour en estre bannies à perpétuité, etc.

B. 1278. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1667-1668. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures criminelles relatives : à une rixe qui a eu lieu entre Jean Bouillard, sieur de la Garde, et Roland Baudoin, sieur du Vergier, tous deux comédiens dans la troupe de Hautefeuille, établie depuis quelques jours à Mâcon ; — à certaines infractions aux édits du Roi pour les choses qui doivent être observées par les religionnaires, desquelles infractions sont accusés Samuel Uchard, ministre protestant, et Daniel Perraudin, maître apothicaire de Mâcon, soy disant secrétaire de l'église de la religion prétendue réformée de cette ville ; — au meurtre commis par Pierre et Joachim Lhuillier, père et fils, bourgeois de Mâcon, sur la personne de messire François Lhuillier, leur frère et oncle, chevalier, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, gouverneur de la ville de Châtillon-les-Dombes ; — à la rébellion et aux violences reprochées à Pierre Laforce, prêtre, curé de Bourgvilain, contre un huissier qui était venu lui faire commandement de payer 42 livres 2 sols 6 deniers, pour les décimes auxquels il avait été taxé à cause de sa cure ; — aux plaintes des échevins de Mâcon contre certains jeunes gens qui causent des désordres dans la ville, pendant la nuit ; — aux différends survenus entre François Broyer, prêtre, curé de Solutré, et le propriétaire d'une vigne, à cause du droit de dîme ; — à la mort de Jean Monachon, huissier à Saint-Trivier, qui avait été maltraité par Joseph de Caille, seigneur de Moiziat ; — jugement qui condamne ledit de Caille à s'absenter pendant un an du pays et comté de Masconnois et en l'amende de six centz livres envers le Roy, applicable aux réparations du palais de justice ; — main-levée d'hoirie après le décès de messire Henri-François de La Guiche, chevalier, seigneur comte de Sivignon, Martigny-le-Comte, Souterrain, Commune, les Murgers, la Bertranche et autres places ; — lettres d'émancipation pour Jean-Charles de Gerbaud, écuyer, seigneur de la Serrée ; — procès-verbal d'un huissier qui avait été chargé d'exécuter une commission de priée de corps, contre Antoine Decligny, avocat à Châteauneuf, accusé d'avoir assassiné Bonaventure Ducarre, notaire royal audit lieu, ayant appris que ledit Decligny s'est retiré et réfugié en l'abbaye et maison-forte de Saint-Rigaud, et m'y estant acheminé, où estant entré, ayant été aperçu par ledit sieur Decligny, qui se seroit renfermé dans une chambre haulte, n'y ayant trouvé que la femme dudict sieur Decligny, qui estoit dans une chambre basse ; à l'instant seroit survenu messire Laurent de Gaspard, abbé dudict Saint-Rigaud, avec deux de ses religieux ; je luy ay humblement remonstré et fait lecture de ma commission, le suppliant qu'il luy pleust me permettre de faire perquisition, de par Sa Majesté, de la personne dudict sieur Decligny ; lequel sieur abbé a fait response : qui m'avoit fait si hardy d'entrer dans son abbaye sans son consentement ? Et que moy et mes tesmoins ayons présentement à nous retirer et sortir, que nous ne sommes point en assurance et qu'il nous ferait charger. Quoy voyant, nous nous sommes retirez, soubz protestation de rendre ledit sieur abbé responsable de sa personne du sieur Decligny, et de demeurer et séjourner autour des murailles et portes d'icelle abbaye, jusqu'à ce qu'il ait esté ordonné sur le présent procès-verbal. M'estant retiré avec mes tesmoins jusques à deux ou troys centz pas desdictes portes et murailles, où j'ai séjourné et demeuré jusques au lendemain sur l'heure de midy, que seroit survenu l'aumosnier de mondect sieur abbé, lequel auroit dict : que faites-vous là ? Messieurs, retirez-vous, je vous le dis de la part de Monsieur l'abbé, sinon l'on vous fera sortir ; retirez-vous bien tost. Après avoir fait appeller et assembler mesdictz tesmoins pour nous retirer à Chastelneuf, à l'instant ledit sieur abbé a fait sortir hors de ladict abbaye deux chars et quatre boeufz en chacun et les a fait conduire sur la chaussée de l'un des estangs dudict Saint-Rigaud, dans le chemin où il falloit que nous passassions, où ilz dressèrent embuscade ; laquelle faite, ledit sieur abbé, avec plus de soixante à quatre-vingtz hommes armez, seroient sortis hors de ladict abbaye, courant de toutes leurs forces pour nous couper chemin ; lesquelz ont fait descharge de quinze à seize coups de fuzils, de sorte qu'il y a heu deux de mesdictz tesmoins qui ont esté blessez ; ce qui nous auroit obligé de nous retirer en diligence, etc.

B. 1279. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1669-1671. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour violation de domicile, séduction de filles, infanticide, coups et blessures, vols, dégradations dans les bois, délits de chasse et pêche, etc. ; — main-levée d'hoiries, publications de testaments, datons de tutelle, après le décès : d'Antoine de la Menue, écuyer, seigneur de Perrigny et Mardiaugue ; — de messire Philippe-Charles de Champier, chevalier, comte de Juys, Chigy et autres places, bailli du Beaujolais ; — de François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay ; — de Marie de Saint-Clément, femme de messire Jean de Bellecombe, chevalier, seigneur de Chasselas, bailli de Mâcon et gouverneur de Pont-de-Veyle ; — procès-verbal de partage entre Jacques d'Escotay, écuyer, seigneur de la Pommière, lieutenant général criminel au bailliage de Forez, veuf de Catherine Chirat, et Antoine Chirat, conseiller du Roi à Montbrison ; — réceptions de maîtres chirurgiens ; — visite du château de Saint-Sernin, faite à la requête de François de Busseul, chanoine en l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon, héritier usufruitier de la terre et seigneurie dudit Saint-Sernin, et de Gabriel de Busseul, seigneur de la Bâtie, héritier de la propriété de ladite terre, pour avoir réparation de ce que le nommé Charretier, sieur du Fay, lieutenant en la mareschaussée du Lyonnais, en vertu d'une commission de la chambre du trésor surannée, accompagné de vingt-cinq ou trente archers, se seroit avec force et violences emparé dudit chasteau de Saint-Sernin et enlevé tous les foings, grains et meubles meublans d'un prix considérable, sans laisser aucuns procès-verbaux, ny inventaire ny exploicz ; — information à ce sujet, etc.

B. 1280. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1671-1673. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédure sommaire instruite contre deux soldats, accusés de désertion, dont l'un est condamné à estre passé par les armes, jusques à ce que mort s'en ensuive, après avis pris séparément de chacun des membres composant un conseil de guerre, savoir : 4 sergents, 2 capitaines et le gouverneur de la ville de Mâcon ; — main-levée d'hoiries, publications de testaments, etc., après le décès : de Françoise de Drée, veuve de messire Marc-Antoine de Digoine, chevalier, seigneur du Palais et autres places ; — de messire Honoré de Chevriers, chevalier, vicomte du Thil, libre seigneur de Saint-Mauris ; — plaintes : d'Abel Prévost, prêtre, curé de Chêne, contre deux de ses paroissiens, qui sont convaincus de contravention aux défenses faites contre les danses publiques et festes baladoires, et sont pour ce fait condamnés à aumosner la somme de trente livres, applicable à un ornement d'autel de l'église dudit Chasne ; — de Claude Antoine, prêtre curé de la paroisse Saint-Pierre de Mâcon, contre une fille de mauvaise vie, qu'il accuse d'avoir fait plusieurs enfants, sans déclarer ses grossesses ; — de Françoise Descrivieux, veuve de Claude Verjus, assesseur criminel audit bailliage, contre Jacques Grenelle, son gendre et successeur dudit Verjus en ladite charge, au sujet des mauvais traitements qu'elle prétend avoir été exercés par lui sur Marguerite Verjus, sa femme et fille de la plaignante ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, etc.

B. 1281. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1673-1675. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Main-levée d'hoiries, datons de tutelle, publications de testaments, après le décès : de Gabrielle Des Serpents, veuve de messire Marc-Antoine de Busseul, chevalier, baron de Saint-Sernin ; — de Jean de Chambes, écuyer, seigneur de Givry et Satonnay ; — de Philibert de Bullion, seigneur de Serrières, président en l'Élection de Mâconnais ; — de Madeleine-Laurence de La Salle, femme de messire Antoine de Montchanin, chevalier, seigneur comte de la Garde-Marzac, les Fouillées, Chassigny-sous-Dun, Pelissieux et autres places ; — d'Anne Bauderon, femme d'Archambaud de Boyer, écuyer, seigneur de Trades, lieutenant en ladite Élection, juge mage et capitaine de la ville de Cluny ; — lettres d'émancipation obtenues par messire François-Gabriel de Busseul, comte de la Bâtie, seigneur de Saint-Sernin ; — plaintes contre les commis aux aides ; — procès-verbal contenant la présentation faite par les marchands de Mâcon de leurs registres, livres de compte ou de raison, faite à la requête de Michel de Prasly, fermier général des formules ou papiers timbrés de France ; — ordonnance portant que les commis dudit sieur de Prasly se conformeront aux échantillons déposés aux greffes, pour la

distribution des papiers et des parchemins timbrés ; — poursuites exercées par les PP. Jésuites contre leurs débiteurs ; — certificat signé des officiers de justice, portant que le service divin dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Pierre se fait et s'est toujours laïc du temps de nostre souvenir, par les chanoines et autres bénéficiers de ladite église, avec beaucoup de décence, piété, exemple et édification du publicq ; — ordre de comparoir signifié aux principaux des corps et communautés des marchands, négocians, artisans et ouvriers de cette ville, tant ceux qui jouissent des droits de mestrise et jurande que ceux qui n'en ont point, pour dresser des estats et mémoires du nombre des personnes de chacune profession, examiner les statuts et privilèges qui leur ont esté accordés, et délibérer sur la concession des réglemens à faire pour les fonctions de ceux qui ne sont point en corps de communauté, pour ensuite avoir avis des sommes que chacun corps de marchands et d'artisans pourra payer à Sa Majesté, pour le renouvellement de leurs privilèges et anciens statuts et pour la concession des nouveaux ; — déclarations des marchands et des maîtres ouvriers qui s'accordent unanimement à dire qu'ils sont dans la misère la plus absolue, par suite des subsides, des aides, des tailles, du logement des gens de guerre, etc. et qu'il leur est tout-à-fait impossible de payer aucune taxe au Roi ; — avis donné, à la suite, par le lieutenant général au bailliage, qui a reçu les dépositions : la ville de Mascon est de trop petite considération pour y établir des maîtrises en tous les arts, soit à cause du voisinage de la ville de Lyon, qui attire tout le commerce des villes circonvoisines, soit à cause de l'usage dans lequel sont la plus part des artisans d'exercer plusieurs négoce, sans quoy il leur seroit très difficile de pouvoir subsister, un seul n'étant pas suffisant pour l'entretien de leur famille, soit à cause des passages continuels des troupes, soit principalement à cause des aydes qui ruinent et désolent entièrement ce pays et qui détruisent absolument la vente des vins, qui est la seule chose de laquelle ils peuvent tirer des deniers pour contribuer aux tailles, péages et autres droits de la province, soit enfin parce que la plus grande partie et presque tous les artisans de ceste ville sont des gens de néant, qui n'ont aucun bien au soleil, et tous ne vivent que du jour à la journée ; — procédures criminelles pour séduction de filles, duels, propos irrégieux, etc.

B. 1282. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1675-1677. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, infanticides, violences exercées par les gens de guerre, émission de fausse monnaie, etc. ; — déclarations d'une femme de Cluny, au sujet d'un viol dont elle a été victime ; le rapt de question demeure impuny, à cause du conflit fait par les officiers de Cluny ; — règlement pour le paiement du service extraordinaire des maréchaussées du royaume ; — appositions de scellés, main-levée d'hoiries, etc., après le décès : d'Antoinette Lachard, veuve de Vincent Janin, héraut d'armes du Roi, femme en secondes noces de Moïse de La Salle, écuyer, seigneur de Vigousset ; — de Jean-Baptiste-Victor-Amédée de Crêmeaux d'Entragues, lieutenant de Roi en Bourgogne, gouverneur de la ville de Mâcon ; — de Claude de La Roche, écuyer, seigneur du Villard ; — de messire Jean-Éléonor de Rochechouard, marquis de Montpipaud ; — de messire Aimé Duclos, chevalier, seigneur de l'Étoile ; — enquête concernant le bois de Châtenay, sis entre Azé et Champagne et appartenant à l'abbaye de Tournus ; lequel bois est dans un fond assez seq et pierreux, de manière que les arbres ne peuvent pas parvenir en leur perfection et ne sont guères propres à bastir, parce qu'ils ne sont pas droicts ny d'une grosseur suffisante ; les fonds qui sont aux environs dudit bois sont fort endommagés, soit par l'ombrage qu'il porte, soit par les brouillards qu'il entretient, soit aussy par les gresles auxquelles il contribue par les vapeurs qui s'en eslèvent ; si ledit bois estoit défriché, il y a une bonne partye d'icelluy qui seroit assez propre à réduire en labourage ou en vigne, le surplus estant remply de cailloux et pierres à feu ne pourroit servir qu'en nature de taillis ; — mémoire abrégé des raisons qui servent à appuyer les prétentions des enfans et héritiers de feu messire Frédéric de Chandieu, leur père, en son vivant seigneur de Chabot, la Chau, Cuarnens et autres lieux en Suisse, sur les terres de Poullles, Propières et dépendances, situées dans la province de Beaujollois ou ailleurs, contre messire Paul de Loriol, comte de Loriol, détenteur desdits biens ; — procédures entre le cardinal de Bouillon, abbé de Tournus, et les officiers du bailliage et du siège présidial de Mâcon, au sujet de certains empiétements reprochés aux officiers de la justice dudit Tournus ; — plaintes des Jésuites de Mâcon, contre plusieurs jeunes gens qui les ont insultés et ont lancé des pierres dans leur jardin ; — enquête tendant à prouver que Claude de Carbonnet, écuyer, seigneur de la Motte, a fait enlever une grande pierre qui servait de limite à la justice de Chaumont-le-Royal (Saint-Eusèbe), ressort de Saint-Gengoux, celle de Marigny, ressort du Charollais, et à celle du Monay, ressort de Montcenis, etc.

B. 1283. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1678-1679. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Déclarations de grossesse ; — remontrances du procureur du Roi, au sujet d'irrégularités commises par le procureur de l'évêque et le juge ecclésiastique, dans un procès où Claude Tondu, prestre, bénéficiaire de l'église de cette ville, et la femme de Mathieu Girard, commis aux aides, estoient accusés d'un méchant et scandaleux commerce ; — appositions de scellés, main-levée d'hoiries, etc, après le décès : de messire Antoine d'Amanzé, chevalier, baron de Chauffailles, et de Françoise Damas, sa femme ; — de Madeleine-Laurence de La Salle, femme de messire Antoine de Montchanin, chevalier, comte de la Garde-Marzac ; — de Jean-Christophe Bernard, écuyer, seigneur de Vaux, Montchanin, Crépigny et Chaintré ; — procédures contre un étranger qui se donnait le nom et le titre de Charles de Launay de La Motte, écuyer, accusé d'être un aventurier et de ces gens inconnus et sans aveu qui, sous une qualité empruntée, courent le monde au despens des duppes et n'y roulent que sur un peu d'industrie très souvent suspecte et dangereuse ; — information instruite à la requête de Gabrielle d'Amanzé, femme de Messire Marc de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Montceaux et autres places, contre Jean d'Amanzé, seigneur d'Arcinges, son frère, qu'elle accuse d'avoir enlevé et fait disparaître un testament de ladite Françoise Damas, leur mère ; — requêtes : dudit seigneur d'Arcinges, contre Jacques d'Amanzé, comte de Chauffailles, son frère, par qui il prétend avoir été frustré de ses droits ; — de Marie-Anne Rolin, femme dudit comte, contre ledit seigneur d'Arcinges, qui l'aurait maltraitée et lui aurait reproché publiquement de se livrer à la débauche avec l'agent des affaires de son mari ; — plainte de Jacques Ducret, vigneron à Massilly, portant qu'un sieur de Thy, se disant lieutenant d'une compagnie d'infanterie, fut en la maison du suppliant, sur l'heure de minuit, accompagné de six de ses soldatz, qui rompirent sa porte, se saisirent de luy, et, après luy avoir donné plus de cent coups d'épée sur son corps et plusieurs autres coups de bout de fusil et pistolet, luy lièrent les bras derrier le dos, et l'emmenèrent en la maison du sieur de Milly, frère dudit sieur de Thy, icelluy sieur de Thy, à l'ayde d'aucuns desdits soldatz, ayant violé la femme du suppliant et fait violer par deux de ses soldatz, aucuns desquels donnèrent à ladite femme divers coups pour l'obliger à cesser ses cris ; information à ce sujet ; les témoins s'accordent à dire que les mêmes soldats avaient entraîné de vive force plusieurs jeunes garçons des villages voisins, qui plouroient en passant par Marcilly, et que pendant un mois, les habitants dudit Massilly ont couché hors de leurs maisons, craignant d'estre pris et emmenés à l'armée contre leur gré ; — requête de François Cornu, commis aux aides, qui accuse Claude Corneille, prêtre, chapelain de l'église de Saint-Vincent, d'entretenir des relations adultères avec sa femme, et d'avoir recelé une partie des meubles qu'elle a enlevés du domicile conjugal ; — procédures criminelles pour vols, meurtres, etc.

B. 1284. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 137 pièces, papier.

1680-1682. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Appositions de scellés, inventaires, main-levée d'hoiries, après le décès d'Antoine de Neuville, écuyer, seigneur de Crary et Ozolles ; — d'Isabelle de Thibaut de Thulon, femme de Philibert Bertet, écuyer, seigneur de Gorze et la Salle ; — de Claude de Rymon, écuyer, seigneur de Champgrenon ; — de Philiberte Du Puget, femme de Jean de Franc, écuyer, seigneur de la Salle et Grenot ; — procédures criminelles pour séduction de filles, coups et blessures, vols, incendie, etc. ; — plainte de Marie-Anne Rolin, veuve de Jacques d'Amanzé, comte de Chauffailles, contre Jean d'Amanzé, seigneur d'Arcinges, son beau-frère, qu'elle accuse d'avoir fracturé des meubles et dérobé des papiers ; — information tendant à prouver la conduite scandaleuse et les débauches de ladite dame ; — procédure relative à un attroupement de paysans qui employèrent la violence, pour délivrer quelques-uns d'entre eux, emmenés prisonniers par les commis aux aides ; — dénonciation de Louis de Busseul, écuyer, seigneur de Saint-Sernin, qui accuse de violences et de spoliations Louis-François de Busseul, son frère, dit le chevalier de Saint-Sernin, condamné, en 1664, à estre décollé et, par effect, l'a esté figurativement à la place appelée la Porcherie ; — lettres de provisions pour Claude Tuppiniere, commissaire enquêteur et examinateur ; — accusations réciproques de Philibert de Chambes, écuyer, seigneur de Givry, et de Catherine de Fontanes, dame de Satonnay, veuve de messire Jean-Baptiste de Chambes, chevalier, seigneur de Givry, Satonnay et autres places ; — enquête tendant à prouver les mauvais traitements que messire François-Gabriel de Busseul, comte de Saint-Sernin, aurait exercés contre Marie de Cours, sa femme, demanderesse en séparation ; — procès-verbaux au sujet d'expositions d'enfants, etc.

B. 1285. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1683-1685. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procès-verbal constatant que deux officiers dudit bailliage, accompagnés d'un greffier et de deux témoins, se sont présentés devant le lit d'un protestant malade : nous l'avons enquis s'il vouloit mourir dans sa religion ; il nous auroit déclaré d'y vouloir mourir puisqu'il y avoit vescu ; — réception de Jacques Vaillot, maître chirurgien, en l'office de ce maistre des rapports et visitations des corps morts, blessez, mutilez, noyés, prisonniers et tous autres qui se font par autorité de justice ; — lettre signée de Louis XIV, ordonnant au lieutenant criminel dudit bailliage, de recevoir dans les prisons de Mâcon un homme condamné aux galères par les juges de la république de Genève ; — procès-verbal de remise faite de plusieurs condamnés aux mains de Marin Levasseur, capitaine à la conduite de la chaîne ; — visite de la maison dite de l'ancien évêché ; — plainte des chirurgiens de la ville, contre François Teyras, lequel, depuis qu'il a esté pourveu de la charge de lieutenant du premier barbier-chirurgien du Roy pour le Mâconnois, s'est fait payer ou plus tôt a extorqué de ceux qui se sont présentés à la maîtrise en chirurgie de cette ville, où il y a jurande pour leur art, des sommes très considérables et beaucoup au-delà de ce qui luy peut estre deub légitimement ; — tutelles et main-levée d'hoiries, après le décès : de messire Jean-Philippe de Champier de Rabutin, chevalier, seigneur comte de Chigy, Saint-André-le-Désert, Moroges, Fissey, Varanges et autres places, bailli du Beaujolais ; — de Philippe-Etienne de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny ; — d'Anne de Tenay Saint-Christophe, veuve de messire Gaspard de Chevrier, chevalier, seigneur de la Saugerée ; — de messire Jean-Baptiste de Prisque, chevalier, seigneur de la Tour-Serville ; — procédures contre Jean-Philippe Guichard, avocat, et François Guichard, médecin, appartenant tous deux à la religion réformée et accusés d'avoir cherché à passer en Suisse ; dans leur interrogatoire, ils affirment n'avoir eu l'intention que d'aller dans le pays de Gex, pour éviter les dragons dont ils se croyaient menacés ; — déclaration du Roi portant commutation de la peine de mort en celle des galères à perpétuité, contre ceux qui vont s'établir hors du royaume, comme nous sommes informé que cette dernière peine, quoy que moins sévère, tient davantage nos sujets dans la crainte de contrevenir à nostre volonté ; — plaintes contre les fermiers des aides ; — procédures criminelles pour vols, émission de fausse monnaie, meurtres, etc.

B. 1286. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1685-1686. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Inventaire et vente des effets laissés par les familles protestantes qui sont passées en pays étranger ; — recherches et saisies de livres prohibés, dans les bibliothèques particulières de ceux qui professent la religion réformée ; — procédures : contre ceux qui sont soupçonnés de favoriser l'évasion des protestants ; — contre les nouveaux convertis qui quittent le pays ; — actes d'abjuration ; — ordre signé Louis et contre-signé Colbert, enjoignant au conducteur de la chaîne des galériens, de prendre dans les prisons de Mâcon un suisse qui a le nez et les oreilles coupés et une fleur de lis sur chaque joue ; dans son interrogatoire ce malheureux déclare qu'il a été ainsi mutilé et flétri, parce qu'il avait déserté ; — lettres patentes relatives à l'établissement d'un hôpital général de la Charité, à Mâcon ; — inventaire des effets laissés par Philibert Chesnard de Salomay, mort sur mer, en revenant de la Martinique en France ; — sentence portant confiscation de tous les biens de Jacques Guichenon, bourgeois de Mâcon, Laurent et Jacob Guichenon, ses fils, et de plusieurs autres religionnaires qui sont sortis hors du royaume ; condamnant par contumace les hommes, à servir le Roy par force dans les galères, leur vie durant, et les femmes, à estre rasées et recluses dans des monastères, aussi leur vie durant ; — conclusions du procureur du Roi, portant que le cadavre d'une femme qui s'est pendue, soit condamné à estre trainé par l'exécuteur de la haute justice sur une claye et jetté ensuite à la voirie ; — procédures criminelles pour vols, meurtres, séduction de filles, etc.

B. 1287. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1686-1688. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures poursuivies à la requête de filles ou de veuves qui prétendent avoir été séduites ; — procès-verbaux relatifs à des expositions d'enfants ; — appositions de scellés, main-levée d'hoiries, etc., après le décès : de messire Jean-Baptiste-Ferdinand de La Baume Montrevel ; — de messire Marc-Antoine Perrachon, seigneur de Senozan et autres places ; — de Claude de Thibaut, écuyer, baron des Prés, décédé aux eaux de Vichy ; — poursuites exercées contre les protestants et les nouveaux convertis qui sont sortis du royaume ; — actes d'abjuration ; — reconnaissance des espèces qui sont dans la caisse de Pierre Grenelle, procureur et administrateur des biens des religionnaires absents ; — déclaration du Roi, portant défense de fabriquer des buires, seaux, cuvettes et autres vases d'argent, braziers, chandelier à branches, girandolles, plaques à miroirs, miroirs, cabinets, tables, guéridons, paniers, corbeilles, vases, urnes et tous autres ustensiles d'argent massif ou appliqué sur bois, cuivres et autres matières ; — enquête de *commodo et incommodo*, relative à l'établissement de la Charité de Mâcon ; — publication du ban d'août qui appartient au chapitre de l'église cathédrale Saint-Vincent, commençant le soir du 14 août, à l'heure du couvre-feu, et durant 15 jours entiers pendant lesquels inhibition et deffence sont faictes à tous les habitans de Mascon, marchands, bourgeois, hosteliers, cabaretiers et toutes autres personnes, de vendre et débiter vin, si ce n'est en payant aux sieurs dudict chapitre vingt solz pour chacune maison, taverne ou cave ; — installation des commis préposés à la marque des cuirs ; — plaintes au sujet de violences exercées contre plusieurs particuliers par Alexandre, fils de Pierre de Laurencin, écuyer, seigneur de la Bussière ; — procédures criminelles pour vols, assassinat, etc.

B. 1288. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1689-1691 ; — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols, fabrication et émission de fausse monnaie, séduction de filles, infanticide, etc. ; — dénonciation du procureur du Roi contre un habitant ce qui mène une vie très scandaleuse qui a obligé MM. les vicaires généraux et curés des paroisses de luy refuser les sacremens ; il est coutumier de jurer et blasphémer le saint nom de Dieu, et de parler en des termes qui marquent qu'il est sans religion ; — réglemens pour la communauté des cordonniers de Mâcon ; — constitutions de rentes ou emprunts faits par le corps des officiers dudit bailliage, pour se procurer les sommes nécessaires au paiement de leurs taxes ; — plaintes contre Philibert-Hubert de l'Aube, baron de Corcelles et Bourgvilain, qui, usant de son autorité de seigneur, par force et violence, exige de ses justiciables plusieurs courvées tant d'hommes que de leurs bestiaux, chars et charrettes, quoy qu'il n'ayt pas pu establir qu'il luy en soit deub ; — réceptions de maîtres chirurgiens ; — dénonciation faite par Claude Antoine, prêtre, curé de l'église Saint-Pierre, et réquisitoire du procureur du Roi contre Nicolas Chambard, artisan de profession, homme ignorant et sans lettres, qui s'érigeoit néantmoins dans le public et particulièrement parmy les personnes foibles, en homme qui a des secrets, qui guérit les maladies extraordinaires, lève les maléfices et use à cet effet de moyens superstitieux et infâmes, dans lesquels il fait entrer la profanation des choses saintes et sacrées ; l'information de cette affaire donne de singuliers détails ; — arrêt en faveur des habitans d'Uchizy contre ceux d'Arbigny, au sujet de certains bois situés du côté de la Bresse ; — déclaration du Roi, défendant aux orfèvres de fabriquer, exposer ou vendre aucune vaisselle ou aucun autre ouvrage d'or excédant le poids d'une once, à la réserve des croix des archevêques et évêques, abbez et abbesses, des chevaliers de nos ordres, de ceux de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Lazare ; — évasion de prisonniers ; — établissement de deux archers commis à la garde des prisons royales de Mâcon ; — édit du Roi, portant création de barbiers, baigneurs et perruquiers, dans toutes les villes du royaume, à l'exception de Paris, etc.

B. 1289. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1692-1694. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour faux en écriture publique, coups et blessures, assassinat, inceste d'un père et de sa fille, etc. ; — acte par lequel les Jésuites sont mis en possession d'une parcelle de terrain et d'une tour qui se trouve près de leur collège ; — édits portant création : de

maires et d'assesseurs dans les Hôtels de ville ; — de deux charges de chirurgiens royaux, jurés des rapports, et de deux médecins du Roi dans chaque ville ou bourg du royaume ; — évacion de prisonniers ; — visite du monastère des religieuses établies au Villars, près de Tournus et dépendant du prieuré dudit lieu ; — information de la commodité ou incommodité de la suppression dudit monastère, et de l'union des revenus dudit monastère audit prieuré ; — état desdits revenus ; — nombreux procès-verbaux au sujet d'enfants exposés à la porte de l'hôpital ou aux portes de la ville ; — requête de Claude de Bessac, écuyer, seigneur de Varennes et Beaulieu, donnant sa généalogie et ses preuves de noblesse, pour être installé en la charge de conseiller, chevalier d'honneur audit siège présidial ; — lettre close signée Louis et contre-signée Le Tellier, portant ordre d'élargir des prisons de Mâcon, Benoît Aubert, maréchal à Ballore, attendu qu'il n'est entré en aucun engagement avec les officiers du second bataillon du régiment de Bouffiers, et qu'il n'a été arrêté comme déserteur par les soldats dudit bataillon qui passoit à Mascon, qu'à la prière du nommé Fautrière de Courcheval, qui prétendoit par ce moyen esluder le récolement et la confrontation dudit Aubert, en une affaire criminelle en laquelle il est tesmoin contre luy, etc.

B. 1290 (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier.

1695. — Compte tutélaire rendu devant les officiers du bailliage et du siège présidial, par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général auxdits sièges, tuteur de Pierre Vallier, seigneur d'École ; — total de la recette, 30,137 livres 13 sols 3 deniers ; dans cette somme figurent celles : de 2,415 livres 15 sols, trouvés dans le cabinet d'Anne Chesnard, mère dudit Vallier ; — de 5,698 livres 10 sols 10 deniers, produit d'une vente d'effets mobiliers ; — de 1,570 livres, pour la vente du filet de perles rondes, au nombre de quarante, avec le clavier garny de neuf petits diamants ; d'un autre filet de petites perles rondes à deux rangs, en nombre de cent quatre-vingt-dix-neuf ; des petites perles semences, du carcan à l'antique garny de petites agathes et perles, de la croix de diamants fins et de deux bagues rondes ; — total de la dépense, 21,949 livres 10 sols ; dans cette somme figure celle de 332 livres 4 sols, pour les taxes faites en justice aux actes de scellés, dation de tutelle, main-levée d'hoirie, inventaire et vente de meubles, etc.

B. 1291. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1695-1697. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Édit du Roi confirmant tous les possesseurs des châtelainies royales et des autres parties du domaine précédemment aliénées, en leur possession et jouissance à perpétuité, à la charge par eux de payer, par forme de supplément, les sommes auxquelles ils seront modérément taxés ; et ayant égard aux supplications qui nous ont été faites par ceux de nos sujets qui possèdent des maisons et héritages en roture, dans l'étendue de nos directes, nous les avons érigés et érigeons en fief, et leur permettons de les posséder noblement, pour les tenir de nous à foy et hommage, et de leur imposer tels noms que bon leur semblera, à la charge de nous payer les droits seigneuriaux aux mutations, suivant les coutumes ; — procès-verbaux, requêtes, mémoires relatifs à une question de préséance, dans les assemblées générales des habitants de Mâcon, question soulevée par le Maire nouvellement établi et par le procureur du Roi de l'Hôtel de ville, contre les officiers du bailliage et du siège présidial, qui proposent de racheter la charge de Maire ; — conflits d'attributions ; — réquisitoires et ordonnances du bailliage, portant que Simon Marin, nouvellement reçu chirurgien, prêtera serment devant les dits officiers et non entre les mains du Maire ; — requêtes et mémoires à ce sujet ; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols, infanticide, etc.

B. 1292. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1698-1709. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, délits de chasse, enlèvement de grains par gens attroupés, infanticide, inceste, viol, etc. ; — procès-verbaux relatifs à

des enfants exposés dans différentes parties de la ville ; — procédure au sujet de la fuite de Jean Mônia receveur des octrois de la Saône, qui a emporté les deniers de la recette ; — procès entre les officiers du bailliage et le Maire de la ville de Mâcon, au sujet de la juridiction de police ; — édit du Roi, portant création de commissaires et de greffiers aux inventaires ; — acte d'abjuration présenté par Jacob Guichenon, qui demande à être remis en possession de ses biens ; — réquisitoire d'Émilien de Baleine, lieutenant criminel, contre Philippe Pelleterat de Borde, avocat, et ses fils, auxquels il reproche de nombreux actes de violence ; — information relative aux mauvais traitements qu'Antoine Addot, exécuteur de la haute justice, a essuyés de la part de plusieurs habitants de Saint-Laurent et de Mâcon ; — inventaires, ventes ou amodiations des biens provenant de la succession de messire Philippe-Eugène de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux, etc.

B. 1293. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1701-1702. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, viol, duel, débauche, vols, etc. ; — édits du Roi : portant création de 500,000 livres de rentes viagères pour la loterie royale ; — réglant l'usage des meubles, de la vaisselle et des étoffes d'or et d'argent ; — concernant l'hypothèque du Roi pour les amendes ; — créant sur les postes 400,000 livres de rentes au denier vingt, et 850,000 livres de mêmes rentes sur les aides et gabelles ; — touchant les droits d'amortissement, nouvel acquêt et francs-fiefs ; — portant création de 600,000 livres d'augmentation de gages au denier vingt ; — relatifs aux études du droit, à l'éducation des enfants de la religion réformée, aux attributions des lieutenants généraux de police, etc. ; — permettant aux nobles de faire toute sorte de commerce en gros ; — établissant un droit sur les cartes à jouer ; — créant cent places de barbiers perruquiers pour la ville de Paris, et d'autres dans les provinces ; — lettres patentes qui admettent la renonciation du Roi d'Espagne à la couronne de France, et celle des ducs de Berri et d'Orléans à la couronne d'Espagne ; — déclarations de grossesse ; — distribution de la somme de 61,000 livres, produite par la vente de la terre et seigneurie de la Bussière avec ses dépendances, saisie sur messire Pierre de Laurencin, chevalier, à la requête de messire Louis de Foudras, chevalier, comte de Château-Thiers ; — déclarations faites par Jean-Baptiste Michon, seigneur de Pierreclos, et par Louise-Françoise Perrachon, femme de messire Gabriel de Briord, seigneur de Senozan, de la vaisselle, des meubles et des étoffes d'or et d'argent qui sont dans leurs châteaux ; — vente ou amodiation de biens provenant de la succession du duc de Pont-de-Vaux ; — arrêts du parlement de Paris : enjoignant à tous les curez, vicaires, notaires et autres personnes publiques qui recevront des testaments et autres actes contenant des legs, aumônes ou dispositions au profit des hôpitaux, églises, communauté, prisonniers et personnes qui sont dans la nécessité, d'en donner avis au procureur général du Roy ou à ses substitués, aussitôt que lesdits testaments ou autres actes auront lieu et seront venus à leur connoissance ; — concernant la réformation du luxe ; — portant règlement pour la librairie ; — déclarations du Roi : concernant les gens de main-morte ; — supprimant la visite et la marque des chapeaux fabriqués dans le royaume ; — dénonciation du procureur du Roi audit bailliage, contre Hugues de Boyer, prêtre, dit abbé de Trades, prévenu d'assassinat ; — procès-verbaux au sujet d'enfants exposés, etc.

B. 1294. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1702-1703. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Visite de la maison dite la prévôté de l'église Saint-Pierre, après le décès de messire Alexandre de Nagu, prévôt en ladite église ; — procédures criminelles pour empoisonnement ; meurtres, vols, duel, etc. ; — procès-verbaux au sujet d'enfants exposés ; — édits ou déclarations du Roi : créant un million de rentes au denier seize, sur les aides et gabelles, 800,000 livres sur l'Hôtel de ville de Paris et un million de rentes viagères au denier dix ; — établissant de nouvelles charges judiciaires ou fiscales ; — confirmant l'ancien usage des subhastations, discussions et bénéfices d'inventaires, dans la province de Bresse ; — exigeant des acquéreurs de biens communaux le sixième denier de la valeur desdits biens, au moyen de quoy ils demeureront confirmés dans la pleine propriété et jouissance d'iceux ; — réglant les fonctions des Maires et de leurs lieutenants ; — prorogeant pour trois années les défenses faites aux nouveaux catholiques de disposer de leurs biens ; — portant création de deux cents nouveaux nobles, moyennant finance ; — décrétant la perception de nouveaux

droits ; — décidant l'aliénation de diverses parties du domaine ; — permettant l'usage des pierreries aux femmes et aux filles des greffiers, des commissaires, des notaires, des marchands, des procureurs et des huissiers audienciers ; — révoquant les défenses de vendre du plomb en dragées ou en balles ; — donnant un tarif des droits à payer pour les ports de lettres ; — créant des charges d'essayeurs, visiteurs et contrôleurs d'eaux-de-vie et esprits de vin, etc.

B. 1295. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1704-1705. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Emprunts faits par les officiers desdits sièges, pour obtenir le rachat et la suppression de plusieurs charges nouvellement créées ; — enquête tendant à prouver que Jean Boyer, prêtre, curé de Vauxrenard, entretient des relations coupables avec une de ses paroissiennes ; — plaintes excitées : par les excès que commettent les soldats en garnison ou les recruteurs ; — par les violences reprochées aux fils de Philippe Pelleterat de Borde, avocat ; — enquête de *commodo et incommodo*, pour l'établissement de l'hôtel-Dieu de Cluny ; — procès-verbaux constatant que de nombreux enfants ont été exposés dans diverses parties de la ville de Mâcon, et ont été remis aux hospices ; — procès criminels pour vols, coups et blessures, etc. ; — édits ou déclarations du Roi : créant ou supprimant diverses charges ; — portant établissement de peines contre les officiers de robe et autres, qui commettent des voyes de fait ou outrages ; — défendant de saisir les métiers, outils ou instruments qui servent aux manufactures ; — créant des privilèges héréditaires de limonadiers, vendeurs d'eau-de-vie, esprit de vin et autres liqueurs ; — décidant que les billets de la monnoye de Paris auront cours dans le public et seront reçus pour argent comptant ; — révoquant les défenses faites à tous Français d'aller s'établir dans la principauté d'Orange ; — établissant deux loteries royales ; — portant approbation et donnant le texte d'une bulle du pape Clément XI contre le jansénisme, etc.

B. 1296. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1707-1708. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Plaintes portées par des filles enceintes ; — procès-verbaux au sujet d'enfants trouvés aux portes de l'hôpital de la ville ou de simples particuliers ; — procédures criminelles pour vols, meurtres, duels, etc. ; — information tendant à prouver la conduite scandaleuse de René Cartier, prêtre, vicaire de Saint-Verand ; — visite de la terre et seigneurie de Berzé-le-Châtel ; — requête de Constance-Marie Siraudin, exposant les mauvais traitements qu'elle a reçus de Philibert Pollet, marchand de fer, son mari, et demandant séparation ; — édits ou déclarations du Roi : créant diverses charges judiciaires ou fiscales ; — portant peine de mort contre ceux qui voleront dans les maisons royales : — concernant la conversion et le remboursement des billets de monnoye ; — supprimant le droit de contrôle sur les coiffes des perruques, etc.

B. 1297. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1709. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Déclarations faites par les habitants de chaque paroisse du Mâconnais, contenant la quantité de blé ou de farine qu'ils possèdent, en exécution d'une ordonnance du Roi ; — le curé de Bissy-la-Mâconnaise affirme que les habitants de cette paroisse sont absolument réduits aux herbes et à la fougère, qu'on est contraint de manger sans sel, à cause de leur pauvreté ; — la plupart des habitants de Bourgvilain déclarent qu'ils ne vivent que de pain de fougère et d'herbes ; — il ne se recueille franc, par communes années, dans la paroisse de la Chapelle-de-Guinchay, que cinq cents asnées de bled, les essemments prélevés, de laquelle quantité les trois quarts appartiennent aux seigneurs et à plusieurs bourgeois et forains qui emportent leurs portions hors de la paroisse ; il n'y a que le quart qui appartient aux habitants, qui, pour leur nourriture, doivent trouver ou par achat ou par récolte environ quatorze cents asnées par commune année ; — à Romenay, il n'y a eu aucun bled cette présente année, ayant été entièrement perdus par le moyen des gelées et de l'extrême rigueur de l'hiver, etc.

B. 1298. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1707-1710. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Édits ou déclarations du Roi, arrêts du parlement de Paris : créant ou supprimant divers offices ; — concernant l'usage qui doit estre fait tant des anciens que des nouveaux billets de monnoye ; — aliénant et engageant au clergé de France le fonds de la ferme générale des postes, jusqu'à concurrence de trente-trois millions de livres ; — portant règlement pour l'étude et l'exercice de la médecine ; — rétablissant les offices de milice bourgeoise ; — faisant défense à tous marchands, colporteurs, artisans et autres, de donner à jouer dans les foires ou marchés ; — créant des rentes sur la ferme des aides et gabelles et sur l'Hôtel de ville de Paris ; — procédures criminelles pour séduction de filles, enlèvements de blé par gens attroupés ; — procès-verbaux constatant l'évasion de prisonniers ; — ordonnances contre les mendiants ; — emprunts faits par les officiers du bailliage, pour le rachat d'offices nouvellement créés ; — désordres causés par des officiers de recrues, etc.

B. 1299. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1710-1713. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Édits ou déclarations du Roi, arrêts du parlement de Paris : concernant les alimens des prisonniers détenus pour dettes civiles ; — pour la levée du dixième du revenu des biens du royaume ; — sur les libelles répandus dans le royaume, touchant les affaires de religion ; — concernant la disposition des bénéfices qui sont à la nomination du cardinal de Bouillon ; — enjoignant aux médecins d'avertir les malades de se confesser ; — créant des offices ; — établissant de nouvelles rentes ; — ordonnant la suppression des billets de monnaie ; — procédures criminelles pour coups et blessures vols, assassinats ; — réquisitoire du procureur du Roi contre les officiers de guerre qui sont en recrues en ce pays, lesquels, par eux ou leurs soldats, commettent plusieurs violences, brigandages, meurtres et enlèvements par force, mesme sur les grands chemins ; — plainte de François Grosbuy, écuyer, seigneur de Bel-Air, l'un des deux cents gendarmes de la garde du Roi, au sujet de la mauvaise conduite et vie scandaleuse que demoiselle Marie-Anne Dondin, sa femme, mène en cette ville de Mâcon ; — compte tutélaire rendu par Thomas Paisseaud, écuyer, seigneur de Chasselas, à Antoine, fils de François Paisseaud, ancien lieutenant général, etc.

B. 1300. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1713-1715. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour infanticide, coups et blessures, meurtres commis par des officiers recruteurs, séduction de filles, etc. ; — emprunts faits par les officiers dudit bailliage, pour racheter diverses charges nouvellement créées ; — règlements de police ; — édits ou déclarations du Roi, arrêts du parlement de Paris : instituant ou supprimant certains offices ; — créant des rentes ; — bulle du pape Clément XI et lettres patentes, portant condamnation du livre intitulé *Le nouveau Testament en françois avec des réflexions morales sur chaque verset* ; — lettres patentes : portant privilège au sieur Law et sa compagnie d'établir une banque générale, et de stipuler en écus de banque ; — décrétant la liberté du commerce des nègres, de la poudre d'or et autres marchandises, sur les côtes de l'Afrique, etc.

B. 1301. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1716-1718. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols, meurtres ; — arrêt du Conseil d'État confirmant les privilèges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; — procès-verbal de visite de l'abbaye de Tournus et de toutes ses dépendances ; — rachat et suppression d'offices nouvellement créés ; — plaintes des directeurs de l'hôtel-Dieu de Mâcon contre les sages-femmes qui favorisent les expositions

d'enfants ; — lettre signée d'Argenson, au sujet de 125 louis d'or, d'ancienne fabrique, confisqués au profit du Roi ; — édits ou déclarations du Roi, arrêts du parlement de Paris : concernant le paiement des pensions d'oblats autrement dits religieux laïcs ; — ordonnant la suppression de divers libelles ; — portant établissement d'une compagnie de commerce sous le nom de compagnie d'Occident ; — prononçant des peines contre ceux qui introduiront dans le royaume des toiles peintes, des écorces d'arbres ou des étoffes de la Chine, etc.

B. 1302. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1719-1725. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Plainte de Claude Desvignes, ancien capitaine au régiment royal de l'infanterie de marine, contre Benoit Thevenet, prêtre, curé de Davayé, qu'il accuse d'avoir voulu le tuer d'un coup de fusil ; et après avoir manqué son coup, il se jeta sur le suppliant, le renversa par terre, luy donna plusieurs coups de pieds et de poing, luy déchira toute la joue droite avec les ongles, et, pour le battre avec plus d'avantage et le mettre hors d'état de se défendre, il luy détacha les boutons de ses culottes, qui estant tombées sur ses pieds, le tenoient comme lié et l'empêchoient de se tirer de dessous ledit Thevenet ; l'affaire est portée devant la justice épiscopale ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, diffamations, meurtres, empoisonnements ; — certificats d'études obtenus par Jacques Roghier, de Dijon, pour ses degrés de bachelier et licencié en droit ; — jugement portant qu'un libelle intitulé *Lettre d'un ecclésiastique du diocèse de Mâcon, employé dans un diocèse étranger, à Monseigneur l'évêque de Mâcon, sur son appel au futur concile de la constitution Unigenitus*, sera lacéré et brûlé à la place Saint-Vincent, devant la porte principale de l'église, par l'exécuteur de la haute justice ; — permission accordée à Jeanne Guichard, femme de Denis Thevenin, de Salornay-sur-Guye, d'accompagner, avec leur enfant âgé de 5 ans, son dit mari qui a été condamné, pour faux saunage, à être transporté dans les colonies ; — procès-verbal relatif à l'évasion de la marquise de Château-Morand, qui avait été enfermée dans le couvent de la Visitation de Mâcon, en vertu d'une lettre de cachet ; — déclarations de grossesse faites par des filles ou des veuves ; — évasions de prisonniers ; — visite de l'église de Verzé, tombée en ruine ; — devis des réparations à faire à l'auditoire royal ; — dénonciation faite par un hôtelier de Mâcon qui accuse deux comédiens d'avoir enlevé sa fille, etc.

B. 1303. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1726-1732. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procès-verbaux et informations au sujet : d'une attaque à main armée et de blessures faites au courrier de Paris à Lyon, près du village de Saint-Albain ; — d'un assassinat suivi de vol, commis dans la paroisse de Gibles, sur le messenger de la Clayette à Mâcon ; — apposition de scellés, inventaire et publication de testament, après le décès de messire Claude-Joseph de Digoine, chevalier, marquis du Palais, seigneur de Mailly, Charancy, le Montet, la Palud, Aiguilly et autres places ; — déclarations de grossesse ; — procès-verbaux relatifs à des expositions d'enfants ; — sentence déclarant une fille mendicante convaincue d'avoir porté un enfant qu'elle ne pouvait allaiter, quoy que ledit enfant ne fût âgé que d'environ trois mois, et qu'elle faisoit souffrir pour exciter la compassion et s'attirer des charités, et d'avoir mis en vente ledit enfant ; elle est condamnée à être fouettée et marquée, avec un fer chaud, d'une fleur de lys sur l'épaule droite ; — procédures criminelles pourvois, etc.

B. 1304. (Liasse.) — 148 places, papier.

1722-1727. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, meurtres, vols, séductions de filles, exposition d'enfants, inceste entre beau-frère et belle-sœur, infanticide ; — évasions de prisonniers ; — dation de tutelle, main-levée d'hoirie, publication de testament, après le décès de Philippe-Etienne de Lamartine, écuyer, seigneur de Montceaux ; — réquisitoire du procureur du Roi contre des

laquais qui, au nombre d'environ trente, se sont rassemblés et tous armés de longs bois, d'épées et de pistolets, ont fait pendant la nuit un grand tumulte, ont enfoncé les portes, cassé les vitres de plusieurs particuliers, battu et maltraité ceux qu'ils trouvoient dans les rues ; — violences reprochées à Jean-François Joly, seigneur de Chaintré, par Philibert Bernard, écuyer, seigneur de la Vernette, le Villard et Cloudeau, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Mâcon ; — plainte de Constance Chesnard, veuve de François de La Balmondière, élu en l'Élection du Mâconnais, contre François de La Balmondière, son fils, qu'elle accuse d'avoir spolié sa maison, etc.

B. 1305. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1738-1741. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour meurtres, infanticide, vols, etc. ; — dation de tutelle pour les enfants de messire Georges-Melchior de Champier, chevalier, comte de Chigy ; — apposition de scellés, après le décès : de Jean-Baptiste Bernard de Châtenay, écuyer ; — de Catherine-Agnès de Lévis, dame de Messey-sur-Grosne ; — testament de Sibille Monteillet, veuve de Philibert-Etienne de Lamartine, écuyer, seigneur de Montceaux ; — lettre du curé de Viré, se plaignant du grand nombre des voleurs qui rodent dans sa paroisse ; si l'on serroit un peu les doigts des deux que l'on tient, cela les obligerait à déclarer les autres ; — plainte de messire Paul de Loriol Chandieu, chevalier, comte de Digoine (Saint-Martin-de-Commune), baron de Couches, seigneur de Poulle et autres lieux, prétendant que messire Nicolas de Saux Tavanès, son beau-frère, cherche à frustrer Éléonore-Louise de Saux Tavanès, sa femme, de la part qui lui revient dans l'héritage de Marie-Anne de Saux Tavanès, leur sœur, veuve de messire Claude-Joseph de Digoine, marquis du Palais ; — déclarations de grossesse ; — sentence condamnant Claude Joleau Des Forges, écuyer, gendarme de la garde du Roi, à payer par provision 120 livres à Catherine Gregaine de Châteauvert, qui s'est déclarée enceinte de ses oeuvres ; — procès-verbal relatif à l'évasion de Joseph Saunier de La Noue, enfermé dans les prisons des PP. Minimes de Mâcon, etc.

B. 1306. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1742-1747. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Visite du château de Chigy pour Henriette-Brigitte de Martel Des Prés, tutrice des enfants mineurs de messire Georges-Melchior de Champier et de Catherine Claudine de Thibaut de Noblet Des Prés, sa veuve, remariée à Thomas Monnier, seigneur des Hauts, garde du corps du Roi ; — procédures criminelles pour assassinats, vols, faux en écriture publique, etc. ; — requête des chanoines de Saint-Pierre de Mâcon et enquête de *commodo et incommodo* au sujet de l'aliénation qui leur est proposée de leur rente noble de la Carronnière, dont la directe s'étend dans les paroisses de Saint-Jean, Saint-Julien-sur-Reyssouze, Béréziat, Marsonnas, Chavannes, Lescheroux et autres lieux, messire Claude-Antelme de Feillens, comte de Montiernoz offrant de leur donner en échange des biens fonds, jusqu'à la valeur de 8,000 livres ; — requête de Bernard de Noblet, comte de la Clayette, lieutenant des maréchaux de France ; d'Étienne-Charles de Noblet, marquis de Chenelette, maréchal des camps et armées du Roi, et de Jean-Jacques de Noblet de Chenelette, prêtre et chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, demandant à retirer du greffe du bailliage un manuscrit anonyme dont la suppression a été ordonnée, comme injurieux à l'état de la famille des suppliants ; — appositions de scellés, inventaires, publications de testaments, main-levée d'hoiries, après le décès : d'Abel de Labletonnière, baron d'Igé ; — d'Aimé-Gabriel Michon, seigneur de Pierreclos ; — de Philippe de Lamartine, seigneur d'Hurigny ; — arrêt du conseil d'État, renvoyant devant le parlement de Bourgogne toutes les procédures commencées contre Claude-Marie de Chardonay, seigneur de Salornay-sur-Guye, pour raison de tous les désordres, exactions, violences et voyes de fait, meurtres et assassinats, faits de contrebande et autres délits ; — évasions de prisonniers ; — provisions obtenues par des filles enceintes, etc.

B. 1307. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1747-1752. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procès-verbal de visite et description de la carrière de marbre découverte à Solutré, pour un procès soutenu contre les habitants dudit lieu par Claude-François-Joseph Desvignes de La Cerve, écuyer, seigneur châtelain de Davayé, Solutré, Pouilly et dépendances ; — procédures criminelles pour émission de fausse monnaie, viol, vols domestiques, meurtres et mauvais traitements commis par des soldats recruteurs, querelles entre les garçons du devoir et les gavots, etc ; — jugement qui interdit pour un mois Henri Puthod, notaire, à raison d'actes indûment passés ; — rapport d'experts, au sujet d'un chemin, objet de litige entre messire François-Marie Arod, chevalier, baron de Montmelas, et messire Gabriel de Prohinges de Plantigny, chevalier ; — plaintes au sujet de violences exercées par messire Philibert-Joseph de La Page ; baron de Saint-Huruge ; — appositions de scellés, inventaires, datons de tutelle, main-levée d'hoiries, après le décès : d'Elisabeth de Joubert, veuve de messire Claude-Joseph de Bertet, chevalier, marquis de Gorze, seigneur de Sennecé et autres lieux ; — de Madeleine Uchard de Niermont de Vauzelle ; — de Joseph de La Balmondière, écuyer ; — devis des réparations à faire à l'auditoire et aux prisons ; — information faite, à la requête de Jean-Louis d'Anfrye d'Hunière, écuyer, contre Valentin Chanorrier, cy-devant clerc tonsuré, qu'il accuse d'avoir séduit et enlevé sa fille du couvent de la Visitation de Mâcon ; — déclarations de grossesse ; — évasions de prisonniers, etc.

B. 1308. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1754-1758. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Déclarations de filles enceintes, auxquelles on accorde des provisions payables par leurs séducteurs ; — apposition de scellés et inventaire, suivis d'une ordonnance qui envoie messire Claude-Alexis de Noblet, marquis de La Clayette, capitaine au régiment de Piémont, en possession des biens que lui a laissés messire Bernard de Noblet, son père ; — évasions de prisonniers ; — révolte dans la prison de Mâcon, réprimée par la force ; il y eut décharge d'armes à feu, charge au sabre et à la bayonnette ; une vingtaine de prisonniers furent blessés, dont trois grièvement ; un cavalier de la maréchaussée reçut un coup de couteau que le chirurgien appelé sur les lieux jugea mortel (10 août 1755) ; — inventaire des meubles et catalogue de la bibliothèque que possède messire Alexandre-Marie de Noblet, chevalier, marquis de Noblet d'Anglure, seigneur de Mussy, Esserteaux, Serrières, Vergisson, Montchanin et autres places ; — enquête de *commodo et incommodo* pour l'établissement du nouvel Hôtel-Dieu de Mâcon dans le jardin de la Moussière ; — déclaration faite par Henriette de Champier de Chigy, religieuse au couvent des Ursulines de Mâcon, au sujet de son évasion dudit couvent ; — procédures criminelles pour meurtres, émission de fausse monnaie, vols, etc.

B. 1309. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1759-1762. — Bailliage, royal et siège présidial. — Minutes. — Information au sujet de rassemblements faits par les habitants de Gratay, pour empêcher que ceux de Flottes ne fissent paître leur bétail sur les montagnes et dans des brossailles de bouy, dont ils prétendaient être seuls en possession ; — procédures criminelles pour vols, bigamie, attroupements et désordres publics ; — sentence condamnant à neuf ans de bannissement une femme de Charnay-lès-Mâcon, accusée de sortilège et convaincue d'avoir surpris par filouterie de l'argent de plusieurs personnes, sous les fausses promesses de leur faire part d'un prétendu trésor ; d'avoir tenu chez elle nuitamment des assemblées illicites, d'y avoir usé de pratiques superstitieuses et de plusieurs impostures, sous prétexte de découvrir ledit trésor ; — évasions de prisonniers ; — défense faite au géôlier des prisons de Mâcon, de vendre aux prisonniers le vin plus cher qu'il ne se vend dans les cabarets de la ville ; — contestations entre les chanoines et le curé de l'église Saint-Pierre ; — apposition de scellés et inventaire après le décès de messire Jacques-Philippe-Sébastien Le Prêtre, comte de Vauban, lieutenant général des armées du Roi et son lieutenant en Franche-Comté, seigneur de Moulins-l'Arconce, Busseul, Poisson, Essertines et autres lieux ; — plainte de François Martin, prêtre, chanoine trésorier de l'église Saint-Philibert de Tournus et official du diocèse de Chalon, au sujet des insultes et des mauvais traitements

qu'il eut à subir de la part des habitants de la ville de Saint-Gengoux, dans leur église paroissiale, tandis qu'il assistait à l'installation d'un nouveau curé ; — interdiction des jeux de hasard ; — règlement pour le service des huissiers, etc.

B. 1310. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1762-1763. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procès-verbaux de visites faites dans les prisons de Mâcon ; plaintes et rapports contre le geôlier ; défense lui est faite d'exiger des prisonniers aucun droit d'entrée ou de sortie ; — interrogatoires de plusieurs prévenus, accusés de captation et de menées frauduleuses par les parents de Claude Joleau Des Forges, décédé dans son château de la Tour, paroisse de Varenne-l'Arconce ; — requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Lyon, donnant des explications sur le procès qu'ils ont à soutenir contre les maîtres apothicaires de ladite ville, au sujet des remèdes qui sont distribués dans ledit Hôtel-Dieu aux pauvres de la ville et des environs ; — inventaire et main-levée d'hoiries, après le décès : de Claude-François-Joseph Desvignes de La Cerve, écuyer, seigneur de Davayé ; — d'Antoine-Gaspard Dussou (*du Sou*) de Saint-Amour, chanoine de l'église Saint-Pierre de Mâcon, abbé de l'abbaye royale de Belleville ; — apposition de scellés au château de Romenay, après le décès d'Henri de Lor de Sérignan de Valras, évêque de Mâcon ; — procédures au sujet de plusieurs suicides ; — procès-verbal de délimitation entre les bailliages de Mâcon et de Semur et la sénéchaussée de Lyon, dans l'étendue des terres et seigneuries du Palais, Mailly, Iguerande et dépendances ; — tutelle des enfants mineurs de Jacques Sevré, trésorier de France en la Généralité de Bourgogne, décédé en Amérique ; — déclarations de grossesse ; — ordonnances contre les mendiants, etc.

B. 1311. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1764-1766. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Évasions de prisonniers ; — inventaires après le décès : de Claude Aymard de Franchelins, écuyer ; — de Marie-Joseph d'Amanzé, veuve d'Anne-Gilbert de La Queuille, marquis de Châteaugay ; — procédures au sujet d'un guet-apens que prétendait avoir été commis sur sa personne messire Claude-Ferdinand, comte de Digoine Du Palais ; — avis des officiers du bailliage sur les avantages qu'il y aurait à confier le collège de Mâcon à des ecclésiastiques séculiers ; — autres pièces relatives à l'expulsion des Jésuites, inventaire de leur bibliothèque, etc. ; — lettre d'Etienne Biclet, général des Chartreux, au sujet de l'arrestation d'un frère de son ordre, qu'il affirme être atteint de folie ; — déclarations de grossesse ; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés ; — sentence portant règlement de comptes et partage de succession entre Marie-Simonne de Beaurepaire, veuve de messire Louis-Gabriel Le Prêtre, marquis de Vauban, brigadier des armées du Roi, et Anne-Joseph de La Queuille, veuve de messire Jacques-Philippe-Sébastien Le Prêtre, comte de Vauban, lieutenant général des armées du Roi ; — Jean-Baptiste Berruyer, conseiller, est député par les officiers du bailliage, à l'effet de concourir à la nomination des quatorze notables, pour l'administration communale de Mâcon ; — procès-verbal de l'élection de trois sujets qui doivent être présentés à MM. les Élus généraux de Bourgogne, afin d'en être choisi et nommé pour exercer les fonctions de maire de cette ville ; — bail du bac de Vésines, passé au nom de Florent-Alexandre-Melchior de La Baume d'Occors, d'Agout et de Vesq, comte du Saint-Empire, de Montrevel et de Chevigny, seigneur dudit Vésines et autres places, etc.

B. 1312 (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1766-1767. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures criminelles pour attentats aux mœurs, diffamation, vols, polygamie, rébellion contre les sergents, etc. ; — ordonnance relative au service des huissiers ; — requête des prisonniers pour dette, tendant à faire augmenter la consigne qui leur est fournie chaque mois ; — leurs créanciers devront leur allouer 9 livres, attendu la cherté des vivres ; — requête et plainte de Jacques Fonteray, prêtre, curé de Romanèche, contre plusieurs de ses paroissiens qu'il accuse de propos outrageants et calomnieux ;

— passe-ports en français et en espagnol, pour un napolitain et sa femme ; — perquisitions faites chez les particuliers, pour la recherche de livres prohibés ; — interrogatoire d'un étranger disant s'appeler Antoine-Jean Du Rozel, écuyer, seigneur de la Chaux et du Grignon, gentilhomme de Normandie, arrêté sous l'inculpation d'avoir filouté au jeu de cartes ; — papiers trouvés en sa possession ; — lettre de M. de Sartines, déclarant que ledit Du Rozel a reçu l'ordre de s'éloigner de Paris, sur les différentes plaintes qui ont été portées de ses infidélités dans les académies de jeux ; — sentence qui ordonne l'élargissement provisoire dudit prévenu ; — il refuse de sortir de prison et l'on est obligé d'employer la force pour le mettre dehors ; — procès-verbaux au sujet d'enfants trouvés ou abandonnés ; — mémoires pour Jean Ligonnet, notaire royal à Meulin, contre messire Jean-Philippe-Claude de Thibaut, comte de la Roche-Thulon, brigadier des armées du Roi, et Françoise-Ursule de Saux Tavanès, marquise des Prés, etc.

B. 1313. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1767-1769. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Évasions de prisonniers ; — déclaration de Gilbert Delagrye, professeur de théologie au séminaire de Mâcon, portant qu'il ne fait plus partie de la société des Jésuites ; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés ou abandonnés ; — déclarations de grossesse ; — plaintes : de Pierre Lémonon, prêtre, curé de la Vineuse, contre Jean-Élisabeth Barthelot, écuyer, seigneur de Murzeau, pour injures et voies de fait ; — de Claude-Henri Aublanc, prêtre, curé de Saint-Clément-lès-Mâcon, contre plusieurs de ses paroissiens ; — procédures criminelles pour vols, infanticide, débauche, viol, etc. ; — ordonnance condamnant à 6 livres d'amende le geôlier des prisons de Mâcon, accusé d'avoir menacé, injurié et battu plusieurs prisonniers ; — transfèrement dans l'Hôtel-Dieu des prisonniers qui sont reconnus atteints de maladies graves ; — rapport de médecins déclarant que l'air vicié des prisons a rendu contagieuse la maladie qui y règne, et qu'elle porte avec elle tous les caractères de la malignité ; — visite et inventaire des effets mobiliers trouvés dans le collège ; — différends entre les chanoines de l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon ; — poursuites dirigées contre les *Gavots* et les *Garçons du devoir* ; — inventaire après le décès de messire Claude-Ferdinand de Digoine, marquis du Palais, etc.

B. 1314. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1769-1770. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procès-verbaux relatifs à des enfants exposés ou abandonnés ; — déclarations de grossesse ; — Lettre du Roi Louis XV et rôle de messieurs les convoqués pour la tenue des États du Mâconnois, assemblés au palais et auditoire royal de Mâcon ; — procédures criminelles pour vie débauchée, coups et blessures, vols, etc. ; — inventaire fait après le décès de messire Jean-François-Ferdinand Olivier de Viriville, chevalier, comte de Senosan, mestre de camp de cavalerie, maréchal général des logis des camps et armées du Roi ; — visite de l'hospice des Incurables, fondé à Mâcon par l'abbé Agut ; — rapport sur l'état où se trouvent les bâtiments de l'abbaye de Tournus ; — mémoires et observations pour les enfants et héritiers de Jean Ligonnet, contre le comte de la Roche-Thulon et la marquise des Prés ; — plaintes de Jacques Mazoyer, laboureur et fabricant de la paroisse de Bourgvilain, contre Vincent Dupré, curé de ladite paroisse ; — réquisitoire du procureur du Roi, portant qu'il a été informé que, dans la paroisse de Bosdemont, il s'est commis différens vols par un nommé Geoffroy, curé de ladite paroisse ; qu'il a arraché ou fait arracher plusieurs bornes, à l'effet de se procurer une plus grande étendue de terrain ; qu'il a mis le feu dans son presbytère, pour avoir occasion de le faire reconstruire ; qu'il a fait de fausses quittances ; qu'il a eu des habitudes criminelles avec plusieurs filles, à la suite desquelles elles se sont trouvées enceintes, notamment qu'il y a environ dix-huit mois qu'il vit charnellement avec sa cousine germaine ; — bilan de Pierre Cortey, receveur de l'entrepôt du tabac à Mâcon, etc.

B. 1315. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1776-1771. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procès criminel instruit contre des marchands accapareurs de blé ; — plainte des habitants de Marcigny au sujet de la cherté des grains et des difficultés qu'ils éprouvent à s'en procurer ; — Jean-Baptiste Monnot, président du présidial et lieutenant criminel au bailliage, est commis pour aller instruire l'affaire sur les lieux mêmes ; — enquête et déposition des échevins, d'où il résulte que le monopole du commerce des blés a été entrepris par Jacques Simonin et Claude Ressort, fermiers du droit de laide ou leude, appartenant aux dames du prieuré dudit Marcigny et perçu sur toute espèce de grains, à raison de vingt-quatre boisseaux l'un, du plus plus, du moins moins ; — information ; — visite de la halle et de la grenette de Marcigny, dont les locaux sont reconnus insuffisants ; — ordonnance réglant le droit de laide à 15 sols par char ; protestations des dames dudit prieuré ; — saisie et vente des marchandises appartenant auxdits fermiers ; — mesures prises pour l'approvisionnement de la ville ; — interrogatoires des accusés, récolement et confrontation des témoins ; — mémoire justificatif ; — correspondance relative à ce procès ; — sentence qui condamne Simonin et Ressort, chacun à 300 livres d'amende, etc.

B. 1316. (Liasse.) — 195 pièces, papier (1 plan).

1771-1772. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Information au sujet de la mauvaise conduite et des violences reprochées à André Lallemand, prêtre, curé de Bergesserin ; — procès-verbal qui fixe l'alignement du terrain que la ville de Mâcon doit céder à messire Florent-Alexandre-Melchior de La Baume, comte de Montrevel, pour bâtir une salle de comédie attenante à son hostel du costé du quay ; — dénonciation faite par Pierre-Etienne Chalandon, marchand commissionnaire de vin, contre Alexandre Brosse, autre marchand commissionnaire qu'il accuse d'avoir offert des *Moulins-à-Vent*, des *Thorins* et autres meilleurs crus de cette province, à beaucoup meilleur prix qu'il ne seroit possible de les avoir, ce qu'il ne pourroit exécuter qu'en fournissant des vins de troisième et quatrième classes, qu'il feroit passer pour être des premières, et tromperoit ainsy les marchands qui auroient mis leur confiance en luy, et feroit tomber les vins des meilleurs climats du pays en discrédit ; — plainte dudit comte de Montrevel, contre Pierre Maréchal, prêtre, curé de Lugny, qui est condamné à 6 livres d'amende, pour avoir voulu disposer à sa guise des bancs dudit seigneur et avoir empêché les ouvriers envoyés par ledit comte de fermer lesdits bancs ; pour s'être revêtu des habits sacerdotaux, avec lesquels il s'est jetté dans un desdits bancs, avoir sonné et fait sonner le tocsin pour exciter une émotion populaire, et autres faits résultants des informations ; — contredits du sieur Maréchal, qui produit un plan de l'église de Lugny ; — lettre de M. de Maupeou, concernant les taxes des dépens ; — requête de Balthazar-Jean-Pierre Gérard-Labrely, et ordonnance portant que son nom sera rétabli au tableau des avocats du bailliage, attendu qu'il a cessé de régir les aides du Mâconnais et les affaires particulières de l'évêque ; — visite faite par les officiers du bailliage dans le cimetière de Saint-Étienne, paroisse de Mâcon, où il est reconnu que les cadavres ne sont point enterrés à la profondeur requise, et que plusieurs ne sont couverts que d'un pied de terre ; que dans une fosse actuellement ouverte il y a deux cadavres qui ne sont point encore couverts, quoy qu'ils y aient été déposés depuis plusieurs jours ; le fossoyeur ayant représenté que, depuis que le curé de Saint-Étienne est chargé d'enterrer les morts de l'hôpital, il étoit obligé d'enterrer plusieurs cadavres dans une même fosse et qu'il ne pouvoit les couvrir de terre que lorsque la fosse se trouvoit suffisamment remplie ; défense lui est faite de plus enterrer à l'avenir aucuns cadavres qui ne soient recouverts dans le même temps de quatre pieds de terre ; — réquisitoire du promoteur de l'officialité, au sujet de la conduite scandaleuse de divers ecclésiastiques ; — plainte et information contre les manœuvres du port de Mâcon ; — évasions de prisonniers ; — procédures criminelles pour vols, assassinats, usure, etc. ; — sentence entre le curé et les fabriciens de l'église Saint-Pierre dudit Mâcon.

B. 1317. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1772-1775. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procédures civiles et criminelles ; — réquisitoire du procureur du Roi contre Jean Geoffroy, chirurgien, prévenu d'actes de démence et accusé d'avoir attaqué et tenté de

violer Marie-Françoise de Court de Pluvy, femme de messire Claude-Alexis de Noblet de La Clayette ; information à ce sujet ; sentence qui condamne ledit Geoffroy aux galères à perpétuité ; — jugement qui maintient Antoine-Louis de Prisque, seigneur de Besanceuil, la Tour-de-Vers, la Tour-Serville et autres lieux, dans la pleine propriété et jouissance du pré de la Grande-Tille, malgré les prétentions contraires des habitants de Besanceuil ; — ordonnance portant que les recteurs et administrateurs de la Charité de Mâcon s'expliqueront sur les motifs pour lesquels ils détiennent enfermé Philibert-Marie-Joseph de Bullion, gentilhomme de la ville de Bourg-en-Bresse ; — prescriptions relatives à l'échenillage ; — plainte de Marc-Antoine Pâtissier de La Forestille, écuyer, au sujet d'un vol ou détournement de 40 pièces de vin ; — mémoire apologétique pour maître Claude Cramponne, notaire royal, juge de Saint-Martin d'Ozolle, demeurant à Baubery, accusé et accusateur, contre certains quidams accusés de cabale, de persécution et de complots pernicious ; — poursuites dirigées contre des habitants de Mâcon, accusés d'attroupements nocturnes ; — apposition de scellés au château de Marbé, où sont décédés Mathieu Aymard, seigneur de Montval, Marbé et Châtillon, et Marie-Thérèse Demeaux, sa femme ; inventaire et vente des meubles dudit château ; — diplôme de licencié en droit délivré à André Merle par les professeurs de la faculté de Besançon, etc.

B. 1318. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1770-1779. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Procès instruits : contre Henri-Bernard Thézut d'Aumont, officier de cavalerie, qui a blessé mortellement d'un couteau de chasse un postillon de la Maison-Blanche ; sa famille a indemnisé la veuve du postillon et a eu le crédit de le faire enfermer à la tour de Crest en Dauphiné ; — contre Jean-Baptiste Dorval Lemaire, directeur d'une troupe de comédiens, accusé d'avoir fabriqué un faux billet à ordre ; — contre l'abbé Rolland-Deladuerie, chanoine de Saint-Vincent, prévenu de mauvais traitements envers Jean-François Bracognié, dont il aurait suborné la mère ; — appositions de scellés, inventaires, main-levée d'hoiries après le décès : d'Anne-Joseph de La Queue, veuve de messire Jacques-Philippe-Sébastien Le Prêtre, comte de Vauban ; — de messire Antoine de Valadoux d'Arcy, chevalier ; — de messire Claude-Marie de Chardonay, chevalier, seigneur de Salornay-sur-Guye ; — de messire Jean-Antoine Olivier, comte de Senozan ; — de messire Gaspard-Eugène, comte de Messey ; — de Jean-François d'Espiard, abbé commendataire de Saint-Rigaud ; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés ; — déclarations de grossesse ; conflit d'attributions entre les officiers du bailliage et la municipalité de Mâcon, au sujet de l'exercice de la police ; — correspondance relative au rétablissement du siège présidial, supprimé pendant quelques mois ; — passeports pour l'intérieur ; — convocation des États du Mâconnais ; — mémoire pour les sieurs Guillermin, frères, négociants à Lyon, contre Georges-Antoine Gesse de Poizieux, écuyer, seigneur de Janeyriat, Malatret et autres lieux, etc.

B. 1319. (Liasse.) — 163 pièces, papier (3 plans).

1779-1784. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Mémoire pour les sieurs Brun, Berthelot et Ferré, propriétaires d'héritages situés à Fuissé en Mâconnois, contre le sieur Perraudin, se disant seigneur Chabotte, ancien aide-major d'infanterie ; — plainte de Jean-Baptiste Michon, seigneur de Pierreclos, du comté de Berzé-le-Châtel, de Milly, Sologny, Bourgvilain, Bussière et de la baronnie de Cenves, contre un certain nombre d'habitants de Milly, qui s'étaient attroupés en armes et s'étaient mis à sa poursuite, parce qu'il leur avait tué plusieurs chèvres à coups de fusil ; — règlements concernant les causes d'audience et les formes de procédure ; — procès-verbal de l'exécution d'un soldat condamné à la potence pour assassinat ; — convocation des États du Mâconnais ; — évasions de prisonniers ; — enquêté tendant à faire connaître l'ancienne disposition du chœur de l'église de Dyo, au sujet d'un procès entre les habitants de cette paroisse et messire Augustin Salignac de Fénelon, ancien aumônier de la feuë Reine, prieur commendataire de Saint-Sernin-du-Bois et de Saint-Germain-des-Bois ; — requête de Marthe-Ambroise Lemercier, femme de Victor-Amédée de La Fage, marquis de Saint-Huruge, accusant ses trois belles-sœurs d'avoir obtenu une lettre de cachet pour faire enfermer son mari, leur frère, dans la maison de Charenton, et d'avoir tenté, par tous les moyens, de se substituer à elle-même dans l'administration des biens de son dit mari ; — visite du pré du Breuil, près de Mâcon, autrement dit pré du Roi, possédé à titre d'engagement par messire Laurent de La Font de La

Role ; — plan dudit pré — procès-verbaux et plans relatifs au partage de certaines bruyères et teppes entre Etienne de La Balmondrière, écuyer, et plusieurs habitants de Saint-Amour ; — déposition de Louis Prudent, peintre domicilié à Mâcon, contenant qu'il a fait le portrait en miniature de Marguerite-Thomas Renaud, femme de Claude Levitte de Flacelière, seigneur de Buy, procureur du Roi en la maréchaussée d'Autun, et qu'ayant demandé à la femme de chambre comment M. de Saint-Micaud faisoit pour aller voir madame de Flacelière, elle lui répondit qu'il s'habilloit en domestique et qu'elle, femme de chambre, le faisoit passer pour son cousin, etc.

B. 1320. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1784-1786. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Enquête faite dans les prisons de Mâcon, pour en reconnaître le régime intérieur et faire droit aux plaintes des prisonniers ; — procès-verbaux relatifs à l'administration des biens, rentes, aumônes, etc., affectés auxdites prisons et lettre du procureur du Roi répondant à certaines imputations ; — appositions de scellés et inventaires après le décès : de messire Guillaume Charrier, chevalier, seigneur de la Roche, d'Estours, Crèches, Jullié, Saint-Jacques-des-Arrêts et autres lieux, président honoraire en la cour des monnaies de Lyon ; — de Nicolas, comte de Thy de Milly, de l'académie royale des sciences ; — description et estimation du château de la Bâtie, paroisse de Charnay-lès-Mâcon, avec les prés, les terres, les vignes et les rentes qui en dépendent, d'après le rapport des experts nommés par Marie-Claudine-Simonne de Beaurepaire, veuve de Louis-Gabriel Le Prêtre, marquis de Vauban, brigadier des armées du Roi, d'une part, et par ses fils, savoir : Jacques Anne-Joseph Le Prêtre, comte de Vauban, mestre de camp commandant du régiment d'Orléans infanterie ; François Le Prêtre, vicomte de Vauban, capitaine au régiment de la Reine cavalerie, et Pierre-François Le Prêtre, chevalier de Vauban, capitaine au régiment de la colonelle générale, d'autre part ; — devis estimatif des réparations à faire au château de Marbé ; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols, infanticide, libertinage, etc. ; — ordonnance concernant l'instruction des procès ; — requête tendant à faire constater la folie d'Antoine-Jean-Baptiste-Mathieu-François-Aymard de Montval, écuyer ; — enquête établissant que le sieur Emmanuel-Constance de Noblet d'Anglure, connu cy-devant sous le nom de Bertrand, demeurant à Salornay-sur-Guye, avait été élevé comme enfant trouvé, puis accueilli dans la maison du marquis d'Anglure, qui l'aurait eu d'une fille Thomasset, devenue ensuite sa femme légitime ; — réquisitoire du procureur du Roi portant qu'il vient d'apprendre que des religieux récollets du monastère de Cluny se sont tellement maltraités dans leur monastère, que deux d'entre eux sont décédés peu de jours après des suites des coups qu'ils avoient reçus, etc.

B. 1321. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1786-1788. — Bailliage royal et siège présidial. — Minutes. — Plainte du procureur du Roi contre les huissiers qui ne se conforment point aux ordonnances ; — procédures criminelles pour vols, injures, voies de fait, meurtres, attroupements et désordres nocturnes, prostitution, etc. ; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés ou abandonnés qui sont remis soit à la Charité, soit à l'Hôtel-Dieu ; — procès fait à un habitant de Saint-André-le-Désert, qui s'était obstiné à sonner la cloche pendant un orage, malgré les défenses qui lui en furent faites par le juge du lieu ; — lettre signée de Louis XVI et adressée au bailli de Mâcon, relativement à la convocation des États de Bourgogne ; — rôles des membres des trois ordres convoqués à la réunion des États du Mâconnais ; — apposition de scellés et inventaire après le décès de Jean-Baptiste-François Barthelot d'Ozenay, ancien officier d'infanterie ; — évasions de prisonniers ; — interrogatoire de Philibert Duffour, prêtre, curé de Lys, accusé d'avoir diffamé et maltraité une de ses paroissiennes, etc.

B. 1322 (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1789-1790. — Bailliage royal et siège présidial, — Minutes. — Requête de noble Antoine-Joseph Relogue, procureur du Roi au siège royal de Feurs en Forez, accusant de subornation de témoins ceux qui lui ont intenté un procès en adultère ; — procès-verbaux d'assemblées pour la nomination des députés chargés de rédiger les cahiers de doléances, dans les paroisses de Bissy-sur-Fley, Burnand, Culles, Curtil-sous-Burnand, Fley, Saint-Boil, Saint-Martin-du-Tartre, Saint-Maurice-des-Champs, Saint-Ythaire, Santilly, Saules et Vaux-en-Pré ; — information relative aux troubles survenus à Mâcon pendant la réunion des trois États du Mâconnais dans l'église collégiale Saint-Pierre ; sentence condamnant les habitants de Donzy-le-Royal à payer les droits curiaux demandés par Pierre Maiziat, prêtre, curé de ladite paroisse ; — procédures criminelles pour sédition populaire, attroupements, désordres, démolition de maisons, excès et dégâts, commis dans différents lieux de la campagne ; — appositions de scellés et inventaires après le décès : de Thomas Genevois de La Rochette, ancien écuyer de l'infant d'Espagne, duc de Parme et Plaisance ; — de Jean-Marie Cellard de Pruzilly, président en l'Élection de Mâconnais ; — de Marie-Charlotte de Clermont-Montoison, femme de messire Etienne, comte de Drée ; — de Pierre-Anne Chesnard de Layé, etc.

B. 1323. (Registre.) — In-folio, 454 feuillets, papier.

1524-1552. — Bailliage royal. — Insinuations. — Édît du roi François premier, portant peine de la roue contre les larrons, brigans et guetteurs de chemins ; — sentence condamnant François Guillaume et Jean Dumoulin, habitants de Mâcon, comme hérétiques, membres putrides et infaictz du cryme d'hérésye et dempnable secte luthérienne, à estre ars et bruslés tout vifz, si appréhendez pouvoient estre, sinon à estre bruslés en figure publicquement, au lieu de la Court du Prévost de ceste ville ; ledit Jean Dumoulin fut brûlé à Paris, par sentence du parlement rendue le 8 novembre 1535 ; — lettres de provisions : pour notaires, juges, procureurs, sergents, etc. ; — pour Jean de Thyard, seigneur de Rissy, lieutenant général au bailliage (3 novembre 1541) ; — pour Claude de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, à la place de Philippe Chabot, comte de Busançais, amiral de France ; — pour Hardi de Jaucourt, seigneur de Vaux-de-Lugny, bailli de Mâcon, en remplacement de Pierre de La Guiche, décédé (1<sup>er</sup> octobre 1543) ; — opposition à l'installation dudit Hardi de Jaucourt, signifiée par Gabriel de La Guiche, qui prétendait avoir droit à la succession de son père et obtint des lettres de provisions en date du 6 novembre 1544 ; — convocations du ban et de l'arrière-ban ; — ordonnance de Jacques de Brisay, chevalier, seigneur de Beaumont, baron de Villegongis, sénéchal de la Marche, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, contre les légionnaires nouvellement mis sus, tenans les champs en gros nombre et vivans sur le povre peuple, à la grant foule de ce pays de Bourgogne ; — lettres de grâce et de pardon octroyées à un grand nombre de particuliers convaincus de meurtres, dans lesquelles toutes les circonstances desdits meurtres sont minutieusement détaillées ; — lettres de naturalisation ; — mesures de rigueur prises contre les vacabons, gens oysifz et malvivans ; — requête des habitants de Mâcon, remontrant que les gens d'armes et les archers de la compagnie de l'Amiral lieutenant de Roi en Bourgogne, se sont logés à leurs plaisirs et, non contentz de ce, ont délogés leurs hostes de leurs chambres et délogent journellement, et iceulx leurs hostes veullent contraindre leur fournyr des chambrières pour laver leurs escuelles et faire leurs licts, que n'a jamais esté veu ; — déclaration du roi François premier en faveur de ceux qui sont poursuivis pour crime d'hérésie, pourveu que tous ceulx qu'ils voudront user de ceste nostre présente abolition, grâce, pardon et restitution, seront tenuz, dedans six mois prochainement venant, venir par devers leurs diocésains ou vicaires et officiaux et avec eux l'inquisiteur de la foy ou son vicaire, et par devant eulx déclarer que tout ce que par avant ils ont fait ou dict contrevenant à la sainte foy et loy catholique, sainte esglise, constitutions et traditions d'icelle ils s'en repentent et abjurent iceulx leurs faitz et dictz ; — en vertu de cette déclaration, Jean Poncet, notaire à Davayé, est réintégré dans la possession de ses biens et de son office ; — acte de son abjuration ; — défenses d'exporter le blé et le vin ; — sentence condamnant à être pendu un homme convaincu d'avoir rogné des sols et carolus ; — décri des monnaies appelées Vaches de Béarn, liards de Lausanne et niquets ; — donations faites : par messire Philibert de Rochebaron, chevalier, baron et seigneur de Berzé-le-Châtel, Joncy et Cenves, et réciproquement par Catherine de Roussillon, sa femme ; — par Hélye de Bellecombe, dame d'Estours et de Germolles, en faveur de Claude de Feurs, son fils ; — par messire Jacques de Clermont, chevalier, seigneur de Dampierre, en faveur de son fils François ; — par Girard de La Madeleine, seigneur de Châteauneuf, le Banchet, la Bazolle et Ragny, bailli d'Auxois, en faveur de son fils Jacques ; — par Claude d'Oncieux, chanoine régulier en l'église Saint-Irénée de Lyon, et Antoine d'Oncieux, religieux de

Toumus, au profit de leurs frères, Charles d'Oncieux, seigneur de Monternoz, et Jean d'Oncieux, seigneur de Saint-Aubin ; — par messire Jacques Maréchal, seigneur du Parc, au profit de son gendre, messire Jean Mitte de Miolans, seigneur de Chevières ; — aliénations de diverses parties du domaine du Roi ; — accord entre Philibert de Chevières, écuyer, seigneur de Saint-Mauris, et les habitants dudit lieu ; — requête de messieurs de la bazoche masconnoise, dictz vulgairement bazochiens, autrement baziliens, remontrant qu'ils ont élu, à la mode parisienne, Pierre Michelet, petit bailli de la basoche, office vacant par le mariage de Nicolas Frenier, dernier titulaire ; — ordonnance qui approuve et confirme ladite élection ; — interdiction du port d'arquebuses ou de pistolets d'Allemagne ; — foi et hommage présentés au Roi par ledit Philibert de Chevières, pour les rentes qu'il possède sur le péage de Mâcon ; — traité par lequel les États du Mâconnais rachètent l'office de tabellion au bailliage, pour la somme de 1,600 écus ; — affranchissement de mainmorte accordé par messire Humbert de Chantemerle, chevalier, seigneur de la Clayette ; — édit de Henri II contre les protestants, etc.

B. 1324. (Registre.) — In-folio, 835 feuillets, papier, incomplet.

1571-1575. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Guichard de Martel, écuyer, seigneur de Marcilly, la Vau, Sommary et Pommay, et Georges, fille d'Adrien de La Garde, écuyer, seigneur dudit lieu, Chassigny, le Tronchat et Saint-Martin d'Ozolles ; — entre Hector de Cheminant, seigneur de Verneuil, Vergisson et la Grivillière, et Catherine, fille de messire Jean de Garadeur, chevalier, seigneur de l'Écluse et du Solier ; — entre Ennemond Seyvert, seigneur d'Hurigny, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy, et Antoinette de Malorges, dame de Senoches ; — entre Claude, fils d'Antoine de Semur, chevalier, seigneur de Sancenay et Trémont, et Claudine, fille de Claude Damas, chevalier, seigneur de Marcilly, vicomte de Chalon ; — entre Philibert, fils d'autre Philibert Cajot, seigneur de Burnand, et Philiberte, fille de Jean Boyer, seigneur de Champcecy ; — entre Philibert, fils de Jacques Des Prés, seigneur de Fortunet, et Humberte, sœur de Claude de Drée, seigneur de la Serrée ; — lettres patentes du roi Charles IX, exemptant de tous droits de péage les denrées qui sont amenées, pour être vendues, par les munitionnaires des villes frontières (26 septembre 1571) ; — lettres de provisions : pour procureurs, notaires, sergents royaux, etc. ; — pour le sieur de Magny, chargé d'exercer les fonctions de gouverneur de Mâcon, en l'absence de Gilbert Des Serpents, seigneur de Gondras, envoyé par le Roi en Bourbonnais, pour commander durant les présents troubles (2 avril 1574) ; — pour Henri Barthelot, procureur du Roi en la châtellenie du Bois-Sainte-Marie ; — pour Philippe de Paffy, seigneur de Néronde, baron de la Bussière, nommé bailli de Mâcon en remplacement de François de Cheminant, seigneur de Vernus (ou Verneuil) décédé (17 décembre 1573) ; — lettre du roi Charles IX, datée du 20 avril 1574, donnant avis d'une entreprise faite sur le château de Vincennes, tandis qu'il y était logé, de la fuite du prince de Condé, etc., et enjoignant de courir sus à tous ceux qui se montreront mal affectionnés à son service ; — quittance de la somme de 10,000 livres, payée par Rollin de Semur, seigneur de l'Aubépin et Fougères, pour la dot de Claudine de Semur, sa sœur, mariée à Jacques de Sainte-Colombe, seigneur de Piney et Villette ; — ordonnance de Léonor Chabot, comte de Charny, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, destituant Claude Giroud, prévôt des maréchaux en Mâconnais, qui n'auroit despuys huict moys ou envyron, faict aulcung debvoir en ladite charge, au moyen de quoy plusieurs ransonnemens, pilleries, multres et volleries se commettoient impunément, et instituant à sa place François de Remilly, avec le nombre de quatre achiers ; — transactions passées par Baptiste Alamanni, évêque de Mâcon, avec des habitants de Romenay, ses débiteurs ; — lettres missives : dudit comte de Charny, annonçant la mort de Charles IX et donnant copie d'une lettre, en date du 29 mai 1574, où ledit Roi désignait pour son successeur son frère Henri, roi de Pologne ; — de Catherine de Médicis, écrivant de Lyon, à la date du 1<sup>er</sup> septembre, pour annoncer la prochaine arrivée d'Henri III et ordonner des réjouissances publiques ; — lettres patentes de Henri III, concernant les monnaies ; — lettre de vicariat, accordée par Claude de Guise, abbé de Cluny, à Hugues Du Blé, prieur de Saint-Marcel ; — lettres d'émancipation pour René, fils de messire Jean de Foudras, seigneur de Corcenay, Château-Thiers et Saint-Huruge ; — main-levée d'hoirie et sauf-conduit pour Antoine de Pise, bourgeois de Mâcon, professant la religion réformée et réfugié à Berne pendant les guerres civiles ; — donations faites : par Marie de La Cour, veuve de Gaspard de Fautrières, seigneur d'Audour, en faveur de Guy de Fautrières, son fils ; — par François de Thurins, écuyer, seigneur de Jarnosse, Bornat, Barnay et Villerest, panetier de la Reine mère, en faveur de Philibert de Thurins, son fils, conseiller au parlement de Paris ; — par les habitants de Vézizet et de Fleurville, qui, en considération des services qu'ils ont reçus de Bénigne De Rousset, seigneur de Malfontaine, lui cèdent tout tel droict, action et usage qu'ilz ont heuz par cy devant, tant en général que particulier, de passer et repasser, aller et revenir, de jour et de nuit, en ung chemin à pied seulement, assis audict Floreville ; — par Philibert

de Montrichard, sous-prieur en l'abbaye de Tournus, en faveur de son frère Antoine de Montrichard, écuyer, seigneur dudit lieu ; — par René de Rochebaron, baron de Berzé, Cenves et Joncy, en faveur de Christophe Blanchet, habitant de Sologny ; — par Antoine de Montdor, seigneur de Montragier, au profit de noble Jacques de Rébé ; — testament de Louise de Chandieu, femme de Gaspard Du Pescher, seigneur du Carré ; — transaction entre François Dulion, premier président en la cour des monnaies, et François Gonnard, chevalier, seigneur de Chillé, agissant au nom de Jeanne Dulion, sa femme, au sujet de la succession d'Antoine Dulion, conseiller du Roi au parlement de Paris, etc.

B. 1325. (Registre.) — In-folio, 602 feuillets, papier (lacéré en partie).

1559-1578. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Pierre Dormy, écuyer, baron de Beauchamp, et Claudine, fille d'Aimé de Seyssel, seigneur de Bourdeaux et Saint-Cassin ; — entre Claude Des Roches, écuyer, et Françoise, fille de Jean de Montmorillon, seigneur d'Essanley ; — entre Guillaume, fils de messire François d'Amanzé, chevalier, seigneur de Chauffailles, et Françoise, fille de messire Georges de La Guiche, chevalier, seigneur de Sivignon, Saint-Aubin et Nanton ; — donations faites : par Jean de Messey, seigneur dudit lieu, en faveur de Claude de La Roche, son beau-fils ; — par Guillaume, Claude et Jean, tous trois fils dudit François d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, lesquels se lèguent réciproquement, en cas de mort, leurs parts de l'héritage de Françoise de Tavanès, leur mère ; — par Marguerite Du Bois, femme de Nicolas Doucet, seigneur de la Corne, en faveur de son neveu Jacques Du Bois, seigneur de Peysseley, capitaine en la citadelle de Mâcon ; — par messire Claude de Dyo, chevalier, baron de Montperroux, et Péronne de Malain, qui se laissent mutuellement, en cas de mort, l'usufruit de leurs biens ; — testament d'Esmonde de La Baume, dame de Mercey, femme de messire François de Ciry, chevalier, seigneur de Chamailles ; — accord entre les habitants de Burnand et Philibert Cajot, seigneur dudit lieu, au sujet de l'ouverture d'un nouveau chemin qui remplacera celui qui est au-devant le chastel et maison fort dudit Burnand, lequel chemin est un lieu monteux, pierreux et inaccessible, pour estre sur un rochier, etc.

B. 1326. (Registre.) — In-folio, 680 feuillets, papier (lacéré en partie).

1578-1579. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Claude Fougéard, seigneur d'Avaize, et Bénigne, fille de Claude Berthault, seigneur de la Vesvre ; — entre Claude Bullion, seigneur de Layé, Sennecé et la Motte-Saint-Point, et Marguerite, fille de Jean de La Porte, seigneur de Chavagneux ; — entre Jacques de Frenay, seigneur de Saint-Romain-du-Breuil, et Jeanne, fille de Pierre Poncerd, notaire à Romenay ; — entre Nicolas de Chapponay, écuyer, seigneur de Feyzin, et Marie, fille de François Bernard, écuyer, seigneur de Chaintré ; — donations faites : par messire Claude de Mazilles, chevalier, seigneur de Villers, Vaubresson et Cloudeau, au profit d'Hugues de Mazilles, son fils ; — par Jeanne de Charnoz, veuve d'Hector Du Biolay, en faveur de Philippe Du Biolay, son fils ; — acquisition de la moitié de la baronnie de la Salle, faite par messire Jacques de Miolans, chevalier, seigneur de Chevrières, le Parc et Saint-Martin-de-Senozan ; — émancipation de Jean, fils de François d'Amanzé, seigneur de Chauffailles et Sarry, pour pouvoir faire serment et vœu de religion en la régularité de l'ordre de Saint-Jehan de Jérusalem, comme chevalier y aspirant ; lequel Jean fait renonciation de tous droits au profit de Guillaume d'Amanzé, son frère ; — transaction entre Baptiste Alamanni, évêque de Mâcon, et Philibert Pelez, seigneur de Marigny et Fleurville, prévôt de Vérizet, sur plusieurs différendz contencieux entre lesdictes parties et leurs prédécesseurs, pour raison des droictz et prééminences audict Pelez appartenans, à cause de ladicte prévosté ; — accord entre Jean Sévert, seigneur d'Hurigny, et Etienne Sévert, son frère, seigneur de Noailly et Chery ; — affranchissements de mainmorte, accordés par ledit François d'Amanzé ; — testament de Carados de Vichy, seigneur de Champrond, etc.

B. 1327. (Registre.) — In-folio, 604 feuillets, papier.

1561-1580. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Jacques Demeaux, citoyen de Mâcon, et Chrestienne, fille de Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, capitaine de ladite ville ; — entre Carados de Vichy, seigneur de Champrond, et Anne, fille de Claude de Montjournal, seigneur de Cindré ; — entre Philibert de Musy, seigneur de Satonnay, et Philiberte, fille de Jean Arod, écuyer, seigneur de Montmelas, Vauzelles, Ronzières et Clervaux ; — entre Artus de Colombier, seigneur d'Oigny, et Philiberte, fille d'Antoine de Sagie, seigneur de la Tour à Saint-Clément-lès-Mâcon ; — entre Antoine de Vichy, seigneur de Champrond et Chevenizet, et Catherine, fille d'Antoine d'Augerolles, seigneur de Saint-Polgue ; — entre Antoine de La Tour, seigneur et baron de Saint-Vidal, et Claire, fille de Guillaume de Saint-Point, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Mâcon ; — entre François, fils de messire Léonard Damas, chevalier, seigneur et baron de Thianges, Fleurie et Vau-de-Chizeuil, et Françoise, fille de Jean, palatin de Dyo ; — donations faites : par Georges de Naturel, au profit de Nicolas de Naturel, son frère, seigneur de la Plaine et Dulphey ; — par Antoine de Chapon, seigneur de Curtil, au profit de Benoîte Doucet, femme de Jean Thibaut, écuyer, seigneur de Saint-Trivier ; — par Barbe, fille de Claude de Thyard, seigneur de Bissy et Bragny, en faveur de son frère Héliodore de Thyard, écuyer, seigneur de Bissy, Charnay et Bragny ; — par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, en faveur de Jean Laurent, seigneur de Beaulieu ; — par Anne de Mandelot, dame de Savigny-sur-Grosne, en faveur de messire François de Mandelot, seigneur de Passy, gouverneur de Lyon ; — transactions et accords passés : par Jean Damas, écuyer, seigneur de Vertpré et Vanoise, avec ses fils Jacques et Christophe ; — par René de Laurencin, seigneur du Châtelard, et Marguerite de Paffy, sa femme, avec Philippe Thierry, avocat et juge de la mairie de Langres, au nom de Raymonde de La Garde, sa femme, et les autres filles de noble Jean de La Garde, au sujet du fief de la Garde (Saint-Léger-sous-la-Bussière) ; — rente de 400 livres constituée par Philibert de Mincé, écuyer, seigneur de Péronne, en faveur de Philibert de Mincé, son fils, religieux en l'abbaye de Tournus, etc.

B. 1328. (Registre.) — In-folio, 663 feuillets, papier (incomplet.)

1571-1581. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Héliodore de Thyard, seigneur de Bissy, et Marguerite, fille de messire Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, École, la Bâtie, Corcelles, Germolles et la Tour-de-Mailly, bailli de Mâcon ; — entre Guyot de Beugne, seigneur dudit lieu et de Massy, et Louise, fille de Jean de Messey, seigneur dudit lieu ; — entre Jean Boyer, juge mage de Cluny, et Anne, fille d'Antoine Charreton, seigneur de la Salle ; — entre Antoine de Montjournal, seigneur de Cindré et Trezette, et Louise, fille de messire Pierre d'Amanzé, chevalier, seigneur dudit lieu ; — entre Louis Des Marins, écuyer, seigneur de Villeneuve, et Antoinette, fille de messire Jean de L'Aubépin, chevalier, seigneur de Chigy, Grusse et l'Essertot ; — donations faites : par Jean de Foudras, seigneur de Courcenay, Château-Thiers et Saint-Huruges, en faveur de ses fils Jean et René, qui devront faire chacun une pension annuelle de 50 livres à Philippe de Foudras, leur frère, religieux en l'abbaye de Tournus ; — par Adrien de La Garde, seigneur de Chassigny et Terzé, en faveur d'Adrienne de Theray, sa nièce et filleule, femme de Jean Du Bost, seigneur de Moulins ; — par ledit messire Jean de L'Aubépin, en faveur d'Antoine de L'Aubépin, seigneur de Clessy, trésorier de l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon ; — par Philiberte de Feurs, dame d'Estours, la Bâtie, Serrières, Replonges, Asnières, le Sauget, etc., femme de messire François de Nanton, chevalier, seigneur de Pizey, Nobles, Gratay et autres lieux, en faveur de Pierre de Nanton, fils de son mari ; — par Claude de Guise, abbé de Cluny, qui lègue aux religieux de l'abbaye divers immeubles qu'il avait acquis à Ciergue (Donzy-le-Royal) ; — par Françoise de Polignac, dame de Lugny, en faveur de Catherine Chabot, sa nièce et petite-fille, femme de messire Jean de Saux, chevalier, vicomte de Tavanès, etc.

B. 1329. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1574-1582. — Bailliage royal. — Insinuations. — Lettres de grâce et pardon obtenues par des particuliers convaincus de meurtre ou homicide ; — lettres de provisions : pour notaires, procureurs, sergents, etc. ; — pour Charles de

Busseul, seigneur de Saint-Sernin, Corcelles et la Bâtie, bailli de Mâcon à la place de Michel-Antoine de Saluces, seigneur de la Mante, démissionnaire en sa faveur (5 novembre 1578) ; — procès-verbal d'installation dudit Charles de Busseul (13 décembre 1579) ; — lettres missives du comte de Charny, grand écuyer, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, relatives aux troubles civils et aux précautions à prendre par les officiers du bailliage ; — lettres patentes et bulle du pape Grégoire XIII, obtenues par François de La Rochefoucaud, abbé de Tournus, en faveur duquel Louis, cardinal de Guise, a résigné ; — testaments : de Jeanne d'Angerez, dame de Saint-Bonnet-des-Oules, Grandriz, Janzé et Saint-Germain, femme de Jean de Faverges, écuyer, seigneur du Breuil et de Boyé ; — d'Hugues de Drée, seigneur de la Serrée, blessé au service de Monseigneur le prince d'Oranges, d'une arquebuzade au travers du corps ; — d'Henriette Ducret, femme de Claude de Mazilles, seigneur de Vaubresson ; — de Guillaume de Digoine, seigneur du Palais ; — de messire Georges de La Guiche, chevalier, seigneur de Sivignon, Saint-Aubin et Nanton ; — édits, déclarations et lettres patentes du roi Henri III : sur la pacification des troubles de ce royaume, contenant le règlement que Sa Majesté veult et entend estre gardé pour l'entretenement d'icelle ; — pour le fait de la levée des décimes faicte sur le clergé de Masconnois ; — sur le fait et règlement des monnoyes ; — sur la police générale du royaume ; — concernant les hôteliers, cabaretiers et taverniers ; — créant ou supprimant des offices ; — touchant la tenue des Grands-Jours, assignés à Clermont-en-Auvergne ; — requête de trois femmes de Cluny, pour obtenir l'élargissement de leurs maris, depuis six mois détenus misérablement en basses fosses, au chastel de Lourdon, appartenant à Monsieur l'abbé de Cluny ; règlement et forme qui sera observée en ce bailliage de Masconnois, pour proceder à l'instruction des procès ordinaires et extraordinaires, tant selon les ordonnances royaulx que stile ancien de ce bailliage ; — confirmation des privilèges des Frères-Prêcheurs de Mâcon ; — lettres pour l'assiette des deniers qu'il convient lever pour la construction et achapt d'ung auditoire et prisons ; — articles présentés au Roi par les députés des États de Bourgogne, avec les réponses relatives à la traite foraine ; — lettres à rénovation de terriers, obtenues par le prieur de Marcigny, etc.

B. 1330. (Registre.) — In-folio, 676 feuillets, papier.

1402-1584. — Bailliage royal. — Insinuations. — Acte par lequel Marie de Saint-Point, veuve de messire Aimard de Seyssel, seigneur de Bourdeaux et Saint-Cassin, révoque une donation qu'elle avait faite en faveur de Claudine de Seyssel, sa fille, mariée à Pierre Dormy, baron de Vinzelles, pour les causes d'ingratitude receues dudit Dormy ; — copie de donation du fief de Pierreclos faite, en 1403, à Ymbaud de Bletterins par Louis de Savoie, prince de Morée, seigneur de Berzé-le-Châtel ; — contrats de mariage : entre Jacques, fils de Philibert Babon, seigneur de Collange, et Philiberte, fille de Geoffroi de Tenay, seigneur de Saint-Christophe ; — entre messire Claude de Dyo, chevalier, seigneur de Montperroux et autres lieux, et Catherine, fille de Jacques de Létouf, chevalier, seigneur de Pradines et Sirot ; — entre Pierre, fils de messire François de Nanton, chevalier, seigneur de Pizey, Nobles, le Devant et Gratay, et Françoise, fille de messire Louis de Poupet Corgenon, dit de La Baume, chevalier, comte de Saint-Amour, baron de Montfalconnet, Corgenon, Sandrans, la Chaux, seigneur de Perrex ; — entre Louis de Mirebeau, écuyer, seigneur dudit lieu, et Guillemette, fille de Pierre de Chassipol, écuyer, seigneur du Buisson ; — entre Jean, fils de Philibert de Mincé, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe, Péronne, Grenot et Besanceuil, et Aimée, fille de Claude Du Molard, écuyer, seigneur dudit lieu ; — entre Hérard, fils de messire Jean Du Châtelet, chevalier, baron dudit lieu et des Thons, et Lucrèce, fille de messire Pierre d'Orsan, chevalier, seigneur de Lomont et la Neuville ; — entre Lourdin-Gaspard, fils de messire Lourdin-Marc de Saligny, chevalier, baron de Saligny, la Motte-Saint-Jean, le Rousset et Chavannes, et Françoise, fille de messire Claude de La Guiche, chevalier, seigneur de Saint-Geran, Saint-Loup, Gouise et la Perrière ; — donation faite par Alix de Nagu, dame de Faulin, Fruges, Maulais et Vauzey, en faveur de Philiberte de Loges, sa fille, femme de messire Jean de Nagu, chevalier, seigneur de Varennes et Lurcy ; — testaments : de noble Edme de Chanay, écuyer, demeurant à Uchizy ; — de messire Jean de L'Aubépin, seigneur de Chigy, etc.

B. 1331. (Registre.) — In-folio, 603 feuillets, papier.

1585-1587. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre François de La Forest, seigneur de la Guillermière, et Marguerite, fille de Guichard Jacquet, seigneur de la Brosse et la Combe ; — entre Gilbert de Digoine, seigneur du Palais, Bœuf et la Brosse, et Marguerite, fille de François de Saint-Priest, écuyer, seigneur dudit lieu, Bonvert, Talonnière, Bonnefont et Becquerandières ; — entre messire Georges-Épaminondas de Bauffremont, chevalier, seigneur de Cruzilles, et Guillemette de La Marck, veuve de messire Jean de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny ; — entre Jean de Brou, seigneur de Montmégin et la Truche, et Catherine, fille de Claude Lelièvre, écuyer, seigneur de Martray ; — entre Humbert de Chardonnay, seigneur de Salornay, et Humberte, fille d'Aimé de Tenay Saint-Christophe ; — entre messire René de Foudras de Courcenay et Diane, fille de Claude de Thyard, seigneur de Bissy ; — entre Pierre de Robelet, seigneur des Écuyers, et Jeanne, fille de Jacques Du Verdier, seigneur de la Brosse ; — entre Laurent, fils de messire Charles de Busseul, chevalier, bailli de Mâcon, seigneur de Saint-Sernin, École, la Bâtie, Corcelles et Germolles, et Diane, fille d'Antoine d'Amanzé ; — entre Guy de Fautrières et Georges, fille de Jean de Salornay, écuyer, seigneur dudit lieu ; — donations faites : par la veuve de Claude de Montchanin, juge royal de la châellenie du Bois-Sainte-Marie, en faveur de Christophe de Montchanin, son fils, seigneur de la Garde-Marzac ; — par Barthélemie Du Martel, veuve de Claude de Vigoussset, écuyer, en faveur de Jeanne Du Martel, sa nièce, femme de Florent Du Martel, seigneur de Laye en Dauphiné ; — transaction entre messire Girard de Fougères, chevalier, tuteur de Philiberte, fille de Philibert de Fougères, chevalier, seigneur de l'Étoile, Montceaux, Verdet et Crote, et Renaud de Saint-Georges, mari de ladite Philiberte ; — échange de dîmes entre les religieux de l'abbaye de Saint-Rigaud et messire François d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, Vis et Corcheval ; — transaction et règlement d'hoirie entre ledit Guy de Fautrières et Philibert de Fautrières, son frère, seigneur d'Audour, Frouges et la Motte, etc.

B. 1332. (Registre.) — In-folio, 669 feuillets, papier.

1586-1588. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Jean de Loisy, seigneur d'Effondré, et Françoise, fille de Georges de Chanay, seigneur d'Ozenay ; — entre Lionnel de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf et Givry, et Philiberte, fille de Philippe de Marcilly, écuyer, seigneur de Cressy, le Côté, Gibles, le Colombier et Sailly ; — entre Guy de Frenay, écuyer, seigneur de Saint-Romain-du-Breuil, et Claudine, fille de Benoit Fluet, barbier et bourgeois de Romenay ; — entre Antoine de Pise, bourgeois de Mâcon, et Antoinette, fille d'Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon, procureur du Roi au bailliage ; — entre Christophe Damas, seigneur de Barnay, et Philiberte, fille de Christophe de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac ; — entre Philibert Uchard, de Pont-de-Veyle, avocat au parlement de Paris, et Avoie Crochet, veuve de Christophe Descrivieux, avocat du Roi audit bailliage ; — testament de Claude de Vauzelle, seigneur de Vigoussset, homme d'armes de la compagnie du duc de Guise, etc.

B. 1333. (Registre.) — In-folio, 534 feuillets, papier.

1587-1588. — Bailliage royal. — Insinuations. Appointement et transaction entre Laurent de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, Marguerite de Busseul, sa sœur, femme d'Héliodore de Thyard, écuyer, seigneur de Bissy, et Antoinette de Gorrevod, leur mère ; — remplacement de douaire pour Diane d'Amanzé, femme dudit Laurent de Busseul ; — contrats de mariage : entre Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, capitaine de la ville de Mâcon, et Catherine Porchier, veuve d'Antoine Crochet, élu en l'Élection de Mâconnais ; — entre messire Antoine de Vichy, seigneur de Champrond et Chevenizet, et ladite Antoinette de Gorrevod, veuve de messire Charles de Busseul, bailli de Mâcon ; — testament de Philibert de Chabeu, baron de la Collonge ; — donation faite par Lazare de Brazey, écuyer, en faveur de messire Humbert de Marcilly, bailli de Charollais, etc.

B. 1334. (Registre.) — In-folio, 566 feuillets, papier.

1591-1594. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Antoine de Montillon, gendarme de la compagnie du gouverneur de Mâcon, et Claudine Fluet, veuve de noble Guy de Frenay ; — entre Moïse Droin, seigneur de Montigny, et Antoinette, fille de Pontus de Pignon, seigneur du Vernay ; — entre Claude Fougéard, écuyer, seigneur d'Avaise, la Vesvre, Vaux et Montgesson, et Georgette de La Garde, dame de Chassigny, Terzé et Saint-Martin d'Ozolles ; — entre messire Timoléon de Maugiron, comte de Montléans, baron de Montbellet, seigneur d'Ampuis, Gye et le Rouvre, et Françoise, fille de feu Just de Tournon, comte de Roussillon, et d'Éléonore de Chabannes, dame de la Palisse, qui était mariée en secondes noces à messire Philibert de La Guiche ; — donations faites : par Antoine de Pise, capitaine de la ville de Mâcon, en faveur de Claude Dormy, seigneur de Loche, greffier en l'Élection de Mâconnais ; — par Philibert de La Cour écuyer, seigneur de Moulins, au profit de Jean de La Cour, son fils ; — transaction par laquelle Léonard Cherand, habitant de Saint-Rigaud, se départ de l'action qu'il avait intentée contre Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et Anglure, pour que ledit seigneur eût à lui restituer les biens meubles qu'il avait déposés en l'abbaye de Saint-Rigaud, pendant les guerres civiles, et outre ce, qu'il eust à congédier et faire vider hors de ladite abbaye, Jeanne, femme dudict Cherand, qu'il alléguoit estre, outre son gré, détenue en ladite abbaye, où ledict seigneur avoit surintendance ; — par ladite transaction, Léonard Cherand confesse reconnaître que la plupart des biens qu'il réclamait avaient été pillés par des soldats, lorsque ladite abbaye fust surprinse, auparavant le siège de Charlieu, et consent que sa femme soit déclarée séparée de lui, de corps et de biens ; — testament d'Antoine Ducret, seigneur de la Tour, etc.

B. 1335. (Registre.) — In-folio, 834 feuillets, papier.

1593-1595. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments : d'Antoine de Chapon, écuyer, seigneur de Charbonnières et Culey ; — de messire Guillaume d'Amanzé, chevalier, seigneur de Chauffailles, Vis et Corcheval ; — de Georges de Chanay, écuyer, seigneur d'Ozenay, et Lazare de Ferrière, sa femme ; — donations faites : par Claudine de Sivry, en faveur d'Hugues de Mazilles, son mari, seigneur du Villard ; — par messire François de La Madeleine, seigneur de Ragny, Châteauneuf, Collange et Ez-Crots, bailli d'Auxois, et par Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle et la Ferté, en faveur de Louise de La Madeleine, abbesse de Saint-Jean-le-Grand d'Autun ; — par Humbert de Chardonay, seigneur en partie de Salornay-sur-Guye, en faveur de Jean de Chardonay, son fils, coseigneur de Saint-Lagier ; — acquisition faite par Louise de La Clayette, dame de Dyo et de Bresse, des seigneuries de la Vau, le Dard et Baudinet, appartenant aux enfants de Guichard de Martel, seigneur de Marcilly et Sommary ; — contrats de mariage : entre Mathurin Bullion, élu en l'Élection de Mâconnais, et Philiberte, fille de Nicolas Bernard, seigneur de Marbé, capitaine de la ville de Mâcon ; — entre noble Jean Bureteau, seigneur de Jugy, et Catherine, fille de Nicolas Picollier, marchand de Mâcon ; — entre Jean Siraudin, de la ville de Cuisery, et Lucrèce, fille de Philibert de Sagie, seigneur de Saint-Léger ; — entre Philibert de La Garde, écuyer, seigneur du Clairon, et Pernelle, fille de Louis de Thélis, écuyer, seigneur de l'Espinasse et Valprivas ; — entre Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay, et Marie, fille de Claude Dormy, seigneur de Layé, greffier en ladite Élection ; — entre messire Jean d'Amanzé, chevalier, seigneur dudit lieu et des Feuilles, baron de Semur-en-Brionnais, gouverneur de Bourbon-Lancy, et Isabeau, fille de messire Jean d'Escars, prince de Carency, comte de la Vauguon, baron de Saint-Germain-sur-Vienne ; — entre Benoît Alamartine, avocat, et Jeanne, fille de Guyot Fournier, bourgeois de Mâcon ; — transaction consentie par Étienne de Vigousset, veuve de François Raffin, seigneur de Sermaize, avec Mathias et Guichard Raffin, ses fils, etc.

B. 1336. (Registre.) — In-folio, 435 feuillets, papier.

1588-1596. — Bailliage royal. — Insinuations. — Lettres de provisions : pour sergents, notaires, procureurs, etc. ; — pour messire François de Mandelot, chevalier, bailli de Mâcon en remplacement et après le décès de Charles de Busseul, seigneur de Saint-Sernin (20 janvier 1588) ; — pour messire Jean de Nagu, chevalier, seigneur de Varenne

et Merzé, nommé gouverneur de Mâcon par Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, gouverneur de Lyon (29 avril 1589) ; — pour Aimé de Rymon, lieutenant général au bailliage, prévôt et juge royal de Mâcon (28 juin 1591) ; — pour Benoît Buchet, procureur du Roi ; — pour Pierre Dormy, écuyer, seigneur et baron de Vinzelles, Beauchamp et la Salle, bailli de Mâcon, charge qu'exerçait ledit Jean de Nagu, en même temps que celle de gouverneur (juin 1594) ; — pour Edme de Malain, chevalier, baron de Lux, lieutenant de Roi en Mâconnais (20 septembre 1595) ; — lettres à rénovation de terriers : pour les religieux et les religieuses du prieuré de Marcigny ; — pour l'abbé de Tournus ; — pour les religieuses du prieuré de Lancharre ; — pour messire Claude de Semur, chevalier, seigneur de Trémont, Cercy et Sancenier ; — pour messire Antoine Du Blé, chevalier, baron d'Uxelles ; — pour Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot et Villars ; — testaments : d'Angèle-Antoinette Cloche, dame d'Avaize et Vaux-sous-Dun ; — de messire François d'Amanzé, seigneur de Chauffailles ; — de Barthélémy de Daron, seigneur dudit lieu ; — de Philiberte de Tenay, femme de Philibert de Mincé, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe et Péronne ; — dudit Claude de Semur ; — de François de L'Aubépin, écuyer, seigneur de Chigy ; — de Pierre de Feurs dit de Nanton, seigneur d'Asnières ; — de messire François de Nanton, chevalier, seigneur de Pizey, Estours et autres lieux ; — de Jean de Salornay, écuyer, seigneur dudit lieu et de Villerest ; — lettres de grâce et pardon accordées à Pierre Livet, sacristain de l'église de Saint-Just de Lyon, qui avait attiré dans un guet-apens et tué le mari d'une femme avec laquelle il vivait en concubinage ; — édits du roi Henri III : contenant règlement relatif aux eaux et forêts ; — pour l'établissement d'un assuré repos au fait de la religion catholique, apostolique et romaine, et union de ses subjectz catholiques ; — convocation des États généraux en la ville de Blois (12 mai 1588) ; — estats des régimens des gens de guerre à pied françoys, que le Roy a retenus pour son service (12 avril 1588) ; — lettre de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général du royaume, adressée au duc de Nemours, gouverneur de Lyon, et relative à l'union catholique (avril 1689) ; — arrêt de la cour du parlement de Paris, en date du 20 novembre 1589, enjoignant de reconnaître pour Roi Charles dixiesme de ce nom ; — lettre dudit Charles de Lorraine, engageant à se joindre à la Ligue tous les catholiques qui se sont séparés de la cause de la religion et essayent tous les jours, au prix de leur sang et par leurs armes, d'agrandir l'hérésie, soubz prétexte qu'ils sont appellez à la vengeance de la mort du feu Roy, tué par l'entreprise d'ung homme seul ayant fait ceste résolution de luy-mesme et comme par inspiration, sans le sceu de ceux qu'on publie estre auteurs de sa mort (8 décembre 1589) ; — dons des biens de familles protestantes faits par ledit Charles de Lorraine à divers nobles catholiques ; — lettres de Françoise d'Aumont dame de Berzé-le-Châtel, au sujet de la solde des soldats mis en garnison dans son château, par ordre de Guillaume de Tavanès ; — ordre donné audit Jean de Nagu de lever une compagnie de gens d'armes à cheval ; — articles accordés aux habitants de Mâcon, lors de leur réduction au service du Roy (8 juin 1594) ; — serment de fidélité au Roi, prêté : par Claude de Guise, abbé de Cluny (9 décembre 1594) ; — par Robert de Belleperche, écuyer, seigneur d'Aynard et Chassignolles, gouverneur du château de Lourdon (14 janvier 1595) ; — ordonnance du roi Henri IV, portant défense aux officiers de justice de faire saisir le bétail et les ustensiles servant au labourage ; — arrêt contre les rebelles ; — état des villages imposés par ordre du Roi, pour fournir la somme de 5,000 écus réclamée par le vicomte de Tavanès ; — création d'un marché hebdomadaire et de 4 foires qui se tiendront à Châteauneuf, le 25 janvier, le 25 avril, le 1<sup>er</sup> août et le 25 octobre ; — lettres patentes pour la tenue des Grands Jours à Lyon, etc.

B. 1337. (Registre.) — In-folio, 582 feuillets, papier.

1596-1599. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments : de messire Charles de Montjouvant, seigneur dudit lieu, Nant, Messey, l'Abergement, etc., et Catherine de Bruges, sa femme, veuve en premières noces de messire Louis de Poupet, dit de La Baume, comte de Saint-Amour, baron de Corgenon et de Montfalconnet ; — de Jean de Rougemont, seigneur dudit lieu, Pierreclos, Bussy et Bussièrès ; — de Pierrette Du Saix, femme de Claude de La Roche, écuyer, seigneur dudit lieu, Cornon et le Sauvage ; — de Guyot de Beugne, écuyer, seigneur dudit lieu et Massy ; — de Bénigne Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine et Burzy, et de Guillemette Cajot de Burnand, sa femme ; — d'Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon, coseigneur de Saint-Gengoux ; — de Barthélemie de Raffin, femme de Jean de La Garde ; — d'Antoine Fournier, écuyer, seigneur de Faverges, capitaine du château d'Uchizy ; — donations faites : en faveur de Philibert de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas, par les habitants dudit Chasselas qui, considérans les grands secours, supportz et curialitez qu'ilz auraient receuz de luy, tant à la conservation, au passage d'infinies compagnies de gens de guerre, à la retraicte de leurs personnes, biens et bestail en sa maison, que infinis autres plaisirs, luy ont volontairement accordé que, pour la closture de la court de sa maison et pour eslargir le seul d'icelle servant à battre bled, il eust prins sur la place commune, appellée le pasquier de

Chasselas, la largeur de cinq piedz de terre et de longueur vingt pas ou environ ; — par Jean de Noblet, seigneur de la Tour du Mont-de-France, en faveur de Claude de Noblet, seigneur des Prés, son neveu ; — contrats de mariage : entre Charles de Candie, seigneur de Léal et Varennes, et Françoise, fille de Louis de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux, Loise et la Salle-de-Manziat ; — entre Philibert Laurent, seigneur de Beaulieu, et Aimée de Cadenet, veuve de Jacques de La Porte, seigneur de Chavagneux ; — entre Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot, et Adrienne, fille de Claude de Borde, écuyer, seigneur de Mauvoisin, la Crotte, la Vau et Rains ; — entre Ludovic, fils de messire François de La Rivière, chevalier, seigneur de Champlemy, et Marguerite, fille de messire François de La Madeleine, chevalier, marquis de Ragny, baron de Châteauneuf ; — entre Jean de Sivry, seigneur de Chassagnes, et Hélié, fille de Philibert de La Cour, seigneur de Moulins et des Pontets ; — entre Antoine, fils de Jacques de Salornay, seigneur de Serrières, le Fief et Pruzilly, et Raymonde de Tardes, dame de Chassieu ; — entre messire Philippe de La Guiche, chevalier, gouverneur de Lyon, et Antoinette, fille de messire Guy de Daillon, comte du Lude, gouverneur de Poitou, sénéchal d'Anjou ; — entre Antoine de Busseul, écuyer, seigneur de Moulin-l'Arconce, Laugères, la Motte, Putières et Chassignolles, et Françoise, fille de messire Jean de L'Aubespain, chevalier, seigneur de Chigy et Grusse ; — entre François Rolland, seigneur de Grandmaison, lieutenant au gouvernement de Mâcon, et Hélène, fille de François-Philibert de Longecombe, seigneur de Pezieux et Thoys ; — entre Jean de Rovoré, écuyer, seigneur de Montburon, et Antoinette, fille de Jean de Salornay, écuyer, seigneur dudit lieu ; — entre messire François de Nagu, seigneur de Varennes, Laye, Belleroye, baron de Marzé, et Léonore, fille de messire Antoine Du Blé, chevalier, baron d'Uxelles et Cormatin ; — acquisition d'immeubles pour Philibert de Fautrières, écuyer, seigneur d'Audour ; — acte par lequel les échevins de Mâcon permettent à un particulier de bâtir un moulin sur pilotis, au-dessus du pont de ladite ville ; — accord par lequel ledit messire Philibert de La Guiche laisse, en cas de mort, à ladite Antoinette Daillon Du Lude, tant qu'elle demeurera en viduité, la jouissance des terres et seigneuries de la Guiche et Chaumont, au lieu du douaire de 4,000 livres de rentes qu'il lui avait reconnu dans leur contrat de mariage, etc.

B. 1338. (Registre.) — In-folio, 708 feuillets, papier.

1598-1601. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments : d'Ennemond de Sévert, seigneur d'Hurigny, et d'Antoinette de Malorge, sa femme, dame de Senoches ; — d'Antoinette de Foudras, femme de Philibert de Fautrières, écuyer, seigneur d'Audour ; — contrats de mariage : entre Pompée, fils naturel et advoué de la maison de La Guiche, et Claudine, fille d'Hugues de Mazilles, écuyer, seigneur du Villard ; lequel mariage n'auroit été accompli ny consummé, à cause que ledit sieur de Villers et sadicte fille, pour certaines considérations, auroient voulu changer d'opinion, à quoi consentit ledit Pompée, moyennant la somme de 1,200 écus ; — entre Antoine de Vichy, seigneur de Cucurieux, Rosne et la Menue, et Charlotte, fille de messire Gaspard de Simiane, chevalier, seigneur de Montchat et autres lieux ; — entre Léonard de Semur, écuyer, seigneur de Trémont, Sercy et Sancenay, et Anne, fille de Joachim de Rochefort, seigneur de Pluvault, baron de Lucey, Vie, etc. ; — entre François de Molières, écuyer, seigneur de Chantoiseau, et Anne, fille de Gaspard Picardet, conseiller du Roi ; — entre Claude de Frenay, seigneur de Saint-Romain, et Antoinette, fille de Guy de Saint-Julien, seigneur de Balleure ; — entre messire Théophile Damas, seigneur et baron de Digoine et Clessy, et Marie, fille de messire Antoine de La Tour, baron de Saint-Vidal ; — entre Hugues de Rabutin, écuyer, seigneur dudit lieu et de Champvigny, et Péronne, fille de Louis Des Marins, seigneur de Montgrenost et de Chigy ; — entre messire Claude de Charmazet, chevalier, seigneur dudit lieu, baron d'Écotey, et Péronne, fille de messire Marc de Chantemerle, Molles et La Clayette ; — entre Pierre de Thy, seigneur de Monternaud, et Philippine de Marchizeuil ; — donations faites : par Charlotte de Lamoignon, veuve de Jean Bullion, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, en faveur de Claude Bullion, son fils ; — par Claudine de Sivry, en faveur d'Hugues de Mazilles, son mari, seigneur du Villard et Cloudeau ; — par Toussaine de Clugny, au profit de son mari Claude de Borde, écuyer, seigneur de Mauvoisin, la Crotte et Rains ; — par Marguerite de Paffy, veuve de René de Laurencin, en faveur de François de Laurencin, son fils, diacre et religieux non profès en l'abbaye d'Ainay, qui lui-même fait donation au profit de son frère Philippe de Laurencin, baron de la Bussière, etc.

B. 1339. (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

1592-1607. — Bailliage royal. — Insinuations. — Aliénation de diverses parties du domaine royal ; — acquisition : du greffe civil et criminel du bailliage de Mâcon, par Jacques Verjus, au prix de 17,600 livres ; — de la châtelainie royale de Davayé, par Thomas Chandon, lieutenant particulier audit bailliage, au prix de 2,610 livres 6 sols ; — de la justice et des rentes de Condemines, par François Gratier, au prix de 390 livres ; — de la prévôté de Saint-André-le-Désert, au prix de 3,300 livres, par messire Antoine de L'Aubépin, comte et grand custode de l'église Saint-Jean de Lyon, prévôt de l'église Saint-Pierre de Mâcon, seigneur de Chigy, Clessé et Germolles ; — de la châtelainie de Prissé, au prix de 4,620 livres, par Guy Blondeau, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts en Bourgogne ; — de la châtelainie de Vézizet, au prix de 6,930 livres, par Jean Chandon, premier président en la cour des aides de Paris ; — du pré du Breuil, près de Mâcon, par ledit Jean Chandon, au prix de 6,666 livres ; — de la châtelainie du Bois-Sainte-Marie, au prix de 6,600 livres, par messire François de La Madeleine, chevalier, seigneur de Ragny, bailli de l'Auxois ; — du droit de pêche sous, le pont de Mâcon, par ledit Jean Chandon, au prix de 1,815 livres ; — du greffe de la prévôté de Mâcon, par Philippe Larme, au prix de 1,650 livres ; — lettres à rénovation de terriers: pour Jean Bureteau, seigneur de Jugy ; — pour les religieuses du couvent de Lancharre ; — pour Jean-Baptiste Galland, seigneur de Venières ; — pour Claude Du Martel, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mâcon ; — pour les religieux de l'abbaye de Saint-Rigaud ; — pour Jacques de La Guiche, seigneur de Sivignon ; — pour Claude Bullion, seigneur de Layé ; — lettres et information servant à constater que les titres et papiers de l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon ont été brûlés pendant les guerres de religion, et rappelant les anciennes contestations qui avaient existé entre le prévôt et les chanoines de ladite église ; — brevet par lequel le roi Henri IV fait don à Claudine de Nanton, femme de messire Jean de La Chambre, comte de Savigny-Montfort, de l'hoirie laissée vacante par le décès de Pierre de Nanton, seigneur d'Asnières ; — édits de la cour des Grands-Jours, pour le rétablissement du service divin, ordre ecclésiastique, entretenement des édictz et punition des crimes, au soulagement des subjectz du Roy ; — ordonnances dudit Roi, pour informer des exactions et violences des gens de guerre, procéder à la punition d'iceulx et les faire contenir en leur devoir ; — lettres dudit Roi, enjoignant aux officiers de justice de faire condamner au service de ses galères, soit à perpétuité soit à temps, les criminels qui seront propres à ce service, pour estre fortz, puissantz et robustes ; — publication de la paix entre la France et l'Espagne ; — interdiction du port des armes à feu ; — permission de chasser accordée par le Roi à divers seigneurs ; — établissement : d'un marché qui se tiendra à Leynes le jeudi de chaque semaine, et de quatre foires qui s'y tiendront le lendemain de la fête des Rois, le lendemain de l'annonciation Notre-Dame de mars, le 1<sup>er</sup> juin et le 15 novembre ; — de deux foires qui se tiendront à Salornay-sur-Guye, le 17 janvier et le 27 octobre ; — de deux foires qui se tiendront à Tournus, le 7 janvier et le 24 juillet ; — de quatre foires qui se tiendront à Romenay, le lendemain des Rois, le premier jeudi de carême, le lendemain de la Trinité et le lendemain de la Nativité Notre-Dame ; — permission accordée à Mathurin Bullion, seigneur de Tramayes, de faire creuser des fossés et élever des tours dans son château dudit lieu ; — nomination de Gaspard Dinet à l'évêché de Mâcon — défense aux protestants de la ville de Cluny et des environs, de se réunir en assemblée, de tenir école et de faire aucun exercice de leur religion dans l'intérieur de ladite ville ; — établissement des chevaux de relais en Mâconnais ; — les protestants auront deux prêches dans l'étendue du bailliage de Mâcon, l'un à Salornay-sur-Guye et l'autre à Hurigny ; il leur est permis de clore le cimetière qu'ils ont à Mâcon, près de la tour Crèvecœur, avec défense d'y faire aucun enterrement de 7 heures du matin à 5 heures du soir, en été, et de 8 heures du matin à 4 heures du soir, en hiver ; — règlement fixant les attributions du lieutenant général et celles du lieutenant particulier au bailliage ; — testaments : de Jacques de Salornay, seigneur de Serrières, Pruzilly et le Fief ; — de Michel de Chemilly, seigneur de Pommier (Ameugny) ; — Léonard de Semur, seigneur de Trémont, est nommé gouverneur de Mâcon, en remplacement du seigneur de Saint-Angel, démissionnaire en sa faveur (16 avril 1605) ; — diplômes de licence pour avocats ; — lettres de provisions pour notaires, sergents, procureurs, etc.

B. 1340. (Registre.) — In-folio, 687 feuillets, papier.

1604-1608. — Bailliage royal. — Insinuations. — Transaction au sujet des dîmes du Parc et de Sancé, entre Pierre Frangey, prêtre, curé de Sancé, et messire Jacques de Miolans, chevalier, seigneur de Chevrières, le Parc, Saint-Martin, Saint-Pierre-de-Senozan, la Salle, comte de Saint-Chamont, premier baron de Lyonnais ; — contrats de

mariage : entre Philibert Barthelot, seigneur des Blancs, et Marie, fille de Claude Bullion, seigneur de Layé ; — entre Jean Du Perray, écuyer, et Barbe de Létouf ; — entre Louis Gayant, seigneur du Sordet, et Benoîte, fille de Jean de La Ronzière, châtelain royal de Charlieu ; — entre Etienne Alamartine, avocat au bailliage de Mâcon, bourgeois de la ville de Cluny, et Aimée, fille d'Antoine de Pise, seigneur de Placé, président en l'Élection de Mâconnais ; — entre Thibaud Droin, seigneur de Patouillat, et Georges de Salornay, veuve de Guy de Fautrières, écuyer, seigneur de Salomay et Villerest ; — entre Antoine Damas, écuyer, seigneur des Tours, la Pillonnière et la Bâtie, et Lucrèce, fille de Guichard de Martel, seigneur de Marcilly ; — entre Jacques, fils de Claude Décret, coseigneur de Villars et Massilly, et Marie, fille de Gabriel de Brun, seigneur de l'Hôpital ; — entre Antoine de Foudras, écuyer, seigneur de Corcenay, et Éléonore, fille de Claude de Fougéard, seigneur d'Avaize et de la Vesvre ; — testaments : de Christophe de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac et de Thury-lès-Mazilles, et de Françoise d'Amanzé, sa femme ; — de Mathurin Bullion, seigneur de Tramayes, coseigneur de Serrières ; — de Gengoux Lapiat, seigneur du Verne ; — de messire Jacques de Miolans, chevalier, lieutenant général au gouvernement de Lyonnais, seigneur et baron de Miolans, Chevrières, le Parc, Senozan et en partie de la Salle ; — de messire Philibert de La Guiche, chevalier, gouverneur de Lyonnais, seigneur de La Guiche, Chaumont et Montaigu-le-Blin, baron de Sigy-le-Châtel et de Magnac-en-Limousin ; — de Benoît de Vigoussot, seigneur de la Chapelle, et de Benoîte Barthelot, sa femme ; — donations faites : par Hugues de Rabutin, écuyer, seigneur de Champvigny, en faveur de Péronne Des Marins, sa femme ; — par Anne de Clermont, veuve de messire Jean d'Escars, chevalier, seigneur de la Vauguyon, en faveur d'Isabeau d'Escars, sa fille, femme du seigneur d'Amanzé ; — par Françoise Juredieu, veuve de Philibert de Rymon, capitaine de la ville de Saint-Gengoux-le-Royal, en faveur de son fils Louis de Rymon, écuyer, seigneur de la Rochette ; — par Antoine de Torcy, baron dudit lieu, et Antoinette de Genevoy, sa femme, dame de Moiziat, en faveur d'Antoine de Romanet, écuyer, seigneur de la Moutonnière, fils d'un premier lit de ladite dame ; — par Adrienne de Borde, en faveur de son mari Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot ; — par Anne de La Madeleine, dame de la Ferté et de la Bazolle, en faveur de son neveu Léonard de La Madeleine, marquis de Ragny ; — par Guillemette Cajot de Burnand, veuve de Bénigne Du Rousset, seigneur de Malfontaine, au profit de François Du Rousset, son fils ; — contrat d'adjudication de la terre et seigneurie de Vinzelles, saisie pour une somme de 5,000 livres, sur Pierre Dormy, baron dudit Vinzelles, la Salle et la Roche de Solutré, bailli de Mâcon, à la requête de Marie de Brichanteau, veuve de Claude de Bauffremont, baron de Sennecey, ladite terre adjugée, au prix de 30,000 livres, à Claude Bullion, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi ; — affranchissement du droit de mainmorte, accordé à divers particuliers, moyennant des sommes qui varient de 90 à 120 livres, par messire Laurent de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, baron de Corcelle, etc.

B. 1341. (Registre.) — In-folio, 726 feuillets, papier.

1607-1610. — Bailliage royal. — Insinuations. — Accord et transaction entre les maîtres drapiers drapants de la ville de Mâcon, confrères de la confrérie Saint-Blaise ; — acte par lequel Henri de Bourbon, duc de Montpensier, donne au duc d'Orléans, fils du Roi, le duché de Saint-Fargeau et la principauté de Dombes ; — traité passé par Gabrielle de Gadagne, veuve de messire Jacques de Miolans, chevalier, seigneur de Chevrières, tutrice de Jean-François de Miolans, son fils, avec messire Melchior de Saint-Chamont ; — donations faites : par Pierre Le Roux, écuyer, seigneur du Terreau et la Roche, au profit de Jean Le Roux, écuyer, son frère ; — par Béatrix de Grolée, veuve de messire Jean de Rougemont, seigneur de Pierreclos, en faveur de Balthazar et Hugues de Rougemont, ses fils ; — par les habitants de la paroisse de Culles, qui cèdent un bois taillis à messire Léonard de Semur, chevalier, seigneur de Trémont, Sancenay, Sercy et Saint-Hippolyte, gouverneur de la ville de Mâcon ; — par Léonard de Chevières, écuyer, seigneur de la Douze, en faveur de Philibert de Chevières, son frère, seigneur de la Saugerée ; — contrats de mariage : entre Jean de Chambres de Villaneuf, écuyer, seigneur de Givry, et Jeanne, fille d'Ennemont Sévert d'Hurigny, écuyer, seigneur dudit Hurigny et de la Vernée ; — entre Guillaume de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac, des Prés et de Thury, et Madeleine, fille de Jacques de Sainte-Colombe, seigneur du Piney, Villette et Thorigny ; — entre François de Fougéard, écuyer, seigneur de Grandvaux, et Claudine, fille de François de Sainte-Colombe, écuyer, seigneur du Poyet et de Saint-Priest ; — entre Gratian Bauderon, seigneur de Sennecé, et Suzanne, fille de François Gratier, seigneur de Condemines ; — entre messire Gaspard, fils de Lourdin-Gaspard de Coligny, dit Saligny, baron de la Motte-Saint-Jean et autres lieux, et Jacqueline, fille de messire Gaspard de Montmorin ; — entre Georges de Laurencin, écuyer, seigneur du Vierre, et Hélié de La Cour, dame de Chassagne ; — entre

Charles, fils de messire François Damas, baron de Thianges, Jeanne, fille de messire Jean de La Chambre, chevalier, comte de Savigny-Montfort, etc.

B. 1342. (Registre.) — In-folio, 717 feuillets, papier.

1610-1612. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donations faites : par Françoise Léger, au profit de Madelon de Vichy, son mari, seigneur de Maumont ; — par Claude Bullion, seigneur de Layé, au profit de Pierre Bullion, son fils, conseiller du Roi au parlement de Paris ; — contrats de mariage : entre Antoine Thibaut, seigneur de Pierreux, grènetier au grenier à sel de Beaujeu, et Philiberte Alamartine, veuve de Jean Durantel, notaire à Cluny ; — entre Rollin de Sainte-Colombe, seigneur et baron de Sarry, l'Aubépin et Villette, et Marguerite, fille de Claude Bourgeois, seigneur de Molleron, conseiller au parlement de Bourgogne ; — entre ledit Pierre Bullion et Marie, fille d'Euverte Hatte, écuyer, seigneur du Noisement ; — entre Jérémie Du Verdier, seigneur de la Brosse, et Oriane, fille de Jean-Baptiste Galland, seigneur de Venières, capitaine de Tournus ; — entre Jacques de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas et Pouilly, et Françoise, fille de Louis de Butet, seigneur de la Bourdonnière ; — entre messire Marie-François de Montjouvent, baron dudit lieu, seigneur de Nanc, Messin, l'Abergement, etc., et Gabrielle, fille de messire François Damas, baron de Thianges ; — entre Pierre de La Poipe, écuyer, seigneur de la Serre et Vertrieu, et Claudine, fille de messire Claude de Laye, seigneur de Messimy ; — entre Louis de Foudras, seigneur de Saint-Huruge, et Marie de Pontoux, dame du Maupas et de la Tour-de-Lux ; — testaments : de Françoise Juredieu, veuve de Philibert de Rymon, capitaine de Saint-Gengoux ; — de Suzanne de La Collonge, femme de Louis de Rymon, seigneur de la Rochette ; — de Claudine Barjot, femme de Palamèdes Bourgeois, seigneur de Molleron, lieutenant criminel audit bailliage ; — transaction et règlement de comptes entre Claude de La Garde, écuyer, seigneur du Clairon, et Péronne de Thélis, sa mère ; — fondations pieuses et donations faites par l'évêque Gaspard Dinet à l'église cathédrale et à l'évêché de Mâcon ; — fondation de quatre prébendiers, sous le vocable de chevaliers de la Vierge Marie, faite en l'église Saint-Pierre de Mâcon par Claude d'Oncieux, dit de Montiernoz, trésorier et chanoine de ladite église ; — affranchissement de mainmorte accordé à divers particuliers par Claudine d'Orge, veuve de messire Léonard Damas, chevalier, baron de Thianges, seigneur, du Vau-de-Chizeuil, etc.

B. 1343. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

1607-1618. — Bailliage royal. — Insinuations. — Lettres de grâce et de pardon obtenues par des homicides ou meurtriers ; — lettres à rénovation de terriers : pour messire Léonard de Semur, chevalier, seigneur de Trémont, Sancenay et Saint-Hippolyte, coseigneur de Saint-Gengoux-le-Royal, gouverneur de Mâcon ; — pour François de Royer, seigneur de Saint-Micaud, Genouilly, Rains, l'Hôpital, Effondré, Germagny et Mazeret ; — pour Jean de Mincé, seigneur de Péronne, Besanceuil, Angoin et Vaux-sous-Targe ; — pour messire René de Rochebaron, chevalier, comte de Berzé-le-Châtel ; — lettres de provisions : pour notaires, sergents, procureurs, etc. ; — pour Pierre de Pise et Etienne Alamartine, conseillers du Roi au bailliage ; — pour Hugues Foillard, lieutenant général, prévôt et juge royal ; — pour Claude Verjus, lieutenant particulier assesseur criminel ; — privilèges, statuts et ordonnances concernant les barbiers et chirurgiens du royaume ; — édit contre les duels ; — aveu et dénombrement de la baronnie de Vinzelles, appartenant à Charles-François Dormy, conseiller du Roi, secrétaire de ses finances ; — défense de transporter hors de la Bourgogne les bois merrains ainsi que les tonneaux façonnés ; — confirmation des foires de la Clayette ; — lettres du roi Louis XIII et de la Reine régente relatives à la convocation des États généraux de 1614 ; — lettres patentes autorisant rétablissement d'un séminaire à Mâcon ; — testaments : de messire Antoine de Vichy, chevalier, seigneur de Champrond, Cucurieux, Chevenizet et autres places ; — de Philibert de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas ; — de Béatrix de Grolée, veuve de Jean de Rougemont, seigneur de Pierreclos ; — d'Éléonore de Dyo, femme de Claude de Chantemerle, baron de la Clayette ; — de Pierre de Marcilly, seigneur du Côté, Colombier et Champerny ; — lettres d'émancipation pour Rolland de Foudras, écuyer, seigneur de Matour et Château-Thiers, etc.

B. 1344. (Registre.) — In-folio, 643 feuillets, papier.

1615-1618. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Antoine Grillet, avocat en parlement, et Antoinette, fille d'Hugues Foillard, lieutenant général audit bailliage ; — entre Georges de Raffin, écuyer, seigneur de la Vau, et Pierrette de Mazilles, veuve en premières noces de Benoît Barthelot et en deuxième noces de Marcelin Demontmessin, procureur du Roi au Bois-Sainte-Marie ; — entre Pierre de Boullery, écuyer, seigneur de l'Hôpital, et Béatrix, fille d'Hector de Cheminant, écuyer, seigneur de Verneuil ; — entre François de Sirvinges, prévôt de Villefranche, et Anne, fille de Claude Gratier, bourgeois de Mâcon ; — entre Hugues de Rougemont, seigneur de Pierreclos et Bussières, et Isabeau, fille de messire Bertrand d'Albon, seigneur de Saint-Forgeux, Curis et autres lieux ; — entre Philibert de Cajot, écuyer, seigneur de Burnand, et Charlotte de Brie, dame de la Bouchardière, Lordres et le Biolay ; — entre François de Thibaud, écuyer, seigneur de Saint-Simon-en-Gascogne et Philiberte, fille de Pierre de Marcilly, seigneur de Gressy ; — entre Hector de Franc, écuyer, seigneur de Loche, et Charlotte de Cheminant, veuve de César de Fabry, seigneur de Brameloup ; — entre messire Claude de Molles de Chantemerle, chevalier, baron de la Clayette, seigneur de Vougy et Nay, et Louise de Rivoire, veuve de messire Jacques Lévis, chevalier, baron de Cousan ; — entre Gabriel de Leugne, écuyer, seigneur de Villerest et Massy, et Nunciade-Éléonore, fille de François de Sainte-Colombe, écuyer, seigneur du Poyet ; — entre Thomas de Palluat, seigneur de Jalamondes, et Isabeau, fille de Guy de Fautrières, seigneur de Salornay ; — donations faites : par Jacqueline de Saint-Georges, religieuse au prieuré Saint-Martin de Salles, ordre de Cluny, diocèse de Lyon, au profit de son frère Claude de Saint-Georges, écuyer, seigneur de l'Étoile ; — par Louis de Mincé, écuyer, seigneur de Grenot, en faveur de Jeanne et Aimée, ses filles ; — par noble Louise Du Villars, au profit de messire René de Rochebaron, comte de Berzé ; — par Claude Laborier, seigneur de Thoiry et la Vallée, au profit de son fils Georges ; — testaments : de Philibert Barjot, ancien lieutenant général au bailliage, seigneur de Leynes et la Vernet, instituant pour son héritière universelle Hippolyte Bourgeois, sa petite-fille ; — de messire Antoine Du Blé, chevalier, seigneur et baron d'Uxelles, Cormatin et autres lieux, gouverneur de Chalon, et de Catherine de Bauffremont, sa femme ; — de noble Claude Auclerc, seigneur de l'Orme, Montbernier et la Guillermière ; — de François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay, la Farge et Milly, et de Marguerite-Minerve d'Arcy, sa femme ; — d'Henri Barthelot, juge du Bois-Sainte-Marie, seigneur de Rambuteau et de Vaubresson en partie ; — accords et transactions : entre Jeanne Rosset, femme de Daniel de Moreau, seigneur des Brosses, et Jeanne Charreton, sa mère ; — entre Jacques Bernard de Montessus et Philibert Bernard de Montessus, au sujet du testament de Melchior Bernard, leur père ; — fondation faite en l'église collégiale Saint-Pierre de Mâcon, pour la dotation d'un cinquième chevalier de la Vierge, par Claude d'Oncieux, trésorier de ladite église, etc.

B. 1345. (Registre.) — In-folio, 567 feuillets, papier.

1619-1621. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Philippe de Foudras, écuyer, seigneur de la Tour d'Ouilly, et Anne, fille de Jean de Mincé, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe et Besanceuil ; — entre Claude de Saint-Georges, écuyer, seigneur de Saint-Léger-des-Bruyères, Vivant et les Tournus, et Marie de Crémeaux de Chamousset d'Entragues ; — entre Jean Galland, écuyer, seigneur de Venières, et Florence, fille de Philibert Maréchal, seigneur de Montsimon ; — entre Moïse, fils d'Antoine de Pise, seigneur de Flacé, et Christine, fille de Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, Marbé et Saint-Léger ; — entre Etienne Alamartine, juge mage de Cluny, et Anne, fille de Guillaume Galoche, procureur du Roi en la châtellenie de Saint-Laurent-lès-Chalon ; — entre Claude Montillet, avocat en parlement, et Catherine, fille de Noël Bottu, seigneur de la Barmondière ; — entre Louis de Franc, écuyer, seigneur de la Salle-de-Manziat, et Jeanne, fille de Louis de Mincé, écuyer, seigneur de Grenot ; — entre messire Jacques Damas, chevalier, baron de Chalencey, et Henriette de la Vieuville, baronne de Saint-Jean et Ville-sur-Tourbe, veuve de messire Antoine de Joyeuse, baron de Saint-Lambert ; — testaments : de messire Claude de Chantemerle de Molles de La Clayette, chevalier, seigneur de la Clayette, Nay, Vougy et autres places, et, par suite, transaction, accord et partage entre Alix-Éléonore de Chantemerle, dame de Brèche et le Montot, sa sœur, et Louise de Rivoire, sa veuve ; — de René de Rochebaron, comte de Berzé ; — d'Isaac Baudinot, seigneur de Châteauevert, les Bessons et le Seuil ; — de Jeanne-Madeleine de Toulonjon, femme d'Antoine de Romanet, écuyer, seigneur de Moiziat ; — d'Anne Charreton, veuve de Jean Boyer, juge mage de Cluny, dame de Trades ; — transaction et accord : entre Christophe Damas, écuyer, seigneur de Barnay, et Guillaume de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac, son tuteur ; — entre messire Charles de Neuville, baron d'Alincourt, marquis de Villeroy, gouverneur de Lyon, et messire Jean de Souvré, son gendre, baron de Courtanvaux ; — acte par lequel

messire Léonard de Semur, chevalier seigneur de Trémont et autres lieux, et Anne de Rochefort, sa femme, consentent à annuler la donation mutuelle qu'ils s'étaient faite dans leur contrat de mariage, etc.

B. 1346. (Registre.) — In-folio, 693 feuillets, papier.

1621-1625. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Claude Bruin, docteur en médecine de Cluny, et Jeanne, fille de Pierre Pelleterat, élu en l'Élection de Mâconnais ; — entre Jean Sévert d'Hurigny, écuyer, seigneur dudit Hurigny, et Marguerite, fille de Nicolas de Létouf, écuyer, seigneur de Sirot ; — entre Pierre d'Esquèdes, gouverneur de Châtillon-les-Dombes, lieutenant au gouvernement de Bourg-en-Bresse, et Angèle Boyer, veuve de Gaspard Vaillant, seigneur de Ruffey ; — entre Claude Blanchard, seigneur de Saint-Martin, et Marie, fille de Louis Laurent, seigneur de Beaulieu, juge du marquisat de Bâgé-le-Châtel ; — entre Gaspard de Tenay, écuyer, seigneur de Saint-Fons, Limas, Collange et Maltaverne, et Jeanne, fille de Jean de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines, Audour et le Bois-d'Oingt ; — entre Jean Du Buisson, seigneur de Mirande, et Louise-Jeanne Nardin ; — entre Thomas de Boyer, seigneur de Trades, lieutenant en la justice de Cluny, et Jeanne, fille de Pierre de Sagie, adjoint royal au bailliage de Mâcon ; — entre Claude Brenot, seigneur de la Barre et des Armenaux, et Catherine, fille de Pierre de La Fay, écuyer, seigneur dudit lieu ; — entre François Baudinot, écuyer, seigneur de Comblette et la Salle, gentilhomme de la Chambre du Roi, et Jeanne, fille de Gilbert de Saint-Maurice, avocat au parlement de Bourgogne ; — entre Philibert de Mincé, écuyer, seigneur de Péronne, et Éléonore, fille de Pierre de Marcilly, écuyer, seigneur de Cressy et du Côté ; — entre Georges de Raffin, écuyer, seigneur de la Vau, et Claudine, fille de messire Nicolas de Rochefort, chevalier, seigneur de Vaudragon ; — entre messire Philibert de La Guiche, chevalier, baron et seigneur de Sivignon, les Murgers, Nanton et Saint-Aubin, et Délie de Rye, veuve d'Ermenfroy de Cusance ; — entre Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, Chavannes et les Roches, et Jeanne, fille d'Antoine de Pise, seigneur de Flacé ; — entre Philibert Bullion, seigneur de Serrières et de France (Vergisson), et Philiberte, fille de Claude Boton, seigneur de Salornay ; — donations faites : par Anne de La Madeleine, dame de la Bazolle, au profit de messire Éléonor de La Madeleine, chevalier, lieutenant au gouvernement de Charollais et Bresse, marquis de Ragny, son neveu ; — par Jeanne de La Chambre, dame d'Estours, au profit de messire Charles Damas, chevalier, baron de Thianges, son mari ; — par Pontus de Cybérans, chevalier, seigneur de Boyer et Jarnosse, bailli de Mâcon, au profit de Nicolas Chandon, doyen du chapitre Saint-Vincent ; — par Judith Comte, veuve de Claude Languet, seigneur de Saint-Cosme, au profit de Guillaume Languet, son fils, avocat en parlement ; — par messire René de Ténarre, baron dudit lieu, en faveur de messire Jacques Du Blé, son cousin, marquis d'Uxelles, seigneur de Cormatin, gouverneur de Chalon ; — testaments : de ladite Anne de La Madeleine ; — de Louis de Rymon, écuyer, seigneur de la Rochette, baron de Bellevesvre ; — de Françoise d'Aumont, comtesse de Berzé, baronne de Cenves, Joncy, Rochetaillée et autres lieux ; — acte par lequel Madelon de Vichy, écuyer, seigneur de Maumont, prohibe et deffend à tous officiers royaulx, juges des lieux et autres qui en voudront prendre la congnoissance, de faire aulcung inventaire, après son décedz, des biens qu'il a plu à Dieu luy prester ; — déclaration par laquelle ledit Pontus de Cybérans et Anne Chandon, sa femme, dame de la Montagne et Saint-Honoré, révoquent les donations mutuelles qu'ils s'étaient faites, etc.

B. 1347. (Registre.) — In-folio, 662 feuillets, papier.

1621-1629. — Bailliage royal. — Insinuations. — Transactions et accords : entre messire Claude de La Madeleine, évêque d'Autun, et messire Éléonor de La Madeleine, chevalier, marquis de Ragny, au sujet de la succession de messire François de La Madeleine, leur père ; — entre Jacqueline de Fautrières, dame d'Audour, et Philibert de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines, son fils ; — contrats de mariage : entre Jean de Laurencin, écuyer, seigneur et baron de la Bussière, et Marguerite, fille de Laurent Mellier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, seigneur de Chanzé et Cruis ; — entre Claude de Foudras, écuyer, seigneur de Courcenay, et Marguerite Minerve d'Arcy ; — entre Jacques Demeaux, seigneur de Chatillon et la Douze, lieutenant criminel au bailliage, et Anne, fille d'Hugues Foillard, lieutenant général ; — entre Claude de Noblet, écuyer, seigneur de Chenelette, et Anne, fille de Pierre de Fougéard, écuyer, seigneur de Grandvaux ; — entre Philippe Raffin, seigneur de Sermaize, et Claudine, fille de

Michel de Chemilly, seigneur de Pommier ; — entre messire Louis de Pluviers, chevalier, seigneur de la Roque-Saint-Michel, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et Étienne, fille de Joachim Grillet, conseiller ; — entre François Sévert, seigneur du Châlelard, avocat en parlement, et Christine, fille de Pierre de Pise, conseiller du Roi ; — entre Jean de Nanton, écuyer, seigneur de Marzé, et Anne de Beauvoir, dame de Chaintré ; — entre messire Pierre-Antoine de La Tour, dit de Saint-Vidal, vicomte de Beaufort, et Marguerite, fille de messire Hugues de Châteauneuf, chevalier, comte d'Oingt, baron de Rochebonne, Chambost et autres places ; — entre Antoine de Chapon, écuyer, seigneur de la Plaine, et Marie, fille d'Aimé de Chardonnay, écuyer, seigneur et baron de Saint-Lagier et des Épaux (Salornay-sur-Guye) ; — entre messire Louis de Valois, comte d'Alais, colonel général de la cavalerie légère de France, fils de Charles de Valois, duc d'Angoulême, et Henriette de La Guiche, veuve de Jacques de Matignon, prince de Mortagne, comte de Thorigny ; — testaments : de Philibert de Vigousset, seigneur de la Chapelle ; — de Gilbert de Digoine, écuyer, seigneur du Palais ; — de Gabriel de Beugne, seigneur dudit lieu ; — donations faites : par Marie de Brichanteau, dame de Sennecey, Jugy, Givry, Dracy-le-Fort, etc., veuve de messire Claude de Bauffremont, en faveur de Claude-Charles-Roger de Bauffremont, son petit-fils, gouverneur d'Auxonne ; — par messire René de Ténarre, seigneur et baron dudit lieu, la Vanoise et Ormes, et Antoinette de Chastenay, sa femme, en faveur de messire Jacques Du Blé, marquis d'Uxelles, seigneur de Cormatin, gouverneur de Chalon ; — par Françoise de Dyo, veuve de messire François Damas, baron de Thianges, en faveur de Charles Damas, son fils, etc.

B. 1348. (Registre.) — In-folio, 490 feuillets, papier.

1629-1631. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage entre Claude Demeaux, seigneur de Marbé et Saint-Léger, commissaire des guerres, et Anne, fille de Philibert Bernard, contrôleur en l'Élection de Mâconnais ; — entre Charles de Naturel, écuyer, seigneur de la Plaine, coseigneur de Dulphey et Vers, et Jeanne, fille de Philibert de Loyse ; — entre Marc-Antoine de Digoine, écuyer, seigneur du Palais, et Gilberte, fille de Gilbert de Rollat, écuyer, seigneur dudit lieu ; — entre Jacques de Malain, écuyer, seigneur de Lacanche, Serve, Bessey, etc., et Catherine, fille de Salomon de Drée, seigneur de la Serrée et Saint-Marcelin ; — entre messire Gaspard d'Amazé, vicomte dudit lieu, baron de Combles, et Françoise, fille de Palamèdes Jacquot, président au parlement de Bourgogne, seigneur de Puligny et Mypont ; — entre messire Gaspard de Vichy, seigneur de Champrond, Chevenizet, Trezette et Rosne, et Hilaire, fille de messire Pierre d'Albon, marquis de Saint-Forgeux ; — testaments : de messire Jacques Du Blé, marquis d'Uxelles, seigneur de Cormatin, Ameugny et autres lieux, baron de Ténarre, gouverneur de Chalon ; — de Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, lieutenant criminel au bailliage ; — de Jacques de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas ; — donations faites : par Catherine de Garadeur, veuve d'Hector de Cheminant, écuyer, seigneur de Verneuil, en faveur de Madeleine de Cheminant, sa fille, femme de Gabriel Animé, notaire et procureur à Cluny ; — par messire Jacques, palatin de Dyo, baron de Montperroux, au profit d'Éléonore Damas, sa femme ; — par Gabriel de Gadagne, veuve de messire Jacques de Miolans, au profit des RR. PP. Jésuites de la province de Lyon ; — par Antoinette de Chastenay, veuve de messire René de Ténarre, chevalier, baron dudit lieu, Vanoise et Ormes, au profit de Claudine Phelippeaux, veuve dudit Jacques Du Blé ; — Contrat de constitution, pour l'établissement d'un couvent des PP. Minimes, passé par ladite dame Gabrielle de Gadagne, assavoir qu'il sera basti et édifié une esglise et couvent, en tel lieu de ladicte province que bon semblera à ladicte dame de choisir ; — rente constituée par la même dame, pour aider à l'établissement des religieuses de l'Annonciade, en la ville de Lyon, etc.

B. 1349. (Registre.) — In-folio, 616 feuillets, papier.

1631-1634. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Hippolyte de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac, et Catherine, fille de Jean Gayant, écuyer, seigneur de Gatelier et Montferrand ; — entre Dominique de Chardonnay, écuyer, seigneur en partie de Salornay-sur-Guye, et Marguerite de La Barre ; — entre François de Mincé, écuyer, seigneur de la Tour-de-Biaune à Sologny, et Éléonore de Marcilly, dame de Besanceuil, veuve de Philibert de Mincé, écuyer, seigneur de Péronne ; — entre messire François de Bonne de Créquy d'Agoust de Vesc de Montlor et de Montauban, comte de Sault, mestre de camp du régiment des gardes du

Roi et lieutenant général au gouvernement de Dauphiné, et Anne, fille de messire Léonard de La Madeleine, marquis de Ragny, lieutenant général en Bresse et Charollais ; — entre Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau, conseiller du Roi audit bailliage, et Marie Dormy, veuve de Nicolas Bernard, seigneur de Chatenay ; — entre Nicolas et Emmanuel Bernard, fils de ladite Marie Dormy, Suzanne et Henriette, filles dudit Philibert Barthelot ; — entre Hugues de La Cour, écuyer, seigneur de Moulin, et Françoise, fille de Jean de Létouf, écuyer, seigneur de Pradines, Audour, Frouges, Dompierre, etc. ; — donations faites : par des gens de labour, au profit de Claude de Saint-Georges, seigneur de Versaugues, Montceaux et autres lieux ; — par des confrères de la congrégation de l'Oratoire de Mâcon, au profit de ladite congrégation ; — règlement, de comptes et conventions entre messire Gaspard d'Amazé, chevalier, seigneur et vicomte dudit lieu, baron de Combles, et messire Jean d'Amazé, son père ; — testament de Georges Laborier, écuyer, seigneur de Thoiry et la Vallée ; — acquisition de la moitié de la terre et seigneurie de Vaux-sous-Suin, pour Renée de Châteauevieux, veuve de Jacques de La Guiche, seigneur de Sivignon, contre Hugues de Rabutin, seigneur de Chigy, Champvigny et autres places, etc.

B. 1350. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier.

1624-1625. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments : de messire Charles-François Dormy, baron de Vinzelles et Beauchamp ; — de Pontus de Thyard, écuyer ordinaire de la grande écurie du Roi, seigneur de Bissy, Fley, Champagne, baron de Pierre et de Vauvry ; — de François de Bessac, écuyer, seigneur de Grandmaison et Varennes, gouverneur de Pont-de-Veyle, et d'Hélène de Longecombe, sa femme ; — de Claude de Sercy, seigneur dudit lieu et d'Uxelles ; — de messire Paul Damas, chevalier, baron de la Clayette (une partie de ce testament est restée en blanc) ; — de messire Claude d'Amazé, chevalier, baron de Chauffailles ; — contrat de mariage entre messire Claude de Rochefort d'Ailly, comte de Montferrand, seigneur de Saint-Point, et Anne, fille de René de Lucinge de Gères, seigneur de la Motte ; — transaction entre Antoine de Salornay, écuyer, seigneur de Pruzilly et Champerny, et les habitants dudit Pruzilly, au sujet de la cure qui se trouvait enclavée dans la maison seigneuriale ; — affranchissement de mainmorte accordé par ledit Claude d'Amazé, baron de Chauffailles ; — quittance de 150,000 livres passée à Hippolyte de Gondy, marquise de Ragny, par messire François de Bonne de Créquy, lieutenant général pour le Roi en Dauphiné, pour la dot d'Anne de La Madeleine de Ragny, sa femme, etc.

B. 1351. (Registre.) — In-folio, 600 feuillets, papier.

1625-1628. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments : d'Anne Grandjean, veuve de Jean de La Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure et Montchanin ; — de messire Philibert de La Guiche, comte de Sivignon, seigneur de Nanton, Saint-Aubin, Garnerans, les Murgers, Martigny-le-Comte, Commune et autres places ; — de François de Nompère, écuyer, seigneur de Mons ; — de Claude de Belleperche, écuyer, seigneur de Chassignolles et Aynard ; — contrats de mariage : entre Thomas Chesnard, avocat en parlement, et Antoinette, fille de Philibert Barthelot, conseiller du Roi au bailliage, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau ; — entre Claude Buchet, procureur du Roi au bailliage, et Marie, autre fille dudit Philibert Barthelot ; — entre Christophe Damas, écuyer, seigneur de Barnay, et Jeanne, fille de Pierre Austrein, seigneur de Jarnosse, président au parlement de Dombes, lieutenant en la sénéchaussée et au présidial de Lyon ; — entre Antoine de Labletonnière, avocat en parlement, et Philiberte, fille d'Etienne Alamartine, juge mage de Cluny ; — entre Jean Du Rochay-Quingo, écuyer, seigneur de Baneins et la Roche, et Françoise Bernard, veuve de Claude Dormy, seigneur de Loche, — entre Claude de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzac et les Feuilles, et Anne, fille de Rolland de Foudras, seigneur de Matour, Châteauevieux, Auvreaux et Chénas ; — donation faite par Gabrielle de La Plaine, dame de Chalette en Champagne, veuve de Rolland d'Aunay, écuyer, qui cède les terres et seigneuries de Corcelle (Gibles) et Colombier à Claude Barthelot, écuyer, seigneur de Cray et Ozolles en partie, lieutenant pour le Roi au gouvernement de la ville de Pont-de-Veyle en Bresse, etc.

B. 1352. (Registre.) — In-folio, 598 feuillets, papier.

1638-1642. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre messire Claude de Lévis de Lavieu, chevalier, baron de Lugny et de Vougy, seigneur du Plessis, Nay, Montplaisantin, Curèse, Pressieu, Châlain-le-Comtal et autres places, et Anne, fille de messire Pontus de Chanlecy, baron de Pluvault ; — entre messire Gaspard de Coligny, marquis de Saligny, et Gilberte, fille de messire Antoine-Alexandre de Roquefeuil, marquis dudit lieu ; — entre Brice Bauderon, avocat en parlement, seigneur de Sennecé, et Françoise, fille d'Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage ; — entre Laurent de L'Aube, écuyer, seigneur dudit lieu, et Claudine, fille de Claude Naturel, seigneur de Valetine ; — entre Jean de Franc, écuyer, seigneur d'Anglure, Montchanin, Essertaux, Vergisson et Serrières, et Gabrielle, fille de messire Hugues de Rougemont, baron de Chandée, seigneur de Pierreclos ; — entre Honoré de Chevriers, libre seigneur de Saint-Mauris, comte du Thil, et Claudine, fille de messire François Damas, seigneur du Breuil ; — entre Jacques de Rabutin, seigneur de Champvigny, Chigy et autres places, et Philippe, fille de Charles de Moroges, seigneur dudit lieu ; — entre René-Emmanuel de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf, et Louise, fille de François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay ; — testaments : d'Antoine de Chapon, écuyer, seigneur de la Plaine et Culey, et de Marie de Chardonnay, sa femme ; — de Pierre de Damas, écuyer, seigneur de Vertpré ; — de François de Mincé, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe et Besanceuil ; — de messire Laurent de Tenay, baron de Saint-Christophe, seigneur de Sancenay, Rouis, la Varenne, Noyers, Fougères, Sainte-Foy, la Guiche, Briant, les Forges, la Matrouille, Saint-Fons et Limas, et Catherine de Chauvigny de Blot, sa femme ; — transaction et accord entre Louis de Pluviers, écuyer, seigneur de la Roque-Saint-Michel, et les parents d'Étiennette Grillet, sa femme ; — contrats de réceptions de religieuses au couvent de la Visitation, établi à Mâcon, etc.

B. 1353. (Registre.) — In-folio, 472 feuillets, papier.

1642-1644. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre François Du Rousset, seigneur de Malfontaine et Burzy, et Claudine, fille de messire Antoine Du Breuil, baron de la Batie-sur-Cerdon, seigneur de l'Isle, la Verruquière et le Châtelard ; — entre Antoine de Rugny, écuyer, seigneur de Chassigny, et Marguerite, fille de messire Jacques de La Rivière, chevalier, vicomte de Tonnerre, seigneur de Quincy-le-Vicomte et autres lieux. — entre Antoine de La Souche, écuyer, seigneur de Neuville, et Barbe, fille de Philibert de Létouf, écuyer, seigneur du Vernay ; — entre Hugues de Thy, écuyer, seigneur de Curtil, et Antoinette, fille de Claude Jeoffroy, seigneur de Givry ; — entre messire Pierre de Bessac, chevalier, seigneur de Varennes-lès-Mâcon et Grandmaison, gouverneur de Pont-de-Veyle, et Anne Andrieu, femme de chambre de la Reine régente ; — entre messire Charles de Drée, chevalier, seigneur de Saint-Marcelin, et Françoise, fille de messire Christophe de Foudras, chevalier, seigneur de Contenson, baron de Souternon ; — entre messire Marc-Antoine de Digoine, chevalier, seigneur du Palais, et Françoise, fille de messire Salomon de Drée, chevalier, seigneur de la Serrée et Saint-Marcelin, élu de la noblesse du Mâconnais ; — testaments : de Claudine de Rymon, femme de messire Charles de Hénin-Liétard, chevalier ; — d'Hugues Bertet, seigneur de Gorze, la Combe et la Salle, chef de paneterie bouche de la Reyne ; — de messire Hugues de Rabutin, chevalier, seigneur de Champvigny, Chigy et autres places, et Péronne Des Marins, sa femme ; — donation faite en faveur de Louis de Beugne, écuyer, seigneur de Villerest et Vitry, par Nicole de Mincé, veuve en premières noces de noble Guillaume de Ramezay et en deuxièmes noces de Jacques Chopin, écuyer, seigneur de Genetines et Chassereux, femme en troisièmes noces d'Humbert de Chardonnay, écuyer, seigneur de Saint-Lagier, etc.

B. 1354. (Registre.) — In-folio, 468 feuillets, papier.

1644-1648. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre messire François Lhuillier, chevalier, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, capitaine au régiment de la Reine régente, et Antoinette, fille de François de L'Estrée, écuyer, vendeur et contrôleur des vins bourgeois de Paris ; — entre messire Gaspard d'Albon, chevalier, marquis de Saint-Forgeux, et Françoise, fille de Charles Damas, chevalier, marquis de Thianges, lieutenant général

pour le Roi en Charollais et en Bresse ; — entre François Des Granges, écuyer, seigneur dudit lieu, et Louise, fille d'Antoine de Thy, écuyer, seigneur de Curtil ; — entre Annet de Gerbaud, écuyer, seigneur de la Serrée et Ferrières, et Françoise, fille de François de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux ; — entre messire François de Chevriers, seigneur de Parange, la Fléchère et Tanay, et Louise de Parise, veuve d'Antoine de La Vallée ; — entre messire Charles-François de La Baume d'Agoust de Vesc, chevalier, marquis de Saint-Martin, et Claire-Françoise, fille de Charles de Saux, chevalier, baron de Tavanès, Lugny, Montpont, Lessard, comte de Brancion, bailli de Mâcon ; — entre messire Jean de Chaugy, seigneur de Limant, Ciry, l'Abergement et Montigny, et Hippolyte, fille de messire Antoine de Niolly, seigneur du Petit-Bois, Civry, Aubin et autres places ; — entre messire Henri-François de Busseul, chevalier, comte de Saint-Sernin, et Catherine Des Serpents, dame de Pont-à-Mailly et Beaumont ; — entre messire Gaspard Du Bost, chevalier, seigneur de Moulins, et Claudine, fille de messire Antoine de Sarron, chevalier, seigneur de Bacot et autre places ; — entre messire Pierre de Létouf de Pradines, seigneur d'Audour, Frouge et la Motte, et Jeanne Austrein, dame de Barnay et Vertpré, de laquelle il reconnaît avoir reçu la somme de 25,000 livres, pour payer ses dettes et finir ses procès ; — entre François de La Salle, seigneur de Genouilly, et Renée, fille de messire François Cotton, chevalier, seigneur de Chenevoux ; — testaments : de Nicolas Bernard, avocat en parlement, seigneur de Châtenay ; — de Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay et Rambuteau, conseiller du Roi au bailliage ; — de Philippe de Foudras, écuyer, seigneur de la Tour-Moriand et Oully, et d'Anne de Mincé, sa femme ; — donations faites : par Péronnelle-Claudine d'Albon, veuve de messire Albert de Grillet, comte de Saint-Trivier, au profit de messire Charles de Châteauneuf de Rochebonne, prévôt de l'église de Lyon, chanoine de l'église Saint-Pierre de Mâcon ; — par divers particuliers, au profit de messire Honoré de Chevriers, chevalier, vicomte du Thil, libre seigneur de Saint-Mauris ; — rente de 1,422 livres 4 sols 5 deniers, constituée par messire Claude de Maugiron, chevalier, comte de Montléans, au profit d'Henriette de Mortier, sa femme, de luy séparée quant aux biens, moyennant un principal de 25,600 livres qu'elle lui a comptées en espèces, etc.

B. 1355. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets, papier.

1649-1651. — Bailliage royal. — Insinuations.— Contrats de mariage : entre Claude de Crémaux, écuyer, seigneur de Brulliolles, et Renée, fille de Michel Guillermin, seigneur de l'Assurance ; — entre Dominique de Chardonnay, seigneur des Epaux, coseigneur de Salornay-sur-Guye, et Antoinette de La Barre ; — entre Jean-Marc de Priezac, écuyer, seigneur de l'Aumônerie, et Hippolyte Bourgeois de Molleron, veuve de Claude Gaspard, seigneur de Marcilly ; — entre messire Philippe Du Maine, chevalier, comte du Bourg, baron de Changy et l'Espinasse, vicomte de Montezat, seigneur de la Motte, Noailly, la Garde et autres places, et Éléonore, fille de messire Charles Damas, marquis de Thianges ; — entre messire François-Louis de Beugne, chevalier, seigneur de Beugne, Vitry, Villerest et le Martrait, et Jeanne, fille de messire Léon de Châtelux ; — entre Philippe-Charles de Champier, baron de Juys, et Antoinette-Louise, fille de messire Jacques de Rabutin, chevalier, baron de Chigy et autres places ; — entre Jean Du Saix, écuyer, seigneur de Mars, et Emmanuelle, fille de Claude de Foudras, écuyer, seigneur de Saint-Étienne et Crépigny ; — testaments : d'Anne de Molière, femme de Pontus de Mathieu, écuyer, seigneur de Chevigny, Essertenne et Époisse ; — de Jean Vincent, seigneur de Marigny ; — transaction et accord, au sujet de la terre de Loize, entre François de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux, et Jean de Franc, écuyer, seigneur d'Anglure ; — pension de 600 livres constituée par messire Antoine d'Amanzé, seigneur et baron de Chauffailles, Estieugues, Arcinges, Corcelles et autres places, au profit de Jacques d'Amanzé, son fils, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, etc.

B. 1356. (Registre.) — In-folio, 417 feuillets, papier.

1651-1652. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donations faites : par divers particuliers, à Marthe Perrachon, femme de Jean de Macet, écuyer, seigneur de Davayé et le Sauzay ; — par Antoine de Niolly, écuyer, seigneur du Petit-Bois, Aubin et autres places, en faveur de Philibert de Niolly, seigneur de Longue-Varenne, et de Louise de Niolly, dite des Forêts, enfants illégitimes qu'il a eus de Catherine Jandin ; — par Charles de Mincé, écuyer, seigneur de la Tour-de-Biaune et Sologny, et Jeanne de Mincé, sa sœur, en faveur de messire Jacques de La Fage, seigneur

de Clermont, Péronne et autres places, et d'Éléonore de Marcilly, sa femme ; — testaments : de Jeanne de La Chambre, veuve de messire Charles Damas, marquis de Thianges ; — de Claude Des Brosses, seigneur des Crots et Malleval, conseiller du Roi en l'Élection de Mâconnais ; — contrats de mariage : entre messire Jean-Léonor Damas de La Clayette, chevalier, seigneur et baron de la Clayette, Clessy et Benne, et Anne-Charlotte, fille de messire Charles de Chanlecy, chevalier, seigneur de Commune, Versailleux et la Rochelte ; — entre Pierre Siraudin, bourgeois de Mâcon, et Claudine, fille d'Abraham Poncet, greffier au grenier à sel dudit lieu, etc.

B. 1337. (Registre.) — In-folio, 435 feuillets, papier.

1652-1654. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Jacques-François de Lélouf, chevalier, seigneur et baron de Pradines et Valorge, et Charlotte, fille de messire Claude de Létouf, chevalier, seigneur et baron de Sirot, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant général de ses armées et colonel d'un régiment de cavalerie ; — entre Pierre de Saint-Julien, écuyer, seigneur du Tiret, et Jeanne Richard ; — entre messire Alexandre de Velaine, chevalier, seigneur du Ronceray, et Jeanne de Létouf de Pradines, dame en partie d'Audour, veuve d'Aimé de Létouf, baron de Conflans ; — entre Claude de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas, et Claudine fille d'Antoine Des Jons, écuyer, seigneur de Verrière, baron de Crotte ; — entre messire Claude de Thibaut, chevalier, baron des Prés, seigneur des Ardillats et de la Tour de Romanêche, et Gilberte, fille de Jean Arleloup, écuyer, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, baron de Sainte-Péreuse, seigneur du Terreau et autres places ; — entre Philibert Bertet, écuyer, seigneur de Gorze, Combe et la Salle, et Isabeau, fille de messire Philibert de Thibaut, chevalier, seigneur de Tulon ; — entre messire Henri de Rochefort, baron de Cenves et autres lieux, et Catherine-Françoise, fille de messire Paul de Frésale, seigneur de Beaufort ; — pension annuelle de 4,000 livres, créée par messire Charles de Rochechouard, conseiller du Roi en ses conseils, abbé de Chandénier en faveur d'Antoine Deponcelet, chanoine de l'église collégiale Saint-Philibert de Tournus ; — acte de réception d'Huguette de Franc, religieuse au prieuré Saint-Martin-de-Salles en Beaujolais ; — testaments : de Pierre-Antoine de Villars, écuyer, seigneur de Vaux, et de Françoise de Vigoussset, sa femme ; — d'Etienne Alamartine, capitaine et juge mage de la ville de Cluny, etc.

B. 1358. (Registre.) — In-folio, 380 feuillets, papier.

1654-1657. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments : de Jean-Léonor Damas de La Clayette, seigneur et baron de La Clayette, Clessy et Trémont ; — d'Anne de Beauvoir, femme de Jean de Nanton, seigneur de Marzé ; — de Marie Dormy, veuve en premières noces de Nicolas Bernard, seigneur de Chatenay, et en deuxièmes noces, de Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay et Rambuteau ; — contrats de mariage : entre Daniel de Priezac, écuyer, seigneur de la Chapelle, et Marie-Gaspard de Marcilly, fille d'un premier lit d'Hippolyte Bourgeois de Molleron, femme en secondes noces de Jean-Marc de Priezac ; — entre Charles-Emmanuel de Mouton, écuyer, seigneur de Langes, Saint-Sulpice, la Mulatière, Charney et la Poipe, et Angélique de La Fontaine ; — entre messire François de Foudras, chevalier, seigneur de la Tour-Morland et OUILLY, et Antoinette, fille de messire Marc-Antoine de Busseul, chevalier, baron de Saint-Sernin ; — entre Jean-François de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf, et Philiberte, fille de Louis de Franc, écuyer, seigneur de la Salle-de-Manziat ; — entre Louis Dinet, écuyer, seigneur de Chassimpierre, et Philiberte de Polleins ; — entre Antoine de Montrichard, écuyer, seigneur dudit lieu et la Brosse, et Isabeau, fille de Thomas de Paulat, écuyer, seigneur de la Tour et Collange ; — contrat d'affranchissement et amortissement de cens, servis et lods, passé par messire Claude-Léonor Damas, chevalier, marquis de Thianges, comté palatin de Dyo, baron de Vau-de-Chizeuil, au profit de Pierre Guylevert, écuyer, seigneur du Verger, gentilhomme de sa suite ; — acte par lequel messire Hugues de Rabutin, chevalier, seigneur de Champvigny, Chigy et autres places, fait donation de sa terre de Chigy à Antoinette-Louise de Rabutin, sa petite-fille, à condition que le premier fils, ou, à défaut, le second qui proviendra du mariage de ladite Antoinette-Louise, portera le nom dudict seigneur de Champvigny et ses armes, etc.

B. 1359. (Registre.) — In-folio, 378 feuillets, papier.

1657-1659. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Charles Descrivieux, bourgeois de Mâcon, seigneur de Genot, et Françoise, fille de Philibert Duchassaing, avocat au bailliage ; — entre messire Marc-Antoine de Boulery, chevalier, seigneur de l'Hôpital et du Lairre, et Jeanne, fille de messire Louis de Pluviers, seigneur de la Roque-Saint-Michel ; — entre Gilbert d'Alexandre, écuyer, seigneur de Saint-Priest, et Martronne de Chardonnay, veuve de Claude de Belleperche, seigneur d'Aynard et Chassignolles ; — entre Jacques-François de Chapon, écuyer, seigneur de Culey (Chissey), et Jeanne, fille d'Henri de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize et la Roche ; — entre messire Pierre Damas, seigneur de Barnay, et Anne Gambin de La Roche, veuve de Pierre de Court, écuyer, seigneur de Pluvy et Huringue ; — entre Claude-Hippolyte de Tenay, seigneur de Saint-Christophe, Noyers, Fougères, Sancenay et autres places, et Claudine, fille de messire Jean de Fay, seigneur de la Tour-Maubourg ; — lettres d'affranchissement de mainmorte, accordées par messire Claude-Léonor Damas, chevalier, marquis de Thianges, comte palatin de Dyo, baron de Vau-de-Chizeuil ; — testaments : d'Hippolyte Bourgeois de Molleron, femme de Jean-Marc de Priezac ; — de Jean de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf ; — de messire Marc-Antoine de Busseul, chevalier, baron de Saint-Sernin, etc.

B. 1360. (Registre.) — In-folio, 328 feuillets, papier.

1659-1661. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments : d'Aimé de Salornay, écuyer, et Claudine de Ligier-Testenoire, sa femme, seigneur et dame de Champerny, Pruzilly, Malatrait, coseigneur de Trades ; — d'Éléonore Damas de Thianges, veuve de messire Jacques, palatin de Dyo, comte de Montperroux ; — contrats de mariage : entre Claude Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, et Anne Blanchard, veuve de Nicolas Verjus, conseiller au bailliage ; — entre Gaspard de Sacconay, écuyer, et Angèle, fille de messire Antoine de Sarron, chevalier, seigneur de Bacot ; — donations faites : par Pierre de Barthelot, écuyer, seigneur de Beauregard, au profit d'Antoine de La Souche, écuyer, seigneur de Neuville et Crary, et Barbe de Létouf, sa femme ; — par messire Jean-Antoine comte de Séverac, au profit d'Anne de Lucinge, veuve de messire Claude de Rochefort d'Ailly, seigneur de Saint-Point ; — acquisitions faites par Abraham-Thomas Vallier, seigneur d'École, savoir : de la Tour de Mailly, sise à Igé, et de la terre de Curtin, à Verzé, etc.

B. 1361. (Registre.) — In-folio, 483 feuillets papier.

1660-1663. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre messire Pierre de Laurencin, chevalier, seigneur et baron de la Bussière, Chanzé et Cray, et Marie-Françoise, fille de messire Claude de Rochefort d'Ailly, comte de Montferrand et de Saint-Point ; — entre René de Maritain, écuyer, seigneur d'Availly et Montrond, et Claudine, fille de Louis Ducrest, écuyer, seigneur de Cersot et la Chapelle-Villars ; — entre messire Henri de Macet, chevalier, seigneur de Davayé, et Catherine, fille d'Henri Michel, lieutenant civil et criminel et garde-scel en l'Élection de Lyonnais ; — entre Charles, fils d'Henri de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize, et Anne, fille de Jean de Ponnard, écuyer, seigneur du Breuil et Noireterre ; — entre messire Marc de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Montceaux, et Gabrielle, fille de messire Antoine d'Amanzé, chevalier, baron de Chauffailles ; — entre messire Louis d'Amanzé, comte dudit lieu, et Marie, fille de messire Louis de Falconis de Cavaillon, chevalier, seigneur de Maisons-sur-Seine, Charantonneaux et Pont-de-Charenton ; — entre Jean-Baptiste de Lamartine, avocat en parlement, et Françoise, fille d'Abel Albert, conseiller du Roi ; — testaments : de Marie de Crémeaux, femme de messire Claude de Saint-Georges, seigneur de Montceaux, Verdet et Versaugues ; — de Jean-Claude, fils de François-Léonor, palatin de Dyo, comte de Montperroux, etc.

B. 1362. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, papier.

1664-1666. — Bailliage royal. — Insinuations.— Donation mutuelle faite par messire Claude de Montferrand, seigneur de Vernault, et Marie Gontier, sa femme ; — contrats de mariage : entre messire Gilbert de Vichy, marquis de Champrond, et Madeleine, fille de messire Gaspard d'Amazé d'Escars, chevalier, comte d'Amazé, baron de Combles, seigneur de Prizy, Puligny, etc. ; — entre Philippe-Etienne de Lamartine, conseiller et secrétaire du Roi, et Claudine, fille d'Antoine de La Roue, avocat au présidial de Mâcon ; — entre Claude de Thézut, écuyer, seigneur des Puits et Monmurger, et Charlotte, fille de Jean de Sève, écuyer, seigneur de Bussière ; — entre Sébastien-François de La Bergère, écuyer, seigneur de la Grande-Combe, et Madeleine, fille de Moïse de L'Aumônière, seigneur de Chalenforge ; — entre Maurice-François Vallier, seigneur de Baleine, et Marie, fille d'Émilien Tuppinier, lieutenant criminel au bailliage ; — entre messire Laurent de Foudras, chevalier, seigneur de la Tour-Morland et Oully, et Isabelle, fille de Charles de Sirvanges, seigneur de Malatrait ; — entre Henri Barthelot, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Bourgogne, et Marguerite, fille de François Chappuis, bourgeois de Lyon ; — entre Jean Bernard, seigneur de Châtenay, et Orianne, fille de Thomas Dubois, prévôt de la maréchaussée de Mâconnais ; — testaments : d'Anne de Fougeard de Grandvaux, femme de Claude de Noblet, seigneur de Perrières, Chenelette et Montgesson ; — de Marc-Antoine de Digoine, chevalier, seigneur du Palais ; — de messire François de Foudras, seigneur de la Tour-Morland ; — de Claude Barthelot, écuyer, seigneur de Cray, Corcelles et Colomberet ; — réception de Charlotte Olivier au nombre des religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Mâcon ; — affranchissement de mainmorte accordé par Jacques Du Claux, seigneur de l'Étoile, moyennant la somme de 149 livres ; — transaction entre les Chartreux de Lyon et Claude-Léonor Damas, marquis de Thianges, comte palatin de Dyo, au sujet de la terre et seigneurie de la Bâtie-de-Vers (La Chapelle-de-Guinchay), que lesdits religieux ont acquise dudit seigneur, etc.

B. 1363. (Registre.) — In-folio, 564 feuillets, papier.

1666-1669. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Jean-Chrysostome de Thibaud, seigneur de Bellefont, juge grènetier au grenier à sel de Beaujeu, et Nicole Bayard, veuve de Pierre Chambre, commissaire aux saisies réelles du bailliage de Mâcon ; — entre Abraham-Thomas Vallier, seigneur d'École, et Anne, fille de Pierre Chesnard, conseiller audit bailliage ; — entre Jean-Baptiste de Chambes, écuyer, seigneur de Givry, et Catherine, fille de Jacques de Fontanes, écuyer seigneur de Chemé, Prost et la Valette ; — entre messire Jean-Éléonor de Noblet, chevalier, seigneur de Chenelettes, et Claudine, fille de Jean-David de Ganay, écuyer, seigneur de Montaignillon, Gênelard, Laugère, Fautrenne, le Seuil, etc. ; — entre messire Claude Damas, seigneur de Dompierre, et Étienne, fille de Nicolas Bergier, écuyer, seigneur de Chevrais et Moncoquier, assesseur civil et lieutenant particulier criminel en la sénéchaussée, de Bourbonnais ; — entre messire François de Rochefort, chevalier, marquis de la Boulaye, et Madeleine, fille de messire Christophe Fouquet, seigneur de Chalain, président en la cour de parlement de Bretagne ; — entre Louis-Éléonor de Gaspard de Marcilly, seigneur de Pommay et Varanges, et Christine Buchet, veuve de Claude Desbrosses, seigneur des Crots ; — acte par lequel François d'Amazé ayant remis à messire Antoine d'Amazé, son père, seigneur d'Estieugues, la baronnie de Chauffailles qui lui était échue par testament de messire Claude d'Amazé, ledit Antoine cède et transporte ladite baronnie à Jacques, son autre fils, qui épousa ensuite Jeanne, fille de Gaspard d'Albon, marquis de Saint-Forgeux ; — donation mutuelle entre messire Jean-Baptiste-Gaston de Maugiron, comte de Montléans, baron de Montbellet, seigneur d'Ampuis, et Madeleine-Françoise de Choiseul Du Plessis-Praslin, sa femme ; — donations faites : par Jean Chandon, seigneur de Briailles, au profit dudit Pierre Chesnard ; — par messire Antoine d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont, pair et maréchal de France, gouverneur de Paris, au profit de François Delacroix, seigneur de Panetier, capitaine de vaisseau ; — testaments : de messire Henri-François de La Guiche, comte de Sivignon, seigneur des Murgers, Vaux-sous-Suin, Martigny-le-Comte, Commune, Souterrain, Chassy et autres places ; — de messire Antoine-Marcelin Damas, chevalier, seigneur et baron de Digoine, le Mont, Moulin-lès-Saint-Aubin, la Varenne et autres lieux ; — de messire Philippe-Charles de Champier, comte de Juys et de Chigy, bailli de Beaujolais, etc.

B. 1364. (Registre.) — In-folio, 577 feuillets, papier.

1669-1671. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Jean Baudot, greffier du Rousset et Saint-Eusèbe, et Véronique-Françoise, fille d'Antoine de Thy, écuyer, seigneur de Milly et Curtil ; — entre Antoine Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, et Henriette, fille de Claude de Burnot, seigneur de Blaizy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi ; — entre Louis de La Fage, seigneur de Péronne, et Catherine, fille de messire Antoine de Vaurion, chevalier, seigneur de Montmeron, Bussière, Boisset et le Châtelard ; — entre messire Claude-Joseph de Chevrier, comte de Saint-Mauris, et Marguerite, fille de messire Humbert Grollier, chevalier, seigneur du Soleil ; — entre Claude Barthelot, écuyer, seigneur de Bellefont, et Charlotte-Antoinette, fille d'Annet de Gerbaud, écuyer ; — entre François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay, et Anne-Marie, fille de messire Jacques de Fontanes, chevalier, seigneur de Chemé, la Valette et autres lieux ; — testament de messire Jean-Baptiste-Gaston de Maugiron, comte de Montléans, baron de Montbellet ; — donation faite par Pierre de Mandelot, écuyer, seigneur de Valescot, en faveur de Charles de Drée, écuyer, seigneur de la Serrée et Saint-Marcelin, etc.

B. 1365. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1661-1673. — Bailliage royal. — Insinuations. — Lettres de provisions obtenues : par des sergents, des notaires, des procureurs, etc. ; — par Pierre Chesnard, conseiller honoraire ; — par les conseillers au bailliage Salomon Chesnard, Jean-Baptiste de Lamartine, Alexandre de La Porte ; — par Jacques Grenelle, lieutenant particulier, assesseur criminel ; — par messire Jean de Bellecombe, chevalier, seigneur de Chasselas, bailli de Mâcon, en remplacement et après la démission de Pierre de Bessac, seigneur de Varennes et Grandmaison (31 mars 1671) ; — Diplômes de licence pour les avocats Nicolas Larme, Jean Colin, Jean Bernard, Thomas Viard, Antoine Bauderon, Claude Buchet, Guy Malard, Alexandre de La Porte, Jean de La Porte, Philippe Bernard, François Préaud, François Barjot, Antoine Chambre, Mathieu Foillard, Claude Bernard, Jacques Reyrolle, Pierre Chesnard, Jacques Dubois, Antoine de Saint-Martin, Philippe Guichard, François Dauphin, Jean-Baptiste Viard, Antoine Sévert, Georges Dessaignes ; — lettres d'économat de l'évêché de Mâcon, vacant par la mort de Jean de Lingendes ; — lettres attributives de juridiction obtenues par Marc-Antoine Du Sauzay, écuyer, seigneur de Jarnosse et la Molière ; — lettres de dispense de mariage accordées par le roi Louis XIV à Benoît Dejoux et Julienne Gaillardon, gens de labour de la paroisse de Davayé, cousins au troisième degré, professant la religion protestante, etc.

B. 1366. (Registre.) — In-folio, 335 feuillets, papier.

1671-1673. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments : de François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine ; — de Pierre Desbois, conseiller secrétaire du Roi ; — donations faites : par Philippine de Moroges, veuve en premières nocces de messire Jacques de Rabutin, seigneur de Fissey, et en deuxièmes nocces de Pontus de Mathieu, seigneur de Chevigny, en faveur d'Antoinette-Louise de Rabutin, sa fille, comtesse de Chigy, dame de Saint-André-le-Désert, veuve de Charles de Champier, comte de Juys, bailli de Beaujolais ; — par Anne de Foudras, veuve de Claude de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac et des Feuillées, en faveur de Louis de Montchanin, son fils, religieux de l'ordre de Saint-Benoît ; — par Anne de Lucinge, dame douairière de Saint-Point, en faveur de messire Jean-Baptiste de Rochefort d'Ailly, son fils, comte de Saint-Point et Montferrand ; — affranchissements de mainmorte, accordés par Léonor Damas, marquis de Thianges, palatin de Dyo, comte de Chalencey, baron de Vau-de-Chizeuil ; — contrat de mariage entre Hugues Gaillard, seigneur de Montsarrin, et Marie Viard, veuve d'Antoine Forest, avocat en parlement, etc.

B. 1367. (Registre.) — In-folio, 290 feuillets, papier.

1672-1674. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donations faites : par Charlotte de Tardy, au profit de Marie Charlotte de Tardy, sa nièce, femme de François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine ; — par Anne de Busseul, veuve de messire Alexandre de Garnier, seigneur des Garets, en faveur de François de Garnier Des Garets, son fils ; — par Gabriel de Chevriers de La Saugerée, chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, en faveur d'un fils de Marie de Chevriers, sa sœur, femme de messire Philibert d'Angeville, seigneur de Montverand ; — contrats de mariage : entre Jean de La Motte, avocat en parlement, et Marguerite, fille de Jean-Baptiste Jolleau, seigneur des Forges et de la Tour ; — entre René-Emmanuel de Chambes, écuyer, seigneur de Givry, et Eulalie Béchet, veuve de Claude Chanorrier, bourgeois de Mâcon ; — entre Marc de Crémeaux, écuyer, seigneur de Brulliolles, et Marie, fille de Georges Aubeaufils, bourgeois de Mâcon ; — entre messire Antoine de Montchanin, chevalier, comte de la Garde, et Laurence-Madeleine, fille de messire Guichard de La Salle, chevalier, seigneur de Pellussieux et Beauvernay, — entre Nicolas Albert, seigneur de Monceaux, conseiller du Roi au présidial de Lyon, et Marie, fille d'Annibal de Galles, trésorier général de France en la Généralité de Dauphiné ; — testament de messire Claude Damas, chevalier, baron de Digoine, etc.

B. 1368. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier.

1674-1676. — Bailliage royal. — Insinuations.— Donation faite par Louis-François de Busseul, écuyer, au profit de Louis de Busseul, son frère ; — contrats de mariage : entre messire François-Gabriel de Busseul, chevalier, seigneur de Saint-Sernin, et Marie-Anne, fille de Pierre Le Court, écuyer, seigneur de Plany ; — entre Jacques de La Fage, écuyer, seigneur de Clermont et Vaux-sous-Targe, et Marie, fille de Pierre de La Glace, écuyer, seigneur de Chavy ; — entre messire Jacques-Marie de La Baume, comte de Montrevel, baron de l'Abergement, Marboz, Foissiat, Bonrepos, Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Lugny et autres places, et Adrienne-Philippine-Thérèse de Launoy, fille d'honneur de la Reine ; — entre Jean-Charles de Gerbaud, écuyer, seigneur de la Serrée, Champagne, Saint-Étienne, etc., et Espérance, fille d'Antoine Ray, médecin ordinaire du prince de Condé ; — entre messire Camille-Joseph de Foudras, chevalier, comte de la Place, et Lucrèce, fille de messire François de Revol, chevalier, seigneur du Pont-de-Beauvoisin, etc.

B. 1369. (Registre.) — In-folio, 385 feuillets, papier.

1676-1679. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre messire Claude de Bessac, chevalier, seigneur de Grandmaison, et Reine-Louise, fille de messire Jean-Éléonor de Rochechouard, marquis de montpipaud ; — entre messire Claude d'Amazé, chevalier, seigneur de la Motte, Arcinges et autres places, et Lucrèce, fille de messire Robert de Sirvinges, chevalier, seigneur dudit lieu et de Sévelinge ; — entre Jérôme Bruno de Paule, écuyer, capitaine au régiment de Picardie, et Suzanne, fille de Brice Bauderon, seigneur de Sennecé, lieutenant général au bailliage ; — entre messire Jean-Philippe de Champier Rabutin, comte de Chigy, bailli de Beaujolais, et Jeanne, fille d'Éléonor de Gaspard de Marcilly, écuyer, seigneur de Pommay, Varanges et autres lieux ; — entre messire Philibert Barthelot, chevalier, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau, et Marie, fille de Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon ; — entre messire Jean d'Ougny, chevalier, seigneur d'Origny, Bussières, Brissay et Deschamps, et Isabelle, fille de messire Claude de Thibaut de Noblet Des Prés, chevalier, seigneur et baron des Prés, le Terreau, Tulon, la Tour-de-Romanèche et autres places ; — entre François de Chambes, seigneur de Villaneuf, et Claire, fille de Claude de La Roche, seigneur de Villars ; — entre François-Joseph Dinot, seigneur de Saint-Romain, et Claudine-Françoise, fille de Claude Sévert d'Hurigny, seigneur de la Vernée ; — entre messire Gabriel de Briord, chevalier, seigneur de la Sarra, et Louise-Françoise, fille de Marc-Antoine Perrachon, seigneur de Laye, Arbain, Sancé, baron de la Salle et Senozan ; — testament de Nicolas Clerguet, chanoine et archidiacre de l'église Saint-Vincent de Chalon ; — cession et remise de droits faites par messire Lazare de Saint-Amour, chevalier, seigneur de Foncrainne, Villié et autres places, en faveur de Jacques de Chardonay, chevalier, seigneur de Brouilly, lieutenant de cavalerie au

régiment de Villeroy ; — donations faites : par Louise d'Izerand, veuve de Jacques Des Loges, seigneur de Dommartin, au profit des Jésuites du collège de Clermont-Ferrand ; — par Françoise, fille unique et héritière de Placides Descrivieux, avocat, seigneur de Charbonnières, au profit des religieuses Carmélites de Mâcon, etc.

B. 1370. (Registre.) — In-folio, 383 feuillets, papier.

1679-1683. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments : de messire Claude-Hippolyte de Tenay, comte de Saint-Christophe, seigneur de Fougères, Noyers, la Matrouille, Sancenay, etc., et Claudine de Fay, sa femme, qui se donnent mutuellement leurs biens ; — de Marie-Anne-Marguerite de Fontanes, veuve de François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay et Milly ; — de messire Jacques d'Amanzé, baron de Chauffailles ; — de Joseph de Caille, écuyer, seigneur de Moiziat ; — contrats de mariage : entre Philibert, fils de Pierre Chesnard, seigneur de Salornay, et Marie, fille d'Hugues Demeaux, seigneur de Châtillon ; — entre Claude, fils d'autre Claude Damas, comte du Rousset, et Marguerite-Louise, fille d'Etienne de Foudras ; — entre messire Marc-Antoine de Chalon, chevalier, seigneur de Perrigny, Montperroux-le-Vert et les Vernays et Anne, fille de Claude de La Roche, seigneur du Villars ; — entre Robert, fils de Simon Piget, libraire à Paris, et Anne, fille de Simon Bonard, libraire à Mâcon ; — entre messire Louis d'Ormesson de Chamarande, chevalier, comte de la Bâtie, et Scholastique, fille de messire Nicolas d'Anglure, chevalier, comte de Bourlemont, marquis de Buzancy ; — entre Philippe de Galand, seigneur de Chavannes et Langes, et Marguerite, fille de Claude-Nicolas de Fontanes, seigneur de Chemé, Prost, la Valette, baron de Maclas ; — entre Philibert-Humbert de L'Aube, chevalier, seigneur de Morcelle, et Marie, fille d'André Fleutelot seigneur de Beneuvre, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne ; — donations faites : par messire Louis-François de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, en faveur d'Antoinette de Busseul, sa sœur, femme de messire Guillaume Arod, chevalier, seigneur de Mezieu, Morland, Oully et autres places ; — par messire Antoine Damas, comte de la Clayette, au profit de Claude-Antoine, palatin de Dyo, comte de Montmort, et de Jacques-Louis de Mesgrigny, comte de Villebertin, etc.

B. 1371. (Registre.) — In-folio, 434 feuillets, papier.

1683-1686. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre messire Armand de Prisque, chevalier, seigneur de la Tour-Serville, et Marie, fille de messire Albert-Honoré de Partenay, seigneur de Pommerey et Nicudey ; — entre messire Jean de Martigny, chevalier, et Anne-Léonne, fille de messire François-Louis de Beugnes, chevalier, seigneur et baron d'Uchon, la Tour-du-Bost, Montessus, Clitmo, la Marche, Beugnes, etc. ; — entre Emmanuel Chenard, avocat en parlement, et Marie-Anne Albert ; — entre Antoine de Montrichard, écuyer, seigneur de la Brosse et de Collange, et Philippine-Roberte, fille d'Hugues de Mathieu, écuyer, seigneur d'Essertines, Chevigny, Champvigny et autres lieux ; — entre Pierre Arcelin, apothicaire à Cluny, et Anne Morin ; — acte d'élection contenant donation entre-vifs faite par Jeanne-Armande de Schomberg, duchesse de Montbazou, princesse de Guéménée, femme séparée de biens et d'habitation de Charles de Rohan, pair de France, en faveur de Jean-Baptiste-Armand de Rohan, prince de Montauban, son fils puîné ; — donations faites : par Éléonore-Angélique de Neuchèses, femme de messire Claude de Thyard, comte de Bissy, lieutenant général des armées du Roi, en faveur de ses fils Jacques de Thyard, marquis de Bissy, mestre de camp de cavalerie, et Claude de Thyard, chevalier de Bissy, capitaine de cavalerie ; — par Christine Buchet, veuve de messire Éléonor-Louis de Gaspard de Marcilly, chevalier, en faveur de Jeanne de Gaspard de Marcilly, sa fille, veuve de messire Jean-Philippe de Charapier de Rabutin, comte de Chigy ; — testaments : de messire Saladin de Fontette, chevalier, seigneur de Chavance, la Fay, la Motte, Fontbreuil et autres places ; — de Marie-Élisabeth de Rochefort, femme de messire Nicolas de Chaugy, comte de Roussillon ; — de Philippe-Etienne de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny, etc.

B. 1372. (Registre.) — In-folio, 429 feuillets, papier.

1686-1690. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre messire Marc-Antoine Perrachon, seigneur de Senozan, Laye et autres places, et Madeleine, fille de messire Hector de Monteynard, baron de la Pierre, marquis de Montfrin ; — entre messire Gaspard de Vichy, marquis de Champrond, et Anne, fille de messire Nicolas Brulard, chevalier, premier président au parlement de Bourgogne, marquis de la Borde, seigneur et baron de Somberton et autres lieux ; — donations faites : par Anne Gambin, veuve de messire Pierre Damas, chevalier, seigneur de Barnay et Vertpré, au profit de Gilbert Damas, son fils ; — par Jacqueline de Fautrières, femme de Claude Vincent, marchand de la ville de Bagnols, au diocèse d'Uzès, en faveur de Thibaut de Fautrières, son frère, écuyer, seigneur de Ciergue ; — testament de messire Claude de Thibaut de Noblet Des Prés, chevalier, baron et seigneur des Prés, Tulon, le Terreau, la Tour-de-Romanèche et autres places, etc.

B. 1373. (Registre.) — In-folio, 542 feuillets, papier.

1690-1695. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testament de messire François Andrault de Langeron, chevalier, marquis de Maulevrier ; — contrats de mariage : entre messire Marc-Hilaire de Tenay, chevalier, comte de Saint-Christophe, et Denise, fille d'Etienne Taillandier, trésorier de l'extraordinaire des guerres ; — entre messire Henri-Charles, chevalier, palatin de Dyo, seigneur comte de Bresse-sur-Grosne, Boyer, la Motte, etc., et Marie-Françoise de Bigny, comtesse d'Ainay-le-Vieil, veuve de Guy de Barbançois, comte de Roche ; — entre Moïse de La Salle, écuyer, seigneur de Vigoussat, et Philiberte, fille de Jean Magnin, écuyer, seigneur de Ponchon et la Carelle ; — entre messire Henri de Mathieu, chevalier, comte de Champvigny, et Marie-Jacqueline, fille de messire Charles Lebrun, chevalier, seigneur comte du Breuil, baron d'Uchon, Champignolles, Chaumont, la Tagnière et Saint-Nizier ; — entre Pierre Vallier, seigneur d'École et Curtin, et Avoie, fille de Gabrielle Desbois, écuyer ; — entre Émillan Vallier, seigneur de Baleine, et Elisabeth, fille de Louis Roland, bourgeois de Mâcon ; — donations faites : par messire Claude-Hyacinthe de Thibaut de Noblet Des Prés, chevalier, seigneur du Terreau, Tulon, la Tour-de-Romanèche, Chevagny-le-Lombard et autres places, en faveur de messire François de Thibaut, son oncle ; — par messire Pierre de Laurencin, chevalier, comte de la Bussière, en faveur de Jean-Alexandre de Laurencin, son fils ; — par Lazare Perreaud, écuyer, seigneur de Sailly, en faveur d'Elisabeth Perreaud, sa sœur, femme de messire Claude-Marie de Fautrières, chevalier, seigneur de Corcheval ; — par messire Charles-Antoine-François de Lévis, chevalier, comte de Charlus, qui cède sa terre de Messey à Françoise de Bethisy, sa femme ; — par Edme-François de Talaru de Chalmazel, chantre de l'église de Lyon, Hector de Talaru de Chalmazel, chanoine de l'église Saint-Pierre de Mâcon, et Claude-Gabriel de Talaru, chevalier, seigneur de la Pie ; en faveur de messire Hubert de Talaru de Chalmazel, leur neveu, marquis de Chalmazel, seigneur de Saint-Marcel, Pheline et autres places, capitaine des carabiniers au régiment du Roi ; — par Anne de Lamartine, veuve de Simon Dumont, élu en l'Élection de Mâconnais, en faveur de Mathieu Dumont, son fils, mousquetaire du Roi, etc.

B. 1374. (Registre.) — In-folio, 644 feuillets, papier.

1695-1702. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donations faites : par messire Pierre de Laurencin, chevalier comte de la Bussière, au profit de Marie-Artémie de Laurencin de Clarigny, sa fille, femme de messire Jean de Laurencin de Paffy, chevalier, seigneur du Péage, le Sauzay et Avenas ; — par messire Claude de Bessac, chevalier, comte de Troyes, seigneur des terres de Varennes-lès-Mâcon et Beaulieu, lequel cède lesdites terres, d'abord à Antoine-Balthazar de Longecombe, seigneur de Thoys et Pezieux, qui s'en désista, puis à l'Ordre de la Très-sainte-Trinité et Rédemption des captifs, fondé au château de Fontainebleau — par Antoinette de Busseul, femme de messire Guillaume Arod, chevalier, seigneur de Mezieu, en faveur de Guillaume Arod, son neveu par alliance ; — par Jeanne de Gaspard, veuve de Jean-Philippe de Champier Rabutin, laquelle cède les terres de Varanges et Montbon à messire Georges-Melchior de Champier, son fils ; — testaments : d'Archambaud de Boyer, seigneur de Trades, élu en l'Élection de Mâconnais ; — de Jacques de Naturel, écuyer, seigneur de Valetine, du Verdier et du Parc ; —

d'Antoinette-Louise de Rabutin, veuve de messire Charles-Philippe de Champier, comte de Juys ; — de messire Claude-Joseph de Chevriers, chevalier, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil, et de Marguerite Grollier du Soleil, sa femme ; — contrats de mariage : entre Etienne Dumont, président au présidial de Mâcon, et Marie-Anne Desbrosses, veuve de Pontus Berthaud, trésorier de France en la Généralité de Bourgogne ; — entre messire Bernard de Noblet, chevalier, comte de Chenelette, et Jeanne, fille de messire Jean d'Onguy, chevalier, vicomte de Mably, seigneur d'Anglure, Mussy, Bussièrès, Boisset, Essertaux, Serrières, Milly et autres places ; — entre messire Marc-Antoine de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Montceaux, Verdet, Versaugue, le Lac, Estieugues et autres places, et Charlotte-Elisabeth, fille de messire Jacques-François d'Apchon de Saint-André ; — entre messire Nicolas-Marie de La Guiche, chevalier, comte de Sivignon, seigneur des Murgers, la Berteranche, la Vallée, Vaux-sous-Suin, Martigny, Souterrain, Commune, Chassy et autres lieux, et Jeanne, fille de Claude Giraud, receveur des tailles et des consignations au pays de Forez ; — entre messire Philibert-Joseph de Thibaut de Noblet, chevalier, marquis des Prés, et Henriette-Brigitte, fille de messire Gabriel de Martel, chevalier, seigneur de la Malonnière ; — entre Claude Chesnard, avocat en parlement, conseiller du Roi et son procureur des gabelles du Lyonnais au département de Mâconnais, et Thérèse, fille de Thomas Chanuet, conseiller du Roi, juge magistrat au bailliage de Mâcon ; — acte par lequel les habitants de la paroisse de Viré, pour prévenir les difficultés qui arrivent souvent dans le partage des bois taillis qui appartiennent à chaque particuliers habitans dudit Viré, dont on ignore la plus part la situation et la contenance, et empêcher les dégradations qui s'y commettent journellement, mettent en société tous les susdits bois, sans qu'ils puissent passer pour communes, pour estre divisés en six coupes, en sorte qu'il y en ait une chaque année, et laquelle coupe annuelle sera sous-divisée entre tous lesdits associés et les leurs à l'advenir ; — ledit acte contient un règlement pour la conservation et la garde desdits bois, etc.

B. 1375. (Registre.) — In-folio, 1108 feuillets, papier.

1702-1736. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donations faites: par messire Henri-François, comte de Busseul, en faveur d'Anne-Henriette de Busseul, sa petite-fille, femme de messire Antoine Le Prêtre de Vauban, chevalier, maréchal des camps et armées du Roi, directeur des fortifications de l'Artois ; — par Marie Lenet, veuve de Benoît-Palamèdes Baudinot, conseiller au parlement de Bourgogne, laquelle cède les terres et seigneuries de Selore, Putières et la Brosse à Henri Lenet, son neveu, abbé de Châtillon-sur-Seine ; — par messire Nicolas-Marie de La Guiche, chevalier, comte de Sivignon, au profit de Claude-Élisabeth de La Guiche, son fils aîné ; — par Emmanuel-Théodore de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, abbé de Tournus, qui s'engage à compter la somme de 100,000 livres à son neveu Louis de La Tour d'Auvergne, comte d'Évreux ; — contrats de mariage : entre messire Jean de Bellecombe, chevalier, seigneur de Chasselas, ancien bailli de Mâcon, gouverneur de Pont-de-Veyle, et Marie Burry, veuve de François Dumont, écuyer, seigneur de Collonge ; — entre Claude Bernard, lieutenant particulier au bailliage, et Claudine, fille d'Hugues Demeaux, président au présidial ; — entre Hugues Foillard, premier président en l'Élection de Mâconnais, et Philiberte-Légrand, veuve de François Bernard, écuyer, seigneur de Châtenay ; — entre messire Joseph de Montréol, chevalier, seigneur de Martel, et Marie-Anne-Jeanne, fille de messire Gaspard de Grollier de Servières, laquelle dame, devenue veuve, est mariée en secondes nocces à messire François-Melchior de Joly, chevalier, baron de Choin ; — entre messire Jean-Léonor Damas, chevalier, seigneur de Dompierre et Audour et Claudine, fille de-Philibert Barthelot d'Ozenay, seigneur de Rambuteau ; — entre messire Claude-Elisabeth, marquis de La Guiche, et Marie-Anne, fille de messire Claude-Ferdinand de Brun, chevalier, marquis de Roche, seigneur de Souvans, Amanges, Crissey, Fraisans, Maisières en Suisse et autres places ; — entre messire André-Emmanuel de L'Aube, chevalier, baron de Corcelles, seigneur de Bron et autres places, et Anne-Gabrielle, fille de Joseph Du Menon de Darmassière, chevalier, seigneur de Ville ; — entre François Du Rousset, écuyer, seigneur de Malfontaine, et Antoinette, fille de Jacques Bordet, élu en l'Élection de Mâconnais ; — entre Abel de Labletonnière, écuyer, seigneur d'Espierres, Igé, Dommange, Azé et Verzé en partie, et Marie-Anne, fille de Claude Chesnard, écuyer, seigneur de Montrouge ; — entre messire Jean-Hector de Fay, chevalier, marquis de la Tour-Maubourg, et Marie-Suzanne, fille de messire Jacques Bazin de Bezons, maréchal de France, gouverneur de Cambrai ; — entre Philibert Bernard de La Vernette, écuyer, et Jeanne, fille d'Emmanuel Chesnard, écuyer, baron de Vesvre, Neuvy et la Chapelle-au-Mans, seigneur de Layé, Loche, Verzé et Vinzelles en partie ; — entre Brice Bauderon de Sennecé, écuyer, et Marie, fille de Claude Chambre, conseiller au bailliage ; — entre messire Claude-Joseph de Digoine, chevalier, marquis du Palais, et Marie-Anne, fille de messire Jean de Saux, marquis de Tavanès ; — entre messire Claude de Beugre, chevalier, seigneur de la Chapelle-de-Bragny, et Claudine Catherine, fille de

Barthélémy de Mollan, écuyer, seigneur de Beauplant ; — entre messire Etienne, comte de Drée, et Jeanne, fille de François de Siry, écuyer, seigneur de Serandey ; — testaments : de Philiberte Blanchard, veuve de Claude de La Roche, écuyer, seigneur du Villars ; — de Jean-Baptiste Giraud, écuyer, seigneur de Saint-Trys, baron de Montbellel ; — de messire Claude-Hippolyte Damas, chevalier, seigneur d'Audour, Frouges, Dompierre, la Motte et autres lieux, et Étienne Bergier, sa femme, qui se lèguent mutuellement leurs biens ; — de Jeanne Circaud, veuve de Pierre Marque de Tours, écuyer, seigneur de Cherancre ; — d'Anne de Souvré, veuve de messire François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois et de Courtanvaux, ministre et secrétaire d'État ; — de François de Raffin de Sermaize, écuyer ; — de messire Jean-Éléonor de Noblet, chevalier, comte de Chenelette, et Claudine de Ganay, sa femme ; — de Constance de Rymon, femme de Claude Buchet, écuyer, seigneur de Boyer ; — de Lucrèce de Bardonenche, femme de messire Claude de Liobard, chevalier, comte de Romans et de Brion ; — d'Antoine Aymond de Montépin, écuyer, seigneur de Châtillon et du Bois-Dortans ; — de Marie d'Hennin-Liétard, dame de la Rochette, Saules et autres lieux, veuve de messire Claude de La Toison, baron de Bissy, conseiller au parlement de Bourgogne ; — de messire Louis-Hilaire de Riccé de Loize, chevalier ; — de messire Joseph de Foudras, comte dudit lieu, seigneur de Fleurie ; — d'Antoine de Chardonnay, chevalier, seigneur des Époux, Salornay-sur-Guye et Dormy ; — de Michel Cassagnet de Tilladet, évêque de Mâcon ; — d'Antoinette Brossier de La Bouillière, femme de messire Antoine-Alexandre Michon, comte de Berzé-le-Châlel, seigneur de Pierreclos ; — d'Éléonor-Joseph de Chauvigny de Blot, puis de Philibert-Alexandre de Chevrier de Saint-Mauris, prévôts de l'église Saint-Pierre de Mâcon ; — de messire Jean-Joseph de Bertet, chevalier, seigneur de Gorze, et de Constance Bauderon de Sennecé, sa femme ; — de messire Louis de Foudras, comte de Château-Thiers ; — de Philippe-Etienne de Lamartine, écuyer, seigneur de Montceaux, ancien capitaine dans le régiment d'Orléans ; — transaction et accord entre les habitants de Viré et ceux de Vérizet, au sujet de la possession de certains bois et pâtis, etc.

B. 1376. (Registre.) — In-folio, 456 feuillets, papier.

1736-1744. — Bailliage royal. — Insinuations. — Pension viagère de 220 livres, créée au profit de Charles-François Dumas, prêtre, curé de Matour, par messire Jean Claude de La Salle, chevalier, seigneur de Vigousset ; — contrats de mariage : entre Gilbert Geoffroy, avocat demeurant à Charolles, et Marie Dusserf ; — entre Mathieu Quarré de Verneuil et Marie, fille de Jacques Désautels, docteur en médecine ; — entre messire Jean-Baptiste de Lamartine d'Hurigny, chevalier, et Anne, fille de messire Philippe-Etienne de Lamartine, chevalier, seigneur de Montceaux ; — entre Pierre de Boyer, écuyer, seigneur de Ruffey, Trades, etc., et Charlotte, autre fille dudit Philippe-Etienne de Lamartine ; — entre messire Jean-Henri de l'Aube, chevalier, comte de Saint-Jean, et Marie, fille d'André-Emmanuel de l'Aube, chevalier, baron de Corcelles ; — entre messire Jean, comte de La Guiche, mestre de camp lieutenant du régiment de Condé cavalerie, et Henriette de Bourbon de Verneuil, fille naturelle et légitimée de Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé ; — entre messire Louis-Gilbert, comte de La Queuille, seigneur de Châteaugay, et Louise-Jacqueline, fille de messire Jean-Claude de Lastic, marquis de Saint-Jal ; — entre messire Gilbert de La Souche, chevalier, seigneur de Soucault, l'un des mousquetaires du Roi, et Anne, fille de messire François, comte d'Albon ; — testaments : de Catherine-Agnès de Lévis, femme séparée de biens du comte Alexandre de Montbron, instituant pour son héritier universel François-Charles de Lévis, son neveu, comte de Château-Morand ; — de Jean Quinot Du Fresne, écuyer, lieutenant au vol de corneille de la fauconnerie chez le Roy ; — de Marie-Anne de Saux Tavano, veuve de messire Claude Joseph de Digoine, marquis du Palais ; — de Jean-Joseph de Berthet, chevalier, marquis de Gorze ; — de messire Jean-Éléonor Damas, chevalier, seigneur d'Audour, Dompierre, Frouges et Tramayes ; — de messire Melchior-Esprit de La Baume, chevalier, comte de Montrevel, baron de Lugny et autres lieux ; — de Victor-Amédée de La Fage, chevalier, baron de Saint-Huruge, seigneur de Burzy, Malfontaine, Bragny, Saint-Martin, Cray, Vaux-sous-Targe et Lescot, etc.

B. 1377. (Registre.) — In-folio, 670 feuillets, papier.

1744-1756. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments : d'Abel de Labletonnière, écuyer, seigneur d'Igé, Dommange, Ez-Pierres, Satonnay, Azé et Verzé en partie ; — de messire Etienne-Charles de Noblet, marquis de

Chenelette, maréchal des camps et armées du Roi ; — de messire Aimé-Gabriel Michon, chevalier, trésorier de France en la Généralité de Lyon, seigneur de Pierreclos, Bussy, Bussières, la Varenne, baron de Cenves, comte de Berzé, Milly, Sologny, Saint-Sorlin et Bourgvilain ; — de messire Abel Michel Chesnard de Layé, chevalier, baron de Vinzelles, seigneur de Fuissé, Saint-Léger, Loche, Banains, Pruzilly, la Tour-de-Romanèche, Arcis et Nagu ; — de messire Antoine Leprêtre, chevalier, comte de Vauban, lieutenant général des armées du Roi ; — de messire Bernard de Noblet de Chenelette, marquis de Noblet, comte de la Clayette ; — de François Olivier, seigneur du comté de Senozan, du marquisat de Rosny, Fallavier, Colombier, etc. ; — de François-Laurent Barthelot, écuyer, seigneur d'Ozenay, Gratay et autres places ; — donation faite par Marie-Antoinette de Champier, veuve de messire Louis de La Menue, chevalier, seigneur de Châtel-Moron, Molleron, Vaudebarrier et autres lieux, en faveur de messire Claude de Thézut, chevalier, seigneur d'Aumont, Ragy, Bourgueil, Maumont, Quintry, Montmurgier et autres lieux ; — contrats de mariage : entre Pierre-Anne Chesnard de Layé, écuyer, lieutenant général au bailliage, et Antoinette, fille de François-Bernard Normant, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne ; — entre François Pelleterat de Borde, écuyer et Françoise, fille d'Antoine Moisson, écuyer, seigneur de la Douze ; — entre messire Lancelot, comte de Turpin de Crissé, brigadier des armées du Roi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie hongroise de son nom, et Louise-Marie-Jeanne-Catherine-Huguette-Gabrielle, fille de messire Hugues-François, marquis de Lusignan de Lezay, seigneur de Maigné, Bonnet Coulonges et autres lieux ; — entre Jacques-Philippe-Sébastien Le Prêtre, comte de Vauban, et Anne-Joseph, fille d'Anne-Gilbert de La Queuille, marquis de Châteaugay, etc.

B. 1378. (Registre.) — In-folio, 396 feuillets, papier.

1756-1777. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre messire Pierre-Abel Desvignes de Davayé, chevalier, officier aux gardes françaises, et Marie-Anne, fille de Jean-Baptiste de Lamartine d'Hurigny ; — entre messire Jacques-Marie Chossat, chevalier, seigneur de Montburon, Saint-Cyr, le Souget et Verneuil, et Marie-Élisabeth, fille de Jean-Étienne Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré, Marbé et autres lieux, premier président au présidial de Mâcon ; — testaments : de Brice-Amable Bertet, chevalier de Gorze ; — d'Henri-Constance de Lort de Sérignan de Valras, évêque de Mâcon, etc.

B. 1379. (Registre.) — In-folio, 291 feuillets, papier.

1750-1790. — Bailliage royal. — Insinuations des actes contenant substitutions. — Testaments : de demoiselle Marie-Joseph de La Baume Montrevel, comtesse de Cruzille, baronne de Lessard et autres lieux ; — d'Abel-Hugues-Marie Foillard, écuyer, président en l'Élection de Mâconnais ; — de messire André-Emmanuel de L'Aube, chevalier, baron de Corcelles et de Bron ; — de Philiberte de Champier, veuve de messire Jacques-Joseph de Feillens ; — de messire Marie-Alexandre de Noblet, chevalier, marquis de Noblet d'Anglure ; — de messire Claude-René de Thibaut de Noblet, marquis des Prés, comte de Créancey ; — de messire Jacques-Philippe-Sébastien Le Prêtre, comte de Vauban, lieutenant général des armées ; — de Pierre-Salomon Desbois, grand bailli d'épée du Mâconnais ; — de Georges Giraud, écuyer, baron de Montbellet ; — de messire Jean, comte de La Guiche, lieutenant général des armées du Roi ; — d'Anne-Claudine de Rochefort d'Ailly de Saint-Point, femme de messire Charles-Louis Testu, chevalier, comte de Balincourt ; — de Claude-Louis de Milly de Thy, chevalier, seigneur de la Bruyère ; de Jeanne-Sibille-Philippine de Lamartine, femme de messire Pierre de Montherot, chevalier, seigneur de Béliignieux, Montferrand et autres lieux ; — de Philibert Aymard de Franchelins, écuyer ; — contrats de mariage : entre messire Esprit-François-Henri de Castellanne, marquis de Castellanne, et Charlotte-Louise, fille de messire Michel-Jean-Baptiste Charron, chevalier, marquis de Menars ; — entre Etienne, comte de Drée, et Charlotte-Marie, fille de messire Louis-Claude de Clermont-Montoison, marquis de Chagny, etc.

B. 1380. (Registre.) — In-folio, 318 feuillets, papier.

1777-1792. — Bailliage royal. — Insinuations. — Acquisitions d'immeubles, prés, bois, terres, maisons, etc. ; — échanges ; — cessions de biens ; — baux ; — donations, etc.

B. 1381. (Cahiers.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1731-1739. — Bailliage royal. — Insinuations des donations entre vifs passées par devant notaires. — Acte par lequel Pierre Desbois, chanoine et archidiacre en l'église Saint-Vincent de Mâcon, cède la terre et seigneurie de la Cailloterie, sise à la Vineuse, à messire Pierre-Salomon Desbois, son neveu, chevalier, grand bailli d'épée du Mâconnais et l'un des mousquetaires de la première compagnie de la garde ordinaire du Roi, etc.

B. 1382. (Cahiers.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1740-1749. — Bailliage royal. — Insinuations des donations entre vifs passées par-devant notaire : par messire François-Philippe-Élizéard de Lévis, marquis de Château-Morand, Valromez et autres lieux, et Marie-Anne de Lévis, sa femme, de luy séparée d'habitation, en faveur de leur fils messire François-Charles de Lévis de Château-Morand, comte de Lévis, lieutenant général pour le Roi en la province de Bourbonnais ; — par un particulier qui fait remise aux habitants de la ville de Marcigny de certaine écluze ou quarré d'eau, anciennement appelle Quarré Brachet, et à présent l'Étang des moulins Garnier, etc.

B. 1383. (Cahiers.) — In-folio, 388 feuillets, papier.

1750-1755. — Bailliage royal. — Insinuations. — Transcription *in extenso* des actes de donations entre vifs ; — extraits des actes de mariage contenant donations, etc.

B. 1384. (Cahiers.) — In-folio, 375 feuillets, papier.

1756-1760. — Bailliage royal. — insinuations des actes de notaires contenant donations entre vifs.

B. 1385. (Cahiers.) — In-folio, 324 feuillets, papier.

1761-1764. — Bailliage royal. — Insinuations des actes de donations entre vifs ; — arrêts, édits, lettres patentes : concernant l'expulsion des Jésuites, le séquestre de leurs biens, le transport de leur argenterie à la Monnaie ; — donnant la liste des ouvrages publiés par la société des Jésuites et qui doivent être brûlés ; — établissant une tontine en faveur des gens de mer ; — abolissant le droit d'aubaine ; — homologuant une transaction passée entre les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Mâcon et les religieuses hospitalières ; — portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités ; — décidant que la faculté de théologie et celle de médecine de l'université de Paris seront tenues de donner leur avis sur la pratique de l'inoculation de la petite vérole, etc.

B. 1386. (Cahiers.) — In-folio, 416 feuillets, papier.

1763-1770. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donations entre vifs ; — lettres patentes, arrêts, édits, déclarations : concernant la poursuite des biens vacans de la société et compagnie des Jésuites ; — confirmant l'établissement du collège de Mâcon ; — permettant la circulation des grains dans toute l'étendue du royaume ; — ordonnant la suppression de nombreux ouvrages imprimés ; — portant règlement pour l'administration des villes et des principaux bourgs du royaume ; — ordonnant la poursuite et l'arrestation des vagabonds et gens sans aveu ; — concernant la Compagnie des Indes, etc.

B. 1387. (Cahiers.) — In-folio, 384 feuillets, papier.

1770-1775. — Bailliage royal. — Insinuations des actes de donations entre vifs ; — extraits d'actes de mariage contenant donations, entre autres, de messire Marc-Jean de Tenay, chevalier, marquis de Saint-Christophe, et Marie-Thérèse, fille de messire Claude-Mathieu, comte de Damas, chevalier, marquis d'Audour, seigneur de Lompierre, Tramayes, Poncié, Aiguilly, Bonvert, Coulouvre, Jarnosse et autres lieux.

B. 1388. (Cahiers.) — In folio, 452 feuillets, papier.

1776-1781. — Bailliage royal. — Insinuations. — Enregistrement des actes notariés contenant donations entre vifs.

B. 1389. (Cahiers.) — In-folio, 308 feuillets, papier.

1782-185. — Bailliage royal. — Insinuations. — Donations entre vifs ; — actes de mariage contenant donations, etc.

B. 1390. (Cahiers.) — In-folio, 276 feuillets, papier.

1786-1790. — Bailliage royal. — Insinuations. — Enregistrement des actes notariés contenant donations entre vifs.

B. 1391. (Registre.) — In-folio, 364 feuillets, papier.

1528-1530. — Bailliage royal. — Papiers de Blanchet, François, notaire royal à Cluny. — Déclaration des drois, préhémences, prérogatives et aultres drois seigneuriaux, dehuz et appertenans à noble seigneur Jehan de Traves, seigneur de Saint-Huruges-sur-Guye ; — drois de justice, haute, moyenne et basse, avec signe patibulaire, de laquelle justice est de grant basty, extendue et circuité ; — droit d'épaves ; — droit de blairie, en telle manière qu'il n'est loysible ne permis à aulcung champoyer en la seigneurie dudict seigneur, sans luy en payer blairie et redevance ; — banalité de moulin ; — item, la rivière de Guye est bannale en toute la justice dudict Saint-Huruges, tellement qu'il n'est loysible ne permis à personne y pescher à filetz, troubles et nasses, à peine de l'émande ; —

déclaration des maisons, terres, vignes, prés, bois, etc., composant le domaine de la seigneurie ; — reconnaissances des rentes, cens et servis, dus audit seigneur sur des fonds sis tant à Saint-Huruge qu'à Noireux, Aumont, Cray, Command, Corcelles, Sigy, Saint-Ythaire, Curtil, Burnand, Burzy, l'Abergement, Joncy, Coussolles, Saint-Clément, Vaux-en-Pré, Saint-Martin-la-Patrouille, etc.

B. 1392. (Registre.) — In-folio, 530 feuillets, papier.

1543. — Bailliage royal, — Papiers de Blanchet, François, notaire royal à Cluny. — Grosse des reconnaissances de rentes, cens et servis, renouvelées au profit d'Antoine de Traves, seigneur de Saint-Huruge et Dracy.

B. 1393. (Registre.) — In-folio, 475 feuillets, papier.

1649. — Bailliage royal. — Minutes de Bollo, Salomon, notaire royal à Cluny. — Déclaration des droits seigneuriaux et reconnaissances des rentes, cens et servis dus à messire François de Thibaud, chevalier, seigneur et baron de Saint-Eusèbe, maréchal de camp des armées du Roi. — De ces reconnaissances et de l'exposé de ces droits il résulte que la baronnie de Saint-Eusèbe, dont il s'agit ici y n'est autre chose que l'ancienne terre et seigneurie de Saint-Huruge.

B. 1394. (Registre.) — In-folio. 549 feuillets, papier.

1650-1655. — Bailliage royal. — Protocole de Cajon, Claude, notaire royal à Mâcon. — Testaments et donations entre vifs ; — acquisitions, échanges, baux ; — actes de mariage, entre autres, d'Antoine Delaforêt, bourgeois de Mâcon, et Anne, fille de Jean Olivier, avocat au bailliage, etc.

B. 1395. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1729-1749. — Bailliage royal. — Minutes de Chevillard, Jean-Baptiste, notaire royal à Milly. — Baux à culture, entre autres, un passé par les Chartreux de Lyon, seigneurs de Loize, la Bâtie et dépendances ; — donations entre vifs ; — contrats de mariage et testaments de vigneron, cultivateurs, valets de ferme, etc., des paroisses de Milly, Pierreclos, Prissé, Saint-Sorlin, Berzé-la-Ville et lieux circonvoisins.

B. 1396. (Liasse.) — 296 pièces, papier.

1729-1749. — Bailliage royal. — Minutes de Chevillard, Jean-Baptiste, notaire royal à Milly. — Inventaires après décès ; — acquisitions et échanges d'immeubles ; — règlements de comptes ; — constitutions de rentes ; — procès-verbaux de visite et constatation des réparations à faire : à diverses maisons appartenant à des enfants mineurs ; — au moulin de la Tour ; — à la cure de Bourgvilain ; — procurations ; — baux ; — quittances ; — prix faits, etc.

B. 1397. (Cahiers.) — In-folio, 912 feuillets, papier.

1618-1625. — Bailliage royal. — Protocoles d'Etienne Chuffin, notaire royal à Mâcon. — Carnets des menues paches, obligations, quittances, baux et autres actes de peu d'importance.

B. 1398. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1630-1655. — Bailliage royal. — Minutes d'Etienne Chuffin notaire royal à Mâcon. — Quittances, acquisitions, échanges, baux, constitutions de rentes : pour Claude Poncet, prêtre, curé de Saint-Laurent-lès-Mâcon ; — pour les Jacobins ou Frères-Prêcheurs de ladite ville ; — pour François Desvignes, avocat audit bailliage ; — pour Claude Demeaux, seigneur de Marbé, Saint-Léger et Fuissé, lieutenant du gouverneur de la ville de Mâcon et pays de Mâconnais, etc.

B. 1399. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1630-1655. — Bailliage royal. — Minutes d'Etienne Chuffin, notaire royal à Mâcon. — Cessions et transports ; — obligations souscrites au profit de particuliers ; — rachats de principaux de rentes, etc.

B. 1400. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1630-1655. — Bailliage royal. — Minutes d'Etienne Chuffin, notaire à Mâcon. — Baux à ferme d'immeubles ; — contrat par lequel Charlotte Pelleterat, veuve de Claude Chanorrier, confie Claude Chanorrier, son fils, pour deux ans et moyennant 90 livres par ans, à Pierre Bruyn, procureur audit bailliage, lequel promet de nourrir, garder, héberger, blanchir et enseigner ledit Chanorrier en l'art de pratique dont il fait profession, du mieulx que luy sera possible, moyennant toutes fois que icelluy Chanorrier obéisse en toutes choses qui luy seront commandées, licites et honnestes ; de la maison duquel il ne pourra s'absenter sans subject légitime ; — ventes de récoltes ; — procès-verbaux de visite d'immeubles ; — transactions et accords entre particuliers.

B. 1401. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1641-1642. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Testament de François Berger, prêtre, curé de Montbellet et confrère d'Arbigny ; — constitutions de rentes pour Aimé Morel, avocat en parlement, seigneur des Écuyers ; — convention par laquelle Benoît Lestevenon, boucher de Mâcon, s'engage à livrer à Antoine Corrand, tanneur et cordonnier de la même ville, toutes les peaux des bêtes qu'il tuera, moyennant 120 livres pour chaque douzaine de peaux de vache et 36 livres pour un cent de peaux de veau ou de mouton ; — contrat en vertu duquel Gabriel Girardot, maître chirurgien, promet d'instruire et apprendre l'art et pratique de chirurgien à Antoine Bollot de Cluny, le nourrir, coucher et blanchir en sa maison pendant deux années, et c'est moyennant la somme de deux cents livres ; — obligations souscrites au profit de Charlotte Cajot de Burnand, veuve d'Antoine Tardy, écuyer, seigneur de Saint-Pierre-le-Vieux, etc.

B. 1402. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1643-1645. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Bail de la terre et seigneurie de Pierreclos passé, moyennant 2,100 livres par an, par messire Hugues de Rougemont, baron de Chandée, seigneur dudit Pierreclos et autres places, et Isabeau d'Albon, sa femme ; — contrat de mariage de Jean-Baptiste Prisque, écuyer, seigneur de la Tour-de-Vers, lieutenant d'une compagnie de cheveu-légers au régiment du duc d'Enghien, et de Philiberte, fille de messire Philibert de Mincé, seigneur de Péronne et Besanceuil ; — amodiation des terres et seigneuries de Besanceuil et Angoin passée, moyennant le prix annuel de 1,750 livres, par Jacques de La Fage, seigneur de Clermont ; — testament d'Éléonore de Marcilly, veuve dudit Philibert de Mincé, femme en secondes noces dudit Jacques de La Page ; — baux faits au nom de messire Charles de Rochechouard, abbé et seigneur temporel de l'abbaye et de la ville de Tournus, etc.

B. 1403. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1645-1647. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Accord par lequel les habitants de la Chapelle-de-Guinchay renoncent à l'appel qu'ils avaient interjeté d'un arrêt du parlement de Paris, qui les condamnait au paiement annuel des droits de coupe de feu réclamés par Claude Pommier, prêtre, curé de ladite paroisse, et aux dépens de l'instance taxés à 904 livres, ledit curé consentant à se contenter de 700 livres, pour tous dépens, dommages et intérêts ; — bail de la terre et seigneurie de Curtin (Ecole), passé au prix annuel de 990 livres par Gilbert Alexandre, écuyer, seigneur dudit Curtin et autres places ; — procès-verbal de visite faite en l'abbaye de Tournus et dépendances ; — acte par lequel, sur l'avis qu'a eu sieur Claude Descrivieux, bourgeois de Mascon, que maistre Placidus Descrivieux, avocat, son filz, sans son auctorité, avis ny conseil, a fait quelques promesses de mariage avec la vefve du feu sieur avocat Camus, demeurant en la ville de Bourg, par des surprises, praticques et artifices, dont ladite vefve et aultres personnes des siens se sont servis et ont uzé envers ledict sieur Placidus Descrivieux, au moyen de quoy, sy ledict mariage avoit effect, il serait clandestin et illégitime, qui fait que ledict sieur Claude Descrivieux déclare tant audict sieur Placidus, son filz, qu'aux sieurs prebstres et curés de l'esglize Saint-Pierre de ceste ville et de la paroisse de Charbonnières, qui pourroient annoncer et publier ledict mariage, qu'à tous auitres que besoing sera, qu'il s'oppose audict mariage, effect et consommation d'icelluy ; — transaction entre Charlotte Cajot de Burnand et messire Honoré de Chevrier, chevalier, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil, au sujet du paiement de la somme de 5,000 livres, taxée par arrêt du parlement de Paris, pour toutes réparations, despens, dommages et intérestz de damoysele Gabriel-Antoinette de Tardy, fille de ladite damoiselle Charlotte Cajot, demanderesse pour l'exécution d'un prétendu mariage ; — procès-verbal constatant que les armes des de Franc, seigneurs d'Esserteaux, Loise et la Salle-de-Manziat, sont à trois chevrons d'argent brisés en champ d'azur et timbré ; — accords et transactions consentis par Guillaume Perrier, maistre peintre demeurant en la ville de Lyon, au sujet d'une maison qu'il possède en la rue Franche de Mâcon, du chef de Nicole Nobis, sa femme, qu'il épousa en 1625, demeurant alors à Mâcon ; — testament de Jacques de La Fage, seigneur de Clermont, Péronne, Besanceuil et Angoin ; — inventaire des effets laissés par Jean-Philibert Du Mouton, écuyer, seigneur de Langes, Saint-Sulpice et autres lieux, dans son château dit du Mouton, au village de Charnay, etc.

B. 1404. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1648-1650. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Traité par lequel Pierre Constantet, prêtre, théologien du diocèse de Maurienne en Savoie, promet de desservir, pendant un an, l'église Saint-Jacques et Saint-Christophe de Crêches, dont le curé titulaire est Jacques Girard, chanoine de Saint-Vincent de Mâcon, moyennant 36 livres, 5 tonneaux de vin, 4 ânées de froment et les droits communs qui se paient pour les baptêmes, mariages et sépultures, avec la jouissance de la terre qui dépend de ladite église ; — conventions semblables pour l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Chânes, faites entre ledit Girard, curé titulaire, et François Delestiaz, prêtre du diocèse de Belley ; — obligations souscrites au profit de Jean-Chrysostome Thibaud, sieur de

Bellefont, recepveur pour messieurs du canal de Loyre en Seyne ; — bail de la terre et seigneurie de Vaux-sous-Targe, passé au prix annuel de 1,200 livres, par Jacques de La Fage et Éléonore de Marcilly, sa femme ; — amodiation des droits de dîme dûs à la cure de Montbellet, pour les vins seulement, moyennant la redevance annuelle de 22 tonneaux de vin ; — transaction et règlement de comptes entre Anne de Mincé, veuve et héritière de Philippe de Foudras, écuyer, seigneur d'Ouilly, et Jean-Jacques de Foudras, écuyer, seigneur de Courcenay ; — obligation de 500 livres souscrite par François de Rougemont, baron de Chandée, pour prix d'un cheval que lui a vendu ledit Jacques de La Fage ; — testament de ladite Éléonore de Marcilly, etc.

B. 1405. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1651-1653. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Baux: de terres et de vignes, sises à Saint-Clément et appartenant à Guillaume Perrier, peintre ; — des doyennés de Chevroux, de Buelle et de Biziat, sis en Bresse et dépendant de l'abbaye de Tournus ; — des terres et seigneuries d'Uchizy, Préty et Lacrost, qui appartiennent à l'abbé de ladite abbaye ; — du droit de pêche appartenant à mondict seigneur l'abbé, à cause de sa terre et seigneurie du prioré de Saint-Romain ; — acte par lequel Jeanne de Pise, veuve de Thomas Bullion, seigneur de Tramayes, vend à Philippe Moisson, seigneur de Montceaux, le domaine et le moulin de la Tour, sis au hameau de Collonge, paroisse de Prissé ; — obligation de 2,000 livres souscrite au profit de Claude Damas, seigneur du Rousset, par Isabeau d'Albon, veuve d'Hugues de Rougemont, seigneur de Pierreclos ; — testament de Balthazar Tondu, marchand et bourgeois de Mâcon, etc.

B. 1406. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1654-1655. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Abonnements consentis par des marchands de Mâcon, pour les droits d'aides ; — promesse de mariage entre messire François de Foudras, chevalier, seigneur de la Tour-Morland et Ouilly, et Antoinette, fille de messire Marc-Antoine de Busseul, chevalier, baron de Saint-Sernin ; — compromis et règlement de succession entre messire Jean de Noblet Des Prés, aumônier ordinaire du Roy, abbé de l'abbaye Notre-Dame de Fontfroide, messire Philibert de Thibaut, chevalier seigneur de Tulon, mari d'Isabeau de Noblet, et messire Denis de Rians de Villeray, baron de la Brosse, époux de Marie de Noblet ; — transaction et accord par lequel ledit messire Marc-Antoine de Busseul, baron de Saint-Sernin, seigneur de Moulin-l'Arconce, la Bâtie, Fuissé et autres places, et Gabrielle Des Serpents, sa femme, vendent la moitié de la terre et seigneurie de Saint-Sernin à Catherine Des Serpents, femme séparée de biens de messire Henri-François de Busseul, et ce, moyennant la somme de 52,500 livres à prendre sur les 82,000 livres à elle dues par Roland de Foudras, comte de Matour, Château-Thiers et autres places, pour la terre et seigneurie de Pont-à-Mailly qu'elle lui a vendue, etc.

B. 1407. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1658-1660. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Obligation de 8,500 livres, souscrite au profit de François Sévert, conseiller audit bailliage, par messire Léonard de Garnier, chevalier, seigneur des Garets, Saint-Julien, Ars et autres places, et Anne de Busseul, sa mère ; — transaction passée entre Jeanne de Mincé, veuve de Louis de Franc, écuyer, seigneur de la Salle-de-Manziat, et Jean de Chambes, écuyer, mari de Philiberte de Franc ; — rente de 500 livres, au principal de 10,000 livres, constituée au profil d'Emmanuel Bernard, conseiller au bailliage, par messire Charles de Naturel, chevalier, seigneur de Balleure, Barbière, Châtenay et Vers ; — acte par lequel Jacques Du Rousset, écuyer, seigneur de Dulphey, vend sadite terre et seigneurie de Dulphey à Henri Barthelot, écuyer, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau, moyennant la somme de 10,000 livres et trente pistoles d'estreyne ; — règlement de comptes entre Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, duc d'Albret, abbé

de Tournus, et les exécuteurs testamentaires de Louis de Rochechouard, précédent abbé ; — baux des dîmes et autres droits appartenant à l'abbaye de Tournus, passés par Pierre Feret, conseiller et secrétaire du Roi, député par Sa Majesté pour l'économat de ladite abbaye ; — contrat de mariage de messire Louis de Genetoux, chevalier, seigneur de Chambon, et Louise, fille de Jacques de La Fage, seigneur de Clermont, Vaux-sous-Targe et Sologny ; inventaire des papiers et des effets mobiliers laissés par Aimé Demeaux, chanoine et archidiacre de Saint-Vincent ; — promesse de mariage entre messire Pierre de Laurencin, chevalier, fils de Jean de Laurencin, baron de la Bussière, et Marie-Françoise, fille de messire Claude de Rochefort d'Ailly, comte de Saint-Point et Montferrand, etc.

B. 1408. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1662-1666. — Bailliage royal. — Minutes de Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon. — Ventes faites : par Guyot de Thy, écuyer, seigneur de Milly et Arbuissonnas, à Henri Barthelot, écuyer, seigneur d'Ozenay, Gratay et Rambuteau, desdites terres et seigneuries de Milly et Arbuissonnas, sises en Beaujolais, moyennant la somme de 26,000 livres et 1,300 livres d'étrennes ; — par Pierre Garnier, seigneur de Vernus ou Verneuil, à Claude de Rymon, seigneur de Champgrenon, de divers fonds de terre sis à Charnay, moyennant la somme de 4,500 livres ; — inventaire des biens et des effets mobiliers laissés par Jean Magnon, conseiller et historiographe du Roy ; — transaction entre Jean-Christophe-Bernard, seigneur de Vaux et Montchanin, conseiller du Roi ; Vincent Bernard, seigneur de Droux, chanoine de Saint-Vincent de Mâcon, et Claude Bernard, seigneur de la Salle, président en la Chambre des comptes de Bourgogne, au sujet de la succession de leur oncle Vincent Bernard, chanoine dudit Saint-Vincent ; — accord par lequel Mathieu Bolaine, docteur en médecine, lieutenant du premier médecin du Roi, consent à remettre aux maîtres marchands épiciers, ciriers, droguistes et confiseurs de la ville de Mâcon, seize lettres de maîtrise, dont ils déposeront entre eux, à la condition que ce nombre ne pourra jamais être augmenté, moyennant quoi, lesdits marchands lui ont compté la somme de 215 livres, etc.

B. 1409. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1614-1632. — Bailliage royal. — Minutes d'Antoine Coulan, notaire royal à Mâcon. — Marché passé entre des commissaires de Tartillerie du Roi et deux voituriers par eau de Mâcon, qui, moyennant 307 livres 10 sols, s'engagent à conduire et décharger, partie à Chalon, partie à Seurre, Saint-Jean-de-Losne et à Auxonne, quatre canons, un demy-canon, une bastarde, une moyenne, deux pièces entre moyenne et bastarde appelées sacrés, six faulcons, un faulconneau, le tout monté sur affustz et rouage, dix-huict centz bolletz à canons, trois-centz servantz ausdictz sacrés, deux affustz à canon, un à moyenne, quatre milliers pouldre, neuf lanternes à canons et collevrines, un vérin, un pied de chèvre, une mouffle, une roue à canon emboytée et ferrée, deux emboiteures de cuivre à canon, douze reffouloirs de bois ; — sommation signifiée au procureur syndic des États du Mâconnais, par les Élus et les officiers en L'Élection, au sujet de la cote des tailles, à laquelle ils doivent être taxés ; — certificat de médecins et de chirurgiens en faveur de Guillaume Pascal, maître chirurgien, au sujet du traitement qu'il a suivi pour une femme blessée de deux coups de couteau ; — contrat de mariage de Claude Verjus, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au bailliage, avec Françoise, fille de Claude Descrivieux, seigneur de Charbonnières ; — convention par laquelle François Gentil, bourgeois de Paris, s'engage à envoyer, pendant trois ans et moyennant des prix déterminés, à Philibert Delaroche, marchand de Mâcon, toutes les lisières de drapt de Berry qu'il pourra recevoir, de quelque couleur que ce soit ; reconnaissance du droit de patronage appartenant aux chanoines de Saint-Vincent de Mâcon, sur la cure de la Vineuse ; — accord au sujet de certain cours d'eau, pour l'arrosage du pré Contaut, appartenant à Nicolas Bernard, seigneur de Châtenay, coseigneur de Loche, et du pré de la Grobe, appartenant à Benoit Bordon, laboureur audit Loche ; — règlement des dîmes de Viré pour lesdits chanoines de Saint-Vincent ; — traité entre lesdits chanoines, concernant le service de leur église, les prébendes canoniales, les revenus de ladite église, etc. ; — vente de la seigneurie de Villars-sous-Treffort, en Bresse, faite par Hercule de Cadenet, seigneur de Chazelles, à Claude Blanchard, seigneur de Saint-Martin ; — attestation de Jean de Pompadour, baron de Laurière, commandant la cavalerie ordonnée pour la conduite de Monsieur le mareschal de Marillac, et de plusieurs autres officiers, portant que Jean-Baptiste Gallois, seigneur de Marcilly, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, a été

tué au siège de Casal ; — transaction et accord entre lesdits chanoines de Saint- Vincent, curés de l'église paroissiale de Saint-Amour, au comté de Bourgogne, et le chapitre nouvellement établi dans ladite église, par fondation de Claude Chapuis, docteur en chirurgie ; — convention par laquelle un valet s'engage à servir le chanoine Antoine Larme, pendant cinq ans, en tout ce qui est requis pour la conduite et service de son ménage, de sa personne et de ses affaires, moyennant 36 livres de gages par an, lesquels gages, au bout des cinq années, seront portés à 45 livres ; — vente d'un fonds de boutique et marchandises de drap de soie, faite au prix de 7,300 livres ; — prix-fait pour les réparations du moulin Faty, près de Pont-de-Veyle, appartenant à Jean Du Puy, seigneur de Ferracières et Montbrun, etc.

B. 1410. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1654-1658. — Bailliage royal. — Minutes de Pierre Delasarra, notaire royal à Cenves. — Obligations, acquisitions, échanges, baux : pour Jean de Chapon, écuyer, seigneur de la Boutière et Saint-Julien ; — pour Jacques Dumont, notaire royal à Jullié ; — pour Claude Delor, écuyer, seigneur du Coin et de Saint-Romain ; — acensement passé par le fermier de la baronnie de Cenves à un habitant de Solutré, moyennant 4 livres par an, du droict des jeux de cartes qui ont accoustumé se jouer aux foires de la Grange-du-Bois ; — prix-fait pour les réparations de l'église de Cenves, donné par les habitants de la paroisse et par le chapitre Saint-Vincent de Mâcon ; — mariages, testaments, etc.

B. 1411. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1659-1663. — Bailliage de Mâcon. — Minutes de Pierre Delasarra, notaire royal à Cenves. — Acensement passé, moyennant 29 livres par an, du droict et jeu de feste balladoire qui a de coustume se jouer en la place de la Grange-du-Bois ; — acquisitions, échanges, baux ; — mariages et testaments ; — asservisage de fonds pour Jean-Claude de Montferrand, écuyer, seigneur de Thoiriat ; — permission accordée par le procureur d'office en la baronnie de Cenves, à un habitant de Juliénas de vendre du vin à pot, pain et viande, au lieu de la Grange-du-Bois, le jour des foires qui sont establies audict lieu, estans au nombre de neuf, et c'est pour et moyennant vingt solz pour chascune desdictes foires ; — acte de la prise de possession de la chapelle Notre-Dame, fondée en l'église Saint-Antoine-d'Ouroux, pour Pierre Teyras, prêtre, curé de Cenves, etc.

B. 1412. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1664-1666. — Bailliage royal. — Minutes de Pierre Delasarra, notaire royal à Cenves. — Sous-location : du droict de chasse aux perdrix, rière l'estendue de la baronnie de Cenves, cédé à un ouvrier maçon dudit lieu, moyennant douze perdrix qu'il donnera par an au fermier de ladite baronnie ; — des festes balladoires et droictz de jeux de quilles et cartes qui ont de coustume se jouer à Serrières, le jour et feste Saint-Jacques et Saint-Christophe ; prix fait pour réparations au pont-levis du château de Serrières ; — acte de prise de possession de la cure de Saint-Mamert, pour Pierre Teyras, prêtre, curé de ladite paroisse et de celle de Cenves ; — acquisitions, échanges, baux ; — testaments, mariages, etc.

B. 1413. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1667-1671. — Bailliage royal. — Minutes de Pierre Delasarra, notaire royal à Cenves. — Baux, acquisitions, échanges : pour Claude Delor, écuyer, seigneur du Coin et de Saint-Romain ; — pour Jacques Dumont, secrétaire

ordinaire de la chambre du Roi ; — acte par lequel Pierre Paiseaud, notaire royal et fermier de la baronnie de Cenves, amodie à un boulanger de la Grange-du-Bois la halle dudit lieu et les droictz deubz deans ladicte halle, le jour des foires, par les merciers et autres marchands ; — sous-location : des droits de dîmes dus séparément sur chaque hameau de ladite baronnie ; — du droit d'épave des mouches à miel qui a de coutume de se prélever rière toute l'estendue de ladite baronnie ; — du droict et jeux de festes balladoires, quilles et cartes, qui ont de coutume se jouer au lieu de Germolles ; — du même droit au lieu d'Esserteaux, paroisse de Serrières ; — déclarations de grossesse ; — testaments, mariages, etc.

B. 1414. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

1672-1682. — Bailliage royal. — Minutes de Pierre Delasarra, notaire royal à Cenves. — Acquisitions, baux, échanges : pour Henriette Morel, veuve de François Paiseaud, receveur pour le Roi au pays de Mâconnais ; — pour Marc de Crémeaux, écuyer, seigneur de Brulliolles, et Marie Aubeaufils, sa femme ; — pour Claude Dauphin, avocat du Roi audit bailliage ; — mariages, testaments, constitutions de rentes, donations entre vifs, quittances, etc.

B. 1415. (Liasse.) — 209 pièces, papier.

1611-1659. — Bailliage royal. — Minutes de François Grandjean, notaire royal à Chasselas. — Rôles d'impositions pour les paroisses de Chasselas, Saint-Verand, Leynes, Fuissé, Solutré, Vergisson et Saint-Martin-de-Senozan ; — procès-verbal de la nomination de deux garçons capables de servir, présentés par les habitants de Chasselas, pour estre employez au service de Sa Majesté, sous la conduite de Monsieur le marquis d'Urfé, lesquels garçons s'enfuirent, tellement que lesdictz habitans ont esté contrainctz d'achepter deux hommes ausquelz ilz baillèrent à chascun d'eux la somme de trente livres, outre les armes, habits et nourriture ; — roolle des rançons payées par les habitans de Leynes aux gens d'armes de Monsieur le marquis de Tavanès ; — accord entre Barbe de Létouf, femme d'Antoine de Serment, écuyer, seigneur de Chavannes et des Noyers, et Jean de Franc, écuyer, seigneur d'Esserteaux, Vergisson, Serrières, Anglure, Montchanin et Survilly, héritier d'Anne Grandjean, veuve de Jean de La Franchise, écuyer, seigneur desdits lieux d'Anglure, Montchanin et Survilly ; — baux, acquisitions, échanges, etc.

B. 1416. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1661-1681. — Bailliage royal. — Minutes d'Humbert Perreault, notaire royal à Chasselas. — Acquisitions, échanges, baux, etc. : pour Pierre Bolot, ministre protestant domicilié à Cluny ; — pour Claude Deschizeaux, prêtre, curé dudit Chasselas ; — pour messire Henri de Macet, chevalier, seigneur de Davayé et autres lieux ; — déclaration des habitants de Leynes, portant que, au subject de la suppression ordonnée par les dernières déclarations de Sa Majesté, de l'office de notaire royal de maistre Pierre Colas, habitant du mesme lieu, et du rétablissement ou confirmation de maistre Charles Delanairie enceluy qu'il exerce, ilz ont deslibéré unanimement de remonstrer à nos seigneurs du grand conseil, qu'il leur est désavantageux que la nomination dudit maistre Delanairie subsiste, parceque lesdicts habitans portoient toute leur confiance audict Colas, duquel ils estoient bien servis, et non pas audict Delanairie qui mesmes n'a jamais fait fonction d'habitant audict Leynes ; — procès-verbal constatant que les protestants de Cluny s'étaient rendus, le 10 février 1675, au village de Salornay-sur-Guye, où ils trouvèrent fermée en dedans la porte de la maison qui leur avait été cédée pour l'exercice de leur culte ; a comparu le nommé Chaumont par une fenestre de ladicte maison, lequel accompagné de trois garçons qui beuvoient, mangeoient, chantoient et siffloient, a dict que lesdicts de la religion prétendue réformée n'entreroient point en ladicte maison, disant qu'elle luy appartient ; ils s'adressèrent alors au procureur d'office de la justice locale, qui refusa nettement d'intervenir en leur faveur ; ils retournèrent ensuite auprès de la même maison ; mais estant survenu le sieur curé de Salornay, il a dict audict Chaumont que puisque ladicte maison luy appartient, il fera bien de s'y maintenir ; et cependant arrivoit à tout

moment une multitude et confusion de personnes, qui incessamment tournoyoient avec ledict curé, ne sçachant à quel dessein ; c'est pour quoy lesdicts sieurs de la religion prétendue réformée ont esté contrainctz de se retirer, etc.

B. 1417. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Amanzé. — Le 27 août 1744, baptême de Marguerite-Françoise, fille de messire Louis-Gilbert-Gaspard, comte de La Queuille ; — le 19 avril 1747, sépulture de Nicolas Fricaud, procureur du Roi en la châtellenie royale du Bois-Sainte-Marie ; — le 10 août 1748, baptême de Gilbert-Hyacinthe-Scholastique, fils dudit comte de La Queuille, etc.

B. 1418. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1709-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Ameugny. Manquent les années de 1711 à 1735, 1739 et 1761 ; — le 30 juin 1757, mariage de messire Charles-Antoine de Noblet d'Anglure, chevalier, seigneur de Pommier, avec Anne Thomasset ; — le 9 décembre 1759, décès de Catherine, fille de François de Raffin de Sermaise, seigneur du Pommier, âgée d'environ 27 ans ; — le 2 juin 1764, décès dudit François de Raffin, à l'âge de 82 ans ; — le 8 août 1769, mariage de Thomas Deley, avocat en parlement, avec Christine, fille de Jacques-François Bordon, notaire royal et contrôleur à Cormatin ; — le 15 octobre 1778, décès de Louis-Michel, fils de Jean-Gabriel Verne, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi au parlement de Besançon, seigneur du marquisat d'Uxelles, de la baronnie de Cormatin, d'Ameugny et autres lieux ; — le 8 avril 1779, sépulture dudit Charles-Antoine de Noblet d'Anglure, âgé de 77 ans ; — le 15 octobre 1780, mariage de Pierre Pesama de Le Brun, lieutenant et trésorier du régiment de Vivarais, avec ladite Anne Thomasset ; — le 17 février 1785, baptême de Clémentine-Félicité-Françoise-Julie, fille de Pierre-Marie-Félicité Dezoteux, aide maréchal général des logis des camps et armées du Roy, et de Geneviève-Henriette-Sophie Verne, dame du marquisat d'Uxelles, de la baronnie de Cormatin et dépendances ; — le 2 décembre 1790, baptême de François-Claude-Amour-Gustave, fils dudit Dezoteux ; — baptêmes d'un certain nombre d'enfants illégitimes, dont les mères étaient le plus souvent des servantes au château de Cormatin, etc.

B. 1419. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1675-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Azé. — Manquent les années 1680, de 1686 à 1691 et de 1705 à 1738 ; — le 20 septembre 1675, baptême de Jeanne, âgée de 13 ans, fille d'Annet de Cerbaud, écuyer, seigneur de la Serrée, Champagny, Saint-Étienne et autres lieux ; — le 31 décembre 1679, sépulture d'une femme âgée de cent deux ou trois ans ; — le 1<sup>er</sup> février 1682, baptême de François, fils de Claude de Barthelot, écuyer, seigneur de Murzeau et Bellefont ; — le 8 janvier 1684, il y eut onze mariages célébrés le même jour, etc.

B. 1420. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1701-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Azolette. — Manquent les années de 1704 à 1708, 1710, 1711, 1714 et de 1717 à 1736 ; — le 29 août 1774, mariage de Claude-Antoine Circaud, docteur médecin demeurant à la Clayette, avec Marie-Victoire-Augustine, fille de Joseph-Benoît Verchère, ancien contrôleur au grenier à sel de Charlieu ; — le 12 août 1781, sépulture de Jeanne-Elisabeth Babillon, femme de

François-Marie de La Croix, seigneur d'Azolette, qui mourut lui-même le 26 août 1783 ; — procès-verbal constatant la légitimité d'un enfant dont l'acte de baptême n'a pas été enregistré ; — le 15 octobre 1786, baptême de Louise-Marie-Antoinette, fille de Jean-Marie de La Croix, seigneur d'Azolette, etc.

B. 1421. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bergesserin. — Le 20 mai 1737, a été ondoyé sur un bras, par la sage-femme, l'enfant de Catherine Plassard, lequel a été ensuite tiré mort du ventre de la mère ; — le 30 juillet 1745, baptême de Marie, fille illégitime de Jacques Dargost, garçon majeur et de Catherine Ponceblanc, femme de Claude Janens, servant depuis quatre ans dans les milices et dont on n'a aucune nouvelle ; — le 26 juin 1759, baptême de trois jumeaux, un garçon et deux filles, etc.

B. 1422. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1674-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Berzé-le-Châtel. — Manquent les années de 1692 à 1737. — Paroisse fort peu importante ; en 1771, on ne trouve ni mariage ni sépulture, deux baptêmes seulement furent enregistrés, etc.

B. 1423. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1678-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Berzé-la-Ville. — Manquent les années 1680, 1683, 1686, 1689, 1690, 1691, de 1703 à 1707 et de 1711 à 1736 ; — en 1709, il n'y eut que trois baptêmes et le nombre des décès s'éleva à 37 ; on enterra jusqu'à trois corps dans la même fosse ; — le 22 décembre 1777, mariage de Clériade Vachier, docteur régent en la faculté de médecine de Paris, avec Marie-Anne, fille de Claude Dumont, écuyer, etc.

B. 1424. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1679-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages, et sépultures pour la paroisse de Bissy-la-Mâconnaise. — Manquent les années 1689, de 1704 à 1707, 1710, 1714 et de 1716 à 1736 ; — le 27 décembre 1696, baptême de la petite cloche ; — le 22 novembre 1764, sépulture de Marguerite Demigneux, femme de Simon Panetier, âgée de 24 ans, décédée par suite d'un assassinat commis sur sa personne ; a été inhumée avec un enfant tiré de son sein par l'opération césarienne et baptisé sous condition, etc.

B. 1425. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bissy-sous-Uxelles. — Le 23 décembre 1789, a été bénite l'église dont la première pierre avoit été posée, le 24 octobre 1786, par messire Dezoteux, seigneur du marquisat d'Uxelles ; la première messe y a été célébrée le 25 décembre.

B. 1426. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bissy-sur-Fley. — Manque l'année 1738 ; pour les années antérieures à 1737, voir les registres de la paroisse de Fley.

B. 1427. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour les paroisses de Blanot et de Donzy-le-Pertuis réunies. — Manquent les années 1706, 1707, 1713, 1714, 1715 et de 1717 à 1736.

B. 1428. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1737-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse du Bois-Sainte-Marie. — Le 15 septembre 1744, mariage de Jean-Louis Duvernay, avocat en parlement, maire de la ville de Charlieu, avec Véronique, fille de Marc-Hilaire Perret, châtelain royal du Bois-Sainte-Marie ; — le 28 mai 1753, mariage de Joseph-Ignace-Marie Aymon, écuyer, seigneur de Montépin et Châtillon, avec Anne-Claudine de La Souche ; — le 15 avril 1755, baptême de Jean-Baptiste, fils de Jean Goin, maire dudit Bois-Sainte-Marie ; — le 18 octobre 1758, sépulture dudit Jean Goin ; — le 21 juillet 1765, baptême de Claude, fils de Jean-Baptiste Chevalier, écuyer, seigneur de la Matrouille et des Raviers ; — le 27 septembre 1768, mariage d'Antoine Bouthier de Bellezerbes, bourgeois de Semur, avec Lucrèce-Françoise de Thomassin, etc.

B. 1429. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bonnay et Besanceuil. — Manquent les années de 1704 à 1738 et 1756 ; — note du curé François Duplessis, en date du 12 mai 1754, portant qu'il n'a point ou presque point trouvé d'actes mortuaires, baptistaires ny de mariage dans les registres de la paroisse par la grande négligence de ses deux derniers prédécesseurs ; — le 16 février 1768, sépulture de messire Louis-Marie de Prisque de La Tour-Servile, chevalier, seigneur de Besanceuil, Angoin, la Tour-de-Vers et autres places ; — le 13 octobre 1778, mariage de Bernard Leclerc, avocat en parlement demeurant à Chalon, avec Claudine, fille de Jacques Rameau, bourgeois de ladite ville, etc.

B. 1430. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1692-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bosdemont, dite autrefois de Chassigny. — Manquent les années de 1703 à 1736.

B. 1431. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1736-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bourgvilain. — Le 31 janvier 1739, baptême de Louis-Amable, fils de Jacques Guillet, notaire royal, etc.

B. 1432. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1692-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Boyer. — Manquent les années de 1705 à 1736 ; — le 10 septembre 1743, mariage de François Berardan, avocat en parlement, avec Marie-Madeleine, fille de Denis-Salomon Narboud, aussi avocat en parlement, etc.

B. 1433. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Brandon. — Manque l'année 1744 ; — le 25 avril 1743, bénédiction et baptême d'une cloche, dont le parrain a été messire Philippe Bridet chevalier, seigneur des Miards et Burnanceau, et la marraine, Jeanne-Louise Bridet Des Miards ; — en l'année 1749, on n'enregistra que deux baptêmes et un mariage ; — le 20 septembre 1759, mariage de Jean-Baptiste Henrys, écuyer, seigneur d'Aubigny, avec Ursule, fille dudit Philippe Bridet ; — baptême d'une autre cloche, dont le parrain a été Pierre Bridet, seigneur des Miards, Burnanceau, Montvaillant, Montillet et autres lieux, élu de la noblesse du Mâconnais, et la marraine damoiselle Angélique de Fautrières, etc.

B. 1434. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1692-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bray. — Manquent les années 1705, 1706, 1707, de 1713 à 1736, 1771 et 1788 ; — le 5 octobre 1755, mariage de Louis Furtin, avocat en parlement, avec Laurence Martin ; — le 25 septembre 1787, mariage de Jean-Louis Commerson, praticien à Cluny, avec Pierrette Gormand, etc.

B. 1435. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Buffières. — Le 14 septembre 1751, mariage de Pierre Leschère, greffier du comté de Sivignon, avec Jacqueline, fille de Benoit Nonin, notaire royal à Mazille, etc.

B. 1436. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1737-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Burgy. — Manque l'année 1789 ; — le 21 mai 1768, baptême d'une cloche, dont le parrain a été François Pelleterat de Borde et la marraine, Marie-Françoise Moisson, sa femme ; — le 4 décembre 1781, baptême d'une autre cloche dont le parrain a été

François-Charles-Marie Perrier, seigneur de Marigny, et la marraine, Pierrette-Jeanne Courtot de Millery, femme de Louis-Gérard Pelleterat, écuyer, seigneur de Borde, la Douze et autres lieux ; — le 14 novembre 1786, baptême de demoiselle Julie, présentée par le sieur François Pacotte, chirurgien à Tournus, qui a déclaré qu'elle est née de parents inconnus, dont il n'a pas voulu déclarer les noms, etc.

B. 1437. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Burnand et celle de Saint-Martin-de-Croix, son annexe. — Sépulture de plusieurs religieux Augustins réformés du couvent établi audit Burnand, etc.

B. 1438. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Burzy. — Manque l'année 1756.

B. 1439. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1679-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Bussières. — Manquent les années 1705, de 1718 à 1736 et 1745.

B. 1440. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1672-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chaintré. — Manquent les années de 1673 à 1691, de 1703 à 1706, 1708 et de 1711 à 1736 ; — le 25 novembre 1738, mariage de Claude Chanuet, lieutenant d'infanterie au régiment de Picardie, avec Françoise, fille d'André Burry, maire perpétuel du bourg de Saint-Laurent-lès-Mâcon ; — le 25 janvier 1752, mariage de messire Barthélémy de Ferrus, chevalier seigneur de Cucurieux, Favières et autres places, avec Marie-Émilie Lucie, fille de messire Vincent Palerne, chevalier, seigneur de Chaintré, Saint-Amour et autres lieux, trésorier de France à Lyon, etc.

B. 1441. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chambilly. — Manquent les années 1749 et 1763 ; — le 14 septembre 1771, sépulture de Guillaume Malard, écuyer, seigneur de Bellefay ; — le 3 juin 1783, mariage de Noël Trambouze, notaire royal, avec Françoise, fille d'André Bergeron, négociant, etc.

B. 1442. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1678-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chêne. — Manquent les années de 1684 à 1708 et de 1715 à 1736 ; — le 15 décembre 1682, abjuration de plusieurs habitants de ladite paroisse, élevés dans la religion réformée ; — grande mortalité en 1709 ; — le 14 décembre 1714, baptême de Victor, fils d'Antoine Lachard, seigneur de Thoiriat ; — le 7 janvier 1755, mariage de messire Antoine de Damas, chevalier, seigneur de Tridieux, avec Huguette-Claudine, fille de messire Alexandre de Thy de Milly, chevalier, seigneur de Claveisolles, Curtil et Thoiriat ; — le 31 mars 1757, décès dudit Alexandre de Thy dont le corps fut inhumé dans l'église de Crêches ; — le premier août 1775, mariage de François-Joseph Focard, avocat en parlement, avec Marie-Claudine, fille d'Antoine-Aimé Lorin, docteur en médecine à Thoisse, etc.

B. 1443. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1728-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chapaize. — Le 27 janvier 1755, mariage de Gilbert Chapuis, notaire royal et procureur à Tournus, avec Françoise, fille de François-Marie Laforest, avocat en parlement ; — le 21 octobre 1766, mariage de Philippe-François Petitjean, écuyer, seigneur, de la prévôté de Cortevaix, avec Marie-Robert Conte de Grevilly, etc.

B. 1444. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

— Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de la Chapelle-de-Guinchay. — Le 28 septembre 1767, mariage de Jean-Baptiste-Marie Santallier, notaire royal et procureur en la prévôté de Belleville, avec Anne-Marie, fille de Louis Labruyère, négociant en vins pour Paris ; — le 31 mai 1773, baptême d'une cloche, dont le parrain a été Jean-Baptiste-Valentin Siraudin, procureur du Roi audit bailliage, et la marraine, Marie-Humberte Perrier de Marigny ; — le 7 janvier 1775, mariage de François Nonain, notaire royal à Chêne, avec Jeanne-Marie, fille de Jean-Baptiste Dedieu, bourgeois, demeurant à la Chapelle-de-Guinchay ; — le 3 juin 1776, baptême d'une cloche, dont le parrain a été Edme-Jean-Nicolas de Sevré, écuyer, trésorier des États du Mâconnais, et la marraine, Catherine Rousselot, femme d'Antoine-Salomon Desbois, grand bailli ; — le 14 octobre 1777, mariage de Jean-Baptiste Pochon, procureur audit bailliage, avec Marie-Suzanne, fille d'Alexis Benon, notaire royal à ladite Chapelle ; — le 29 juin 1779, sépulture d'Abel-Louis Laborier de Serrières, écuyer ; — le 5 août 1780, mariage de Louis Fricaud, procureur du Roi au bailliage de Charolles, avec Marie-Claudine, fille de Jacques Malard de La Chapelle, écuyer, seigneur prévôt de Saint-Romain ; — le 28 juillet 1788, mariage de François Noly, fils d'Émilien Noly, trésorier desdits États, avec Suzanne-Rosalie, fille dudit Alexis Benon, etc.

B. 1445. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1686-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de la Chapelle-du-Mont-de-France. — Manquent les années de 1703 à 1707, 1709, 1710, 1711 et de 1714 à 1736.

B. 1446. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de la Chapelle-sous-Dun. — Manquent les années 1745 et 1757 ; — le 25 septembre 1746, naissance de Denis, fils de François Delametherie, docteur en médecine, qui eut plusieurs autres enfants baptisés dans l'église de cette paroisse et y fut enterré le 8 mars 1780, etc.

B. 1447. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1684-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Charbonnières. — Manquent les années 1689, 1692, 1700, de 1703 à 1707, de 1713 à 1736 et 1749 ; — le 22 octobre 1769, baptême d'une cloche, dont le parrain a été Pierre Piquand, prêtre, curé de ladite paroisse, et la marraine, une religieuse carmélite, etc.

B. 1448. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1678-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chardonnay. — Manquent les années 1686, 1687, 1689, 1690, 1706, 1707 et de 1716 à 1736 ; — le 2 avril 1696, baptême de Jean-François, fils de François-Robert de Franc, écuyer, seigneur de Grenot ; — le 26 octobre 1774, mariage de Jean-Baptiste Derains, bourgeois de Saint-Clément-sur-Guye, avec Claudine-Pierrette, fille de Jean-François Lornot, procureur du Roi en l'hôtel de ville de Tournus ; — le 6 novembre 1782, mariage de Joseph-Mathurin Brisson de Beauvoir, sous-lieutenant de maréchaussée, résidant à Tournus, avec Pierrette-Joséphine, fille dudit Lornot, etc.

B. 1449. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1675-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Charnay-lès-Mâcon. — Manquent les années 1676, 1677, 1687, 1690, 1706, 1707 et de 1711 à 1736 ; — le 3 janvier 1675, baptême de Louis-Hercule, fils de Pierre de Laurencin, seigneur de la Bussière ; — procès-verbal constatant que le 27 décembre 1683, le curé de Charnay s'étant présenté en habits sacerdotaux, pour lever le corps d'une personne morte au jeu de l'arc, situé au-dessus du fossé de la ville de Mascon, il en fut empêché par le curé de la paroisse Saint-Pierre dudit Mâcon, qui se présenta en même temps pour faire les cérémonies dans son église ; qu'il en résulta une longue discussion à la suite de laquelle ledit curé de Charnay se retira, pour esviter un désordre scandaleux parmi des gens de nostre robbe ; — le 20 juin 1778, sépulture de Louis Agut, chevalier de l'église Saint-Pierre de Mâcon, fondateur et administrateur, sa vie durant, de l'hôpital des Incurables, érigé au hameau de la Madeleine, de la paroisse de Charnay ; — le 8 mai 1782, baptême de deux cloches, dont l'une a eu pour parrain messire Léonard-François, marquis de Chevriers, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil, seigneur de Vauxrenard et autres lieux, et pour marraine, Adélaïde-Victoire de la Vieuville, femme de messire Claude de Barthelot, marquis de Rambuteau ; — baptêmes d'un grand nombre d'enfants illégitimes, présentés par une accoucheuse domiciliée au faubourg de la Barre, etc.

B. 1450. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1668-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chasselas. — Manquent les années de 1674 à 1679, de 1685 à 1691, 1697, de 1703 à 1707, 1709, de 1713 à 1736 ; — le 14 novembre 1702, sépulture de Jean de Bellecombe, seigneur de Chasselas ; — le 5 novembre 1710, baptême de Philippe, fils de Catherin Grandjean dit Fouchy, notaire royal, dont les descendants restèrent établis dans ladite paroisse ; — le 9 août 1756, bénédiction du maître-autel ; — le 8 août 1757, érection de la croix dite de Vareille ; — le 10 janvier 1774, mariage de messire Pierre-Honoré, comte de Laurencin, chevalier, seigneur d'Avenas, le Sauzet et autres places, avec Claudine, fille de Laurent de La Font de La Rolle, écuyer, seigneur de Chasselas ; — le 11 juillet 1774, mariage de Joachim Denamps, lieutenant particulier au bailliage de Mâcon, avec Dorothée, autre fille dudit de La Font, etc.

B. 1451. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1692-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chassigny-sous-Dun. — Manquent les années de 1704 à 1707 et de 1716 à 1736 ; — le 31 janvier 1696, baptême de François, fils de Pierre Sabatin, avocat en parlement et notaire royal, etc.

B. 1452. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Château. — Le 26 février 1737, mariage de Melchior-Esprit Alabernarde, notaire royal et procureur en la justice de Lugny, avec Antoinette Carré ; — le 19 mars 1779, baptême de Marcel, fils de Victor Gormand, avocat en parlement, etc.

B. 1453. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1692-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Châteauneuf. — Manquent les années de 1704 à 1736, 1750 et 1762 ; — le 13 juillet 1692, baptême d'Antoine, fils de Toussaint Verchère, notaire royal ; — le 14 juin 1741, baptême de Jean-Claude, fils de Pontus-François Boyer, notaire royal et procureur ; — le 25 février 1759, mariage de messire Claude-Marie, comte de Damas, seigneur du Rousset, avec Marie-Claudine-Gilberte, fille de messire Etienne, comte de Drée, comte de la Bazolle, baron de Châteauneuf et du Banchet, seigneur de Vertpré et autres lieux ; — le 10 octobre 1769, mariage de Pierre-Marie Griffon, notaire royal à Matour, avec Claudine-Gabrielle, fille de François Alix, notaire royal et procureur du Roi en la châtellenie royale de Châteauneuf ; — le 18 septembre 1774, sépulture de messire Gilbert de Drée de La Serrée, prêtre, prieur et seigneur de Cunlhat, Saint-Just-en-Chevalet et Saint-Priest-la-Prugne, etc.

B. 1454. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chauffailles. — Cette paroisse, assez importante par le nombre de ses habitants, n'était guère peuplée que de laboureurs, d'artisans et de marchands ; — le 16 octobre 1784, baptême de Pierre-Michel, fils de François Delagrance, notaire royal, etc.

B. 1455. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1689-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chevagny-les-Chevrières. — Manquent les années de 1702 à 1707, 1713, 1714, 1715 et de 1717 à 1736. — le 26 juillet 1737, la gresle est tombée d'une manière si effroyable, qu'elle a osté les trois quarts du vin de cette paroisse et aux environs ; — en 1739, disette générale de toute sorte de fruicts soit à noyau soit à pépin ; — le 25 avril 1740, première messe dite sur un autel dédié à la Sainte-Vierge ; — le 8 mai 1741, bénédiction d'une croix de bois plantée en arrière le château dudit Chevagny ; — le 26 juillet 1770, baptême d'Anne, fille illégitime de Claude-François Olivier de La Marche, maître particulier des eaux et forêts de Mascon, et d'Anne Granger, habitant avec luy ; — le 18 novembre 1782, mariage de Claude-François-Pierre Jamet, chef au bureau des États du Mâconnais, avec Marie-Anne, fille de Valentin Machoud, bourgeois de Mâcon ; — le premier octobre 1783, baptême de Valentin, fils dudit Jamet, etc.

B. 1456. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1681-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Chevagny-sur-Guye et Passy, son annexe. — Manquent les années de 1688 à 1736 ; — le 8 septembre 1766, sépulture de Louis Lacharme, prêtre, curé de la paroisse, âgé de 84 ans ; — le 28 novembre 1770, sépulture d'Antoine Albessard, prêtre, curé de Sainte-Croix-de-Saignes, dans la haute Auvergne ; — le 28 avril 1781, sépulture de Léger Albessard, prêtre, curé dudit Chevagny, etc.

B. 1457. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures ; pour la paroisse de Chissey. — Manquent les années de 171xx à 1736 ; — le 24 février 1775, sépulture de Louis Perrichon, archiprêtre, curé de ladite paroisse, âgé de 97 ans ; le 23 novembre 1784, mariage de Louis Dessaigne, avocat en parlement, avec Espérance, fille de feu Louis Furtin, lieutenant de la justice mage de Cluny.

B. 1458. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1692-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de la Clayette. — Manquent les années de 1703 à 1707 et de 1711 à 1736 ; — le 12 décembre 1710, baptême d'Antoine, fils d'Antoine Circaud, seigneur des Gelins, avocat à la Cour ; — le 19 août 1737, mariage de Blaise Rey-Demorande, notaire et procureur au bailliage de Charollais, avec Laurence, fille de Claude Geoffroy, bourgeois et notaire à la Clayette ; — le 10 avril 1749, ledit Geoffroy, qui s'était marié, en 1719, avec une cousine au quatrième degré, sans avoir obtenu de dispenses, et par la réimpartition fait réhabiliter son mariage et par la réimpartition nuptiale sont déclarés légitimes leurs enfants issus depuis la première bénédiction nuptiale ; — le 25 juin 1761, baptême de Julien-Louis, fils de messire Claude-Alexis de Noblet, chevalier, marquis de la Clayette, baron de Trémont, seigneur de Varennes, Curbigny, Montgesson, Champerny et autres lieux ; — le 13 juin 1770, baptême de Charles-Etienne-Adrien, autre fils dudit messire de Noblet ; — le 10 octobre 1778, baptême de Jean-Baptiste-Antoine-Marie, autre fils dudit messire ; — le 9 octobre 1781, mariage de Claude-François-Marie Bouthier, procureur du Roi au bailliage de Semur, subdélégué de l'intendant de Bourgogne au département du Brionnais, avec Étienne-Claudine, fille de Jean-Marie Baudinot de Montgiraud, avocat en parlement, bailli, juge civil et criminel du bourg de la Clayette ; — le 18 mars 1784, mariage de Jean-Louis Lambert, procureur au bailliage de Charolles, avec Françoise, fille de Pierre Geoffroy, notaire royal à la Clayette ; — le 13 juillet 1790, mariage de Jean-Marie Vallory, bourgeois demeurant à Mussy-sous-Dun, avec Claudine, fille dudit Pierre Geoffroy, etc.

B. 1459. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Clermain. — le 17 mars 1738, sépulture de Georges Rameau, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 6 juillet 1781, sépulture de Nicolas Gelé, prêtre, aussi curé de Clermain, etc.

B. 1460. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Clessé et pour Quintaine, annexe alternativement de Clessé et de Viré. Le 13 juin 1738, sépulture de Nicolas Thiébaud, prêtre, curé de Clessé ; — le 8 octobre 1740, baptême de Gabriel-François, fils de Claude Giraud, notaire royal audit Clessé ; — le 16 juillet 1754, mariage d'Alphonse de Gomeret, praticien à Vaux-en-Pré, avec Marguerite, fille dudit Claude Giraud ; — le 2 juin 1760, mariage d'Éléonor-Esprit Alamy, notaire royal à Viré, avec Marie-Cécile-Charlotte, fille de Jean-François Picquet, maître chirurgien à Clessé, etc.

B. 1461. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Notre-Dame de Cluny. — Manquent les années de 1703 à 1706 et de 1717 à 1736 ; — le 17 juin 1694, sépulture de messire Jean-François-Louis de Beugne, chevalier, seigneur de la Tour du-Bost, Charmoy, Beugne, Villerest et autres lieux ; — le 13 avril 1695, mariage de Nicolas Piquelet, docteur en médecine, avec Françoise, fille de Joseph Grignon, notaire royal ; — le 4 octobre 1698, a été enseveli le corps de défunct sieur Antoine Ochier, vivant marchand de Cluny, dans une place proche du quatrième pilier au bas des fonds baptismaux ; — le 7 février 1699, baptême de Marie, fille de messire Armand de Prisque, chevalier, seigneur de Besanceuil ; — le 14 février 1700, mariage de Valentin Siraudin, substitut du procureur du Roi audit bailliage, avec Espérance, fille de Jacques Perrier, bourgeois de Cluny ; — en 1709 et 1710, sépultures d'un grand nombre de mendiants étrangers et inconnus ; — le 3 septembre 1713, mariage de messire Jean de La Porte, chevalier, seigneur de la Ronde et la Forêt, avec Marguerite-Charlotte, fille de messire Jean de Martigny, seigneur de la Tour-du-Bost, Charmoy et autres places ; — le 23 mars 1741, sépulture de Pierre Arcelin, apothicaire ; — le 2 juillet 1757, baptême de Joseph, fils de Louis Furtin, avocat en parlement ; — le 5 juillet 1765, sépulture de Marie-Antoinette de Champier de Chigy, veuve du sieur de La Menue, écuyer, seigneur de Molleron ; — le 20 février 1767, baptême de François-Marie, fils de Pierre-Louis Jard, avocat fiscal en la justice mage de Cluny ; — le 6 février 1769, mariage de Pierre-Léonard-Germain Guinault Des Créaux, vérificateur des domaines du Roi, avec Jacqueline-Elisabeth, fille de François-Antoine Fouet de Montillet, avocat en parlement ; — le 9 juin 1772, mariage de Louis Delorme, avocat en parlement, avec Marie, fille de Jean-Hugues Sacazand, notaire royal ; — le 24 avril 1781, mariage de Bernard-Adrien Deleschaux, officier d'infanterie au régiment d'Enghien, avec Jeanne-Marie, fille de Jean-Baptiste-Antoine Ochier, avocat en parlement et procureur du Roi en l'hôtel de ville de Cluny ; — le 24 février 1783, mariage de Jean-Baptiste Pondevaux, greffier en chef des gabelles de Bresse, avec Marguerite, fille de Louis Animé, notaire royal, etc.

B. 1462. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Marcel de Cluny. — Manquent les années de 1705 à 1736 ; — le 10 janvier 1696, mariage de Théodore Feuillet, avocat en parlement,

lieutenant en la justice mage de Cluny, avec Espérance, fille de Jean Maître, bourgeois de ladite ville ; — le 27 janvier 1739, mariage de Claude Pennet, notaire royal, avec Jeanne, fille de Renaud Jandet, aussi notaire ; — le 2 juin 1739, mariage de Louis Ochier, procureur fiscal en ladite justice, et Jeanne-Françoise, fille de Jean-Baptiste d'Hauteville, marchand ; — le 8 juillet 1739, mariage de Claude Duvernay, capitaine au régiment de Vogué, avec Françoise, fille de Jean-Baptiste Leroux, capitaine d'artillerie ; — le 6 décembre 1750, sépulture de Marie-Anne Daugy, âgée de 83 ans, supérieure de l'Hôtel-Dieu ; — le 4 avril 1758, baptême de Pierre, fils de Christophe Prudon, tailleur de pierre, et de Françoise Piremole, né le même jour ; son parrain a été Pierre Moreau, marchand épicier, et sa marraine, Ursule Mutin, femme de François Biais, marchand de drap ; — le 10 janvier 1773, sépulture d'Antoinette Baudot, âgée de 80 ans, supérieure de l'Hôtel-Dieu ; — le 5 mars 1774, baptême de Philibert-Amédée-Adolphe, fils d'Etienne Bruys, bourgeois ; — le 12 septembre 1775, sépulture dudit Christophe Prudon ; — le 10 février 1777, mariage de Jean-Pierre-Alexis Rougemont, seigneur de Pommey, premier conseiller au bailliage de Charollais, avec Étienne, fille de Théodore Maître de Chazelle, avocat en parlement ; — le 17 février 1778, mariage de Pierre-Paul Prudon, élève de l'académie de peinture et sculpture, demeurant à Cluny, âgé d'environ vingt ans, fils émancipé de défunct Christophe Prudon et de demoiselle Françoise Piremole, avec Jeanne, fille de Philibert-Claude Pennet, notaire royal ; le prénom de Paul paraît avoir été ajouté postérieurement, la signature mise au bas de l'acte porte : PIERRE PRUDON ; — le 27 février de la même année, c'est-à-dire, dix jours après la célébration du mariage, baptême de Jean, né de la veille, fils légitime de sieur Pierre Prudon, élève de l'académie de peinture et sculpture, et de demoiselle Jeanne Pennet, son épouse ; — le 12 juin de la même année, Prudon et sa femme ont été parrain et marraine de l'enfant d'un journalier ; le mot Paul a été ajouté dans l'acte de baptême et la signature mise au bas porte : Pierre-Paul Prudon ; — le 7 mai 1780, baptême de Jean-Baptiste-Anne-Geneviève, fils de Pierre-Paul Prudon, peintre de l'académie de Dijon et de Jeanne Pennet son épouse ; l'acte est signé: P.P. PRUDHON (avec une h) ; — ce dernier enfant mourut le 11 août suivant et l'acte de décès est signé : PRUDHON, etc.

B. 1463. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Mayeul de Cluny. — Le 11 avril 1741, est mort frère Jean-Baptiste Capot, prêtre, religieux bénédictin de l'ancienne observance de l'ordre de Cluny, de la maison de Clérac en Périgord, après avoir reçu, selon ce qui m'a été déclaré, le sacrement de viatique, mais comme furtivement et à mon insceu ; et le 12, je me suis transporté, accompagné de mon clergé avec la croix, au-devant de la porte du nommé Jean Chapuis, garde des forêts de monseigneur le cardinal d'Auvergne, abbé de Cluny, qui demeure dans le palais abbatial, où ledit frère Capot est mort ; y ay pris son corps avec les cérémonies accoutumées, l'ay conduit ensuite jusques vers la croix, au-dessus des degrés de l'église de l'abbaye, et là l'ay remis au père prieur qui est venu l'y recevoir avec la croix et accompagné de la communauté, pour l'enterrer ensuite dans le monastère, ainsi que ledit père prieur m'avoit témoigné le souhaiter et à quoy j'ai consenti sans peine ; — le 25 novembre 1748, mariage de Benoît Dumolin, docteur en médecine, avec Marie-Élisabeth, fille de Nicolas de Barthelot, écuyer, seigneur de Murzeau, Chemilly, Bellefont et autres places ; — le 27 mars 1764, mariage d'Henri-Oswald-Gabriel Tuppinier Des Murgers, conseiller du Roi en l'Élection du Mâconnais, avec Jeanne-Louise, fille de Philippe Bridet, écuyer, seigneur des Miards ; — le 9 septembre 1776, mariage de Louis Ochier, avocat en parlement, avec Marie-Espérance, fille dudit Benoit Dumolin, etc.

B. 1464. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Colombier-en-Brionnais. — Le 8 juillet 1738, mariage de Louis Jacquemin, premier huissier audencier du Charollais, avec Antoinette Berthelet, dont il avait eu précédemment un enfant qu'il reconnaît et légitime, etc.

B. 1465. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Cortambert. — Manquent les années 1706, 1707 et de 1714 à 1736 ; — le 7 juin 1695, mariage de Louis Martin, notaire et commissaire à terrier, avec Laurence, fille de Moïse Delaroue, marchand à Varange ; — le 28 septembre 1773, mariage de Jean-Baptiste-Philibert Micollier, négociant à Lyon, avec Marie, fille de Jean Robion, marchand à Marseille ; — le 27 août 1776, mariage de Louis Lorin, docteur en médecine, avec Marie-Catherine, fille d'Hyacinthe Arnaud, négociant à Marseille ; — le 10 octobre 1783, sépulture de Louis Robion, prêtre, ancien curé de Saint-Pierre-le-Vieux, etc.

B. 1466. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Cortevaix et Confrançon. — Manque l'année 1745 ; — le 11 février 1738, baptême de Philippe-François, fils de Louis Petitjean, avocat à la Cour, etc.

B. 1467. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1692-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Coublanc. — Manquent les années de 1703 à 1736, 1781 et 1788 ; — le 12 mai 1697, baptême de Louis, fils de Jean Désautels, seigneur de Noireterre ; — le 25 novembre 1766, mariage de Jean-Marie, fils de François-Marie Delacroix, notaire royal, seigneur d'Azolette, avec Marie-Madeleine-Philiberte-Gabrielle, fille de Benoît-Joseph Verchère, contrôleur au grenier à sel de Charlieu, etc.

B. 1468. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1679-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Crèches. — Manquent les années 1682, 1683, 1684, de 1686 à 1710, de 1715 à 1736 et 1745 ; — le 29 août 1739, sépulture de Marguerite, âgée de 20 ans, fille de Louis Duret, seigneur d'Estours, Chêne, Crèches, Dracé et autres lieux ; — le 12 septembre 1741, mariage de Claude-Antoine Renard, premier huissier audiencier au siège présidial de Mâcon, avec Eulalie, fille de François Bourdon, marchand de ladite ville ; — le 9 août 1779, mariage de Pierre Despiney, notaire royal à Mâcon, avec Marie-Anne fille de Claude Brosse, bourgeois de ladite ville, etc.

B. 1469. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Culles. — Le 11 mars 1750, sépulture de Pierre Chuffin, bourgeois ; — le 4 février 1755, mariage d'Antoine Larose, marchand tanneur à Charolles, avec Marguerite, fille d'Antoine Burnot de Laboulay, bourgeois demeurant à Culles ; — le 20 août 1771, mariage de Guillaume Dusauze, peintre à Chalon, avec Jacqueline-Marie, fille dudit Antoine Burnot de Laboulay ; — le 24 novembre 1783, mariage de Joseph Febvre, praticien à Saint-Gengoux-le-Royal, avec Anne-Joséphine, fille de Pierre Bourbon, marchand audit lieu, etc.

B. 1470. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Curbigny. — Manque l'année 1762 ; — le 16 juin 1739, mariage d'Aimé Dudelay, huissier royal à la Clayette, avec Jeanne Tasnière ; — le 31 décembre 1739, nous avons procédé à la nomination du Roi et de la Reine de Saint-Sylvestre ; le Roi a été accordé à Antoine Roillet, pour deux livres et un quart de cire, et la Reine, à Benoît Verchère, granger, pour trois livres qui seront présentées et données à l'église de Curbigny, le 31 décembre 1740 ; — le 1<sup>er</sup> décembre 1778, baptême d'une cloche, dont le parrain a été messire Étienne, comte de Drée, officier de dragons, et la marraine Marie-Charlotte de Noblet La Clayette, chanoinesse et comtesse de Neuville ; — le 4 mai 1782, mariage de messire Michel-Denis, comte de Pons, officier au régiment du Roi infanterie, avec Anne-Louise-Albertine-Gilberte, fille de messire Gilbert, marquis de Drée, chevalier, seigneur de Curbigny, le Bois-Sainte-Marie, Montmelard, Bosdemont, Vareilles, Trélu, Mussy et autres lieux, baron du Banchet, Châteauneuf, la Farge, etc.

B. 1471. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Curtil-sous-Buffières. — Le 19 juillet 1775, mariage de Joseph-Gabriel Dumonceau, bourgeois demeurant à Cluny, avec Françoise-Claudine-Hélie, fille de Benoît Demontchanin, avocat en parlement ; — le 11 juin 1784, mariage de Jean-Baptiste Roberjot, avocat en parlement demeurant à Mâcon, avec Jeanne, fille de Benoît Bonnetain, bourgeois à Matour, etc.

B. 1472. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Curtil-sous-Burnand. — Manque l'année 1756 ; — le 28 juin 1789, sépulture de Claude-Philibert Bernard de La Vernette, seigneur de la Serrée et autres lieux, lieutenant de Roi en Bourgogne et commandant pour le Roi en la ville de Mâcon, etc.

B. 1473. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1676-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Davayé. — Manquent les années 1679, 1685, 1706, 1707 et de 1714 à 1736 ; — en 1686, amodiation de quatre noyers, dont trois sont dans le cimetière et l'autre en dehors, moyennant la redevance d'une pinte d'huile qui sera employée à l'entretien de la lampe de l'église ; — le 25 mars 1691, baptême de Marianne, fille d'Henri de Macet, écuyer, seigneur de Davayé, laquelle âgée d'environ huit ans, avait été seulement ondoyée au moment de sa naissance ; — le 28 septembre 1740, baptême de Thomas, fils de Thomas Nazaret, bourgeois demeurant à Davayé ; — le 7 novembre 1775, mariage de Jean-Baptiste Poncet, lieutenant au régiment de Berri infanterie, avec Marguerite, fille de Claude-Antoine Laborier, écuyer, avocat du Roi audit bailliage, etc.

B. 1474. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1679-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Dompierre-les-Ormes. — Manquent les années de 1680 à 1736, 1738 et 1769 ; — le premier août 1679, baptême de Marie, fille de messire Claude-Hippolyte Damas, seigneur dudit Dompierre ; — le 2 septembre 1743, baptême de Pierre-François, fils de

Jean Cortambert, notaire royal ; — le 16 octobre 1768, mariage de messire Antoine-Anne-Alexandre-Marie-Gabriel-Joseph-François de Mailly, chevalier, marquis de Château-Renaud, seigneur de Quintigny et autres lieux, avocat général du Roi au comté de Bourgogne, avec Claudine-Alexandrine, fille de messire Claude-Mathieu, comte de Damas, chevalier, marquis d'Audour, seigneur de Dompierre et autres lieux ; — le 16 mai 1786, mariage d'Antoine, fils de Jean Delacharme, notaire royal à Matour, avec Jeanne, fille d'Etienne Deschizeaux, bourgeois à Dompierre ; — le 11 juin 1787, mariage de Claude, fils de François-Joseph Jacquier, notaire royal au Bois-Sainte-Marie, avec Anne-Marguerite, fille de Pierre-François Cortambert, conseiller du Roi à Mâcon, etc.

B. 1475. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Donzy-le-Royal. — Manquent les années de 1703 à 1708, de 1714 à 1736 et 1770 ; — grande mortalité en 1709 ; — le 10 janvier 1775, mariage de Gabriel-Aimé-Claude Reignier, praticien, avec Catherine Fèvre, marchande ; — le 11 février 1782, mariage de Jean-Baptiste Verset, marchand à Brandon, avec Marie, fille de Jean Humbert, ancien notaire royal, procureur fiscal de Pressy, etc.

B. 1476. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Dun-le-Roi (aujourd'hui Saint-Racho.) — Le 20 avril 1763, sépulture de Pierre Botton, prêtre, curé de cette paroisse et chanoine d'Aigueperse, etc.

B. 1477. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1738-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Dyo. — Manquent les années 1757 et 1758 ; — le 4 juin 1753, mariage de Jacques Mathoud, procureur au Bois-Sainte-Marie, avec Antoinette, fille de Jacques Deshaires, marchand, fermier de la terre et seigneurie de Dyo, lequel marie successivement ses autres filles, savoir : Claudine, le 15 septembre 1755, avec Adrien, fils de Jean Chevalier, avocat en parlement ; — Étienne, le 9 septembre 1760, avec Claude Petit de Lamure, maître apothicaire ; — Claudine, le 12 février 1765, avec Pierre Terray, maître chirurgien à Châteauneuf ; — Benoîte, le 7 juillet 1766, avec Louis Demontmessin, notaire royal ; — Marguerite, le 19 août 1766, avec Léonard Charollois, marchand à Toulon-sur-Arroux ; — Antoinette, le 17 mai 1768, avec Jean-Claude, fils de Jean Douillet, seigneur de Trembly, etc.

B. 1478. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Farges. — Manquent les années 1695, 1704 à 1708, 1712 à 1736 et 1738 ; — le 30 juin 1700, mariage de Pierre Chesnard, avocat en parlement, avec Claudine Venuat ; — le 11 mai 1756, mariage de François-Etienne Arcelin, originaire de Cluny, chirurgien à Farges, avec Louise-Françoise Richard ; — le 25 novembre 1760, mariage de Denis Guérin, notaire royal à Pont-de-Vaux, avec Antoinette Faure ; — le 22 novembre 1774, mariage de François Noly, ancien officier du régiment de Guyenne, résidant à Tournus, avec Madeleine Bonnardel, veuve de Jacques Callier, négociant à Mâcon, etc.

B. 1479. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1677-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Flacé. — Manquent les années 1686, 1687, 1689, 1691, 1692, 1706, 1707, 1714 et de 1717 à 1736 ; — le 21 avril 1772, mariage de Nicolas Chambard, marchand au faubourg de la Barre, paroisse de Charnay, avec Catherine, fille de feu Benoit Nonin, notaire royal à Tramayes ; — le 4 février 1788, mariage de François-Marie-Thérèse Trambly, avocat en parlement, avec Angélique-Constance, fille de feu Charles Vaulprée, procureur audit bailliage ; — le 16 décembre 1788, mariage de Jean-Baptiste Samoël, écuyer, demeurant à Jullié, avec Suzanne, fille de Philibert Laneyrie, bourgeois demeurant à Flacé, etc.

B. 1480. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Flagy. — Manque l'année 1745.

B. 1481. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Fleury-la-Montagne. — Manquent les années 1705, 1706, 1707, 1714 et de 1717 à 1736 ; grande mortalité en 1694 et 1709 ; — remarque sur l'année 1709 : du 7 au 21 janvier, tous les grains, tant seigle que froment, qui avoient été semés dans les terres, ont gelé par la racine, ce qui est extraordinaire ; toutes les vignes, tant les blanches que les noires, ont gelé par le pied, aussi bien que tous les noyers et tous les arbres fruitiers et tous les jardins, ce qui a causé une horrible famine, le pauvre peuple ne se nourrissant que des herbes des champs et ne vivant que du pain de fougère ; — le 31 août 1694, sépulture de Laurent de Foudras, seigneur de Beaulieu ; — le 15 janvier 1704, mariage de François de Boyveau, écuyer, seigneur de Cypierre, avec Claudine-Philiberte de Foudras ; — le 4 février 1739, mariage de Louis Du Pont, seigneur de Dinechin, avec Marie-Renée, fille de Guillaume Chausse, écuyer, seigneur de Faverge ; — le 6 avril 1739, mariage de messire Antoine Guillermin de Nuzières, seigneur de Montpinay et le Mont, avec Marie, fille de messire Joseph, comte de Foudras, chevalier, seigneur des Creux, Fleury, Bealeur et autres places ; — le 20 décembre 1764, réhabilitation du mariage dudit Louis Du Pont, à cause du défaut par oubli de publication de bans dans le domicile du curateur de l'époux, mineur dans le temps de la bénédiction nuptiale ; — le 18 avril 1769, mariage de Claude Nobis, notaire royal, avec Marie-Laurence, fille de Jean Michel, marchand ; — le 3 juillet 1769, mariage de Marie-Gabriel Simyan, négociant à Cluny, avec Jeanne-Marie, fille dudit Jean Michel ; — le 7 juin 1785, mariage de Benoît-Marie Jacquet, notaire royal à Marcigny, avec Marie-Louise, autre fille dudit Michel : — le 15 novembre 1787, sépulture de ladite Marie-Renée Chausse, etc.

B. 1482. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1671-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Fley et celle de Bissy, qui étaient encore réunies en 1716, mais ne l'étaient plus en 1737. — Manquent les années 1673, 1674, 1675, de 1705 à 1708, 1714, de 1717 à 1736 et 1738. — le 23 avril 1749, baptême de la cloche de Fley, dont le parrain a été messire Anne-Claude de Thyard, chevalier, marquis de Bissy et de Faulquemont, baron d'Authumes, etc., gouverneur d'Auxonne, cy-devant ministre plénipotentiaire de France près le Roy des Deux-Siciles, et la marraine, la femme dudit seigneur ; — le 16 mai 1752, bénédiction de la maison curiale de Fley, qui est la première qu'on y ait construite pour la résidence du pasteur, depuis que le gouvernement de la cure a été ôté aux réguliers et rendu au clergé séculier, les curés de Fley, depuis ledit temps, ayant toujours résidé à Bissy, son annexe, actuellement érigée en paroisse, etc.

B. 1483. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Fuissé. — Manquent les années 1695, 1702 et de 1704 à 1736 ; — le 17 octobre 1750, sépulture d'Antoine Desburnay, marchand commissionnaire de vin ; — le 3 mai 1756, mariage de Jean-Pierre Bourdon, bourgeois à Mâcon, avec Françoise, fille de François Belouze, marchand de ladite ville ; — le 4 juin 1759, mariage de Jean-Baptiste Lhuillier, conseiller du Roi audit bailliage, avec Françoise Chanuet, veuve d'Antoine Galoppin, contrôleur au grenier à sel de Mâcon ; — le 19 juin 1767, mariage de Bernard Bonnet, commissaire aux droits seigneuriaux, châtelain de Feillens en Bresse, avec Marie-Anne Geoffroy ; — le 27 septembre 1773, mariage de Pierre Margot, changeur pour le Roi à Mâcon, avec Eulalie, fille de Nicolas Arcelin, apothicaire de ladite ville, etc.

B. 1484. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1692-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Germagny. — Manquent les années de 1696 à 1699, 1702, de 1705 à 1738, 1740, 1749, 1750 et 1769 ; — paroisse peu importante ; il y a plusieurs années où ne se trouvent que deux ou trois actes inscrits ; — le 19 avril 1751, sépulture de François Guérin prêtre, curé de la paroisse ; — le 31 mai 1757, sépulture de Blaise Beudet, prêtre, successeur du précédent, etc.

B. 1485. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Gibles. — Le 25 novembre 1738, mariage de Jacques Louvrier, notaire royal et commissaire à terrier demeurant à la Clayette, avec Jeanne Janin ; — le 12 janvier 1740, baptême de Claude, fils de François Chevalier, seigneur de Montrouan ; — le 10 février 1743, mariage de Jean Goin, commissaire aux droits seigneuriaux, avec Antoinette Guichardet ; — le 7 février 1747, mariage de Jean-Alexis Bonnetain, notaire royal à Matour, avec Éliennette Guichardet ; — le 20 février 1747, sépulture d'Aimé Chevalier de Montrouan, cornette dans le régiment de la Reine dragons ; — le 23 septembre 1749, mariage de Jean et de Jacques Monternaut, frère, bourgeois, avec Étienne et Catherine, filles d'Antoine de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize ; — le 24 janvier 1754, mariage de François Guyon, écuyer, prévôt des maréchaux en Charollais, avec Claudine, fille de Pierre Reignier, bourgeois de Pruzilly ; — le 17 février 1756, mariage de Jean-Marie Baudinot, avocat en parlement résidant à la Clayette, avec Anne, fille de Pierre Grandjean, notaire royal à Gibles ; — le 15 janvier 1759, mariage de Bernard Rey, avocat en parlement, avec Anne-Marie, fille dudit Pierre Reignier, etc.

B. 1486. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Grevilly. — Manquent les années de 1705 à 1708, 1710 et de 1714 à 1736 ; — paroisse peu importante ; — le 18 octobre 1763, mariage de Jacques-Joseph Commerson, notaire royal à Cluny, avec Marguerite, fille de feu Jean-Marie Fourat, marchand drapier à Tournus, etc.

B. 1487. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1677-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Hurigny. — Manquent les années 1689, 1695, 1704, 1706, 1708, 1711, 1712, 1714, 1715, 1717 et de 1720 à 1736 ; — le 29 juillet 1749, mariage d'Etienne Lemoyne, marchand, avec Suzanne, fille de François Poncet, procureur audit bailliage ; — le 4 janvier 1791, bénédiction de la maison curiale, etc.

B. 1488. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1669-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Igé. — Manquent les années 1674, 1675, 1676, 1678, 1683, 1705, 1706, 1707, de 1714 à 1736 et 1744 ; — grande mortalité en 1709 ; — le 29 juillet 1738, mariage de Louis Choquier, bourgeois de Cluny, avec Étienne, fille d'Etienne Barbier, notaire royal à Igé ; — le 7 novembre 1740, mariage d'Émilien Périer de Salencé, conseiller du Roi élu en l'Élection du Mâconnais, avec Marguerite Dumoulin ; — bénédiction de deux cloches, sur lesquelles il ne se trouve rien d'indécent peint ni gravé, mais seulement sur le haut de chacune cette inscription latine : FRANCISCUS-CAROLUS-ALBERTUS de LABELTONNIERE, EQUES, IGIACI DOMINUS, SIMUL ET FRANCISCA MOISSON, FRANCISCI PELLETERAT DE BORDE, EQUITIS, SPONSA, REFUSAM ME NOMINAVERE, ANNO 1745 ; — le 21 décembre 1762, mariage de Claude-Michel Saulnier, seigneur de Curtieux, avocat en parlement, bourgeois de la ville de Lyon, avec Étienne, fille dudit Émilien Périer ; — le 24 septembre 1777, baptême de Joseph, fils de Joseph Dumolin, garde du corps du comte d'Artois ; — le 13 novembre 1787, mariage de François Monnier de Boisfranc, seigneur de la Croze, avec Marguerite, fille de Benoit Dumolin, docteur en médecine, seigneur de la Bruyère, etc.

B. 1489. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Jalogny. — Manquent les années 1694, de 1703 à 1736, 1778 et 1779 ; — le 22 avril 1754, mariage de Louis Animé, praticien à Cluny, avec Claudine, fille de feu Louis Ochier, procureur fiscal en la justice mage dudit Cluny ; — le 15 janvier 1776, mariage de Benoît Demontchanin, avocat en parlement demeurant à Cluny, avec Catherine, fille de François Blais, bourgeois de ladite ville ; — le 13 octobre 1784, mariage de Jean-Baptiste Bierson, architecte demeurant à Mâcon, avec Pierrette, fille de Pierre-Joachim Joliaud, marchand pelletier à Chalon, etc.

B. 1490. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Jugy. — Le 14 avril 1737, sépulture de Pierre Bataillard, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 7 avril 1778, sépulture de Claude Bataillard, prêtre, successeur du précédent, etc.

B. 1491. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1676-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Laizé. — Manquent les années 1678, 1681, 1683, 1684, 1686, 1687, 1689, de 1691 à 1702, de 1704 à 1708 et de 1717 à 1736 ; — le 21 août

1770, mariage de Charles-Louis Gauthier, commissaire aux droits seigneuriaux demeurant à Mâcon, avec Jeanne-Claudine, fille de feu Claude Verchère, fermier de la terre d'Oyé, etc.

B. 1492. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1692-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Lancié. — Manquent les années 1703, 1705, 1706, 1107 et de 1712 à 1736 ; — le 14 avril 1750, mariage de messire Louis Mignot de Bussy, chevalier, seigneur de Bussy, Montchervet et autres places, avec Antoinette-Marie-Nicole, fille de messire Joseph-Aimé de Bussière, chevalier, seigneur du Châtelard ; — le 7 novembre 1752, baptême d'Ange-Aimé-Marie, fils dudit Louis Mignot de Bussy ; — le 13 décembre 1754, sépulture dudit Joseph-Aimé de Bussière ; — le 5 octobre 1756, baptême de Jean-Claude, autre fils dudit Louis Mignot ; — le 5 mai 1764, sépulture de Marie-Marguerite de Buron, veuve dudit de Bussière ; — le 19 septembre 1776, sépulture dudit Louis Mignot de Bussy, etc.

B. 1493. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1677-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Leynes. — Manquent les années 1678, 1687, de 1692 à 1707 et de 1711 à 1736 ; — la 14 février 1743, service solennel pour le repos de l'âme du cardinal de Fleury, ministre d'État, grand aumônier de la Reine, surintendant des postes et relais de France, ancien évêque de Fréjus et cy-devant précepteur du Roy, abbé des abbayes de Saint-Etienne de Caen et de Tournus, en cette dernière qualité, seigneur de la terre de Leynes ; — le 10 août 1758, mariage de Louis-Bernard Fropier, procureur en la justice du marquisat de Bagé, avec Philiberte, fille de feu Jacques Dombes, maître chirurgien ; — le 13 novembre 1770, mariage de Gabriel-Aimé Verset, notaire royal à Tramayes, avec Anne, fille de François Berard, ancien procureur du Roi en la prévôté de Saint-André-le-Désert ; — le 18 janvier 1780, mariage de Georges Cornaton, notaire royal, châtelain à Confrançon-en-Bresse, avec Jacqueline Berard, veuve de Pierre-Marie Bailly, notaire royal à Pressy-sous-Bondin ; — le 27 juin 1785, mariage de Pierre Gris, maître chirurgien, avec ladite Jacqueline Berard, redevenue veuve, etc.

B. 1494. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1677-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Ligny. — Manquent les années de 1705 à 1730 et 1785 ; — le 6 novembre 1698, baptême de Charles-Antoine-Marie, fils de messire Camille Duclos, chevalier, seigneur de l'Étoile, Fromental et de Chabannes en Auvergne, capitaine mareschal des logis des gens d'armes de la Reyne ; — le 29 août 1699, baptême de Gaspard, fils de messire Gaspard de Vichy, marquis de Champrond, sous-lieutenant des gendarmes écossais et mestre de camp de cavalerie légère (le parrain et la marraine ont été deux pauvres infirmes qui n'ont su signer) ; — le 30 juillet 1742, baptême d'Abel-Claude-Marie-Marthe, fils de messire Gaspard de Vichy, chevalier, comte de Champrond, brigadier des armées du Roi, et de Marie-Camille-Diane d'Albon ; — le 26 octobre 1765, baptême d'Abel-Claude-Goéry-Cécile, fils dudit Abel-Claude-Marie-Marthe, marquis de Vichy, officier supérieur de gendarmerie ; — le 29 janvier 1767, baptême de Gaspard-Félix, autre fils dudit marquis ; — le 4 juillet 1773, sépulture de ladite Marie-Camille-Diane d'Albon ; — le 19 juin 1781, sépulture dudit Gaspard de Vichy ; — le 7 janvier 1784, mariage de Denis Berland, notaire royal à Saint-Christophe, avec Abel-Claude-Marie-Camille-Diane Lefebvre ; — le 23 février 1784, mariage de Sébastien Augay, notaire royal à Ligny, avec Benoîte Robin, etc.

B. 1495. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1668-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Loché. — Manquent les années de 1674 à 1691 et de 1706 à 1736 ; — de 1737 à 1751, baptêmes de nombreux enfants de Claude Bellouze, ancien écuyer de la Reine et bourgeois de Mâcon ; — le 17 juillet 1780, mariage de Simon Chassipolet, ancien huissier audienier audit bailliage, avec Philiberte Dombes, veuve de Louis-Bernard Fropier, procureur à Bâgé-le-Châtel ; — le 25 juillet 1786, mariage de Louis Chaumet, procureur audit bailliage, avec Jeanne-Marie Cornier, etc.

B. 1496. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Lournand. — Manquent les années de 1703 à 1736 et 1789 ; — le 15 juillet 1760, mariage de Jean-Baptiste Lardet, procureur à Cluny, avec Claudine-Françoise-Thérèse, fille de François-Antoine Fouet de Montillet, avocat en parlement ; — le 8 octobre 1776, mariage de Guillaume Bonnetain, notaire royal et procureur à Dompierre-les Ormes, avec Marie, fille de Joseph Préaud, bourgeois de Cluny ; — le 2 septembre 1777, mariage de Victor Gormand, avocat en parlement, avec Reine, fille de Louis Commerson, marchand au hameau de Collonge, etc.

B. 1497. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1679-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Lugny. — Manquent les années de 1690 à 1736 ; — le 15 janvier 1740, sépulture de messire Melchior-Esprit de La Baume, comte de Montrevel, baron de Lugny, etc., maréchal des camps et armées du Roi, mort à Mâcon, d'où son corps fut solennellement porté à Lugny pour être déposé dans le caveau de sa famille ; — le 22 juillet 1744, mariage d'Antoine Guelon, notaire royal et procureur en la châtellenie royale de Brancion, avec Jeanne, fille de feu Jean-Baptiste Dejoux, notaire royal et lieutenant en la justice de Lugny ; — le 25 janvier 1752, mariage de Joseph Chaverot, praticien à Senozan, avec Marguerite-Françoise, fille d'Edouard Lacroix, notaire royal et procureur fiscal en ladite justice ; — le 20 août 1752, bénédiction de deux cloches ; — le 23 juin 1766, mariage de Claude Rodier, contrôleur des actes au bureau de Pont-de-Vaux, avec Jeanne, fille dudit Lacroix ; — le 16 octobre 1770, sépulture de Marie-Florence Du Châtelet, comtesse de Montrevel, veuve dudit messire Melchior-Esprit de La Baume ; — le 14 février 1775, mariage de Gabriel-François Giraud, notaire royal à Clessé, avec Couronne, fille de Melchior-Esprit Alabernarde, notaire royal à Lugny, etc.

1498. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1678-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Lys. — Manquent les années 1680, de 1685 à 1689, 1691, 1692, 1701 et de 1703 à 1736 ; — le 23 août 1762, mariage de Louis Laforest, avocat en parlement, juge de la châtellenie royale de Brancion, avec Jeanne-Louise, fille de Louis Grosjean, bourgeois demeurant à Lys ; — le 20 octobre 1766, mariage de Jean-Simon Petitjean, praticien à Savigny-sur-Grosne, avec Marguerite, fille de Jean-Baptiste Bouillet, procureur à Mâcon ; — le 2 juin 1767, mariage de Charles-François Michegaux, notaire royal et procureur à Charolles, avec Jeanne, fille dudit Louis Grosjean ; — le 9 septembre 1767, mariage de Claude-Marie Saulnier Delanoue, conseiller du Roi au bailliage de Charolles, avec ladite Jeanne-Louise Grosjean, veuve dudit Louis Laforest, etc.

B. 1499. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1737-1772. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Étienne de Mâcon. — Le 2 janvier 1737, sépulture d'Antoine Bauderon de Sennecé, seigneur de Condemines, dont le corps fut remis par le curé de Saint-Étienne à celui de la paroisse Saint-Pierre, qui le remit lui-même aux PP. Cordeliers, pour être enterré dans l'église de leur couvent ; — le 25 novembre 1737, mariage de Claude Grandjean-Fouchy, avec Louise Beraud ; — le 26 juin 1747, baptême de Louis-Gérard, fils de François Pelleterat de Borde, écuyer ; — le 21 juillet 1748, sépulture de François-Joseph Desburnay, conseiller du Roi, visiteur général des gabelles du Lyonnais au département du Mâconnais ; — le 17 septembre 1748, mariage de Benoît-Jean-Baptiste Puthod, avocat en parlement, avec Elisabeth-Françoise, fille d'Armand Laplatte, bourgeois de Mâcon ; — le 15 mai 1753, mariage de Jean-Baptiste Brosse, docteur en médecine, avec Claudine, fille de Joseph Blanc, marchand à Saint-Albain ; — le 21 janvier 1755, mariage de Jean Murgeon, contrôleur aux octrois de Mâcon, avec Marie-Élisabeth, fille de Jacques-François Macaire, bourgeois de ladite ville ; — le 27 avril 1756, mariage de François Rey, entrepreneur de la manufacture royale de fayence de Mâcon, avec Antoinette Buissonat ; — le 18 janvier 1757, mariage de François Lebault, contrôleur aux aides du Mâconnais, avec Françoise Bessier ; — le 11 juin 1759, mariage de Jean-François Delonchamp, contrôleur des fermes du Roi au bureau de Digoin, avec Marguerite-Françoise, fille d'Etienne Brosse, commissionnaire de vin ; — le 16 octobre 1759, mariage de Joseph-Marie de Moyrod, conseiller du Roi au bailliage, avec Marie-Anne, fille de Jean-Louis Chapuys, bourgeois de Mâcon ; — le 17 novembre 1760, mariage de Théophile Testenoire, avocat en parlement, avec Claudine, fille de Jean Humbert, bourgeois de ladite ville ; — le 18 février 1761, baptême de Marie-Louise, fille de Laurent de La Font de La Role, seigneur de Chasselas ; — le 10 mars 1761, mariage de Benoît-Marie de Lacoste-Dupuy, seigneur de Salornay-sur-Guye, conseiller du Roi, président des traites foraines du Mâconnais, avec Marie-Couronne, fille dudit Etienne Brosse ; — le 22 décembre 1765, bénédiction des chapelles construites dans l'église paroissiale, sur l'espace du cimetière des enfants morts sans baptême et qui joint les écuries du Palais-Royal ; — le 4 juin 1768, mariage de messire Hugues-Philippe-Anne-Roland-Louis-Alexandre, comte de Lusignan de Lézay, maréchal des camps et armées du Roi, avec Marie-Anne-Catherine, fille de messire François-César Couraud, seigneur de la Roche-Chevreuse ; — le 9 juillet 1768, mariage de Claude-Etienne Tonnellier, négociant de Paris, avec Françoise, fille de feu Jacques Bellon, négociant de Porto en Portugal ; — le 27 octobre 1769, sépulture de Claude Maillet, entrepreneur et architecte des ouvrages de Bresse et Mâconnais ; — le 30 avril 1770, mariage de Joseph, fils de Philibert Reverdy, notaire royal et greffier en chef de la maîtrise des eaux et forêts de Chalon, avec Jeanne, fille de Jean-Baptiste Ducrot, directeur du bureau des diligences de Mâcon ; — le 11 juin 1770, mariage de Nicolas Gros, conseiller du Roi, son commissaire receveur et contrôleur aux saisies réelles du Mâconnais, avec Pierette, fille de feu Charles Benoît, notaire et procureur à Romenay ; — les pauvres de l'Hôtel-Dieu étaient enterrés sans bière, etc.

B. 1500. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1773-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Étienne de Mâcon. — le 6 juin 1771, mariage de Claude Pollet, avocat en parlement, procureur-syndic et procureur du Roi en la juridiction de police de Mâcon, avec Claudine Humbert, veuve de Théophile Testenoire ; — le 9 août 1775, sépulture de Marie-Thérèse Demeaux, âgée de 32 ans, femme de Mathieu Aymard, écuyer, seigneur de Montval, Marbé et Châtillon, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, lequel mourut subitement trois jours après et le surlendemain fut enterrée leur fille, Jeanne-Marie-Françoise-Camille, âgée de 19 ans ; — le 20 juin 1778, le corps de messire Louis Agut, prêtre, chevalier de l'église collégiale de Saint-Pierre, ancien secrétaire du chapitre de cette église et aumônier des religieuses Carmélites de cette ville, dans une maison desquelles il demouroit, attenante à cette communauté, mort d'hier âgé de 84 ans, muni seulement du sacrement d'extrême-onction, l'état d'assoupissement dans lequel il était ne permettant pas de le confesser et de luy administrer le saint viatique, après avoir été présenté en cette église paroissiale de Saint-Étienne, en la manière accoutumée, a été transporté sur les limites de ladite paroisse, rière le pavillon de l'arquebuse et l'angle des jardins de l'hôpital, où M. le curé de Charnay s'est présenté et auquel j'ay remis les tristes restes de sa mortalité, pour être par luy inhumé dans la chapelle des Incurables, dont il est le fondateur ; — le 15 juillet 1778, mariage de messire Gabriel-Marie Leguat, chevalier, seigneur des Illetes, avec Marie-Claudine-Philiberte, fille de Claude-Philibert Bernard de La Vernette, chevalier, seigneur de la Rochette et autres lieux, lieutenant de Roi en Mâconnais ; — le 13 août 1778, sépulture d'Aimé Périer, charretier, décédé d'hier, après avoir

été confessé avant l'accès de rage dans lequel il est mort ; — le 16 novembre 1778, sépulture de Jacques Ratton, conseiller et secrétaire du Roi ; — le 7 septembre 1779, mariage de Gabriel-Jean-Laurent Daupias, négociant à Porto en Portugal, avec Françoise Ratton ; — le 11 décembre 1779, mariage de Jean-Baptiste Mure, écuyer, conseiller du Roi, consul général de France en Egypte, avec Anne Ratton ; — le 15 mai 1780, mariage d'Étienne Rubat, avocat en parlement, avec Anne, fille de Jean-Baptiste Ducrot, directeur des messageries royales à Mâcon et légitimation d'une fille qu'ils ont eue avant leur mariage ; — le 5 juin 1780, mariage de Benoît Lambert, contrôleur et receveur des domaines du Roi, demeurant à Bâgé-le-Châtel, avec Marie-Louise Lemoine ; — le 25 juin 1781, baptême d'une cloche servant au gros timbre de l'horloge ; le parrain a été messire Léonard-François, marquis de Chevrier, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil, seigneur de Vauxrenard, Émeringes et autres lieux, sous-lieutenant des gendarmes bourguignons ; la marraine, Marie-Anne Petit, femme de messire Claude-Charles de Brosses, comte de Tournay et Saconay, ancien bailli de Gex ; — le 21 août 1781, baptême de Catherine-Marie, fille de Jean-Baptiste Demiège, sous-ingénieur de la province de Bourgogne ; — le 20 novembre 1781, mariage de Jean Jambon, maître grammairien, avec Marie-Toussaint, fille de feu François Rey, entrepreneur de la manufacture de fayence ; — le 2 avril 1782, mariage de Benoît Rozier de La Cardonnière, lieutenant criminel au bailliage, avec Marie-Jeanne, fille dudit Théophile Testenoire ; — le 16 janvier 1783, mariage de François Chevalier, garde du corps du Roi, avec Marie-Jeanne Aymard de Montval ; — le 19 août 1783, mariage de Jean-Camille-Louis Chapuys, avocat en parlement, avec Jeanne-Marie Lagrange ; — le 24 novembre 1783, sépulture dudit marquis de Chevrier, dont le corps est transféré à Saint-Mauris ; — le 27 juillet 1784, mariage d'Eustache Vayssière, notaire royal à Serley, avec Marie-Charlotte, fille de Jean-Baptiste Murgeron, receveur des octrois de la Saône ; — le 21 mars 1787, mariage de François-Marie Duruisseau, écuyer, capitaine de dragons au régiment de Condé, inspecteur général des haras de Bourgogne, avec Sophie Ratton ; — le 1<sup>er</sup> septembre 1701, mariage de Pierre Benon avec Claudine Lacombe, etc. — Naissances d'un grand nombre d'enfants illégitimes.

B. 1501. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1737-1756. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Pierre de Mâcon. — Le 15 janvier 1737, mariage de Claude-Marie Chevillard, avocat en parlement, procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts du Mâconnais, avec Suzanne Chavanel ; — le 8 avril 1737, baptême de Marie-Suzanne, fille de Claude-François-Joseph Desvignes, écuyer, seigneur de Davayé ; — le 6 août 1737, mariage de Jean-Baptiste Denamps, lieutenant particulier au bailliage, avec Louise, fille de Gabriel Guérin, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi ; — le 5 mai 1738, baptême de Jean-Baptiste-François, fils de François-Laurent de Barthelot, seigneur d'Ozenay ; — le 27 juillet 1738, baptême de Pierre-Albert-Marie, fils de Pierre-Albert Chesnard de Layé, écuyer, seigneur de Mouy et Malcus ; — le 3 février 1739, mariage d'Antoine Vallier d'École, conseiller honoraire audit bailliage, avec Jeanne, fille de feu Jacques Dumont, conseiller ; — le 9 février 1739, mariage de messire Joseph de Perrottin de Saint-Sulpice, chevalier, avec Marie, fille de Jacques Cottier, écuyer, ancien capitaine lieutenant de maréchaussée ; — le 21 mars 1739, baptême de Joachim, fils dudit Jean-Baptiste Denamps ; — le 20 mai 1740, baptême de Claude-Antoine-Marie, fils de Claude Patissier, conseiller au bailliage ; — le 26 septembre 1740, baptême d'Antoine, fils de messire Claude-Marie de Chardonnay, chevalier, seigneur des Époux, Salornay-sur-Guye et Dormy ; — le 11 avril 1741, mariage d'Etienne Aubel, élu en l'Élection du Mâconnais, avec Jeanne, fille de Jacques Grenelle de Pimont, procureur du Roi en l'hôtel de ville de Mâcon ; — le 16 août 1741, mariage de Jean-Salomon Bernard, écuyer, avec Jeanne-Marie, fille de Brice Bauderon de Sennecé, écuyer, seigneur de Condemines ; — le 8 juin 1743, mariage de François Pellelerat de Borde, écuyer, avec Françoise, fille d'Antoine Moisson, écuyer, seigneur de la Douze ; — le 10 janvier 1744, baptême de Jean-Baptiste, fils d'Aimé-Gabriel Michon, comte de Berzé, baron de Cenves, seigneur de Pierreclos et autres lieux ; — le 15 juillet 1744, mariage de messire Claude-Marie de Franc, chevalier, seigneur de la Salle, avec Marie, fille de feu Victor-Amédée de La Fage, seigneur de Péronne ; — le 7 août 1745, baptême de Thomas-François, fils de Gérard Perrier de Marigny, écuyer ; — le 1<sup>er</sup> décembre 1745, mariage de messire Claude-Philibert Bernard de La Vernet, chevalier, seigneur de Villard, Cloudeau et autres lieux, lieutenant de Roi en Mâconnais, avec Marie-Charlotte, fille de feu Abel de Labletonnière, écuyer, seigneur d'Igé, Domange, Verzé, Satonnay et Ez-Pierres ; — le 31 janvier 1746, mariage d'Abel-Louis de Laborier de Serrières, écuyer, avec Étienne Tuppiner Des Murgers ; — le 24 mai 1746, mariage de Gilbert Delaval, avocat en parlement, procureur fiscal au bailliage de Tournus, avec Henriette, fille de feu Jean-François Conte, écuyer, seigneur de Grevilly ; — le 15 novembre 1746, mariage de Laurent de La Font de La Role, écuyer, avec Françoise, fille de Jean Barjaud, assesseur criminel au bailliage ; —

le 26 février 1748, baptême de Louis-François, fils de messire Jean-Baptiste de Lamartine, chevalier, seigneur d'Hurigny ; — le 22 avril 1748, mariage de messire Claude-Marie-Hubert de Valadous, seigneur de Moulin-Neuf en Auvergne, capitaine d'infanterie, avec Ursule-Adélaïde-Renée, fille de messire Georges-Melchior de Champier, comte de Chigy, seigneur de l'Aubépin et autres lieux ; — le 28 octobre 1748, mariage de Brice Barjot de La Combe, écuyer, lieutenant particulier assesseur criminel au bailliage (puis lieutenant général), avec Avoye, fille de Melchior Cochet de Saint-Valier, écuyer ; — le 29 septembre 1749, baptême de Jean-Étienne-Claude, fils dudit Jean-Salomon Bernard ; — le 10 février 1750, mariage de Sébastien-Ignace-Philibert Marinon de Remondange, écuyer, capitaine d'infanterie au régiment de Brie, avec Pierrette, fille de Salomon Pelleterat, écuyer, seigneur de Borde et du Solier ; — le 6 juillet 1750, baptême de François-Louis, fils de messire François-Louis de Lamartine, chevalier, seigneur de Montceau ; — le 13 décembre 1751, mariage d'Etienne Périer, procureur, avec Marie-Louise, fille d'Antoine Pollet, procureur ; — le 10 avril 1752, mariage d'Henri Olivier, notaire, avec Aimée, fille de Philibert Aucaigne, notaire ; — le 16 août 1752, mariage de Jean Mioland, élu en l'Élection, avec Marie-Louise, fille de Jean-Baptiste Laborier, ancien conseiller et avocat du Roi au bailliage ; — le 22 mai 1753, mariage de messire Jean-Etienne Demeaux, chevalier, président à mortier honoraire au parlement de Dombes, premier président au présidial de Mâcon, avec demoiselle Thomas Leschere résidant à Mâcon ; — le 3 juillet 1753, mariage de Louis-Aimé Aujas, avocat en parlement, avec Jeanne, fille de Gilbert de Séméraire, commissaire aux droits seigneuriaux ; — le 9 septembre 1754, mariage de Claude de La Folie de Lorcy, écuyer, avec Marie, fille de feu messire Abel-Michel Chesnard de Layé, chevalier, baron de Vinzelles, seigneur de Loche, Fuissé, Saint-Léger, Bouverieux, la Tour-de-Romanèche, Pruzilly, Arcis et Nagu ; — le 17 janvier 1755, baptême de Jacques-Antoine-Marie-Suzanne, fils de messire Mathieu Aymard, chevalier, seigneur de Montval, capitaine au régiment de cavalerie de Crussol ; — le 25 février 1755, baptême de Claude-Marie-Noël, fils de messire Philibert Aymard de Francheleins, chevalier, conseiller d'honneur au parlement de Dombes, président au présidial de Mâcon ; — le 18 mars 1755, mariage d'Edme-Jean-Nicolas de Sevré, écuyer, trésorier des États du Mâconnais, avec Jeanne-Marie, fille de François Noly, conseiller du Roi, assesseur en la maréchaussée dudit Mâconnais ; — le 21 avril 1755, mariage de Claude Dauphin, procureur du Roi en ladite Élection, avec Jeanne-Marie-Claudine, fille de Claude-François-Joseph Desvignes de La Cerve, écuyer, seigneur de Davayé, Rossan, Solutré, Pouilly et autres lieux ; — le 16 février 1756, mariage de Pierre de Montherot de Montferrand, chevalier, seigneur de Béligneux, avec Jeanne-Sibille-Philippine, fille dudit messire Jean-Baptiste de Lamartine d'Hurigny, etc.

B. 1502. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1758-1774. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Pierre de Mâcon. — Le 8 avril 1758, baptême de Pierre-Guillaume-Charles-Albert, fils de François-Charles-Albert de Labletonnière, écuyer, seigneur d'Igé et autres lieux ; — le 29 novembre 1758, mariage de Claude Trambly, lieutenant en l'Élection du Mâconnais, avec Marie-Claudine Noly ; — le 9 janvier 1759, mariage de Joseph Quarré, écuyer, seigneur de Champvigny et Plomb, avec Marie-Claudine-Françoise, fille de Pierre de Boyer, écuyer, seigneur de Trades, Ruffey et Mercey ; — le 25 février 1759, mariage de Pierre-Abel Desvignes de Davayé, écuyer, avec Marie-Anne, fille de messire Jean-Baptiste de Lamartine, chevalier, seigneur d'Hurigny et autres places ; — le 29 mai 1759, mariage de Claude-Louis Chamborre, procureur audit bailliage, avec Marie, fille de Jean-Baptiste Bouillet, procureur ; — le 19 juin 1759, mariage d'Émilian Noly, président en ladite Élection, avec Marie-Françoise, fille dudit Pierre de Boyer ; — le 16 octobre 1759, mariage de Joseph-Marie de Moyrod, conseiller du Roi au bailliage, avec Marie-Anne Chapuys ; — le 14 février 1760, mariage de Jean-Baptiste Fleutelot de Chazan, écuyer, avec Marie Lemoine, veuve de Jean-Claude Sevré ; — le 8 septembre 1761, mariage de Charles Sancy, docteur en médecine, avec Anne Soldat ; — le 9 février 1762, mariage de Nicolas Vaillant, avocat en parlement, avec Jeanne-Louise, fille de Jean-Baptiste Laborier, ancien avocat du Roi au bailliage ; — le 5 juillet 1762, mariage d'Antoine Pâtissier, écuyer, conseiller du Roi, avec Marie Forest ; — le 10 janvier 1764, mariage de Gilbert Séméraire, notaire royal, avec Jeanne-Marie, fille de François Siraudin, lieutenant honoraire en ladite Élection ; — le 30 décembre 1765, mariage de Joachim Guyénard d'Andelot, écuyer, ancien prévôt de la maréchaussée de Bresse, avec Anne Naudin ; — le 10 février 1766, mariage de Claude-Godefroy Roland de La Duerie, médecin des camps et armées du Roi, avec Jeanne-Marie Chaverot ; — le 25 janvier 1768, mariage de Pierre-François Cortambert, procureur, avec Denise Testenoire ; — le 6 août 1768, baptême de Jean-François, fils de Jean-Marie Cellard, écuyer, procureur du Roi au bailliage ; — le 9 avril 1769, mariage de messire Guillaume-Louis de Murard, chevalier, seigneur de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, ancien officier au régiment de Picardie, avec Marguerite-Jacqueline-Antoinette, fille de messire Philibert Aymard, chevalier, seigneur de

Francheleins, Fontaine et autres lieux, président au présidial de Mâcon ; — le 13 août 1769, baptême de Louise-Françoise, fille de messire François-Alexis de Ville, marquis de Tavernay, comte de la Croix, baron des Pierres, seigneur de la Mulatière et autres lieux ; — le 14 août 1769, baptême de Jean-Baptiste, fils de messire Philibert-Éléonor de Barthelot, chevalier, seigneur d'Ozenay, Gratay et autres lieux ; — le 11 décembre 1769 mariage de Joachim Blondeau de Certines, conseiller du Roi au bailliage, avec Marie Philippine, fille de feu Clériade Goyet, conseiller honoraire en la maîtrise des eaux et forêts du Mâconnais ; — le 27 janvier 1770, baptême de Jean-Baptiste-Marie-Camille, fils dudit messire Guillaume-Louis de Murard ; — le 6 février 1770, baptême d'Antoine-Nicolas, fils d'autre Antoine-Nicolas Focard, avocat en parlement ; — le 3 septembre 1770, mariage de Pierre Testenoire, docteur en médecine, avec Jeanne-Éléonore, fille de Pierre-Nicolas Ligonet, avocat en parlement ; — le 12 février 1771, baptême de Jean-Baptiste, fils de Marc-Antoine Pâtissier de La Forestille, écuyer ; — le 28 mai 1771, mariage de Louis Chambosse, maître apothicaire, avec Anne-Marie, fille de feu Nicolas Arcelin, maître apothicaire à Mâcon ; — le 23 octobre 1771, mariage d'Antoine Moiroud, notaire, avec Denise-Pierrette, fille de Pierre Richepance, procureur ; — le 6 juillet 1772, baptême d'Etienne, fils de Thomas Nazaret, bourgeois ; — le 20 mars 1773, mariage de Joseph Matroire, avocat en parlement, juge mage civil et criminel, gruyer, voyer et des hautes polices du marquisat de Bagé, avec Anne, fille de feu Jean Bracognié, greffier en chef au bailliage ; — le 11 janvier 1774, mariage de Benoît-Charles Demaizières, docteur en médecine à Chalon, avec Marguerite, fille de feu Jérôme Soldat, conseiller du Roi, élu en l'Élection du Mâconnais, etc.

B. 1503. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1775-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Pierre de Mâcon. — Le 3 avril 1775, baptême de Philibert-Jean-François, fils de messire Antoine-Élisabeth Penet Du Châtelard, chevalier, seigneur de Chassignolle, lieutenant des maréchaux de France ; — le 4 décembre 1775, baptême de deux enfants jumeaux de Jean-Baptiste Onfroy, dit Dutailly, de l'académie de musique ; — le 8 décembre 1775, sépulture de Barbe-Charlotte Fevret de Fontette, femme de messire Nicolas-Maximilien de Grippière de Montcroc de Montsimon ; — le 20 décembre 1775, mariage de François Grenelle de Pimont, lieutenant-colonel d'infanterie, avec Marie-Anne de La Balmondière ; — le 21 mai 1776, mariage d'Alexandre Delucenay, lieutenant de la maréchaussée du Mâconnais, avec Marie-Pierrette Bourdon ; — le 21 juin 1776, baptême de Pauline-Élisabeth-Charlotte, fille de Louis-Philibert de Reynod de Chauvaney, écuyer ; — le 17 décembre 1776, mariage de Gaspard-Eugène Delaval, avocat en parlement, demeurant à Tournus, avec Marie-Claudine, fille de feu Denis Aulas, avocat en parlement, seigneur du Verdier et autres lieux, procureur du Roi en l'Hôtel de ville de Mâcon ; — le 2 février 1777, baptême de Guillaume, fils de messire Jean-Baptiste Michon de Pierreclos ; — le 29 avril 1777, mariage de Jean Delaye, conseiller du Roi au bailliage, avec Marie-Espérance, fille de feu François Siraudin, lieutenant honoraire en l'Élection du Mâconnais ; — le 3 juin 1777, mariage d'Henri-Louis Cortambert, écuyer, ancien gendarme de la garde du Roi, avec Marguerite, fille de Joseph Guillemardet, conseiller du Roi, trésorier des mortes-payes de Bourgogne ; — le 21 janvier 1778, sépulture de messire Gaspard-Eugène Conte, chevalier, seigneur de Messey, lieutenant-colonel dans le régiment de royal dragons ; — le 8 juin 1778, mariage de messire Jacques-André Châtelain d'Essertines de Belleroche, procureur du Roi en la sénéchaussée du Beaujolais, avec Marie-Charlotte-Eugénie, fille de messire Jean-Salomon Bernard, chevalier, seigneur de Sennecé, Virey, Senetrières, Moranchin, Chagniot et autres lieux ; — le 15 juillet 1778, mariage de messire Gabriel Leguat Des Illetes, chevalier, avec Marie-Claudine-Philiberte, fille de messire Claude-Philibert Bernard de La Vernette, chevalier, seigneur de la Rochette et autres lieux ; — le 22 juillet 1778, mariage de messire Alexandre-Marie de Blevin, marquis de Penhoët, colonel du quatrième régiment de l'État-major, avec Anne-Françoise, fille de messire Philibert-Éléonor de Barthelot, seigneur d'Ozenay, Gratay, Monterin, les Écuyers et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France au département du Mâconnais ; — le 14 novembre 1778, baptême de Pierre-Gabriel, fils de Claude Chandon, ancien avocat du Roi au présidial de Mâcon ; — le 16 février 1779, baptême de Jeanne-Marie-Louise, fille de messire Jean-Nicolas-Maximilien de Grippière de Montsimon, chevalier, marquis de Montcroc ; — le 19 avril 1779, mariage de messire Antoine Bonne, chevalier, marquis de Régnault de Parcieu, ancien conseiller à l'ambassade de Vienne, avec Marie-Claudine-Gabrielle, fille de messire François-Charles-Albert de Labletonnière, chevalier, baron d'Igé, seigneur de Domange, Satonnay, Ez-Pierres, Azé, Chevagny, Salornay, Somméry et autres places ; — le 10 juillet 1779, mariage de François Fournier, négociant à Lyon, avec Hélène, fille de Jean Chamonard, juge en la maîtrise des eaux et forêts de Mâcon ; — le 12 août 1779, mariage de Jean-Baptiste Bonnetain de Lessard, avocat en parlement, avec Marie Antoinette-Françoise-Xavière, fille d'Etienne Lemoine,

négociant ; — le 11 janvier 1780, mariage de Claude-Antoine Mioland, avocat en parlement, avec Philiberte, fille de Joseph Milliet, docteur en médecine ; — le 7 novembre 1780, mariage de Claude Dupasquier, négociant, avec Marie-Louise, fille de Jean-Baptiste Roberjot, procureur ; — le 5 mars 1781, mariage de Girard-Anne Chesnard de Vesvres, ancien capitaine commandant au régiment d'infanterie de Bourbon, avec Marie-Thérèse-Claudine, fille de feu Mathieu Aymard de Montval ; — le 29 août 1781, mariage de Vivant-Etienne Groselier, écuyer, ancien mousquetaire du Roi, avec Marie-Claudine, fille de feu Claude Dauphin, procureur du Roi en l'Élection de Mâconnais ; — le 20 septembre 1781, mariage de messire Jean-André Gayot, chevalier, seigneur de Saint-Éloy, avec Marie-Louise, fille dudit Claude-Philibert Bernard de La Vernette ; — le 9 novembre 1781, baptême de Claude-Philibert, fils de messire Claude Barthelot, chevalier, marquis de Rambuteau, seigneur de Chassagne, Écusses, Vaubresson, les Leurres, Champgrenon et autres lieux ; — le 19 mars 1782, mariage de Claude-François-Nicolas Bouthillon de La Servette, avocat général à la Chambre des comptes de Bourgogne, avec Marie-Suzanne, fille de Joseph-Marie de Moyrod, conseiller honoraire au bailliage ; — le 16 janvier 1783, mariage de François Chevalier, garde du corps du Roi, avec Marie-Jeanne, fille dudit Mathieu Aymard de Montval ; — le 6 février 1783, mariage de Louis-André de Courbon, écuyer, seigneur du Molard, Rochard, la Blache et autres lieux, avec Marie-Agathe, fille de Jean-Marie Cellard, écuyer, seigneur de Chasselas, Pruzilly, Dromvent, Malatray, Montaclat et autres lieux ; — le 31 mars 1783, mariage de Jean-Joseph Bachey, écuyer, lieutenant général au bailliage de Beaune, avec Marie-Caroline, fille de François Pelleterat, écuyer, seigneur de Borde ; — le 29 mai 1783, baptême d'Antoine-Louis-Gabriel-Emmanuel, fils d'Antoine Viard de Sercy, écuyer, seigneur de Sercy, Santilly, Molleron, du doyenné et de la châtellenie de Saint-Gengoux-le-Royal, lieutenant général au bailliage de Mâcon ; — le 23 juillet 1783, baptême de Claude-Philibert-Marie, fils de messire Abel-Michel Bernard de La Vernette de Saint-Maurice, chevalier, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans ; — le 26 août 1783, mariage de Louis Ochier, lieutenant d'infanterie, avec Marie-Françoise, fille de feu Claude Dumont, écuyer ; — le 5 octobre 1764, mariage d'Etienne Cellard de Chasselas, écuyer, avocat au bailliage, avec Jeanne-Marie-Joseph, fille d'Émilian Noly, trésorier des États du Mâconnais ; — le même jour, mariage de Jean-Marie Cellard de Pruzilly, écuyer, président en ladite Élection, avec Marie-Edme-Nicole, fille dudit Émilian Noly ; — le 24 novembre 1784, mariage de Jean-Cyr-Théodose de Simorre, écuyer, capitaine des grenadiers au régiment de Berri avec Anne, fille de Claude-Antoine Laborier, écuyer, ancien avocat du Roi au bailliage ; — le 22 février 1786, mariage de messire Aimé-Marie Berthellon de La Vennerie, chevalier, avec Claudine-Émilienne, fille de Claude-Michel Saulnier de Curtieux, écuyer ; — le 22 juillet 1788, mariage de Nicolas Bodin de Veydel, conseiller du Roi au bailliage, avec Jeanne Lhuillier ; — le 23 septembre 1788, mariage de Joseph Defranc, notaire royal à Pont-de-Veyle, avec Jeanne Guillot ; — le 9 août 1790, mariage de Jean-Salomon-Marie Bernard de La Vernette, lieutenant au régiment d'Enghien infanterie, avec Marie-Marguerite, fille dudit Claude-Antoine Laborier ; — le 22 octobre 1790, baptême d'Alphonse-Marie-Louis, fils de Pierre de Lamartine, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin, et de Françoise-Alexis Des Roys, etc.

B. 1504. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1666-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-Vincent de Mâcon. — Manquent les années 1674, 1679, de 1681 à 1690, 1693, de 1699 à 1742 et de 1766 à 1783 ; — le 21 juin 1666, mariage de Jean Dumont, docteur en médecine, avec Philiberte, fille de feu Hector Morel, enquêteur audit bailliage ; — le 17 juin 1668, mariage de Gabriel Arnoud, avocat en parlement, lieutenant en la justice de Louhans, avec Henriette, fille dudit Hector Morel ; — le 22 janvier 1754, sépulture de Marie Bottu de La Balmondière, veuve de messire Jacques-Marie Mignot, lieutenant général au bailliage de Beaujolais, seigneur de la Martizière, Montchervet et autres places ; — sépultures des chanoines du chapitre Saint-Vincent, des prêtres et chapelains de l'église cathédrale, de leurs parents qui logent avec eux, de leurs domestiques, des fournisseurs ou artisans logés dans l'intérieur du cloître ; — mariages desdits parents, domestiques et artisans ; — baptêmes de leurs enfants et d'un certain nombre d'enfants exposés, etc.

B. 1505. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1708-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Malay. — Manquent les années de 1713 à 1736 ; — le 7 novembre 1738, mariage de messire Philibert-Joseph de La Page, chevalier, baron de Saint-Huruge, seigneur de Vaux-sous-Targe, avec Jeanne, fille de Melchior de Pages de Vitrac, écuyer, demeurant à Cluny ; — le 6 mars 1766, sépulture de Jean-Baptiste Cossanges, prêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1506. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Marcigny. — Le 5 janvier 1738, sépulture de Claudine Dupré, femme d'Antoine de La Salle, écuyer, ancien capitaine au régiment d'Anjou ; — le 25 mai 1738, sépulture de Jacques Guénot, receveur au grenier à sel, décédé sous les ruines de son moulin, ainsi que son domestique et le meunier ; — le 19 septembre 1741, mariage de Louis Bouillet de Noiron, conseiller du Roi, receveur général en Bugey, Valromey et Gex, avec Jacqueline-Marie-Thérèse, fille de Philibert Dalhoze, écuyer, commissaire des guerres ordonnateur à Perpignan ; — le 17 octobre 1741, mariage de Joseph Carme, notaire royal et greffier en chef des gabelles du Brionnais, avec Françoise Gouvillier ; — le 12 décembre 1741, mariage de messire Claude-Marie, comte de Saint-Georges, chevalier, seigneur d'Estieugues, Court et dépendances, capitaine au régiment d'Auvergne, avec Marie-Cécile, fille de feu messire Antoine d'Amanzé, chevalier, comte de Chauffailles ; — le 29 janvier 1742, baptême de Claude, fils d'Hubert-Christophe Du Ryer, coseigneur de Lurcy ; — le 8 août 1742, mariage de Claude Matagrin, lieutenant en la brigade de Marcigny, avec Antoinette-Philiberte, fille d'Etienne Lombard, principal du collège de Charolles ; — le 24 août 1746, mariage de Guillaume Malard, écuyer, seigneur de Sermaize, avec Marie, fille de feu Antoine Devaux, écuyer, seigneur de Bellefay ; — le 18 octobre 1746, mariage de Jean-Baptiste Combrial de La Chassagne, avocat en parlement, avec Françoise, fille de feu Joseph Gregaine de Châteauvert, écuyer ; — le 14 mars 1754, sépulture de Joseph-Claude de La Salle, écuyer, seigneur de Vigousset ; — le 10 mai 1756, mariage de Philippe Maret, seigneur de Saint-Pierre-la Noaille, avec Marie-Pierrette, fille de Claude Chappuis de La Goutte, écuyer ; — le 26 octobre 1756, mariage d'Aimé de La Roche, écuyer, seigneur de Fougerolles, gouverneur de Villefranche, avec Marie-Anne, fille de Guillaume Dupuy de Narboz, avocat en parlement ; — le 21 février 1757, mariage de Pierre Challaye, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, avec Nicole, fille dudit Claude Chappuis de La Goutte ; — le 5 août 1760, mariage dudit Jean-Baptiste Combrial de La Chassagne, devenu veuf et juge de Marcigny, avec Catherine Cudel ; — le 6 février 1761, sépulture de Jean-Louis Joleaud Des Forges, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis ; — le 3 février 1762, mariage de Christophe-Jacques Du Chailloux, lieutenant d'infanterie, avec Marie-Françoise, fille dudit Hubert-Christophe Du Ryer ; — le 12 février 1767, mariage de Claude Du Ryer, gendarme de la garde du Roi, avec Christine Pâtissier de La Forestille ; — le 4 octobre 1768, mariage de François Cudel, ancien capitaine au régiment de Penthievre, avec Marie Perroy ; — le 20 avril 1770, sépulture de Jacques de Muzy, écuyer ; — le 4 février 1771, mariage de Jacques Dupont, écuyer, seigneur de Dinechin, avec Marie-Rose Du Ryer ; — le même jour, mariage de Jean-Baptiste Potignon de La Touche, avec Christine, fille de Jean-Baptiste Verchère de Reffye, docteur en médecine ; — le 31 janvier 1775, mariage de Claude-François Richardet, architecte et entrepreneur à Givry, avec Philiberte Chariot ; — le 4 février 1775, mariage de Fleury Choulier, licencié en droit, avec Nicole, fille de Jean-Louis Verchère, notaire royal ; — le 24 septembre 1776, mariage de Jean-Baptiste Gontier-Jobert, avocat en parlement, avec Hélène, fille de Jean-Gilbert de Montillet, avocat en parlement, syndic perpétuel de la ville de Marcigny ; — le 29 octobre 1776, mariage de Louis-Marie Dupuy, avocat en parlement, avec Jacqueline, fille de François Verchère, docteur en médecine ; — le 25 juin 1777, mariage dudit Claude Du Ryer, devenu veuf et receveur des consignations au bailliage de Semur, avec Benoîte-Judith Perroy de La Brosse ; — le 11 février 1779, mariage de Charles Verchère, receveur au grenier à sel de Semur, avec Catherine Combrial de La Chassagne ; — le 11 janvier 1780, mariage de Claude-François Perroy, avocat en parlement, avec Jeanne-Marie-Françoise Verchère de Reffye ; — le 16 avril 1782, mariage de Gilbert-Hilaire Bouquet, avocat en parlement, avec Claudine Bizot ; — le 2 août 1785, mariage de Philibert Dupuy, seigneur des Claines, avec Anne Du Ryer ; — le même jour, mariage de Pierre Perrin de Précý, écuyer, avec Christine Du Ryer ; — le 23 mars 1788, abjuration d'un protestant Wurtembourgeois, etc.

B. 1507. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1692-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Massilly. — Manquent les années 1705, 1706, 1707, de 1711 à 1736 et 1746 ; — le 13 mai 1708, mariage de Jacques Forest, capitaine au régiment d'Angoumois, avec Elisabeth de Raffin, veuve de Nicolas Lespinasse ; — le 30 mai 1747, mariage de François Dumolin, avocat en parlement, avec Étienne-Antoinette, fille de feu François Morin, avocat en parlement et procureur du Roi en l'Hôtel de ville de Cluny ; — le 30 septembre 1760, mariage de Claude de Layre, écuyer, seigneur de la Chaise, garde du corps, avec Françoise, fille de feu Claude Tuppiner Des Murgers, conseiller en l'Élection de Mâcon, juge mage de Cluny ; — le 27 janvier 1767, mariage d'Antoine Roberjot, maître coutelier à Cluny, avec Hilaire, fille de Claude Pennet, notaire royal, etc.

B. 1508. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Massy. — Manquent les années de 1703 à 1709, de 1712 à 1736 et 1768 ; — le 28 avril 1710, mariage de Marcel, fils d'autre Marcel Quarré, marchand, fermier de Massy, avec Françoise, fille de feu Thibaud de Fautrières, écuyer ; — le 22 septembre 1744, mariage de Jean-Baptiste-Antoine Ochier, avocat en parlement, avec Marie, fille de Michel Mutin, marchand à Cluny ; — le 18 mai 1745, mariage d'Étienne-Théodose Ray de Montagny, avocat en parlement, ancien conseiller au présidial de Chalon, avec Anne, fille de feu Louis Ochier, procureur fiscal en la justice mage de Cluny, etc.

B. 1509. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1668-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Matour. — Manquent les années 1672, 1673, 1675, 1677, 1678, 1682, 1683, 1686, 1689 et de 1692 à 1736 ; — le 22 septembre 1742, baptême de Claude, fils de Jean Delacharme, notaire royal ; — le 12 juillet 1746, mariage de Claude Lavenir, huissier royal, avec Louise Cortambert ; — le 20 septembre 1752, baptême de Louis-Alexandre-Lancelot, fils de messire Lancelot, comte de Turpin de Crissé, brigadier des armées du Roi ; — le 24 mars 1755, sépulture de Pierre Nompère de Champagny, prêtre, curé de Matour ; — le 27 avril 1756, mariage d'André Desvernay, maître chirurgien, avec Françoise, fille de Jean Chaix, contrôleur pour le Roi au bureau dudit Matour ; — le 14 mars 1760, baptême de Jean-Marie, fils de François Perreau, notaire royal ; — le 23 août 1760, baptême de Jean-Marie, fils de Jean-Alexis Bonnetain, notaire royal ; — le 27 janvier 1761, mariage de Jean-Alexandre Brigon, notaire royal, avec Marguerite, fille dudit Jean Chaix ; — le 16 juillet 1770, baptême de Vincent, fils de Pierre-Marie Griffon, notaire royal ; — le 4 juillet 1786, mariage de François Bonnetain, notaire royal, avec Antoinette Philibert ; — le 22 juillet 1788, mariage de Claude-Thomas Perrier, notaire royal à Dompierre, avec Jeanne Delarcharme, etc.

B. 1510. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Mazille. — Manquent les années de 1704 à 1736 ; — le 13 juin 1740, mariage de Gilbert Bouché, maître chirurgien de Cluny, avec Couronne, fille de François Bruys, fermier du château de Mazille ; — le 11 janvier 1747, mariage de Claude Lamain, marchand, avec Françoise, fille de Benoit Nenin, notaire royal ; — le 15 octobre 1767, mariage d'Alexis Benon, négociant à la Chapelle-de-Guinchay avec Marie-Claudine Bruys ; — le 15 mai 1781, mariage de François Commerson, bourgeois demeurant à la Vineuse, avec Marie-Françoise, fille de Guillaume Commerson, bourgeois demeurant à Bray ; — le 12 avril 1785, mariage d'Etienne Commerson, négociant à Collonge, paroisse de Lournand, avec Jeanne-Marie-Françoise, fille de Benoit Teyras, négociant à Mazille, etc.

B. 1511. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Meulin. — Le 27 décembre 1737, baptême de François-Claude, fils de Jean Ligonnet, notaire royal ; — le 15 mai 1753, mariage de Jacques-Marie Durand, contrôleur pour le Roi et greffier de la prévôté de Beaujeu, avec Marie, fille dudit Jean Ligonnet ; — le 30 juillet 1754, mariage de Louis Michel, praticien à Cluny, avec Philiberte Léclat ; — le 27 avril 1756, mariage de Jean Bertrand, procureur audit bailliage, avec Benoîte, fille de Claude Petit, notaire royal à Meulin ; — le 25 août 1767, sépulture de Claude-Louis-René Ligonnet, conseiller du Roi au bailliage de Charolles, etc.

B. 1512. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Milly. — Manquent les années de 1704 à 1707 et de 1714 à 1736 ; — le 22 août 1738, baptême d'Antoine, fils de Claude Olivier, bourgeois à Mâcon ; — le 6 février 1770, mariage de Pierre Alamagny, huissier royal audit bailliage, avec Françoise Barrat ; — le 30 juin 1780, sépulture d'Etienne Laurouze, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 5 novembre 1782, mariage d'Antoine Joanin, notaire royal à Cluny, avec Charlotte Dumont ; — le 19 avril 1789, baptême de Jean-Étienne, fils de Claude-Marie Guillet, notaire royal à Milly, etc.

B. 1513. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1692-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Montagny-sur-Grosne. — Manquent les années de 1704 à 1736 ; — le 10 août 1763, sépulture d'Antoine Petit, prêtre, curé de la paroisse, etc.

B. 1514. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1675-1791. — Bailliage royal — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Montbellet. — Manquent les années 1677, de 1687 à 1707 et de 1711 à 1786 ; — le 25 avril 1675, baptême de François-Adrien, fils de François Du Rousset, écuyer, seigneur de Marfontaine ; — le 25 octobre 1678, baptême de Jean, autre fils dudit seigneur ; — le 17 novembre 1678, baptême de Claude, fils de Gabriel Brunet, notaire royal et lieutenant en la baronnie de Montbellet ; — le 26 mai 1680, bénédiction de deux cloches pour l'église annexe de Saint-Oyen ; — le 10 septembre 1710, baptême de Philippe, fils de Claude Guillet, maître de la poste dudit Saint-Oyen ; — le 2 août 1738, baptême de François, fils d'Alexandre Legrand, notaire royal à Montbellet ; — le 14 novembre 1741, mariage d'Antoine Deplanche, seigneur de Genot, avocat en parlement, avec Françoise, fille de François Choppin, procureur fiscal dudit Montbellet ; — le 9 juin 1760, mariage de Jean, fils d'Antoine Tuppinié, ancien conseiller du Roi, élu en l'Élection du Mâconnais, avec Claudine-Françoise, fille de feu Jacques Labergère, négociant à Pont-de-Vaux ; — le 27 janvier 1763, mariage de Marie-Joseph Laroche, notaire royal et procureur à Bâgé-le-Châtel, avec Marie-Claudine de La Roche de Nully, veuve de Pierre Targe, en son vivant écuyer et garde de la porte du Roy ; — le 29 avril 1771, mariage de Louis Busseret, maître chirurgien à Tournus, avec Charlotte Cadot ; — le 10 mai 1772, mariage de François-René Noirod, marchand à Mervans, avec Marie-Charlotte, fille de François Besohne, notaire royal à Montbellet ; — le premier mai 1781, mariage de Jean-Marie François, avocat en parlement, avec Antoinette, fille de Jacques-Antoine Cortambert, lieutenant de la maréchaussée du Mâconnais ; — le 15 octobre 1783, baptême de Marie-Humberte-Joséphine, fille de Louis-Gérard Pelleterat, écuyer, seigneur de Borde et la Douze, etc.

B. 1515. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Montmelard. — le 19 septembre 1763, sépulture de messire Claude-Louis de Thy de Milly, chevalier, seigneur de la Bruyère, etc.

B. 1516. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Mussy-sous-Dun. — Le 26 janvier 1749, mariage de Claude Gondras, notaire royal à Saint-Igny-de-Roche, avec Anne Vaginay, etc.

B. 1517. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Ouroux. — Le 17 novembre 1749, sépulture de Nicolas Delapraye, prêtre curé de ladite paroisse ; — le 17 mai 1785, mariage de Louis-Marie Canard, négociant à Mâcon, avec Anne, fille de feu François Guyon, prévost de la maréchaussée du Charollais, etc.

B. 1518. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1676-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Ozenay. — Manquent les années 1677, 1678, 1679, 1683, 1684, de 1686 à 1691, 1705, 1706, 1707, de 1717 à 1736, 1755 et 1758 ; — le 29 mai 1695, mariage de François de Franc, écuyer, seigneur de Grenot, avec Elisabeth, fille de feu Antoine Conte, élu en l'Élection du Mâconnais ; — le 24 novembre 1696, baptême de Marie-Antoinette, fille de Mathieu Barthelot, seigneur d'Ozenay, Gratay et autres places, lieutenant de Roi à Chalon ; — le 15 septembre 1712, baptême de Louis, fils de Claude-Sébastien Mainssonnat, avocat en parlement ; — le 23 décembre 1756, mariage de messire Gabriel de Chasteigner de Rouvre, chevalier, avec Jeanne-Claudine Clerguet, veuve en deuxièmes noces de Claude Balay, lieutenant en la châellenie royale de Cuisery ; — le 9 octobre 1787, mariage de Jean-Claude Cucherat, négociant à Charlieu, avec Pierrette Maire, etc.

B. 1519. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Ozolles. — L'année 1740 a presque été toute d'hiver ; les gelées, les neiges, dans le temps que les bleds étoient en fleurs, ont presque emporté la récolte qui a été très petite ; les vins, à la veille des vendanges, ont été emportés par la gelée ; — le 20 juin 1747, mariage de Jean-François Declessy, notaire royal, avec Antoinette Thomas ; — le 2 juin 1767, mariage de Claude-Louis Reignier, praticien à la Clayette, avec Catherine-Jeanne, fille dudit Declessy, etc.

B. 1520. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1681-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Péronne. — Manquent les années de 1685 à 1689, de 1691 à 1707 et de 1712 à 1736 ; — le 11 octobre 1743, sépulture de messire Victor-Amédée de La Fage, chevalier, baron de Saint-Huruge, seigneur de Vaux-sous-Targe ; — le 14 janvier 1765, mariage de Jean Paquelet, commissaire aux droits seigneuriaux, avec Françoise Mutin, bourgeoise de Cluny ; — le 15 juillet 1784, bénédiction d'une cloche pour l'église annexe de Saint-Pierre-de-Lanque, etc.

B. 1521. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1678-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Pierreclos. — Manquent les années 1686, 1687, de 1689 à 1692 et de 1704 à 1736 ; — le 10 mai 1678, baptême d'Etienne, fils de Jean-Baptiste Michon, écuyer, seigneur de Pierreclos, procureur du Roi au bureau des finances de la Généralité de Lyon ; — le 4 mai 1700, baptême de Jean, fils de Claude Chevillard, notaire royal ; — le 17 octobre 1750, bénédiction de deux cloches ; — le 24 janvier 1753, sépulture dudit Claude Chevillard ; — le 24 février 1756, mariage de Jean-Philippe Charmont, bourgeois demeurant à Chasselas, avec Christine, fille de Philibert Moiroud, garde du corps du prince de Condé ; — le 18 novembre 1766, mariage de Joseph Bouverot, procureur à Pont-de-Veyle, avec Louise, fille d'Antoine Bouchacourt, greffier de la maréchaussée du Mâconnais ; — le 28 août 1768, mariage de Claude Boussin, notaire à Sercy, avec Françoise, fille dudit Antoine Bouchacourt ; — le 8 mai 1779, ont été exhumés les ossements des ancêtres de M. de Pierreclos, inhumés dans l'ancienne église, et ont été transportés dans le caveau par ledit seigneur construit pour sa sépulture et celle de sa famille ; — le 17 mai 1784, baptême d'Antoine-Guillaume, fils de Jean-Baptiste Michon de Pierreclos, écuyer, etc.

B. 1522 (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Plottes. — Manquent les années de 1704 à 1707 et de 1715 à 1736 ; — le 11 mars 1701, baptême de Pierre, fils de Pierre Chesnard, avocat aux cours de Lyon ; — le 22 mai 1751, sépulture de Joseph Pelletier, prêtre, curé de ladite paroisse depuis soixante-trois ans et six mois, etc.

B. 1523. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Prayes. — Le 15 février 1738, abjuration de ses hérésies, faite par Jean Jouffroy habitant de ladite paroisse ; — le 18 septembre 1748, baptême du Françoise-Antoinette, fille de Claude-Marie de Franc, chevalier, seigneur de la Salle-de-Manziat, ancien capitaine d'infanterie demeurant au hameau de Culey, etc.

B. 1524. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1690-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Pressy-sous-Dondin : — Manquent les années 1697, 1699, 1702, de 1711 à 1736 et 1781 ; — le 21 mai 1696, mariage de Laurent de Mathieu, écuyer, avec Jeanne Duvair ; — le 26 janvier 1700, mariage de Jean-Baptiste Bataillard, praticien à Cormatin, avec

Philiberte, fille de Dominique Philibert, notaire royal à Pressy ; — le 31 janvier 1700, baptême de Jean-Jacques, fils de Louis Château, maître peintre ; — le 23 novembre 1739, mariage de Jean Circaud, bourgeois demeurant à Oyé, avec Jeanne Françoise Petit de Lamure ; — le 13 février 1756, baptême de Jean-François-Marie, fils de Jean-François de Montel de Bussy, écuyer, seigneur de la Tour-de-Marchizeuil ; — le 26 janvier 1762, mariage de Léonard David, bourgeois demeurant à Blany, paroisse de Laize, avec Catherine, fille de Dominique Philibert, avocat en parlement ; — le premier juin 1762, baptême de Gabriel-Claude-Amédée-Sophie, fils de messire Hector-Antoine-Dominique de La Garde de Chambonas, comte de Saint-Thomé, seigneur de Pressy et autres lieux ; — le 9 novembre 1762, mariage de Jean-Marie-Alexis Bonnetain, demeurant à Charolles avec Anne-Louise, fille d'Hugues Bailly, notaire royal à Pressy ; — le 9 juillet 1764, mariage de Pierre-Marie Bailly, notaire et procureur en la prévôté et châtellenie royale de Saint-André-le-Désert, avec Jacqueline fille de François Bérard, procureur du Roi en ladite prévôté ; — le 10 janvier 1774, mariage de Claude Delucenay, bourgeois demeurant à Vitry, avec Barbe-Guillaume, fille dudit Jean-François de Montel ; — le 4 février 1779, mariage de messire Louis-Jules, marquis de Balathier, chevalier, comte de Lantage, seigneur de Villargoix, capitaine de dragons, avec Marie-Françoise-Diane, fille dudit Hector-Antoine-Dominique de La Garde de Chambonas, etc.

B. 1525. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Préty et Lacrost, son annexe. — Manquent les années 1705, 1707 et de 1718 à 1736 ; — le 11 juin 1701, baptême de Raymond, fils d'Eustache Chanorier, avocat en parlement ; — le 12 février 1713, baptême de François, fils de François Batonnard, substitut du procureur du Roi en la châtellenie de Cuisery ; — le 5 septembre 1717, translation des reliques de saint Félix, prêtre et martyr, dans l'église de Presly, reliques qui ont été portées de Rome par le frère Claude Volage, hermite, originaire de Lacrost, qu'il receut à Rome dans une boîte de bois couverte de papier marbré, entourée d'un ruban rouge et scellée des sceaux de l'éminentissime cardinal Gaspard de Carpineo, vicaire général de sa Sainteté ; — le 27 septembre 1769, bénédiction de deux cloches ; — le 9 octobre 1780, mariage de Jean-Jacques Pourtier, seigneur de Larnaud, avocat en parlement demeurant à Lons-le-Saunier, avec Françoise, fille de Jean-Baptiste Duvernay, écuyer, demeurant à Mâcon, etc.

B. 1526. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1708-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Prissé. — Manquent les années de 1713 à 1736 ; — le 12 septembre 1740, mariage de Jacques Dumoney, avec Jeanne, fille de Jean Puthod, maître chirurgien ; — le 8 mai 1751, sépulture de Marie-Anne Laborier, femme de Jacques Barjot, seigneur de la Combe, ancien lieutenant particulier assesseur civil et criminel audit bailliage ; — le 28 novembre 1769, mariage de Benoît Du Ligier Testenoire, notaire royal à Ouroux avec Madeleine, fille de Jean Avignent, négociant à Mâcon ; — le 26 février 1781, mariage de messire Claude Quarré Du Plessis, chevalier, seigneur de Corcelles, lieutenant général au bailliage d'Autun, avec Avoye-Marie-Thérèse, fille de feu Brice Barjot de La Combe, lieutenant général au bailliage de Mâcon ; — le premier octobre 1783, baptême de Valentin, fils de Claude-François-Pierre Jamet, greffier en l'Élection de Mâcon, archiviste et chef au bureau des États du Mâconnais, etc.

B. 1527. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1738-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Prizy. — Manque l'année 1760 ; — le 8 août 1753, sépulture de Joseph Guichardet, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 17 mai 1775, baptême de Rose, fille de Claude-Adélaïde Favre, seigneur des Fougerards, avocat en parlement, demeurant à Amanzé, etc.

B. 1528. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Pruzilly. — Manquent les années de 1705 à 1736 ; — le 9 janvier 1748, mariage d'Alexis Chapuys, notaire royal à Mâcon, avec Pierrette Reignier, etc.

B. 1529. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1668-1747. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Romanèche. — Manquent les années 1687, 1689, 1691, 1692, 1705, 1706, 1707 et de 1717 à 1736 ; — le 6 mai 1696, sépulture de Nicolas Louis de Chabannes, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 28 novembre 1747, mariage de Benoît, fils de Philibert Sambin, notaire royal, avec Marie Boisson, etc.

B. 1530. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1748-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Romanèche. — Le 28 juillet 1750, mariage de François-Catherine de Saint-Loup, lieutenant de dragons, avec Madeleine, fille de feu messire Charles de Consier, chevalier, seigneur de Bolomier, coseigneur de Poncin ; — le 22 février 1751, mariage de Benoît Condeminal, notaire, âgé de 19 ans, avec Marie Farget ; — le 5 novembre 1759, baptême de Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Chalandon, notaire royal à Saint-Symphorien puis à Romanèche ; — le 19 octobre 1779, mariage de Jean Morin, notaire royal à Mâcon, avec Marie-Philiberte, fille de feu Antoine Perraud, maître particulier des eaux et forêts de Dombes ; — le 4 juillet 1781, baptême de Claude-Marie, fils de Claude-Marie Perraud, docteur en médecine ; — le 18 août 1781, mariage de Jean Brémond, négociant à Charolles, avec Pierrette, fille de feu Jacques Fonteray, notaire royal à Suin ; — le 12 novembre 1788, sépulture de Jacques Fonteray, prêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1531. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1690-1760. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Romenay. — Manquent les années 1692, 1693, de 1703 à 1713, de 1716 à 1736 et 1748 ; — le 12 juin 1714, mariage de messire François de Thoisy, chevalier, seigneur de Marcilly, Bruailles, Montagny et Loize, avec Anne, fille de Joseph Colin, écuyer, conseiller au bailliage de Chalon ; — le 28 janvier 1737, baptême de Marie-Antoinette, fille de Claude Feuillet, avocat en parlement, juge d'appel au comté de Saint-Trivier ; — le 3 décembre 1739, baptême de Charles, fils de Charles Chanu, avocat en parlement ; — le 28 mai 1742, baptême de Joseph-Marie, fils de Jacques-Marie Lataud, procureur ; — le 5 février 1744, baptême de Pierre-Louis, fils de Charles Benoît, notaire et greffier de la justice de Romenay ; — le 27 juin 1746, mariage de Dominique Lallemand, procureur aux justices de Romenay et Pont-de-Vaux, avec Elisabeth-Catherine Lataud ; — le 25 août 1755, mariage de Jean-François Lornot, avocat en parlement demeurant à Tournus, avec ladite Marie-Antoinette Feuillet, etc.

B. 1532. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1761-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Romenay. — Le premier mai 1764, mariage de Marie-Mathieu Mignot, notaire royal à Feillens, avec Marie-Antoinette Benoît ; — le 24 novembre

1767, sur les cinq heures du matin, mariage de Bernard Gros, bourgeois résidant à Simandre, avec Louise-Barbe, fille de feu Pierre Coudery, notaire et procureur fiscal en la justice de la baronnie de Romenay ; — le 28 novembre 1770, mariage de Roch Nivière, docteur en médecine à Saint-Trivier, avec Marie-Claudine Lallemand ; — le 13 juillet 1772, mariage de Gaspard Chappuis, maître chirurgien à Pont-de-Vaux, avec Marie Denis, laquelle, devenue veuve, fut mariée en secondes noces, le 30 octobre 1775, à Joseph Coudery, procureur fiscal en ladite justice ; — le 16 avril 1776, mariage de Jacques Fossurier, procureur, avec Marie-Françoise Tortillier ; — le premier mars 1784, mariage de Jacques-Marie Lataud, notaire et procureur, avec Marie-Pierrette, fille de Claude-Marie Gonet, notaire et procureur, etc.

B. 1533. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1680-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse du Rousset. — Manquent les années de 1689 à 1738 et 1787 ; — le 2 avril 1751, sépulture de Mathieu Collet, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 11 août 1755, mariage de Marcel Viard, marchand à Cluny, avec Bénigne, fille de François Bertrand, bourgeois demeurant au Rousset, etc.

B. 1534. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1692-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Sailly. — Manquent les années de 1703 à 1736 ; — le 16 avril 1692, baptême de Pierre, fils de Pierre Moraillon, notaire royal ; — le 21 avril 1742, mariage de François Lagrange, procureur d'office à Viry, avec Françoise Bérard de Trémolles ; — le 21 octobre 1744, mariage de Jean-Marie Delathéolière, maître chirurgien, avec Jeanne Perrault ; — le 9 septembre 1749, mariage de Gilbert Girardet, lieutenant du premier chirurgien du Roi, avec Aimée Chaumay ; — le 29 juin 1779, mariage de Jean-Baptiste Bailly, procureur à Saint-André-le-Désert, avec Catherine, fille d'Étienne Chevalier, notaire à Sailly ; — le 11 décembre 1786, mariage de Nicolas-Henri Philibert, clerc de palais, avec Marie-Reine, fille de Marie-Placide Pagny, procureur à Cluny ; — le 27 novembre 1787, mariage de François Plantin, négociant à Lyon, avec Louise-Michelle, fille de François Bourgoïn, marchand commissionnaire audit Lyon et seigneur de Sailly, etc.

B. 1535. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1668-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Albain. — Manquent les années 1676, 1679, 1681, 1688, 1689, de 1692 à 1707, 1710 et de 1713 à 1736 ; — le 11 juin 1739, bénédiction d'une cloche ; — le 27 janvier 1740, mariage de Laurent Aubertin, bourgeois de Paris, avec Marie-Marguerite Germanan ; — le 29 avril 1749, baptême d'Henri, fils de Jean Moreau, notaire royal ; — le 14 juillet 1790, j'ay béni le drapeau national de la paroisse de Saint-Albain en l'église, et de là je suis allé en procession avec le Maire et les autres officiers, en une chapelle dressée à cet effet dans le pâquier, etc.

B. 1536. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1689-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Amour. — Manquent les années 1694, 1702, 1706, 1707, 1714, 1715, de 1717 à 1736 et 1762 ; — le 11 avril 1741, mariage de Jean-Baptiste Desaint, libraire et imprimeur à Mâcon, avec Claudine Desgranges ; — le 9 novembre 1743, mariage de Jean-Louis Verchère, notaire royal à Marcigny, avec Marguerite Brenot ; — le 15 juillet 1749, mariage de Pierre-Nicolas Ligonnet,

avocat en parlement, avec Nicole Videt ; — le 25 juin 1766, mariage de François Geoffroy, bourgeois de Saint-Clément-lès-Mâcon, avec Marguerite Ponsard ; — le 19 juin 1769, mariage de François-Marie Rubat, avocat en parlement, avec Suzanne Bourdon, etc.

B. 1537. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1692-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-André-le-Désert. — Manquent les années de 1705 à 1739 ; — le 27 juillet 1740, baptême d'Henriette-Brigitte, fille illégitime de Thomas Monnier Des Hauts, écuyer, ancien garde du corps du Roi, et de Catherine-Claudine de Thibaut de Noblet Des Prés, veuve de messire Georges-Melchior de Champier, chevalier, comte de Chigy, lesquels se marièrent le 19 décembre suivant ; — le 3 juin 1749, mariage de Simon Derymon, bourgeois de Sigy-le-Châtel, avec Marie, fille de Louis Margot, lieutenant général au bailliage de Charolles ; — le 15 juin 1750, mariage de Claude-Henri de Vainy, écuyer, seigneur de Villorbaine, la Chapelle et autres lieux, avec Catherine, fille de Nicolas de Barthelot, écuyer, seigneur de Murzeau ; — le 26 février 1784, sépulture de Marguerite Botton, veuve de Guillaume Philibert, prévôt et châtelain royal dudit Saint-André, etc.

B. 1538. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1692-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Boil. — Manquent les années de 1704 à 1736 ; — le 16 octobre 1745, sépulture d'Hugues Leschenault, maître chirurgien ; — le 31 décembre 1751, sépulture de Claude Raquillet, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1539. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1676-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Sainte-Cécile. — Manquent les années de 1684 à 1736 ; — le 20 juillet 1788, bénédiction d'une cloche ; — le 13 juillet 1780, sépulture de François Guichard, prêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1540. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1668-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Clément-lès-Mâcon. — Manquent les années 1674, 1676, 1679, 1688, 1705, 1706, 1707 et de 1710 à 1736 ; — en 1709, sépultures d'un grand nombre de mendiants inconnus et de pauvres morts en la maladerie ; — le 12 octobre 1751, sépulture d'Antoine Dumont, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 5 juin 1787, mariage de Jean-Baptiste Protat, procureur, avec Marie-Anne, fille de Jean-Baptiste Charton, marchand à Mâcon, etc. — Baptêmes d'un grand nombre d'enfants illégitimes.

B. 1541. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1673-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Clément-sur-Guye. — Manquent les années de 1675 à 1679, 1682, 1688, 1689, 1691, 1706, 1707 et de 1717 à 1735 ; — le 26 février 1737, mariage de Jean, fils de Jean Gacon, notaire royal à Joncy, avec Philiberte Derains, etc.

B. 1542. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1611-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Gengoux-le-Royal. — Manquent les années de 1630 à 1694 et de 1703 à 1736 ; — le 14 octobre 1612, baptême de Pontus, fils de Claude Rigaud, procureur du Roi au grenier à sel dudit Saint-Gengoux ; — le 9 avril 1613, baptême de Gaspard, fils de François de Rymon, juge royal audit lieu ; — le 27 décembre 1694, sépulture de Michel Colson, greffier en chef et notaire royal ; — le 21 mai 1738, mariage de Philibert Chaillot, juge, prévôt civil, lieutenant criminel et maire perpétuel dudit Saint-Gengoux, avec Catherine-Émerentiane, fille de Léonard Cochardet, procureur du Roi en la prévôté et châellenie royale de la même ville ; — le 2 juillet 1742, mariage de Louis Gournot, maître chirurgien, avec Marie, fille de Louis Machureau, procureur ; — le 4 février 1743, mariage de Louis Boton, procureur d'office au marquisat d'Uxelles, avec Jeanne, fille de Jacques Baylon, maître chirurgien ; — le 12 août 1750, mariage de Louis Cochardet, avocat en parlement, avec Anne-Marie, fille d'Antoine-Marie Ducrest, seigneur de Montigny et du Montceau ; — le 17 mars 1754, la translation des ossements des dames et religieuses Ursules de Saint-Gengoux, contenus dans huit cercueils tels qu'ils se sont trouvés qui ont pu supporter le transport, et le surplus déposé dans quatre grandes caisses, a été faite dans l'église de Saint-Gengoux, pour y faire les stations ordinaires, et de là ils ont été transportés dans le cimetière de la Sainte-Madeleine, où ils ont été inhumés ; — le 5 juillet 1757, mariage de Louis Baudot, avocat en parlement, avec Philiberte, fille dudit Philibert Chaillot ; — le 16 février 1762, mariage d'Alphonse Ravier, avocat en parlement, plus tard juge royal en ladite châellenie, avec Marguerite, fille d'Honoré Baylon, contrôleur audit grenier à sel ; — le 19 décembre 1769, baptême de Jacques-Antoine, fille de Guillaume Laroche, receveur au même grenier ; — le 21 juin 1776, baptême de François, fils de Claude-Christophe Marchand, notaire royal et procureur du Roi syndic de la ville de Saint-Gengoux ; — le 15 mai 1788, bénédiction de la cloche du nouvel hôpital ; — le 30 juillet 1789, messe du vœu de ville et celle fondée par M. de Poncelet en la chapelle Saint-Antoine, ainsi que la procession, n'ont pu être acquittées, vu le danger où se trouva la ville d'être assiégée par une troupe de brigands incendiaires, et la nécessité où furent les habitants de prendre les armes, etc.

B. 1543. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1682-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Gengoux-de-Scissé. — Manquent les années de 1693 à 1736 et 1759 ; — le 5 novembre 1738, mariage de Claude Aubery, praticien, avec Françoise Jard ; — le 4 août 1772, sépulture d'André-Philibert Butty, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 20 janvier 1789, mariage de Bernard-Charles Lorrain, procureur à Mâcon, avec Charlotte, fille de feu Louis George, aussi procureur, etc.

B. 1544. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Germain-des-Bois. — Le 5 août 1737, mariage de Jacques-Charles Vondière, marchand à Oyé, avec Antoinette, fille de Gilbert Bouillet, seigneur du Tremblay, ancien procureur du Roi au grenier à sel de Charolles ; — le 22 août 1744, sépulture dudit Gilbert Bouillet ; — le 21 décembre 1756, baptême de Louis, fils de Nicolas Grandjean, notaire royal ; — le 9 février

1762, mariage de Jacques, fils d'autre Jacques Deshaires, fermier de la terre et seigneurie de Dyo, avec Claudine, fille de Jean Bouillet Du Trembly, qui, le 25 juin 1765, maria Catherine, une de ses autres filles, avec Cosme Geoffroy, bourgeois de la Clayette, et, le 7 novembre 1775, une autre fille appelée Marie, avec Claude-Marie Lavaud, marchand à Digoine, paroisse de Palinges, etc.

B. 1545. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Huruge et Saint-Martin-la-Patrouille, son annexe. — Manque l'année 1756 ; — le 22 septembre 1749, mariage de Pierre-Marie Noiret, marchand à Charolles, avec Marguerite, fille de Philibert Pagny, notaire royal audit Saint-Martin ; — le 27 octobre 1767, mariage de Philibert Munier, procureur à Lugny, avec Constance Jard ; — le 3 décembre 1775, sépulture de Louis Pagny, notaire royal au Mont-Saint-Vincent ; — le 19 novembre 1777, mariage de messire Victor-Amédée de La Fage, chevalier, marquis de Saint-Huruge, seigneur de Saint-Martin, Burzy, Valescot, Malfontaine, Vaux-sous-Targe et autres lieux, avec Ambroise-Marthe-Andrée, fille de Jean Mercier, bourgeois demeurant à Saint-Germain-en-Laye ; — le 22 octobre 1779, baptême de Claire-Sophie, fille dudit marquis, etc.

B. 1546. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Igny-de-Roche. — Le 22 janvier 1741, baptême de René-Antoine, fils de Pierre Fleury, notaire royal ; — le 24 février 1772, mariage de Claude Verchère, marchand à Tancon, avec Marie-Anne, fille dudit Fleury ; — le 24 janvier 1786, mariage de Pierre-Marie Farges, notaire royal à Belmont (Rhône), avec Antoinette, autre fille dudit Pierre Fleury, etc.

B. 1547. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1708-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Jean-le-Priche. — Manquent les années 1712, 1713, 1714 et de 1717 à 1736 ; — le 6 février 1741, mariage de Joseph Guérin, écuyer, avec Françoise, fille de Claude Demoline, bourgeois de Lyon ; — le 28 octobre 1771, baptême de Victoire, fille de Jean-Pierre Delglat de La Tour Du Bost, trésorier de France, etc.

B. 1548. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1738-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Julien-de-Civry. — Manque l'année 1739 ; — le 23 mars 1743, sépulture d'Hercule Joleaud Des Forges, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 19 novembre 1743, mariage de Laurent Cortey, marchand, avec Dominique, fille de Jean Douillet Du Trembly, bourgeois, fermier de la terre et seigneurie du Vau-de-Chizeuil ; — le 13 octobre 1744, sépulture de Gabrielle Geoffroy, veuve de Philibert Pallot, lieutenant général au comté du Charollais ; — le 28 janvier 1755, mariage de Jean-Marie Prudon, marchand à Charolles, avec Claudine, fille dudit Jean Bouillet ; — le 28 novembre 1757, mariage de Jean-Baptiste Fricaud, notaire royal, juge de la baronnie du Vau-de-Chizeuil et du palatinat de Dyo, avec Anne Geoffroy ; — le 30 janvier 1759, sépulture de Louise de Vallerot, comtesse de Mandelot, décédée en son château du Petit-Bois ; — le 6 décembre 1768, mariage de Laurent Mommessin, avocat en parlement, avec Marie, fille de feu Claude Verchère, fermier de la terre et seigneurie d'Oyé ; — le 28 avril 1770, mariage de Claude Dallier, procureur à

Tramayes, avec Marie, fille de feu Charles Bouteloup, notaire royal ; — le 16 septembre 1774, sépulture de Philibert Cortey, notaire royal à Saint-Julien, etc.

B. 1549. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1713-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Laurent-en-Brionnais. — Manquent les années de 1716 à 1736 ; — le 20 février 1759, baptême de Jean-Antoine, fils d'Antoine Delagrangé, notaire royal, etc.

B. 1550. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Léger-sous-la-Bussière. — Le 4 février 1744, baptême d'Anne, fille de Charles Aucaigne, maître chirurgien ; — le 17 mai 1746, mariage d'Etienne Dufour, marchand à Clermain, avec Jeanne, fille de feu Benoît Aucaigne, procureur audit bailliage, etc.

B. 1551. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Marcelin-de-Cray. — Manque l'année 1754 ; — le 26 novembre 1776, mariage de Jean Buchon avec Jacqueline, fille d'Antoine Daudot, bourgeois à Cray, etc.

B. 1552. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1736-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Martin-de-Lixy. — Manquent les années, 1759 et 1762 ; — le 27 janvier 1780, sépulture de Joseph-Philippe Patel, prêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1553. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1739-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Martin-de-Salency. — Manque l'année 1745 ; — le 20 août 1743, sépulture d'Henri Chappuis, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 11 février 1749, mariage de Jean-Baptiste Gormand, bourgeois à Rhodes, paroisse de Château, avec Angèle, fille de Victor Chavot, notaire royal demeurant aux Landes, hameau dudit Saint-Martin ; — le 24 juillet 1759, mariage de François-Louis Cornille, procureur au bailliage de Tournus, avec Catherine, fille de feu Jacques Poivre, bourgeois demeurant au hameau de la Verrière ; — le 16 novembre 1762, mariage de François Daudinot, avocat en parlement, lieutenant en la justice de Paray, avec Françoise, fille dudit Victor Chavot ; — le 10 mars 1768, mariage de Jean-Baptiste Greuzard, chirurgien du Roi, avec Marguerite-Françoise, fille de Nicolas Delorme, bourgeois demeurant au hameau des Georges ; — le 13 juin 1775, bénédiction d'une cloche ; — le 28 novembre 1780, mariage de Pierre Pernot, avocat en parlement demeurant à Charolles, avec Jeanne, fille de feu Ferdinand Poivre, bourgeois, etc.

B. 1554. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1681-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Martin-de-Senozan et Asnières, son annexe. — Manquent les années 1685, 1686, de 1690 à 1702 et de 1705 à 1736 ; — procès-verbal constatant qu'Étienne de La Salle, cordelier du couvent de Pont-de-Vaux, ayant exercé les fonctions curiales dans ladite paroisse pendant un an et demi (1681 et partie de 1682), par un esprit mal intentionné, de fureur et colère, auroit tous déchirés les actes tant de baptêmes, mariages qu'enterrements, et par après jettés au feu, en disant qu'il ne vouloit pas que jamais personnes puissent se servir ny proffiter desdictz actes, et à la suite, reconstitution desdits actes, au moyen des déclarations faites par les habitants devant Claude Gobier, notaire royal ; — le 12 avril 1747, sépulture de Jacques-Marc Antoine Millet, prêtre, curé de ladite paroisse depuis l'année 1686 ; — le 31 août 1778, mariage de Pierre-François Dunand, avocat en parlement résidant à Lons-le-Saunier, avec Anne-Claudine Brunet, bourgeoise demeurant à Uchizy, etc.

B. 1555. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1676-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Martin-du-Tartre. — Manquent les années 1677 et de 1687 à 1736.

B. 1556. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1680-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Maurice-des-Champs. — Manquent les années 1681, de 1684 à 1736 et 1783.

B. 1557. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. — Le 8 septembre 1738, baptême de Jean-Baptiste, fils de Gabriel Joly, notaire royal ; — le 23 avril 1747, sépulture d'Alexandre Sabatin, bourgeois de Chassigny-sous-Dun ; — le 6 janvier 1751, baptême de Germaine, fille de Gabriel Ducarre, avocat en parlement, juge châtelain royal de Châteauneuf ; — le 23 janvier 1760, mariage de Jean-Baptiste Chevalier, écuyer, seigneur des Raviers, garde du corps du Roi, avec Anne-Catherine, fille de Jean-Baptiste-Alphonse de Royers, chevalier, seigneur de la Matrouille et autres lieux ; — le 16 mai 1771, baptême de François-Hélie, fils de Jean Demonchanin, notaire royal, etc.

B. 1558. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1675-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Mauris-des-Prés. — Manquent les années 1689 et de 1692 à 1736 ; — le 4 janvier 1677, baptême de Marie-Anne, fille de messire Claude-Joseph de Chevrier, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil ; — le 18 juillet 1742, mariage de Jean-François Picquet, maître chirurgien à Baume-les-Messieurs, avec Antoinette, fille de Claude Maillet, marchand à Saint-Mauris ; — le 18 avril 1771, sépulture de Gabriel Simyan, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 24 novembre 1783, sépulture de messire Léonard-François, marquis de Chevrier, libre seigneur de Saint-Mauris, vicomte du Thil, seigneur d'Emeringes et autres lieux, etc.

B. 1559. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux. — Manque l'année 1754 ; — le 25 avril 1747, sépulture de Claude-Marie Tarlet, notaire royal ; — le 21 octobre 1767, baptême de Jean-François, fils de François Tarlet, notaire, etc.

B. 1560. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Point. — Le 3 mai 1746, procès-verbal constatant que l'on ne trouve aucun acte de baptême de demoiselle Joachim-Emmanuelle-Gabrielle-Perpétue de Rochefort d'Ailly de Saint-Point, née vers le milieu d'avril 1728 ; — le 19 septembre 1750, sépulture de Catherine-Françoise Brûlard de Sillery, veuve de messire Pierre Allemand, seigneur de Montmartin et autres lieux ; — le 21 décembre 1767, sépulture de Gabrielle-Joachim-Emmanuelle de Rochefort, dame de l'abbaye royale d'Origny ; — le 31 décembre 1773, sépulture de messire Claude-Gabriel-Amédée de Rochefort d'Ailly, marquis de Saint-Point ; — le 14 janvier 1786, baptême de Gilbert-Casimir, fils d'Étienne Bruys, négociant, etc.

B. 1561. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1742-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Romain. — Le 26 juillet 1773, mariage de Claude-François, fils de Claude Bauderon, conseiller du Roi, capitaine-châtelain de la ville de Thoissey, avec Anne-Marie-Colette, fille de Philibert Dumolin, officier au régiment provincial d'Autun, etc.

B. 1562. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1674-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Sorlin. — Manquent les années de 1675 à 1683, 1687, 1689, 1690, et de 1692 à 1736 ; — le 20 octobre 1739, baptême de Jean-Baptiste, fils de Claude-Marie Chevillard, procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts du Mâconnais ; — le 27 novembre 1752, mariage d'Alexis Benon avec Marie-Antoinette Dejoux ; — le 10 octobre 1762, sépulture de Pierre Siraudin, avocat en parlement ; — le 22 mars 1789, baptême d'Étienne-Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Pascal, maître en chirurgie, etc.

B. 1563. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1668-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Symphorien-d'Ancelles. — Manquent les années de 1674 à 1677, 1688 et de 1697 à 1736 ; — le 22 août 1682, pour solemniser la feste de Saint-Symphorien, notre illustre patron, avons avec dévotion exposé au culte de tous les fidèles les saintes reliques de Saint-Léon, Sainte-Victoire, Saint-Faustin et Sainte-Constance, martyrs, dans nostre esglise de Saint-Symphorien, sçavoir : l'os coronal de Saint-Léon et l'os petrus de Sainte-Victoire, donnez par sieur François Lamyn à ladicte esglise, qu'il auroit obtenus à Rome, il y a deux ans ; plus l'os du fémur de Saint-Faustin et l'os de l'homoplatte de Sainte-Constance, donnez par frère Donat, religieux du tiers ordre de Saint-François ; lesdictes

reliques ont été portées avec piété et vénération, sur brancards, par 8 prestres revêtus de dalnatiques, et posées aux costés du tabernacle ; — le 23 mai 1686, bénédiction de la croix qui estoit posée jadis proche du colombier de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, et qui est à présent dans la place proche de la Condemine du Seigneur, du costé du soir de l'esglise ; — le 17 novembre 1693, mariage de Pierre Chanorrier de Belleverne, avec Françoise Forest ; — le 22 août 1694, baptême de Jean-Baptiste, fils de Laurent Moyrod, avocat en parlement ; — le 6 février 1759, mariage de Jean-Baptiste Chalandon, notaire royal, avec Marie Farget, etc.

B. 1564. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Symphorien-les-Bois. — Manquent les années 1757 et 1759 ; — le 20 avril 1762, bénédiction d'une cloche destinée pour la chapelle rurale de Saint-Georges de cette paroisse, etc.

B. 1565. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1737-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Verand. — Manquent les années 1758 et 1765 ; — le 15 février 1768, mariage de Pierre Grandjean-Fouchy, bourgeois de Saint-Verand, avec Pierrette Benon, domiciliée à Vaux-sur-Juliénas ; — le 2 février 1787, mariage de Philibert Dorin, négociant, avec Claudine, fille de Paul Robert, négociant à Mâcon, etc.

B. 1566. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Vincent-des-Prés. Manquent les années de 1702 à 1707, 1709 et de 1711 à 1736 ; — le 23 juillet 1743, sépulture de Pierre Aulas, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 26 juin 1759, mariage de Claude Gauthier, conseiller à Dôle, avec Philiberte Jandard, etc.

B. 1567. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saint-Ythaire. — Le 14 mai 1755, sépulture de Pierre Main, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 11 octobre 1760, sépulture de Françoise-Huguette de Thy, femme de messire Louis-Marie de Prisque de La Tour-Serville, seigneur de Besanceuil, la Tour-de-Vers et Angoin ; — le 8 janvier 1782, mariage d'Hilaire Gallimardet, maître d'école audit Saint-Ythaire, avec Catherine Gelé, etc.

B. 1568. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1689-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de la Salle. — Manquent les années 1690, de 1692 à 1710 et de 1714 à 1736 ; — le 1 février 1743, sépulture d'Alexis Chapuys, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 28 mai 1753, sépulture de Jean Falais, prêtre, successeur du précédent, etc.

B. 1569. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1674-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Salornay-sur-Guye et Cbérizet, son annexe. Manquent les années de 1676 à 1691 et de 1703 à 1736 ; — le 6 novembre 1738, mariage de Charles Montel, ancien officier d'infanterie, avec Espérance-Georgette de Chardonnay ; — le 10 novembre 1739, mariage de Jean-Baptiste Cajon, notaire et procureur à Tournus, avec Marie-Madeleine Blondel ; — le 4 octobre 1757, mariage de Claude-Marie Gayet, bourgeois demeurant à Charolles, avec Jeanne, fille de feu Jacques Bolot, procureur fiscal en la justice mage de Cluny ; — le 12 juin 1758, mariage de François Dulac, commissaire aux droits seigneuriaux, avec Espérance Monnier ; — le 9 mars 1767, baptême de Pierre-Louis, fils de Pierre-François Saulnier de Lanoue, procureur au bailliage de Tournus ; — le 17 octobre 1775, mariage de Catherin Gayet, procureur au bailliage de Charolles, avec Antoinette-Marie Dumont ; — le 5 novembre 1776, mariage de Christophe Lagandré, maître chirurgien, avec Françoise Perrault ; — le 26 juin 1789, mariage de François-Pierre-Jean-Baptiste Munier, notaire royal, avec Jeanne-Louise de Chardonnay, dame de Salornay, les Époux, Dormy et dépendances, etc.

B. 1570. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1668-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Sancé. — Manquent les années 1687, 1691, 1706, 1707 et de 1715 à 1736 ; — le 2 janvier 1753, sépulture de Joseph Aujas, bourgeois de Mâcon ; — le 3 juin 1756, mariage de Pierre Dabry, notaire et procureur à Belleville, avec Barbe, fille de Claude Brosse, commissionnaire en vin demeurant à Mâcon ; — le 13 octobre 1788, mariage d'Étienne, fils d'Alexis Benon, notaire royal à la Chapelle-de-Guinchay, avec Anne Jacquet, etc.

B. 1571. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Santilly. — Le 6 février 1759, sépulture de Guillaume Cochon, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 19 septembre 1769, mariage de Gabriel-Philibert Chaillot, avocat en parlement, avec Philiberte, fille de Louis CocharDET, avocat demeurant à Saint-Gengoux-le-Royal, etc.

B. 1572. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1685-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Salonny. — Manquent les années de 1686 à 1689, de 1691 à 1708 et de 1714 à 1737 ; — le 25 avril 1769, mariage de Joseph Méziat, notaire royal à Senozan, avec Claudine, fille de feu Jean-Baptiste Dabry, marchand à Cluny, etc.

B. 1573. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1677-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Saules. — Manquent les années 1679, de 1704 à 1707, 1714 et de 1717 à 1736 ; — le 15 mars 1687, sépulture d'Antoine Clary, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 25 août 1693, mariage de Charles Ruzot, bourgeois, avec Philiberte, fille d'Hugues Mautrey,

avocat à la cour résidant à Saules ; — le 11 août 1749, mariage de Louis Desir, écuyer, avec Jeanne, fille de Joseph Moutton, avocat en parlement ; — le 13 juin 1758, mariage de Blaise thoison, maître chirurgien à Bey, avec Elisabeth, fille d'Alphonse Ruzot, notaire royal à Saules, etc.

B. 1574. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1693-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Savigny-sur-Grosne. — Manquent les années 1695, 1606 (1696 ?) et de 1703 à 1736 ; — le 3 octobre 1753, sépulture de Claude Bousseau, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 18 mars 1759, sépulture de Pierre Petiljean, notaire royal ; — le 3 août 1775, transporté la statue de Notre-Dame de Grâce dans la chapelle de Saint-Claude de Savigny, fait l'exhumation des ossements des corps inhumés dans la chapelle Notre-Dame de Grâce et transportés dans l'église de Savigny, etc.

B. 1575. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1684-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Sennecé. — Manquent les années 1687, 1690, 1706, 1707 et de 1709 à 1736 ; — le 8 juin 1778, mariage de messire Jacques-André Châtelain d'Essertines de Belleroche, procureur du Roi en la sénéchaussée de Beaujolais, avec Marie-Charlotte-Eugénie, fille de messire Jean-Salomon Bernard, chevalier, seigneur de Sennecé, Viry, la Sénétrière, Moranchin, Chagniol et autres lieux ; — le 13 juillet 1784, mariage de Jacques Bonnerue, marchand à Vinzelles, avec Anne-Marie, fille de Louis Defranc, maître chirurgien à Sennecé, etc.

B. 1576. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1674-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Senozan. — Manquent les années de 1677 à 1686, 1706, 1707 et de 1744 à 1736 ; — le 13 juillet 1740, service pour le repos de l'âme de messire François Olivier, seigneur dudit Senozan, décédé à Paris le 5 du même mois ; — le 30 août 1745, mariage de Jean Bonne, lieutenant en la châtellenie royale de Brancion, avec Marie Grobon ; — le 23 novembre 1757, mariage de Claude Betaud, commissaire aux droits seigneuriaux, avec Anne-Marie-Françoise, fille de Claude Dutour de Noirfossé avocat en parlement, procureur du Roi en la police générale de Soissons, etc.

B. 1577. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1692-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Sercy. — Manquent les années 1705, 1706, 1707 et de 1713 à 1736 ; — le 4 septembre 1692, baptême de Simon, fils d'autre Simon Derymon, notaire royal et procureur d'office en la justice dudit lieu ; — le 31 janvier 1757, mariage de Jean-Baptiste Marmelat, marchand à Buxy, avec Antoinette, fille de Claude Boussin, marchand à Sercy ; — le 24 juillet 1764, mariage de Jean-Marie Febvre, praticien à Saint-Gengoux, avec Marie, fille de Pierre Désir, officier en la connétablie de France ; — le 30 septembre 1783, sépulture d'Antoine Viard, écuyer, seigneur de Sercy, Saint-Gengoux, la Plotte et autres lieux, lieutenant général audit bailliage, etc.

B. 1578. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1678-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Serrières. — Manquent les années de 1683 à 1687, 1691, 1707, 1710, 1712, 1713, 1714, de 1717 à 1736, 1753, 1754, 1755 et 1757 ; — le 13 février 1703, mariage de François Bruys, bourgeois, avec Claudine, fille de Claude Paiseaud, maître chirurgien à Cenves ; — le 11 juillet 1748, a été placé et posé dans l'église de Serrières l'ancien tabernacle de l'église Saint Vincent de Mâcon, dont les chanoines de ladite église ont fait présent à celle de Serrières ; — le 29 juillet 1752, sépulture d'Hippolyte Roland, prêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1579. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1667-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Sologny. — Manquent les années de 1673 à 1678, 1683, de 1687 à 1691, 1706, 1707, 1711, de 1713 à 1736 et 1738 ; — le 25 février 1754, mariage de messire Mathieu Aymard de Francheleins, chevalier seigneur de Montval, capitaine au régiment de Crussol cavalerie, avec Marie-Thérèse, fille de messire Jean-Étienne Demeaux, chevalier, seigneur de Châtillon-lès-Viré, Biaune, Marbé, la Bruyère et autres lieux, président à mortier honoraire au parlement de Dombes, premier président au présidial de Mâcon ; — le 19 avril 1762, mariage de messire Jacques-Marie Chossat, chevalier, seigneur de Montburon, Saint-Cyr, le Saugy et Verneuill, avec Marie-Élisabeth, fille dudit Jean-Étienne Demeaux, etc.

B. 1580. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1674-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Solutré. — Manquent les années de 1675 à 1681, de 1686 à 1691, 1703, 1706, 1707, 1709, de 1713 à 1736 et 1763 ; — le 10 décembre 1699, baptême de Jean, fils de Claude Delacharme, notaire royal à la Grange-du-Bois ; — le 24 janvier 1771, sépulture de Brice Mornand, ancien curé de Saint-Jean-sur-Veyle ; — le 23 avril 1787, mariage de Jean-Baptiste Sambin, procureur audit bailliage, avec Benoîte, fille d'Antoine Petit, secrétaire de l'Hôtel de ville de Mâcon ; — le 16 mai 1791, installation de Gilbert Garnier, prêtre de l'ancien diocèse de Mâcon, nommé à la cure de Solutré par l'assemblée électorale, etc.

B. 1581. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Taizé et Chazelle, son annexe. — Le 19 mai 1749, baptême de Claude-Marie, fils de Théodore Maître, bourgeois ; — le 21 juillet 1783, mariage d'Edme-François Debrie, avocat en parlement, maître particulier en la maîtrise des eaux et forêts du Mâconnais, avec Claudine-Couronne, fille de François-Louis Dumolin, bourgeois ; — le premier juin 1784, mariage de François Poncet, avocat en parlement, procureur du Roi en ladite maîtrise, avec Anne-Théodore, fille dudit Théodore Maître ; — le 6 août 1785, sépulture de Jacques Commerson prêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1582. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Tancon. — Manque l'année 1738 ; — le 20 mai 1739, sépulture de Jeanne de Damas, veuve de messire René-Emmanuel de Drée, dame de

Moulin, le Bost et Viry ; — le 2 août 1751, mariage de Jean-Baptiste Gonnet, maître chirurgien à Saint-Bonnet-le-Troncy, avec Marianne, fille de Claude Delacoste, notaire royal à Tancon ; — le 28 février 1756, sépulture de Louis Delabruyère, marchand de vin de la ville de Paris, résidant à la Chapelle de Guinchay ; — le 11 février 1784, sépulture de Philibert Gondras, prêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1583. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1676-1765. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-André de Tournus. — Manquent les années de 1679 à 1692, de 1704 à 1736, 1744 et 1745 ; — le 6 novembre 1676, mariage de Claude Conte, notaire royal et procureur, avec Nicole, fille de Jean-Chrysostome Bureteau, notaire royal et procureur ; — le 30 mai 1693, baptême de Nicolas, fils d'Etienne Denivière, procureur et notaire royal, — le 9 février 1695, mariage de François Bureteau, bourgeois, avec Anne Delaval ; — le 1<sup>er</sup> juin 1701, mariage de Louis Maistre, avocat au bailliage de Mâcon, avec Jeanne Conte ; — le 13 juin 1737, mariage de Jean-François Brunet, chirurgien, avec Antoinette Brandy ; — le 15 décembre 1738, baptême de Jacques, fils de Pierre Aymon, notaire ; — le 16 juillet 1742, mariage d'Arnaud Auger, avocat au parlement de Bordeaux, avec Marie, fille de Claude Compagnot, écuyer, conseiller du Roi, secrétaire-interprète de la Reine, maire perpétuel de la ville de Tournus ; — le 22 août de la même année, baptême de Jean-Baptiste-Marie, fils desdits Auger et Compagnol ; — le 22 avril 1746, baptême de Guillaume-François, fils d'Antoine Saulnier de Lanoue, avocat à la Cour ; — le 23 juillet 1747, baptême de Claude-Gabriel, fils de Claude Vivien, receveur au grenier à sel ; — le 2 août 1747, baptême de Jean, fils de Gilbert Delaval, avocat en parlement, procureur fiscal au bailliage de Tournus ; — le 24 juillet 1753, baptême de Bonaventure, fils de Claude Chapuiset, notaire et procureur ; — le 16 octobre 1753, mariage de Joseph-Marie Dupré, avocat en parlement, avec Marie-Élisabeth, fille de feu Charles Chanut, avocat en parlement ; — le 29 juillet 1754, mariage de Claude-Marie Burignot, écuyer, trésorier de France en la Généralité de Bourgogne, avec Anne, fille de Bruno Canat, écuyer, seigneur de Chavy ; — le 30 janvier 1759, mariage d'Hugues Choppin, ancien officier au régiment de Poitou, bourgeois de Lyon, avec Marie-Madeleine, fille de Claude Duhamel de Montigny, notaire et procureur ; — le 26 août 1759, mariage de Nicolas Rosé, écuyer, capitaine de cavalerie, l'un des gardes du corps du Roi, avec Étienne-Claudine Dumolin, veuve de Philibert Machoud, avocat en parlement ; — le 11 janvier 1761, mariage de Louis-Gabriel-Philibert Debrange, avocat en parlement, avec Marie-Anne, fille de feu Claude-Bernard Drouin, officier au régiment de Cambrésis ; — le 30 mai 1763, baptême d'Anne-Marie-Philiberte-Étiennette, fille de Gilbert-Bruno Canat, écuyer, seigneur de Chavy, etc.

B. 1584. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1766-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Saint-André de Tournus. — Le 14 janvier 1766, mariage de Louis Jacquet, négociant à Villefranche, avec Claudine, fille de feu Claude Duhamel de Montigny, notaire et procureur ; — le 2 février 1767, mariage d'Etienne-Jean Chevalier de Gourdon, capitaine d'infanterie, avec Marie-Huguette, fille de feu Bruno Canat, écuyer ; — le 6 octobre 1767, mariage de Richard-Antoine Lornot, procureur, avec Claudine, fille de Gilbert Chappuis, notaire royal ; — le 13 novembre 1767, mariage d'Antoine Gabuteau, syndic et receveur de la ville de Tournus, avec Marie, fille de feu Jean-Baptiste Larme, avocat en parlement ; — le 3 février 1768, mariage de Jean-Pierre de Bona, docteur en médecine, avec Marie-Henriette, fille de Gilbert Delaval, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, maire de Tournus ; — le 31 juillet 1768, baptême de Théodore-Philibert-Nicolas, fils de Claude-Charles-Philibert Perrault de La Motte, écuyer ; — le 10 janvier 1769, mariage de Gilbert Piot, notaire et procureur, avec Pierrette, fille de Claude Vêtu, ancien notaire ; — le 13 juin 1769, mariage de François Pourcher, notaire à Gigny, avec Jeanne-Marie, fille de Jean Borel, négociant ; — le 24 juillet 1769, baptême de Jean-Christophe, fils de Gilbert-Bruno Canat, écuyer, seigneur de Chavy ; — le 11 octobre 1769, sépulture de Jean-Louis Greuze, entrepreneur ; — le 27 décembre 1771, baptême de Floris-Jean-Marie-Gabriel, fils de François-Anet de Mongirod, écuyer, sous-lieutenant de la louterie de France ; — le 29 avril 1772, sépulture de Jean-Baptiste de Vincent, seigneur de Cornon, ancien conseiller au Parlement de Dombes ; — le 17 juin 1772, sépulture de Marianne de Franc, veuve de Marc-Antoine de Lavaur, écuyer ; — le 11 novembre 1772, mariage de

Jean Goutallier, négociant à Amplepuis, avec Anne-Marie, fille de feu René-Alexandre de Sainte-Avoye, capitaine d'infanterie ; — le 24 août 1773, mariage de François Lacroix, commissaire aux droits seigneuriaux demeurant à Senozan, avec Louise, fille de feu Jean-Claude Langlois, maître de la poste royale de Tournus ; — le 29 novembre 1773, mariage de Pierre-Jacques Vivien, receveur au grenier à sel de ladite ville, avec Simonne, fille de feu Pierre-André Rivaud, avocat en parlement ; — le 21 juin 1774, mariage de Jean-Baptiste Niepce, bourgeois à Tournus, avec Marie, fille de feu Emmanuel Noly, bourgeois à Mâcon ; — le 17 décembre 1776, mariage de Louis-René de Lavour, écuyer, garde du corps du Roi, avec Étienne, fille de feu Louis Dumolin, avocat en parlement ; — le 23 novembre 1779, mariage de Gilbert Bittard Des Portes, écuyer, officier de cavalerie, avec Marie-Antoinette, fille de feu Jacques-Antoine de Vincent, écuyer, seigneur de Cornon et Leyssiat ; — le 6 novembre 1782, mariage de Joseph-Mathurin Brisson de Beauvoir, sous-lieutenant de maréchaussée, avec Pierrette-Joséphine, fille de Jean-François Lornot, avocat en parlement, procureur du Roi en l'Hôtel de ville de Tournus ; — le 26 avril 1785, mariage de Jacques Dulac, notaire royal, avec Marie-Victoire, fille de feu Pierre-Marie de Lavour, écuyer, seigneur de Grenot ; — le 11 juillet 1789, mariage de Louis-Robert Duval de La Bucardière, écuyer, capitaine de cavalerie, lieutenant en la maréchaussée de Lyonnais, avec Aimée-Éléonore-Thérèse Bernard de Royer de Saint-Micaud, cy-devant chanoinesse de Salles ; — le 24 janvier 1791, mariage d'Alexis Bessard, greffier du juge de paix à Tournus, avec Marie-Gilberte, fille dudit Gilbert Piot, etc.

B. 1585. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1678-1763. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Sainte-Marie-Madeleine de Tournus. — Manquent les années 1682, de 1691 à 1695, 1700, 1701, 1702 et de 1704 à 1736 ; — le 23 avril 1679, baptême de François, fils d'Albert Amyot, substitut du procureur fiscal et commissaire aux saisies réelles à la justice de Tournus ; — le 3 novembre 1697, mariage de Philibert Machoud, garde du corps du Roi, avec Philiberte Delaval ; — le 21 mars 1737, mariage de Claude Mathey, bourgeois à Tournus, avec Marie-Huguette, fille de feu Gilbert Delaval, avocat en parlement ; — le 27 janvier 1740, sépulture d'Élie Claret, ancien bailli de Tournus et subdélégué de l'intendant de Bourgogne ; — le 29 janvier 1742, mariage de Charles-Louis Niepce, marchand, avec Jeanne Espoir ; — le 26 juillet 1746, mariage de Nicolas-Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Niepce, prévôt de Bouilly au diocèse de Troyes, avec Anne, fille de Louis Berthot, distillateur ; — le 21 janvier 1749, mariage de Jean-Antoine Tuppinier, notaire royal et procureur à Cuisery, avec Anne-Claudine, fille de feu Jean Bérardan, notaire et procureur à Tournus ; — le 26 avril 1752, mariage de Denis Aulas, avocat en parlement, avec Françoise, fille de Jean-Baptiste Larme, avocat en parlement ; — le 16 août 1757, mariage de Claude, fils d'autre Claude Compagnot, maire de la ville de Tournus, avec Marguerite, fille de feu Jean-Baptiste Niepce, inspecteur des haras du Roi ; — le 11 avril 1759, baptême de Gaspard-Antoine, fils de Robert Delaval, juge des gabelles du Mâconnais et procureur d'office de la justice de Tournus, etc.

B. 1586. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1764-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse Sainte-Marie-Madeleine de Tournus. — Baptêmes d'un grand nombre d'enfants illégitimes ; — le 17 mars 1768, mariage de François Seriziat, négociant à Lyon, avec Jeanne-Marie, fille de Jacques Deloisy, négociant et changeur pour le Roi à Tournus ; — le 20 février 1770, mariage de Sébastien, fils de Victor Chavot, notaire royal à Saint-Martin-de-Salencey, avec Pierrette, fille de feu Antoine Alin, major de la milice bourgeoise de Tournus ; — le 16 novembre 1773, mariage de Jacques Vêtu, avocat en parlement, avec Claudine-Thérèse-Jeanne-Marie-Anne, fille de Robert Delaval de Lostange, bailli de Tournus ; — le 3 avril 1775, baptême de François-Marie, fils de Claude-Marie Fouquerand, avocat en parlement ; — le 31 mars 1779, baptême de Richard, fils de Richard-Antoine Lornot, notaire royal et procureur ; — le 9 mai 1780, mariage de Claude Burard, procureur aux cours royales de Dijon, avec Jeanne, fille d'Antoine Janot, architecte à Tournus ; — le 9 octobre 1785, sépulture de Claude Vigoureux, prêtre, curé de ladite paroisse depuis 58 ans ; — le 5 septembre 1786, mariage de Pierre-Claude Bonne, avocat à Mâcon, avec Marthe, fille dudit Richard-Antoine Lornot ; — le 23 janvier 1787, mariage de Pierre-Yves Dumaine, procureur, avec Pierrette, fille de feu Jacques Bompar,

négociant ; — le 20 mars 1789, baptême d'Antoine-René, fils de Jacques Dulac, notaire royal ; — le 25 mai 1789, mariage de Philibert-Marie-Angélique Bonin, avocat en parlement, avec Philiberte, fille de feu François Dulac, notaire, etc.

B. 1587. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1737-1780. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour l'église royale et collégiale Saint-Philibert de Tournus. — Sépultures des chanoines, de leurs parents logeant avec eux et de leurs domestiques ; — mariages desdits domestiques et baptêmes de leurs enfants ; — le 25 décembre 1748, sépulture de Guillaume Saulnier de Lanoue, juge mage de Cluny, ancien bailli de Tournus, subdélégué de l'Intendant de Bourgogne ; — le 6 août 1769, abjuration de Jean-Samuel Béranger, natif de Lausanne en Suisse, etc.

B. 1588. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1792. — Bailliage royal. — Sépultures des pauvres décédés en l'hôpital de Tournus ; — le 11 avril 1752, sépulture d'Antoinette Conte, religieuse hospitalière, dans la salle dudit hôpital ; — le 13 septembre 1753, sépulture de Philiberte Lévêque, religieuse hospitalière, à côté de l'autel qui est dans la salle, proche de l'escalier qui conduit au chœur ; — le 25 août 1761, sépulture de Marie Chapuys, religieuse hospitalière, dans la salle des femmes, etc.

B. 1589. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1673-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Tramayes. — Manquent les années de 1677 à 1684, de 1687 à 1691, 1698, de 1704 à 1707, 1714, 1715, de 1717 à 1736 et 1748 ; — le 29 janvier 1737, mariage de messire François Maritain, chevalier, seigneur d'Availly et Montroud, avec Dorothee, fille de Louis de La Font de La Rôle, ancien maître des requêtes au parlement de Dombes ; — le 2 septembre 1749, mariage de Benoit Durand, marchand à Chenelettes, avec Marie, fille d'Antoine Verset, bourgeois à Tramayes ; — le 2 avril 1753, baptême d'Émilien, fils de Claude Leclerc, notaire royal ; — le 15 novembre 1768, mariage de Jean-Baptiste Moreau, commissaire aux droits seigneuriaux demeurant à Saint-Point, avec Anne de La Roche de Nully de La Carelle, veuve d'autre Jean-Baptiste Moreau, maître chirurgien ; — le 19 juillet 1779, mariage de Jean Denis, notaire royal à Saint-Igny-de-Roche, avec Marie Leclerc ; — le 25 janvier 1785, mariage de Guilbert Bachelet, procureur au bailliage de Semur, avec Marie-Aimée Leclerc, etc.

B. 1590. (Liasse) — 70 pièces, papier.

1668-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Trambly. — Manquent les années de 1686 à 1692, de 1703 à 1707, de 1710 à 1736 et 1758 ; — le 21 septembre 1759, sépulture de Louis-Antoine Griffon, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 27 février 1775, baptême de Pierre-Vincent, fils de Philibert Louis Bonnetain, notaire royal, etc.

B. 1591. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1736-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Trivy. — Le 17 février 1749, mariage de Gabriel Raveaud, bourgeois, avec Françoise Monnier, veuve de Claude Bonnetain, notaire ; — le 13 janvier 1763, mariage de François-Éléonor Raveaud, notaire royal, avec Jeanne-Marie, fille dudit Claude Bonnetain ; — le 27 juin 1765, baptême de Jean-Benoît, fils de Jean-Claude Dufour, maître chirurgien ; — le 16 avril 1767, sépulture de Jean-Baptiste Penoncel, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 4 mai suivant, prise de possession de la cure par Benoit Paillard, vicaire de Saint-Bonnet-de-Joux ; — le 8 juillet 1776, mariage de Pierre-François Saulnier de Lanoue, bourgeois demeurant à Charolles, avec Jacqueline Bonnetain, veuve de François Ligonnet ; — le 16 août 1778, baptême de Charles-Antoine-François, fils de Jean-François Villars, notaire royal, etc.

B. 1592. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1692-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Uchizy. — Manquent les années 1705, 1706, 1707 et de 1717 à 1736 ; — le 27 mai 1692, acte contenant les noms des paroissiens qui ont été menés processionnellement à l'église Saint-Philibert de Tournus, pour y recevoir le sacrement de confirmation ; — le 21 mars 1701, baptême d'Hugues, fils de Jacques Brunet, maître chirurgien ; — le 23 mars 1738, baptême de Joachim, fils de Claude Nazaret, bourgeois ; — le 30 juin 1739, mariage de Claude-Joseph Olivier, notaire royal et commissaire aux droits seigneuriaux, avec Elisabeth Martenne ; — le 7 septembre 1739, mariage de Pierre Pougeois, maître brodeur et dessinateur à Paris, avec Marie-Thérèse, fille de Jean-Lazare Martenne, bourgeois à Uchizy ; — le 17 juin 1744, mariage de Jean-Baptiste Gauthier, commissaire aux droits seigneuriaux demeurant à Tournus, avec Jeanne-Françoise, fille dudit Martenne ; — le 17 septembre 1748, mariage de Charles Pacotte, maître chirurgien, avec Antoinette, fille de feu François Cornille, notaire royal et procureur à Tournus ; — le 19 juillet 1753, baptême de Jean, fils de Jean-Antoine Tuppinier, notaire royal ; — le 30 janvier 1769, mariage de Jean-Claude-Victor Perrusset, notaire royal, avec Marie-Madeleine Nazaret ; — le 31 août 1778, mariage de Pierre-François Dunand, avocat en parlement résidant à Lons-le-Saunier, avec Anne-Claudine Brunet, etc.

B. 1593. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1739-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Varennes. — Manquent les années de 1755 à 1758 ; — le 3 décembre 1747, baptême de Claude, fils de Jean Lorton, bourgeois demeurant au hameau du Montet ; — le 20 avril 1762, mariage d'Antoine Pernety, négociant à Roanne, avec Marie, fille dudit Jean Lorton, etc.

B. 1594. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Varennes-en-Brionnais (aujourd'hui Varennes-l'Arconce). — Manquent les années 1743 et 1744 ; — le 7 février 1762, sépulture de Claude Joleaud, seigneur des Forges, gendarme de la garde du Roi ; — le 13 juillet 1767, mariage de Jean-Baptiste Debansière, procureur en la châtellenie royale de Châteauneuf, avec Jeanne, fille de feu Claude-Philibert Godin, notaire royal ; — le 28 octobre 1777, mariage de François-Marie Villedey, avocat du Roi au bailliage de Charolles, avec Marie-Jacqueline, fille de Jean-Louis Joleaud de Saint-Maurice, officier de cavalerie, etc.

B. 1595. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1673-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Varenne-lès-Mâcon. — Manquent les années 1677, 1678, 1686, 1689, 1690, 1700, de 1703 à 1707, 1711, 1712 et de 1714 à 1736 ; — le 20 octobre 1702, sépulture de Pierre Chardon, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 19 juin 1753, mariage de Claude Margue, maître chirurgien à Crèches, avec Benoîte Malpertuy, etc.

B. 1596. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1692-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Varennes-sous-Dun. — Manquent les années de 1703 à 1707, 1709 et de 1711 à 1736 ; le 25 octobre 1695, mariage de Claude Chanorrier, maître chirurgien à Gibles, avec Antoinette, fille de feu Louis Tasnière, notaire royal ; — le 23 juin 1697, s'est noyé par accident, en la rivière de Sornin, qui estoit extraordinairement débordée, messire Anthoine Theulnont, bon prestre et vigilant pasteur de la paroisse de Vareilles, retournant de Lyon, où il estoit allé pour affaire d'importance ; — le 27 septembre 1698, baptême de François-Bénigne, fils de Claude Malard, avocat en parlement, seigneur de la Beluze ; — le 4 août 1739, mariage de Jean-Aimé Dudeley, procureur, avec Jeanne, fille de Jacques Périer, notaire royal, juge au comté de la Clayette ; — le 23 février 1743, mariage de Paul-François Circaud, avocat en parlement, avec Camille-Marguerite, fille de feu Charles de Baronnat, écuyer ; — le 19 décembre 1765, baptême de Louise-Camille, fille de messire Claude-Alexis de Noblet, chevalier, marquis de La Clayette, baron de Trémont, seigneur de Varennes, Curbigny et autres lieux , etc.

B. 1597. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1692-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vauban (autrefois Saint-Sernin). — Manquent les années 1705, 1706, 1701, et de 1711 à 1736 ; — le 9 mars 1752, sépulture d'Anne-Henriette de Busseul, veuve de messire Antoine Le Prêtre, comte de Vauban, lieutenant général des armées du Roi ; — le 15 juin 1760, sépulture de messire Jacques-Philippe-Sébastien Le Prêtre, comte de Vauban, lieutenant général des armées du Roi ; — le 9 février 1769, baptême de Pierre-Louis-Alexandre, fils de messire Louis-François-Dominique de Creuzy, comte de Marcillac, marquis d'Ampare, baron de Lieucamp, seigneur de Savignac et autres lieux ; — le 27 janvier 1771, baptême d'Anne-Joseph-Louise-Adélaïde, fille dudit messire de Creuzy ; — le 21 avril 1776, sépulture d'Anne-Joseph de La Queuille, veuve dudit Jacques-Philippe-Sébastien Le Prêtre de Vauban ; — le 16 novembre 1784, baptême de Jacques-Henri-Joseph, fils d'Etienne Vuldy, son parrain a été messire Jacques-Anne-Joseph Le Prêtre, comte de Vauban, et sa marraine, Henriette de Barbantane, comtesse de Vauban, etc.

B. 1598. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1692-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vaux-en-Pré. — Manquent les années de 1703 à 1706, de 1742 à 1715 et de 1717 à 1736 ; — le 2 avril 1753, sépulture de Pierre de Gomeret, bourgeois ; — le 7 avril 1764, mariage de Jean Beau, notaire royal à Genouilly, avec Marguerite, fille de François Villain, notaire royal à Vaux-en-Pré ; — le 26 juin 1764, mariage de Pierre Amiel, maître chirurgien à Lugny, avec Jeanne de Gomeret ; — le 19 octobre 1767, mariage d'Antoine de Gomeret, greffier à la justice de Lugny, avec Jeanne Ferrière ; — le 30 août 1774, mariage de Louis Merle, capitaine général des fermes du Roi, demeurant à Marcigny, avec Gabrielle Fricaud, veuve de François Gacon, etc.

B. 1599. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1691-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vergisson. — Manquent les années de 1692 à 1695, de 1700 à 1710, de 1712 à 1718, de 1727 à 1736, 1753, 1754, 1755 et 1757 ; — le 26 juillet 1763, mariage de Jean-Antoine Broyer, chirurgien à Pont-de-Veyle, avec Marie-Anne Aubertin ; — le 29 janvier 1772, mariage de Joseph Blondel, procureur fiscal de la châtellenie de Juliéna, avec Claudine Delarochette, etc.

B. 1600. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1667-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vézizet. — Manquent les années de 1674 à 1682, de 1703 à 1707, de 1714 à 1736 et 1745 ; — le 22 juin 1744, sépulture d'Antoine-Joseph Chapuys, ancien notaire royal à Mâcon, etc.

B. 1601. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1790. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vers. — Le 10 décembre 1718, sépulture de Claude Duréau, prêtre, curé de ladite paroisse ; — le 19 septembre 1775, mariage de François-Louis Cornille, notaire royal et procureur à Tournus, avec Marie Poncet, etc.

B. 1602. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1737-1789. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Versaugues. — Le 1<sup>er</sup> mai 1765, sépulture de Jean-Marie Fommerand, prêtre, curé de la paroisse, etc.

B. 1603. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1673-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Verzé. — Manquent les années de 1675 à 1679, 1686, 1690 et de 1703 à 1736 ; — le 26 juin 1700, sépulture de Pierre Chuffin, prêtre, curé de la paroisse ; — le 24 juin 1747, sépulture de Louis Choquier, notaire royal ; — le 7 novembre 1755, baptême de Rémy-Claude-Hélène, fils d'Antoine Baudard, notaire royal à Verzé ; — le 19 octobre 1766, sépulture d'Antoine Vallier, seigneur d'École, conseiller honoraire audit bailliage, etc.

B. 1604. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1676-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse du Villars. — Manquent les années 1678, de 1684 à 1691, 1706, 1707, 1713, 1714, de 1717 à 1736 et 1755 ; — le 3 juillet 1764, mariage de Charles-Marie Batault, avocat en parlement, avec Philiberte, fille de Philibert Fricaud, négociant à Cluny ; — le 5 juillet

1790, mariage de Claude-Marie Luc, négociant à Rateneuve, avec Marie-Claudine, fille de Claude Canard, bourgeois demeurant au Villars, etc.

B. 1605. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1692-1792. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de la Vineuse. — Manquent les années 1700 et de 1704 à 1736 ; — le 4 janvier 1749, mariage de Jean-Baptiste Clerc, changeur pour le Roi à Tournus, avec Marguerite, fille de Claude Commerson, bourgeois ; — le 29 avril 1769, mariage de Jean-Baptiste Chachuat, avocat en parlement, avec Reine, fille de Jean-Baptiste Goyet, procureur à Cluny, etc.

B. 1606. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1675-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vinzelles. — Manquent les années 1676, 1678, 1689, 1690, 1692, de 1706 à 1736, 1741, 1745 à 1752 ; — le 19 octobre 1739, baptême de Jean-Baptiste, fils de Claude-Marie de Chardonnay, seigneur de Salornay ; — le 14 août 1784, mariage de Dominique-Pierre Mouchonay, bourgeois résidant à Cormatin, avec Catherine-Charlotte de Chardonnay de Layé, etc.

B. 1607. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1684-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Viré. — Manquent les années 1689, 1707 et de 1710 à 1736 ; — le 26 janvier 1693, mariage de Thimothée Alabernarde, huissier général à Lugny, avec Marie, fille de Vincent Dupré, chirurgien à Viré ; — le 8 août 1698, sépulture de Claude Chapuys, notaire royal, etc.

B. 1608. (Liasse,) — 51 pièces, papier.

1737-1701. — Bailliage royale. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse de Vitry. — Manquent les années 1771, 1772, 1773 et 1776 ; — le 31 mai 1778, sépulture de Claude-François Delacénay, archiprêtre, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1609. (Registre.) — In-folio, 488 feuillets, papier.

1575. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles et sentences rendues au sujet de règlements d'affaires commerciales, de reconnaissance de dettes, de revendication d'héritages, d'apurement de comptes de tutelle, d'acceptation ou de répudiation d'hoiries, etc.

B. 1610. (Registre.) — In-folio, 534 feuillets, papier.

1579-1580. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général civil et criminel au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures et sentences réglant les différends entre particuliers ; — une veuve demandant que l'enfant dont elle est enceinte soit mis à la charge de sa belle-mère, il est dict que la suppliante allaictera et norrira son enfant estant venu en lumière, si sa santé et disposition le permet, moyennant provision raisonnable qui luy sera payée sur l'hoirie dudict feu son mari ; et où la disposition de ladict demanderesse ne luy permectroit de nourrir ledict enfant, sera prins une norrice aux despens de ladite hoirie ; — sentence ordonnant qu'une fille atteinte de folie furieuse sera reçue et nourrie en l'hôpital de Mâcon ; — nominations de tuteurs et de curateurs, etc.

B. 1611. (Registre.) — In-folio, 676 feuillets, papier.

1581. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Vernette, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles et sentences sur des questions d'alignement et de mitoyenneté, sur des demandes en reconnaissance de cens ou servis, sur des règlements d'hoiries, sur des contestations entre marchands ou commerçants ; — un habitant de Mâcon est condamné à payer 10 livres en espèces et une ânée de blé au père d'une petite fille âgée de 9 ans, qu'il avait affermée, pendant un an, comme domestique, moyennant ledit prix ; — deux prés sis à Varennes sont adjugés à Claude Bullion, seigneur de Layé ; — comptes de tutelle, etc.

B. 1612. (Registre.) — In-folio, 494 feuillets, papier.

1582. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot, lieutenant général, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles et sentences sur différends entre particuliers ; — attestation de témoins portant que Jean Dignat, habitant de Pont-de-Veyle, auroit esté dois long temps, comme il est de présent, de la religion qu'on dit prétendue réformée, pour luy avoir veu faire exercice d'icelle, tant au lieu de Saint-Lagier que ailleurs, et faire profession d'icelle, participer à la sainte ceine et aultres actes concernans icelle ; — réclamation de Jean Poisat, habitant de Bourg, portant que certaine compaignie de soldatz françois, du moins se disans telz, passans par le village de Montcel en Bresse, où ilz sesjournèrent l'espace de trois jours, il y en eust de la troupe qui prindrent et enlevèrent audict suppliant, en une sienne grange assise audict Montcel, deux bœuz arables lesquelz ilz firent conduire en ceste ville de Mascon, auquel lieu Alexandre Jacodard, chirurgien, achepta lesdictz bœufz desdictz soldatz au prix de six escuz ; — jours tenuz en l'auditoire royal, le lundi que l'on compteroit dixiesme où il n'y auroit le retranchement de la présente année de dix jours, mais à ceste occasion compterons le vingtiesme de décembre, etc.

B. 1613. (Registre.) — In-folio, 420 feuillets, papier.

1583. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot. — Sur la requeste des gens du Roy, il est dict que les procureurs porteront doresnavant des grandz robbes noires et non de colleurs, comme au semblable les clerz porteront des manteaulx noirs et non de colleurs, et deffense à toutes personnes se promener en la salle, pendant l'audience, à peyne de l'amende ; — procédures civiles, sentences ou appointements sur différends entre particuliers ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — ventes ou amodiations judiciaires d'immeubles appartenant à des mineurs, etc.

B. 1614. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1575-1585. — Prévôté royale. — Publications de testaments, tutelles et curatelles ; — inventaires d'immeubles et d'effets mobiliers ; — main-levée d'hoiries ; — le 11 mars 1575, l'on fait très-exprès commandement à tous les estrangiers estans en cette ville de Mascon et non résidans en icelle, de quelque estat ou qualité qu'ilz soyent, de sortir et huider la ville deans demain matin, heure de huit heures, à peyne de la haard aux contrevenans ; — testaments : de Pierre Préaud, bourgeois et marchand de Mâcon ; — d'Antoine Defranc, bourgeois et marchand ; — d'Hector Hugand, contrôleur pour le Roi au bailliage ; — de Claude Dufour, bourgeois et marchand ; — de Benoît Dechardigny, marchand ; — de Claude Pâtissier, marchand, et de Catherine Parseval, sa femme ; — de Jeannette Cochard, veuve d'Antoine Ravet, chirurgien ; — de Jean Pollet, marchand ; — d'Antoine Desvignes, bourgeois et marchand ; — de Claude Planard, sergent royal ; — de Bonaventure Berthelier, prêtre, conchapelain et maître de chœur en l'église collégiale Saint-Pierre ; — de Bonnaventure Ochier, marchand ; — de Toussaint Gaillemaud, prêtre, bénéficié en l'église cathédrale Saint-Vincent et curé de Vinzelles ; — de Jeanne Dagoneau, femme d'Hugues Correllier, marchand ; etc.

B. 1615. (Registre.) — In-folio, 522 feuillets, papier.

1584-1585. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles et sentences réglant les différends entre créanciers et débiteurs, entre propriétaires et cultivateurs, entre maitres et domestiques, entre tuteurs et pupilles ; — enquête d'où il résulte que les compagnons cordonniers ne gagnent guère que deux sols par jour, même à la condition de fournir leurs outils ; — plainte d'un père de famille contre Pierre Arson, recteur des écoles de Mâcon, qu'il accuse d'avoir excédé outrageusement et avec atrocité excédant toute correction magistrale, à coups de verges, un sien enfant eagé seulement d'environ unze ans, etc.

B. 1616. (Registre.) — In-folio, 481 feuillets, papier.

1585-1586. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles et sentences rendues sur différends entre particuliers, pour inexécution de conventions ou de marchés, pour revendication d'héritages, location d'immeubles, questions de mitoyenneté, comptes de tutelle, etc. ; — Isabeau Bullion, femme en secondes noces de François Vallier, est condamnée à payer 1,000 écus à Elisabeth Ochier, sa fille du premier lit, femme de Jean Desroches, avocat ; — requête d'un chirurgien barbier pour avoir payement des remèdes qu'il a fournis et des soins qu'il a donnés à un habitant de la ville, atteint de la peste dont il est mort, etc.

B. 1617. (Registre.) — In-folio, 621 feuillets, papier.

1587. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot puis par Louis Laurent, qui fut installé, le 26 janvier, en qualité de prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles et sentences ou appointements sur différends entre particuliers ; — enquête d'où il résulte que François Montaudry, chanoine de l'église Saint-Vincent, fut atteint et mourut de la peste au mois d'août 1586, et que ses domestiques avec le chirurgien qui l'avait soigné demeurèrent, comme infectz et suspectz de ladicté maladie recluds en sa maison environ sept sepmaines ; — causes alléguées par Claude Solvy, laboureur de Charnay, tuteur des enfants de Pierre Solvy, son frère, pour ne rien donner et ne rendre aucun compte à la mère de ses pupilles : elle est remariée à un très excellent médecin et bien expérimenté (Jean Guichard), qui gagne ce qu'il veut, à cause des continuelles maladies qui régnt en ceste ville de

Mascon et lieux circonvoisins ; elle n'est auctorisée de son mary ny moins le pourroit estre vallablement, combien qu'il soit résident en ceste ville avec elle, veu et attendu qu'il est de la nouvelle religion, rebelle à Dieu et au Roy, et, en conséquence, devroit estre appréhendé et puny suyvant la volonté de Sa Majesté, etc.

B. 1618. (Registre.) — In-folio, 600 feuillets, papier.

1588. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Louis Laurent, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, sentences ou appointements réglant les différends entre particuliers ; — main-levée d'hoiries ; — partages de successions ; — comptes de tutelle ; — ventes ou amodiations judiciaires de biens de mineurs ; — certificat délivré, le 30 mai, à deux femmes allemandes portant les prénoms de Madeleine et de Barbe, il y est dit que puis cinq mois en ça et quatre jours après le passage des reistres par ledit Mascon, auroient lesdictes Magdelaine et Barbe esté receues en aulmosne et par charité en la maison de maistre Charles Decrivieux, advocat, en laquelle maison ladicte Magdelaine et Barbe ont tousjours vescu en femmes de bien pendant ledict temps audict Mascon, etc.

B. 1619. (Registre.) — In-folio, 467 feuillets, papier.

1589. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Louis Laurent puis par Charles Descrivieux, docteur en droit, avocat au bailliage, juge commis à la judicature de la prévosté de Mascon. — Procédures civiles, sentences ou appointements sur différends entre débiteurs et créanciers ; — sentence condamnant le maître d'une servante à lui payer ses gages d'une année, savoir : un écu en espèces, une paire de souliers, une paire de chausses de drap, cinq aunes de toile et deux couvre-chefs ; — un marchand de Mâcon prétend ne pouvoir acquitter certaines dettes, à l'occasion de ce que, venant de Lyon où il avoit employé de grandes sommes en marchandise, il fut, sur la rivière de Saosne et au port de Thoisse, par les troupes du comte de Cruzilles qui lors tenoient les champs, rencontré tellement que tous ses moyens et marchandises luy furent levez, etc.

B. 1620. (Registre.) — In-folio, 603 feuillets, papier.

1590. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Charles Descrivieux, juge commis à la prévôté et justice royale de Mâcon, Louis Laurent, prévôt titulaire, ayant été banni de la ville par les gens de la Ligue. — Inventaire d'un fonds de magasin, contenant entre autres articles : cinq bouchons de bouteille d'estain, vingt solz ; — dix croiseulx d'arain (petite lampe encore en usage dans les campagnes), trente quatre solz ; — demy cent de cornes de lanternes, quarante solz ; — une escopette, trois escuz et tiers ; — un arquebut, deux escuz ; — ung fourniment grand de corne de cerf, vingt solz ; — quatre livres de pouldre d'arquebut, un escu ; — demy douzaine clefz d'arquebut à double teste, vingt solz ; — trois bandages d'arquebut, neuf solz ; — demy douzaine de cousteaulx, neuf solz ; — ung trebuschet à paizer or et argent, trente solz ; — quatre paires esperons, vingt solz ; — procédures civiles, appointements, sentences, etc.

B. 1621. (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

1585-1591. — Prévôté royale. — Causes du Roi. — Appositions de scellés ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — procédures criminelles pour rixes, coups et blessures ; — deffenses sont faictes à toutes personnes d'aller la nuit par la ville avec armes et sans feu, fors ceulx qui seront de garde ; — le 22 mars 1586, il est ordonné qu'il sera crié à son de trompe que tous manans et habitans se treuvent demain à la procession générale qui se fera par la ville, pour

prier Dieu qu'il veuille appaiser son ire ; — le 7 juillet 1786, nous avons donné fériés jusques à la Magdelaine, attendu la contagion notoire estant tant à la ville qu'aux villages circonvoisins ; — réception de Christophe Descrivieux, avocat du Roi, en remplacement de Charles Descrivieux, son père ; — défense d'apporter vendre en la ville aulcung linges, à peyne qu'ilz seront bruslez ; — un cabaretier est condamné à 25 livres d'amende, pour avoir donné à manger de la chair un jour maigre, etc.

B. 1622. (Registre.) — In-folio, 726 feuillets, papier.

1586-1592. — Prévôté royale. — Publication des testaments : d'un grand nombre de personnes atteintes de la peste ; — de Gratian Chandon, lieutenant particulier au bailliage, qui institue pour son héritière universelle Philiberte Bernard, sa femme, avec divers legs à ses fils Thomas, Pierre et Nicolas ; — main-levée d'hoiries ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 1623. (Registre.) — In-folio, 722 feuillets, papier.

1591-1595. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon et de la Tour-Saint-Micaud, juge commis en ladite prévôté (il ne prit le titre de prévôt que le 31 octobre 1592). — Ventes ou amodiations judiciaires de bien de mineurs ; — sentences : portant que Thomas Blondel, fourbisseur, convaincu de plusieurs blasphemes exécrables, sera mis et expulsé hors de la ville ; — condamnant Antoine Arbinet, sergent royal, à payer 20 livres à une servante qui l'accuse d'être le père de l'enfant dont elle vient d'accoucher ; — ordonnant à Guillaume Pollet et Benoît Janeau, marguilliers et recteurs de l'église paroissiale Saint-Étienne, ainsi qu'à Pierre Arnoud, prêtre, curé de ladite église, de remectre la tumbé inscripte sur le lieu et place où elle estoit anciennement et où naguères a été ensépulturé Guillaume Chesnard, bourgeois de Mascon ; leur permettant, ce fait, d'accepter la pierre propre pour un autel, offerte par Chrestienne Chandon, vefve dudict Chesnard, et icelle faire mectre et poser sur le grand autel de ladicte esglise, le tout à leurs frais et despens ; — le 25 juin 1594, Philibert Barjot, seigneur de la Salle, fut réinstallé en sa charge de lieutenant général au bailliage, et Louis Laurent en celle de prévôt en garde et juge royal de Mâcon, etc.

B. 1624. (Registre.) — In-folio, 474 feuillets, papier.

1594-1595. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Aimé de Rymon puis par Louis Laurent, seigneur de Beaulieu, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, appointements ou sentences sur différends entre particuliers ; — jugements par défaut ; — inventaire de tous les meubles, papiers, or ou argent, bagues, joyaux et généralement tout ce qui estoit de l'hoirie de feu Balthazar Dufour, bourgeois de Mascon, etc.

B. 1625. (Registre.) — In-folio, 412 feuillets, papier.

1595-1596 ? — Prévôté royale. — Audiences tenues par Louis Laurent, seigneur de Beaulieu, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Ventes ou amodiations judiciaires de biens de mineurs ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — réception de sergents ; — le 8 mars 1596, installation de Pierre de Sagie, adjoint aux enquêtes du bailliage et de la prévôté en remplacement de Nicolas Dauphin, etc.

B. 1626. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1596-1599. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Louis Laurent, seigneur de Beaulieu, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, sentences ou appointements sur différends entre particuliers ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — main-levée d'hoiries ; — apurement de comptes tutélaires ; — requête de Charles Dormy, greffier des présentations au bailliage et en la prévôté ; ordonnance à la suite, portant que les procureurs se présenteront audit greffe, pour les causes excédant 10 livres ; — réceptions de sergents, etc.

B. 1627. (Registre.) — In-folio, 723 feuillets, papier.

1592-1692. — Prévôté royale. — Publications de testaments ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — main-levée d'hoiries ; — teneur des testaments : de Baptiste Bocquin, notaire royal à Mâcon ; — de Constance de La Vernée, femme de Gilbert Régnaud, seigneur de Vaux, avocat au bailliage ; — de Benoît Crépeau, prêtre, curé de Saint-Gengoux-de-Scissé ; — de Jean Noblet, receveur du Roi audit bailliage, etc.

B. 1628. (Registre.) — In-folio, 588 feuillets, papier.

1593-1695. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Louis Laurent puis par Philibert Barjot, seigneur de Leynes et la Vernette, lieutenant général au bailliage, qui reprit, le 12 août 1600, le titre et les fonctions de prévôt en garde et juge royal de Mâcon (la charge de prévôt fut dès lors supprimée et réunie à celle de lieutenant général). — Délivrance au rabais des travaux à exécuter pour reconstruire le portail du porche de Saint-Jean-de-l'Isle, dans la partie méridionale des murailles de Mâcon qui touchent à la Saône ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — demandes en séparation de biens ; — lettres de provisions de l'office de commissaire examinateur au bailliage et en la ville de Mâcon, pour ledit Philibert Barjot (31 décembre 1601) ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — expulsion de femmes de mauvaise vie ; — affaires civiles, etc.

B. 1629. (Registre.) — In-folio, 681 feuillets, papier.

1680-1687. — Prévôté royale. — Sentences : réglant certains différends entre les habitants de Saint-Laurent-lès-Mâcon et le curé de leur paroisse, décidant, par exemple, ... proviendront du port dit du Dimanche, seront employés exclusivement aux réparations de l'église paroissiale ; — condamnant Claude Penet, habitant de Mâcon, à nourrir et eslever l'enfant qu'il auroit confessé avoir heu de Françoise Monin, et pourveoir à ce qu'il ne se perde ; et encores, pour avoir par luy ladicte Monin paillardé et adultéré, estant icelluy Penet marié, avons iceulx condamné solidoirement en l'amende de quarente livres applicables, assavoir, dix livres aux pauvres religieux du couvent de Saint-François, pour la réparation de leur esglise, et trente livres envers le Roy, sur lesquelles seront prins les frais de justice, et à tenir prison par ledict Penet jusques au payement de ladicte amende, etc.

B. 1630. (Registre.) — In-folio, 852 feuillets, papier.

1603-1611. — Prévôté royale. — Testaments : de François Meissonnier, avocat ; — de Jean Gatte, procureur ; — de François Tortellier, prêtre, chapelain tourniste de l'église collégiale Saint-Pierre ; — de François Delaforest, avocat ;

— d'Orianne Bernard, femme de Nicolas Moisson, avocat et enquêteur au bailliage ; — tutelles et curatelles ; — acceptations ou répudiations d'hoiries, etc.

B. 1631. (Registre.) — In-folio, 810 feuillets, papier.

1608-1613. — Prévôté royale. — Sentences condamnant au bannissement ou à l'amende des femmes ou des hommes convaincus de débauche, de vols, de coups et blessures ; — publications de testaments ; — tutelles et curatelles ; — règlement de différends entre particuliers pour paiement de dettes, de rentes, de cens, d'obligations, etc.

B. 1632. (Registre.) — In-folio, 872 feuillets, papier.

1604-1615. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Philibert Barjot puis par Hugues Foillard, son successeur, pourvu de lettres de provisions, en date du 13 avril 1612, pour l'office de prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Demandes en séparation de biens ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — inventaires et ventes de biens de mineurs ; — réceptions de sergents ; — avons enjoint à toutes personnes chefs de maison, de assister ez prédications, tous les jours, pendant cest advent, et tenir leurs boutiques et ouvroirs fermés, dès les huit heures du matin jusques à neuf, à peine de dix livres d'amende ; — ordonnance contre les coureurs de nuit ; — des filles de mauvaise vie sont condamnées à être battues de verges dans les carrefours de la ville et à être bannies du ressort du Mâconnais, etc.

B. 1633. (Registre.) — In-folio, 974 feuillets, papier.

1614-1615. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles pour règlements de dettes, apurements de comptes tutélaires ; — demandes en séparation de biens ; — sentences ou appointements ; — jugements par défaut, etc.

B. 1634. (Registre.) — In-folio, 791 feuillets, papier.

1613-1616. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles au sujet de contestations entre débiteurs et créanciers, entre maîtres et domestiques, entre cohéritiers, entre tuteurs et pupilles, entre patrons et ouvriers ; — appointements ou sentences ; — procédures criminelles pour larcins, injures ou voies de fait, etc.

B. 1635. (Registre.) — In-folio, 738 feuillets, papier.

1616-1617. — Prévôté royale. — Sentences en matières civiles et criminelles ; — donations faites par Jeanne Bernardon, veuve d'Aimé de Rymon, seigneur de Champgrenon, savoir : de 800 écus d'or, en faveur d'Antoinette de Rymon, sa fille, femme d'Antoine de Pise, seigneur de Placé, président en l'Élection de Mâconnais, et d'une propriété composée de maison, terre, jardin, etc., sise près de Mâcon, au lieu dit des Mariottes, en faveur de Pierre de Rymon,

son fils, avocat au bailliage ; — acte de mariage d'Etienne Chuffin, praticien, avec Suzanne, fille d'Agnès Noly, bourgeois de Mâcon, etc.

B. 1636. (Registre.) — In-folio, 704 feuillets, papier.

1613-1618. — Prévôté royale. — Publications de testaments ; — main-levée d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — inventaires et ventes d'immeubles ; — acceptations ou répudiations d'hoiries, etc.

B. 1637. (Registre.) — In-folio, 870 feuillets, papier.

1616-1619. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — deffenses à toutes personnes estans de garde ou non, de forcer aucunes maisons, buschiers et estables, prendre et desrober du bois, de nuit ou de jour, à peyne du fouet et d'estre chassés de la ville, enjoignant aux dizeniers et corporaulx des corps de garde, de retenir leurs soldatz à leur debvoir, à peyne d'en respondre en leurs privez noms ; — procès-verbal constatant que le 13 mars 1616, un bateau coula à fond en passant sous une arche du pont de Mâcon, que toutes les marchandises qu'il contenait furent perdues et qu'un des hommes qui le montaient se noya ; — ordonnances relatives à la garde de la ville, au sujet des troubles civils ; — limite et estendue pour la justice des Rues Franches du sieur révérend évesque de Mascon ; — sur l'advis que les RR. PP. Cordeliers, assemblez en ceste ville, nous ont donné qu'ès villes où ilz s'assemblent, ilz ont de coustume faire une procession solennelle, ce qu'ilz désirent faire en ceste ville et porter le saint sacrement en l'esglize cathédrale, y célébrer la sainte messe, ce que tornant à l'honneur de Dieu, avons enjoinct à toutes personnes demeurant ez rues de Bourgneuf, des Changes, Rues Franches, de tapisser au-devant leurs maisons et rendre l'honneur et culte deub à ce saint et auguste Sacrement, affin qu'il nous assiste de ses grâces, donne la paix et tranquillité en ce royaulme ; — requête de Jean Olivier, tendant à être reçu maître chirurgien, après un examen public où d'autres maîtres chirurgiens lui auroient faict et proposé plusieurs questions de chirurgie ; — protestation desdits maîtres portant que tant s'en fault que ledict Jehan Olivier ayt esté trouvé capable en l'examen tentatif, qu'au contraire il n'a aulcunement satisfait aux propositions à luy faictes ; par quoy les maistres chirurgiens supplient les sieurs lieutenans, prévost en garde et gens du Roy, de ne vouloir passer outre sur ladicte requeste, comme estant icy question de choses qui sont hors de leur cognoissance et jurisdiction, protestant de la nullité de tout ce qui sera par iceulx ordonné contre la teneur de leurs lettres et privilèges, et de s'en porter appelans devant nos seigneurs du Grand Conseil à Paris ; — avis des gens du Roi que jour soit donné audict Olivier, pour, en présence desdicts maistres chirurgiens et des sieurs médecins, faire une opération manuelle et rendre raison d'icelle ; — des opérations furent faites par Jean Olivier, en présence de plusieurs médecins, sur trois personnes ulcerez de plaies vieilles aux jambes, et saignée faicte à l'ung d'eulx ; — d'après l'opinion favorable des médecins, nous avons audict suppliant permis et permettons d'exercer l'art de chirurgie, tenir boutique et avoir bassins, à la charge de prendre l'advis des médecins aux occasions importantes ; — prix-faits pour diverses réparations aux fortifications de la ville ; — sentences en matière civile ou criminelle, etc.

B. 1638. (Registre.) — In-folio, 508 feuillets, papier.

1619-1622. — Prévôté royale. — Sentences sur différends entre particuliers ; — affaires criminelles ; — condamnations : aux verges et au bannissement, pour larcins, vie débauchée, vols domestiques ; — à la potence, pour assassinat, etc.

B. 1639. (Registre.) — In-folio, 582 feuillets, papier.

1622. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, appointements ou sentences réglant les différends entre débiteurs et créanciers, entre patrons et ouvriers, entre maîtres et domestiques, entre cohéritiers ; — requêtes de prisonniers pour dettes, tendant à être élargis, etc.

B. 1640. (Registre.) — In-folio, 523 feuillets, papier.

1619-1624. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Réparations aux halles de Mâcon, qui appartiennent au Roi ; — inventaires et ventes de biens saisis par autorité de justice ; — amodiations de biens de mineurs ; — patrouilles seront faites par la ville, pour se saisir de ceulx qui seront treuvevz marcher la nuict sans lumière et avec espées et bastons, pour les rendre prisonniers et estre proceddé contre eulx ainsy qu'il appartient ; — à toutes personnes indifféremment sont faictes deffenses de jouer aux berlans et lieux publiez, aux quilles, quartes, billardz, paulme, tir et prix, pendant le divin service de la messe, de vespres et sermons, à peyne de cent livres d'amende ; — le 15 janvier 1621, enjoinct à toutes personnes d'eux treuver demain, heure de midy, en l'esglise cathédrale, assister au sermon et prédication qui y sera faite, après au *Te Deum* et autres actions de grâces à Dieu des heureux succès qu'il luy a pleu donner à nostre Roy, joindre tous nos vœux et prières à celles des ecclésiastiques pour la paix générale de cest estat, conservation de la personne de nostre Roy, et assister à la procession et plantement de croix qui se fera en la place où les Pères Prescheurs bastissent en cette ville nouvellement ; — un prisonnier ayant appelé d'un jugement rendu par ledit prévôt, on fit publier par la ville l'adjudication au rabais de la conduite dudit prisonnier en la conciergerie du palais à Paris, laquelle adjudication eut lieu au prix de 45 livres ; — expulsion des étrangers ; — ordonnances pour la garde de la ville ; — commandement est fait à toutes personnes de célébrer désormais et pour jamais le jour de feste Saint-Loys, comme feste commandée par l'esglise ; — le 13 janvier 1622, le procureur du Roy a remis au commis du greffier une boitte pour les pauvres de l'aumosne de la Charité, affin de demander et recepvoir de ceulx qui auront obtenu sentence provisoire ou deffinitive ce qu'ilz voudront donner pour lesdicts pauvres ; — enjoinct à tous les notaires de la ville, ès réceptions qu'ilz feront des testaments et codicilles, d'exhorter les testateurs d'avoir souvenance des pauvres de la Charité, de leur donner quelques choses, affin de participer aux promesses que Dieu fait à ceulx qui ont soin des pauvres, et faire mention esdicts contractz de ce qu'ilz auront admonesté lesdicts testateurs, à peyne de cent solz applicables à ladicte Charité ; — réception de Jacques Pèlerin, après examen public, au nombre des maistres chirurgiens jurez de ceste ville, à la charge de faire, à la première occasion qui se présentera, quelque acte anatomique ; — enjoinct à toutes personnes de recepvoir en tous payementz les nelles que l'on dict pièces de six blancs ; — le 31 juillet 1623, ordre à tous les habitans de tenir leurs bouticques et ouvvoirs fermez, demain dès le matin jusques à midy, et assister à la procession qui se fera sur les sept heures, affin de faire prières à Dieu qu'il luy plaise modérer les grandes chaleurs et nous envoyer de la pluye, etc.

B. 1641. (Registre.) — In-folio, 774 feuillets, papier.

1618-1625. — Prévôté royale. — Testaments : de Jean-Baptiste Chevillard-Morin, bourgeois et marchand ; — de Jeanne de Pise, veuve en premières noces d'Isaac Tillier, bourgeois de Genève, femme de Philibert de La Porte, contrôleur du domaine et des aides en Lyonnais ; — d'Abraham Lhuillier, orfèvre ; — de Pierre Pelleterat, élu en l'Élection de Mâconnais, et de Lucrece de Nanton, sa femme ; — tutelles et curatelles ; — main-levée d'hoiries ; — sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1642. (Registre.) — In-folio, 640 feuillets, papier.

1624-1627. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Adjudication des réparations à faire aux murs et aux portes de la ville ; — ventes de biens saisis par autorité de justice ; — amodiations de biens de mineurs ; — ordre aux habitants de recevoir paiement les pièces de six blancs et celles de trois blancs ; — réceptions de serments ; — les prisonniers qui appellent des jugements rendus par ledit prévôt, sont confiés à la garde de particuliers qui, pour un prix convenu, se chargent de les conduire en la conciergerie du palais à Paris ; — procès-verbaux constatant des morts accidentelles ; — le 25 janvier et le 13 février 1625, publication d'ordonnances portant interdiction aux jeunes gens de la ville, de procéder à l'élection d'un abbé de Maugouvert ; avons aussy fait deffenses d'en prendre et accepter le nom et qualité et en faire les fonctions, à peyne de la vie ; disons et ordonnons que ladicte qualité d'abbé de Maugouvert sera cy-après tenue et réputée pour infâme et portant tasche et notte d'infamie envers la postérité, à tous ceulx qui en seroient de nouveau pourvez ; deffendons à toutes personnes de s'en dire d'icy en avant suppostz ou officiers et d'en faire les fonctions, sous mesme peyne ; — défense de faire des charivaris à l'occasion des mariages de veufs ou de veuves ; — ordre à tous les habitants de tenir leurs maisons fermées et d'assister à la procession qui se fait annuellement le 18 juillet, jour de fête Sainte-Symphorose ; — prix-fait pour la construction de halles et d'une grenette, sur l'emplacement de l'ancienne boucherie ; — deffense à tous les habitans, bourgeois, marchands, hostelliers, cabarestiers et tous autres personnes indifféremment, de vendre et débiter vin, pendant les quinze jours des bans d'aoust, sy ce n'est en payant aux sieurs du chapitre de l'esglise cathédrale ou à leurs agens, fermiers ou commis, vingt solz pour chascune maison, taverne ou cave de ceulx qui voudront vendre vin ; — accord entre les chanoines dudit chapitre et les échevins de la ville, au sujet du droit de coponage qui se perçoit sur le blé vendu à la grenette, moitié au profit dudit chapitre, moitié au profit de l'hôpital Notre-Dame ; — le 20 septembre 1625 enjoinct à toutes personnes de la ville, d'eulx trouver demain dimanche, heure de sept à huict, en l'esglise cathédrale de ceste ville, pour assister à la procession générale qui se fera par la ville, et joindre leurs prières à celles de messieurs les ecclésiastiques, pour la santé des pauvres malades et rafraichissement du temps ; — le 4 octobre 1625, ordre d'assister au Te Deum, en action des grâces que Dieu auroit faites à nostre Roy, en la grande deffaite des rebelles ses subjetz, en la rencontre natale faite par monseigneur de Montmorency, admiral de France, le quinziesme de septembre dernier ; — le 29 octobre 1625, attendu la maladie de dissenterye et autres en quoy plusieurs habitans de la ville sont destenuz et qui de jour à autre tombent à icelle, nous faisons très expresses inhibitions et deffenses à tous hostelliers, cabarestiers, revendeurs, revenderesses, paisans et autres, de vendre, quant à présent et jusques autrement ayt esté ordonné, en destail et par le menu, aulcung vinbs nouveaux, moins aulcune chaire de pourceaux, dicte porchet ; sur l'advis qui nous a esté donné qu'en ceste ville, puis quelques jours, il s'estoit fait ung amas et troupe de nombre de gens desbauchez, mariez et non mariez, quelz se faisoient nommer la Troupe Joïeuse, s'estant donnez un chef qu'ilz appellent le Prince, portans certaines livrées en leurs chapeaux, affin d'estre recognus, et comraetlenl infinis desbauches indignes, le jour et la nuict, ès cabaretz, tavernes et maisons particulières, où ilz mènent et font trouver des filles de joye et femmes impudiques, passent les nuictz avec elles, dont pourroit arriver quelques meurtres et autres accidens, s'il n'y estoit pourveu ; pour quoy nous avons fait très expresses inhibitions et deffenses à toutes personnes de faire assemblée, sous quelque prétexte que puisse estre, marcher la nuict par la ville sans lumière, porter espées et autres armes, aller ez tavernes et cabaretz, la nuict close ; à tous hostes et cabaretiers, donner à boire la nuict à ceulx de la ville, les loger et donner retraite, ny de retirer en leurs maisons filles et femmes incognues, mal famées et de mauvaise vie, le tout à peyne aux ungs et aux autres, d'estre expulsez de la ville, comme perturbateurs du repos et bien public, et plus grande peyne, s'il y eschet ; — amodiation des droits d'octroi accordés à la ville de Mâcon ; — défense de porter et vendre flameusses, gatteaux et carquelins à la suite des processions des rogations ; — ordonnance concernant l'orfèvrerie et les orfèvres, etc.

B. 1643. (Registre.) — In-folio, 788 feuillets, papier.

1626-1627. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles ; — jugements par défaut ; — appointements ; — sentences rendues par vision de pièces, etc.

B. 1644. (Registre.) — In-folio, 735 feuillets, papier.

1624-1628. — Prévôté royale. — Sentences sur différends entre particuliers ; — publication de testaments ; — mainlevée d'hoiries ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 1645. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1627-1628. — Prévôté royale. — Sentences rendues sur différends entre particuliers ; — sentences criminelles pour injures, voies de fait, larcins, etc.

B. 1646. (Registre.) — In-folio, 692 feuillets, papier.

1627-1631. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Ventes ou amodiations judiciaires de biens de mineurs ; — demandes en séparation de biens ; — le 9 juin 1627, ordre à tous les habitants de tenir leurs boutiques et ouvroirs cloz et fermez le jour de demain, toute la matinée, eulx retrouver en l'esglise Saint-Vincent, heure de sept du matin, assister à la procession et faire prières ferventes à Dieu, qu'il luy plaise de retirer son ire et courroux de dessus nous, rendre le temps et la saison propre pour les fruitz qui sont sur la terre et levée d'iceulx ; — le 17 juin 1627, défense est faite aux habitants de vendre hors de la ville les blés qu'ils possèdent, et qu'ils devront porter à la grenette, pour les vendre aux prix déterminés par ordonnance de police, attendu la disette qui règne dans la province ; — le 30 septembre 1627, procession et prières publiques pour l'heureuse convalescence de nostre Roy ; — le 23 mars 1628, sur l'advis qui nous a esté donné de la part du révérend évesque de ce diocèse, qu'à la poursuite et instance des RR. Pères Capucins, Sa Sainteté auroit accordé ung pardon de quarante heures par forme de jubilé, que l'on célébrera en l'esglise cathédrale, à commencer le jour de demain vendredi, heure de sept du matin, à laquelle heure se fera une procession générale, à partir de ladicte esglise, passer ès Rues Franches, rue des Changes, rue de la Tupinerie, place de la Court-du-Prévost et place de la Baille, retourner en ladicte esglise pour ouyr la prédication, continuer le pardon les jours de sabmedi, dimanche et lundi suivants ; que ledict jour de lundi, semblable procession sera faite à trois heures après midi, que sera la closture dudict pardon, à passer par lesdictes Rues Franches, au-devant la maison de la ville, par ladicte place de la Court-au-Prévost, monter à la Baille et retourner en ladicte esglise ; pour quoy, nous avons enjoinct à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de tenir leurs boutiques et ouvroirs fermés esdicts jours de vendredi, jusques à midi, et de lundi, dès le midi jusques au soir, et d'assister esdictes processions, enjoignant à toutes personnes demeurans ès susdictes rues de parer et tapisser au-devant leurs maisons, lors desdictes processions ; — le 29 mai 1628, prières publiques et actions de grâces, au sujet de l'heureux succès des armes du Roy contre les entreprinses des Anglois, ses ennemys, et autres ses subjectz rebelles ; — publication des bans d'août ; — revue générale de la milice de la ville, à l'occasion de la foire de Saint-Laurent ; — ordres d'assister aux prières publiques et aux processions générales : le 9 septembre 1628, pour attirer sur nous la miséricorde de Dieu et destorner son ire ; — le 9 octobre, pour la santé du Roy et prospérité de ses armes ; — le 13 novembre, pour qu'il plaise à Dieu de retirer son ire de dessus son peuple affligé de maladie contagieuse ; — le 18 décembre, pour remercier Dieu de nous avoir garanti de la maladie contagieuse, combien que nous en soyons environnés et nos voisins grandement incommodés et atteints ; — le 22 septembre 1629, sur l'advis et notoriété de la grande communication et fréquentation que les habitans du faux bourg Saint-Laurens ont et veullent avoir avec les villes suspectes, mesmes en celle de Lyon, très expresses inhibitions et deffenses leur sont faites d'entrer, aller ny venir en ceste ville ny sur les ports d'icelle, pour vendre ny débiter aulcune marchandise ny pour quelque cause que ce soit, à peyne, d'estre expulsez honteusement, comme aussy deffenses sont faites à tous les habitans de ceste dicte ville, de fréquenter ny converser avec ceulx dudict Saint-Laurens, à peyne d'estre expulsez et de faire la quarantaine observée en tel cas ; — précautions sanitaires prises à cause de la peste ; — la foire de Saint-Michel est

descriée, pour éviter le contact des marchands forains ; — défense aux habitants de se déguiser et de courir les rues avec des masques ; — prix-faits : pour la construction d'une nouvelle tuerie dans la tour dite des Serpents ; — pour la chapelle dite de la Santé, bâtie aux frais de la ville, sous le vocable de Saint-Roch, en l'église des Jacobins ; — autorisation accordée aux échevins de faire les emprunts nécessaires, pour subvenir aux dépenses occasionnées par la peste qui désole la ville ; — lettres de provisions pour Antoine Grillet, nommé prévôt, etc.

B. 1647. (Registre.) — In-folio, 712 feuillets, papier.

1628-1632. — Prévôté royale. — Acceptations ou répudiations d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — testaments : de Brice Bauderon, docteur en médecine, en faveur de Gratian Bauderon, son fils ; — d'Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon ; — de Jean Dauphin, exempt des gardes du Roi — sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1648. (Registre.) — In-folio, 698 feuillets, papier.

1631-1633. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — ordonnance contre quelques libertins qui, sans aucune considération des calamités publiques qui ont affligé et affligent encore toute la province et particulièrement ceste ville de Mascon, ne laissent de se masquer et desguiser en plusieurs sortes de vestementz, qui provoquent plustost le courroux de Dieu que d'attirer sa miséricorde sur le pauvre peuple oppressé de la disette et famine ; — prires publiques et processions générales ordonnées, le 24 mars 1631, pour remercier Dieu de nous avoir donné une plaine santé et retiré son ire ; — bail à ferme du seizième du vin qui se vend en détail à Mâcon, faisant partie des revenus patrimoniaux de la ville ; — provisions de l'office de receveur et contrôleur des consignations au bailliage, en la prévôté et autres juridictions royales, pour Abel Albert (23 juillet 1631) ; — ordonnances relatives à l'entrée solennelle du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne : — prescrivant le balayage et le nettoyage des rues ; — décidant que l'on tiendra le vendredi 3 décembre 1632, le marché du samedi suivant, jour fixé pour ladite entrée ; — défendant aux habitants de sortir de la ville et enjoignant à ceux qui sont à la campagne d'en revenir immédiatement, pour assister aux cérémonies de ladite entrée ; — bail de l'octroi de la Saône ; — réception d'Antoine Aubel, chirurgien, etc.

B. 1649. (Registre.) — In-folio, 600 feuillets, papier.

1632-1634. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Publication de testaments ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — procédures civiles, appointements, sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1650. (Registre.) — In-folio, 675 feuillets, papier.

1634. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles au sujet : de règlements de comptes demandés par des pupilles à leurs tuteurs ; — de réclamations de dettes ; — d'inexécution de marchés ; — jugements par défaut, appointements, sentences, etc.

B. 1651. (Registres.) — In-folio, 586 feuillets, papier.

1605-1636. — Prévôté royale. — Testaments solennels ou holographes : de Mathurin Bullion, élu en l'Élection du Mâconnais ; — de Vincent Gratier, bourgeois ; — de Charles Descrivieux, avocat du Roi au bailliage, seigneur de Charbonnières et Malcus, et de Marguerite Charpy, sa femme ; — de Claude Dormy, greffier en ladite Élection ; — de Scipion Cajon, notaire royal ; — de François de La Porte, élu en ladite Élection ; — d'Humbert Moisson, avocat et enquêteur au bailliage ; — de Paul Préaud, bourgeois ; — de Vincent Paiseaud, avocat du Roi au bailliage ; — de Philibert Mathoud, bourgeois ; — de Catherine Bernard, veuve de Pierre Demeaux, avocat ; — d'Etienne Robert, bourgeois ; — de Louis Delaroue, avocat ; — de Moïse de Pize, avocat ; — d'Antoine Dechaumont, notaire royal ; — d'Henri Olivier, bourgeois ; — d'Antoine de Pize, président en ladite Élection ; — de Pierre de Sagie, bourgeois, et de Philiberte Viard, sa femme ; — de Jeanne Dupuis, veuve d'Hugues Foillard, lieutenant général au bailliage ; — d'Isabeau Chambre, femme de François desvignes, avocat ; — de Philibert Bernard, contrôleur au bailliage ; — de Claude Boton, seigneur de Salornay, président en ladite Election, etc.

B. 1652. (Registres.) — In-folio, 714 feuillets, papier.

16xx-1633. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Inventaires et main-levée d'hoiries ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — réception de Gabriel Girardot et d'Antoine Brenot, maîtres chirurgiens ; — devis et adjudications de travaux à faire aux murailles et aux fortifications de la ville ; — publication des bans d'août appartenant au chapitre de Saint-Vincent ; — le 16 avril 1635, défense aux boulangers de faire ou vendre du pain bis, pendant trois jours, pour faciliter la vente des pains de munition qui avaient été préparés pour deux régiments de passage et qui n'ont pas été distribués aux soldats ; — procédures civiles et criminelles, sentences, etc.

B. 1653. (Registre.) — In-folio, 702 feuillets, papier.

1636. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles au sujet de différends entre maîtres et domestiques, entre patrons et ouvriers, entre créanciers et débiteurs, entre tuteurs et pupilles ; — jugements par défaut ; — appointements, sentences, etc.

B. 1654. (Registre.) — In-folio, 738 feuillets, papier.

1635-1639. — Prévôté royale. — Publications de testaments ; — acceptations ou répudiations d'hoiries ; — nominations de tuteurs et de curateurs, etc.

B. 1655. (Registre.) — In-folio, 785 feuillets, papier.

1636-1639. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Appositions de scellés ; — inventaires ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — procès-verbal constatant la chute d'un pan de muraille près de la tour de Crèveœur ; — construction de barricades en dehors des portes de la ville ; — le 9 août 1636, ordre aux habitants d'assister à la prédication et à la

procession générale qui auront lieu le lendemain, le Roi ayant demandé des prières publiques, pour la conservation de sa personne, propagation de ses armes et autres nécessités ; — ordonnance portant élargissement d'un prisonnier détenu dans les prisons dès huit mois en ça, contre lequel il n'y a ny plainte ny aucune poursuite, lequel mesmement n'est point escroué, et qui est homme robuste et capable de servir le Roy dans ses armées ; — déclaration de non-lieu pour un particulier qui avait été arrêté sous la prévention d'avoir aidé à l'évasion de quinze prisonniers de guerre ; — publication des bans d'août ; — procès-verbal de visite faite chez une fille, à la requête de messire François de Rébé, prieur en l'église collégiale Saint-Pierre : après plusieurs injonctions faictes de nous indiquer celui des œuvres duquel elle seroit enceinte, auroit demeuré dans le reffus ne nous l'ayant voulu dire, mais nous auroit assuré que ce n'est point des œuvres dudict messire François de Rébé ; — lettre signée de Louis XIII, informant l'évêque de Mâcon, qu'ayant mis sa personne, son état, sa couronne et ses sujets sous la protection spéciale de la Sainte-Vierge, il a estimé à propos de faire dresser des prières à cette fin, pour estre faictes avec les offices divins, au jour et feste de l'Assumption ; — ordonnance à ce sujet ; — dénonciation de Jeanne Morel contre Pierre Boyvin, marchand, son mari, qu'elle accuse de l'avoir battue et maltraitée pour l'obliger à souscrire des obligations en sa faveur ; — procès-verbal concernant la nature et les diverses valeurs des pièces de monnaie qui se sont trouvées dans la caisse de l'Hôtel de ville, etc.

B. 1656. (Registre.) — In-folio, 730 feuillets, papier.

1639. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt et garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles au sujet : de réclamations de pupilles contre leurs tuteurs ; — de règlements de comptes entre débiteurs et créanciers ; — requêtes ou plaintes pour injures et voies de fait ; — appointements, sentences, etc.

B. 1657. (Registre.) — In-folio, 742 feuillets, papier.

1640. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, appointements, sentences, etc.

B. 1658. (Registre.) — In folio, 718 feuillets, papier.

1639-1641. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet. — Procédures civiles sur différends entre débiteurs et créanciers, entre tuteurs et pupilles, entre patrons et apprentis ; — jugements par défaut ; — appointements ou sentences, etc.

B. 1659. (Registre.) — In-folio, 676 feuillets, papier.

1641-1642. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet. — Procédures civiles sur différends entre particuliers ; — requête d'un boucher portant ce que de toute ancienneté et par coustume qui se pratique en ceste ville, le jour feste Saint-Anthoine, entre la communauté des bouchiers, que celluy qui se treuve saisy des deux plus gras bœufz que l'on dict le premier se nommer le bœuf couronné et le second le boujon, il luy est permis de les faire marcher par la ville, à son de tambour, ayans les frontz couvertz des armes de la ville, etc.

B. 1660. (Registre.) — In-folio, 880 feuillets, papier.

1640-1644. — Prévôté royale. — Testaments : de Philippe Guillot, notaire royal ; — de François Bauderon, seigneur de Condemines, conseiller du Roi, élu en l'Élection du Mâconnais, instituant pour son héritier universel Brice Bauderon, son frère, avocat en parlement, seigneur de Sennecey ; — main-levée d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — procédures civiles, etc.

B. 1661. (Registre.) — In-folio. 932 feuillets, papier.

1640-1644. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Antoine Grillet, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes de biens saisis par autorité de justice ; — amodiations de biens de mineurs ; — devis et prix-faits pour réparations et travaux neufs aux fortifications de la ville ; — défense aux tanneurs, cordonniers, esguilletiers, selliers, gantiers, ceinturiers et autres faisans appareils et ouvrages de cuir, comme aussy aux marchans forains, de vendre, détailler ny mettre en ouvrage aulcungs cuirs, que au préalable ilz n'ayent esté présentés aux adjudicataires de l'estat et office de controlleurs, visiteur et marqueur de cuirs, en leur bureau qui est à présent transféré au lieu que l'on avoit destiné pour la grenette, pour estre visités, marqués et les droits acquittés ; — acte contenant reconnaissance des espèces d'or et d'argent, qui se sont trouvées dans la caisse du receveur des octrois ; — requêtes de prisonniers qui demandent à être élargis, alléguant qu'ils ont été arrêtés sans cause connue et qu'on n'a commencé aucune instruction contre eux ; — ordre aux habitants d'assister aux prières publiques et aux *Te Deum* ordonnés pour la prospérité des armes de Sa Majesté ; — procès-verbal de visite des prisons ; — deffenses aux joueurs de violon de ceste ville, de ne s'entremettre à jouer dans aulcungs bals ny aultres assemblées que les habitans voudroient faire jouer, pour prendre des récréations et divertissemens, ny mesmes donner aulcunes sérénades, en ce temps auquel toute la France déplore la perte du Roy deffunct d'heureuze mémoire, jusques aultrement aye esté ordonné ; — ordonnances concernant la diminution des valeurs des pièces d'or et d'argent reconnues légères ou rognées ; — réparations à l'église Saint-Pierre ; — procédures civiles ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait, etc.

B. 1662. (Registre.) — In-folio, 704 feuillets, papier.

1643-1645. — Prévôté royale, — Audiences tenues par Antoine Grillet. — Procédures civiles, appointements, sentences sur différends entre particuliers ; — condamnations à mort prononcées pour meurtres, infanticide, etc.

B. 1663. (Registre.) — In-folio, 775 feuillets, papier.

1637-1647. — Prévôté royale. — Testaments solennels ou holographes : d'Angèle Perrier, femme de Jean Guérin, bourgeois ; — d'Antoinette Guérin, veuve d'Abel Albert, receveur des consignations au bailliage ; — d'Hector Morel, enquêteur audit bailliage ; — d'Émilian Charpy, procureur, et de Claudine Larme, sa femme ; — de Michel Guillermin, dict Suarence, gendarme de la compagnie du seigneur de Thianges et de Nicole Delacoste, sa femme ; — de Thomas Blanchard, avocat ; — de Chrestienne Demeaux, femme de Pierre Desbois, élu en l'Élection du Mâconnais ; — de Jean Chaulmont, notaire royal et procureur ; — de Bernard Dormy, contrôleur au grenier à sel de Charolles ; — de Philibert Barthelot, seigneur d'Ozenay et Rambuteau, conseiller du Roi audit bailliage, etc.

B. 1664. (Registre.) — In-folio, 749 feuillets, papier.

1647-1648. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles ; — demandes en séparation de corps et de biens ; — requêtes des protestants de Mâcon, exposant qu'ils sont en bonne possession, de temps immémorial, d'une place et cimetière, proche les murs de ceste ville, à prendre dès la tour appelée Marmitte jusques à celle appelée de Crèveœur, laquelle leur a aultre fois esté accordée par messieurs les commissaires députés par Sa Majesté pour l'exécution de ses édictz ; au préjudice de quoy les dames religieuses du couvent de la Visitation de Nostre-Dame, naguères establies audict Mascon, s'estoient ingéré de fouir et tracer le fondement d'une muraille dans ledict cimetière, et, par ce moyen, entreprenoient d'en occuper une grande partie, dans laquelle il y a la plus grande partie de corps enterrés, lesquels corps elles fesoient mettre à l'abandon, etc.

B. 1665. (Registre.) — In-folio, 812 feuillets, papier.

1645-1649. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines. — Procès-verbal constatant que les marchands de Mâcon sont assujettis, comme les marchands étrangers, aux droits d'octroi que les échevins font percevoir sur toutes les marchandises qui passent sous le pont de cette ville ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — ventes de biens saisis par autorité de justice, — ordre aux habitants d'assister à la procession générale, le jour de la fête Sainte-Symphorose ; — devis pour la construction de plusieurs bastions destinés à compléter les fortifications de la ville ; — requêtes de prisonniers qui demandent à être élargis, attendu qu'ils ont été arrêtés sans cause connue et plausible ; — les docteurs médecins de Mâcon demandent que les examens de Claude Petit, compagnon chirurgien, soient passés à l'Hôtel de Ville et non dans une maison particulière, vu la brigue des maîtres chirurgiens qui se sont vantés et ont dessein de contrarier de tout leur possible et de trouver toute sorte d'inventions, pour empescher que ledict Petit ne parvienne à la maistrise ; — prestation de serment dudit Petit, après examen public ; — permis aux propriétaires du droit de la marque des cuirs, de voir et visiter, quand bon leur semblera, les maisons et boutique de tous ceulx qui se trouveront des cuirs en leur pouvoir subjectz à ladicte marque ; — défense aux cabaretiers de retirer, tant de jour que de nuict, en leurs cabarets les enfans de famille, leur y bailler à boire et à manger, à peyne de l'amende de cinq cens livres et de punition corporelle et de la perte de ce que se trouvera estre dheub pour raison de ce que dessus ; — procès-verbal au sujet de l'évasion de six prisonniers ; — le 6 juillet 1649, a esté délibéré que la bonne vie du révérend père Grandjean, prier au couvent des pères Jacobins, estant connue, la ville le fera maintenir en sa charge de prier par toutes voyes dheues et raisonnables ; que la réparation de l'injure faicte aux sieurs eschevins par lesdicts relligieux sera poursuivie sans cesse, à l'effect de laquelle sera escript promptement au père général ou provincial de l'ordre, pour donner la satisfaction requise, expulser les relligieux qui sont de présent audict couvent et en subroger d'autres en leurs places de bonne vie et bien famés ; et où ledict provincial ou général n'y mettroit ordre dans trois mois, l'on se pourvoira au Roy ou à nosseigneurs de son Conseil ou au parlement de Paris ; — acte de la nomination de François Pisseaud, capitaine de la ville, etc.

B. 1666. (Registre.) — In-folio, 840 feuillets, papier.

1645-1649. — Prévôté royale. — Tutelles et curatelles ; — main-levée d'hoiries ; — publications de testaments ; — sentences sur différends entre particuliers ; — condamnations à mort, pour homicides ; aux verges et au bannissement, pour vols et exposition d'enfant ; — Claude Pommier, prêtre, concatherin en l'église cathédrale Saint-Vincent, et un autre particulier sont condamnés à donner et livrer, chacun jour perpétuellement, une livre de bon pain de froment à chacun des prisonniers criminels estans aux cachots et aux fers, etc.

B. 1667. (Registre.) — In-folio, 798 feuillets, papier.

1649-1650. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, appointements ou sentences ; — jugements par défaut ; — publication du testament de Marguerite Fournier, veuve de Jean Chesnard, avocat en parlement, seigneur de Merzé, grènetier au grenier à sel de Mâcon, etc.

B. 1668. (Registre.) — In-folio, 804 feuillets, papier.

1650-1651. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon. — Procédures civiles ; — réception de Nicolas Reyrolle, maître chirurgien ; — ventes de biens saisis par autorité de justice ; — amodiations de biens de mineurs ; — requêtes de prisonniers tendant à élargissement ; — le 27 juin 1750, ordre à tous les habitants d'assister à la procession générale qui se fera pour obtenir de la bonté et miséricorde de Dieu un temps calme et propice, pour la maturité et récolte des fruitz pendans par racine et cessation des maladies qui infectent la ville ; — procès-verbaux au sujet de diverses évasions de prisonniers ; — publication des ordonnances de police et revue de la milice urbaine à l'occasion de la foire de Saint-Laurent ; — inventaire des biens sis à Somméry et faisant partie de la succession de François Larme, etc.

B. 1669. (Registre.) — In-folio, 782 feuillets, papier.

1651-1652. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, appointements, sentences ; — jugements par défaut ; — demandes en séparation de corps et de biens ; — testaments et main-levée d'hoiries : de Jean Vincent, seigneur de Marigny ; — de Claude Barjot, avocat ; — de Nicolas Moisson, conseiller du Roi au bailliage ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 1670. (Registre.) — In-folio, 836 feuillets, papier.

1650-1653. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon. — Procédures civiles ; — testaments et main-levée d'hoiries ; — inventaires et ventes de biens saisis par autorité de justice ; — amodiations de biens de mineurs ; — publication des bans d'août ; — lettres de provisions obtenues par Claude Bourgeois, pour l'office d'adjoint au bailliage ; — le 5 février 1653, à la requête de Jacques Desvignes, bourgeois de Mâcon, fermier du péage de Montbellet, dépendant de la ferme générale de la souveraineté de Dombes, procès-verbal contenant attestation des marchands de la ville, qui déclarent que depuis le mois de juillet de l'année 1651, que Monseigneur le duc d'Espèron eust commandement de Sa Majesté de faire assiéger le chasteau de Dijon, le gouverneur ne l'ayant voulu remettre entre ses mains, à mesme temps le seigneur de Bouteville s'estant saisy de la ville de Seurre, le Roy envoya dans ceste province de Bourgogne les régimens d'infanterie de Navarre, Alincourt, Uxelles, Bourgogne et Carignan, et le régiment de cavalerie de Cœuvre et compagnie d'ordonnance dudict seigneur d'Uxelles, avec lesquelles troupes le chasteau de Dijon ayant esté assiégé, pendant le siège qui dura long temps, le négoce de Paris à Lyon par la Bourgogne cessa entièrement, à l'occasion des incursions que faisoient les gens de guerre, et que aucuns rouliers ne se vouloient charger des marchandises ; mais ledict chasteau rendu et lesdicts gens de guerre retirés, ledict seigneur de Bouteville seroit tousjours demeuré en ladict ville de Seurre avec bon nombre de soldatz tant infanterie que cavallerie, et, par ce moyen, le négoce qui se faict par la rivière de Saône a esté absolument empesché, et lequel empeschement continue encor à présent et plus fort qu'aparavant ; que les marchandises venans d'Allemagne, Flandre, Lorraine, Comté et Champagne se deschargent aux villes de Gray, Pontailler, Marcilly,

Auxonne et Saint-Jehan-de-Laosne, sizes au-dessus dudict Seurre, le long d'icelle rivière, desquelles villes elles sont embarquées pour conduire icelles en la ville de Lyon ; et, en oultre, que le négoce pour les bledz et vins de ceste province en celles étrangères a cessé de mesme, en ce que le traficq du pays de Masconnois estant des vins qu'ilz faisoient remonter ladictte rivière, pour conduire auxdicts lieux de Saint-Jehan-de-Laosne et Auxonne, et de là aux pays estrangers et ramenoient des bledz pour la subsistance de la province ; — ordre aux habitants de prendre et recevoir les liardz tant de la monnaye de Trévoux que de celle d'Orange, qui se trouveront composés d'un mestail de la qualité et quantité requise et avec l'alliage qui doibt entrer en iceulx, et qui seront marqués au bon coing, fesant néanmoins deffenses à toutes personnes d'exposer et débiter ceux qui se trouveront deffectueux par la foiblesse du mestail et qui seront sans aucun alliage, comme aussy ceux qui seront marqués au faux coing et renforcés pardessus l'ordinaire ; — réception de Jacques Ray, enquêteur et commissaire examinateur au bailliage, etc.

B. 1671. (Registre.) — In-folio, 995 feuillets, papier.

1653-1655. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennece et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles au sujet de règlements de comptes entre tuteurs et pupilles, entre débiteurs et créanciers ; — jugements par défaut ; — sentences ou appointements ; — demandes en séparation de biens ; — requêtes au plaintes pour injures et voies de fait, etc.

B. 1672. (Registre.) — In-folio, 708 feuillets, papier.

1654-1656. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon. — Procédures civiles ; — inventaires et ventes d'immeubles saisis par autorité de justice ; — amodiations de biens de mineurs ; — actes de réception de Jean Pèlerin et de Jean Cajon, maîtres chirurgiens ; — ordonnances relatives à la procession de la fête Sainte-Symphorose ; — défense : de faire aucune assemblée sous prétexte de charivaris ou autrement, au subject des remariages, ny exiger aucune chose des vefves qui se remarient ny de leurs maris ; — de refuser les liards bons et qui ont eu cy-devant cours dans la ville ; — les anciens liards ne vaudront que deux deniers ; ceux a qui se trouveront marqués aux lettres H. L. M. et F. auront cours à raison de trois deniers pièce ; — ordre aux habitants : de recevoir les solz marquez et non marquez indifféremment et sans aucune distinction, pour le prix de quinze deniers ; — de se trouver à l'assemblée générale ordinaire pour l'eslection des officiers de la ville, à peyne de cinq livres d'amende pour chasque deffaillant ; — lettres d'émancipation, etc.

B. 1673. (Registre.) — In-folio, 702 feuillets, papier.

1654-1656. — Prévôté royale. — Main-levée d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — testaments : de Jacques Boton, fermier de la rente seigneuriale de Belleroche, bourgeois de Mâcon ; — de François Rubat, marchand ; — de Philibert Boton, écuyer, seigneur de Salornay ; — d'Humberte Siraudin, veuve en premières noces d'Antoine Descrivieux, seigneur de Genost, et en deuxièmes noces de Claude Aymard, juge des terres de la Bâtie, Chavagnieu et Lorcy au pays de Dombes ; — sentences sur différends entre particuliers ; — les sentences en matière criminelle ont toutes été enlevées du registre, etc.

B. 1674. (Registre.) — In-folio, 714 feuillets, papier.

1656-1658. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, jugements par défaut, appointements, sentences ; — main-levée d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — testaments ; — condamnation aux verges et au bannissement, prononcée contre une femme convaincue de larcins ; — les autres sentences criminelles ont été enlevées du registre, etc.

B. 1675. (Registre.) — In-folio, 680 feuillets, papier.

1657-1659. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon. — Procédures civiles, appointements sentences ; — inventaires et ventes d'immeubles saisis par autorité de justice ; — amodiations de biens de mineurs ; — prestation de serment d'Émilian Ducaudret, économe de l'Hôtel-Dieu ; — ordonnances concernant la procession générale du jour de la fête Sainte-Symphorose ; — publication des bans d'août ; — lettres d'émancipation ; — défense de faire des charivaris, avec tambours, chauderons ou autrement ; — devis et prix-fait pour la construction du quay qui se doit faire au long de la rivière de Saosne, à prendre dès le bastion et tour de Crèveœur jusques au boulevard Saint-Jean ; — réception de Pierre Dorcy, maître orfèvre, etc.

B. 1676. (Registre.) — In-folio, 718 feuillets, papier.

1647-1659. — Prévôté royale. — Testaments solennels ou holographes : de Jeanne Bernard, veuve de Jacques de La Porte, lieutenant général au bailliage de Bresse ; — de Françoise Dormy, veuve de Claude Descrivieux, seigneur de Charbonnières ; — de Thomas Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé, président au présidial de Mâcon, capitaine de la ville ; — de Claude Mathoud, premier président en l'Élection de Mâconnais, et de Christine de Rymon, sa femme ; — d'Antoine Grillet, premier président audit présidial, etc.

B. 1677. (Registre.) — In-folio, 725 feuillets, papier.

1659-1661. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles sur différends entre particuliers ; — jugements par défaut ; — appointements ; — sentences par expédient ; — requêtes ou plaintes pour injures et voies de fait ; — demandes en séparation de biens, etc.

B. 1678. (Registre.) — In-folio, 816 feuillets, papier.

1661-1663. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon. — Procédures civiles ; — ventes ou amodiations judiciaires d'immeubles saisis par autorité de justice ; — réception d'Antoine Bernard, crieur et trompette ordinaire de la ville ; — baux à ferme de biens de mineurs ; — tutelles et curatelles ; — procès-verbal constatant que derrière le couvent des religieuses Carmélites, la tour appelée de Charolle, estant dans le mur servant de closture à ceste ville de Mascon, est ruinée, pour estre tout le dehors d'icelle, qui en compose plus de la moitié, avec la guérite qui estoit au-dessus, tombé dans le fossé ; laquelle en tombant a attiré par sa pesanteur une partie de la muraille, par laquelle bresche il y a l'entrée facile en la ville ; qu'à la porte du pont, du costé de Bresse, la tour de ladicte porte,

contenant, sçavoir, du costé de matin vingt-sept pieds de long et du costé de vent quarante-huict pieds, est ruinée et pourrie par le bas par les fréquentes inondations des eaux, etc.

B. 1679. (Registre.) — In-folio, 622 feuillets, papier.

1659-1663. — Prévôté royale. — Main-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — testaments ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — mercuriales ; — taxes du pain et de la viande ; — ordre aux conducteurs des bateaux de charbon qui passent sur la Saône, d'en décharger des quantités suffisantes pour l'approvisionnement de la ville ; — défense : à toutes personnes et enfans de ceste ville, de courir par les rues et de faire aucuns bruits, soit en l'esglize Saint-Pierre que autres endroictz, avant et à l'issue des matines et des ténèbres qui se chantent pendant la sepmaine sainte ; — aux bouchers de la ville, de laver dans leurs maisons aucuns ventres et trippes des bestes, ny répandre et mettre au-devant de leurs maisons et en la rue aucunes caues dans lesquelles ils auront lavez lesdits ventres et trippes ; — ordre aux habitants de se rendre, le jour de l'Assomption Notre-Dame, dans l'église cathédrale de Saint-Vincent, à l'issue des vespres, pour assister à la procession générale, suivant le vœu du Roy ; — poursuites contre les boulangers, les bouchers et les cabaretiers qui contreviennent aux ordonnances de police, etc.

B. 1680. (Registre.) — In-folio, 708 feuillets, papier.

1664-1666. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles ; — jugemens par défaut ; — appointements ; — sentences par expédient ; — plaintes pour injures et voies de fait ; — demandes en séparation de biens ; — règlements de comptes tutélaires, etc.

B. 1681. (Registre.) — In-folio, 738 feuillets, papier.

1662-1667. — Prévôté royale. — Sentences sur différends entre particuliers ; — mercuriales ; — ordonnances de police concernant la voirie, le balayage des rues, etc. ; — visites faites par les officiers de police chez les boulangers de la ville et procès-verbaux de pesage de leurs pains ; — interrogatoires de femmes vagabondes et de mauvaise vie ; — défense aux maistres des basses-œuvres chargés de la vidange des latrines de transporter à l'advenir aucunes matières ailleurs qu'en la rivière et au bas du pont ; — plaintes contre les pêcheurs qui, au lieu de tenir la pêcherie convenablement garnie, vendent leurs poissons aux marchands de Lyon et des autres villes environnantes ; — le 16 mai 1667, heure d'une de relevée, nous, officiers de police, nous estant mis sur la rivière et fait conduire jusques au port du Bief, et y ayant fait travailler en nostre présence jusques après cinq heures, et ayant fait tirer les filets qui barroient la rivière d'un bord à l'autre et enlever iceux avec tout le poisson qui s'y seroit rencontré, nous aurions observé qu'il n'y avoit que très peu de carpes et seulement au nombre de cinq ou six, dix ou douze brochets tant petits que gros, sept ou huict tructes médiocres, quantité de brames, quelques barbeaux, quatre lamproyes, deux anguilles, plusieurs perches, soiffes, tanches et autres menus poissons en quantité suffisante pour fournir le nécessaire aux habitans de ceste ville pendant la présente sepmaine des rogations, et, outre ce, une prodigieuse quantité d'alozes dont lesdicts pescheurs ne faisoient point d'estat et les rejettoient comme de rebut ; — enjoinct à toutes personnes, tant aux hosteliers, cabaretiers qu'autres, de fournir et délivrer la volaille et gibier au taux cy-après escript, sçavoir : la poule, six sols ; le chapon gras, dix-huict sols ; le chapon paillé, dix sols ; le poulet de trois mois, deux sols six deniers ; le levreau de 4 à 5 mois, vingt sols ; le grand lièvre, douze sols ; le coq d'Inde de dix mois, vingt-cinq sols ; le dindonneau, quinze sols ; le canard sauvage, douze sols ; le domestique, cinq sols ; la perdrix, vingt sols ; la bécasse, douze sols ; la douzaine d'allouettes, six sols ; la douzaine de grives et merles, dix-huict sols ; le cochon de lait, quinze sols ; le pair de pigeonneaux, cinq sols ; la sarcelle, six sols ; le vaneau, six sols ; l'oye sauvage, vingt sols ; l'oye privée, dix sols ; la caille grasse et la tourterelle, six sols pièce ; la bécassine, trois sols ; —

tarif du poisson : le brochet et la perche, 8 sols la livre ; la truite et la lotte, 12 sols ; la carpe, le barbeau, la brame et la tanche, 2 sols 6 deniers ; le cent de grenouilles, 4 sols, etc.

B. 1682. (Registre.) — In-folio, 792 feuillets, papier.

1666-1668. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles au sujet de réclamations de dettes, de règlements de comptes, de différends entre maîtres et domestiques ; — jugements par défaut ; — appointements, sentences par expédient, etc.

B. 1683. (Registre.) — In-folio, 910 feuillets, papier.

1658-1671. — Prévôté royale. — Testaments solennels ou holographes : de Pierre Chambre, commissaire receveur des deniers des saisies réelles faites au bailliage ; — de Louis Buffet, avocat en parlement ; — de Joachim Bonet, docteur en médecine ; — de Jacques Dauphin, procureur du Roi en l'Élection et au grenier à sel ; — de Jean-Baptiste Verjus, élu en ladite Élection ; — de François Paiseaud, avocat, receveur des États du Mâconnais, capitaine de la ville ; — de Guillaume Champier de Chabeu, écuyer, seigneur de Foillens, ancien bailli du Bugey, gouverneur de Belley ; — d'Alexandre de La Porte, avocat du Roi au bailliage ; — de Marguerite Boton, femme de Pierre Chesnard, seigneur de Salornay ; — de François Desvignes, ancien avocat du Roi au bailliage ; — de Pierre de Rymon, seigneur de la Moussière, ancien lieutenant particulier, etc.

B. 1684. (Registre.) — In-folio, 917 feuillets, papier.

1667-1671. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon. — Procédures civiles ; — à l'Hostel-Dieu de ceste ville compétent et appartiennent les corées des bestes qui se tuent et mattent en ceste ville ; néanmoins les bouchers font difficulté de deslivrer lesdictes corées, en sorte que les directeurs et administrateurs dudict Hostel-Dieu se sont résolu d'establir des commis pour la levée et perception desdictes corées, tenir registre et des bestes qui seront cy-après mattées et tuées, affin d'en pouvoir à l'advenir répéter la valeur, etc.

B. 1685. (Registre.) — In-folio, 654 feuillets, papier.

1672-1676. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, seigneur de Sennecé et Condemines, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, requêtes, appointements, sentences par expédient ; — jugements par défaut, etc.

B. 1686. (Registre.) — In-folio, 686 feuillets, papier.

1672-1679. — Prévôté royale. — Sentences réglant les différends entre tuteurs et pupilles, entre débiteurs et créanciers ; — ordonnances de police ; — le charbon de bois est taxé à 16 sols 6 deniers le voyage, et le charbon de terre à 16 sols le benot, etc.

B. 1687. (Registre.) — In-folio, 792 feuillets, papier.

1677-1684. — Prévôté royale. — Audiences tenues par Brice Bauderon, puis par François Paiseaud qui lui succéda, en 1684. — Procédures civiles ; — remontrances dudit Brice Bauderon sur l'administration municipale de Mâcon, contenant, entre autres griefs, qu'on ne pouvoit plus dissimuler l'excès où l'on faisoit monter les exemptions des logements militaires, qu'on accorde à une infinité de gens, à la foule et oppression des autres ; qu'il suffit d'estre parent, allié ou amy d'un eschevin ou autre officier municipal, pour jouir de l'exemption ; que ce désordre procédoit de la grande autorité que quelques personnes s'acquièrent dans les charges municipales, en s'y introduisant et faisant perpétuer par cabale ; qu'au désir de l'ordonnance, on devoit procéder, toutes les années, à de nouvelles élections et empescher la continuation des mesmes officiers, après trois années ; — à la suite, ordonnance portant que l'on procédera à l'élection d'un secrétaire de l'Hôtel de Ville, à la place de Jean Bourdon, attendu son alliance de beau-frère avec sieur François Rubat, eschevin, et qu'il a déjà exercé ladite charge pendant trois années ; — ledit Jean Bourdon est réélu par l'assemblée des habitants ; — ordonnance portant que François Chappuis exercera ladite charge de secrétaire par manière de provision, et malgré l'opposition des échevins, etc.

B. 1688. (Registre.) — In-folio, 716 feuillets, papier.

1679-1684. — Prévôté royale. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — prononçant séparations de biens ; — défendant aux PP. Minimes d'enlever le tableau et l'épitaque que Louis Rigaud, avocat en Parlement, a fait placer dans une chapelle de leur église, etc.

B. 1689. (Registre.) — In-folio, 636 feuillets, papier.

1672-1685. — Prévôté royale. — Main-levée d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — testaments : d'Abel Quinsson, notaire royal ; — de Placidus Descrivieux, avocat au bailliage, seigneur de Charbonnières ; — de Valentin Siraudin, avocat ; — de Claudine Boton, femme de Philibert Bullion, seigneur de Serrières ; — d'Abraham-Thomas Vallier, seigneur d'École, et d'Anne Chesnard, sa veuve ; — de Claude Dauphin, procureur du Roi en l'Élection du Mâconnais ; — d'Alexandre de La Porte, conseiller du Roi ; — de Claude Bullion, seigneur de Tramayes, Flacé et France, etc.

B. 1690. (Registre.) — In-folio, 552 feuillets, papier.

1685-1691. — Prévôté royale. — Sentences portant règlements de comptes, de dettes, de marchés passés entre particuliers ; — condamnation à 50 livres d'amende et au bannissement pendant six années prononcée contre Alexandre Ducôté, accusé de sortilège et d'impiété ; — défense aux pauvres de mendier dans la ville, et aux habitants de leur donner l'aumône ; — avons déclaré Antoinette Fougnon suffisamment atteinte et convaincue de s'estre pendue et étranglée volontairement en un poutre de sa maison ; pour réparation de quoy, ordonné que son cadavre sera traîné par l'exécuteur de la haute justice, sur une claye, par les rues de cette ville, et ensuite jetté à la voirie, ce qui sera exécuté par effigie sur un fantosme qui sera fait à ce sujet, sur lequel seront escripts ces mots en grosses lettres : ANTOINETTE FOUGNON, HOMICIDE DE SOY-MESME ; — Condamnations à mort pour infanticide, etc.

B. 1691. (Registre.) — In-folio, 764 feuillets, papier.

1685-1699. — Prévôté royale. — Audiences tenues par les officiers du bailliage, après la mort de François Paiseaud (1685), et par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, nommé, en 1688, lieutenant général, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles, etc.

B. 1692. (Registre.) — In-folio, 815 feuillets, papier.

1686-1699. — Prévôté royale. — Main-levée d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — testaments : de Claude Janin, ancien secrétaire du Roi, seigneur usufruitier de Thoiriat ; — d'Antoine Lachard, avocat en parlement ; — de Jacques Ray, seigneur de Beaulieu, procureur au bailliage ; — de Jean Tuppinier, procureur ; — d'Antoine de La Porte, avocat ; — de Philibert Lamyn, procureur ; — de Marguerite Olivier, femme d'Etienne Tondu, bourgeois et marchand ; — de Claudine Bauderon de Sennecé, veuve de François Paiseaud, lieutenant général au bailliage ; — de Marie Grillet, femme d'Etienne Mathoud, premier président au présidial et en l'Élection ; — d'Antoine Chambre, capitaine au régiment de Poitou ; — d'Anne Bauderon, femme d'Archambaud de Boyer, écuyer, seigneur de Trades, lieutenant en l'Élection, etc.

B. 1693. (Registre.) — In-folio, 776 feuillets, papier.

1692-1699. — Prévôté royale. — Sentences condamnant : le séducteur d'une fille, à se charger de l'enfant dont elle est enceinte et à lui payer 2,500 livres de dommages-intérêts, si mieux il n'aime l'épouser ; — un homme convaincu d'avoir volé du blé dans un bateau, à être banni, pendant un an, et à estre mis au carcan, dans les confins de nostre destroit près Saint-Laurent, pendant une heure, à jour de marché ; — il sera payé aux meusniers la vingtiesme partie, pour droict de mouture des bleds qu'ils moudront, si mieux les habitans ne veulent payer ledict droict en argent, suivant la valeur dudit blé, ce qui sera au choix desdicts habitans ; moyennant quoy, lesdicts meusniers seront tenus de prendre les bleds dans les greniers desdicts habitans, les conduire au poids ordinaire de cette ville, ainsy que la farine, et la rendre auxdicts greniers ; sur laquelle déduction sera faicte, pour tout déchet, de deux livres par asnée de bled, et ainsi à proportion ; — les crocheteurs et portefaiz porteront seuls les charbons de pierre et de bois ; et, en ce qui regarde les bleds, vins et autres denrées, les habitans manevres en pourront porter, payant par chacun d'eux annuellement cinq sols aux procureurs de la communauté desdicts crocheteurs et portefaiz ; — un particulier accusé d'avoir dit publiquement que les échevins de Mâcon avaient acheté du blé, pendant la disette de 1693-1694, à raison de 40 livres l'année, et le revendaient 50 livres, est condamné à se rétracter judiciairement en l'audience, où il sera amené par des huissiers, et y déclarera, nud teste et à genoux, que contre la vérité et témérairement il a avancé ce fait, en demande pardon aux plaintifs, qu'il recognoist pour gens d'honneur, qui ont exercé et exercent leurs fonctions dans les reigles de la justice et avec probité ; et en dix livres d'amende envers le Roy ; — ordonnances concernant le commerce des suifs et de la chandelle ; — enregistrement de la déclaration du Roi, portant règlement sur la manière de faire le trafic des bleds dans le royaume, etc.

B. 1694. (Registre.) — In-folio, 824 feuillets, papier.

1700-1717. — Prévôté royale. — Provisions de l'office de greffier pour Claude Larme, par la famille duquel ledit office était exercé depuis plus de 120 ans, puis pour Jean-Baptiste Larme, son frère, qui se démit en faveur d'Adrien Fourrier, bourgeois de Lyon ; — Laurent Robinet est reçu en qualité de commis et amodiateur dudit greffe ; — main-levée d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — publications de testaments, etc.

B. 1695. (Registre.) — In-folio, 720 feuillets, papier.

1647-1769. — Prévôté royale. — Audiences tenues, de 1700 à 1710, par Salomon Chesnard, seigneur de Saint-Léger et Fuissé, lieutenant général au bailliage, prévôt en garde et juge royal de Mâcon. — Procédures civiles ; — jugements par défaut ; — appointements, sentences par expédient. — Mercuriales de 1647 à 1769.

B. 1696. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1575-1607. — Prévôté royale. — Minutes. — Inventaires de biens meubles et immeubles, après le décès : de Pierre Préaud, bourgeois et marchand ; — de Silvestre Morel, receveur pour le Roi au bailliage et comté de Mâconnais ; — de Bonaventure Ochier, marchand ; — de Jacome Ochier, veuve de Pierre Aquetaïn ; — de Claude Chambre, marchand ; — de Jean Charpy, procureur ; — de Pierre Arnoud, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Etienne ; — de François Prisque, dame de Châtenay ; — de Mathurin Bullion, élu en l'Élection ; — mémoire d'apothicaire pour les drogues fournies à ladite Jacome Ochier ; — note des dépenses faites, le 30 août 1579, pour son enterrement : pour les droicts du vicaire de Saint-Pierre, 40 solz ; plus, pour messieurs de Saint-Pierre, 20 solz ; plus, aux Cordeilliers, 10 solz ; plus, à ung cordeillier, pour avoir dict une évangille, 2 solz 6 deniers ; plus, pour le portement des torches et de la croix, pour les enfans, 5 solz ; plus, en deux pains, pour porter offrir à l'esglise, 1 sol ; plus, ung pain gros, pesant 33 livres, 16 solz ; plus, pour une lesche de bœuf, ung quartier de mouton, pour doubles et demye longe de veau et autres fricassées, 25 solz ; plus, pour six potz (planches), pour la bière, 40 solz ; en clouz, 3 solz ; plus, en façon, 15 solz ; plus, pour Jacquïn, 2 solz 6 deniers ; plus, une aulne de thaille blanche, pour avoir trois gorgières de vefve, 33 solz ; plus, pour le gousté des semondeux, 6 solz ; plus, en vin du souppé, 8 solz ; plus, à Pierre le pastissier, 6 solz, etc. ; — le 8 août 1594, procès-verbal d'une revue faite par Philibert Barjot, seigneur de la Salle, lieutenant général et prévôt, pour n'y avoir, en ce pays aulcung commissaire et controlleur, des deux compagnies de chevaux légers et arquebuziers, retenues pour la garde de ceste ville, outre les garnisons ordinaires de gens de pied et de cheval jà establies en icelle, pour obvier à l'éminent péril qui pouvoit survenir par le moïen de l'armée du sieur prince de Mayenne, composée des forces de Bourgogne, et du marquis de Treffort, qui s'estoient acheminez en ce pays de Masconnois ; — procès-verbal fait au lieu des Chanaulx, sur le subject d'une fille qui s'estoit précipitée dans ung puis, etc.

B. 1697. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1612-1667. — Prévôté royale. — Minutes. — Inventaires après décès ; — procédures criminelles pour coups et blessures, débauche et vie licencieuse, propos irrévérencieux, larcins, séduction de filles, etc. ; — grands désordres et meurtres commis par les officiers et les soldats du régiment du cardinal Mazarin, en garnison à Mâcon (1643) ; — acte de mariage de messire Marc-Antoine de Boulery, chevalier, seigneur de l'Hôpital et du Lherre, avec Jeanne, fille de messire Louis de Pluviers, chevalier, seigneur de la Roque et Saint-Michel ; — fragment d'un registre de baptêmes et de mariages, tenu par un ministre protestant (1685) ; — le 26 mai 1693, sur ce qui a esté remontré par le procureur du Roy, que la manière de donner la question, qui se pratique en ce siège, est si rigoureuse qu'elle met un criminel en danger de perdre la vie ou du moins d'estre estropié des bras et des jambes, parce qu'on attache à un accusé, aux doigts des pieds et des mains liées derrière le dos, une pierre du poids de cent soixante et dix livres et on souslève avec des poulies et des cordes l'accusé ainsy attaché, en sorte qu'il soit eslevé de terre avec la pierre, ce qui luy desboite les os ; pour mettre remède à ces inconveniens, il a esté ordonné que le procureur du Roy se pourvoira à la Cour, pour obtenir une manière de donner la question plus praticable et moins rude ; — poursuites dirigées contre des compagnons cordonniers, accusés de s'être attroupés pour empêcher qu'aucun d'eux fust travailler chez quelques maistres cordonniers de cette ville (1731) ; — ventes d'immeubles saisis par autorité de justice ; — réquisitoire du procureur du Roi contre ceux qui jouent au pharaon, etc.

B. 1698. (Liasse.) — 245 pièces, papier.

1761-1767. — Prévôté royale. — Minutes. — Jugements par défaut ; — appointements ; — sentences : réglant les différends entre particuliers, les comptes entre créanciers et débiteurs ; — prononçant des séparations de biens ; — condamnant à l'amende et à des dommages-intérêts pour injures, voies de fait, etc.

B. 1699. (Cahiers.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

1701-1789. — Maréchaussée du Mâconnais. — Edit du roi Louis XIV, portant hérédité des offices des maréchaussées ; — réception faite par Claude Tuppinier, écuyer, prévôt des maréchaux, de Benoît Préaud, commis greffier, présenté par Antoine Pâtissier, greffier en chef dudit siège ; — ordonnance de Louis XV, qui établit une masse pour l'habillement des compagnies de maréchaussée ; — provisions obtenues : par des archers, des cavaliers, des brigadiers ; — par Jean Bouchacourt, greffier ; — par Jacques-Etienne Moreau, prévôt ; — par Adrien Hubert, lieutenant du prévôt ; — par François-Emmanuel Viard, procureur du Roi audit siège ; — par François Noly, assesseur ; — par Jacques-Antoine Cortambert, prévôt ; — par Jacques Dedieu, lieutenant du prévôt, etc. ; — procès-verbaux de capture et sentences sans appel prononcées contre des mendiants, des vagabonds, des voleurs de grands chemins, des gens accusés d'avoir empoisonné du bétail, des assassins, des contrebandiers, des déserteurs, des faux monnayeurs, etc. ; — on paye à l'exécuteur de la haute justice 7 livres 10 sols pour fouetter et pareille somme pour la marque ; — revues de la brigade de Mâcon et de la sous-brigade de Tournus ; — règlement au sujet des billets d'honneur faits par des gentilshommes ou officiers qui prestent leur nom à des marchands ou particuliers ; — arrêt du parlement de Paris concernant les jeux de hasard ; — déclaration de Louis XVI, portant attribution aux prévôts des maréchaux de la connaissance des émeutes, etc.

B. 1700. (Liasse.) — 238 pièces, papier.

1711-1733. — Maréchaussée du Mâconnais. — Minutes. — Protestation de Claude Tuppinier, prévôt des maréchaux, contenant que les jugements prévôtaux rendus par lui, conjointement avec les officiers du présidial, doivent l'être en son nom, tandis qu'ils l'ont été jusqu'alors ; sous le nom des gens tenans le siège présidial ; — sentences condamnant un homme et deux femmes, accusés d'avoir volé dans l'église de Romanèche, le premier, à être étranglé et brûlé, les deux femmes à être pendues, après avoir tous les trois subi la question pour obtenir l'aveu de leur crime et la révélation de leurs complices ; — procès-verbaux de torture par le supplice de l'eau, comme dans le bailliage de Charolles ; l'une des deux femmes avoua, dès le commencement, tout ce qu'on voulut ; l'autre femme et l'homme reçurent la question ordinaire et extraordinaire, en protestant jusqu'au bout de leur innocence ; — deux hommes accusés d'assassinat subirent également la question ordinaire et extraordinaire ; l'un entra successivement dans les détails les plus circonstanciés du crime, et l'autre souffrit tout sans rien vouloir dire ; — procédures criminelles contre des mendiants, des vagabonds, des voleurs, des assassins, des empoisonneurs de bétail, des faux monnayeurs, etc.

B. 1701. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1733-1738. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour vagabondage et mendicité, désertion ou mutinerie de soldats, vols, meurtres, assassinats, etc. ; — lettres de cachet, signées de Louis XV, l'une en date du 7 mai 1733, donnant ordre de retenir dans les prisons de Mâcon un prisonnier du nom de Letroy jusqu'à nouvel ordre de la part de Sa Majesté, l'autre, du 13 août 1734, ordonnant de le mettre présentement en liberté, etc.

B. 1702. (Liasse.) — 216 pièces, papier.

1739-1741. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour vols, assassinats, vagabondage, etc. ; — sentence condamnant un homme convaincu d'assassinat et de vol, à avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vif, sur un échafaut qui sera à cet effet dressé en la place publique de cette ville, et ensuite mis sur une roue, la face tournée vers le ciel, pour y finir ses jours ; préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir révélation de ses complices, et en cent livres d'amende envers le Roy ; au bas de la sentence, on a ajouté, en forme de retentum : arrêté que ledit sera secrètement étranglé avant que de recevoir aucun coup.

B. 1703. (Liasse.) — 222 pièces, papier.

1741-1747. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour vagabondage, mendicité, désertion, vols, assassinats ; — procès-verbal d'arrestation de messire Alexandre Ardoin de Saint-Maurice-de-Châtenoy, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, capitaine de cavalerie, accusé de meurtre ; — interrogatoire et information ; — arrêt qui renvoie l'affaire devant l'intendant de Lyon.

B. 1704. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1747-1748. — Maréchaussée du Mâconnais, — Procédures criminelles pour actes de brigandage commis sur les grands chemins par des bandes de voleurs ; — procès-verbaux de torture ; — plusieurs criminels sont condamnés à être rompus vifs, mais toutes les sentences sont suivies du retentum : sera secrètement étranglé, etc.

B. 1705. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1718-1751. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour vols, recel, attaques sur les grands chemins, désertion, etc. ; — poursuites contre des cavaliers de la maréchaussée, accusés de prévarication.

B. 1706. (Liasse.) — 226 pièces, papier.

1752-1754. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour mendicité, vagabondage, vols, rupture de ban, émission de fausse monnaie, etc.

B. 1707. (Liasse.) — 246 pièces, papier.

1755-1759. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour vagabondage, mendicité, vols, assassinats, désertion, fabrication de fausse monnaie, etc. ; — interrogatoire d'un homme habillé en ecclésiastique et soupçonné d'être un espion de Mandrin.

B. 1708. (Liasse.) — 259 pièces, papier.

1760-1762. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour mendicité, vagabondage, vols, etc. ; — interrogatoire d'un individu se disant religieux cordelier : interrogé pourquoi il ne porte pas l'habit de son ordre, a dit que se voyant maltraité dans sa communauté à Vézelay, et à la veille d'être incarcéré, pour avoir soutenu et fait soutenir à ses écoliers une thèse touchant le libre arbitre, qui insinuoit effectivement, en quelque façon, une vraie opposition aux sentiments de Molina, prit ses résolutions de s'évader de son cloître, et se voyant dans une impossibilité de garder l'habit de son ordre, sans se faire appréhender et conduire aux prisons dudit ordre, il prit aussi la résolution d'enseigner en qualité de précepteur, ce qu'il fit, en effet ; qu'animé du zèle de la résipiscence et la conscience lui reprochant son apostasie, il a pris la résolution d'aller à Rome, obtenir le pardon de Sa Sainteté, et que c'est en y allant qu'il a été arrêté par nous.

B. 1709. (Liasse.) — 246 pièces, papier.

1762-1764. — Maréchaussée du Mâconnais. — Jugements d'incompétence ; — procédures criminelles pour vagabondage, mendicité, fabrication de fausse monnaie, vols, désertion ; — les mendiants sont transférés des prisons de Mâcon au dépôt de Bourg, etc.

B. 1710. (Liasse.) — 248 pièces, papier.

1765-1768. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles ; — plainte de Jacques Brisson, directeur des spectacles des villes de Lyon et Dijon, contre son garde-magasin, qu'il accuse de diverses escroqueries ; — état général des effets qui composent son magasin de théâtre ; — poursuites exercées contre des jeunes gens de Viré, qui avaient opposé la rébellion aux efforts que faisaient deux cavaliers de la maréchaussée, pour empêcher de jouer de la musette et de danser ; — mesures prises contre les mendiants, etc.

B. 1711. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1768-1772. — Maréchaussée du Mâconnais. — Défense aux archers-gardes de la connétablie, de prendre l'uniforme de la maréchaussée ; — procès-verbaux d'arrestation et interrogatoires des mendiants qui sont conduits au dépôt de Bourg. — Procédures criminelles pour vols, désertion, etc. ; — réception de Jean-Pierre-Balthazar-Girard Labrely, procureur du Roi audit siège.

B. 1712. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1772-1774. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles instruites : contre un aventurier se donnant le titre de marquis, qui s'était fait prêter de l'argent par diverses personnes ; — contre des vagabonds, des voleurs de grands chemins, des meurtriers, des assassins, etc.

B. 1713. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1775-1780. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures criminelles pour vols, émission de fausse monnaie, désertion, tentatives d'embauchage pour les armées étrangères, mendicité avec menaces, rébellion contre les archers ou cavaliers, meurtres, assassinats, etc. ; — procès-verbaux de torture ; — requête de Jacques-Antoine Cortambert, écuyer, tendant à être installé comme lieutenant de ladite maréchaussée, etc.

B. 1714. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1781-1782. — Maréchaussée du Mâconnais. — Rapports ou procès-verbaux dressés par les archers ou les cavaliers ; — dénonciation faite par deux routiers qui déclarent avoir été attaqués sur la grande route, par deux individus qu'ils ont terrassés et battus, après leur avoir enlevé les armes qu'ils portaient ; — ordonnance royale concernant les embaucheurs et fauteurs de désertion ; — procédures criminelles pour vols, etc.

B. 1715. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1783-1786. — Maréchaussée du Mâconnais. — Poursuites dirigées contre les mendiants, les vagabonds et les déserteurs ; — procédures criminelles pour vols, infanticides, etc.

B. 1716. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1786-1790. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procès-verbaux d'arrestation de gens trouvés sans passeport ; — information des vie et mœurs, âge et religion de messire Abel-Michel Bernard de Lavernette, chevalier, seigneur de Saint-Maurice, la Rochette, Saules et autres lieux, nommé lieutenant des maréchaux de France au département de Châtillon-sur-Seine ; — signalements de forçats échappés du bagne ; — procédures criminelles, etc.

B. 1717. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1789 — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures relatives à la révolte des paysans. — Cette révolte, dans le Mâconnais, commença, le 26 juillet, à Igé et à Verzé, où le tocsin fut sonné et les habitants se réunirent, dans le dessein avoué d'abattre un mur que le seigneur d'Igé avait fait élever pour enclore une fontaine ; ce mur détruit, une bande se porta vers le château qui fut dévasté ; puis, ils se répandirent dans les campagnes voisines, rançonnant les curés, pillant les maisons des religieux décimateurs, renversant les girouettes, détruisant les pigeonniers des bourgeois. Toutes les paroisses des environs s'étaient soulevées presque en même temps ; les révoltés, devenus très nombreux, se portèrent à Saint-Mauris, à Clessé, à Péronne, à Montbellet, où tous les châteaux furent plus ou moins saccagés ; ceux de Lugny et de Senozan furent livrés aux flammes. Cependant la maréchaussée et les milices de Mâcon, Cluny, Saint-Gengoux et Tournus accouraient à la poursuite des mutins qui furent promptement dispersés ; un grand nombre de prisonniers furent conduits soit à Mâcon, soit dans les autres villes, où l'on instruisit sommairement leur procès. Malgré les informations et les interrogatoires, on ne put découvrir les vrais instigateurs de la révolte. Beaucoup de témoins déclarent, dans leurs dépositions, que les paysans se croyaient autorisés et que quelques-uns étaient porteurs de billets qu'ils disaient être des ordres du Roi ; le curé de Péronne affirme avoir eu entre ses mains un de ces billets ainsi conçu : De par le Roi, il est permis à tous les gens de campagne d'aller dans

tous les châteaux du Mâconnais demander les terriers, et, en cas qu'on les leur refuse, ils peuvent saccager, brûler et piller, aucun mal ne leur sera fait. Une grande partie des prisonniers furent élargis au bout de quelques jours ; on en pendit une vingtaine ; quelques-uns furent condamnés aux galères, etc.

B. 1718. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 158 pièces, papier.

1789-1790. — Maréchaussée du Mâconnais. — Procédures commencées dans les justices de Cluny, Saint-Gengoux-le-Royal et Tournus, contre les paysans révoltés, amenés dans les prisons desdites villes ; — détails sur les désordres commis à Saint-Point, à Pierreclos, etc. ; — procès-verbal relatif à un attroupement des habitants de Romenay qui présentèrent à l'évêque de Mâcon, leur seigneur, diverses réclamations accompagnées de menaces, et détruisirent plusieurs bois qui lui appartenaient ; — lettres patentes de Louis XVI, qui, sur la proposition des membres du comité de Mâcon, considérant que des gens mal intentionnés ont profité de l'agitation qui régnoit dans les esprits, pour égarer une multitude facile à séduire, accorde grâce entière à tous les prévenus dont les procès restaient à juger, pour tous les faits relatifs au pillage et à l'incendie des châteaux, etc.

B. 1719. (Liasse) — 167 pièces, papier.

1709-1773. — Justice de Charbonnières, appartenant à la famille Descrivieux, puis aux religieuses Carmélites de Mâcon. — Minutes. — Apposition de scellés, inventaires après décès, ventes ou amodiations d'immeubles ; — tutelles et curatelles ; — main-levée d'hoiries ; — plainte de messire David Olivier, comte de Senozun, baron de la Salle, seigneur de Saint-Martin, Sancé, le Parc et dépendances, contre les habitants de Charbonnières qui commettent des dégradations dans ses bois ; — procès de chasse ; — levée du corps : de François Legros, huissier royal à Mâcon, trouvé noyé dans la Mouge ; — d'une servante tuée d'un coup de fusil parti par accident entre les mains de son maître ; — procédures civiles, enquêtes, jugements, etc.

B. 1720. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1768-1779. — Justice de Charnay, Levigny et dépendances, appartenant au chapitre Saint-Pierre de Mâcon. — Minutes. — Procédures civiles, enquêtes, rapports d'experts, jugements ; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — procédures criminelles pour injures, voies de fait et vols ; — tenue des assises générales de ladite justice qui s'étendait jusqu'aux fossés de la ville de Mâcon et comprenait tout le faubourg de la Barre ; — noms des justiciables ; — ordonnance de police en 45 articles, dont un porte défense à tous aubergistes et cabaretiers, d'exposer en vente, depuis le quinze avril jusqu'au premier août, aucunes pièces de gibier dont la chasse est interdite dans cet espace de temps, à peine de confiscation, ensemble d'amende, tant contre l'acheteur que le vendeur et l'exposant en vente, etc.

B. 1721. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1780-1786. — Justice de Charnay, Levigny et dépendances. — Minutes. — Procédures civiles et criminelles, enquêtes ou informations, sentences rendues par Louis-Anselme Garnier, avocat en parlement, juge ordinaire en ladite justice ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — procès-verbaux relatifs à des enfants trouvés ; — déclarations de grossesse faites par des filles ou des veuves ; — ordonnance relative à l'échenillage, etc.

B. 1722. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1776-1790. — Justice de Chasselas, appartenant à Etienne Cellard, puis à Jean-Marie Cellard, écuyer, seigneur de Montaclard, Chasselas et autres lieux. — Réception : de Philippe Grandjean, dit Fouchy, procureur fiscal ; — de Barthélemy-Claude Delavaivre, greffier ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — main-levée d'hoiries ; — procédures civiles, assignations, enquêtes, jugements rendus par François-Joseph Focard, avocat en parlement, juge ordinaire en ladite justice ; — procédures criminelles au sujet du vol des minutes de Jean-François-Honoré Grandjean, notaire audit Chasselas, etc.

B. 1723. (Cahiers.) — In-folio, 1092 feuillets, papier.

1763-1790. — Justice de Château, Brandon, Sainte-Cécile, la Vineuse, Saint-Vincent-des-Prés, Buffières et dépendances, appartenant au chapitre Saint-Vincent de Mâcon. — Carnet des audiences tenues par Claude Pennet, juge ordinaire ; — réception : de Jean-Pierre Garnoud, greffier ; — de Marie-Placide Pagny, Théodore Commerson, Claude-Nicolas Moreau, Jean-Joseph Gacon, Pierre Guillet, procureurs postulants ; — tutelles et curatelles ; — main-levée d'hoiries ; — procédures civiles, jugements, appointements, etc.

B. 1724. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1675-1757. — Justice de Château, Brandon, Sainte-Cécile, la Vineuse, Saint-Vincent-des-Prés, Buffières et dépendances. — Minutes. — Tenues des assises et ordonnances de police ; — procédures criminelles pour délits de chasse, délits commis dans les bois, injures et voies de fait ; — procès-verbal de visite et reconnaissance des chemins de Château ; — déclarations de grossesse ; — procédures civiles, rapports d'experts, enquêtes, jugements, etc.

B. 1725. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1760-1787. — Justice de Château, Brandon, Sainte-Cécile, la Vineuse, Saint-Vincent-des-Prés, Buffières et dépendances. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — amodiations ou ventes judiciaires d'immeubles ; — procédures civiles et criminelles ; — inventaire des minutes de feu Antoine Gormand, notaire royal à Château, etc.

B. 1726. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1677-1755. — Justice de Clessé, Germolles et dépendances, appartenant au chapitre Saint-Pierre de Mâcon. — Minutes. — Procédures criminelles pour délits commis dans les bois, vols, coups et blessures ; — tutelles et curatelles ; — interrogatoires de huit habitants de Clessé, accusés d'être entrés par escalade dans le château de Chavannes, appartenant audit chapitre, et d'y avoir volé du blé pendant la famine de 1709 ; — procédures civiles, enquêtes, etc.

B. 1727. (Liasse.) — 242 pièces, papier.

1757-1790. — Justice de Clessé, Germolles et dépendances. — Minutes. — Procédures criminelles pour rixes dans les cabarets, coups et blessures ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — procédures civiles, rapports d'experts, enquêtes, jugements, etc.

B. 1728. (Cahiers.) — In-folio, 746 feuillets, papier.

1606-1616. — Justice mage de Cluny, Chevignes, Lourdon, Boutavent et dépendances, appartenant à l'abbé dudit Cluny. — Carnets des audiences tenues par Etienne Vaillant, juge mage des terres et juridictions séculières de Cluny. — Instruction sommaire, soit des causes civiles relatives à des règlements de dettes, des apurements de comptes tutélaires et des différends entre particuliers, soit des affaires criminelles pour injures, séduction de filles, etc. ; — jugements prononçant séparation de biens, et se pourvoieront les parties, pour la séparation du corps, pardevant qu'il appartiendra ; — déclaration de Claude de Guise, abbé de Cluny, portant que Pierre de Longueville n'a pas fait profession dans son ordre, mais est simplement prêtre séculier, et que, par conséquent, il lui est permis et loisible vendre, aliéner et disposer de son propre patrimoine ; — appointment rendu sur une requête des tisserands de la ville, qui avaient représenté qu'ayant fait l'honneur accoustumé à ceux qui se marient, de les accompagner avec le tambour et enseigne desployée en l'esglize de leur paroisse, à Philibert Gobert, et icelluy conduit en l'esglize Saint-Mayeul, il auroit eu après fait reffus de leur payer leur droict ordinaire, qui est d'un festin suyvant l'ancienne coustume ; on leur accorde 3 livres qui seront payées par ledit Gobert, pour employer au luminaire de leur confrérie, — causes de récusation proposées contre Etienne Bridet, avocat et procureur fiscal en ladite justice, pour un procès où l'une des parties lui reprochait d'être ami et débiteur de la partie adverse, etc.

B. 1729. (Registre.) — In-folio, 728 feuillets, papier.

1629-1630. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Etienne Alamartine, licencié en lois, juge mage, et par Thomas Boyer, lieutenant. — Causes civiles ; — jugements portant que cy-après, vacation arrivant des officiers de la milice des enfantz de la ville, soit par mariage, absence de troys ans du pays en pays estrangier ou autrement, l'eslection et nomination d'iceulx sera faite en nostre présence, celle des sieurs procureur fiscal, eschevins et scindicq, en la place publique du Piastre, hors la porte du Merle, par les enfantz de la ville qui y seront assemblez à son de tambour, les présentz faisantz pour les absentz ; esquelles nominations lesdictz sieurs eschevins et syndicq pourront donner leurs suffrages, afin que ceulx qui seront appellez esdictes charges puissent estre de la probité et condition requise, et pour obvier que cy-après le mauvais usage qui s'est commis dans les deniers publicqs qui se donnent par les mariez, pour les droictz desdictz enfantz, ne continue, sera fait choix d'un d'entr'eulx, qui fera recepte des deniers de telle nature, en tiendra registre, pour en estre fait employ en achat de drappeaulx, armes ou pouldres, pour l'usage desdictz enfantz aux occasions qui se présenteront ; — durant quarante-six sepmaines de l'an il est deubt à chasque prébandier de pain de reffectoir en l'abbaye, quatre jours la sepmaine, à chascun une tartre ; deux jours la sepmaine, une flamiche ; durant le quaresme, cinq jours la sepmaine, ung gasteaul ; le dimanche, quatre eschaudez et le mardy, trois ; et dix petites bugnettes, chacune sepmaine de caresme ; le jeudi saint, une folie ; le jour de quinquagésime, deux gaufres ; les trois jours des rogations, le jour de la translation Saint-Hugues et le jour de la Magdelaine, chascun desdictz jours, ung flanc ; à chascun ung gasteau, la veille des Roys ; le jour de Noël, Pasques, Saint-Pierre, Saint-Paul et Assumption Nostre-Dame, ung brassaul ; — un débiteur insolvable est admis au misérable bénéfice de cession de biens, luy enjoignant de porter le bonnet vert que luy a esté présentement donné, afin qu'il soit congneu de toutes personnes ; — procédures criminelles pour injures ; — ordonnances concernant la boucherie, etc.

B. 1730. (Registre.) — In-folio, 654 feuillets, papier.

1632-1635. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Etienne Alamartine, juge mage, et par Thomas Boyer, lieutenant. — Procédures civiles ; — poursuites exercées à la requête des curés et des chapelains des églises paroissiales contre les particuliers qui leur doivent des rentes, cens, servis ou redevances quelconques, etc.

B. 1731. (Cahiers.) — In-folio, 822 feuillets, papier.

1652-1668. — Justice mage de Cluny. — Tutelles et curatelles ; — mains-levées d'hoiries ; — insinuations de donations et de testaments ; — audiences tenues par les juges mages Etienne Alamartine, conseiller et secrétaire du Roi, puis Thomas Bridet, seigneur des Miards, puis Archambaud de Boyer, seigneur de Trades ; — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 1732. (Registre.) — In-folio, 810 feuillets, papier.

1654-1672. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Thomas Bridet, écuyer, seigneur des Miards, et par son successeur Archambaud de Boyer, seigneur de Trades. — Procédures civiles et criminelles ; — jugements par expédient ; — requêtes et assignations ; — ventes judiciaires, etc.

B. 1733. (Cahiers.) — In-folio, 792 feuillets, papier.

1665-1677. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Thomas Bridet, écuyer, seigneur des Miards, juge mage, puis par ses successeurs Archambaud de Boyer, seigneur de Trades, et Claude Tuppinier, seigneur des Murgers et de Montgaillard. — Discussions d'hoiries ; — émancipation de mineurs ; — inventaires d'immeubles ; — tutelles et curatelles ; — procédures entre maîtres et domestiques ; — requêtes, appointements, etc.

B. 1734. (Registre.) — In-folio, 896 feuillets, papier.

1678-1684. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers et de Montgaillard, juge mage. — Requêtes présentées par des particuliers, pour obtenir main-levée d'hoiries ou règlements de successions ; — appointements rendus sur lesdites requêtes ; — sentences sur procédures diverses, etc.

B. 1735. (Cahiers.) — In-folio, 858 feuillets, papier.

1689-1689. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, juge mage, puis par ses successeurs Philippe de Givry et Claude Berthauld. — Procédures civiles et criminelles ; — procuration passée par Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, pour régir, gouverner et administrer toutes les terres et seigneuries, fermes, métairies et autres domaines, maisons, moulins, estangs, jardins,

droits de chasse et de pesche et autres dépendances de ladite abbaye ; — jugement qui bannit de la ville une famille professant la religion réformée ; — lettres de provisions obtenues dudit abbé : par ledit Philippe de Givry, lieutenant, puis juge mage ; — par Etienne Barbaux, Charles Flachot et autres procureurs postulants ; — par Jacques Goyet substitut du procureur fiscal ; — par Émilien Tuppinier, lieutenant en ladite justice ; — ordonnance rendue au nom dudit abbé, portant défense aux habitants de Cluny de se masquer pendant le carnaval, sous peine de 28 livres d'amende ; il est interdit aux protestants d'avoir des serviteurs catholiques, etc.

B. 1736. (Registre.) ; — In-folio, 904 feuillets, papier.

1688-1694. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Philippe de Givry, puis Claude Berthauld, juges mages. — Procédures civiles et criminelles ; — requêtes et assignations ; — appointements ; — sentences en faveur des religieux de l'abbaye, contre les particuliers qui négligent ou refusent de payer les redevances, cens, rentes ou servis qui leur sont réclamés, etc.

B. 1737. (Registre.) — In-folio, 715 feuillets, papier.

1676-1696. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, puis Philippe de Givry, puis Claude Berthauld, juges mages, ou par Émilien Tuppinier, lieutenant. — Instruction sommaire des procès civils ou criminels ; — jugements par défaut ; — ventes judiciaires ou amodiations de biens de mineurs ; — tutelles et curatelles ; — insinuations de testaments ; — mains-levées d'hoiries, etc.

B. 1738. (Registre.) — In-folio, 694 feuillets, papier.

1686-1703. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par les juges mages Claude Tuppinier, Philippe de Givry et Claude Berthauld, qui fut en même temps maire perpétuel de la ville, ou par les lieutenants Émilien Tuppinier, puis Théodore Feuillot. — Procédures civiles et criminelles ; — ordonnance qui fixe le prix de la viande de boucherie, savoir : le bœuf, à 2 sols 6 deniers et le veau ou le mouton, à 11 liards la livre (août 1692) ; — il est enjoint aux sergents d'assister aux processions des rogations, sous peine d'interdiction et d'amende ; — réception : de Claude Pennet, greffier et secrétaire en l'Hôtel de Ville ; — de François Alabernarde, Claude Dumonceaud, Jean Delaroue, procureurs postulants et notaires authentiques ; — d'Eustache Chanorrier, procureur fiscal ; — ordonnances relatives à la vente des arbres qu'un grand orage a abattus, le 14 et le 15 février 1702, dans la forêt de Goussaud, etc.

B. 1739. (Registre.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1674-1706. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, Philippe de Givry et Claude Berthault, juges mages, ou par les lieutenants Émilien Tuppinier, puis Théodore Feuillot. — Instruction sommaire soit des affaires civiles relatives à des différends entre débiteurs et créanciers, entre marchands et fournisseurs, entre maîtres et domestiques, entre propriétaires et grangers, soit d'affaires criminelles pour injures, larcins, séduction de filles, etc. ; — jugements qui accordent des dommages-intérêts pour préjudices causés par du bétail dans les propriétés particulières ; — sentences qui autorisent la vente d'immeubles saisis par autorité de justice ; — poursuites pour délits commis dans les bois appartenant à l'abbaye ; — procès de chasse et de pêche ; — défense aux bouchers de la ville, de tuer et de vendre ailleurs que dans la boucherie dont l'abbé est le propriétaire, etc.

B. 1740. (Registre.) — In-folio, 922 feuillets, papier.

1695-1706. — Justice mage de Cluny. — Requêtes de particuliers demandeurs en affaires civiles ou criminelles ; — appointements rendus par le juge mage ou le lieutenant ; — remontrance faite par Antoine Lebeau, seigneur de Toury, procureur fiscal en ladite justice, au sujet des dégâts commis dans les bois communaux par les habitants des paroisses, etc.

B. 1741. (Registre.) — In-folio, 875 feuillets, papier.

1705-1715. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Théodore Feuillot, lieutenant civil et criminel. — Instruction sommaire des affaires civiles ; — requêtes ; — enquêtes ; — permission accordée par le cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, de prendre et couper des arbres dans les bois qui lui appartiennent, pour contribuer à rentier et prompt rétablissement de l'hospital de notre ville de Cluny, qui a été renversé par un orage arrivé au mois de février 1702 : — mains-levées d'hoiries, etc.

B. 1742. (Registre.) — In-folio, 616 feuillets, papier.

1709-1719. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Théodore Feuillot, lieutenant civil et criminel, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, par Eustache Chanorrier, juge mage et maire de la ville, puis par Guillaume Saulnier-Delanoue, juge mage civil, criminel et de police, puis par son successeur Claude Tuppinier, seigneur des Murgers. — Réceptions : de plusieurs notaires et procureurs postulants : — d'Etienne Morin, procureur du Roi en l'Hôtel de Ville, substitut du procureur fiscal en ladite justice ; — publications de testaments, etc.

B. 1743. (Registre.) — In-folio, 884 feuillets, papier.

1709-1720. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par le lieutenant Théodore Feuillot et par les juges mages Eustache Chanorrier, Guillaume Saulnier-Delanoue et Claude Tuppinier. — Saisies judiciaires ; — jugements par défaut ; — procédures civiles : pour Hugues de Collonges, écuyer, seigneur de Pressy ; — pour messire Anne de Châtenay, chevalier, comte de Saint-Vincent, agissant au nom de sa femme et de ses belles-sœurs, filles de messire Jean de Martigny, marquis d'Uchon et de la Tour-du-Bost ; pour Nicolas de Lagneau, écuyer, seigneur de Marchizeuil ; — pour Jeanne de Gaspard, veuve de messire Jean-Philippe de Champier-Rabutin, chevalier, comte de Chigy ; — plaintes contre le fermier des fours banaux ; — procès-verbal d'installation : dudit Saulnier-Delanoue, le 19 janvier 1713 ; — dudit Tuppinier, le 8 août 1715 ; — d'Anne-Louis Challemeux, greffier ; — de Louis-Christophe Maître, procureur fiscal ; — de Claude Chambre, capitaine des chasses ; — de Louis Ochier, procureur fiscal et commissaire aux saisies réelles ; — chacune année et à chacun premier plaidable après la Saint-Martin, les procureurs, greffier, huissiers et sergents de cette justice ont coutume de renouveler le serment de fidèlement faire leur devoir, d'exactement observer les ordonnances royales et de ne rien faire contre les intérêts de monseigneur l'abbé ; — lettres patentes désignant les commissaires chargés de la rénovation des terriers de l'abbaye, savoir : lesdits Tuppinier et Feuillot, pour les doyennés de Paray, Chavéria, Arpayé, Montbertoux, Blanzy, Mont-Saint-Vincent, Écussolle, Saint-Martin-des-Vignes, Bezornay, Saint-Pierre-le-Vieux, Malay, Gevrey, Toulon et Saint-André ; Louis-Charles Dufloquet, lieutenant général au bailliage de Cusset, pour les doyennés d'Écurolles, Langy, Chavaroux, dans l'Auvergne et le Bourbonnais ; Jean Baillard Des Combaux, conseiller au présidial du Puy, pour le doyenné de Grazac en Velay ; le juge de Valensolle, pour le doyenné dudit lieu ; — ordonnances de police ; — lettres de la Chambre de justice établie en 1716, pour la recherche et punition des crimes, délits, malversations et abus commis, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1689, dans le recouvrement, distribution et maniement des deniers publics et à l'occasion des finances et dans

le commerce usuraire des assignations, billets et rescriptions, laquelle Chambre délègue ses pouvoirs à Emilian Vallier de Baleine, lieutenant criminel au bailliage de Mâcon, pour dans l'étendue du département de Mâcon, Valromey, pays de Gex, Bresse et Bugey, vaquer diligemment à la recherche desdits crimes, etc.

B. 1744. (Registre.) — In-folio, 580 feuillets, papier.

1720-1722. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage. — Enregistrement d'un arrêt du Conseil d'État, qui maintient les religieux du doyenné de Paray en la possession et jouissance du droit de rouage audit lieu, et reconnaît à messire Antoine-Alexandre Michon, chevalier, comte de Berzé-le-Châtel, seigneur de Pierreclos, Bussy, Bussièrès et autres places, la propriété des droits de péage établis de toute ancienneté audit Berzé-le-Châtel ; — procédures civiles : pour Louis de Garnier Des Garets, seigneur de Colombier ; — pour les religieuses de l'abbaye de Lancharre ; — pour Jean-Baptiste Robion, prêtre, docteur en théologie, archiprêtre du Rousset, chapelain de la chapelle Notre-Dame de Toury, curé de Sigy-le-Châtel ; — pour Nicolas de Belleperche, seigneur de Chassignolle, mari de Jeanne-Marie de Martigny, héritière de Jeanne-Marie de Beugne, sa tante ; — réceptions de procureurs postulants et notaires authentiques, de gardes des eaux et forêts ; — insinuations de donations entre vifs, etc.

B. 1745. (Registre.) — In-folio, 816 feuillets, papier.

1719-1726. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage. — Publications de testaments ; — mains-levées d'hoiries ; — insinuations d'actes de mariages et de donations entre vifs ; — procédures civiles : pour messire Louis de Létouf, chevalier, marquis de Pradines, baron de Sirot ; — pour messire Aimé-Gabriel Michon de Pierreclos, chevalier, baron de Cenves ; — pour messire Charles de Chandieu, chevalier, marquis de l'Isle, seigneur de Villars et Chabotte, capitaine des Cent Suisses de la garde du Roi ; — remontrances et règlements relatifs aux abus que les procureurs ont introduits dans l'exercice de leurs charges, etc.

B. 1746. (Registre.) — In-folio, 792 feuillets, papier.

1716-1729. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage. — Procédures civiles sur différends entre particuliers ; — requêtes en mains-levées d'hoiries ; — appointements ; — jugements par défaut, etc.

B. 1747. (Registre.) — In-folio, 654 feuillets, papier.

1724-1730. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, juge mage, civil, criminel et de police des terres et juridictions de l'abbaye de Cluny et dépendances. — Procédures civiles : pour Philippe de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny ; — pour Théodore Feuillot, lieutenant en ladite justice, subdélégué de l'intendant de Bourgogne et juge mage de MM. les vénérables religieux prieur et couvent de l'abbaye ; — pour Louis Desir, écuyer, auditeur des comptes en la Chambre de Dôle ; — lettres patentes du Roi qui confirment audit Claude Tuppinier le titre de juge gruyer ; — insinuation de donations et de testaments ; — tutelles et curatelles ; — mains-levées d'hoiries, etc.

B. 1748. (Registre.) — In-folio, 826 feuillets, papier.

1721-1725. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, juge mage, civil, criminel et de police de l'abbaye, villes, terres et juridictions de Cluny, et par Jean Thevenot, lieutenant. — Procédures civiles ; — enquêtes sommaires ; — insinuations de donations entre vifs ; — jugements par défaut, etc.

B. 1749. (Registre.) — In-folio, 995 feuillets, papier.

1730-1737. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, juge mage. — Mains-levées d'hoiries ; — insinuations de donations et de testaments ; — procédures civiles : pour Louis Pelleterat de Borde, écuyer, ancien garde du Roi ; — pour messire Claude-René de Thibaut de Noblet, marquis des Prés ; — pour André-Emmanuel de L'Aube, écuyer, baron de Corcelle et Bron ; — pour Françoise Des Blaches, veuve de Jean de Franc, écuyer, seigneur de la Salle, etc.

B. 1750. (Registre.) — In-folio, 682 feuillets, papier.

1712-1739. — Justice mage de Cluny. — Requêtes de particuliers tendant à obtenir autorisation de vendre des immeubles qu'ils ont fait saisir sur leurs débiteurs ; — jugements par défaut ; — sentences ou appointements ; — mains-levées d'hoiries ordonnées par Théodore Feuillot, puis par Jean-Baptiste Rhéty, son successeur, juge mage des terres et seigneuries de messieurs les vénérables religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Cluny, etc.

B. 1751. (Registre.) — In-folio, 886 feuillets, papier.

1737-1743. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage. — Oppositions signifiées par des créanciers aux décrets et aux saisies réelles que poursuivent d'autres créanciers des mêmes débiteurs ; — procédures civiles ; — mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — délibération des parents de mineurs ; — insinuations de testaments et de donations entre vifs, etc.

B. 1752. (Registre.) — In-folio, 730 feuillets, papier.

1734-1745. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage de la ville et de l'abbaye. — Procédures civiles entre débiteurs et créanciers, entre propriétaires et grangers, entre maîtres et domestiques ; — requêtes ; — jugements par défaut ; — sentences ou appointements, etc.

B. 1753. (Registre.) — In-folio, 802 feuillets, papier.

1735-1749. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des affaires ; — enquêtes ; — demandes en dommages-intérêts pour

mésus dans les propriétés particulières ; — réception de François-Pierre Delavalette, receveur au grenier à sel de Cluny, en qualité de procureur fiscal et de commissaire aux aisies réelles, etc.

B, 1754. (Registre.) — In-folio, 794 feuillets, papier.

1743-1750. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier. — Procédures civiles sur différends entre particuliers ; — requêtes et appointements ; — déclarations faites par les boulangers de la ville, qui sont tenus de faire connaître la quantité exacte de blé qu'ils achètent pour leur commerce, et de donner avis de chaque achat qu'ils prétendent faire, etc.

B. 1755. (Registre.) — In-folio, 785 feuillets, papier.

1748-1752. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage de la ville et de l'abbaye. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des affaires ; — jugements par défaut ; — requêtes, assignations, appointements, etc.

B. 1756. (Registre.) — In-folio, 791 feuillets, papier.

1753-1756. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, juge mage, civil, criminel et de police de la ville et de l'abbaye. — Procédures civiles sur différends entre particuliers ; — jugements par défaut ; — sentences ou appointements ; — requêtes et assignations, etc.

B. 1757. (Registre.) — In-folio, 1025 feuillets, papier.

1742-1758. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, juge mage, et par Etienne-Théodore Ray de Montagny, lieutenant. — Main-levée d'hoiries ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — insinuations de donations et de testaments ; — serment prêté, chaque année, par les officiers de ladite justice, dans laquelle on comptait 4 avocats, un greffier et un commis-greffier, 9 huissiers et 5 gardes forestiers, etc.

B. 1758. (Registre.) — In-folio, 782 feuillets, papier.

1754-1759. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, juge mage. — Dénonciation faite par les PP. Récollets de Cluny contre des jeunes gens de la ville, qu'ils accusent d'avoir escaladé le mur de leur jardin, de leur avoir volé des artichauts, d'avoir emporté un piège à renard ou à fouine, et d'avoir poursuivi à coups de pierres ceux desdits religieux qui voulaient les empêcher de commettre de plus grands dégâts ; — déclaration par laquelle lesdits religieux se départent de ladite dénonciation, et cela, de bon cœur et de bonne amitié, d'autant plus que ce seroit un écart de jeunesse pardonnable ; — requêtes, appointements, sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1759. (Registre.) — In-folio, 694 feuillets, papier.

1760-1761. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude Tuppinier, seigneur des Murgers, puis par François-Louis Fropier, juges mages, civils, criminels et de police de la ville et de l'abbaye. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des affaires ; — requêtes et assignations ; — sentences, appointements, jugements par défaut, etc.

B. 1760. (Registre.) — In-folio, 806 feuillets, papier.

1762-1763. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage. — Procédures civiles entre débiteurs et créanciers, entre maîtres et apprentis, entre propriétaires et grangers ; — demandes en dommages-intérêts pour pertes de bétail ou pour mésus commis dans les propriétés particulières ; — jugements par défaut, etc.

B. 1761. (Registre.) — In-folio, 815 feuillets, papier.

1764-1765. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage. — Procédures civiles ; — instruction sommaire des affaires ; — requêtes et assignations ; — appointements, sentences, etc.

B. 1762. (Registre.) — In-folio, 992 feuillets, papier.

1749-1769. — Justice mage de Cluny. — Réceptions : de gardes-pêche et de gardes-chasse ; — de notaires authentiques et procureurs postulants ; — de François-Louis Fropier comme lieutenant, puis comme juge mage, civil, criminel, gruyer, voyer et de police des abbaye, ville, terres et juridictions de Cluny (3 août 1760) ; — de Louis Furtin, avocat général fiscal, puis lieutenant ; — procédures civiles pour Marie-Louise-Alexandrine de Foudras de Château-Thiers, veuve de messire Hugues-François, marquis de Lusignan, et Henriette-Françoise de Foudras, héritières d'Anne de Foudras de Château-Thiers, leur tante, dame d'atour de la duchesse douairière d'Orléans ; — enregistrement des édits royaux concernant l'administration municipale ; — main-levée d'hoiries, tutelles et curatelles ; — enquêtes sommaires ; — jugements par défaut, etc.

B. 1763. (Registre.) — In-folio, 954 feuillets, papier.

1766-1767. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures civiles ; — requêtes et assignations ; — appointements ; — jugements par défaut, etc.

B. 1764. (Registre.) — In-folio, 976 feuillets, papier.

1768-1769. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage, et par Louis Furtin, lieutenant, ou en leur absence par les procureurs les plus anciens en titre. — Procédures civiles ; — sentences par expédient ; — jugements par défaut ; — appointements, etc.

B. 1765. (Registre.) — In-folio, 1004 feuillets, papier.

1770-1771. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis-Fropier, juge mage civil et criminel, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures civiles sur différends entre particuliers ; — instruction sommaire des causes ; — oppositions signifiées par des créanciers à la vente d'immeubles saisis à la requête d'autres créanciers ; — appointements ; — jugements par défaut, etc.

B. 1766. (Liasse.) — In-folio, 1015 feuillets, papier.

1772-1773. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage civil et criminel, et par Louis Furtin, lieutenant. — Ventes judiciaires d'immeubles saisis à la requête de créanciers ; — amodiations de biens de mineurs ; — instruction sommaire de causes civiles de peu d'importance ; — jugements par défaut, etc.

B. 1767. (Registre.) — In-folio, 1054 feuillets, papier.

1774-1775. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage civil et criminel, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures criminelles pour injures avec accommodement des parties ; — instruction sommaire des causes civiles ; — sentences par expédient ; — appointements, etc.

B. 1768. (Registre.) — In folio, 1182 feuillets, papier.

1776-1777. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage civil et criminel, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures civiles sur différends entre particuliers ; — instruction sommaire des causes peu importantes ; — sentences provisoires ou définitives ; — procédures criminelles pour injures, voies de fait, séduction de filles, etc.

B. 1769. (Cahiers.) — In-folio, 1200 feuillets, papier.

1778-1779. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures civiles : pour Henri-Oswald-Gabriel Tuppinier, seigneur des Murgers ; — pour messire Charles-Antoine de Noblet d'Anglure, chevalier, seigneur de Pommier (Ameugny) ; — pour Jean-Élisabeth Barthelot, écuyer, seigneur de Murzeau, Bellefont et Chemilly ; — pour Marc-Antoine Pâtissier de La Forétille, écuyer, ancien capitaine au régiment de Piémont, seigneur en partie de la Tour-Mailly et de Vaux-sur-Aisne ; — pour Esprit-

François-Henri, marquis de Castellane, chevalier d'honneur de Madame Sophie de France, gouverneur de Niort, maréchal de camp des armées du Roi, seigneur du comté de Château-Thiers, de la baronnie de la Bussière, Nay, Montprésentin, Saint-Point et autres places ; — pour Claude de Thézut, seigneur d'Aumont, etc.

B. 1770. (Cahiers.) — In-folio, 1326 feuillets, papier.

1780-1781. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures civiles : pour messire Charles-Amable, marquis de La Guiche, comte de Sivignon, seigneur de Chaumont, colonel du régiment Bourbon ; — pour messire Pierre-Louis Bridet, chevalier, seigneur des Miards ; — pour Jeanne de L'Aube, baronne de Corcelles, dame de Saint-Denis-de-Bron, héritière bénéficiaire de Marie de L'Aube de Saint-Jean, sa mère ; — procédures criminelles pour injures, etc.

B. 1771. (Cahiers.) — In-folio, 1340 feuillets, papier.

1782-1783. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, juge mage, et par Louis Furtin, lieutenant. — Inventaire d'immeubles saisis par autorité de justice ; — instruction sommaire des affaires civiles qui sont en général de très faible importance ; — procédures criminelles pour injures, pour séductions de filles, pour dégradations commises dans les bois appartenant à l'abbaye, etc.

B. 1772. (Cahiers.) — In-folio, 934 feuillets, papier.

1770-1784. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier et Louis Furtin. — Procédures civiles ; — jugements par défaut ; — déclarations faites par les particuliers qui entendent faire le commerce des blés ; — insinuations de donations entre vifs et de testaments ; — mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — lettres d'émancipation obtenues, le 11 juin 1777, par Pierre Prudon, peintre, élève de l'Académie de Dijon, etc.

B. 1773. (Cahier.) — In-folio, 1018 feuillets, papier.

1784. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Propier, juge mage, et par Louis Purtin, lieutenant. — Procédures civiles : pour Antoine-Gabriel Vallier, seigneur d'École, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie ; — pour messire Pierre-Louis Bridet, chevalier, seigneur des Miards, Burnanceau et autres places ; — pour les religieux de l'abbaye ; — ordonnances de police : prescrivant les précautions à prendre pour prévenir les incendies dans les maisons qui contiennent des matières inflammables ; — relatives à la fabrication de la chandelle, etc.

B. 1774. (Cahiers.) — In-folio, 1254 feuillets, papier.

1785. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Propier, juge mage, et par Louis Furtin, lieutenant. — Procédures civiles : pour Charles de Vény, écuyer, demeurant à la Chapelle, paroisse de Saint-Bonnet-de-Joux, contre Catherine Barthelot de Bellefont, sa mère, veuve d'Henri de Vény, écuyer ; — pour les recteurs et

administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Cluny, contre les débiteurs de rétablissement ; — différends entre maîtres et domestiques, propriétaires et grangers, etc.

B. 1775. (Cahiers.) — In-folio, 958 feuillets, papier.

1775-1786. — Justice mage de Cluny. — Carnets des mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — assemblées et délibérations des parents de mineurs ; — lettres d'émancipation ; — audiences tenues par François-Louis Propier, juge mage, et par Claude-Louis Propier, lieutenant ; — jugements ordonnant la vente d'immeubles saisis à la requête de créanciers ; — sentences sur différends entre particuliers y etc.

B. 1776. (Cahiers.) — In-folio, 1062 feuillets, papier.

1786. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Propier, puis par Claude-Louis Propier, son successeur, juge mage civil, criminel, gruyer et de police de la ville et de l'abbaye de Cluny, et par François Bouché, lieutenant. — Procédures civiles et criminelles ; — instruction sommaire des affaires, etc.

B. 1777. (Cahiers.) — In-folio, 1120 feuillets, papier.

1787. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude-Louis Propier, juge mage, et par François Bouché, lieutenant. — Procédures civiles ; — les affaires sont renvoyées de huitaine en huitaine, sans indication de motifs ; — jugements par défaut ; — appointements, sentences ; — procédures criminelles pour injures, etc.

B. 1778. — (Cahiers.) — In-folio, 1135 feuillets, papier.

1788. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude-Louis Propier, juge mage, et par Jacques Delavaivre, lieutenant. — Procédures civiles entre les habitants de la ville ou des villages circonvoisins ; — procédures criminelles pour injures ; — appointements ; — jugements par défaut, etc.

B. 1779. (Cahiers.) — In-folio, 1184 feuillets, papier.

1789-1790. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude-Louis Propier, juge mage, et par Jacques Delavaivre, lieutenant. — Procédures civiles et criminelles ; — instruction sommaire des affaires ; — assignations ; — jugements par défaut ; — appointements, sentences, etc.

B. 1780. (Cahiers.) — In-folio, 923 feuillets, papier.

1785-1790. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par François-Louis Fropier, puis Claude-Louis Fropier, juges mages. — Causes fiscales ; — procédures civiles et criminelles ; — jugements par défaut ; — tutelles et curatelles ; — jugements donnant main-levée d'hoiries ; — délibérations de parents de mineurs ; — lettres d'émancipation, etc.

B. 1781. (Cahiers.) — In-folio, 1108 feuillets, papier.

1790. — Justice mage de Cluny. — Audiences tenues par Claude-Louis Fropier, juge mage, et par Jacques Delavaivre, lieutenant. — Procédures civiles sur différends entre particuliers ; — instruction sommaire d'affaires sans aucune importance ; — renvois de huitaine en huitaine ; — jugements par défaut ; — appointements, sentences, etc.

B. 1782. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1617-1657. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Requêtes et informations au sujet de partages de successions, règlements de dettes, levée des droits de dîme, injures, voies de fait, séduction de filles, vols, etc ; — interrogatoires de deux particuliers, soy-disans religieux de l'ordre de Saint-François, arrêtés dans une maison de la ville où ils avaient fait de grands bruits scandaleux ; — sentence condamnant une fille qui avait consenti à un contrat contenant promesses de futur mariage, à se présenter dans l'église de sa paroisse, pour y recevoir la bénédiction nuptiale, deans un mois, à peine ledict temps passé, d'y estre contraincte par toutes voies légitimes ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1783. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1658-1662. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences sur différends entre particuliers ; — demandes en dommages-intérêts pour méus ; — plaintes et informations au sujet d'injures, violences, coups et blessures, vols, délits de chasse et de pêche, tapage nocturne ; — Jacques de Chapon, écuyer, seigneur de la Roche, est condamné à 300 livres de dommages-intérêts, aux dépens de l'instance et à 30 livres d'amende envers Monseigneur l'Abbé pour avoir blessé un habitant de La Chapelle-sous-Brancion, en lui tirant deux coups de pistolet, etc.

B. 1784. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1658-1666. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès, notamment inventaire des biens laissés par François Gallois, écuyer, seigneur de la Chapelle, garde du corps du Roi ; — ventes judiciaires de biens saisis à la requête de créanciers ; — sentences provisoires, interlocutoires ou définitives ; — enquêtes ; — les habitants de Cortambert sont condamnés à faire exécuter, dans leur presbytère, les réparations demandées par Gabriel Guichon, curé de ladite paroisse, etc.

B. 1785. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1662-1668. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes et informations au sujet de violation de domiciles, injures, voies de fait, assemblées illicites de gens professant la religion réformée, rébellions contre les sergents, dommages causés dans les propriétés particulières, vols, mauvais traitements exercés contre les commis aux aides, meurtres, assassinats, séduction d'une servante par son maître, infanticide ; — sentence condamnant plusieurs femmes de mauvaise vie au fouet et au bannissement ; — la potence, pour l'exécution des criminels, était dressée sur la place du Merle, etc.

B. 1786. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1667-1672. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — enquêtes sommaires ; — sentences sur différends entre particuliers ; — ventes judiciaires d'immeubles saisis à la requête de créanciers ; — amodiations de biens de mineurs ; — plaintes et informations au sujet de coups et blessures, propos injurieux, querelles entre ceux qui se présentaient pour prendre part à la distribution de l'aulmosne générale, à l'une des portes du premier portail de l'abbaye, dégradations commises dans les bois, vols, tapage nocturne ; — sentence qui met les parties hors de cours dans un procès où Jeanne Dubuisson, veuve de Jean de Gayant, écuyer, seigneur du Sordet, et Philibert Blanchard, prêtre, sociétaire de l'église Saint-Mayeul, s'accusaient réciproquement de vie licencieuse et de débauche, etc.

B. 1787. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1668-1679. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procès-verbal relatif à l'exposition d'un enfant ; — baux à ferme de biens appartenant à l'hôpital de la ville ou à des mineurs ; — bail de la boucherie de carême ; — adjudication des réparations à faire au château de Varenges et aux murailles de la ville de Cluny ; — appositions de scellés et inventaires de meubles et effets après décès ; — ventes de biens saisis par autorité de justice ; — enquêtes sommaires, etc.

B. 1788. (Liasse.) — 259 pièces, papier.

1669-1679. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences provisoires, interlocutoires ou définitives : concernant les rentes, cens ou devis dus soit à l'abbé, soit aux religieux de l'abbaye ; — concluant sur procédures civiles entre particuliers ; — autorisant la vente de biens saisis à la requête des créanciers ; — réglant le partage de successions ; — prononçant des condamnations à l'amende pour injures, des dommages-intérêts pour délits commis dans les propriétés particulières ou dans les bois, etc.

B. 1789. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1673-1680. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires et informations au sujet de coups et blessures, de vols, de vie débauchée, de meurtres ou assassinats, de dégradations commises dans les bois de l'abbaye ; — sentence qui condamne à être pendues à une potence double une mère et sa fille, reconnues coupables d'infanticide ; — conflits d'attributions entre les officiers de ladite justice et ceux du bailliage de Mâcon ; — lettres de

rémission pour François Lamyn, docteur en médecine, qui, attaqué d'une maladie qui l'auroit mis hors de son bon sens, à tel point qu'il se seroit mis en teste de faire construire un estang au sommet d'une des plus hautes montagnes du Beaujollois, où il auroit fait transporter à grands frais les matériaux nécessaires, avait exercé de grandes violences contre ses parents et ses voisins et mis le feu à plusieurs maisons, etc.

B. 1790. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1680-1695. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires et informations au sujet de vols, coups et blessures, assassinats, séduction de filles, délits commis dans les propriétés particulières ; — sentence qui condamne Nicolas Bressand, drapier de Cluny, coupable d'avoir tué son beau-frère d'un coup de pistolet, à estre rompu vif sur un eschaffaud qui, à cet effect, sera dressé au-devant de sa maison, pour, après sa mort, estre son corps transporté et deslaissé sur une roue eslevée sur un poteau qui sera planté au-dessous du pont de l'Estang ; — procédures criminelles poursuivies à la requête de : Louis de La Fage, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe, capitaine de la ville de Cluny ; — de François de Thy, écuyer, seigneur de Milly ; — de messire Jean-Philippe de Champier, comte de Chigy ; — de messire Philibert de Chambes, chevalier, seigneur de Givry, etc.

B. 1791. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1679-1689. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes judiciaires de meubles, dé récoltes, d'immeubles saisis à la requête de créanciers ; — amodiations de biens de mineurs, etc.

B. 1792. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

1680-1699. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes sommaires tendant à établir des droits réciproques des parties, dans des procès où sont contestées la possession d'immeubles, la jouissance de certains droits ; — rapports de prud'hommes ; — décret mis sur des biens sis à Toury, à la requête d'Archambaud de Boyer, seigneur de Trades, contre Antoine de Gayant, écuyer, seigneur du Sordet, etc.

B. 1793. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1680-1689. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences provisoires, interlocutoires ou définitives : condamnant les habitants de Vaux-sous-Mazille, à faire construire proche de l'église et lieu plus commode dudit Vaux, une chambre basse pour la retraite de messire Claude de Foudras, prestre, curé de Jalogny et dudit Vaux, son annexe, lorsqu'il ira y célébrer l'office divin et faire les fonctions de sa charge ; — enjoignant à François Delorme, écuyer, seigneur du Villars, de restituer à Madeleine Pilleron, sa femme, qui a obtenu séparation de biens, la somme de 3,500 livres qu'il a receue en tant moins de la dote à elle constituée ; — défendant à Philibert-Humbert de L'Aube, écuyer, baron de Corcelles, Chavannes, partie de Pierreclos et autres places, de plus pescher ni faire pescher dans la rivière de Grosne, dans l'estendue des terres et seigneuries deppendants de l'abbaye de Cluny ; — ordonnant à Philibert Marion, prêtre, curé de Blanot, de faire et célébrer le service divin dans l'église de Donzy-le-Pertuys, annexe de Blanost, suivant et conformément au règlement fait par monseigneur l'évesque de Mâcon, etc.

B. 1794. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1685-1689. — Justice mage de Cluny. — Minutes. Plaintes, interrogatoires et informations au sujet de rébellions contre les sergents, dégâts commis dans les propriétés particulières ou dans les bois de l'abbaye, propos diffamatoires entre les curés des paroisses voisines, vols, coups et blessures, assassinats, séduction de filles, impiétés et sacrilèges, etc.

B. 1795. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1690-1695. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires et informations au sujet de violences commises par des soldats de milice, dégradations dans les bois, vols, coups et blessures, accusations calomnieuses, débauche, séduction de filles, tentatives d'avortements, délits de chasse et de pêche ; — procès-verbal dressé par Claude Berthault, juge mage, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, commissaire despartly pour la visite des bleds au lieu de la Clayette et villages voisins, ledit procès-verbal relatif aux troubles dans les halles dudit lieu de la Clayette, etc.

B. 1796. (Liasse.) — 238 pièces, papier.

1690-1696. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences provisoires, interlocutoires ou définitives : pour Jeanne de Saint-Amour Genost, veuve de Jacques de Naturel, seigneur de Valetine, le Pas et autres places ; — pour messire Jacques de La Fage, chevalier, seigneur de Clermont, et Louis-Philibert de La Fage, seigneur de Vaux-sous-Targe ; — pour Marie-Angélique Chevalier, veuve de messire Jean-Baptiste-Victor-Amédée de Crémeaux, marquis d'Entragues, comte de Saint-Trivier, gouverneur du Mâconnais ; — pour messire Charles de Drée, chevalier, seigneur de la Serrée, etc.

B. 1797. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1684-1699. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procès-verbal constatant les ruines causées aux toits et aux vitres de l'abbaye par l'orage des vents qui régnèrent pendant vingt-quatre heures, le 8 novembre 1684 ; — appositions de scellés et inventaires après le décès : de Pierre Larme, procureur fiscal ; — de Louis Bridet, écuyer, seigneur des Miards ; — d'Archambaud de Boyer, seigneur de Trades ; — de Claude de Belleperche, écuyer, seigneur d'Aynard et Chassignolles, et de Madeleine de Chardonay, sa femme ; — d'Antoine Ochier, marchand ; — amodiations et ventes de meubles, récoltes, inunenbles saisis à la requête de créanciers, etc.

B. 1798. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1696-1702. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires et informations au sujet d'injures, voies de fait, coups et blessures, vols, impiétés, débauche, meurtres, assassinats, rébellions contre des sergents ; — procès-verbaux concernant des enfants exposés ; — sentence rendue contre le cadavre de Jean Gaudeau, de la paroisse de Péronne, trouvé hors de l'une des portes de la ville, à la suite d'un duel : ordonnons que sa mémoire demeure condamnée, esteinte et supprimée à perpétuité, et son cadavre attaché, par l'exécuteur de la haute justice, au derrier d'une charrette et traîné sur une claye, la teste en bas et la face contre terre, par les rues de cette ville,

jusques à la place au delà du pont de l'Estang, où il sera pendu par les pieds à la potence qui y est plantée, et après qu'il y aura demeuré pendant vingt-quatre heures, jetté à la voirie, et avons condamné ledit Gaudeau en 300 livres d'amende envers Monseigneur l'abbé de Cluny, etc.

B. 1799. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1697-1702. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : réglant le paiement des créanciers après la vente d'immeubles saisis ; — condamnant Samuel Gravier, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, et Marc-Antoine de Boullery, écuyer, seigneur de l'Hôpital, à se représenter pardevant notaires et tesmoins, pour reconnoître et s'inscrire sur les papiers terriers de la terre et seigneurie du doyenné de la ville de Paroy, appartenant à Monseigneur le cardinal de Bouillon, en sa qualité d'abbé de Cluny et de doyen et seigneur dudit Paroy ; — donnant gain de cause dans divers procès à Philippe de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny, à Charles-Robert de Lignerolles, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de l'Aumusse en Bresse, à Hugues de Collonges, seigneur de Pressy, Cutigny et Corcelles, à Lazare de Naturel, écuyer, seigneur du Pas, Valetine et autres places, à messire Claude-Hippolyte Damas, chevalier, seigneur d'Audour, Dompierre et autres lieux, à Georges de Raffin, écuyer, seigneur de Pommier, etc.

B. 1800. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1702-1706. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires et informations au sujet de querelles, injures, mauvais traitements, insultes et violences commises par les commis aux aides, vols, enlèvements de bornes, incendies ; — procès-verbal signé par Gabriel de Chalenforge et Jacques de Givry, capitaines d'infanterie, par Hugues de Collonges, seigneur de Pressy, Pierre Delametherie, étudiant en philosophie au collège de Cluny, et plusieurs autres, contenant que des religieux de l'abbaye avaient excité une émeute et exercé de grandes violences, pour délivrer des soldats enrôlés par lesdits capitaines, etc.

B. 1801. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1700-1709. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes sur différends entre particuliers ; — rapports d'experts ; — ventes de biens meubles et immeubles saisis par autorité de justice ; — amodiations de biens de mineurs ; — procès-verbaux concernant des enfants trouvés ; — rapport de gardes contre les employés des gabelles, qui, sous prétexte de faire leurs tournées, chassent au lièvre, perdrix et caille ; — visite des bois ; — conflits d'attributions entre les officiers de ladite justice et ceux de la châtellenie royale de Saint-Gengoux ; — déclarations de grossesse ; — ordonnance portant qu'une fille enceinte qui n'a pas voulu déclarer le nom de son séducteur sera conduite à l'Hôtel-Dieu de Lyon, pour y rester jusqu'au temps de son accouchement et y faire ses couches, le tout aux frais de qui il appartiendra, etc.

B. 1802. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1707-1711. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires et informations au sujet d'injures, voies de fait, coups et blessures, vols, dégradations commises dans les bois, attroupements des habitants de Jalogny pour délivrer des soldats recrutés et emmenés par François de Grimeaud, écuyer, seigneur de la Motte, lieutenant d'infanterie, qui fut lui-même maltraité et n'échappa à leurs mains que par la fuite, etc.

B. 1803. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1704-1715. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — faisant distribution des deniers provenus de la vente des immeubles saisis ; — donnant gain de cause dans divers procès : à messire Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, duc et pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Boulogne, marquis de Nolay, comte de Berzé, seigneur de Lys et autres places ; — à Henri de Truchis, écuyer, seigneur du Mole, mari d'Elisabeth, fille d'Isaac Lesage, seigneur de Commune ; — condamnant les habitants de Prayes à réparer leur presbytère et à construire et bastir une grange dans le lieu le plus commode que faire se pourra, proche de la maison curiale, et qui soit suffisante et propre, retirer et mettre en sûreté les gerbes et grains qui proviennent du disme, appartenant au sieur curé ; — maintenant les habitants de Germagny en la possession de la place commune qui est au-devant le moulin dudit lieu ; — condamnant François de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf, à relâcher et rétrocéder à Nicolas de La Porte, bourgeois de Mascon, demandeur par droit de retrait lignager, le fief du Mouton et un domaine sis à Saint-Martin-de-Senozan, etc.

B. 1804. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1712-1718. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires et informations au sujet de querelles, injures, voies de fait, diffamation, dégradations commises dans les propriétés particulières, assassinats, vols, spoliations d'hoiries ; — dénonciation faite et signée par messire Louis de Létouf, marquis de Pradines, baron de Sirot, contre trois particuliers qui étaient venus l'insulter, étant armés, masqués et déguisés, dans son hôtel de Cluny, on il avait assemblé plusieurs personnes de qualité et distinction, pour y goûter le divertissement du carnaval, etc.

B. 1805. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1710-1719. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Déclaration de grossesse ; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés ; — visite de l'abbaye et état détaillé des dégâts causés aux vitres et aux couverts des clochers par un orage survenu le 10 décembre 1711 ; — appositions de scellés ; — inventaires après décès ; — ventes judiciaires de meubles, récoltes, immeubles saisis par autorité de justice ; — visites de propriétés particulières et procès-verbaux d'experts ou prud'hommes ; — amodiations de biens de mineurs ; etc.

B. 1806. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1706-1724. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes sommaires sur procédures civiles, faites à la requête : de Jeanne et Françoise-Charlotte de Pagès de Vitrac, filles majeures, demeurant à Igé ; — de messire Jean-Rodolphe de Chauvestin, baron d'Hereinfels, Taminet, Veaux, Crépigny, Montchanin et autres places ; — de Madeleine de Belouze, veuve de Louis Bridet, seigneur des Miards ; — des religieux de l'abbaye ; — des curés des paroisses voisines, etc.

B. 1807. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1718-1724. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Plaintes, interrogatoires, informations, sentences au sujet de coups et blessures, vols, spoliations d'hoiries, rébellions contre les sergents ; — ordonnance portant défense à toutes sortes de personnes, de quelque qualité ou condition que ce soit, de tenir et avoir plus de quatre moutons et brebis par asnée de semence en terre ou pré, sans y comprendre les agneaux de l'année, comme aussi de mener paistre les chèvres ou boucs, à moins qu'ils ne soient conduits et menés à l'attache, et, en cas de contravention, permettons de les tuer, etc.

B. 1808. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1716-1725. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : distribuant entre les créanciers les deniers provenus de la vente des immeubles saisis ; — donnant gain de cause dans divers procès : aux religieux de l'abbaye ; — à Nicolas de Belleperche, écuyer, seigneur d'Aynard et Chassignolles ; — à Jacques Bollot, maire perpétuel de Cluny ; — à Claude-Marie de Fautrières, seigneur de Corcheval ; — à messire Louis de La Menue, chevalier, seigneur de Châtelmoron et autres lieux ; — à Claude de Thy, écuyer, prêtre, prieur de Milly ; — à messire Aimé-Gabriel Michon de Pierreclos, chevalier, baron de Cenves, etc.

B. 1809. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1719-1729. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Déclarations de grossesse ; — procès-verbaux relatifs à des enfants trouvés ; — une fille convaincue d'avoir exposé son enfant est condamnée à cinq ans de bannissement et à 50 livres d'amende ; — appositions de scellés et inventaires après le décès : de Claudine Pâtissier, veuve du seigneur de Villaneuf ; — de Jean Chaumet, prêtre, curé de l'église de Notre-Dame ; — de Jean Fleury, prêtre, curé de Flagy ; — de Louis Maître, avocat en parlement ; — de Pierre Feuillot, procureur du Roi en la mairie de Buxy, etc.

B. 1810. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1720-1729. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Ventes de meubles, de récoltes, d'immeubles saisis à la requête de créanciers ; — amodiations de biens de mineurs ; — procès-verbaux de visites et détail des réparations à faire : aux Quatre-Moulins appartenant à l'abbé ; — au doyenné de Péronne ; — au grenier des avoines et à la tour dite des Fromages, dans l'abbaye ; — constatation des dégâts causés par des incendies dans le bois de Gousseau et dans celui des Croizettes ; — prestations de serments et rapports d'experts, sur contestations entre particuliers, etc.

B. 1811. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1725-1729. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles, plaintes, interrogatoires, informations, sentences au sujet de violation de domicile, coups et blessures, rixes dans les cabarets, meurtres, vols, dégradations commises dans les bois, spoliations d'hoiries, rébellion contre les sergents ; — procès-verbal de la levée d'un cadavre ; l'assassin est découvert et condamné à être pendu, etc.

B. 1812. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1725-1736. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes sommaires tendant à prouver : la légitime possession de certains fonds en litige ; — les droits de dîme que les religieux de l'abbaye ou les curés des paroisses prétendent respectivement avoir ; — les relations coupables qui ont pu exister entre Charles de Chambes, écuyer, seigneur de Villaneuf, et Jeanne Delacharme, fille majeure, demeurant à Cluny, etc.

B. 1813. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1726-1736. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : liquidant en deniers les rentes dues en grains ; — réglant les différends entre les religieux de l'abbaye, les curés et les seigneurs des paroisses, au sujet des droits de dîmes ; — donnant gain de cause dans divers procès : à Claude Gauthier, avocat en parlement, maire perpétuel de Cluny ; — à Melchior Cochet, écuyer, ancien mousquetaire de la garde du Roi ; — à Charles de Chandieu, marquis de l'Isle, seigneur de Villars et Chabotte, capitaine des Cent-Suisses du Roi ; — à Jean de Franc, écuyer, seigneur de la Salle, etc.

B. 1814. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1730-1737. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles, plaintes, interrogatoires, informations, sentences, au sujet d'injures, mauvais traitements, coups et blessures, vols, rébellion contre les officiers de justice, attentats à la pudeur, meurtres, impiétés et sacrilèges ; — dénonciation faite contre des braconniers par Antoine Moisson, écuyer, seigneur de la Douze, capitaine des chasses de monseigneur l'abbé ; — condamnations à la potence, aux galères, etc.

B. 1815. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1730-1739. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires de meubles et effets après le décès : d'Elisabeth Du Rousset, femme de Nicolas Barthelot de Murzeau, seigneur de Bellefont ; — d'Henri de Villarvaux, écuyer ; — d'Antoine Monnier, prêtre, curé de Bergesserin ; — de Jacques Dumolin, seigneur de la Bruyère ; — de Françoise Janoire, supérieure des religieuses hospitalières de Cluny ; — de Renaud Jandet, notaire et procureur ; — de Louis Jacquelin, notaire et procureur, etc.

B. 1816. (Liasse.) — 103 pièces, papier ; 1 plan.

1730-1739. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Déclarations de grossesse ; — procès-verbaux relatifs à des enfants trouvés ; — ventes d'immeubles, meubles ou récoltes, après saisies faites à la requête de créanciers ; — visites de maisons ou de fonds de terre, expertises ; — amodiations de biens de mineurs ; — plan figuratif des bois dependants des comunautez de Massilly, Cortambert, Merzé et Varanges ; — réceptions de gardes des bois, etc.

B. 1817. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1738-1744. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour querelles, coups et blessures, dommages causés dans les propriétés particulières, spoliations d'hoiries, impiétés, vols, dégradations commises dans les bois de l'abbaye, infanticide, meurtres, etc. ; — dénonciation de messire Victor-Amédée de La Fage, baron de Saint-Huruge, contre Joseph-Philibert de La Fage, son fils, qui lui a adressé une lettre pleine d'insolence et a employé les menaces pour obtenir de l'argent ; — plaintes des habitants des hameaux d'Aisnes, Chussin et Vaux, paroisse d'Azé, contre Philibert Pâtissier, bourgeois de Mâcon, qui a fait crocheter la porte d'une chapelle qui appartient auxdits habitants et y a fait célébrer la messe sans leur aveu, etc.

B. 1818. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1737-1746. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes et contre-enquêtes relatives : à la possession d'un bois que les habitants du hameau de Mont disputaient à ceux des hameaux des Rosiers et de Vers-l'Eglise, paroisse de la Chapelle-du-Mont-de-France ; — à des contestations entre particuliers au sujet de droits de passage, de propriétés de buissons ou d'arbres, de paiement de cens, rentes ou servis ; — à des demandes en séparation de biens ; — dépositions de témoins tendant à prouver que messire André-Emmanuel de L'Aube, chevalier, baron de Corcelles, capitaine commandant de la ville de Cluny, habitait ladite ville avec sa famille, la plus grande partie de l'année, etc.

B. 1819. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1737-1746. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : ordonnant le paiement des rentes, cens ou servis réclamés au nom de l'abbé ou des religieux de l'abbaye ; — réglant les contestations entre les curés des paroisses limitrophes, au sujet de la perception des droits de dîme ; — donnant gain de cause dans divers procès : à messire Charles-Antoine de Noblet d'Anglure, chevalier, seigneur de Pommier ; — à Philibert Pâtissier, écuyer, seigneur de la Foretille ; — à messire Louis de Létouf, chevalier, marquis de Pradines, baron de Sirot ; — à Philippe de Lamartine, écuyer, seigneur d'Hurigny ; — à Jeanne-Anne-Madeleine de Grolée de Viriville, veuve de messire François Olivier de Senozan, etc.

B. 1820. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1740-1749. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires de meubles et effets, après le décès : d'Huguette de Villard, veuve de Claude de Thy de Milly ; — de Joseph Voguet, prêtre, curé de Blanot ; — de Jean Delavaivre, bourgeois de Cluny, etc.

B. 1821. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1740-1749. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Nominations de gardes pour les bois communaux ; — conflits d'attributions entre les officiers de ladite justice et ceux de la prévôté de Saint-André-le-Désert ; — déclarations de grossesse ; — procès-verbaux relatifs à des enfants trouvés qui sont placés en nourrice aux frais de l'abbé, moyennant prix adjugés au rabais ; — ventes de biens meubles ou immeubles et de récoltes, faites à la requête de

créanciers ; — prestations de serment et rapports d'experts ; — visite de lieux contentieux ; — amodiations de biens de mineurs ; — adjudication des réparations à faire auxdits biens, etc.

B. 1822. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1744-1751. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour injures, mauvais traitements, vols, spoliations d'hoiries, dégradations commises dans les bois de l'abbaye, infanticide, meurtres ; — dénonciation faite par le procureur fiscal contre les bouchers de la ville, qui achètent des bœufs malades dans les villages où la contagion règne actuellement (août 1745) ; — interrogatoires, informations, sentences, etc.

B. 1823. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1752-1755. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour tapage nocturne, port d'armes prohibées, querelles dans les cabarets, spoliations d'hoiries, dégradations dans les bois, délits de pêche et de chasse, rébellion contre les sergents, vols, coups et blessures, assassinats, fraudes en écritures authentiques, expositions d'enfants ; — condamnations à la peine de mort pour vol avec effraction ; — remontrances du procureur fiscal contenant que, le 26 octobre 1754, une troupe de 139 contrebandiers à cheval et armés arrivèrent à Cluny, où ils se firent donner le logement et la nourriture chez les principaux aubergistes, cherchèrent les gardes et les employés des fermes qu'ils disaient vouloir tuer et se firent ouvrir les prisons, d'où ils firent sortir un prisonnier pour dette et deux hommes accusés d'assassinat, qu'ils emmenèrent avec eux, etc.

B. 1824. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1748-1756. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes et contre-enquêtes concernant les différends entre particuliers, au sujet du bornage de propriétés contiguës, de droits de passage, de la jouissance de certains fonds, de la co-propriété d'arbres et de buissons, de l'arrosage des prés, de droits d'usage dans les bois ; — dépositions de témoins relatives : à des demandes en provisions faites par des filles enceintes ; — aux causes des incendies qui se produisaient assez fréquemment, etc.

B. 1825. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1747-1757. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — condamnant Jean-Baptiste-Augustin Raydemorande, prêtre, chapelain de l'hôpital Saint-Blaise, à relâcher aux sieurs directeurs et administrateurs de l'hôpital Notre-Dame de Cluny, les bastiments qui composoient anciennement ledit hôpital Saint-Blaise et qui estoient destinés pour recevoir, loger et chauffer les pauvres pèlerins ; comme aussi ordonnons que distraction sera faite annuellement auxdits sieurs directeurs, sur les revenus dudit hôpital Saint-Blaise, de la valeur pour la nourriture de douze pauvres, l'entretien de douze lits pour les coucher ; la nourriture, gage et entretien de l'hospitalier qui estoit préposé pour avoir soin desdits pauvres, le tout suivant estimation qui en sera faite par experts, si mieux n'aime ledit chapelain rapporter les titres de fondation et autres concernans ledit hôpital Saint-Blaise, etc.

B. 1826. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1746-1759. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Déclarations de grossesse ; — procès relatifs à des enfants exposés, dont la nourriture et l'entretien sont adjugés au rabais ; — appositions des scellés et inventaires après le décès : de Jean-Baptiste Maître, avocat en parlement ; — de messire André-Emmanuel de L'Aube, chevalier, seigneur de Bron, baron de Corcelles ; — de Claude Gauthier, conseiller et correcteur en la Chambre des comptes de Dôle, etc.

B. 1827. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1750-1759. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Ventes judiciaires de meubles, récoltes, immeubles saisis à la requête de créanciers ; — baux de biens de mineurs et adjudications des réparations à faire auxdits biens ; — amodiation de la boucherie de carême, adjugée aux enchères au prix de 150 livres ; — procès-verbal de visite au sujet de l'éboulement d'un grenier dépendant du château de Bezornay, appartenant à Son Eminence Monseigneur abbé de Cluny ; — prestations de serments et rapports d'experts ; — lettres d'émancipation, etc.

B. 1828. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1756-1769. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, délits de pêche et de chasse, vols, libertinage, meurtre ; — sentence ordonnant que les parents d'un homme déclaré fou furieux seront tenus de le garder à vue, et où ils ne seroient pas en état de le garder et prendre garde qu'il ne fasse plus de mal à l'advenir, permis à eux de le faire fermer dans l'hôpital général le plus prochain de cette ville ; — procédures dont l'instruction a été commencée par les officiers de la maréchaussée du Mâconnais, qui se sont déclarés incompetents, parce que les prévenus étaient domiciliés dans le ressort de ladite justice mage ; — remontrances du procureur fiscal, contenant que le nombre des enfants exposés s'est élevé à dix-sept en moins de deux ans, ce qui constitue une très-lourde charge pour l'abbé, qui, en sa qualité de seigneur justicier, est tenu de faire tous les frais de leur nourriture et de leur entretien, etc.

B. 1829. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

— Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes sur différends entre particuliers, au sujet du bornage de propriétés, de droits de passage, de contestations entre les membres d'une même famille pour partage de successions, de l'exécution des clauses insérées dans des baux ou des marchés, etc.

B. 1830. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1758-1766. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : réglant les différends entre particuliers ; — faisant distribution des deniers qui proviennent de la vente des biens saisis ; — condamnant les habitants de Cormatin à payer à l'abbé et aux religieux de l'abbaye les arrérages de certains cens et servis que messire Henri-Camille de Béringhem, marquis d'Uxelles, avait fait indûment reconnaître à son profit et dont il est condamné à restituer le montant, etc.

B. 1831. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1761-1767. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour injures, mauvais traitements, vols, délits de pêche et de chasse, dégradations commises dans les bois de l'abbaye, meurtres, débauche ; — requête de François Piatot, maître chirurgien, demandant justice contre trois régents du collège, qui, pour punir son fils, élève de seconde, qui s'était absenté de la classe sans permission, l'ont brutalement jeté par terre, l'ont fouetté jusqu'au sang et l'ont ensuite maltraité à coups de pied dans le ventre et à coups de poing sur la tête, etc.

B. 1832. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1760-1769. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Déclarations de grossesse faites par des filles ou des femmes veuves ; — appositions de scellés et inventaires après le décès : de messire Nicolas de Barthelot de Murzeau, chevalier, seigneur de Saudon et Bellefont ; — de Claude Delaporte, prêtre, curé de la paroisse Saint-Marcel dudit Cluny ; — inventaires des titres et documents qui concernent l'hôpital Saint-Blaise ; — ventes judiciaires de meubles, immeubles, récoltes, etc.

B. 1833. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1760-1769. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Baux de biens appartenant à des enfants mineurs ; — la boucherie de carême est amodiée au prix de 400 livres par an ; ce prix n'est plus que de 150 livres en 1764 et de 100 livres en 1767 ; — prestations de serments et rapports d'experts sur différends entre particuliers ; — descentes et vues de lieux, etc.

B. 1834. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1768-1775. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour rébellion contre les sergents, injures, mauvais traitements, meurtres, délits de pêche et de chasse, dégradations commises dans les bois de l'abbaye, vols, incendie de maisons habitées ; — plainte de Jean Lobscure, huissier royal, contre un sieur Arcelin, maître de danse, et son fils, qui sont venus l'insulter chez lui et voulaient le faire sortir par force de la maison qu'il occupait, etc.

B. 1835. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1767-1776. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes et contre-enquêtes : touchant les griefs allégués contre Benoît Rollet, marchand, par Jeanne-Marie Desalnable, sa femme, demanderesse en séparation de corps et de biens ; — concernant les différends entre particuliers, pour l'exécution des clauses ou conditions insérées dans des actes de ventes, des baux, des marchés, pour la propriété de certains fonds, pour droits de passage, etc.

B. 1836. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1767-1776. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentences : maintenant le curé de la Vineuse dans le droit de se faire payer, chaque année, deux boisseaux de blé froment par ceux qui ont des bêtes arables et un boisseau seulement par ceux qui n'en ont point, une gerbe de blé par ceux qui mènent une charrue, deux par ceux qui en mènent deux et cinq sols par ceux qui n'en mènent point ; — défendant aux habitants des hameaux de la Garde, des Ponceblanc, de la Roche et de la Varenne, de passer dans le pré de la Saule, appartenant à Jean-Baptiste Bridet, écuyer, seigneur de Montvaillant, lorsqu'ils veulent se rendre en l'église paroissiale de Clermain, excepté le cas où le chemin serait recouvert par le débordement de la Grosne, etc.

B. 1837. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1770-1779. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Déclarations de grossesse. — Procès-verbaux relatifs à des expositions d'enfants et à des levées de cadavres ; — appositions de scellés et inventaires de meubles, après le décès : de Jeanne-Marie de Martigny, veuve de messire Nicolas de Belleperche ; — de Jean-Baptiste Réty, avocat en parlement, maire de Cluny ; — de Christophe Prudon, tailleur de pierre, et de Françoise Piremole, sa femme, qui mourut quatre mois après lui (Pierre Prudon, leur fils, était alors absent et un frère aîné lui fut donné pour tuteur) ; — ventes judiciaires de meubles, d'immeubles, de récoltes, etc.

B. 1838. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1770-1779. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Baux de biens appartenant à des mineurs ; — adjudications des réparations à faire auxdits biens ; — la boucherie de carême est amodiée au prix annuel de 90 livres ; ce prix descend jusqu'à 48 livres et remonte ensuite jusqu'à 300 livres ; — prestations de serments et rapports d'experts ; — visites de lieux contentieux, etc.

B. 1839. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1775-1779. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour rébellion contre les sergents dans l'exercice de leurs fonctions, pour meurtres, duel, incendie dans des maisons habitées, vols, injures et voies de fait ; — procès-verbal au sujet du cadavre d'un enfant nouveau-né que des chiens dévoraient et se disputoient entre eux ; — plainte de Claude-Marie de Montel, écuyer, contre Théodore Fouras, bourgeois d'Auxerre, qu'il accuse d'avoir débauché et enlevé Marie-Catherine-Louise de Chardonnay, sa femme, etc.

B. 1840. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1777-1786. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes et contre-enquêtes, sentences provisoires ou définitives, sur différends entre particuliers, au sujet de règlements de successions, partages de fonds, etc.

B. 1841. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1780-1781. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, meurtres ; — plaintes de Jean Mailly, architecte, demeurant à Saint-Laurent-lès-Mâcon, propriétaire d'une carrière de plâtre à Berzé-la-Ville, accusant Guillaume Courtois, habitant dudit Berzé, de l'avoir attiré dans un guet-apens et de lui avoir fait souscrire, le pistolet sur la gorge, trois billets de 5,000 livres chacun ; — interrogatoires, informations ; sentence qui renvoie ledit Guillaume Courtois absous et condamne ledit Jean Mailly à 6,000 livres de dommages-intérêts et aux dépens ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — baux judiciaires et adjudications des réparations à faire aux biens appartenant à des mineurs ; — enquêtes et contre-enquêtes, sentences provisoires ou définitives, etc.

B. 1842. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1781-1782. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Ventes judiciaires de biens meubles et immeubles, saisis à la requête de créanciers ; — baux de biens appartenant à des enfants mineurs ; — prestations de serment et rapports d'experts sur contestations entre particuliers ; — enquêtes et contre-enquêtes ; — sentences provisoires ou définitives ; — appositions de scellés et inventaires après décès, etc.

B. 1843. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1782-1783. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, querelles, meurtres ; — procès-verbaux relatifs : à l'exposition d'un enfant nouveau-né, qui a été dévoré par un chien ; — à la levée du corps d'un jeune homme frappé de la foudre ; — plainte des habitants de Sainte-Cécile contre Jean Dumolin, meunier de Vaux (Mazille), qui s'est emparé d'un bien communal appelé des Vesvres ou Prayes ; — enquêtes et contre-enquêtes ; — sentences ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes et baux judiciaires ; — rapports d'experts, etc.

B. 1844. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1784. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires de meubles après décès ; — ventes de biens meubles et immeubles, saisis à la requête de créanciers ; — expertises, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers ; — procédures criminelles pour coups et blessures, diffamation, vols, etc.

B. 1845. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1785. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Prestations de serments et rapports d'experts ; — enquêtes et contre-enquêtes ; — sentences provisoires ou définitives ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes et amodiations judiciaires ; — déclarations de grossesse ; — procédures criminelles pour injures, voies de fait, vols, etc.

B. 1846. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1786. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles, plaintes, interrogatoires, informations pour vols, mauvais traitements, injures ou diffamation ; — expertises, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes d'immeubles, de meubles ou de récoltes, après saisies à la requête de créanciers ; — baux judiciaires de biens de mineurs, etc.

B. 1847. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1787. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, rébellion contre les sergents ; — procès-verbaux de levées de cadavres ; — plaintes contre des particuliers qui parcouraient les campagnes et tuaient tous les chiens qu'ils rencontraient ; — requête de Julien Billebeau, marchand de Ciergues, exposant que les habitants de Passy, et notamment les femmes, ont employé la force et la violence pour empêcher qu'il ne mit en culture certaine teppe et place vacante, qu'il avait prise à bail de l'abbé de Cluny ; — déclarations de grossesse ; — appositions de scellés et inventaires ; — rapports d'experts ; — ventes, amodiations, etc.

B. 1848. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1788. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Enquêtes et contre-enquêtes ; — sentences provisoires ou définitives sur différends entre particuliers ; — procédures criminelles pour vols, propos injurieux, meurtres, attaques nocturnes ; — appositions de scellés et inventaires de meubles après décès ; — ventes d'objets saisis ; — amodiations judiciaires de biens de mineurs, etc.

B. 1849. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1789-1790. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Amodiation de la boucherie de carême au prix de 120 livres ; — un enfant abandonné par une fille est mis en nourrice moyennant 6 livres 10 sols par mois, prix adjudé au rabais ; — déclarations de grossesse ; — réquisitoire du procureur fiscal contre les accapareurs de blé ; — expertises, enquêtes, sentences ; — ventes et amodiations judiciaires ; — procédures civiles, etc.

B. 1850. (Registre.) — In-folio, 755 feuillets, papier.

1474-1528. — Justice d'Estours, Crèches, la Bâtie-de-Vers, Chêne et Dracé-les-Ollières. — Tenues des assises au nom de Louis, puis de Philibert et Georges de Feurs, écuyers, seigneurs desdits lieux ; — brandon mis au pré du Plançon, défendant le passage ; — défense de passer et de mener le bétail dans la cour et sur les fossés du château d'Estours, dans les prés, les terres et les bois dépendant desdites seigneuries ; — procédures et condamnations à l'amende pour mésus ; — plaintes de particuliers pour injures et voies de fait ; — publications de testaments ; — tutelles et curatelles ; — ordonnances de police défendant : de jurer, parjurer, regnier ou blasphemer le nom de Dieu, nostre créateur, ne de sa glorieuse mère ne aussi des saints et saintes du paradis, et ce, sur peyne, pour la première foys de sept solz parisis, pour la seconde de X solz parisis, pour la tierce de LX solz parisis, la moytié appliquée à la discrétion du seigneur et l'autre moytié à partie accusant, et pour la quarte foys d'estremis ou quarcant ; — de jouer à dez ny à cartes ny à aultres jeux de sortz, sur peyne de LX solz parisis ; — de vendre vin en ladicté

juridiction, sans ce que les mesures soyent marquées et armoyées des armes du seigneur, sur peyne de LX solz parisis ; — de non faire aucungz fossez ni estanches ne mectre cloyson sur les chemins ; — de prendre ny de rouber aucungz fructz ès possessions d'aultruy, sur peyne de LX solz parisis ; — de chasser à quelque angin que ce soyt, ny aussi pescher ès fossez, estang, grete (creux) du seigneur, à quelque angin que ce soyt, sur peyne de confiscation dcsditz angins et de l'émande arbitraire ; — ordonnant à tous ceux qui ont des chiens que incontinent que les resins seront meurz, qu'ils leur mectent ung billon de boys ou col ; — à toutes manières de gens, que tout incontinent que orront crier à l'ayde de par le Roy et de par ledict seigneur, que ils se tirent audict cri, affin que murtre ne se face, etc.

B. 1851. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

1730-1749. — Justice d'Estours, Crèches, Chêne et Dracé-les-Ollières, appartenant à messire Jean-Marie-Louis Durret, chevalier, seigneur desdits lieux, premier président au bureau des finances de Lyon. — Minutes. — Procès-verbal dressé contre un particulier accusé de n'avoir d'autre moyen d'existence que le faux-saunage, de jurer habituellement, d'être un voisin dangereux et de n'avoir pas fait ses Pâques depuis trois ans ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — mains-levées d'hoiries ; — publications de testaments ; — comptes de tutelle ; — Ventes et amodiations judiciaires ; — enquêtes, jugements, etc.

B. 1852. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

1760-1785. — Justice d'Estours, Crèches, Chêne et Dracé-les-Ollières, appartenant à Louis Charrier de La Roche, prêtre, docteur en Sorbonne, prévôt d'Ainay. — Inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — sentences rendues par Jean-Baptiste Gelin, avocat en parlement, lieutenant civil et criminel en ladite justice ; — réceptions de sergents ; — deffenses à tous habitans et cultivateurs qui ne possèdent aucuns fonds dans les paroisses de Cresches, Chêne et dépendances, d'y nourrir et entretenir aucuns moutons ny brebis, et à ceux qui y possèdent des fonds faisons pareilles deffenses, à moins qu'ils ne laissent un arpent de terre en jachère par chaque tête de mouton ; — procédure criminelle instruite contre Pierre Jouette, se disant étudiant en mathématiques, lequel était venu avec un domestique dans la maison d'un bourgeois dudit Crèches, pour faire des exorcismes au sujet de bruits extraordinaires entendus dans cette maison et attribués à une âme en peine ; — informations au sujet du cadavre d'un enfant trouvé dans un puits, etc.

B. 1853. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1747-1790. — Justice de Fley, Bissy, Champagne et dépendances, appartenant à messire Anne-Claude de Thyard, chevalier, marquis de Bissy. — Ordonnance de police portant défense de jurer le saint nom de Dieu, de fréquenter les cabarets pendant les services divins ny les heures indeues, de tenir aucun jeu public ny feste baladoire, d'avoir plus d'un mouton ou brebis par journal de terre ou soyture de prey, de laisser paitre aucuns bestiaux dans les vignes après la vendange ; — tutelles et curatelles ; — publications de testaments et mains-levées d'hoiries ; — inventaires d'effets mobiliers ; — réception de Jean de Rymon, greffier ; — bans des vendanges qui ne peuvent être commencées par les particuliers qu'après le jour privilégié du seigneur ; — procédures civiles ; — jugements par défaut, etc.

B. 1854. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1728-1790. — Justice d'Hurigny, appartenant à Philippe de Lamartine, puis à Jean-Baptiste de Lamartine, écuyers, seigneurs dudit lieu ; — réception d'Antoine-Nicolas Focard, greffier ; — appositions de scellés et inventaires de meubles après décès ; — mains-levées d'hoiries ; — jugements par défaut, etc.

B. 1855. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1724-1790. — Justice de la baronnie d'Igé, Salornay, Chevagny, Satonnay et dépendances, appartenant à la famille de Labletonnière. — Appositions de scellés et inventaires ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — procès-verbaux de levées de cadavres ; — procédures criminelles pour coups et blessures, dégradations commises dans les bois ; — Henri Olivier et Jean-Baptiste Pochon sont députés par les habitants de Chevagny-les-Chevrières, pour porter leurs cahiers de doléances à l'assemblée du bailliage, etc.

B. 1856. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1699-1784. — Justice de Loize, la Bâtie et dépendances, appartenant aux Chartreux de Lyon. — Réception de Pierre Grenelle, lieutenant civil et criminel ; — mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — procédures civiles, assignations, jugements par défaut, sentences ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — défense aux justiciables : de n'appeller ny convoquer le diable à leur ayde et secours, ny faire malédiction ; — de ne receler ny retirer les enfants plus de vingt-quatre heures, sans les révéler à justice, etc.

B. 1857. (Liasse.) — 213 pièces, papier.

1744-1789. — Justice de Montbellet et dépendances, appartenant à Georges Giraud, écuyer, baron dudit lieu ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — procédures civiles ; — jugements par défaut ; — remontrances du procureur d'office, portant qu'il se faisoit dans les bleds des dégâts terribles causés par les femmes qui alloient dedans pour cueillir de l'herbe, et qu'elles cueilloient presque autant de bled que d'herbe ; — ordonnances concernant l'entretien des chemins ; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols, etc.

B. 1858. (Liasse.) — 224 pièces, papier.

1713-1739. — Justice de Pierreclos, Berzé-le-Châtel et dépendances, appartenant à messire Alexandre Michon, chevalier, seigneur desdits lieux. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — procès-verbaux pour délits de chasse ; — défense absolue de nourrir aucune chèvre, à cause des dommages qu'elles portent aux bois du seigneur et aux haies vives des particuliers ; — procédures criminelles pour coups et blessures ; — procédures civiles, enquêtes, sentences, etc.

B. 1859. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1740-1789. — Justice de Pierreclos, Berzé-le-Châtel, Saint-Sorlin et dépendances, appartenant à messire Aimé-Gabriel Michon, seigneur desdits lieux. — Procédures civiles, enquêtes, jugements par défaut, sentences provisoires ou définitives ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes et amodiations judiciaires ; — dénonciations faites par le procureur fiscal contre des particuliers pour tapage, vie licencieuse, propos scandaleux ; — procédures criminelles pour vols ; — procès-verbaux de levées de cadavres, etc.

B. 1860. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1706-1787. — Justice de Pruzilly, appartenant à messire Aimé de Salornay de Champerny, chevalier, seigneur dudit Pruzilly, puis à Jacques de La Porte de Marnay, écuyer, seigneur de Pruzilly et Malatray, puis à la famille Chesnard de Layé. — Tutelles et curatelles ; — appositions de scellés et inventaires ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — bail de la terre et seigneurie dudit Pruzilly passé par ledit Aimé de Salornay, au prix annuel de 2,000 livres, cinq poinçons de vin clairnet, pur et net, en fuste d'un vin, quarante coupes de froment et douze de seigle, deux chars de foing, trois chars de sarments, douze chapons paillés et douze coupes de pommes renettes ; — procédures criminelles pour coups et blessures ; — procès-verbal de visite et reconnaissance des chemins de la paroisse, etc.

B. 1861. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1651-1790. — Justices des Rues Franches, de Prissé et de Vérizet, appartenant à l'évêque de Mâcon. — Publications de testaments ; — baux et ventes judiciaires ; — inventaires des effets, meubles, marchandises, titres et papiers trouvés au domicile de défunt sieur Etienne Moulin-Conte, vivant marchand à Mâcon ; — règlement de sa succession ; — plainte en spoliation d'hoiries, présentée par ses créanciers ; — information à ce sujet ; — interrogatoires des accusés ; — carnet contenant la correspondance dudit Moulin-Conte, de 1772 à 1776, etc.

B. 1862. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1700-1728. — Justice de Saint-Albain, appartenant au chapitre Saint-Vincent de Mâcon. — Appositions de scellés et inventaires de meubles ; — procédures criminelles pour coups et blessures, propos injurieux, expositions d'enfants ; — procédures civiles ; — réquisitoire du procureur d'office contre les joueurs d'instruments ou les cabarettiers qui font danser malgré les ordres contraires ; — état des réparations à faire aux chemins de la paroisse ; — chacun des habitans ne pourront tenir, soit en leur particulier ou à commande, qu'autant de testes de moutons qu'ils auront de trois livres de taille royale, sans néanmoins que le nombre desdits moutons puisse excéder trente pour chaque particulier, quand même il se trouveroit avoir plus de trente escus de taille ; — pièces relatives à la succession de Philippe Gonneau, prêtre, curé dudit Saint-Albain, dont l'évêque Michel Cassagnet de Tilladet était héritier bénéficiaire, etc.

B. 1863. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1729-1788. — Justice de Saint-Albain. — Plainte d'André Germanand, prêtre, curé de la paroisse, contre plusieurs personnes qui, par un mépris au devoir et à la soumission que doivent avoir les catholiques, de sanctifier les jours de dimanches et festes, en s'abstenant de leurs travaux manuels, ne laissent pas, dans la belle saison et en beau temps, de feniller les foins et regains ; — réception de Claude Giraud, procureur d'office ; — procédures civiles et criminelles ; — mains-levées d'hoiries : — tutelles et curatelles, etc.

B. 1864. (Liasse.) ; — 90 pièces, papier.

1580-1775. — Justice de Saint-Amour, appartenant au chapitre de Saint-Vincent de Mâcon. — Asservissage passé aux habitants de ladite paroisse, par messire Jean de Monspey, chevalier, seigneur de Béost et Châtenay-en-Bresse et de Thoiriat en Mâconnais, d'un bois de taily et une place de teppe ou soloyt estre la forest de Guinchay, le tout joignant ensemble, contenant en tout quatre-vingts métez de terre ou environ ; — provisions de greffier en ladite justice pour Etienne Chuffin ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — mains-levées d'hoiries ; — amodiations de biens de mineurs ; — procédures civiles, sentences, etc.

B. 1865. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1665-1790. — Justice de Saint-Boil, le Thil, Filletières et dépendances, appartenant à Claudine Perrault, veuve d'Abraham Girard, trésorier de France en la Généralité de Bourgogne, premier secrétaire des commandements du prince de Condé, puis à Louis Girard, conseiller au parlement de Bourgogne, puis à Jacques Perrier, secrétaire du Roi, puis à Jean-François Perrin de Cypierre, intendant de la Généralité d'Orléans, puis à Jean-Baptiste-Louis-Élisabeth Dumont. — Tenues des assises générales ; — ordonnances de police ; — mains-levées d'hoiries : — tutelles et curatelles ; — procédures civiles, etc.

B. 1866. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1734-1770. — Justice de Saint-Clément-lès-Mâcon, appartenant au chapitre de l'église cathédrale de Saint-Vincent. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — mains-levées d'hoiries ; — procédures civiles ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait, etc.

B. 1867. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1756-1790. — Justice de Saint-Clément-lès-Mâcon. — Procédures civiles, enquêtes, expertises, sentences ; — plaintes contre les boulangers, soupçonnés de vendre à faux poids, de mêler des légumes dans le pain bis qu'ils débitent, comme encore de n'en pas faire en assez grande quantité pour la fourniture des habitants du faubourg, qui, par ce manquement, seroient obligés de venir en acheter dans la ville ; — procès-verbaux dressés contre les cabaretiers qui donnent à boire pendant les offices et contre les buveurs, contre ceux qui retirent des femmes de mauvaise vie, etc.

B. 1868. (Registre.) — In-folio, 564 feuillets, papier, lacérés en partie.

1554-1566. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par François Bourgeois, puis par Jean Bourgeois, juges. — Instruction sommaire des affaires ; — procédures civiles pour différends entre particuliers ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — aucune affaire de quelque importance.

B. 1869. (Registre.) — In-folio, 492 feuillets, papier.

1568-1572. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Jean Bourgeois, juge. — Affaires civiles, assignations, jugements par défaut ; — dits et contredits des procureurs des parties ; — ordonnances de police concernant la voirie, etc.

B. 1870. (Registre.) — In-folio, 516 feuillets, papier.

1579-1582. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Jean Bourgeois, puis par Raymond de Montchanin, juges. — Remontrances des concurés et des chapelains de l'église dudit Saint-Gengoux, portant qu'ils ne peuvent toucher les arrérages de diverses rentes, attendu que les titres auroient esté bruslez, prins et emportez par Poncenatz et ses complices, qui ont pillé et saccagé non seulement ladicte esglise, ains toute la ville ; — insinuations de donations entre vifs ; — publications de testaments ; — le 23 juillet 1583, les causes de ladicte chastellenie ont esté appointées sur les limites de ladicte chastellenie, du costé de Messey, joignant à la prévosté de Bussy ; — le 7 octobre 1583, les causes de ladicte chastellenie ont esté appointées sur la chaussée d'un estang appelé du Vernay, estant au finage et territoire de Sanctilly ; d'illec sommes allés au village dudit Sanctilly, en une maison appelée Fortunay, appartenant à noble Philibert Des Prés, dans laquelle avons appointé parties des causes suivantes, et en après sommes allés au molin appelle de Nanceaut, joignant au grand pré appelé d'Espoisses ; auquel molin avons aussi appointé parties desdictes causes ; ce fait, sommes retournés par le grand chemin tendant dudit Nanceaut audict Saint-Gengoux, jusques à un buisson appelé le Marest-de-la-Grue, et dudit Marest par un sentier tendant dudit lieu à ung grand chemin tendant de Cercy audict Saint-Gengoux, et par ledict grand chemin en une croisée dudit chemin et d'un autre tendant d'Estiveau au molin de Pontot ; par ledict autre chemin en une place où est une croix appelée la Croix-du-Bourgeot, dans laquelle place traverse un chemin tendant de la Chassagne audict Cercy ; item, sommes allés par ledict chemin tendant d'Estiveau au molin de Pontot, sur le coing dudit chemin appelle Sur-les-Terres-Bourgeon, et continuant ledict chemin, sommes entrés au grand chemin tendant dudit Saint-Gengoux au pont d'Espinay, et dès iceluy, du long le bord de la rivière de Grosne, jusque en un pré estant en une isle appelée l'isle du Maret-la-Cane, et dès ladicte isle jusque au reuil appelée de Messeaux venant dudit Saint-Gengoux à ladicte rivière, faisant séparation de la rivière appartenant aux habitans dudit Saint-Gengoux et celle de Savigny et de la justice desdicts lieux, et finalement dans ung pré appelle le Maret-la-Cane, appartenant aux sieurs concurés dudit Saint-Gengoux ; dans tous lesquelz susdicts lieux avons appointés le reste des causes ; — le 5 novembre 1583, les causes de ladicte chastellenie ont esté tenues et commencées à appointer en ung bois appelé la Garenne-de-Saules, finage de Cules, appartenant aux sieurs doyens et chapitre de l'esglise de Saint-Vincent de Chalon et Saint-Martin-lès-Autun ; et d'illec sommes allés en ung coing de chemin tendant dudit Saules à la Pie-Medon, auquel lieu avons aussi appointés une partie des causes suivantes ; et dudit lieu sommes montés en ung bois appelé le Châtenay-de-Saules, en plusieurs endroitcs duquel avons appointés parties desdictes causes, estant lesdicts lieux en la totale justice du Roy, etc.

B. 1871. (Registre.) — In-folio, 418 feuillets, papier.

1587-1590. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Raymond de Montchanin, juge. — Causes civiles ; — tutelles et curatelles ; — insinuations de donations entre vifs ; — le 23 août 1588, ordre au procureur syndic et aux échevins de la ville, de prêter le serment exigé par les lettres patentes du roi Henri III, en date du 15 juillet précédent, comme aussy de convocquer tous les villaiges de ceste chastellenye, ensemble les curés, pour prester ledict serment qui est de vivre et de mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, et aussy en l'obéissance et fidélité qui nous est requise ; — le 17 mars 1589, les habitants des onze villages composant le ressort de la châtellenie ont été convoqués pour qu'ils ayent à contribuer aux frais des menues réparations de ceste ville et pour continuer la garde en la ville et chastel ; — réquisitoire de Louis de Rymon, capitaine de la ville, contre Gengoux Lapiat, capitaine du château, qu'il accuse de convertir en corvées, à son profit particulier, la garde que lesdictz guettables et retrayans doibvent au chasteaul ; — plainte des habitants de Vaux-en-Pré, portant que depuis dix-huict moys en ça, il y a garnison au chastel de Marigny, et que la paroisse dudict Vaulx-en-Pré a esté cotisée à la quantité de dix bichets adveine, six bichets froment et une botte de vin par moys, etc.

B. 1872. (Registre.) — In-folio, 625 feuillets, papier.

1590-1596. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Raymond de Montchanin, juge. — Causes civiles ; — enjoinct à tous ceulx de ceste ville, fauxbourgs et chastellenye, en cas que aulcun bestail leur meure, de l'enterrer deans deux heures après ; — deffense au fournier de ceste ville de n'excéder le taux ancien qui est pour chasque pain cinq deniers et pour l'espongne ung liard ; — ordre aux justiciables d'accepter, pour les transactions commerciales, les pièces de six blancs dont le poids n'est pas inférieur à 2 deniers 15 grains ; — ordonnances concernant les boulangers et les bouchers ; — lettres de provisions obtenues par Antoine Mercier, pour la charge de lieutenant en ladite châtellenie, charge de nouvelle création et qui n'existait pas auparavant ; — protestation à ce sujet faite par ledit de Montchanin ; — permission accordée à un officier recruteur de faire battre le tambour pour amasser gens de guerre pour le service du Roy ; — plaintes d'un grand nombre de particuliers au sujet de la perte de leur bétail enlevé par les carabins de l'armée du maréchal de Biron ; — condamnations à l'amende, prononcées contre les habitants qui travaillent ou font des charrois les dimanches ou les jours de fête ; — enquête d'où il résulte que, le 4 mars 1594, ceste ville de Saint-Gengoulx fut prinse par le sieur d'Amanzé environ troys heures devant le jour, et que ce fut le chasteaul où l'on entra le premier, etc.

B. 1873. (Registre.) — In-folio, 738 feuillets, papier.

1598-1601. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Raymond de Montchanin, puis par François de Rymon, juges. — Attestation de témoins portant que Léonard de Semur, seigneur de Trémont, Sancenay et Sercy, a esté page, par l'espace de cinq ans, en la maison et près la personne de Monseigneur de Chevreuse, et qu'il fut de retour en ce pays de Masconnoys après le siège du chasteaut de Dijon (juin 1595), auquel siège et à la charge de Fontayne-Françoise, faicte par Sa Majesté sur ses ennemys, ledict sieur y estoit, et de là au comté de Bourgogne, et après en la ville de Lyon, au mois d'aoust ; au mois de novembre de ladicte année quatre-vingt et quinze, ledict sieur de Trémont partit pour s'en aller au voyage de Provence, y est demeuré l'espace de dix mois entiers ; lequel se trouva à la prinse et réduction de Marseille, faicte par Monsieur de Guise, prinse de Trinquetaille, Toulon, la Garde, Yère, Oriolle et aultres places qui tenoient lors le party contraire à Sa Majesté ; esquels sièges ledict sieur de Trémont a tousjours assisté en personne, avec ses armes, chevaux et grand équipage appartenant à sa qualité ; — le 28 mai 1598, aucun sergent n'ayant comparu à l'audience, ils sont tous condamnés chacun à 30 sols d'amende ; — le 19 juin 1598, ordonnance relative à des actions de grâces et à une procession générale, à l'occasion de la publication de la paix, avec défense aux habitants de travailler et de tenir aucune boutique ouverte, sous peine de dix écus d'amende ; — mise en décret de la terre et seigneurie de Rains, appartenant à Gaspard de Tintry ; — contrat de mariage de René Perret, avocat au bailliage de Mâcon, avec Constance, fille de Philibert Malloud, grènetier

au grenier à sel de Chalon ; — le 12 novembre 1599, pour le mauvais mesnage qui est entre les sieurs concurés de ceste ville, y a plus de trois mois que le service divin ne se fait comme il doit ; il leur est enjoint de ne habandonner l'esglize ès jours fériés et non fériés, sous peine de saisie de leur revenu ; — tutelles et curatelles, — procédures civiles ; — procédures criminelles pour injures, voies de fait, etc.

B. 1874. (Registre.) — In-folio, 802 feuillets, papier.

1602-1605. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par François de Rymon, juge. — Procédures civiles, assignations, jugements par défaut, appointements ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — insinuations de testaments et de donations entre vifs ; — adjudication des réparations à faire aux ponts-levis des trois portes de la ville ; — lettre missive du roi Henri IV, portant ordre de faire publier que la compagnie d'hommes d'armes du dauphin est convoquée pour faire montre à Étampes ; — défense de porter des armes à feu et de chasser ; — Hugues Desir est déclaré acquéreur de la charge de visiteur, contrôleur et marqueur des cuirs dans le ressort de ladite châtellenie ; — lettres de provisions obtenues par Gaspard Dupré, gouverneur et valet des pages de la grande escurye de Sa Majesté ; — défense aux bouchers et aux tripiers de ne laver aulcung ventre de bestes soit au grand bassin de la grand fontaine qu'à l'enclos d'icelle ; — quittances de la somme totale de 3,925 livres que Louise de La Clayette, dame de Dyo et de Bresse, avait prêtée à la ville de Saint-Gengoux en 1596 ; ladite somme a esté employée pour empescher l'aliénation de la chastellenye royale ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 1875. (Registre.) — In-folio, 832 feuillets, papier.

1666-1669. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par François de Rymon, juge. — Deffenses sont faictes, à la réquisition du procureur du Roy, à toutes personnes de ne jeter aulcunes choses ez rues publicques, sans premièrement en avoir averti les passans à cry public, par troys diverses foys, à peyne de l'amende de dix livres et de tous despens ; — tutelles et curatelles ; — mains-levées d'hoiries ; — publications de testaments ; — insinuations de donations entre vifs ; — procédures civiles ; — procédures criminelles ; — remontrances des échevins, portant qu'il soit défendu aux bouchers de cy-après souffler la grosse viande, de ne tuer bestes que auparavant ils n'ayent essayé si elle mange, ni les moutons et brebis qui sont malades de la clevelée ou aultres maux ; de tenir leurs boutiques ouvertes et de vendre les dimanches et les jours de fête — oppositions à l'installation de Jacques Mercier, pourvu de l'office de lieutenant particulier et assesseur criminel en ladite châtellenie ; — donation faite par les habitants de Culles en faveur de messire Léonard de Semur, chevalier, seigneur de Trémont, Sancenay et Sercy, gouverneur de Mâcon, d'un bois de 200 arpents, sis audit Culles, lieu dit sur la Sablonnière, etc.

B. 1876. (Registre.) — In-folio, 840 feuillets, papier.

1610-1611. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par François de Rymon, juge. — Procédures civiles ; — publications de testaments ; — mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — insinuations de donations entre vifs ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — le 18 juin 1610, ordonnance portant que des prières publiques seront faites pendant trois jours consécutifs pour le repos de l'âme du roi Henri IV ; ordonnons à tous les habitans de ceste paroisse y assister, et pendant le service seront fermées les boutiques avec deffenses de faire auculne œuvre manuelle en la ville et faulxbourgs, à peine de cinquante livres d'amende, ordonnant aux eschevins de ceste ville de pourveoir et fournir aux frais desdictes obsèques le plus dignement que faire se pourra ; — ordre aux habitants de la ville de faire amas de pierre et sable, pour paver chacung à l'endroit d'eulx ; — défense de n'aller en troupe ny en assemblée, la nuict, sans lumières, ny de battre le tambour, la nuict, sans congé et permission de nous, etc.

B. 1877. (Registre.) — In-folio, 1176 feuillets, papier.

1612-1613. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par François de Rymon, juge. — Requêtes en provisions alimentaires présentées par des filles enceintes ; — constatations des dégâts causés par la grêle ; — procédures relatives à la remise de papiers faite par Jean de Rymon, ancien greffier de ladite châtellenie, à Pierre Saclier, son successeur ; — causes civiles ; — procédures criminelles ; — défense à tous estrangers, marchands et revendeurs, d'achepter, le jour de marchef, aulcung œufz, beurre, poulletz, pigeons et autres denrées et vivres et de n'aller au-devant d'iceulx, à peyne de trente livres d'amende, applicables le tiers à Sa Majesté, le tiers pour les réparations de l'Hostel-Dieu, et l'autre tiers aux dénonciateurs ; — jugement portant que les offrandes faictes en l'hospital de ceste ville demeurent à l'hospitallier et garde dudict hospital, à la charge qu'il sera tenu de tenir net iceluy hospital, mesme lorsque l'on voudra célébrer le divin service en la chapelle dudict hospital ; qu'il sera aussi tenu de sonner la cloche dudict hospital, lors dudict service et quand il en sera nécessaire, mesme au temps des tempestes, ainsy que l'on a accoustumé, et qu'il sera, en oultre, tenu d'ensevelir les pauvres qui décéderont audict hospital, afin d'estre ensépulturés ; — défense de porter des armes à feu, etc.

B. 1878. (Registre.) — In-folio, 882 feuillets, papier.

1605-1615. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. Audiences tenues par François de Rymon, juge. — Partages de successions ; — publications de testaments ; — tutelles et curatelles ; — procédures civiles ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — insinuations de donations entre vifs ; — deffenses sont faictes à toutes personnes de mener leur bestail séparément pour les vaches, asnes et chièvres, paistre par les champs, ains les envoyer au vachier et pastre commis pour la garde d'icelles ; — enregistrement : des lettres de provisions obtenues, le 28 septembre 1605, par Léonard de Semur, pour la charge de gouverneur de Mâcon ; — de la donation d'une maison et de ses dépendances, faite au profit de Claude Rigaud, notaire royal, par François de Royer, écuyer, seigneur de Saint-Micaud et Effondré ; — d'un arrêt qui confirme à Jacques Mercier le titre de conseiller et esleu pour le Roy en l'Eslection particulière de la ville de Saint-Gengoux-le-Royal et ressort du grenier à sel d'icelle, malgré l'opposition des élus en l'Élection de Mâcon, qui soutenaient qu'une telle charge n'avait aucune raison d'être et qu'il n'y avait jamais eu d'Élection particulière à Saint-Gengoux ; ledit Jacques Mercier est ensuite nommé procureur du Roi en ladite châtellenie ; — d'une ordonnance de Roger de Bellegarde, grand écuyer de France, gouverneur de Bourgogne, défendant de faire aucune levée de troupes de pied ou de cheval y sans son aveu et sans commission expresse du Roi ; — du contrat de mariage entre Philibert Cajot, écuyer, seigneur de Burnand, et Charlotte de Brie, dame de la Bouchardière, Lordres et le Biolay, veuve de Michel Dugué, sergent-major de la ville et citadelle de Bourg-en-Bresse, etc.

B. 1879. (Liasse.) — In-folio, 1045 feuillets, papier.

1617-1619. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par François de Rymon, puis par Antoine de Labletonnière, juges. — Procédures civiles, instruction sommaire des affaires, dits et contredits des parties, appointements ou sentences ; — procédures criminelles pour mauvais traitements et injures ; — Antoine Mercier, seigneur de La Tour, gendarme de la compagnie du duc de Lorraine, demande sursis d'un procès, attendu qu'il est appelé hors de la province, pour le service de ladite compagnie ; — publications de testaments ; — mains-levées d'hoiries, etc.

B. 1880. (Cahiers.) — In-folio, 1124 feuillets, papier.

1619-1622. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Antoine de Labletonnière, commissaire examinateur, lieutenant criminel et juge ordinaire. — Mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — publications de testaments ; — insinuations de donations entre vifs ; — contrat de mariage de Jean-Baptiste Doret, avocat au bailliage de Mâcon, avec Étienne, fille de Gabriel Gérard, seigneur de Moulin-lès-Saint-Aubin, Chazelot et Neuzellier ; — procédures civiles et criminelles ; — attestations des anciens échevins et du greffier-syndic de la ville de Saint-Gengoux, portant que les habitans d'icelle ville n'ont aucuns deniers commungs, patrimoniaux ny d'octroy ; — ordonnance relative au droit de banvin ou de quintaine, appartenant par moitié au Roi de France et à l'abbé de Cluny, lequel droit commence, tous les ans, au premier mardy après la feste de Pasque charnel et dure quatre semaines consécutives, pendant lequel temps il n'est permis à aucuns des habitans dudict Saint-Gengoux, de quelque condition qu'ils soient, de vendre ou débiter vin par le menu, à la charge toutefois que tant ledict seigneur Roy que ledict sieur abbé de Clugny doivent fournir deux tavernes qui vendront et débiteront vin à toutes sortes de personnes, pendant lesdictes quatre semaines ; — procès-verbaux constatant que le village de Montot et le moulin Berthaud (Bissey-sous-Cruchaud) sont du ressort de ladite châtellenie, etc.

B. 1881. (Registre.) — In-folio, 776 feuillets, papier.

1622-1623. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Antoine de Labletonnière, commissaire examinateur, juge civil et criminel. — Défense aux prêtres concurés de l'église paroissiale et à tous aultres, de monstrier ny enseigner à aucuns escolliers, pendant le bail du recteur des escolles de ceste ville et sans sa permission ; — Pierre Saclier et Hugues Desir ayant protesté contre leur nomination d'échevins et de collecteurs des tailles, ordonnance qui les décharge de l'amas des tailles et impostz dudict Saint-Gengoux, et en ce faisans leur avons enjoint d'accepter ladite charge d'eschevins ; — enregistrement d'une lettre missive de Cyrus de Thyard, évêque de Chalon, au sujet des dissensions et querelles qui divisent les prêtres concurés de l'église de Saint-Gengoux ; — acte par lequel Pierre Bouilloud, secrétaire du Roi, acquéreur de l'office de receveur des consignations au bailliage de Mâcon, se démet dudit office au profit d'Antoine Albert ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — procédures civiles, appointements ou sentences, etc.

B. 1882. (Registre.) — In-folio, 748 feuillets, papier.

1624-1625. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Antoine de Labletonnière, juge. — Procédures civiles et criminelles ; — ordonnances portant que l'acquéreur du doyenné de Saint-Gengoux, aliéné et vendu par l'abbé de Cluny, et le fermier du domaine et des droicts appartenans au Roy en ladite ville, fourniront par moitié la somme de 50 livres, jugée nécessaire pour les frais de l'instruction du procès criminel commencé contre un mendiant qui a tué un de ses compagnons à coups de couteau ; — défense aux habitants de la paroisse de Saint-Ythaire, qui résident rière de Masconnoys, de comparaître par-devant le juge de Sigy-le-Châtel, attendu qu'ils sont justiciables de ladite châtellenie ; — jugements en faveur de Claude de Carbonnet, écuyer, seigneur de la Motte-des-Bois, mari de Claudine, fille de Jean de Vesvre, seigneur de ladite Motte ; — nomination de deux pâtres qui sont chargés de mener paître les pourceaux des habitants de la ville, depuis la fin de mars, jusque après les récoltes et vendanges entièrement faictes et parachevées, moyennant 3 sols par tête, et à la charge qu'ils conduiront lesdicts pourceaux par les ruelles de la présente ville et non par les rues publiques, à peine de l'amende, et conduiront iceux en bons pères de famille ; — réception de Gaspard Berthoud, procureur du Roi en ladite Châtellenie ; — insinuations de donations entre vifs faites par François Royer, seigneur de Saint-Micaud et Effondré, au profit de Claude Buffet, avocat, et de François Buffet, procureur au bailliage de Mâcon ; — contrat de mariage entre Jacques Demeaux, seigneur de Châtillon-lès-Viré et la Douze, lieutenant criminel audit bailliage, et Anne, fille d'Hugues Foillard, lieutenant général audit bailliage, prévôt et juge royal de Mâcon, etc.

B. 1883. (Registre.) — In-folio, 1065 feuillets, papier.

1626-1627. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues en la grande salle de la maison commune, à présent servant d'auditoire, par Jacques Mercier, conseiller du Roi, juge civil et criminel et commissaire examinateur, et par Louis de Poncelet, lieutenant particulier et assesseur criminel. — Ordonnance dudit Jacques Mercier, portant deffenses audit de Poncelet, en ladicte qualité, de procéder à l'instruction des procès civils et criminelz, tutelles et curatelles, taxes de despens, jugementz des congez et deffaultz, provisions et incidentz, actions sommaires et interlocutoires, auditions de comptes, inventaires, partages, enquestes, interrogatoires, descentes et veues de lieu, à peyne de faux, nullitez desdictes procédures et trois cents livres d'amende, sinon de ceulx procédants de l'exécution des sentences advenues à sa distribution à la forme de nostre règlement, et par nostre absence de trois jours, grande maladie ou récusation ; — défense : à Nicolas Vaillant, prêtre, concuré de l'église paroissiale, d'enseigner aucuns enfantz, hors les coreaux de ladicte église ; — à tous artisans, laboureurs et vigneronz, de chasser avec chiens, oyseaux ny autrement, soit à pied ou à cheval ; — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 1884. (Registre.) — In-folio, 1082 feuillets, papier.

1628-1629. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Jacques Mercier, juge, et Louis de Poncelet, lieutenant. — Acceptations ou répudiations d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — publications de testaments ; — procédures civiles et criminelles ; — défense aux boulangers de porter leurs pains hors de la ville et de les vendre à d'autres qu'aux habitants ; — ordonnance qui, attendu que des maladies contagieuses régnent dans les villes et les villages circonvoisins, interdit la tenue d'une foire, le 31 juillet 1628, défend aux habitants de Saint-Gengoux d'aller aux foires desdites villes et desdits villages, enjoint aux gardes des portes de la ville de ne laisser entrer aucune personne venant desdits lieux et prescrit l'enlèvement immédiat de tous les fumiers qui sont dans la ville et les faubourgs ; — nouveau tarif imposé aux boulangers : quand le boisseau froment coustera dix solz, le pain d'un sol pèsera deux livres et la livre de pain bis coustera trois deniers ; le boisseau à unze solz, le pain d'un sol pèsera vingt-neuf onces et un unziesme d'once ; le boiscseau à douze solz, le pain d'un sol pèsera vingt-six onces et deux tiers d'once, et ainsi de suite jusqu'au cas où le boisseau valant 3 livres, le pain d'un sol pèsera 5 onces 1/3 et la livre de pain bis coûtera 18 deniers ; — plainte des vigneronz de la ville et des faubourgs contre un particulier qui refuse de leur remettre une enseigne de taffetas rouge, vert et blanc dont il avoit la garde et de laquelle ils se sont ordinairement servy, aux occasions qui se sont présentées ; — ordre d'expulsion prononcé contre un habitant de Buxy qui s'était retiré à Culles, fuyant la peste qui sévissait audit Buxy ; — le 1<sup>er</sup> juillet 1629, la peste se déclare à Saint-Gengoux ; un homme en meurt et tous ceux qui ont été en relations avec lui reçoivent l'ordre de se séquestrer pour huit jours en leurs maisons, sy mieux ils n'ayment sortir de la ville pendant ledict temps ; — protestations signées par Jean Patrier, avocat, et ledit Louis de Poncelet, contre les prétentions et les entreprises dudit Jacques Mercier ; — remontrances des échevins portant que le grand nombre de gens de guerre qui est logé en tous les villages proches la présente ville, vivent avec ung tel désordre qu'oultre la nourriture qu'ils ont de leurs hostes, ils les rançonent, prennent et emportent leurs bardes, meubles et denrées, lesquelz ils apportent par après en ceste ville et faux-bourgs d'icelle, où ils se trouvent des particuliers qui acheptent iculx ; — défense de rien acheter desdits soldats, etc.

B. 1885. (Registre.) — In-folio, 1076 feuillets, papier.

1639-1632. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, juge et prévôt civil et criminel, commissaire examinateur, installé le 26 janvier 1630, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Défense à tous justiciables d'avoir aucune fréquentation avec les habitants de Buxy, à cause de la peste qui y règne,

et de vendre aucun blé ailleurs qu'au marché de la ville, et ce, au prix de quarante sols le boisseau de bled meslé et de cinquante sols le froment ; — tutelles et curatelles ; — mains-levées d'hoiries à l'occasion d'un grand nombre de décès, par suite de maladies contagieuses ; — le 22 juin 1630, remontrances des échevins et ordonnances défendant d'aller à la foire Saint-Jean de Chalon, attendu que la peste sévit encore dans les paroisses de Saint-Marcel, Varennes, Givry, Chagny, Rully, Crissey, Saint-Loup, etc., jusqu'à présent. Dieu grâce, ceste ville ny les faulxbourgs ne en sont atteints ; — à cause de la rareté des blez et prix excessifs d'iceulx, qui augmentent de jour à autre, défense aux boulangers de faire du pain blanc ni aucune espèce de gâteau, mais seulement du pain bis, lequel sera fait de bon bled meslé, froment, orges et febves non meslangés de reprin ny d'autre sorte de bled que les susdictz ; — une lettre du Roi en date du 14 juin 1632, portait commandement à toutes les villes de Bourgogne de faire bonne et seure garde et de refuser les portes à Monseigneur le duc d'Orléans, son frère, qui a estoit en ladicte province avec quelques troupes de cavallerie, où il voullust entrer auxdictes villes ; les habitans de la présente ville résolurent unanimement qu'on feroit bonne garde, et le vingt-deux juin, sur les avis que lesdictz habitans avoient receus que mondect seigneur s'avançoit avec sesdictes troupes du costé de ladicte ville, mesme que le sieur Du Fargis, mareschal de camp, avoit ordre de mondect seigneur d'y entrer et loger, un chascun estoit en armes et s'acheminèrent dans leurs rendez-vous ; — deux habitans sont condamnés chacun à 10 livres d'amende, pour s'être secrètement retirés de la ville, ce jour-là, avec leur famille, et le 25 juin, défense est faite à tous de s'absenter pendant les huit jours suivans, à cause du péril esminent duquel nous sommes menacés par le moyen du logement des troupes de cavallerie qui sont aux villages circonvoisins, esloignés d'une petite lieue de ladicte ville, etc.

B. 1886. (Registre.) — In-folio, 1108 feuillets, papier.

1632-1634. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Procédures civiles, enquêtes, appointements, jugemens par défaut ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — défense aux justiciables d'aller aux foires de Ciel et de Verdun, attendu que les villes de Verdun, Bellegarde (Seurre), Tonnerre et aultres lieux sont grandement infectz du mal contagieux (septembre 1633) ; — arrêt du parlement de Paris portant que ledict Mercier, prévost, sera tenu prendre l'advis dudict de Poncelet, lieutenant, en toutes les causes qui seront plaidées, enjoinct audict prévost de tenir les audiences en la maison de ville lieu publicq à ce destiné ; — sentence condamnant les habitans de Culles à contribuer à la fourniture du bois qu'il conviendra fournir au corps de garde de la garnison des quatre compagnies du régiment de Monsieur le comte de Bussy, etc.

B. 1887. (Registre.) — In-folio, 1030 feuillets, papier.

1635-1637. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Ventes ou amodiations de biens appartenant à des enfants mineurs ; — tutelles et curatelles ; — procès-verbaux au sujet de la nomination de deux miliciens faite par les habitans de Vaux-en-Pré et celle de deux autres faite par les habitans de Curtil-sous-Burnand ; — ordre aux justiciables qui habitent les villages circonvoisins, de venir faire guet et garde dans la ville pour empescher les incursions des ennemis qui ravagent le plat pays ; — enjoinct aux échevins de faire faire incessamment les réparations nécessaires aux murailles et aux tours de la ville (26 août 1636) ; — précautions prises au sujet de la peste ; — plaintes de Claude Thillier, maître d'école, contre ceux qui se mêlent d'instruire la jeunesse, etc.

B. 1888. (Registre.) — In-folio. 1024 feuillets, papier.

1631-1640. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant particulier. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; —

tutelles et curatelles ; — mains-levées d'hoiries ; — testaments de personnes atteintes de maladies contagieuses ; — procédures criminelles pour injures ; — défense de mettre ny faire mettre cy-après aucuns chanvres, pour nayser dans les eaux du reuil, appelé de Nolange, proche de ladicte ville, attendu que ces eaux infectées et corrompues par lesditz chanvres se meslent, par des canaux estrangers, dans la source de la fontaine publicque dudict Saint-Gengoux et gastent les eaux de ladicte fontaine qui se tornent et changent de couleur ; — lettres patentes et règlement de Louis XIII sur la convocation du ban et de l'arrière-ban (1639) ; — plaintes au sujet des garnisons, les gens de guerre ayant voulu loger sans ordre de Sa Majesté ou de monseigneur le gouverneur ou du mareschal de camp, etc.

B. 1889. (Registre.) — In-folio, 870 feuillets, papier.

1640-1642. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier et Louis de Poncelet. — Défense à Jean Ducarruge, prêtre, curé de Culles, et aux concurés ou sociétaires de l'église de Saint-Gengoux, de procéder par-devant autre juge que nous, pour le fait de la portion qu'il prétend luy estre due par eux sur le diesme dudict Culles, ny de reconnoistre en ladicte cause le sieur official de Chalon pour juge, à peine de cent livres d'amende, et condamnation à 30 livres d'amende prononcée contre ledit Ducarruge, qui avait tout d'abord fait signifier une assignation devant ledit official, au paiement de laquelle somme il sera contrainct et exécuté, par vente de ses biens et saisie de son temporel ; — procédures civiles et criminelles ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — publications de testaments ; — requêtes au sujet des garnisons, entre autres d'un habitant dudict Saint-Gengoux portant que, depuis plus d'un mois, il loge et nourrit un cornette de cavallerie, trois de ses valletz, quatre de ses chevaux et trois chiens, oultre quantité d'officiers et cavalliers qui sont venus boire et manger en sa maison, où ilz ont été invités par iceluy cornette, etc.

B. 1890. (Registre.) — In-folio, 799 feuillets, papier.

1642-1644. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Procédures civiles et criminelles ; — arrêt du Conseil d'État qui crée un office de tiers référendaire et modérateur de despens, dans le siège de ladite châtellenie ; — quittances de la finance dudict office, acquis par François Narboud, Moïse de Rymon, Antoine Palain, Jean Delavigne, Philibert Richepance et Antoine Machureau, procureurs audit siège, titulaires dudict office chacun pour un sixième, et ordonnance qui les met en possession et jouissance des émoluments qui y sont attachés ; — procès entre deux particuliers au sujet d'une gageure de huit quarts d'écus, faite entre eux, à savoir que l'un d'eux debvait jeter, depuis la présente ville jusques au lieu de Culles, en cent coups, une boulle, tenant pied ferme à chaque coup de boulle, etc.

B. 1891. (Registre.) — In-folio, 777 feuillets, papier.

1645-1647. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Procédures civiles et criminelles ; — enjoint à un particulier de laisser libres et ouvrir deux grands chemins qu'il a bouchés et fermés, au village de Sanctilly, dont l'un à costé et proche la grange du diesme dudict lieu, tendant au village de Sercy et aux terres de Chantemeulien, et par lequel la procession des Rogations dudict Sanctilly, allant audict Sercy, a passé et repassé de temps immémorial ; — plaintes et récriminations au sujet du logement des gens de guerre ; — procès intentés aux pâtres, à cause des chèvres ou des vaches qu'ils ont laissé manger aux loups ; — ventes judiciaires ; — comptes de tutelle, etc.

B. 1892. (Registre.) — In-folio, 812 feuillets, papier.

1642-1651. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, conseiller du Roi, juge et prévôt, civil et criminel, et par Louis de Poncelet, lieutenant particulier. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — mains-levées d'hoiries ; — publications de testaments, entre autres celui de Jeanne Mercier, femme dudit Louis de Poncelet ; — procédures civiles, instruction sommaire des affaires, appointements ou sentences ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait, etc.

B. 1893. (Registre.) — In-folio, 834 feuillets, papier.

1650-1652. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Claude Mercier, juge et prévôt, par Philibert Desir, son successeur, installé le 17 octobre 1653, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Permission accordée à un boucher de tuer, vendre et débiter, pendant le caresme aux malades et autres personnes incommodées, de la chair tant veau que mouton, à prix raisonnable, avec deffences expresses aux autres bouchers de vendre aucune chair pendant le caresme, à peyne de vingt livres d'amende ; — ordonnance concernant la garde des portes de la ville, attendu que divers lieux voisins de ladite ville sont atteints de maladies fascheuses, communicatives et qui sont réputées comme contagieuses ; — Philibert Delavigne est commis à l'exercice du greffe, après le décès de Claude Viard, greffier en chef ; — en décembre 1652, ordre est donné de faire guet et garde pour empescher les courses des ennemis ; — les habitants de Saint-Martin-de-Croix fourniront, chaque semaine, un char de bois pour le chauffage des corps de garde, moyennant laquelle fourniture de bois iceulx habitans demeureront deschargés de ladite garde, etc.

B. 1894. (Registre.) — In-folio, 815 feuillets, papier.

1654-1657. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Desir, conseiller du Roy, son juge et prévost civil, lieutenant criminel, enquesteur et examinateur, et par Louis de Poncelet, lieutenant particulier et assesseur criminel. — Acte par lequel les parents d'Adrienne Viard, âgée de 13 ans, déclarent s'opposer à l'accomplissement du contrat de mariage qu'Antoinette de Mucie, sa mère, veuve de Barthélémy Viard, sieur de la Boutière, l'a obligée de signer par-devant notaire, avec un nommé Dubois, homme de néant, sans faculté, conduite ny condition ; — interrogatoire de ladite Adrienne qui déclare avoir entendu dire que ledit Dubois et sa mère devaient se marier ensemble, ajoutant que c'était leur contrat qu'elle avait cru signer, qu'elle ne se sent aucune inclination pour un tel mariage et elle demande la permission de se retirer dans un couvent ; — protestation de Claude Dubois, commissaire à terrier, demeurant à Mâcon, portant qu'il s'est pourveu par-devant Monsieur l'official de Chalon, pour l'effect et accomplissement dudict mariage ; — procédures civiles et criminelles ; — tenues de jours dans les villages de Montot, de Chaumont-le-Royal, de Thézut, etc.

B. 1895. (Registre.) — In-folio, 720 feuillets, papier.

1657-1659. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Desir, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Procédures civiles ; — réception de Louis Narboud, procureur du Roi, en remplacement de Gaspard Bertoud ; — requête de François Debury, recteur des écoles de ladite ville, représentant qu'Henri, fils de feu Claude Mercier, lui a été confié comme élève, pour l'instruire, coucher, nourrir et chauffer, moyennant trente-six livres pendant six mois, mais que cet enfant étant tombé malade, il a fait, pour le soigner, des dépenses considérables dont il demande le remboursement ; on lui alloue 12 livres ; — défense : à toutes personnes d'entrer, soit de jour, soit de nuit, dans les vignes des particuliers ; — aux boulangers d'aller acheter

sur les chemins et avenues de la présente ville, le blé qui est amené au marché ; — à tous ceux qui apportent des graines audict marché, de faire ouverture de leurs sacz, pour la vente et distribution d'icelles, avant l'heure de dix du matin ; — à toutes personnes, propriétaires ou fermiers des prés scitués en la preyrie de Saint-Gengoux, de faulcher ny couper l'herbe desdictz prés et de faire manger ou desparturger icelle, auparavant la feste Saint-Jean prochaine, attendu la rareté des foings et que, à raison de la fascheuse saison qui a esté ceste présente année, l'herbe des prés commence encore de croistre (7 juin 1658), etc.

B. 1896. (Registre.) — In-folio, 746 feuillets, papier.

1628-1661. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Insinuations. — Contrats de mariage : de Philibert Richepance, praticien, avec Madelon, fille de Claude Viard, greffier en chef de ladite châtellenie ; — d'Antoine Viard, avocat au bailliage de Mâcon, avec Anne, fille de François de Rymon, lieutenant en l'Élection du Mâconnais ; — de Jean Régnaud, avocat au parlement de Bourgogne, avec Jeanne, fille de Pierre Desir, avocat au bailliage de Mâcon ; — dudit François de Rymon, avec Adrienne Minguet, veuve dudit Claude Viard ; — testament de Jacques Mercier, juge ; — contrat de dotation pour Gasparde, sœur dudit Antoine Viard, et acte de sa réception au couvent des Ursulines de Charlieu ; — ordonnance de Louis XIII, du 17 septembre 1636, portant très exprès commandement à tous mestres de camps, cappitaines, chefs et officiers, tant de cavallerie que d'infanterie, de se rendre en leurs charges, dans trois jours, avec pouvoir à tous gouverneurs de ses villes et places, maires et eschevins d'icelles, capitaines et gardes des ports, d'arrester tous ceux qui retourneront de ses troupes et armées, s'ilz n'ont leurs congez dehuement signez ; — lettres de provisions pour Abel Albert, receveur et contrôleur des consignations audit bailliage ; — arrêt du parlement de Paris, portant défense de jurer et blasphémer le saint nom de Dieu, de la vierge Marie et des saintz (18 décembre 1647) ; — déclaration du Roy pour la paix, ensemble les articles accordés au parlement de Paris (mars 1649) ; — mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 1897. (Registre.) — In-folio, 905 feuillets, papier.

1660-1662. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Desir, juge et prévôt civil, lieutenant criminel, enquesteur et commissaire examinateur, et par Louis de Poncelet, lieutenant particulier, assesseur criminel. — Publication de la paix (20 février 1660) ; — réceptions : de Louis Désir, procureur du Roi ; — de Gabriel Richepance, procureur postulant ; — condamnations à l'amende prononcées contre les cabaretiers qui ont donné à boire et à manger le 11 mai, jour de la fête de Saint-Gengoux ; — ventes ou amodiations de biens de mineurs ; — procédures civiles, jugements par défaut, appointements, sentences ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait, avec accommodement des parties, etc.

B. 1898. (Registre.) — In-folio, 928 feuillets, papier.

1663-1666. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Desir, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Enjoint à tous les habitants d'enlever les tas de fumiers qu'ils laissent déposés dans les rues et dans les places publiques ; — sentence qui maintient Sébastien Chavot, docteur en médecine, d'abord à Saint-Gengoux, puis à Tournus, en possession du cours d'un ruisseau, comme tuteur des enfants qu'il a eus d'Adrienne Viard — enregistrement : d'un édit de Louis XIV, supprimant les offices d'une partie de ses secrétaires, et réduisant le nombre des notaires, des procureurs, des huissiers et des sergents ; — d'une lettre de Colbert, prescrivant la prompte exécution de cette mesure dans le ressort de ladite châtellenie ; — de l'édit portant établissement des Grands-Jours en la ville de Clermont ; — le 19 juin 1665, défense de faire paître le bétail dans les prés qu'après la feste Saint-Michel Archange prochaine, ou que le second poil des herbes qui y croistront sera levé, etc.

B. 1899. (Registre.) — In-folio, 882 feuillets, papier.

1661-1669. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Desir, juge et prévôt, et par Louis de Poncelet, lieutenant. — Mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — adjudication tranchée à Pierre Desir, praticien, moyennant la somme de 10 livres qu'il payera annuellement à la caisse municipale du greffe secretarial de la présente ville deschargé de toutes charges et fonctions de magistrature, et à la charge seulement de desliverer gratuitement au scindicq et eschevins qui seront en charge toutes les expéditions qui concerneront l'intérêt de ladite ville ; — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 1900. (Registre.) — In-folio, 938 feuillets, papier.

1658-1678. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Insinuations. — Donations entre vifs faites : par Louis Viard, prêtre, concuré ou sociétaire de l'église paroissiale, en faveur d'Antoine Viard, son frère, avocat à Mâcon, et de Madeleine Viard, sa sœur, femme de Philibert Richepance, notaire royal à Saint-Gengoux, par Antoine de Poncelet, seigneur du Monceau, capitaine et gouverneur de ladite ville, en faveur d'Huguette, sa fille, femme de Nicolas Saclier, avocat en parlement, demeurant à Chalon ; — contrats de mariage : de François Viard, avocat en parlement, avec Marie, fille d'Emmanuel Bernard, conseiller du Roi au bailliage de Mâcon ; — de Sébastien Chavot, docteur en médecine, fils de Pierre Chavot, notaire royal à Champvent, avec Adrienne, fille de Barthélémy Viard, sieur de la Boutière ; — de Nicolas Ducharne, bourgeois de Saint-Gengoux, avec Jeanne, fille de Benoît Alamartine, avocat en parlement ; — audiences tenues par Philibert Desir et Louis de Poncelet ; — réception de Léonard Denis, greffier des arbitrages, compromis, scindicats et directions de créanciers ; — publications de testaments ; — marché passé avec un charpentier, par messire Henri, palatin de Dyo, chevalier de l'ordre Saint-Jean-de-Jérusalem, seigneur de Bresse-sur-Grosne, Boyer, la Tour-de-Corcelles et autres places, pour refaire et bouscher une bresche aux abatardeaux joignant le pré despendant du molin de Nanceau, du costé de soir, et du costé de matin, les anciens bastardeaux ; — baux, transactions et accords, etc.

B. 1901. — (Cahiers.) — In-folio, 904 feuillets, papier.

1611-1680. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Desir, juge et prévôt civil et criminel, enquêteur et commissaire examinateur, et par Louis de Poncelet, lieutenant particulier, assesseur criminel. — Mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — procédures civiles, assignations, jugements par défaut, appointements, sentences ; — procédures criminelles pour injures, voies de fait et larcins ; — insinuations de baux, acquisitions, constitutions de rentes, accords, quittances, réceptions de concurés et sociétaires de l'église paroissiale de Saint-Gengoux, rôles d'impositions pour les paroisses circonvoisines, etc. — Mercuriales des marchés dudit Saint-Gengoux, de 1611 à 1674.

B. 1902. (Cahiers.) — In-folio, 1058 feuillets, papier.

1677-1684. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Insinuations. — Baux, acquisitions, quittances, constitutions de rentes ; — déclarations : des habitants de Savigny-sur-Grosne, au sujet des violences, excès, voyes de fait, injures et autres mauvais traictements que Claude Guillet, prebstre, curé dudict Savigny, leur fait et a fait de jour à autres, depuis environ un an en ça, et à d'autres personnes du voisinage ; — de deux habitants de Cortamblin, portant que les religieux Augustins déchaussés de Burnand ont tellement battu leur père et leur mère que

celle-ci est restée morte sur la place ; — procès-verbal contenant prise de possession, pour Mathieu Monastier, prêtre, de la cure de Saint-Maurice-des-Champs et la Rochette ; — rôles d'impositions ; — testament de Bernard de Gomeret, écuyer, seigneur de Prégelans, garde du corps du Roi, résidant à Vaux-en-Pré ; — procédures civiles sommairement instruites par-devant Marcel Chaillot, juge, etc.

B. 1903. (Cahiers.) — In-folio, 945 feuillets, papier.

1682-1688. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Desir, juge, puis par Marcel Chaillot, son successeur, installé le 21 janvier 1684, et par Louis de Poncelet, lieutenant particulier, charge qu'il exerçait depuis 1626, puis par Antoine Denis, son successeur, installé le 6 mai 1687. — Procédures civiles et criminelles ; — le 21 août 1683, ordre à tous les habitants d'assister au service solennel qui se célébrera dans l'église paroissiale, pour le repos de l'âme de la Reyne, décédée depuis peu de jours ; — insinuations de baux, contrats de mariages, testaments, accords, quittances ; — réception de Michel Colson, greffier en chef ; — ordre au fermier du couponnage de faire connaître au greffe, le mardi de chaque semaine, le prix de toutes les céréales vendues au marché, etc.

B. 1904. (Cahiers.) — In-folio, 1083 feuillets, papier.

1688-1703. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Marc Chaillot, juge et prévôt, et par Antoine Denis, lieutenant. — Procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — procédures civiles, instruction sommaire des affaires peu importantes, qui ne sont définitivement jugées qu'après avoir été longtemps renvoyées de huitaine en huitaine ; — tutelles et curatelles ; — mains-levées d'hoiries ; — publications de testaments ; — insinuations de baux, contrats de mariages, échanges, acquisitions, transactions et accords ; — réception de Léonard CocharDET, greffier en chef, etc.

B. 1905. (Cahiers.) — In-folio, 928 feuillets, papier.

1711-1734. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Marcel Chaillot, juge, puis par Philibert Chaillot, son successeur, installé le 22 août 1727, et par Antoine Denis, lieutenant. — Procédures civiles et criminelles ; — assemblées de famille pour nominations de tuteurs et de curateurs ; — ventes judiciaires ; — édit de Louis XV, portant défense de passer des contrats de constitution de rentes à plus haut prix qu'au denier cinquante (1720), etc.

B. 1906. (Cahiers.) — In-folio, 882 feuillets, papier.

1725-1753. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Chaillot, juge et prévôt, lieutenant civil et criminel, commissaire enquêteur et examinateur, et par Antoine Denis, lieutenant particulier, assesseur criminel, puis Simon-François Martin, son successeur, qui était en même temps maire de la ville. — Inventaires après décès ; — mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — publications de testaments ; — procédures civiles et criminelles ; — ordonnance portant que perquisitions seront faites par deux sergents et quatre notables, chez certains habitants soupçonnés de voler dans les jardins et les vignes, pour s'assurer s'ils n'ont pas mis des raisins avec d'autres fruits pour leur faire de la boisson ; — déclaration du Roi, en date du 26 octobre 1740, portant que les grains, les farines et les légumes seront exemptés de tous droits, jusqu'à la fin de l'année 1741 ; —

acte par lequel Philibert Brusson, laboureur, demeurant à Saint-Gengoux, et Jeanne Bordet, sa femme, déclarent que, vu leur incompatibilité d'humeur, ils sont d'accord pour faire séparation de corps et de biens, etc.

B. 1907. (Cahiers.) — In-folio, 874 feuillets, papier.

1747-1764. — Châtellenie et prévôté royales de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Philibert Chaillot, juge et prévôt, puis Étienne-Philibert Pion, son successeur, et par Simon-François Martin, lieutenant. — Procédures civiles et criminelles ; — requêtes de Philibert Brusson et Jeanne Bordet, exposant qu'ils regrettent de s'être séparés et demandant que leur acte de mariage sorte son plein et entier effet ; ordonnance qui annule leur acte de séparation ; — adjudication, à titre d'engagement, de ladite châtellenie et prévôté, tranchée par les commissaires généraux du Conseil, en faveur de messire Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, chevalier, à la charge de payer, par chacun an, au domaine de Sa Majesté deux cent seize livres de rente (16 novembre 1755) ; — arrêt et règlement du Parlement de Paris, du 6 avril 1756, à l'occasion du trouble général causé dans le royaume par les entreprises des gens du Grand Conseil ; — tutelles et curatelles ; — mains-levées d'hoiries, etc.

B. 1908. (Cahiers.) — In-folio, 1026 feuillets, papier.

1761-1779. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Etienne-Philibert Pion, conseiller du Roi, juge royal, lieutenant criminel, commissaire enquêteur et examinateur, puis par son successeur Alphonse Ravier, installé le 5 août 1766, et par Simon-François Martin, conseiller du Roi, lieutenant particulier, civil, assesseur criminel. — Édits du Roi : portant qu'à l'avenir le denier de l'intérêt de l'argent sera fixé au denier vingt-cinq ; — portant création des conseils supérieurs ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — publications de testaments ; — réception de Gabriel-Philibert Chaillot, procureur du Roi, installé le 21 février 1772 ; — inventaires de pièces servant à constater qu'en 1021 un particulier nommé Viod, fit donation à l'abbaye de Cluny de tout ce qui lui appartenait à Saint-Gengoux ; qu'en 1166, l'abbé et les religieux de Cluny cédèrent au roi Louis VII la moitié de leur ville de Saint-Gengoux et de tous les biens ou droits qui en dépendaient, en sorte qu'à l'exception des oblations des fidèles, tous autres droits et possessions seroient communs entre le Roy et ladite abbaye ; qu'en 1590, l'abbaye aliéna la moitié qui lui appartenait ; que cette moitié fut successivement possédée par Philibert de Rougemont, Raymond de La Rochelte, Léonard de Semur, Claude Doret, Madeleine Fouquet, marquise de la Boulaye, Louis-Charles-Bernardin Gigaut, marquis de Bellefont ; — arrêt du Conseil d'État qui maintient Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, comme engagiste du domaine, terre et châtellenie de Saint-Gengoux, dans la possession et jouissance des droits honorifiques, de confiscation et d'amendes et autres droits de justice, de bannalité, de banvin, épaves, laods, ventes et autres droits seigneuriaux, à condition qu'il fera entretenir et réparer les prisons, qu'il payera les frais de justice, qu'il tiendra en bon état les fours banaux et le moulin, etc.

B. 1909. (Cahiers.) — In-folio, 972 feuillets, papier.

1775-1790. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Audiences tenues par Alphonse Ravier, juge, et par Simon-François Martin, lieutenant. — Lettres d'émancipation ; — mains-levées d'hoiries ; — publications de testaments ; — réception de Jean de Rymon, commis greffier, présenté par Jean-François Baudot, greffier en chef ; — édits et déclarations du Roi : concernant les attroupement avec ports d'armes ; — contre certains malfaiteurs qui, répandus dans les villes et campagnes, ont fait prendre à plusieurs particuliers qu'ils ont accostés sur les routes ou chez lesquels ils se sont introduits sous différens prétextes, une liqueur narcotique, assoupissante et pernicieuse, qui a procuré au plus grand nombre un sommeil léthargique accompagné de convulsions et délire ; — contre ceux qui se disent devins, magiciens et enchanteurs (1780) ; — procédures civiles ; — loi martiale au sujet des attroupements (21 octobre 1789) ; — déclaration des droits de l'homme, etc.

B. 1910. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1487-1615. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Accord au sujet de droits d'usage dans les bois, consenti par messire François de Rochebaron, seigneur de Berzé, Cenves et Joncy, avec les habitants dudit Joncy et des villages de Garandeaux, Coussoles, le Crouzot, Balay, la Valette, Marnay, la Chassagne, Collonge, Burzy, Saint-Clément-sur-Guye et la Belleville ; — comptes de tutelle ; — inventaires après décès ; — défense aux habitants de Prayes de comparoir par-devant d'autres juges que les officiers de ladite châtellenie ; — sentences en matières civiles et criminelles, etc.

B. 1911. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1616-1625. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Inventaires après décès ; — comptes de tutelle ; — partages de successions ; enquêtes ; — rapports d'experts ; — sentences préparatoires ou définitives ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, plaintes, interrogatoires, informations, etc.

B. 1912. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1626-1627. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Sentences ; — procédures criminelles pour propos injurieux, blasphèmes, mauvais traitements, usure, séduction de filles, vols ; — appointements portant que Nicolas Richepance, notaire royal, et Jean Delavigne, aussi notaire, auront par moitié, eux et leur famille la jouissance de la chapelle Saint-Joseph dans l'église paroissiale dudit Saint-Gengoux, tant au droict de y placer et y poser siège et banc qu'en iceluy de sépulture ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — plainte de la veuve d'un huissier audiencier, portant que son mari dut aller avec deux témoins au château d'Étroyes, pour signifier à noble Jean de Digoine un jugement obtenu au parlement de Paris par Françoise de Digoine, veuve de Claude Ducret, seigneur de Cersot ; qu'il fut très mal accueilli dudit Jean de Digoine, qui l'aurait tout d'abord maltraité sans l'intervention de sa femme ; que, d'après des ordres secrètement donnés, les gens dudit seigneur attaquèrent ledit huissier au sortir du château, et lui portèrent des coups dont il mourut la nuit suivante ; — information à ce sujet ; l'affaire ne paraît pas avoir eu d'autres suites.

B. 1913. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1628-1629. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, propos injurieux, fausses accusations, rébellion contre les sergents ; — information tendant à prouver que, dans un procès criminel instruit à Paris, à la requête de Marc-Antoine Millotet, premier avocat général au parlement de Bourgogne, contre le président Des Barres, le fils de celui-ci ne sachant plus quel remède y faire à cause des tesmoins que l'on vouloit ouïr contre luy, il les séquestra dans ung logis d'ung faulbourg de Paris et les enrolla au régiment de Monsieur de Montereau ; — enquête au sujet d'un cheval qui a été volé à Louis de Digoine, écuyer, seigneur de Bonvert, cornette des cheveu-légers du marquis d'Uxelles ; — ventes judiciaires, etc.

B. 1914. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1630-1632. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Enquêtes ; — rapports de prud'hommes ; — comptes de tutelle ; — inventaires de meubles et effets ; — partages de successions ; — déclarations de dépens ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — sentences provisoires, interlocutoires ou définitives ; — déclaration des limites de la terre et baronnie de Joncy ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, blasphèmes, meurtres, etc.

B. 1915. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1633-1635. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Partages de successions ; — enquêtes ; — sentences ; — information au sujet de l'enlèvement de Françoise de Digoine, dite demoiselle de Valette, veuve de Claude Ducret, qui fut emmenée de force au château d'Étroyes par le seigneur de Mercurey, son neveu ; — procédures criminelles pour coups et blessures, attentats à la pudeur, délits de chasse, vols, incendie ; — plaintes contre Claude Thillier, recteur des écoles, accusé de maltraiter ses écoliers, etc.

B. 1916. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1636-1638. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols, séductions de filles ; — procès- verbal au sujet d'un bris de serrure dans une porte du grenier à sel ; — comptes de tutelle ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — inventaires après décès ; — enquêtes et rapports de prud'hommes ; — sentence sur différends entre particuliers, etc.

B. 1917. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1638-1639. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Ventes d'immeubles et d'effets mobiliers ; — enquêtes ; — sentences ; — déclarations de dépens ; — inventaires après décès ; — procédures criminelles pour vols, injures et voies de fait, violences et conduite scandaleuse reprochées à des prêtres ; — plaintes des habitants de Saint-Martin-de-Croix contre des soldats logés dans ladite paroisse, etc.

B. 1918. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1640-1642. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Ventes judiciaires ; — inventaires après décès ; — enquêtes ; — sentences ; — information : au sujet de la mort de Toussaint Bachelier, curé de Saint-Boil, pour reconnaître si réellement il est mort de la peste ou s'il n'aurait pas été victime d'un assassinat ; — pour constater les mauvais traitements que Pierre Thomas, avocat en parlement, a fait subir à Françoise de Boyer de Saint-Micaud, sa femme, demanderesse en séparation de corps ; — partages de successions ; — états de frais et dépens, etc.

B. 1919. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1642-1645. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour propos injurieux, coups et blessures, vols, spoliations d'hoiries, assassinats ; — inventaires après décès ; — expertises et procès-verbaux, descentes et vues de lieux ; — bornages de propriétés particulières ; — comptes de tutelle ; — enquêtes ; — ventes ou amodiations judiciaires ; — déclarations de dépens, etc.

B. 1920. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1646-1649. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, déprédations commises dans les propriétés particulières, coups et blessures, séductions de filles, blasphèmes ; — déclarations de frais et dépens pour procédures civiles ; — partages de successions ; — enquêtes et rapports de prud'hommes ; — interrogatoire de noble Jean Ballard, seigneur de Védy et Fortunet, et Jeanne Des Prés, sa femme, accusés de menaces et propos injurieux par Henri Bélicaud, prêtre, curé de Santilly ; — plainte du procureur du Roi contre des particuliers qui s'approprient les bestiaux d'épaves qui se rencontrent dans les villages et les paroisses, en la justice de Sa Majesté, ou du moins, après les avoir réservés un long temps en leur puissance, les distribuent et remettent à qui bon leur semble, après leur avoir fait payer approchant la valeur desdicts bestiaux, sous prétexte de nourriture, sans en donner avis au suppléant procureur du Roi, pour estre pourveu par luy aux publications desdictz bestiaux dans les lieux circonvoisins, et iceulx remis et distribuez, à cognoissance de cause, aux maistres et possesseurs légitimes d'iceulx, etc.

B. 1921. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1650-1654. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Ventes ou amodiations judiciaires ; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols ; — enquêtes et rapports de prud'hommes ; — sentences provisoires, interlocutoires ou définitives ; — inventaires après décès ; — procès-verbal tendant à établir que le village de Montot (Bissey-sous-Cruchaud) et particulièrement le Moulin-Berthaud sont compris dans le ressort de ladite châtellenie, etc.

B. 1922. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1654-1657. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Inventaires après décès ; — comptes de tutelle ; — partages de successions ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, meurtres ; — procès-verbal de visite servant à constater les réparations qui ont été faites au pont d'Épinay ; — enquêtes sur différends entre particuliers ; — sentences, etc.

B. 1923. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1657-1659. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols, querelles et voies de fait entre les religieux Augustins de Burnand et le curé dudit lieu, rixe entre un prêtre concuré dudit Saint-Gengoux et un habitant de la ville qui l'accusait d'avoir cherché à débaucher sa femme ; — ventes judiciaires de meubles et d'immeubles ; — enquêtes ; — sentences ; — appositions de scellés et inventaires après décès, etc.

B. 1924. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1660-1662. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Comptes rendus par des tuteurs et des curateurs ; — enquêtes et contre-enquêtes ; — ventes et amodiations judiciaires ; — sentences sur différends entre particuliers ; — plaintes au sujet de la vie licencieuse que menaient les prêtres sociétaires de l'église dudit Saint-Gengoux ; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols, incendie d'une grange appartenant au couvent des Augustins de Burnand ; — procédures civiles ; — cession de rentes faite par Antoine de Poncelet, capitaine de la ville et du château de Saint-Gengoux, à Claude de Burnot, seigneur de Blaisy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, intendant général du duc d'Angoulême, etc.

B. 1925. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1663-1665. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Enquêtes et rapports de prud'hommes ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — procédures criminelles pour injures et voies de fait ; — procédures civiles ; — rôles des procès criminels dont l'instruction avait été commencée en ladite Châtellenie et qui sont portés aux Grands-Jours de Clermont par le greffier délégué à cet effet ; — en tête dudit rôle figure une affaire contre un religieux Augustin de Burnand, accusé d'avoir assassiné une femme, etc.

B. 1926. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1665-1667. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, meurtres ; — inventaires de meubles ; — enquêtes et contre-enquêtes ; — sentences provisoires interlocutoires ou définitives ; — information faite en vertu d'une commission du grand sceau au sujet de l'assassinat de Jean Magnon, bourgeois de Tournus et historiographe du Roi contre Marianne Poulain, sa veuve, et Pierre David, chevalier, marquis de Sertoville, avec qui elle s'est remariée, tous deux renfermés dans une prison de Paris ; — procès poursuivis par les Augustins déchaussés de Burnand, demandeurs en paiement de cens, rentes et servis ; — procès-verbaux de levées de cadavres, etc.

B. 1927. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1667-1669. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols ; — appositions de scellés et inventaires de meubles après décès ; — ventes et amodiations judiciaires ; — partages de successions ; — comptes de tutelle ; — procédures civiles, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1928. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1670-1672. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes ou amodiations d'immeubles appartenant à des enfants mineurs ; — comptes de tutelle ; — procédures criminelles pour débauche, duels entre soldats, coups et blessures, vols, etc.

B. 1929. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1672-1675. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Ventes et amodiations judiciaires ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, mauvais traitements exercés par un fils sur sa mère, dégradations commises dans les bois ; — spoliations d'hoiries ; — procédures civiles, enquêtes, sentences ; — plainte des Augustins déchaussés de Burnand contre les habitants de Curtil et Munot qui meus et poussez par un esprit de violence, après une assemblée faite entre eux au son de la grosse cloche, se transportèrent au bois des suppliants appelé les Espoisses, Teppe-Ronde, Bois-Rond ou Corneloup, avec des haches et serpes, et coupèrent et enlevèrent pendant deux jours ledict bois, dans lequel ilz firent une allée en forme de grand chemin, d'environ six à huit pas de large, depuis le chemin qui va de Burnand ez bois de Bourges ou à Saint-Ythaire de matin, jusques à l'autre chemin tendant dudict Burnand à Saint-Huruges de soir, etc.

B. 1930. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1676-1678. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures civiles pour règlements de comptes, partages de successions ; — procédures criminelles pour injures, voies de fait, larcins ; — écrits et mémoires au sujet de l'entreprise que les officiers du seigneur duc d'Aumont en la baronnie de Joncy, font sur la maison appelée de Bourges (Saint-Clément-sur-Guye), dépendante de tout temps de la prévosté royale de la ville de Saint-Gengoux-en-Masconnoys, etc.

B. 1931. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1679-1681. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Nominations de tuteurs et de curateurs ; — conflits d'attributions entre les officiers de ladite châtellenie et le prévôt de la maréchaussée de Mâcon, au sujet de la cognoissance de certains excez commis en la présente justice par les serviteurs du sieur curé de Saint-Ythaire ; — procédures criminelles pour débauche, rébellion contre les sergents, coups et blessures ; — procès-verbaux de levées de cadavres, etc.

B. 1932. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1682-1685. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures civiles et criminelles ; — ordonnance déclarant nul et de nulle valeur certain acte que le scindic et eschevins de cette ville ont entrepris de faire dresser en secret, et ont fait signer par surprinse de porte en porte, à quelques habitans, dans l'intention qu'ils ont de faire passer ledict acte pour une assemblée légitime ; — le premier décembre 1684, procès-verbal dressé contre Antoine de Poncelet, capitaine de la ville, accusé d'avoir arraché des placards envoyés par le gouverneur de Bourgogne et affiché au nom du Roi, pour la publication de la paix, etc.

B. 1933. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1686-1689. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires de meubles après décès ; — reconnaissance passée par Louis de Poncelet, lieutenant en ladite châtellenie, en faveur d'Antoine de Poncelet, son fils, capitaine de la ville ; — plaintes en spoliation d'hoirie présentées par Marie de Poncelet, fille dudit Louis et femme de Gilbert Délaival, bourgeois de Tournus ; — procédures civiles et criminelles ; — remontrances faites par Claude Denis, capitaine des garçons de ladite ville de Saint-Gengoux, etc.

B. 1934. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1690-1694. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, blasphèmes, impiétés ; — plaintes contre Philibert Villain, se disant capitaine des garçons de la ville, et remontrances des échevins au sujet des désordres et voies de fait qui se commettent annuellement pendant les festes de la Pentecoste, par certains garçons dudit lieu qui, sous prétexte d'assister à la procession qui se fait dans le bois de Nostre-Dame-de-Grâce, s'arment d'espées et de fusils, font battre la caisse dans ladite ville, sans aucune permission, pendant lesdites festes et les services divins, se transportent dans les villages circonvoisins, où ils obligent les paysans à leur donner de l'argent pour fournir, disent-ils, aux frais de leur assemblée, pillent et enlèvent les poules qu'ils rencontrent, etc.

B. 1935. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1695-1699. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procès-verbal de descente et vue de lieu pour régler un différend, au sujet de droits de passage, entre les habitants de Saules et ceux de Culles ; — compte de tutelle rendu par Gilbert Délaival, commissaire particulier aux revues des troupes dans la ville de Tournus à Louise Ducharne, sa pupille, religieuse au monastère des Ursulines de Saint-Gengoux ; — procédures civiles ; — procédures criminelles, etc.

B. 1936. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1700-1705. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, coups et blessures, attentats à la pudeur, spoliations d'hoiries ; — plaintes des habitants de Saint-Maurice et la Rochette, représentant que les échevins de leur paroisse et plusieurs d'entre eux furent délégués pour aller chercher un garçon de ladite paroisse, sur lequel le sort était tombé pour servir dans la milice, que l'ayant rencontré à Bierre, hameau de Saint-Ythaire, ils lui enjoignirent de les suivre, ce à quoi il aurait consenti, mais que tous les habitants dudit hameau, hommes, femmes, filles et garçons, armés de fusils, de fourches, de bâtons, opposèrent la plus vive résistance, se jetèrent sur les suppliants et les accablèrent de coups, etc.

B. 1937. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1706-1711. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Enquêtes, rapports d'experts, sentences sur différends entre particuliers ; — appositions de scellés et inventaires de meubles après décès ; — ventes ou

amodiations de biens appartenant à des mineurs ; — comptes de tutelle ; — procédures criminelles pour coups et blessures, blasphèmes, spoliations d'hoiries, etc.

B. 1938. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1712-1719. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures civiles pour règlements de comptes ou partages de successions ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, querelles dans les cabarets ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — déclarations de grossesse ; — procès-verbaux relatifs à des enfants exposés, etc.

B. 1939. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1720-1723. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures criminelles pour vols, spoliations d'hoiries, coups et blessures, diffamation ; — rapports de prud'hommes, expertises, enquêtes ; — sentences provisoires ou définitives ; — déclarations de grossesse faites par des filles ou des femmes veuves ; — procès-verbaux de levées de cadavres, etc.

B. 1940. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1724-1729. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures civiles et criminelles ; — information d'office de la commodité ou incommodité que peuvent apporter l'extinction de titre du prioré de Notre-Dame du Villars, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Mâcon, et l'union des fruitz et revenus dudit prioré à la manse capitulaire des vénérables doyen, chanoines et demy-chanoines de l'église royale et collégiale de Saint-Philibert de Tournus, diocèse de Chalon-sur-Saône ; de cette enquête, il résulte que le chapitre de Saint-Philibert a beaucoup perdu depuis sa sécularisation ; que ses revenus ont beaucoup diminué par suite de billets de banque, remboursement et réduction des rentes ; que ledit chapitre est composé d'un doyen, d'un chantre, d'un trésorier, de neuf chanoines et six demi-chanoines ; que le nombre des prébendes s'élève à dix-sept, savoir : deux pour le doyen, une pour le trésorier, une pour le chantre, neuf pour les chanoines, trois pour les demi-chanoines, et une pour la maîtrise des enfants de chœur ; que chaque prébende consiste en dix tonneaux de vin, huit bichets de froment et environ 200 livres d'argent monnayé ; — état des biens, immeubles et revenus, qui appartiennent audit prieuré du Villars, etc.

B. 1941. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1730-1735. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures civiles et criminelles ; — plainte de messire Claude-Jacinthe Bertet de Gorze, chevalier, seigneur de la Serrée, contre le curé de Curtil-sous-Burnand, qu'il accuse d'avoir fait commettre des dégradations dans les bois dépendant de sa terre de la Serrée ; — dénonciation faite par Claude Vincent, prêtre, vicaire à Bourgvilain, prétendant que les frères d'une fille avec laquelle il était soupçonné d'entretenir des relations coupables, l'ont attiré dans un guet-apens et l'ont contraint de signer des billets à ordre pour une valeur de 2,000 livres ; — interrogatoires des prévenus ; — sentence qui déboute ledit demandeur des fins de sa requête, etc.

B. 1942. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1736-1740. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires de meubles après décès ; — rapports de prud'hommes, enquêtes, sentences préparatoires ou définitives sur différends entre particuliers ; — procédures criminelles pour rixes dans les cabarets, coups et blessures, vols, déclarations de grossesse, etc.

B. 1943. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1741-1749. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures civiles pour règlements de successions ; — procédures criminelles pour querelles et voies de fait ; — arrêt du conseil d'État, réglant les conditions dans lesquelles le commerce des blés pourra se faire d'une province du royaume dans une autre, etc.

B. 1944. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1750-1760. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Appositions de scellés et inventaires de meubles, de titres de marchandises après décès ; — enquêtes, expertises ; — sentences provisoires ou définitives ; — procédures criminelles ; — déclarations de grossesse ; — procès-verbal des assises tenues par les officiers de ladite châtellenie dans le village de Santilly, etc.

B. 1945. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1761-1766. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Assises tenues à Vaux-en-Pré, à Saint-Ythaire, à Santilly ; — publications des ordonnances générales de police ; — lettres d'émancipation ; — déclarations de grossesse ; — appositions de scellés et inventaires ; — sentence condamnant deux colporteurs à trois ans de bannissement et chacun à 10 livres d'amende ; déclarons les livres saisis sur eux acquis et confisqués au profit de qui il appartiendra, à l'exception du livre intitulé : Nouveau et Catéchisme sur les affaires présentes des Jésuites lequel nous ordonnons estre brûlé au-devant de l'auditoire de cette ville par l'exécuteur de la haute justice ; — procédures civiles et criminelles, etc.

B. 1946. (Liasse.) — 173 pièces, papier ; 1 plan.

1767-1778. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Reconnaissance de rentes, cens et servis au profit des dames religieuses de Lancharre ; — procédures criminelles ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — enquêtes, rapports d'experts ; — procès-verbal contenant visite faite par les officiers de ladite châtellenie dans les maisons du bas de la ville, qui ont été en partie envahies par les eaux : nous avons reconnu que l'embouchure du canal par où s'écoulent les eaux qui viennent des montagnes voisines, n'est pas assez large pour en faciliter l'écoulement dans les fossés de ladite ville ; — plan des bois communaux de Saint-Boil, etc.

B. 1947. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1778-1790. — Châtellenie royale de Saint-Gengoux. — Minutes. — Procédures civiles et criminelles ; — ordonnance renvoyant le ban de la fauchaison au 14 juin 1779, et faisant défense à tous propriétaires, fermiers et autres ayans des prés non clos dans la prairie de Saint-Gengoux, de les faucher avant ledit jour, sous peine de confiscation de leurs foins et de dix livres d'amende contre les contre-venants ; — remontrances du procureur du Roi, portant que le droit du ban de vendanges a pour objet d'empêcher que les raisins ne soient cueillis avant leur parfaite maturité et qu'il n'en résulte ou des maladies ou des vins de mauvaise qualité ; à la suite, nomination de deux vigneron experts, et fixation du premier jour des vendanges au 24 septembre 1779 ; — poursuites dirigées contre des débiteurs, à la requête de dame Anne-Marie de Saulx-Tavanes abbesse de l'abbaye royale de Chalon, dite Lancharre, dame du Puley et autres lieux ; — visite faite à l'hôpital de Saint-Gengoux, pour constater les blessures de cinq garçons qui y ont été amenés à la suite d'une rixe qui a eu lieu à l'occasion du tirage au sort pour la milice ; — procès-verbal de réception, comme sage-femme, d'Émilienne Roy, femme de Claude-Christophe Duchesne, cordonnier ; — prestation de serment d'experts pour un procès poursuivi par Geneviève-Henriette-Sophie Verne, veuve d'Antoine Viard, écuyer, seigneur de Sercy, lieutenant général au bailliage de Macon, femme en secondes noces de Pierre-Marie-Félicité Dezoteux, capitaine de dragons, etc.

B. 1948. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1714-1766. — Justice de Saint-Jean-le-Priche, appartenant au chapitre Saint-Vincent de Mâcon. — Procédures criminelles pour coups et blessures ; — sentence qui condamne Philibert Corrand, ancien juge de la Monnaie de Lyon, à payer les sommes réclamées, pour la pension de son fils, par Pierre Rhéty, principal du collège de Pont-de-Vaux ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — enquêtes, etc.

B. 1949. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1754-1790. — Justice de Saint-Maurice, la Rochette, Saint-Martin-du-Tartre, Bissy et Vaux-en-Pré, appartenant à messire Claude-Philibert Bernard de La Vernet, seigneur desdits lieux. — Tutelles et curatelles ; — tenues des assises et ordonnances générales de police ; — ban des vendanges, prescrivant les jours privilégiés du seigneur ; — procédures civiles, etc.

B. 1950. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1788-1790. — Justice de la prévôté de Saint-Romain, Romanèche, Lancié et dépendances. — Sentences rendues par Joseph-François Focard, avocat en parlement, juge en ladite prévôté ; — enquêtes ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — procédures criminelles pour coups et blessures, vols, etc.

B. 1951. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1728-1790. — Justice de Saint-Vérand, appartenant au chapitre Saint-Vincent de Mâcon. — Procès-verbal contenant visite des cadavres de deux hommes trouvés assassinés dans un chemin ; — procédures criminelles pour vols, pour

homicide par imprudence commis sur un jeune homme qui mourut d'une blessure faite au ventre par la bourre d'un pistolet chargé seulement à poudre ; — procédures civiles, etc.

B. 1952. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1658-1789. — Justice de Savigny-sur-Grosne. — Visite des bâtiments qui composent la seigneurie dudit Savigny, pour Anne de Souvré, héritière sous bénéfice d'inventaire de Catherine de Neuville, son aïeule ; — tenues des assises pour François, duc de La Rochefoucauld, puis pour messire Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot ; — condamnations à l'amende prononcées contre ceux qui ont fait rouir du chanvre dans la rivière de Savigny ; — inventaires ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 1953. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1770-1782. — Justice de Senozan. — Appositions de scellés et inventaires de meubles et d'immeubles ; — procédures criminelles pour coups et blessures, querelles dans les cabarets ; — procès-verbaux dressés par les gardes des bois ; — procédures civiles, enquêtes, etc.

B. 1954. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1765-1789. — Justice de Sercy appartenant à Antoine Viard, écuyer, puis à Claude Perroy de La Forétille, maître en la Chambre des comptes de Bourgogne. — Réception de Claude Guignard, procureur d'office ; — appositions de scellés et inventaires ; — tutelles et curatelles ; — procès-verbal constatant les dégâts commis au château de Sercy par les paysans révoltés, dans la nuit du 29 au 30 juillet 1789, etc.

B. 1955. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1694-1786. — Justice de la Tour-de-Romanèche, appartenant à messire Philippe-Joseph de Thibaut de Noblet, chevalier, marquis des Prés, puis à Abel-Michel Chesnard, écuyer, baron de Vinzelles. — Réception : d'Aubin Trécourt, procureur fiscal ; — d'Antoine Trécourt, greffier ; — mains-levées d'hoiries ; — tutelles et curatelles ; — ventes judiciaires ; — sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 1956. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1752-1787. — Justices de Vauxrenard, le Thil et Émeringes, appartenant à messire Léonard-François de Chevrier de Saint-Mauris. — Réception de Jean-François-Honoré Grandjean, greffier ; — liquidation de servis dus au chapitre Saint-Pierre de Mâcon ; — procédures civiles, etc.

B. 1957. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1719-1790. — Justice de Verzé. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — mains-levées d'hoiries ; — lettres d'émancipation ; — ventes ou amodiations d'immeubles appartenant à des enfants mineurs ; — enquêtes, sentences sur différends entre particuliers ; — procédures criminelles pour vols ; — information au sujet du bruit fait à la porte de l'église par quelques paroissiens qui, ne pouvant entrer dans l'église remplie de fidèles, voulaient faire ouvrir ladite porte qui se trouvait fermée contre l'usage, etc.

B. 1958. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1688-1785. — Justice de Vinzelles et dépendances. — Tenues des assises et ordonnances de police ; pour corriger le peu de zèle et de dévotion des paroissiens au service de Dieu, leur est expressément deffendu de se tenir au-devant la croix hors de l'église, pendant la célébration dudict service, à peyne contre chacun des contrevenans de cinq livres d'amende et de tenir prison jusqu'au payement d'icelle ; — enjoinct à toutes personnes qui tiendront des pourceaux et des chiens, lorsque les raisins prendront leur maturité, de leur donner des bastons au col, de longueur d'un pied et demi, pour éviter les dégatz des fruictz, sur peyne de vingt solz parisis d'amende, pour chaque fois que lesdictz bestiaux seront pris en méfait ; jugements, appointements, sentences ; — procédures civiles et criminelles ; — provisions de greffier accordées à Antoine Cadot par Abel-Michel Chesnard, écuyer, seigneur et baron de Vinzelles, Layé, Loché, Pruzilly et autres places, lieutenant général au bailliage de Mâcon, etc.

B. 1959. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1749-1777. — Justice de Viré et dépendances. — Procédures criminelles pour coups et blessures, vols ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — ventes ou amodiations d'immeubles appartenant à des enfants mineurs ; — mains-levées d'hoiries, etc.